

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. RENÉ MERLET, ARCHIVISTE

EURE-ET-LOIR.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE H.

I

TOME HUITIÈME.

CHARTRES

IMPRIMERIE GARNIER

RUE DU GRAND-CERF, 15.

1897.

INTRODUCTION

L'un des caractères qui ajoute le plus à la valeur d'un fonds d'Archives est assurément l'ancienneté. Plus un document est ancien, plus il est rare, et partant plus il est précieux. A ce point de vue, les titres, analysés dans ce nouveau volume d'Inventaire, peuvent être considérés comme constituant la plus importante série des Archives d'Eure-et-Loir. De tout temps, les abbayes bénédictines et autres établissements monastiques se signalèrent par le soin jaloux qu'ils apportèrent à la conservation des actes authentiques servant à établir leurs droits et à garantir leurs propriétés. Aussi, grâce à ce zèle intéressé des religieux et malgré les causes multiples de destruction, auxquelles furent exposées les Archives conventuelles depuis les temps les plus reculés du moyen âge jusqu'à la Révolution et même jusque vers 1840, un nombre considérable de documents, dont quelques-uns datent des IX^e, X^e et XI^e siècles, ont subsisté jusqu'à nos jours. Pendant la période révolutionnaire, après que les titres et papiers des communautés religieuses eurent été confisqués par la nation, et jusqu'à ce qu'en vertu de la loi du 5 brumaire an V, ils eussent été concentrés au chef-lieu du département, les archives monastiques, en raison des transferts et déménagements auxquelles elles furent alors soumises, eurent à traverser la période la plus désastreuse de leur existence. Sans parler des détournements qui ont pu être opérés dans les divers dépôts de districts, où la surveillance laissait fort à désirer, une cause de dispersion fut la remise, faite en certains cas aux adjudicataires des biens nationaux, d'une partie des titres concernant les domaines dont ils s'étaient rendus acquéreurs. L'abbaye de Notre-Dame de Coulombs, par exemple, qui, d'après l'inventaire rédigé vers 1765 (H. 1261), possédait au moment de la Révolution, outre ses deux précieux Cartulaires aujourd'hui disparus, une collection extrêmement riche de chartes des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, n'a légué au département d'Eure-et-Loir qu'une vingtaine de pièces originales allant de 1180 à 1300 environ. Cette perte est d'autant plus regrettable que c'est à peine si les érudits du siècle dernier ont eu connaissance de ce magnifique chartrier. Or il est probable que les Archives de Coulombs n'ont point été volontairement détruites à l'époque

révolutionnaire ; mais il est certain qu'à diverses reprises quantité de titres furent remis aux particuliers qui s'étaient substitués à l'abbaye dans la propriété des biens confisqués par la nation, et peut-être ne faut-il pas renoncer à tout espoir d'en récupérer quelques-uns.

Parmi les documents confisqués sur les abbayes et qui ne sont point parvenus aux Archives d'Eure-et-Loir, les uns peuvent être considérés comme perdus, soit qu'ils aient été détruits, soit qu'ils aient passé par une voie plus ou moins directe dans des collections particulières ; d'autres, en moins grand nombre, sont devenus la propriété de divers dépôts publics. A cette dernière catégorie appartiennent une certaine quantité de chartes et de cartulaires, provenant des monastères chartrains et aujourd'hui incorporés dans la série des manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale à Paris.

Le 21 frimaire an VII, le Ministre de l'Intérieur écrivait à l'Administration centrale du département d'Eure-et-Loir la lettre suivante :

Citoyen, tous les cartulaires des ci-devant instituts religieux qui se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la République, doivent être réunis à Paris. Ces titres, fruit des siècles barbares, se lient trop essentiellement à leur histoire pour pouvoir en être distraits. Il faut qu'ils attestent à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain. — Vous voudrez donc bien faire rechercher tout ce que les dépôts de votre département possèdent en ce genre et l'adresser à Paris, aux conservateurs de la Bibliothèque Nationale, rue de la Loi. Je m'en repose sur votre zèle pour l'exécution de cette mesure et je suis persuadé que la confiance qu'il m'inspire ne sera pas déçue.

Salut et fraternité.

Signé : FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Le 4 nivôse an VII, les administrateurs du département répondaient au Ministre de l'Intérieur :

Citoyen Ministre, au désir de votre lettre du 21 frimaire dernier, nous adressons aujourd'hui aux conservateurs de la Bibliothèque Nationale ce que nous avons pu recueillir, tant dans nos Archives qu'à la Bibliothèque de ce département, d'anciens titres connus sous le nom de cartulaires. Nous pensons que ces titres sont les seuls qui existaient dans les dépôts que nous venons de désigner. Si des recherches attentives nous procurent d'autres découvertes en ce genre, nous nous empresserons d'en faire l'envoi au lieu que vous nous avez indiqué. Salut et respect.

Ils écrivaient en même temps aux conservateurs de la Bibliothèque Nationale :

Par sa lettre du 21 frimaire dernier, Citoyen, le Ministre de l'Intérieur nous prescrit de faire la recherche de ce que notre département possède d'anciens titres connus sous le nom de cartulaires, et de vous en faire l'envoi. Notre travail pour l'exécution de cette mesure est terminé et nous vous faisons en conséquence passer tous ceux de ces titres que nous avons recueillis tant dans nos Archives qu'à la Bibliothèque de ce département.

L'inventaire y joint vous indiquera en quoi ils consistent. Nous vous invitons de nous en accuser réception au pied d'une double copie de cet inventaire, et de nous indiquer en même temps, le lieu où ces titres auront été déposés, afin qu'au cas de besoin, les administrés de ce département puissent y avoir recours. Salut et fraternité.

L'inventaire, signalé dans cette lettre, est ainsi libellé :

Inventaire sommaire des cartulaires et anciennes chartes adressés par l'administration centrale du département d'Eure-et-Loir aux conservateurs de la bibliothèque nationale, rue de la Loi, en exécution de la lettre du citoyen ministre de l'intérieur du 21 Frimaire an VII.

CI-DEVANT CHAPITRE DE CHARTRES.

1° Trois cartulaires, dont deux reliés : l'un, appelé le *Livre noir*, précédé d'une table, contient 158 feuillets écrits ¹. — Le second, cotté N, aussi précédé d'une table, contient 79 rôles écrits : sur la couverture duquel est écrit « registre contenant l'état de l'église de Chartres, de ses prébendes, seigneuries, domaines et revenus, » dressé en l'an 1300 ². » — Le troisième non relié, appelé le *Petit livre blanc*, précédé d'une table, contient 70 feuillets écrits ³.

CI-DEVANT ABBAYE DE SAINT-PÈRE.

2° Une liasse d'anciennes chartes, dont une du roi Lothaire de l'an 987, laquelle confirme les immunités et privilèges de la ci-devant abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres ⁴. — Et un cartulaire appelé *Aganus*, contenant 89 feuillets écrits, lequel a été écrit dans le XIII^e siècle et a été couvert d'une couverture précieuse qui n'existe plus, ainsi qu'il est constaté par un certificat du ci-devant district de Chartres, étant au premier feuillet de ce cartulaire : les chartes, contenues audit cartulaire, qui est précédé d'une table, ont souvent servi à régler des procès entre des particuliers ou ci-devant corporations qui n'avaient pas leurs titres ⁵.

CI-DEVANT ABBAYE DE SAINT-JEAN.

3° Un cartulaire relié de la ci-devant abbaye de Saint-Jean de Chartres contenant 84 feuillets, cottés et paraphés : ledit cartulaire compris sous la cote 1274 de l'inventaire de ladite abbaye ⁶.

CI-DEVANT ABBAYE DE JOSAPHAT.

4° Deux cartulaires de la ci-devant abbaye de Josaphat-lés-Chartres, tous deux reliés ; l'un, cotté A, précédé d'une table, contient 132 pages ⁷, et l'autre, cotté B, contient 144 pages : il est précédé d'une table qui se trouve

¹ Ce cartulaire est aujourd'hui le manuscrit latin n° 10096 de la bibliothèque nationale.

² Ms. latin 10097.

³ Ms. latin 11062.

⁴ Mss. latins 9221 et 9222.

⁵ Ms. latin 10101.

⁶ Ms. latin 11063.

⁷ Ms. latin 10102.

répétée à la fin ¹. — Deux mortuologes de ladite ci-devant abbaye, l'un relié et l'autre non relié ². — Et une liasse d'anciennes chartes ³.

CI-DEVANT CHAPITRE SAINT-ÉTIENNE DE DREUX.

5° Un cartulaire du ci-devant chapitre Saint-Étienne de Dreux contenant 50 feuillets ⁴.

Certifié véritable par nous administrateurs du département d'Eure-et-Loir, soussignés : à Chartres, ce 4 nivôse an VII de la République française une et indivisible. Signé : Lambert, Poullin, Leroy ⁵.

Plus bas est écrit :

Je soussigné, conservateur de la Bibliothèque Nationale, garde des manuscrits, reconnais avoir reçu de l'administration centrale d'Eure-et-Loir, en exécution de la lettre du citoyen ministre de l'Intérieur, les cartulaires et chartes mentionnés dans le présent état et adressés au dépôt des manuscrits par la voie de la diligence.

Fait à Paris, le 14 nivôse an 7.

Signé : LE GRAND,
Membre de l'Institut national.

Comme je le disais précédemment, la perte des titres monastiques, déposés à la Bibliothèque Nationale, n'est pas la seule que les Archives d'Eure-et-Loir aient à regretter. Par suite d'une surveillance mal exercée pendant les quarante premières années de ce siècle, ou pour tout autre motif difficile à déterminer aujourd'hui, un certain nombre de documents précieux sont allés enrichir des collections publiques et particulières, en France et même à l'étranger ⁶. C'est ainsi que

¹ Ms. latin 10103.

² Mss. latins 9224 et 10104.

³ Ms. latin 9223.

⁴ Ms. latin 10106.

⁵ Cet inventaire a été déjà publié par M. Léopold Delisle dans le tome II des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, p. 192-195.

⁶ Parmi les chartes les plus précieuses, disparues des Archives d'Eure-et-Loir depuis la période révolutionnaire, sont un diplôme du roi Eudes, aujourd'hui conservé à Londres au British Museum et une autre charte originale du Xe siècle, qui faisait partie, il y a une cinquantaine d'années, de la collection de M. Stapleton. Cette dernière charte, dont il existe plusieurs copies à la Bibliothèque Nationale, est émanée d'un seigneur du pays chartrain du nom d'Avesgaud. Au moment de la Révolution, ces deux curieux documents étaient signalés dans les inventaires comme se trouvant dans les Archives du Chapitre de la cathédrale de Chartres. Il est à peu près hors de doute qu'en 1790 ils sont passés avec tous les autres titres du Chapitre dans les Archives du district, puis dans celles du département d'Eure-et-Loir. Par quelle voie détournée sont-ils allés, depuis ce temps, s'échouer en Angleterre ? — Sur ces deux documents, cf. de Lépinos et Merlet, *Cartulaire de N. D. de Chartres*, T. I, p. 73 et 85. Le diplôme du roi Eudes a été reproduit en photolithographie dans les *Fac-Similes of ancient Charters in the British Museum*, paru à Londres de 1873 à 1878 en 4 volumes format atlas. Pour la charte d'Avesgaud, voir Stapleton, *Magni Rotuli scaccarii Normanniae*, I, clxvi.

plusieurs titres des abbayes de Saint-Père et de Saint-Jean-en-Vallée sont aujourd'hui entre les mains de familles chartraines : d'autre part, la bibliothèque municipale de Chartres possède, outre quelques documents relatifs au monastère de Josaphat (ms. 1049), les deux cartulaires les plus anciens de l'abbaye de Saint-Père (mss. 1060 et 1061) et le cartulaire noir de la Léproserie du Grand-Beaulieu (ms. 1059). Enfin, parmi les pertes les plus regrettables qu'aient faites nos Archives départementales, il convient de signaler les deux cartulaires de l'abbaye de Coulombs, dont il a été jusqu'aujourd'hui impossible de retrouver la trace, et un cartulaire de l'abbaye de Bonneval, souvent cité dans les inventaires du siècle dernier ¹.

Comme compensation aux dommages qu'elles ont subis, les Archives d'Eure-et-Loir se sont enrichies d'une importante série de documents, sur lesquels elles n'avaient pas lieu de compter ; je veux parler des documents relatifs aux prieurés chartrains du monastère tourangeau de Marmoutier. — Les Archives de Marmoutier, avant 1789, formaient un des plus riches chartriers de France. En 1792, elles furent enlevées de l'abbaye et transportées aux archives du district de Tours, alors établies dans l'ancienne église de Saint-Hilaire. Cette église ne tarda pas à se trouver insuffisante à contenir l'immense quantité de papiers qu'on y avait accumulés, et, au bout de quelques années, l'administration, pour s'éviter sans doute les frais d'une nouvelle installation, se décida à se débarrasser de toutes les pièces intéressant les départements où se trouvaient autrefois des prieurés de Marmoutier. En vertu de cette mesure, notre département recevait, en l'an IV, les titres de vingt-deux prieurés, situés dans les limites de l'Eure-et-Loir. Ces titres constituent aujourd'hui l'une des plus précieuses collections de nos Archives.

Le présent volume d'Inventaire est uniquement consacré à l'analyse des actes concernant les monastères ou prieurés d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît. Ces actes se réfèrent à seize abbayes qui sont : Saint-Père-en-Vallée, Bonneval, Coulombs, Tiron, Josaphat, Marmoutier, Saint-Calais, Saint-Lomer de Blois, Saint-Mesmin de Micy, Cluny, le Mont-Saint-Michel, Bourgueil, le Bec-Hellouin, Notre-Dame d'Ivry, l'Aumône et le Breuil-Benoît. Un certain nombre des pièces inventoriées en ce volume ont déjà été publiées in-extenso dans divers recueils, dont il ne me semble pas inutile de donner ici la liste détaillée.

En premier lieu, je citerai le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, édité en 1840 par Benj. Guérard dans la *Collection des Documents inédits*. Guérard, pour son édition, s'est contenté de faire usage du Cartulaire, appelé *Aganon* (ms. 1060 de la Bibliothèque de Chartres), du Cartulaire d'argent (ms. 10101 de la Bibliothèque Nationale), et d'un recueil de chartes, formé au siècle dernier par

¹ Au sujet de ce cartulaire perdu de Bonneval on lit ce qui suit au bas d'un vidimus de 1502 (H. 613) : *Collatio presentis copie extracta a quodam libro antiquo quem Cartularium abbatie Bonevallis dicunt, inter duos asseres ligneos viridi corio ligato.*

dom Muley (ms. 1136 de la Bibliothèque de Chartres). Il n'a pas consulté les titres originaux conservés aux Archives d'Eure-et-Loir et cette négligence est d'autant plus fâcheuse que non seulement il aurait pu améliorer et compléter ainsi le texte d'un grand nombre de chartes mutilées par les copistes¹, mais encore il lui aurait été donné d'introduire dans son ouvrage une centaine de documents inédits², dont quelques-uns très importants, et appartenant aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles³.

Le Cartulaire de l'abbaye de Bonneval-en-Dunois n'a pas encore été mis au jour. Cependant un certain nombre de titres de ce monastère ont été insérés dans une *Histoire de Bonneval*, rédigée au siècle dernier par un moine, nommé dom Thiroux, et publiée en 1876 par M. le docteur V. Bigot, aux frais de la Société dunoise⁴. Le document le plus important qui se soit conservé sur Bonneval est une petite chronique latine, dont nous possédons deux copies de la fin du XV^e siècle (H. 605), et où sont relatées succinctement les origines du monastère ainsi que les principales donations faites au couvent depuis l'année 857 jusque vers le milieu du XII^e siècle. Ce document a été édité, il y a près de deux siècles, d'une façon très imparfaite par Mabillon dans ses *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti* (saec. IV, pars 2, p. 504 et suiv.). Il a été réédité, de nos jours, in-extenso, par M. Bigot, d'après une copie assez fautive faite aux Archives d'Eure-et-Loir par M. Brossier-Géray (livre cité, p. LXI-LXXVII). J'en ai moi-même donné une troisième édition en 1890 dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir* (tome X, p. 14-38).

A part une dizaine de documents, tous les titres de l'abbaye de Tiron au Perche, antérieurs au XIV^e siècle, ont été publiés par mon père, en 1882 et 1883, d'après le cartulaire et les chartes originales des Archives d'Eure-et-Loir⁵. Un travail analogue vient d'être entrepris, pour le

¹ Comme exemple de mutilation opérée par les copistes, je signalerai ici le diplôme du roi Henri I^{er}, publié par Guérard, p. 127-130, d'après l'*Aganon*. Guérard date ce diplôme par la simple mention *ante annum* 1061. Or l'acte original (H. 399) est parfaitement daté : *anno Henrici regis regni XXX. Actum Drocis castro publice in aula regis, anno incarnationis dominicae millesimo LX*. En outre, le texte même du diplôme est complètement différent de celui de Guérard, et les souscriptions sont beaucoup plus complètes. Il serait aisé de multiplier les exemples. Je me contente de renvoyer aux notes ajoutées au présent inventaire sous les cotes H. 124, 154, 201, 273, 276, 282, 291, 322, 346, 355, 356, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 406, 408, 481, 487, 488, 500, 505, 518, 532, 533, 554.

² Voir plus loin l'*Inventaire* sous les cotes, H. 105, 123, 125, 137, 149, 167, 173, 180-183, 202, 204, 205, 221-223, 235, 239, 244, 257, 267, 268, 272, 274, 275, 277, 283, 289, 290, 292, 294-296, 299, 300, 305, 307, 309-311, 313, 323, 332, 333, 338, 359, 361, 362, 364-366, 368-372, 375, 377, 378, 395, 397, 398, 404, 405, 407, 409-412, 414-422, 427, 332, 447, 450, 451, 482-486, 495, 497, 501, 503-506, 508, 509, 513-515, 517, 519, 521, 524, 534, 537, 550, 553, 555, 558.

³ Mon père dans un article intitulé, *Notes sur le chartrier de Saint-Père* (*Mém. de la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir*, t. IX), a signalé brièvement le parti qu'on peut tirer des titres inédits de Saint-Père, conservés aux Archives départementales.

⁴ *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval*, Châteaudun, 1875-1876, in-8°.

⁵ *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, publié sous les auspices de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, par Lucien Merlet, Chartres, 1882-1883, 2 vol. in-4°.

monastère de Josaphat près de Chartres, par M. l'abbé Métais. Vingt feuilles sont déjà parues et l'ouvrage complet, imprimé aux frais de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, formera deux volumes.

Les titres des prieurés de Marmoutier, analysés dans cet Inventaire, en raison sans doute de leur intérêt et de leur ancienneté, ont déjà donné lieu à un assez grand nombre de publications.

La plus importante de celles-ci est le *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, édité en 1874 par Mabille¹. Cet érudit a reproduit en entier un cartulaire manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale, et il a rejeté en appendice toutes les chartes qu'il a pu découvrir de côté ou d'autre. Il s'est malheureusement servi trop souvent de copies faites aux siècles derniers par les Bénédictins, au lieu de collationner lui-même les titres originaux déposés aux Archives d'Eure-et-Loir². En 1878, MM. Moutié et de Dion ont publié dans le IV^e volume des *Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet* les *Cartulaires de Saint-Thomas d'Epéron et de Notre-Dame de Maintenon*, prieurés chartrains dépendants de Marmoutier. Enfin quelques-unes de nos chartes originales du fonds de Marmoutier figurent dans le *Cartulaire blésois de Marmoutier*³, par M. l'abbé Métais, et dans le *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, publié en 1893, sous les auspices de la Société Archéologique du Vendômois, par M. de Trémault. Malgré tous ces travaux, un assez grand nombre de pièces de nos Archives, provenant des prieurés de Marmoutier, sont encore inédites⁴ et une étude attentive des originaux permettrait de corriger avantageusement certaines leçons adoptées par les divers auteurs que je viens de signaler. — Il me reste à mentionner parmi les recueils, contenant une importante série de chartes inventoriées en ce volume, le *Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou*⁵, que M. l'abbé Métais a fait paraître en 1895.

Quelle que soit la quantité de titres antérieurs au XIV^e siècle, qui aient été extraits des Archives d'Eure-et-Loir et publiés par les érudits depuis une trentaine d'années, il en reste encore beaucoup qui n'ont été utilisés par personne et qui méritent cependant d'être portés à la connaissance des historiens. Ce sont surtout, dans le présent Inventaire, les fonds des abbayes de Bonneval, de Saint-Père-en-Vallée, de Marmoutier et de Coulombs, qui renferment les plus précieux documents parmi ceux qui attendent le temps où ils seront mis au jour.

¹ Cette publication a été faite sous les auspices de la Société Dunoise.

² Voir plus loin les notes ajoutées sous les cotes H. 2268, 2269, 2270, 2272, 2280, 2358, 2359, 2417, 2429, 2450.

³ Blois, 1889-1891, 1 vol. in-8°.

⁴ Parmi ces documents inédits, voir plus loin H. 2234, 2238, 2239, 2241, 2242, 2243, 2244, 2250, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2261, 2262, 2263, 2269, 2270, 2271, 2272, 2274, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2313, 2315, 2359, 2361, 2363, 2368, 2389, 2405, 2406, 2413, 2414, 2416, 2418, 2419, 2429, 2431, 2432, 2433, 2434, 2448, 2452, 2484, 2487, 2491, 2500, 2501, 2504, 2505, 2514, 2519, 2523, 2527. — Toutes ces chartes embrassent une période de temps, qui s'étend de l'an 1025 environ à 1295.

⁵ Extrait des *Archives du diocèse de Chartres*, Vannes, 1 vol. in-8°.

Je me contenterai de transcrire ici, comme exemple des découvertes qui peuvent encore se faire en notre dépôt, trois documents jusqu'à présent inconnus, tirés du fonds de l'abbaye de Bonneval. Le premier (H. 1106) est un diplôme original du roi Louis VII, notifiant que les moines de Bonneval l'ont associé à la propriété du village de Lorrez-le-Bocage, et que lui-même les a associés en retour à la propriété du village de Préaux. Par ce même acte, le roi accorde aux habitants de Lorrez les coutumes de Lorrain. Ce qui rend ce document extrêmement curieux, c'est qu'on ne possède plus le diplôme par lequel Louis VII avait renouvelé en 1155 aux habitants de Lorrain la charte de privilèges (perdue elle aussi), qui leur avait été concédée autrefois par son père Louis le Gros ¹. Les copies que l'on a de cet acte de 1155 sont toutes plus ou moins défectueuses, et, comme les coutumes de Lorrain ont eu une grande extension aux XII^e et XIII^e siècles, les érudits n'ont pas cessé d'attacher de l'importance à la reconstitution du texte primitif ². Notre diplôme de 1160 est le plus ancien original actuellement connu, renfermant la teneur intégrale des coutumes de Lorrain ³. C'est assez dire quelle en est la valeur. Les deux autres documents, que je crois bon d'éditer en même temps que le diplôme de Louis VII, sont deux chartes de coutumes accordées à l'abbaye de Bonneval par les comtes de Blois en 1198 (H. 615) et 1265 (H. 606 et 617). Ces actes sont également intéressants au point de vue de l'histoire du droit féodal.

I

1160. — LORREZ-LE-BOCAGE ⁴.

Partage de la seigneurie de Lorrez-le-Bocage entre le roi Louis VII et les moines de Bonneval, et concession des coutumes de Lorrain en Gâtinais aux habitants de Lorrez ⁵.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Ludovicus, Dei gracia, Francorum rex: sicut regiam celsitudinem ad dexteram vel ad sinistram declinare non expedit, ita quecumque auctoritate ipsius vel assensu

¹ Cf. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, n° 351.

² Cf. M. Prou, *Les Coutumes de Lorrain et leur propagation aux XII^e et XIII^e siècles*, dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, n° de mai-juin 1884, p. 139 et suiv.

³ On connaissait déjà un autre diplôme de 1169 confirmatif de celui de 1160, mais où les coutumes de Lorrain ne sont point transcrites. M. Luchaire (livre cité, n° 570) n'a connu que des copies de cet acte confirmatif, copies d'après lesquelles la date est attribuée tantôt à 1179, tantôt à 1169 ou encore à 1160. L'original, conservé aux Archives d'Eure-et-Loir (H. 1106), tranche l'incertitude qui règne au sujet de cette date, qui est ainsi conçue: *Actum Aurelianis, anno M^o C^o LX^o VIII^o.*

⁴ Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau.

⁵ Le diplôme original est devenu illisible en quelques endroits. Nous avons restitué les mots, qui sont imprimés entre crochets, d'après une expédition, faite en 1518, d'un vidimus du roi Philippe le Bel. Ce vidimus était ainsi libellé:

stabilitata sunt temporum antiquitas non deleat vel aliquorum incursus malignantium nullatenus perturbet. Notum igitur facimus universis presentibus pariter et futuris quod abbas de Bonavalle et totus ejusdem monasterii conventus nos acquilleverunt et participem constituerunt in villam suam que vocatur Lorreium, que sita est super aquam Lunam, in bosco et plano et in omni eo quod ipsi habent apud predictam villam et in ejus parrochia, excepta decima que altaris est et ecclesie et una carrucata terre, et rex habebit aliam si voluerit; nos vero abbatem et ecclesiam predictam acquillivimus et participem nobiscum fecimus in omni eo quod apud Perrellos¹ habebamus. Statuimus etiam quod omnes quicumque in predicta villa venire voluerint et ibi manserint, secure veniant et maneant ad consuetudines Lorreaci nostri que sunt hujusmodi: Quod quicumque in Lorreaci parrochia domum habebit pro domo sua et pro quodam arpeno terre si in eadem parrochia habuerit, sex denarios census persolvat tantum, et si illud adquisierit ad censum domus sue illud teneat. Nullus hominum de parrochia Lorreaci tonleium nec aliquam consuetudinem reddat de nutritura sua, nec etiam de annona sua quam de labore suo vel de labore suorum quorumcumque animalium habuerit minagium reddat, et de vino suo quod de suis vineis habuerit foragium nunquam reddat. Nullus eorum in expeditionem neque in equitacionem eat nisi eadem die ad domum suam, si voluerit, reveniat, et nullus eorum pedagium usque Stampas reddat neque usque Aurelianis, neque usque [Miliacum² quod] est in pago Gastinensi, neque usque ad Milledunum. Et quicumque in parrochia Lorreaci possessionem suam habuerit nichil ex ea perdet pro quocumque forifaculo nisi adversus nos vel aliquem de hospitibus nostris forifecerit. Nullus ad ferias seu ad mercatum Lorreaci veniens sive rediens capiatur nec disturbetur nisi die ipsa forifaculum fecerit, et nullus in die mercati vel ferie Lorreaci vadium plegii sui capiat nisi die consimili plegiatio illa facta fuerit; et forifaculum de LX solidis ad ^{que}v solidos et forifaculum de quinque solidis ad duodecim denarios veniat, et clamor prepositi ad III denarios. Et nullus eorum a Lorreaco cum domino rege placitaturus exeat. Nullus nec nos nec alius hominibus de Lorreaco talliam nec oblationem neque rogam faciat. Et nullus Lorreaci vinum cum edicto vendat, excepto rege, qui proprium vinum in cellario suo cum edicto vendat. Lorreaci autem habebimus creditionem in cibis ad nostrum et regine opus ad dies quindecim completos persolvendam. Et si vadium domini regis vel alius habuerit, non tenebit ultra octo dies nisi sponte, et si alius erga alium inimiciam incurrerit, absque castelli vel burgi infractura, et clamore preposito non facto concordaverint, nichil ob hoc nobis nec preposito nostro sit emendaturus, [et si clamor] inde factus fuerit, licet illis concordare ex quo districtum persolverit, et si alius de alio clamorem fecerit et alter erga alterum nullam fecerit emendationem, nichil pro his nobis aut preposito [erit emendatu]rus. Et alius alii si facere sacramentum debuerit condonare ei liceat. Et si homines de Lorreaco vadia duelli temere dederint et prepositi assensu antequam tribuantur obsides concordaverint du[os solidos et VI denari]os uterque persolvat, et si obsides dati fuerint, VII solidos et sex denarios persolvat uterque, et si de legitimis hominibus duellum factum fuerit, obsides devicti centum et duodecim so[lidos] persolvent. Eorum n[ullus] corvatam nobis faciet nisi semel

Philippus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos, ad requisitionem hominum ville Lorreti, quamdam cartam clare memorie Ludovici, Francorum regis, predecessoris nostri, propter ejus vetustatem aliquantulum deterioratam, concessimus renovari, cujus tenor talis est:..... nos autem, in hujus rei testimonium, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, salvo in justitia et in aliis jure nostro et alieno jure. Actum Parisius, anno Domini M^o CC^o XC^o IP^o, mense decembris (H. 1106).

¹ Préaux, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, canton de Lorrez-le-Bocage.

² Milly, Seine-et-Oise, arr. Etampes.

in anno ad vinum nostrum adducendum, nec alii hoc autem facient nisi illi qui equos aut quadrigas habuerint et inde submoniti fuerint, nec a nobis habe[bunt procuracionem]: villani autem ligna ad coquinam nostram adducent. Nullus eorum captus teneatur, si plegium veniendi ad jus dare potuerit, et eorum quilibet res suas, si vendere voluerit, vendat et, redditis venditio[nibus suis, a villa si] recedere voluerit, liber et quietus recedat nisi in villa forifactum fecerit, et quicumque in parrochia Lorreaci anno et die manserit, nullo eum clamore sequente, neque per nos sive per prepositum rectitudinem prohib[uerit, deinceps li]ber et quietus permaneat. Et nullus cum aliquo placitabit nisi causa rectitudinis exequende et recipiende. Et quando homines de Lorreaco ibunt Aurelianis cum mercatura sua, pro quadriga sua solum nummum persolvent in urbis egressu, scilicet quando ibunt non causa ferie; in martio si ierint, in egressu Aurelianis IIII denarios persolvent pro quadriga, et ingressi duos denarios. In nuptiis Lorreaci, pretor nichil consuetudine habebit neque excubitor. Et nullus agricola de parrochia Lorreaci qui terram colat cum aratro plus quam unam minam siliginis omnibus de Lorreaco servientibus consuetudine prebeat quando messis erit. Et si miles aliquis seu serviens equos vel alia animalia hominum de Lorreaco in nemoribus nostris invenerit, non debet illa ducere nisi ad prepositum de Lorreaco. Et si aliquod animal de parrochia Lorreaci forestam nostram a tauris fugatum vel a muschis coactum intraverit sive haiam, nichil ideo debebit preposito emendare ille cujus animal fuerit, si poterit jurare quod custode invito intrasset, et si aliquo custodiente scienter inventum fuerit XII denarios pro illo dabit, et si plura fuerint totidem pro quolibet persolvat. In furnis Lorreaci non erunt portatores consuetudine et excubie non erunt consuetudine. Et aliquis de Lorreaco si duxerit sal vel vinum suum Aurelianis, pro quadriga unum denarium dabit tantum. Et nullus debet demandationem preposito Stampas, nec preposito Piveris nec in toto Gastineto. Nullus eorum dabit tonleium Ferrariis¹, nec Castro Nantonis², nec Puteolis³, neque Nibelle⁴. Et homines de Lorreaco nemus mortuum ad usum suum extra forestam capiant. Et quicumque [in mercato Lorreaci emerit vel vendiderit] et per oblivionem tonleium suum [retinuerit, post octo dies illud] persolvat sine [aliqua causa si jurare poterit quod scienter non retinuisset]. Et nullus hominum Lorreaci habentium domum vel [vineam vel pratum aut agrum aut edificium aliquod in terra alterius, [justiciabit se pro illo vel] pro ejus serviente, nisi pro garba vel pro censu suo forifecerit, et tunc a Lorreaco non exibat causa rectitudinis tenende. Et si aliquis hominum de Lorreaco [accusatus de aliquo fuerit et] teste comprobari non potuerit [contra probationem impetentis, per solam manum] suam se deculpabit. Nullus etiam de eadem parrochia de quocumque vendiderit vel emerit super septimanam et de quocumque [emerit in die mercati] pro usu suo, nullam consuetudinem [dabit⁵. Proinde constituimus ut in villa movebitur prepositus] unus post alterum; juret se stabiliter servaturum omnes has consuetudines, et similiter novi, et quotiens movebuntur, [servientes. Quod ut ratum] sit et firmum atque inconcussum, [memorie litterarum] tradi, sigillo nostro muniri et nominis nostri caractere consignari precepimus.

Actum publice Lorreaci, anno ab incarnatione Domini M^o C^o L^o [X^o, astantibus in pal]atio nostro quorum

¹ Ferrières, Loiret, arr. de Montargis.

² Château-Landon, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau.

³ Puisseaux, Loiret, arr. de Pithiviers.

⁴ Nibelle-Saint-Sauveur, Loiret, arr. de Pithiviers, canton de Beaune.

⁵ Dans l'édition que M. Prou a donné des coutumes de Lorris (mém. cité, p. 457) il se trouve ici un article, que ne contient pas notre diplôme et qui est peut-être le résultat d'une interpolation.

apposita sunt nomina et signa. Signum comitis Theobaldi, dapiferi nostri. Signum Guidonis buticularii. Signum Mathei camerarii. (*locus monogr.*) Signum Richardi constabularii¹. Data per m[anum Hugonis cancel]larii.

II

1198. — BONNEVAL.

Confirmation par Louis, comte de Blois, de l'accord intervenu entre son père Thibaut V et les moines de Bonneval au sujet des coutumes de la ville de Bonneval et des terres de l'abbaye.

Ego Ludovicus, Blesensis et Claromontensis comes, notum facio omnibus tam futuris quam presentibus quod bone memorie pater meus, Teobaldus, comes Blesensis, sciens equum esse sua cuique jura servari, discordiam que inter ipsum et monachos Bonevallis aliquando fuerat de quibusdam consuetudinibus quas in Bonavalle et in cetera terra eorum habere se dicebat, hoc modo voluit terminari. Monachi cognoverunt in Bonavalle et adjacente terra eorum que abbatia dicitur ipsum quatuor consuetudines habere, murdrum, incendium furtivum, thesaurum, raptum ; ipse vero cognovit aliam justiciam pertinere ad monachos, sanguinem et furtum, et cetera omnia, tam in Bonavalle quam in tota banleuga, eorum justicia debere terminari. Abbatem aut homines suos extra Bonamvallem ad justiciam trahere non poterat, sed in Bonavalle, in curia ecclesie, servientibus suis respondebant ; si vero ipse in villa esset, ante ipsum justicia, salvo tamen ecclesie jure, veniebat, nec in Bonavalle hominem aut aliquid omnino capere poterat aut tenere nisi per monachorum justiciam ; extra villam capere poterat et tenere eum qui ei forificerat si ad justiciam monachorum non pertineret ; si vero de justicia monachorum esset, in curia eorum, ministerialibus suis eorum judicio justicia fiebat. Si homo hominem in Bonavalle occidisset, pecunia homicide in substancia mobili sua erat ; domus vero et vinee et terra monachorum erant pro infractura ville, nec redire poterat profugus homicida nisi suo et abbatis consensu, salva ecclesie justicia. Si homo suus hominem quemcumque vel in Bonavalle vel infra banleugam in terra monachorum occidisset, pecunia ejus mobilis sua erat, et hereditas parentibus non auferebatur si infracturam terre monachis emendare voluissent, alioquin hereditatem profugi non habebant. In suis pedagiariis extra Bonamvallem, si homines ad justiciam ecclesie pertinentes rixati fuissent vel sanguinem fudissent, de hominibus suis justicia monachorum erat ; quod si homo ecclesie cum homine suo vel cum mercatore suo sanguinem fudisset vel aliquod forifactum fecisset, in curia ecclesie qui passus erat injuriam justiciam querebat et habebat quod judicatum fuerat ; si inter alios homines de quibus nichil pertinebat ad monachos questio fuisset, judicio curie sue finiebatur, excepto quod in Bonavalle eos capere non poterat. Homines abbacie corpus ejus in expeditionibus sequebantur, sicut alii

¹ Cet acte est le seul qui fasse mention du connétable Richard, dont l'existence même avait été jusqu'aujourd'hui mise en doute : mais son nom est écrit ici en toutes lettres, et il n'est plus permis de nier qu'il ait succédé à Mathieu de Montmorency signalé jusqu'en août 1160. Dès le mois de novembre de la même année 1160, la connétablie était devenue vacante de nouveau, et elle resta sans titulaire jusqu'en 1164. La durée des fonctions de Richard n'aura donc été que d'un mois ou deux, et le diplôme, que nous publions, doit être daté d'août-novembre 1160 (sur ces questions chronologiques, cf. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, n^{os} 430 et 436, et pages 51, 416-417).

homines terre sue ; quod si forte hostes sui castra sua, eo absente, invasissent, homines Bonevallis ad defensionem eorum cum aliis hominibus ibant et faciebant opus. Ad biennos suos, in episcopatu Carnotensi, ibant et ultra nequaquam, sed in episcopatu ad firmitates, quas ipse sumptibus suis pro certa guerra faciebat, ibant et faciebant opus. Si quando biennium vel expeditionem ipse summebat, ad abbatem vel prepositum ecclesie mittebat, et ejus precepto et summonicione homines in servicium ejus ibant. Ipse vero comestiones et hospicia que in terra eorum habere se dicebat per consuetudinem in perpetuum dimisit, et ipsi ei de unoquoque hospite quem extra banleugam habebant in Belsia vel in ramo Silve Longe, excepto feodo Guillelmi Goeti, unum sextarium avene ad rasam minam per annum concesserunt, ita quod mina nec pulsata sit nec coagitata, et sine cantello, et ita reddebatur ; de villis que ad preposituram Bonevallis pertinent, ad Bonamvallem adducebatur, et ibi justa mensura mensurabatur ; similiter de villis que ad Castridunum pertinent ad Castridunum adducebatur et justa mensura mensurabatur, et de ramo Silve Longe ¹ ad Feritatem ² adducebatur, et mensura ejusdem ville juste, ut dictum est, mensurabatur. Quod si aliquis de hominibus avenam insufficienter attulisset sine causatione, ea die eam querere poterat et reportare. Octo diebus ante festum Sancti Remigii, serviens suus per villas in quibus est tensamentum veniebat, et quantitas tensamenti coram monacho qui ibi preerat vel majore ejus computabatur, et in festo Sancti Remigii persolvebatur ; si, die statuto, aliquis ex debitoribus tensamentum suum non reddidisset, serviens suus monacho obedientiario vel ejus majori ostendebat, et si infra octo dies non reddidisset, extunc in lege sua solvebatur. Si serviens suus rustico imposuisset quod tensamentum suum non reddidisset et ille cum uno teste potuisset jurare se persolvisset, liber erat. Si paupertate vel quacumque necessitate domus a masnagio deperisset, vel etiam integra existens habitatorem non haberet, tensamentum non reddebat ; si habitator redisset, tensamentum a tempore quo redierat reddebat, nam de tempore absentie vel domus vacue aut dirute non reddebat. Hoc etiam concessit ut tensamentum istud semper in manu comitis Carnotensis maneret, nec aliqua ratione unquam alii redderetur. In ramo Silve Longe tensamentum erat, sed biennium et expeditio et cuncte alie exactiones remanebant. Si quis rotagium monachorum tulisset, serviens eorum illum sequebatur et intra banleugam eum detinebat donec emendasset. In die mercati, tam de hominibus foris advenientibus quam de in eadem villa manentibus omnis justitia monachorum erat, ita plane ut prefecto suo vel alicui suo ministro nullam de aliquo justiciam facere licebat, sed de sibi forefactis abbati aut priori sive preposito ecclesie clamorem deferebat, et per eorum manus justiciam recipiebat. Si fur in mercato Bonevallis deprehensus fuisset, cum omnibus suis, justicie monachorum reddebatur. Ipse autem, pro tensamento predicto sibi concesso, monachorum terram ab omnibus custodire et defensare, modis omnibus, debebat. Has ipse consuetudines, per manum fidelis militis sui, Galterii de Friesia, jurare fecit in animam suam, et sigilli sui caractere roboravit. [Ego] vero, paternis traditionibus et statutis contraire formidans, insuper pro redemptione anime mee et patris mei et parentum meorum, prefate concordie, que inter monachos et patrem [meum] composita fuerat, liberaliter assensum prebeo, et pretaxatas consuetudines tam a me quam ab heredibus meis firmiter observandas, concedentibus fratre meo Philippo et uxore mea Katerina et Johanna filia mea, promisi, et presenti scripto mandatas, ne quolibet modo a posteris meis, ausu temerario, infringantur, sigilli mei actoritate (*sic*) in perpetuum confirma[vi].

¹ La forêt de Marchenoir.

² La Ferté-Villeneuve, Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, canton de Cloyes.

[Datum publice] apud Bonamvallem, anno incarnationis dominice M^o C^o nonagesimo VIII^o, regnante Philipo rege Francorum. Testes : Ernaudus, abbas Sancti Launomari Blesensis ; Robertus, abbas Sancti Carauni Carnotensis ; Gonherius de Laneriaco ; Herveius Ruffus ; Johannes de Friesia ; Gaufridus de Chavernai ; Guillelmus de Barzilleriis ; Tebaudus, clericus ; Terricus, clericus ; R[agin]aldus marescallus ; Teobaldus, decanus ; Robertus, prepositus Bonevallis ; Rainaudus de Milli ; Matheus Parisiacensis ; Reginaldus, major monachorum ; Guillelmus de Pertico ; Galterius, caligarius ; Gaufr[ridus de Ti]lletto. Datum per manum Teobaldi cancellarii.

III

1265, juin.

Accord entre Jean de Châtillon, comte de Blois, et les moines de Bonneval pour la justice et les coutumes dans les villes de Bonneval, Saint-Calais, Saint-Maur, la Touche, Givais, la Ville-du-Bois, Baignolet, Courbehaye, Ormoy, Villepareux et Guillonville.

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes de Castellione, comes Blesensis et Carnotensis et dominus Advenne, salutem in Domino. Notum facio quod cum contencio esset inter me ex una parte et religiosos viros abbatem et conventum monasterii Bonevallis ex altera, super quibusdam juribus et consuetudinibus in villa et banleuga Bonevallis et in quibusdam aliis villis et locis, in terris, feodis, terragiis et censivis monachorum, habito tandem diligenti tractatu, de bonorum consilio super premissis, et comperta veritate tam ex tenore scriptorum quorundam predecessorum meorum quam ex inquisitione, de meo et dictorum religiosorum consensu, super usibus et explectamentis eorundem et meis facta, per bone memorie magistrum Raginaldum, quondam archidiaconum Drocensem in ecclesia Carnotensi, et venerabilem virum magistrum Egidium, granicarium ecclesie Beati Martini Turonensis, ad inquirendum super premissis a me et a dictis religiosis concorditer electos et super hoc juratos, ad hunc finem seu terminationem venimus, videlicet quod justitia de simplici occisione hominis, facta seu commissa in villa et banleuga Bonevallis, et explectamentum ipsius justicie secundum consuetudinem patrie, comiti Carnotensi et ejus successoribus comitibus Carnotensibus remanebit. Item comes Carnotensis et successores ejus comites Carnotenses, et nullus alius poterit tenere et habere Judeos in villa Bonevallis et banleuga et eos explectare et etiam expellere de dicta villa et banleuga, et tractare pro sue libito voluntatis, salva tamen abbati et monachis justitia quam habent et habere consueverunt in dictos Judeos in villa et banleuga Bonevallis. Item homines commorantes in villa et banleuga Bonevallis tenebuntur ire in exercitum comitis Carnotensis in comitatu Carnotensi et feudis ejusdem comitatus tantum, et abbas et monachi Bonevallis seu mandatum eorum, ad requisitionem comitis vel ejus mandati, tenebuntur submonere vel submoneri facere predictos homines ad eundem in exercitum, et abbas seu monachi poterunt mittere majorem suum vel aliud mandatum ad conducendum dictos homines in exercitum et vexillum deferendum. Servientes tamen qui sunt et erunt de familia abbatis qui pro tempore fuerint in monasterio Bonevallis, et alii servientes qui certa et assidua habent et exercent seu exercebunt officia in ipsa abbatia seu in vineis, moleninis et piscariis que monachi tenent et tenebunt in manu propria et ad usus suos proprios, et unicus serviens

qui deputatus fuerit a monachis ad faciendum submonitiones seu alia officia vel explectamenta ad justiciam monachorum pertinentia, et unicus serviens qui deputatus fuerit a monachis ad banna clamanda, necnon et alii servientes qui hactenus ab exercitu liberi esse consueverunt a predicto exercitu de cetero erunt liberi et immunes. Item homines commorantes in dictis villa et banleuga Bonevallis cum comite Carnotensi vel Blesensi seu successoribus eorum, seu cum mandato eorum, ire ad torneamenta seu ad aliquam calvacatam nullatenus tenebuntur, sed a torneamentis et calvacata erunt in perpetuum liberi et immunes. Item non tenebuntur ad aliquod biennium ipsi comiti vel ejus successoribus in villa et banleuga Bonevallis, nec in aliquibus locis aliis faciendum, sed a biennio quieti, liberi et immunes in perpetuum remanebunt. Item non tenebuntur ad aliquam corveiam ipsi comiti vel ejus successoribus faciendam, sed, quantum pertinet ad dictum comitem et successores ejus, a dictis corveis erunt liberi in perpetuum et immunes. Item simplex justitia ville Sancti Karilephi et hospitium monachorum in illa villa commorantium in censivis et terragiis eorundem, de censu chatalli, conventionibus, debitis et rixis usque ad gagium duelli, erit monachorum, et eis quiete et libere remanebit: gagium vero duelli, cum ibidem in curia monachorum datum et adjudicatum fuerit, et omnimoda alia justitia tam alta quam bassa comiti Blesensi vel illi qui pro tempore fuerit dominus Castriduni totaliter remanebit, salvis tamen abbati et monachis mensuris et roagio dicte ville et districtu terragiorum suorum, necnon et banno furni et molendinorum ipsorum abbatis et conventus; que omnia dictis monachis cum districtu eorum remanebunt. Item omnimoda justitia tam alta quam bassa ville et territorii Sancti Mauri in illa parte ville et nemoris, et rerum ibidem in dicto territorio existentium, que fuerunt empte et acquisite a domino de Pusato, ad abbatem et monachos pertinebit. In alia vero parte ville Sancti Mauri quam monachi non emerunt vel non acquisiverunt a domino de Pusato et in villis, videlicet de Thuscha et de Gives et in villa que vocatur Villa Bosci, habebunt dicti abbas et monachi eandem justiciam quam habent in villa et banleuga Bonevallis, et comes in dictis villis et locis aliam omnimodam justiciam habebit in terris, feudis et censivis dictorum monachorum, salvis tamen abbati et monachis districtu et jure feudali. Item in nemoribus monachorum de Guinegaut habebit comes omnimodam justiciam, excepta justitia forefactorum nemorum dictorum qui ad monachos cum secta debita seu consueta pertinebit. Item justitia latronis de die de nocte, in die mercati et aliis diebus in tota villa Bonevallis et burgis ejusdem ville, ad monachos pertinebit. Item eadem justitia latronis, extra dictam villam Bonevallis et burgos infra banleugam, in cheminis pedagogariis et aliis et extra cheminos, in die mercati et aliis diebus, ad predictos monachos similiter pertinebit, et preter hoc in aliis locis in quibus dictam justiciam habere consueverunt. Item comes et successores sui in feodis, si quos habet in dictis villa et banleuga Bonevallis et burgis ejusdem ville, non poterit, per se vel per alios, facere furnos vel molendinos quoscumque, vel etiam, durantibus bannis abbatis, vinum suum vel alienum ad tabernam publicam vel occultam vendere vel vendi facere, vel alios quoscumque permittere vina vendere vel vendi facere ad tabernas. Item quocienscumque latro in villa seu banleuga Bonevallis per curiam monachorum fuerit judicandus, prepositus comitis, per mandatum monachorum, vocabitur ad latronem certa die judicandum, et si dicta die infra horam nonam prepositus comitis vocatus non venerit, mandatum monachorum, secundum quod illis qui ad judicium faciendum intererunt videbitur, poterit dictum latronem judicare. Si vero prepositus comitis ad dictum latronem judicandum intererit presens et cum mandato monachorum et aliis existentibus in judicio non concordaverit, mandatum monachorum, presente preposiio, aliam diem tenebitur assignare, et si dictus prepositus, dicta die assignata, ad dictum latronem judicandum infra horam nonam non venerit, vel etiam si venerit et non concor-

daverit, eo ulterius non expectato seu etiam cum aliis non concordante, fiet iudicium de latrone per mandatum monachorum et alios existentes secundum quod eis videbitur faciendum. Item omnes res invente in villa Bonevallis et burgis ejusdem ville, sive animalia, sive res alie quecumque, excepto thesauro, et etiam extra villam Bonevallis infra banleugam in chiminis pedagiariis et aliis, extra chiminos, in censivis, terris, terragiis et feudis dictorum monachorum, ad ipsos monachos pertinebunt, et preter hoc in aliis locis in quibus dictam justiciam habere consueverunt. Item emende de forefactis pratorum, vinearum, virgultorum et ortorum et salicetorum in tota villa Bonevallis et burgis et etiam extra villam Bonevallis et burgos infra banleugam, in chiminis pedagiariis et aliis, extra et cheminos in censivis, terris, terragiis et feudis dictorum monachorum, ad ipsos monachos pertinebunt, et preter hoc in aliis locis in quibus dictam justiciam habere vel exercere consueverunt. Item mercerii stalla sua ponent et mercimonia vendent sub avento furni monachorum in Gravia, et ultra continue si omnes esse non poterunt sub avento. Item mercatores adducentes alleccia et alia genera piscium in die mercati, et de eis costumam seu consuetudinem, si que de talibus debetur, in die mercati solventes, si totum die mercati non vendiderint, residuum, sine prestatione coustume seu consuetudinis, vendere poterunt die sequenti et die tercia. Item comes seu successores sui non habebunt aliquos servientes homines liberos commorantes in villa seu banleuga Bonevallis quittos seu liberos a taillia ejusdem ville, excepto unico preposito comitis et baillivo unico qui pro tempore fuerit, si in dicta villa et banleuga Bonevallis commorentur. Item comes seu successores ejus seu prepositus vel custos domorum ipsius seu aliud mandatum ipsius, in pratis ad herbagium quod vocatur vulgariter *mareschaucées* obligatis, seu predicto onere marescalciarum oneratis vel affectis, nichil de cetero capient vel capi facient, explectabunt vel facient explectari. Item omnimoda justicia tam alta quam bassa in villis, videlicet de Bangnoletto, de Curvahaya, de Ulmeto, de Villa Petrosa et de Guillonvilla, in terra monachorum, in censivis et terragiis eorumdem, eisdem monachis libere et quitte perpetuum remanebit. Item bannum clamabitur per servientem abbatis et monachorum ad hoc ab ipsis specialiter deputatum, et in dicta clamazione primo fiet mencio de abbate, post de comite, postea de prepositis et majore, hoc excepto quod prepositus comitis de die mercati ad aliam diem transmūtanda clamor faciet per quemcumque voluerit, nulla de abbate seu de comite vel aliis predictis facta vel facienda mencione. Item custodia portarum ville Bonevallis, et reparatio earundem, et emolumentum domuum portallorum dicte ville ad abbatem et monachos pertinebit. Item comes et successores sui qui pro tempore fuerunt fossata ville Bonevallis per homines suos de corpore vel per alios homines quoscumque, dummodo in villa Bonevallis et banleuga non fuerint commorantes, poterunt facere reparari, excepto tamen toto ambitu abbacie et tota clausura circa abbatiam, cum omnibus viariis secundum quod se extendunt, et exceptis omnibus jardinis et ortis et virgultis ipsius abbacie; item sine dampno et lesione hostisiarum et censivarum dictorum abbatis et conventus, si contigue vel proxime sunt fossatis, salvis etiam omnibus juribus abbacie et explectamentis et usibus que vel quos dicti monachi habuerunt vel exercuerunt, et salvis alveis et omnibus cursibus aque que currit in dicta villa Bonevallis. Preter hec autem que per istam terminationem predictis comiti et successoribus ejus necnon et abbati et conventui declarata sunt, tam ex tenore carte comitis Theobaldi senioris quam ex usu et explectamentis, habent et habebunt comes et successores sui in villa Bonevallis et banleuga justiciam murtri, raptus, incendii furtivi, thesausi inventi et celati; item justiciam infractionis treugarum et justiciam assecurationis personarum facte per judicem vel coram iudice. Si vero contingat quod, occasione predictarum justiciarum vel alicujus earundem, bona immobilia malefactorum seu malefactoris aliquo modo ad manum comitis devenerint,

idem comes, sine requisitione abbatis, infra annum et diem, postquam ad manum ipsius comitis devenerint, tenebitur dicta bona extra manum suam ponere et in talem manum transferre in quam transferri possent a malefactore et ei finaliter remanere, alioquin extunc dicti abbas et conventus vel eorum mandatum poterunt ad dicta bona assignare et ea quitte et libere explectare. Item cum gagium duelli pro quibuscumque causis et querelis in curia monachorum apud Bonamvallem datum fuerit et ibi adjudicatum, extunc in curia comitis deducetur et iudicio ipsius curie terminabitur, salvo in omnibus jure monachorum. Item comes et successores sui habent et habebunt mercatum in villa Bonevallis et consuetudines seu coustumas ipsius mercati consuetas, salvis tamen abbati et monachis redditibus et coustumis quos et quas ipsi percipiunt et percipere consueverunt in die mercati, etiam in ipso mercato in villa et banleuga Bonevallis. Item predicti abbas et conventus habent et habebunt et percipient, annis singulis, decem libras de redditibus mercati predicti, quas prepositus comitis qui pro tempore fuerit tenebitur eis solvere infra octo dies postquam receperit ministerium prefecture, aut dare dictis abbati et monachis vel eorum mandato ydoneos fidejussores de justicia ipsorum monachorum de dictis decem libris eisdem abbati et monachis vel eorum mandato solvendis annuatim in festo Sancti Florentini. Item comes et successores sui pro se et abbas et monachi pro se similiter habebunt in villa Bonevallis et banleuga justiciam et districtum monete dunensis et cambitorum Bonevallensium ratione cambii, secundum quod uterque eorum hactenus habere consueverunt. Hec autem declarata sunt et terminata, salvis utrique parti, tam comiti et successoribus ejus quam abbati et monachis, redditibus, juribus aliis, justiciis et redibentiis quas et que habent et percipiunt et percipere consueverunt in dictis villa et banleuga Bonevallis. Predictæ vero justicie et consuetudines et redibentie quas comes et successores sui habent et habebunt in dictis villa et banleuga Bonevallis debent semper in manu comitis Carnotensis remanere, nec aliquo tempore poterunt ab eodem comitatu Carnotensi separari, salvis autem dicto comiti et successoribus ejus comitibus Carnotensibus premissis justiciis et aliis que per istum finem seu terminationem remanent ipsi comiti et successoribus ejus. Omnes alie justicie quecumque ex quacumque causa et facto et in quocumque casu evenerint in tota villa Bonevallis et burgis ejusdem ville de die, de nocte, in die mercati et aliis diebus et in chiminis pedagiariis et in aliis et extra villam Bonevallis et burgis ejusdem ville infra banleugam, in terris, censivis et terragiis et feodis ipsorum abbatis et conventus, ad ipsos monachos pertinebunt, et preter hec in omnibus aliis locis infra banleugam in quibus eas habere seu exercere consueverunt. Ressortum vero quod dicebam me habere in terra dictorum abbatis et conventus monachorum non est terminatum, sed articulus iste de ressorto relinquitur per curiam domini regis terminandus. Volo etiam quod burgenses ville et banleuge Bonevallis habeant litteras meas patentes quantum ad omnes articulos et singulos ad ipsos pertinentes. Quam finationem seu terminationem predictæ conventionis volo, ratam habeo et ratam habere promitto. Ut autem predicta omnia et singula successorum meorum noticie commendentur et semper firma permaneant, presentibus litteris annotata sigilli mei impressione confirmo. Datum anno Domini M° CC° LX° quinto, mense junio.

Il serait aisé de multiplier les exemples, permettant d'apprécier la richesse de nos archives monastiques. Ceux-ci suffiront peut-être à attirer sur elles l'attention des personnes qui s'intéressent à l'histoire du moyen âge. C'est surtout au point de vue des études de diplomatique que les chartes, analysées en ce volume, présentent des particularités dignes de remarque. Je me suis

efforcé de signaler en notes la plupart des formules ou des clauses insolites des plus anciens documents, et il serait superflu d'en parler ici de nouveau. Qu'il me suffise de rappeler brièvement que ces observations portent principalement sur les chartes fausses, sur les devises des chirographes, sur les formules d'investiture, sur la teneur des dates, sur les souscriptions autographes, sur les signes de validation, etc. Pour ces motifs et d'autres encore, les titres primordiaux des abbayes bénédictines d'Eure-et-Loir méritent d'être mieux connus que par un simple Inventaire. Déjà un certain nombre de cartulaires imprimés en ont divulgué une bonne part, et j'espère que, dans un temps rapproché, il me sera permis de publier le reste des chartes inédites de cette série, et, en les tirant de l'oubli, de les préserver des causes de disparition, dont elles peuvent être menacées.

Chartres, le 25 décembre 1897.

RENÉ MERLET.



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

(Clergé régulier. -- Ordres religieux d'hommes; Ordres religieux de femmes;
Ordres militaires religieux; Hôpitaux et Maladreries)

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

ABBAYE DE SAINT-PÈRE-EN-VALLÉE.

H. 1. (Registres.) — 2 vol. in-folio, de 703 et 806 pages.

XVIII^e siècle. — « Inventaire des chartres, titres, » lettres et enseignements qui sont dans le trésor ou » chartrier de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée » (954-1738). — Églises dont le patronage appartient à l'abbaye: Saint-Cyrice et Sainte-Julitte d'Anet; Saint-Martin d'Aunay; Notre-Dame de Beaulieu, diocèse d'Évreux; la Chapelle-Béhard; la Béhardière; Boissy-le-Sec; Saint-Victor de Brullemail; Notre-Dame de Chanday; Saint-Pierre des Châtelliers; Saint-Blaise de la Chaussée-d'Ivry; Couvé; Saint-Christophe près Pullay; Saint-Germain-de-la-Gâtine; Saint-Hilaire de Chartres; Saint-Martin d'Illiers en Normandie; Saint-Saturnin d'Ymonville-la-Grande; Saint-Jean de Longni; Saint-Lubin de Châteaudun; Saint-Lucien; Saint-Denis de Morvilliers; Saint-Pierre de Nantilly; Saint-Nicolas de Nids; Saint-Pierre d'Oulins; Saint-Paterne d'Orléans; Saint-Gervais-et-Saint-Protas de Pullay; Saint-Étienne d'Épeautrolles;

Saint-Pierre de Réclainville; Sainte-Marie des Ressuintes; Saint-Pierre de Réveillon; Saint-Michel de Rohaire; Sainte-Marie de Chapelle-Royale; Saint-Denis de Rueil; Notre-Dame de Tréon; Saint-Victur de Ver; Sainte-Marie de Villevillon; Saint-Rémy de Vérigny; Saint-Martin d'Yèvres; Saint-Pierre des Yys.

H. 2. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

XVIII^e siècle. — Table alphabétique de l'inventaire du chartrier et des cartulaires de l'abbaye de Saint-Père. — Table alphabétique des notaires devant lesquels ont été passées des déclarations.

H. 3. (Registre.) — In-folio, papier, 86 feuillets.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres contenus dans un cartulaire couvert de cuir tanné appelé *Vetus Aganon* et dans un autre cartulaire couvert d'argent. — Titres des chapitres de l'histoire de l'abbaye de Saint-Père: « Chapitre I^{er}. De la fondation et première édification de l'église de Saint-Père et en quel temps y fut bâtie l'abbaye pour les religieux de l'ordre de Saint Benoist

et comme saint Lubin fut religieux en icelle, et depuis évêque de Chartres. » « Chapitre 145°. Noms des religieux de l'abbaye de Saint-Père, qui ont été abbés en d'autres abbayes. Téobert, religieux profez de l'abbaye de Saint-Père, abbé de l'abbaye de Notre-Dame d'Évron en l'an 975. »

H. 4. (Registre.) — In-folio, papier, 370 feuillets.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Père, concernant : Pullay-Saint-Christophe (dîmes en la dite paroisse et fief de la métairie du Sapin, 1211-1743) ; fief de Bretonville, paroisse de Boinville-au-Chemin, relevant de la seigneurie de Gourville (1241-1738) ; Giroudet (1222-1748) ; Saint-Germain-de-la-Gâtine (1252-1767) ; fief de la Forêt-Saint-Père, paroisse d'Arrou (1269-1663) ; Mittainvilliers (1277-1745) ; fiefs des moulins de la Forte-Maison et de Fontaine-Bouillant (1285-1739) ; fief d'Ymonville-la-Grande (1290-1615) ; fief de Caillonvilliers, paroisse de Germignonville (1308-1696) ; fief du Verger, paroisse de Saint-Arnoult-des-Bois (1342-1719) ; fief de la Fleurière, paroisse de la Bazoches-Gouet (1382-1670) ; fief Béquelin, paroisse de Saint-Ange (1404-1663) ; fiefs de la Cholletière et de la Motte-du-Bois, paroisses de Crucey et de Brezolles (1414-1713) ; fief de la Chauvelière, paroisse d'Armentières (1416-1732) ; fief de la Mairie de Dampierre, paroisse de Saint-Germain-lès-Alluyes (1477-1628) ; fief de Goinville, paroisse de Saint-Arnoult-des-Bois (1605-1725). — Pouillé de l'abbaye de Saint-Père.

H. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVI^e siècle. — « Inventaire des lettres et chartres concernant les droits et privilèges de l'abbaye de Saint-Père » (1127-1598).

H. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1663. — Inventaire des titres d'amortissement des biens de l'abbaye de Saint-Père (1185-1648). — Lettres patentes de François I^{er} (Lyon, juillet 1522) et de Henri II (Chinon, mai 1551) portant amortissement des biens possédés par l'abbaye. — Lettres patentes de Charles VIII fixant à 2 écus d'or la taxe que doit payer l'abbaye pour droit de francs-fiefs et de nouveaux acquêts (le Plessis-lès-Tours, 26 sept. 1489). — Quittance d'amortissement de 206 livres pour les nouveaux acquêts faits par l'abbaye : la moitié d'une étuve, faubourg Porte-Morard, 40 sous de rente sur 2 maisons en la rue Morard, 2 autres maisons sur le pont Saint-Hilaire, une maison proche le pont Tireveau, un étal proche l'église Saint-Hilaire, une maison proche ladite église, 2 maisons au Barbou (8 sept. 1344). — Quittance d'amortissement de 35 livres

2 sous pour les nouveaux acquêts faits par l'abbaye : 20 sous de rente sur une maison en la Hantoire, 18 sous de rente sur une autre maison au même lieu, 100 sous de rente sur une maison en la rue Saint-Père, 100 sous de rente sur une maison au pont Saint-Hilaire, 20 sous de rente sur 2 maisons en la rue Pavée, 60 sous de rente sur une maison aux Herses Saint-Père, 20 sous de rente sur les près de Morceaux (28 juillet 1375). — Jugement du bailliage de Chartres taxant l'abbaye à la somme de 10 écus 10 sous pour droit d'amortissement (15 août 1470). — Accord avec Renaud du Tronchay, *Raginaldus de Truncheio*, pour la mairie du Tronchay, *super majoria de Truncheio* (1245). — Exemption de la convocation et contribution du ban et arrière-ban (14 sept. 1635.) — Lettres d'amortissement du roi Philippe Auguste et du comte de Blois (1185). — Privilège du roi Philippe le Hardi portant immunité, et exemption de subsides (1284). — Lettres patentes d'Henri, roi de France et d'Angleterre, maintenant en sa garde les religieux de Saint-Père à la charge de lui prêter serment et fidélité (1425).

H. 7. (Registre.) — In-folio, papier, 350 feuillets.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres des prieurés suivants dépendants de l'abbaye de Saint-Père : Saint-Pierre du Ham (1050-1719) ; Saint-Pierre de Liencourt (1053-1741) ; Saint-Georges-sous-Motelle (1086-1755) ; Saint-Lubin-des-Vignes (1080-1752) ; Saint-Germain d'Alluyes (1292-1751) ; Saint-Pierre de Juziers (980-1722) ; Gourville (1187-1754).

H. 8. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1106. — Bulle de Pascal II confirmant les possessions de l'abbaye ¹ (copie collationnée de 1661).

H. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1327. — Bref du pape Jean XXII, adressé aux prieurs de Notre-Dame-des-Champs et de Saint-Éloi de Paris, au sujet des six prébendes possédées par l'abbaye de Saint-Père en l'église de Notre-Dame de Chartres. *Dilecti filii abbas et conventus monasterii Sancti Petri Carnotensis petitione monstrarunt quod fructus, redditus et proventus sex prebendarum ecclesie Carnotensis ad eosdem abbatem et conventum de antiqua et approbata consuetudine pertinere noscuntur; verum quia nuper decanus et capitulum dicte ecclesie quandam partem dictorum fructuum, reddituum et proventuum de facto, cum de jure non possint, contra justiciam arrestarunt et ad manus suas posuerunt discretioni vestre mandamus quatinus quod justum fuerit decernatis.*

¹ Cartulaire de Saint-Père, p. 257.

H. 10. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1140. — Lettre de légat du pape, A., évêque d'Ostie, aux évêques de la province de Rouen, pour qu'ils aient à restituer à l'abbaye de Saint-Père ce qu'ils lui ont enlevé. *Carnotum venientes, a venerabili fratre nostro, Udone, Sancti-Petri abbate, et ejusdem monasterii fratribus gravem in presentia nostra depositam querelam nuper accepimus, quod videlicet in ecclesiis suis, contra privilegiorum suorum tenorem et antiquam monasterii sui dignitatem et consuetudinem ac diutinam possessionem, portionem suam de oblationibus et decimis suis minutis eis auferatis.*

H. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1414. — Pouvoir donné par Jourdain, évêque d'Albe, à l'abbé de Saint-Père de donner l'absolution aux religieux qui ont encouru des sentences d'interdit ou d'excommunication, *in se ipsos invicem aliasque religiosas personas, presbiteros et clericos seculares, manus violentas usque et citra sanguinis effusionem temere injiciendo, arma infra septa monasterii et extra tenendo et portando, ad taxillos et alios illicitos ludos ludendo, tabernas, ortos, vineas, prata, blada et alia loca vetita et inhonesta intrando, habitum suum non tamen animo apostandi temere dimittendo, septa monasterii absque debita licencia exeundo, eucharistiam et alia sacramenta ecclesiastica ministrando aliquibus personis parrochialium presbiterorum, bedellis et bancariis salaria quibus tenebantur statutis terminis non solvendo.*

H. 12. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 930. — Restitution par Aganon, évêque de Chartres, des biens qui avaient été usurpés sur l'abbaye de Saint-Père¹ (copie collationnée sur l'Aganon en 1615 par Jean Guillebert, tabellion de Saint-Père).

H. 13. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

V. 954. — Exemption par Ragenfroi, évêque de Chartres, des droits épiscopaux pour plusieurs églises dépendantes de l'abbaye de Saint-Père² (copie faite en 1535 sur l'Aganon par Benoît Ameline, notaire de la Cour épiscopale).

H. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1200. — Donation par Renaud, évêque de Chartres, de la dime des noales de toutes les paroisses dont le

¹ Cette chartre a été publiée, d'après le cartulaire original appelé *Vetus Aganon*, par Guérard dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 19. — Nous avons cru inutile de donner une analyse détaillée des pièces publiées par Guérard.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 49.

patronage appartient à l'abbaye. *Quoniam ex decimis novalium inter monachos patronos ecclesiarum et sacerdotes in nostra dyocesi constitutos oriri solent contentiones et lites, nos, tranquillitati et paci ecclesie Sancti-Petri Carnotensis volentes consulere in futurum, dedimus eidem ecclesie et concessimus omnes decimas novalium, ubicumque abbas et monachi prefate ecclesie percipient antiquas decimas in parrochiis de eorum patronatu in nostra dyocesi constitutis (vidimus de 1258).*

H. 15. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1215. — Donation par Renaud, évêque de Chartres, du droit de patronage de plusieurs églises¹. (Original, vidimus de 1258 et copies).

H. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1250. — Requête contre le sous-doyen de Chartres qui a excommunié l'abbé et les moines de Saint-Père pour n'avoir pas répondu à une citation devant lui. *Cum subdecanus Carnotensis abbatem et monasterii Sancti Petri ac Sancti Leobini ad idem monasterium pertinentis priores, necnon et ballivos ejusdem monasterii, nullam habens in ipsos jurisdictionem ordinariam seu etiam delegatam, ad suam presentiam citavisset, quia ipsi non comparuerunt coram eo, prout nec etiam tenebantur, dictus subdecanus in eos primo suspensionis et postmodum excommunicationis tam in ipsos quam totum conventum ad participantes eisdem sententias de facto, cum de jure nequiverit, promulgavit.*

H. 17. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1471-1583. — Protestations des religieux de Saint-Père qu'ils ne sont tenus d'assister aux processions générales ordonnées par l'évêque de Chartres; que, s'ils le font, c'est « non point par obéissance au mandement » de Mgr l'évêque de Chartres, mais seulement par un « motif de dévotion et pour éviter le scandale que » pourroit causer leur absence » (1471). — Sentence du présidial réglant l'ordre que doivent tenir les diverses communautés lors des processions générales (1570).

H. 18. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

1539. — Enquête pour établir que les religieux de Saint-Père sont en possession de faire des processions publiques en particulier et sont exempts de celles qui se font dans la ville par le reste du clergé.

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 678.

H. 19. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1470. — Accord entre les religieux de Saint-Père et l'évêque de Chartres, par lequel il est reconnu que les dits religieux ont le droit de faire venir à leurs processions particulières des Rogations et de saint Marc le curé et les paroissiens de Saint-Hilaire et que l'évêque ne doit point convoquer pour ces jours-là les dits curé et paroissiens.

H. 20. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1556. — Plainte contre le vicaire général de l'évêque de Chartres qui avait défendu à Jacques Fourré, prieur des Jacobins, de prêcher dans l'église de Saint-Père lors d'une procession particulière.

H. 21. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1556-1681. — Actes de publication des processions faites par les religieux de Saint-Père. — Amendes contre divers particuliers pour avoir tenu leurs boutiques ouvertes les jours des dites processions.

H. 22. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1724. — Contestation entre le Chapitre de Chartres et les religieux de Saint-Père et de Saint-Jean-en-Vallée, prétendant avoir le droit d'occuper des stalles dans l'église de Saint-André lorsqu'ils y venaient en procession avec le Chapitre de Notre-Dame (*sceau de l'abbaye de Saint-Père*).

H. 23. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 22 pièces, papier.

1666-1784. — Différend avec les chanoines de Notre-Dame de Chartres, prétendant que leurs bedeaux avaient le droit de mettre leurs masses sur l'autel de Saint-Père lors des stations faites en cette église (1666). — Acte capitulaire des religieux de Saint-Père supprimant l'usage des chappes lors des processions et stations qui se font en leur église (1784).

H. 24. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

984. — Confirmation par le roi Lothaire des privilèges de l'abbaye de Saint-Père¹ (copie collationnée en 1536, » sur le livre appelé *Aganus*, couvert d'argent et sur les » deux costez duquel y a plusieurs pierreries et mistaires » esmaillez, sçavoir est ung jugement et sacrifice » d'Abraham et plusieurs autres mistaires »).

¹ La charte de Lothaire a été publiée d'après l'*Aganon* à la page 81 du *Cartulaire de Saint-Père*. Elle est datée de 987 dans le cartulaire original et dans les copies, date absolument fautive, d'où on a argué que la charte elle-même pourrait bien être fautive : nous ne le pensons pas, par ce fait même qu'elle se trouvait dans le manuscrit du XI^e siècle et que nous n'avons pas connaissance que dans ce manuscrit on ait falsifié des pièces. La charte nous paraît authentique, mais le style en a été remanié par le moine Paul, rédacteur de l'*Aganon*.

H. 25. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1295. — Lettre du roi Philippe le Bel aux collecteurs du cinquantième, *collectoribus quinquagesimi*, pour que, lors la perception dudit impôt, ils aient à appeler les officiers de l'abbaye de Saint-Père. *Mandamus vobis quatinus, in colligendo et levando dictum quinquagesimum in terra religiosorum virorum abbatis et conventus Sancti-Petri Carnotensis, in qua habent altam justiciam, vocetis gentes eorumdem, et ipsis gentibus presentibus dictum quinquagesimum colligatis* (copie collationnée sur l'original par Jean Guillebert, tabellion de l'abbaye, en 1614).

H. 26. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1410-1483. — Lettres du roi Charles VI exemptant l'abbaye de Saint-Père de toutes levées de blé, avoine et autres grains. — Lettres de sauvegarde de Henri, roi d'Angleterre (1425), Charles VII (1436) et Charles VIII (1483) pour le monastère de Saint-Père.

H. 27. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1120. — Confirmation par la comtesse Adèle de la liberté du bourg Saint-Père¹ (copie du XVII^e siècle).

H. 28. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1266. — Accord avec Jean de Châtillon, comte de Blois, pour les droits de foire et justice appartenant à l'abbaye² (copies des XV^e et XVI^e siècles).

H. 29. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1291. — Sentence du prévôt de Chartres adjugeant à l'abbaye la justice en la terre Jehan Turquois. « Come » contenz ou discorde fust meuz entre religieux homes » et honestes l'abbé et le couvent Saint-Père de Chartres, » d'une part, et Robert de Chesnoy, escuyer, d'autre, » sus la joutice en la terre feu Jehan Turquois en laquelle » Loreau dou Puis fu pris nous deymes et » prononçâmes par jugement que les devant diz abbé » et couvent sont en saisine de jouticier en la terre dou » dit Jehan Turquois. »

H. 30. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

1359-1758. — Sentences du bailliage de Chartres confirmant aux religieux de Saint-Père la haute justice dans les lieux leur appartenant en la ville et banlieue de Chartres.

¹ Outre cette copie, la charte de la comtesse Adèle se trouve également à la suite d'une des copies du diplôme du roi Lothaire (H. 24). Le texte en a été publié dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 323.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 706.

H. 31. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1177. — Acte de notoriété constatant « que les » demourans hors la ville et banlieue de Chartres et en » icelle ville et banlieue n'ont point accoustumé de faire » guet ne garde en icelle ville, sinon en cas d'éminent » péril et quand il est doubte des ennemis du Roy. »

H. 32. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1480. — Copie de titres établissant la juridiction temporelle de l'abbaye de Saint-Père en la ville de Chartres (1359-1443). — Sentences du bailliage de Chartres : adjugeant aux religieux le droit de justice sur un individu pris en emportant des charniers du clos de la Hanterie (1359) ; — reconnaissant aux dits religieux le droit de relever le corps d'un homme tombé de dessus les murs de ville sur le haut tertre de l'abbaye à l'endroit de la cuisine (1443) ; — adjugeant à l'abbaye tout droit de justice, les jours de foire de Saint-Père : au pont Taillard (1359) et en la rue de Saint-Père (1384) ; — déclarant justiciables de l'abbaye les hôtes du Four du Crot, en la rue de Porte-Neuve¹ (1419).

H. 33. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1741-1774. — Contestation entre l'abbaye et les échevins de la ville de Chartres pour la propriété des fossés de la ville depuis le grand versoir ou les herses jusqu'à la porte Saint-Michel (extrait d'une charte de Philippe le Bel de l'an 1286 confirmant les religieux dans la jouissance des fossés avoisinant leur abbaye, *ita tamen quod ipsi abbas et conventus nullam novitatem faciant per quam fortalicium ville Carnotensis deteriori contingat*). — Mémoire des religieux de Saint-Père contre les maire et échevins de la ville de Chartres au sujet du terrain pris à l'abbaye pour faire un chemin et des promenades (1774).

H. 34. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1492. — Règlement général pour l'abbaye de Saint-Père. — « Nous, Christofle de Brilhac, conseiller du Roy nostre sire en sa court de Parlement, abbé commendataire et administrateur perpétuel de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, et tous les religieux d'icelle, sçavoir faisons à qui il appartiendra que, en ensuyvant les meurs et bonnes coutumes de noz prédécesseurs et anciens pères, nous tous, assemblez ensemble et d'ung commun accord et assentement, avons célébré, tenu et fait nostre chapitre

¹ Suivant une note jointe à cet acte, l'hôtel du Four du Crot, sis paroisse Sainte-Foi, était la résidence des religieuses de la Visitation en 1650.

général en nostre dicte abbaye ce jeudi douziesme jour de juillet mil quatre cens quatre vingtz et douze ; auquel chapitre général avons fait, ordonné, constitué et estably les statutz et ordonnances qui s'ensuyvent tant en spirituel qu'en temporel, lesquelz voullons estre observez et gardez en la dicte abbaye et monastère inviolablement sans les enfreindre ne quasser en aucune manière que ce soit, comme cy-après sera déclaré . . .

Présens : Éman le Barrier, prieur du cloystre ; Mile Haligre, prieur d'Adonville ; Nicolle le Breton, prieur de Liencot ; Guy de Dampierre, chambrier ; Guillaume de Harville, soubz-prieur ; Jehan Pinart, cellerier ; Jehan Baussan, prieur de Senonches ; Hugues Coultray, prieur de Saint-Lubin de Chasteaudun ; Hugues Robillart, prieur de Han ; Jehan Challine, prieur de Tréhon ; Jehan Hallant, cuisinier ; Guillaume Lebreuf, bailly du couvent ; Jehan Carreau, prieur de Saint-Germain d'Alluye ; Pierre Boteauville, Damian Gouyn, Mathry Godefroy, tous presbtres. »

H. 35. (Liasse.) — 42 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

1401-1763. — Provisions et prises de possessions de l'abbaye de Saint-Père pour Étienne, moine de Fécamp (1401), Jean Jourdain (1429), Philippe de la Chapelle (1487), Christophe de Brilhac (1491), Germain de Ganai (1514), François de Brilhac (1520), Jean Helluys (1576), Claude de Lorraine (1582), Philippe Hurault (1596), Henri Hurault (1620), Philippe Hurault (1624), Raymond-Bérenger de Lorraine d'Harcourt (1671), Philippe de Lorraine (1680), Louis de Thésut (1702), Louis-François de Lopès de la Fare (1730), Joseph-Alphonse de Véri (1762 ; *Sign. de Louis XV*). — Mise en économat de l'abbaye de Saint-Père (1592 ; *Sign. de Henri IV*). — Nomination de Fleury d'Aubermont comme grand vicaire par Henri Hurault (1620) et Philippe Hurault (1625).

H. 36. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1350-1521. — Quittance d'annates donnée à Guillaume, abbé de Saint-Père (1350). — Lettres de Charles VII donnant à André, abbé de la Pelice, l'administration de l'abbaye de Saint-Père pendant l'absence de Jean Jourdain, qui est à Paris alors au pouvoir des Anglais (1432). — Certificat constatant que François de Puyvirault a été pendant trois ans prieur de Saint-Jean de Pruniers, membre de l'abbaye de Pontlevoy (1521 ; *scel aux contrats de la baronnie de Châteauroux*).

H. 37. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1325. — Acte capitulaire par lequel les religieux et prieurs de l'abbaye de Saint-Père s'engagent à ne pas obliger au delà de 60 sous les lieux qui leur sont soumis.

(Étaient présents : *Philippus abbas, Johannes prior, Fulco subprior, Petrus tercius prior, Nicholaus elemosinarius, Gervasius camerarius, Johannes coquinarius, Johannes cellararius, Matheus officialis*, Prieurs: *Nicolaus de Bruroliis, Dyonisius de Braioto, Symon de Gysiaco, Johannes de Sancto Leobino prope Carnotum, Clemens de Boisvilla, Gaufridus de Grosso-Lupo, Symon de Senonchiis, Johannes de Sancto Martino de Pedano, Jacobus de Germignonvilla, Johannes de Trahone, Henricus de Ermentariis, Guillelmus de Tornasiaco, Johannes de Rivillone, Girardus de Pusato, Michael de Sancto Georgio super Auduram, Johannes de Hamo, Guillelmus de Planchiis, Johannes de Leonicura, Stephanus de Candeyo, Petrus de Quercu-Bruna*. Moines: *Stephanus de Condeto, Petrus Normanni, Guillelmus de Benis, Matheus de Nogento, Johannes Civot, Stephanus de Loigniaco, Jacobus Chauvin, Johannes de Caticuria, Petrus Pignoleti, Johanne de Bruroliis, Johannes de Meso, Symon de Meso, Johannes de Blesis, Johannes de Boynvilla, Johannes de Logia, Radulphus Galan, Herveus de Carnoto, Johannes le Brian, Johannes de Parisius*).

H. 38. (Registre.) — In-folio, papier, 86 feuillets.

1560-1614. — Actes capitulaires de l'abbaye de Saint-Père. — Baux des maisons, terres, vignes, dîmes, etc., dépendant de l'abbaye. — Actes de réception et de décès de religieux. — Nomination des prieur et sous-prieur, etc. — « Le mecredy 18^e jour d'octobre 1564, Révérend Père en Dieu, messire Charles Guillard, évesque de Chartres, visita l'abbaye de céans, assisté de MM. les gens du Roy, par devant lesquels, au chappitre de l'abbaye, fut esleu prieur frère Guillaume Fresnot, et pour soubz-prieur frère Mathurin de la Chaussée. » — « Le vendredy 10^e jour de novembre 1565, fut faicte procession générale de par le Roy, pour rendre grâces à Dieu de la victoire obtenue par les chevaliers de Malte contre le Turc. Il fut porté à la dite procession le Saint Sacrement de l'hostel; fut faicte prédication durant la grande messe dedans la court de l'évesché. Les religieux de céans assistèrent à ladite procession par le commandement du Roy. » — « Le mardy 27^e may 1567, fut faicte procession extraordinaire par les religieux de céans, à laquelle assistèrent le curé et gagiers de Saint-Hillaire de Chartres, Mainvillier et Champfol; laquelle fut en l'esglise M^r Saint-Aygnan. Fut portée la chässe M^{me} sainte Soline, pour prier Dieu pour la paix, pour l'extirpation des hérésies et pour nous donner de l'eaue pour les biens dessus la terre. » — « Le dymanche 8^e jour de juin 1567, fut faicte procession générale, laquelle fut à Josaphat, et fut porté la sainte chässe, la chässe saint Thaurin et autres reliquaires, et tout le clergé de la ville et fauxbourgs y assista, pour prier Dieu pour la paix, pour l'extirpation des hérésies et pour nous donner temps commode pour les fruitz de la terre. » — « Le samedy 31 octobre 1573, vénérable et discrète personne

messire Nicolas de Thou, évesque de Chartres, feist son entrée à deux heures après midy, fut reçu par le clergé et eschevins de la ville. Les chanoines de Saint-André nous troublèrent à ladite réception, dont il y eut un grand désordre. » — « Le vendredi 4^e juin 1574, fut faicte procession générale pour prier Dieu pour faire venir nostre Roy estant en Pouloigne; fut portée la sainte chässe par le tour de la ville: tout le clergé de Chartres y assista, en chappes et grande solennité. » — « Le jedy 25 aoust 1575, fut faicte procession par les religieux, à laquelle assistèrent les curez et gagiers de Saint-Hillaire de Chartres, de Mainvillier et Champfol, avec le conseil de céans. Fut portée la chässe de M^{me} sainte Soline en l'esglise M^r Saint-André; fut dit une messe solennelle, pour prier Dieu de nous donner de l'eaue pour les fruitz estans sur la terre. » — « Le mercredy 16^e jour de novembre 1575, décéda de ce monde noble homme messire Pierre le Vavasseur, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur pour Sa Majesté en ceste ville de Chartres et seigneur d'Esguilly. Le corps duquel fut porté, le jedy 21^e dudit mois, en l'église de Nostre-Dame, conduit par tout le clergé de la ville et fauxbourgs, où il fut faict un service solennel, et le lendemain la messe avec la prédication, et après le service dict fut conduit par le dit clergé jusques es fauxbourg de la porte des Espars, et fut inhumé en l'église M^r Saint-Avi. Et, au lieu duquel, fut gouverneur en la dite ville M^r de Vassay, son gendre. » — « Le jedy 6^e jour de décembre 1576, fut faicte procession générale par le commandement du Roy, pour impétrer la grâce de Dieu affin qu'il luy plaise inspirer le Roy et depputés des Estatz de conclure choses agréables à Dieu pour l'union de la religion chrestienne et réformation des Estatz de France. La dite procession fut à Saint-Père, à laquelle les religieux de céans assistèrent par le commandement du Roy. » — « Le mardy 3^e septembre 1577, fut faicte procession solennelle par les religieux de céans, laquelle fut en l'esglise M^r Saint-Jacques, et fut portée la chässe M^{me} sainte Soline, pour prier Dieu pour la paix et autres choses nécessaires à notre salut, et spécialement pour nous donner de l'eaue pour les biens de la terre. » — « Le dymanche 3^e jour de novembre 1577, fut faicte procession générale par le commandement de la royne de France pour prier Dieu de luy donner lignée. La dite procession fut faicte en l'esglise de Nostre-Dame pour l'indisposition du temps. » — « Le mardy 21^e janvier 1578, M^r de Chartres feist sa visitation en la maison de céans, auquel fut presté les Espitres de Yvo, évesque de Chartres, avec un tome intitulé *Corpus canonum*. » — « Le dymanche 15^e juin 1578, fut faicte procession générale par le hault tour de la ville, pour prier Dieu pour le Roy et princes de son sanc et pour nous donner de l'eaue. Fut portée la sainte chässe et autres reliques. Les religieux de céans y assistèrent, et fut portée la chässe de M^{me} sainte Soline, par l'intercession de laquelle, des

saints et saintes du paradis et prières des catholiques, nous fut donné ledit jour grande abondance d'eau. » — « Le vendredy 20 juin 1578, fut faite procession solennelle par les religieux de céans à Saint-Martin-au-Val. Fut portée la chässe M^{me} sainte Soline pour prier Dieu pour la paix, prospérité et santé du Roy, spécialement pour nous donner de l'eau pour les biens de la terre. » — « Le lundy 11^e jour de juillet 1583, a esté fait procession extraordinaire par les religieux de céans, laquelle a esté à Saint-Martin-au-Val, et fut portée la chässe M^{me} sainte Soline, pour prier Dieu qu'il luy pleust nous donner de l'eau pour les biens de la terre, ensemble nous délivrer et garder de la maladie contagieuse de peste. Et, ledit jour, après vespres, et lendemain tout le jour, il pleut en grand abondance. » — « Le mecredy 2^e de may 1584, environ dix heures du soir, le feu print en la chambre de frère Claude Dupuys, cousin de M^r Jehan Belouys, abbé de Saint-Père, profex de l'abbaye de céans; par le moyen duquel tout le dortouer et les chambres avec les meubles des religieux furent tous bruslez, et, par la grâce de Dieu, les religieux se sauvèrent tous nudz en leurs chemises. » — « Le lundy 18^e de may 1587, a esté fait procession extraordinaire par les religieux de céans, laquelle fut à Saint-Jacques aux Jacobins. et fut portée la chässe M^{me} sainte Soline, pour prier Dieu qu'il luy pleust nous donner de l'eau pour les biens qui estoient sur la terre. » — « Le dymanche 15^e jour de may 1588, fut fait procession générale, laquelle partit de la grande église Nostre-Dame pour venir en l'église de céans : le roy Henri III^e y étoit présent, M^r le chancelier, avec plusieurs cardinaux et grands seigneurs de la Court. » — « Le mardy 12^e jour de febvrier 1591, la ville de Chartres fut assiégée par Henri de Bourbon, soy-disant roy de France et de Navarre. » — « Le mecredy 27^e de febvrier, le Béarnays salua la ville et ravelin de la porte des Espars avec 12 pièces de gros doubles canons, et fut tiré 393 coups de canon. » — « Le mardy 5^e jour de mars, Henry de Navarre fist donner l'assault au ravelin de la porte des Espars, et commença à battre à l'heure de dix heures du matin jusques à six heures de soir, et l'assault commença à troys heures après midy et dura jusques à la nuit. Toutes les deffenses, sçavoir est la porte des Espars, la tour Gaillard vers la porte Saint-Michel et le fort d'Arcules près Sainte-Foy furent tous rompus et brisez. Il donna 738 coups de canon. Lequel assault fut soustenu par Mgr de la Bourdésière, gouverneur de ceste ville, Mgr de Grandmontz envoyé de Mgr le duc de Mayenne pour la deffense de ceste ville. La poincte duquel assault fut donnée à M^r de Pécheray et au capitaine Lacroix, lesquels bataillèrent et soutinrent vaillamment ledit assault. Goullias et Sansom, capitaines du Béarnays, y furent tuez, et près de 500 hommes, et Mgr de Pécheray fut blessé par la teste, dont il mourut huit jours après. » — « Le mardy 2^e jour d'avril 1591, le Béarnays changea

sa basterie de la porte des Espars et la mena aux Filles-Dieu près la porte Drouaze. Il commença à battre à six heures du matin et fist brèche depuis la porte Imboust jusques à la grosse tour du Massacre. L'assault commença à une heure après midy et dura jusques à la nuit. Il fut tiré 1300 coups de canon un coup moins. Le dit assault fut vaillamment soustenu par les habitans de la ville, en la présence de M^r le gouverneur, Mgr de Grandmont et autres gentilzhommes et capitaines, lesquels firent grand estat et louèrent fort les habitans de la ville. Il y demeura environ 100 hommes qui furent tuez et blessez, entre lesquels ceulx de notre quartier de porte Morard, M^r de Vaux, gentilhomme soubz M^r le gouverneur, capitaine de notre quartier, Guillaume Varenne, marchant et sergent du quartier, frère Hector Fachu, religieux de céans, messire Jehan Dhailly, presbtre, un bon religieux de Paris, docteur en théologie et principal du collège de la Marche de Paris, Jacques Chevard, boullanger, et Pierre Quartier, maître sergier, y furent tuez, et frère Mathurin de Hallerville, religieux de céans, y fut blessé d'un coup de harquebuze dedans le bras. Il fut tué du party du Béarnays de 7 à 800 hommes, entre lesquels a esté remarqué plus de 120 gentilzhommes de Beausse, qui furent peschez en l'eau du fossé près la porte Imboust. » — « Le lundy 25^e mars 1591, fut fait procession générale par le hault de la ville, à laquelle fut portée la sainte chässe de Notre-Dame, pour implorer l'aide de Dieu et de la Vierge Marie qu'il luy plaise nous donner victoire contre le Béarnays. Tout le clergé y assista, revestu en chappes, et les rues furent tendues comme à la Feste Dieu. » — « Le dymanche 27^e de febvrier 1594, Henri de Bourbon, IV^e du nom, roy de France et de Navarre, a esté sacré en l'esglise de Notre-Dame de Chartres par R. P. en Dieu messire Nicollas de Thou, évesque de Chartres. Les religieux de céans accompagnèrent les religieux de Mairemostiers, lesquels apportèrent la sainte ampoule du dit lieu, laquelle a esté envoyée de Dieu à saint Martin lorsqu'il estoit au monde, en l'abbaye de céans pour sacrer le dit roy au lieu de celle de Reims, d'autant que la ville dudit Reims tenoit pour les princes de la Ligue. » — « Le lundy 31^e de janvier 1595, messire Philippes de Hurault, filz de M^r le chancelier, print possession de l'abbaye de céans, vacant par la mort de M^r le chevalier d'Aumalle, assisté de Mgr de Chartres messire Nicollas de Thou, son grand-oncle, avec plusieurs des dignitez et chanoines dudit Chartres, ensemble de toute la justice tant du Roy que de ladite abbaye, lesquels tous assemblément, avec les religieux de la dite abbaye, furent disner au couvent. Il fist un très beau festin et bancquet. » — « Le mecredy 5^e de juillet 1595, fut fait procession extraordinaire par les religieux de céans, laquelle fut à Saint-André, et fut portée la chässe de M^{me} sainte Soline, pour prier Dieu qu'il nous donnast de l'eau pour les biens de la terre. A laquelle procession

assista M^r messire Philipès de Hurault, notre abbé, avec le conseil de céans, les curez et paroissiens de Saint-Hilaire de Chartres, de Mainvillier, de Champhol et de Ver. » — « Le 3^e jour d'aoust 1602, fist ung si grand vent et grande tempeste que les bledz furent battus et esgrenez aux champs, dont y eut grande perte. » — « Le vendredy 4^e jour de juillet 1603, fut fait procession solennelle et extraordinaire par les religieulx de céans, là où fut portée la chässe de M^{me} sainte Soline. et fut à Saint-Maurice, là où assistèrent les curez, gaigiers et paroissiens de Saint-Hilaire de Chartres, Mainvillier, Champhol, Vert et Saint-Germain-de-la-Gastine, avec leur croyx et bannières, avec chappes et surplis, avec tous les officiers de la justice de la maison de céans, et grande multitude de peuple, pour faire prière à Dieu de nous donner de l'eau pour les biens qui estoient sur la terre. » — « Le vendredy 15^e apvril 1605, par exprès commandement du Roy, fut chanté en signe de réjouissance *Te Deum laudamus*, et fait feux de joye, de l'eslection de notre saint père le pape Léon XI, de la maison de Médicis. » — « Le dimanche 17^e apvril, fut fait, par le commandement du Roy, en continuant les actions de grâces à Dieu de la dite eslection, une procession générale aux Cordeliers. » — « Le 19^e de décembre 1605, le Roy revenant de la chasse, passant sur le pont Neuf de Paris, un nommé Jehan des Illes, homme de pratique, demeurant à Sanlis, estant garny d'un poynard, voullut assassiner le Roy; mais, par la grâce de Dieu, il en fut préservé, et le coup ne porta pas à l'encontre du Roy. Et, le lendemain, le Roy envoya à tous ses prélatz de son royaume ses lettres de commandement affin de rendre grâces à Dieu de l'avoir préservé du dit assassinat; dont, le jour de Noël ensuivant, en fut chanté le *Te Deum laudamus* en toutes les esglises de la ville et banlieue de Chartres après les vespres. » — « Le mardy 18^e de novembre 1607, les eaues furent grandes à raison des pluies continuelles, qui firent que la rivière de ceste ville crut si hault qu'elle passoit par dessus quasy les ponts de la ville de Chartres, et les eaues rompirent les ponts de la porte Morard et porte Guillaume, et gastèrent beaucoup des maisons des villages circonvoyens. » — « Le vendredy 14^e jour de may 1610, sur les quatre à cinq heures du soir, le roy Henry IV, roy de France et de Navarre, notre souverain seigneur, fut traîtreusement frapé par derrière d'un couteau dans le cœur, dont il mourut subitement, comme il estoit dans son coche dans Paris, passant par auprès Saint-Innocent, accompagné de MM. le duc d'Espéron, Montbason et aultres seigneurs. Le meurtrier, ou à bien dire un diable incarné, se disoit estre de la ville d'Angoulesme. » — « Le dimanche 12^e juin 1611, fut fait procession générale à Josaphat, là où fut portée la sainte chässe et aultres saints reliquaires, là où les religieulx de céans y assistèrent, revestus de chappes, et portèrent à la dite procession la cässe de

M^{me} sainte Soline, pour faire prières à Dieu qu'il lui plaise destourner la mauvaise influence de l'air menasant de maladies contagieuses, et aussy de nous donner de la rousée du ciel sur les biens de la terre qui ont grand besoin d'eau. »

H. 39. (Registre.) — In-folio, papier, 186 feuillets.

1650-1690. — Actes capitulaires de l'abbaye de Saint-Père. — Baux des terres, maisons, vignes, moulins de l'abbaye. — Élection des officiers : prieur, sous-prieur, secrétaire, etc. — Nomination de dom Fursy Clément, prieur, pour représenter l'abbaye en l'assemblée générale qui doit se tenir à Chartres pour l'élection d'un député aux États-Généraux de Tours (11 août 1651). — « Le 11^e may 1657, le R. P. dom Fursy Clément, prieur du monastère, a exposé que le corps du bienheureux saint Gilduin, confesseur, natif de Dol en Bretagne, qui, en son vivant, avoit choisy sa sépulture dans l'église de ladite abbaye, où il y a une chapelle de son nom, où reposent ses saintes reliques dans un tombeau de pierre environné d'une caisse de bois, estant dans l'église de la dite abbaye de Saint-Père depuis plus de 500 ans honoré de toute la ville, avec une très grande dévotion, Dieu ayant fait de tout temps depuis son décès et faisant encore beaucoup de miracles par son intercession, pour marque desquelz se voient en ladite chapelle plusieurs présens offerts par les personnes qui ont esté guéries de diverses maladies; duquel saint néanmoins on ne fait aucun office dans ladite église, soit qu'il ait esté intermis par négligence ou par quelque autre raison que ce soit dont on ne sçait point la cause. Nous a esté assuré qu'en Bretagne il y a églises fondées en son nom, et un ecclésiastique, qui est chantre à l'église cathédrale de Chartres, nous a assurez que dans l'église cathédrale de Dol on fait l'office solennel dudit saint Gilduin et qu'il a assisté et chanté à la messe du saint comme es festes de première classe. Tout cecy bien considéré, il sembloit bien à propos qu'on en feist l'office dans ladite abbaye, qui a l'honneur d'estre depositaire de ses saintes reliques. Veu encore que, de tout temps, on a dit des messes basses en son honneur, et principalement le jour de sa feste et celui de sa translation, où il y a très grande dévotion du peuple qui luy vient rendre ses devoirs sans en estre adverty; on fait aussi tous les ans, pendant le Caresme, 3 stations en sa chapelle, laquelle coutume a continué depuis le temps de Fulcher, abbé très célèbre de ce monastère qui vivoit il y a 400 ans et qui institua cette coutume en mémoire d'une guérison miraculeuse qu'il avoit receue par l'intercession de saint Gilduin. La Vie du bienheureux saint Gilduin est imprimée parmy celles des saints de Bretagne, et est très célèbre entre tous, et a esté ladite Vie extraicte d'un vieux manuscrit dudit monastère, de plus de 300 ans, faisant mention de plusieurs miracles

faits par ledit saint pendant sa vie et après la mort, où il est fait aussy mention que, lorsqu'on achevoit de bastir le chœur de l'église dudit monastère, l'architecte, faisant fouiller au bas dudit chœur, trouva un tombeau de marbre, lequel ayant été ouvert on y trouva le corps de saint Gilduin, qu'on transporta en la chapelle de Saint-Nicolas et ensuite en celle de Saint-Gilduin où il est encore à présent ; et la susdite invention excita tellement les dévotions du peuple qu'il contribua libéralement à la structure de ladite église, qui sans cela fust demeurée longtems imparfaicte. Toutes lesquelles raisons bien considérées, a esté conclu qu'on demanderoit permission à Nos TT. RR. PP. définites d'en faire l'office tous les ans es jours de la feste et translation dudit saint Gilduin, comme d'un confesseur non pontife. — Item le R. P. prieur a exposé que la feste de sainte Soline, vierge et martyre, le corps de laquelle est dans l'église de ladite abbaye dans une belle chässe, laquelle feste ne se célèbre qu'avec la solennité de second ordre, devoit estre célébrée avec la solennité du premier ordre, la dite sainte estant réputée comme patronne du monastère après les bienheureux apostres saint Pierre et saint Paul, et comme telle on en fait commémoration comme desdits saints apostres à l'office canonial de la cathédrale et aux processions qui viennent en nostre monastère ; et est ladite sainte fort honorée de toute la ville et pays circonvoisins qui la réclament en temps de sécheresse, et on porte sa chässe par la ville en grande solennité et procession où 12 curez de l'archidiaconé dudit monastère sont obligez d'assister. Ce que considéré, a esté conclud qu'on demanderoit aussy permission à Nos TT. RR. PP. définites de célébrer la dite messe qui écheoit le 17^e d'octobre comme feste de premier ordre avec octaves. » — « Le mardy 6^e jour de may 1659, le R. P. dom Victor Tixier, prieur du monastère, a exposé qu'un chanoine de la ville d'Orléans, titulaire du prieuré de Saint-Paterne, situé dans ladite ville, qui pouvoit valloir 50 ou 60 escus de revenu annuel et qui avoit une censive dans la même ville, et lequel dépendoit de ladite abbaye de Saint-Père, s'en vouloit démettre en faveur des RR. PP. Chartreux de ladite ville d'Orléans, et que pour ce sujet les dits RR. PP. Chartreux demandoient à la communauté de Saint-Père son consentement pour pouvoir unir ledit prieuré à leur maison d'Orléans. Ce qu'ayant été mis en délibération, a été jugé à propos, pour des raisons très importantes au bien du monastère, de refuser aux dits RR. PP. le consentement qu'ils demandoient pour ladite union du prieuré de Saint-Paterne à leur dite maison. » — « Le dimanche 13^e mars 1661, le R. P. dom Joseph Charpentier, prieur de l'abbaye, a proposé que M^{me} de Cucé, femme de M^r de Cucé, premier président au Parlement de Rennes, supplioit la communauté luy vouloit permettre de lever le corps de M^r l'évesque de Fantes, oncle dudit sieur de Cucé son mary, auquel elle désiroit faire dresser un mausolée en la Bretagne.

Sur quoy, la communauté auroit fait difficulté eu égard aux dernières volontés dudit sieur évesque qui désiroit estre inhumé en l'église de Saint-Père, comme il affert par le testament qu'il fit à Chartres peu avant sa mort, veu néantmoins les instantes prières de ladite dame, veu aussy que retenir le corps en l'estat où il est c'estoit le priver de l'honneur de la sépulture, ladite communauté a donné son consentement à ce que ledit corps soit porté en Bretagne, et de plus s'oblige de dire tous les jours à perpétuité une messe basse pour ledit sieur évesque, pour quoy ladite dame offre mille escuz qui seront mis en fonds. » — Prises de possession de l'abbaye de Saint-Père par : « très puissant prince Raymond-Bérengré de Lorraine de Harcourt, » nommé par bulles du pape Clément X, en date du 27 septembre 1671 ; — « très puissant prince Philippe de Lorraine, » nommé par bulles du pape Innocent XI, en date du 7 octobre 1680. — Autorisation donnée à « messire Jacques de Malnos, chevalier, seigneur de Boulleur, lieutenant du régiment Lyonnais », de mettre un banc dans l'église de Mittainvilliers (24 juillet 1681).

H. 40. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

1659-1669. — Actes capitulaires concernant la ferme de la mense abbatiale : baux des terres, dîmes et champarts dépendant de la dite mense ; accord avec l'abbé pour la réparation des métairies.

H. 41. (Registre.) — In-folio, papier, 272 feuillets.

1595-1598. — « Répertoire de tout ce qui s'est fait et passé concernant le bien et utilité de l'abbaye et monastère M^r Saint-Père-en-Vallée de Chartres, rédigé par escript par frère François Rocu¹, religieux, « presbtre profex, commis secrétaire de ladite abbaye. » — « Le 7^e décembre 1595, fut faite procession générale commandée par le Roy, ordonnée par le hault de la ville, pour congratulation de bonnes nouvelles de Rome receuz de M^r du Perron, évesque d'Evreux, ambassade pour cest effet de Sa Majesté auprès de Sa Sainteté. Duquel voyage très utile et nécessaire la France a eu grande occasion de se esjouir, tant passe qu'il a pleu à Dieu et à N. S. P. le pape Clément VIII^e recevoir nostre roy Henry de Bourbon IV^e à pénitence et luy impartir ses grâces et bénédictions, que sur le royaume de France depuis 5 ou 6 ans en çà interdict et excommunié. Raison pour quoy les religieux de céans, pour n'estre trouvez ingratz *tanti beneficii*, assistèrent à ladite procession générale avec tout le clergé, et tenantz tousjours le costé de l'évesque qui est le costé droict, allant et venant, d'avec les chanoines de Saint-André et les religieux de

¹ « Il était alors âgé de 44 ans : Il est mort le 18 septembre 1624. »

Saint-Jehan-en-Vallée de Chartres. Au soir, furent faitz les feux de joye par la ville, les cloches sonnantes à carrillon par toutes les églises, et tous les canons et artilleries de la citadelle furent tirez en signe de joye » (f° 5 v°). — « Au mois de décembre 1596, messire Philippes Hurault, chancelier de France, père de M^r messire Philippes Hurault, notre petit abbé commendataire, feist refaire et recouvrir la couverture de la grande salle et réfectoier de céans, laquelle menaçoit de tomber en ruyne plus de 20 ans auparavant. Et cousta ladite besogne, de marché fait à ung marchand, tant pour le couvreur qui l'a toute découverte et recouverte, que pour le charpentier qui a fait ung feste et surfeste avec des entretoises ou escharpes, et aussy pour la massonnerie, la somme de 400 escuz solz » (f° 7 r°). — « Le 24 décembre 1596, M^r messire Philippes Hurault, notre petit abbé, lequel toutefois ne portoit pas le nom et titre d'abbé de Saint-Père, ains de Pontlevoy, filz puisné de messire Philippes Hurault, chancelier de France, arriva au soir après vespres, du lieu et chasteau d'Esclymont situé près d'Ablys, pour et afin d'assister à nos matines et à la messe de minuict, ce qu'il feist. Et y fut de puis le commencement jusques à la fin de la messe du point du jour, à laquelle messe il communya luy et son précepteur ou pédagogue, M^r maître Jehan Girardot, que le prieur de céans, frère Yves Gaudeau, célébroit au lieu dudit jeune et nouveau abbé, lequel n'estoit pas seulement *in sacris*. Lequel sieur abbé assista aussy à la grande messe et à la procession qui se fait *in cappis* à l'entour de nos cloistres, accompagné de M^r l'abbé de Saint-Jouin, filz de M^r de Sourdis, gouverneur de ceste ville de Chartres, que l'on disoit estre désiné pour estre archevesque et cardinal; lesquelz tous deux n'estoient point encore promez aux ordres sacrez, mais seulement désinez pour estre d'église, affin d'accumuler force abbayes et éveschez, comme leurs pères et mères en avoient bien le crédit et faveur envers le Roy de France. Après la messe, ilz furent disner au logis abbatial avec 2 ou 3 religieulx que le recepveur dudit sieur abbé prya, et lequel avoit préparé ledit banquet et disner. Pendant lequel disner il fut tenu propos et pourpaler de remettre la communauté et faire vivre les religieulx en commung, tout ainsy que au précédent les troubles et guerres de ce royaume de France, mais quand on leur parla d'en bailler et aider aux dits religieulx, attendu la grande perte et diminution du tiers du revenu temporel pour le moins, voyre quasy de la moitié, alors ils cessèrent de plus poursuyvre les religieulx de vivre en commung. Et ledit jour de Noël passé, l'on ne revit plus le dit petit abbé, lequel logeoit chez un chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres, M^r de Saint-Laurent, jadiz son précepteur » (f° 9 v°). — « Le dimanche 22^e décembre 1596, le pont aux Meusnyers de Paris est tombé à plomb dedans la rivière de Seine, et de 11 moulins, n'en est resté que 4, 2 du costé du Palais et 2 de l'autre costé, avec les

mulletz et farines perdus et noyez. Le bruit estoit qu'il y avoit bien 200 personnes, tant hommes que femmes petitz enfans noyés de toutes qualitez, allant et venant, sur les sept heures du soir. Le dit cas fortuit advenu faute de réparations dudit pont, lequel menaçoit de tomber plus de huit jours avant tel cas advenu » (f° 10 r°). — « De lundy 17^e février 1597, fut de rechef prins possession de l'abbaye de céans, au nom de Philippes Hurault, aagé de 18 à 19 ans, et fut l'intronisation faite par M^r Claude Robert, chanoine et soubz-doyen de Chartres, lequel avoit, dès le mardy 30 janvier 1595, fait la première intronisation en la présence de messire Nicollas de Thou, évesque de Chartres. auquel estoit mandé lors, par le Grand Conseil en vertu du placet du Roy seulement, faire ladite première prinse de possession, en attendant que le roy de France Henry IV^e fust d'accord avec le Saint-Père. A ladite seconde prinse de possession il y eut quelque différence pour les cérémonyes d'avec la première, joint que M^r de Chartres n'y estoit pas présent, *quia rixæ erant inter domos, ut vulgo habebatur*. Tout le service du jour ordinaire fut dict et chanté par le sepmainier, en attendant les seigneurs et dames, et ne demeura que la grande et dernière messe du Saint-Esprit à dire, que M^r nostre petit abbé voullut estre dite par le pryeur de céans, avec les plus beaux et précieux ornemens et l'autel paré comme à un jour de feste ou solempnité. M^r nostre petit abbé sortit vers les dix heures de son logis abbatial, avec son rochet et habitz de taphetas, accompagné dudit sieur soubz-doyen et de plusieurs autres chanoines et dignitez de l'église Nostre-Dame de Chartres, attendant que M^r son père avec plusieurs autres seigneurs et dames vinssent, qui arrivèrent bien tard, pour ouyr la dernière messe. Ledit soubz-doyen mena premièrement ledit petit abbé baiser l'autel, puis le mena derechef seoir dedans sa chaize abbatiale estant vers la poterne du chœur, puis il sonna la petite commande du chœur en signe de possession, sans que pour cela l'on sonnast lors les grosses cloches; de là on le mena au chapitre pour prendre possession de la chaize et place d'abbé, où estant là et aussy tous les religieulx, le dit soubz-doyen déclara que, par vertu des bulles de nostre S. P. le pape Clément VIII (lesquelles bulles estoient pour 4 abbayes, *quod nunquam fuit auditum*, assavoir Pontlevoy, Saint-Père, de l'ordre Saint Benoist, Réaulmont et la Valace, ordre Saint Bernard), il estoit mandé aux religieulx obéir audit sieur abbé, et de fait enjoignit luy porter honneur, obéissance et révérence, suyvant lesdictes bulles et mandementz d'icelles. Et alors le prieur de céans, frère Yves Gaudeau, print la parole et répetta 3 ou 4 demandes telles que à la première prinse de possession, à sçavoir que l'abbé de céans, quiconque soit-il, doibt, par arrest de Cour, aux religieulx par chacun an la somme de 50 escuz solz, payables au jour de Noël, pour et au lieu de la mestayrie du Boys-Saint-Père; que chacun abbé doibt fournir une chapelle

d'ornement à l'église, entretenir ladite église et monastère de toutes grosses réparations, payer par chacun an pour les gaiges du prieur de céans et par arrest de Cour la somme de 100 livres parisis. Toutes lesquelles choses ledit sieur petit abbé promit faire et accomplir avec le temps. De là il s'en alla au logis abbatial, pour attendre ceux qui devoient venir à la dernière grande messe, à sçavoir M^r le chancelier père dudit sieur abbé, avec M^r de Sourdis, gouverneur de ceste ville de Chartres, et plusieurs autres seigneurs et dames, accompagniez des dignitez de l'église Nostre-Dame et de MM. le président, lieutenant criminel, prévost de Chartres et procureur du Roy et plusieurs autres. Lesquelz tous seigneurs, après la messe dicte, allèrent disner au logis abbatial, et les religieux disnèrent seulz au couvent, avec seulement M^r de Saint-Laurens, grand-vicaire dudit sieur abbé, lequel nous avoit baillé 10 escuz solz de la part dudit seigneur, pour le vin et disner de ladite prinse de possession, lesquelz tous furent dispensez *pro jocundo adventu*; et oultre ce promit faire délivrer 100 esculz solz dedans Pasques afin de aider aux religieux à leur remettre à vivre en commung » (f^o 14 r^o). — « Au temps de Caresme 1597, y eut un jubilé et pardon général par toute la France, octroyé dès l'année passée par N. S. P. le pape Clément VIII et envoyé par le cardinal de Florence du tiltre de Sainte-Praxède, Alexandre de Médicis, et a tant pour faire prières assidues et continuellement pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine que pour la paix et tranquillité et recouvrement du repos du Royaulme de France, tant affligé et ruiné par guerres civiles depuis 30 ans. Iceulz jubilé fut faict à Paris dès la première sepmaine et second dimanche de Caresme, et M^r nostre R. P. évesque de Chartres, Nicollas de Thou, l'ordonna faire et gagner en ceste ville de Chartres la sepmaine devant la Passion et le jour de la feste de l'Annonciation de Nostre-Dame, et fut ordonné par ledit révérend évesque et Chapitre de Chartres faire procession générale le dimanche de la Passion, laquelle alla au couvent et Cordeliers de Saint-François, où nous assistasmes, nous tenans tousjours le costé droit qui est le costé de l'évesque, lequel y estoit en personne, jà fort vieil, et le conduysismes jusques à l'église Nostre-Dame. Et au lieu des trois églises nommées par ledit évesque de Chartres pour gagner le jubilé par les habitans de la ville et banlieue, qui sont les Jacobins, les Cordeliers et l'Hostel-Dieu avec l'église de Chartres, les religieux de céans nommèrent et ordonnèrent le maître-autel, la chapelle Nostre-Dame, avec l'autel ou chapelle Saint-Gilduin, pour gagner ledit jubilé » (f^o 22 v^o). — « Le mardy des feries de Pasques, 8^e jour d'apvril 1597, les chanoines de l'église Nostre-Dame de Chartres vindrent en procession céans, comme est la coutume de tout temps et ancienneté, pour chanter notre grande messe conventuelle, *cum cappis sericis*, dont les religieux de céans les attendent, estans tous revestuz

en leurs chaizes *cum cappis pulchris*, iceulx estans tous d'un costé, assavoir du costé droict qui est le costé du couvent et abbaye de céans, pour aider à chanter et respondre alternativement avec les chantres au *Kyrie eleison*, *Gloria in excelsis* et la séquence qui se chantent en plain-chant. Le respond de ladite messe se chante aussy suivant la notte par un des enfans de chœur avec ung petit novice de céans, estans au pulpistre derrière le soubz-diacre, et l'*alleluia* se dit par ung des chanoines de ladite église Nostre-Dame avec un religieux de céans, iceulx estans au chœur derrière le coffre du chantre chantant, le livre estant sur l'aigle. La dite messe se chante au maistre-autel et célébrée par ung des chanoines de la dicte église sepmainier, et les diacre et soubz-diacre sont du bas-chœur, autremens dits chantres ou chanoines de Saint-Piat. A la fin de la messe, fut faite la bénédiction par messire Nicollas de Thou, lors évesque de Chartres, lequel se mist, de puissance absolue, en la place de l'abbé de céans, qui est déroger aux privilèges, franchises et libertez de l'abbaye » (f^o 26 r^o). — « La sepmaine de devant la Saint Pierre, fut assemblé le chapitre pour adviser sy on feroit ung bancquet ou non ledit jour, les uns estant d'avis d'en faire comme de coutume, les autres non, tant pour raison des guerres que nous n'estions pas paieez à la moitié de notre revenu comme aussy pour crainte de tirer en conséquence. Et après avoir longuement débattu d'une part et d'autre, enfin fut résolu par la plus grande et saine partie des religieux que l'on feroit comme de coutume ung bancquet, disner et soupper à chacun quatre platz fourniz, et, oultre nos officiers, l'on pryeroit M^r de Sourdis, gouverneur de ceste ville, les trois capitaines de la citadelle, MM. de Valirault, de Blegnac et de Vavault, M^r le lieutenant-général Chouayne, M^r le lieutenant particulier Morin, avec quelques conseillers amys de la maison de céans, et plusieurs autres personnes. Lesquelz tous disnèrent et souppèrent en la salle du couvent. Et M^r de Sourdis, notre gouverneur, s'excusa du disner jusques au soupper, pour raison qu'il estoit mandé autre part aux champs, pour nopces ou baptesme, et vint à soupper, accompagné de ses gardes et souisses au nombre de 15 ou 16 personnes, qui souppèrent tous au couvent » (f^o 31 r^o). — « Lors de la messe solennelle du jour de Saint-Pierre 1597, arriva un grand trouble et scandalle, de ce que le respond de ladite messe qui se dit par ung des enfans de chœur avec ung de nos petits novices, et le chantèrent chacun à sa modde et chacun son livre à part, tellement que l'un disoit *pro* et l'autre *patribus*, l'un prononçait *pa*, l'autre chantoit *tribus*, si l'un estoit encore à *nati*, l'autre avançoit *fili*, et chantèrent ainsy tous deux opiniastrement jusques vers la fin dudit verset dudit respond de la messe; qui fut cause d'un grand murmure des religieux contre les chanoines et chantres de l'église Nostre-Dame, et causa ung grand scandalle au peuple tant laïque que aultres, principalement à

M^r le président et autres conseillers assistans à ladite messe, avec plusieurs autres gens d'honneur qui y estoient présens » (f^o 32 r^o). — « Le 15^e jour d'aoust 1597, y eut ung pardon et indulgence de planyère rémission pour ceste foys seulement, octroyé par M^{sr} le légat en France, Alexandre, par la grâce de Dieu, presbtre cardinal du titre de Sainte-Praxède, dict de Florence, légat *a latere* de N. S. P. le pape Clément VIII, affin de faire dévottes pryères à Dieu pour l'exaltation de nostre mère sainte Eglise, pour l'extirpation des hérésies, pour l'avancement de la foy catholicque et la paix et union des princes chrestiens. Pour gagner ledit pardon estoit ordonné visiter l'église des Jacobins de ceste ville de Chartres la prochaine feste de saint Hyacinthe, confesseur religieux dudit ordre, nouvellement canonisé le 17^e apvril 1594. » — « En ce mesme temps, estoit la ville d'Amyens en Picardie assiégée par le roy de France et de Navarre Henri IV^e, bien empesché, et mandoit toutte sa noblesse de France l'aller secourir contre l'Espagnol, qui la tenoit par surprinse en sa possession depuis le moys de mars dernier passé. » — « En ce temps aussy, commença la malladye et contagion de peste en la ville de Chartres » (f^o 35 r^o). — « Le 8 septembre 1597, nostre petit abbé, messire Philippes Hurault, assista à la grande messe de ceans. et fut à nostre procession, qui se fait autour des cloistres, *in cappis*, luy estant seulement avec son rochet. M^{me} de Sourdis arriva au chœur durant ladite procession et assista à ladite grand'messe tout au long, et M^r de Sourdis, son mary, gouverneur de ceste ville, arriva environ l'épistre, accompagné de MM. le président Chouayne et procureur du Roy Grenet, avec M^e le Valirault, gouverneur de la citadelle, et plusieurs gentilzhommes et autres personnes de qualité, dont M^r de Sourdis estoit bien suivy pour lors, pour raison que toutte la noblesse du pays l'estoit venu trouver en ceste ville, pour tous ensemble partir le lendemain aller au camp devant Amyens trouver Sa Majesté, comme il leur estoit enjoint et mandé aller en diligence, sur peine de confiscation de tous leurs biens et déclarez à l'advenir ignobles, villains et roturiers au cas qu'ilz ne voullussent aller secourir le Roy. Après le service et grande messe, mon dit sieur petit abbé donna à disner en banquet magnifique au logis abbatial auxditz seigneurs et dame, et ne se soucyra pas beaucoup des religieux, n'en pryant pas un audit disner et banquet, ny leur envoyer seulement une bouteille de vin dudit festin, les laissant aller disner au couvent comme de coustume. Icelluy abbé estoit arrivé en ceste ville dès le 5^e septembre avec ladite dame de Sourdis, venant ensemble de Paris prendre possession de la terre et seigneurie d'Aulneau près Gallardon que M^r le chan celier et ladite dame de Sourdis avoient de naguère acheptée ensemble pour et au nom de leurs enfans, la somme de 80000 escuz solz » (f^o 49 v^o). — « Le sabmedy 13^e septembre, fut envoyé ung pardon général par N. S. P. le pape Clément VIII, pour implorer Faide

de Dieu pour la paix d'entre les roys et princes chrestiens et pour les communes nécessitez de l'Eglise, affin d'obvier à la grande cruaulté et tyrannye des Turcs ou Grand Turc, lequel estant devenu depuys quelque temps plus féroce et cruel, tant pour la grandeur de sa puissance que pour la multitude de ses victoyres, tasche à estaindre du tout et abolir le nom de chrestien, en intention de nous assubjectir au joug d'une très misérable servitude. La fureur duquel, avec la convoitise insatiable de dominer, a esté telle que depuys naguère, après la mort de son père Sélim, il a occis de sa propre main six de ses frères, fait tuer les autres cinq et faict mourir sa propre mère » (f^o 51 v^o). — « Le 23^e de janvier 1598, arriva en ceste ville de Chartres ung marchant de la ville de Marceille, frère d'un de la dicte ville de Marceille, à qui sa femme avoit enfanté, dès le mois de mars dernier, une fille ayant deux testes bien faites sur un corps et un mesme col, et avoit aussy deux eschines ou espinées au reing, avec deux natures de sexe féminin, ung peu plus bas l'un que l'autre, et n'avoit néantmoins que deux bras et jambes, pieez et mains, tout ainsi qu'un autre corps bien proportionné, et ladite fille vécut 17 jours jusques au moys d'apvril ensuyvant, ainsy que portoit l'attestation de l'évesque dudit lieu de Marceille, avec le congé et permission de M^r le duc de Guyse, gouverneur au pays de Provence, où il donne pouvoir audit marchand d'aller par les villes mon^rer ledit corps, embaulmé après sa mort » (f^o 98 v^o). — « Au moys de febvrier 1598, les eaues furent aussy grandes à la rivière, prez et fossez de ceste ville oncques puyz ne furent en l'an 1580, et sourdèrent en nos caveaux ung pied ou deux » (f^o 100 r^o). — « Le mardy 24^e de mars 1598, sur les cinq heures du soir, vindrent nouvelles certaines à M^r de Sourdis, nostre gouverneur, que la paix estoit accordée et conclue entre le roy de France Henry IV^e et M^r le duc de Mercure, par cy-devant gouverneur de la Bretagne, qui jusques à présent avoit esté de la Ligue tenant le parti de l'Espagnol. Lesquelles bonnes nouvelles ledit sieur gouverneur feist sçavoir, en moins de demi-heure, par toutte la ville, et fut luy-mesme à l'instant trouver M^r de Chartres luy annoncer ces bonnes nouvelles, pour eux deulx ensemble faire chanter le *Te Deum*; lequel fut dict et chanté incontinent en la nef de l'église Nostre-Dame, toutes les cloches sonnantes de la dite église tant au vieux que neuf clocher, avec les petits saintz du clocher du chœur de ladite église. Et au mesme instant, commandement faict à son de trompe par toute la ville de faire les feux de joye, ce qui fut faict. Et ne se peult exprimer la grande joye dudit sieur de Sourdis, nostre gouverneur, d'autant que par le dit traicté d'accord et paix pour la province de Bretagne estoit brassé le mariage de Cézard, Monsieur, filz aîné bastart du roy Henry IV^e, lequel il avoit engendré de M^{me} Gabrielle, duchesse de Beaufort, propre niepce de la femme dudit sieur de Sourdis, avec la fille dudit sieur duc de Mercure,

aagée de 9 à 10 ans, et ledit bastard que l'on portoit encore entre ses braz aagé de 6 à 7 ans ; auquel le Roy donnoit le duché de Vendosme, son bien propre et qui luy estoit escheu de succession héréditaire de feu Anthoine de Vendosme, dit de Bourbon, lequel fut roy de Navarre, père dudit roy de France, lequel s'est desvestu de son bien propre pour en revestir son bastard, avec autres seigneuries, rentes et revenus. Et ledit sieur de Mercure donnoit à sa dite fille future espouse 50000 livres de rente avec 200000 escuz constant le mariage, outre ce qui luy pouvoit appartenir en la dite duché de Bretagne du costé de sa mère, fille de la maison de Martignes, la premyère et plus riche maison de Bretagne. Qui est un très beau et très excellent mariage pour ung bastard et venu d'une petite damoyselle, du costé de sa mère parente, comme je dis, de la femme du sieur de Sourdis, lequel, au précédant ces derniers troubles, n'avoit pas 10000 livres de rente, et aujourd'huy en possède 80 ou 100000, tant gagnées que desrobbées, avec l'espérance d'augmenter encore davantaige par cy-après, tant qu'il aura le ven^t en poupe. Voilà, à mon advys, l'occasion d'une sy grande joye inopinée et inaudite » (f^o 106 v^o). — « Le dimanche 19^e d'apvril 1598, plusieurs processions de ceste ville de Chartres furent en grande dévotion aux corps saints à l'abbaye de l'Eau, autrement dicte Sainte-Honorée, tant pour ce que ladite église estoit refaict de neuf, avec le bruit qui couroit partout que M^r de Chartres l'avoit ce dit jour dédiée (ce que non), que pour ce que, la nuit précédente, devant le matin, il avoit gelé et glacé, et les vignes gelées au tiers pour le moins, non-seulement en ce pays chartrain, mais à Orléans et à Paris en autres lieux d'icy à l'entour comme Gallardon et Ermenonville-la-Petite où tout fut gelé entièrement » (f^o 110 v^o). — « Le samedi 14^e jour de juing 1598, sur les 3 à 4 heures du soir, vinrent nouvelles de la paix générale d'entre le roy de France, le roy d'Espagne et le duc de Savoye, conclue le 10 juing précédent. Et pour ce fut incontinent chanté le *Te Deum* en l'église Nostre-Dame, les cloches sonnantes à double carillon, et tout le reste du jour, fut quant et quant cryé à son de trompe et cry public que l'on eust à cesser de travailler et fermer les boutique pour rendre grâces à Dieu de la dite paix universelle et générale et faire feuz de joye partout. Ce qui fut fait sur le soir, vers les sept heures, spécialement au droict de la Tour de Chartres et devant la porte Royale de l'église Nostre-Dame par les chanoynes pour tout le clergé » (f^o 135 v^o). — « Incontinent après icelle paix publiée partout, chacun rentra en ses possessions et héritages, tant aux champs que aux villes : mesme que MM. du Collège et chapitre de Chartres, dès le lundy d'après feirent rependre et remettre leurs portes du cloistre, sans le congé du gouverneur, lequel les avoit fait dépendre l'année d'après le siège mys devant ceste ville, au moys de febvrier. Et, ainsy, de jour en jour, chacun récuperoit ce qui luy

apartenoit sans forme de procès, qui sembloit une chose fort douce au pris de la vye que l'on avoit menée depuis 9 ou 10 ans » (f^o 137 v^o). — « Le 1^{er} juillet 1598, frère Robert Mallet, presbtre, estant soubz-secrétain de céans, commença à faire peindre l'aultel en ymaige de saint Marc, lequel ymaige estoit fort vieil et ancien et le boys mangé de vers. Et luy cousta ce à repeindre, avec l'ymaige de saint Mathurin, qui estoit audit autel de Saint-Marc pour l'approprier, et à faire ung ymaige saint Laurent, qu'il feist peindre et mettre à l'autel du revestiaire qui est dédyé à saint Laurent, la somme de 5 ou 6 escuz solz le tout » (f^o 148 v^o). — « Le mardy 14^e de juillet, fut faicte assemblée générale en Chambre de ville pour et affin de nommer hommes et depputez pour aller vers la Majesté du Roy le supplier faire abattre la citadelle, affin de faire ouvrir la porte Saint-Michel et rentrer dedans l'église et paroisse Saint-Michel. Et pour ce furent nommez de la part du Clergé de ceste ville M^r maître Hyérosme Lebeau, official de l'évesque, chanoyne et chancelier de l'église Nostre-Dame, avec frère Yves Gaudeau, notre prier claustral. Et en l'assemblée générale de la ville, furent nommez MM. le lieutenant général Guérin, et le prévost de Chartres Robert, le président des esleuz Brizard et l'esleu Lenoir sieur de Maulou, ung bourgeoys et citoyen de la ville Lefebvre chaussetier de son mestier, avec ung des eschevins, maître Jacques Lemaire. Lesquelz tous huit partirent dès le vendredy 17^e juillet, estans tous bien montez à cheval, avec chacun son homme ou laquays après soy, pensant desjà avoir exoré et impétré ce pour quoy ilz estoient envoyez ; mais ilz trouverent obstacle, et s'en revindrent sans rien faire, dès le mercreddy 22^e de ce moys, bien penaultz et honteux, n'ayant pas eu le moyen ny le crédit de pouvoir parler au Roy » (f^o 151 v^o). — « Le sabmedy 16^e d'octobre 1598, feste de M^{me} sainte Soline, fut présentée l'oye blanche avec ung ail pendu au col, à l'offrande de la grande messe, pour raison de 3 mynes de terre assises en la paroisse de Verd, entre Loché et Thyvas, au terrouer de Préaux. Et est dit expressément que sera une oye blanche grasse, mais le plus souvent ce n'est qu'un jaast, comme de faict ce n'estoit qu'un jaast cette année, bien mètre et sec. Ce dit jour fut faicte la fumée de genièvre accoustumée faire dedans l'église de céans, à ce jour devant vespres » (f^o 192 v^o). — « Le dimanche 18^e jour d'octobre, sur les deux heures après midy, il tomba de l'eau et pluye abondamment, meslée avec de la neige et de la gresle, et, à demye-heure de là, il vint une autre grosse nuée espoesse sans eaux rendant tonnerre et esclaires, ce qui estonna fort tout le peuple » (f^o 192 v^o). — « Le 1^{er} novembre 1598, vindrent nouvelles que le roy de France Henry IV^e estoit fort mallade et à l'extrémité ; dont tout le peuple fut fort espouvanté d'un si subit changement, n'ayant encores que bien peu jouy du bonheur de la paix et craignant grandement de rentrer en troubles.

Comme de fait les portes de la ville de Paris furent toutes fermées un jour entier, que l'on ne sçavoit à qui l'on en avoit : mais quand l'on fut assuré de la prospérité du Roy et de sa bonne convalescence, incontinent l'esmeutte cessa, appaisant le tout le plus doucement qu'il fut possible, sans tumulte ny massacre, faisant courir ung bruit par ladite ville de Paris que l'on cherchoit ung capitaine, qui estoit prins, comme c'estoit bien la vérité. L'on avoit fait venir le petit prince de Condé, lequel avoit esté au précédent déclaré, par arrest de Cour, vray successeur légitime de la Couronne de France, avant ses oncles MM. les prince de Conty et prince de Soyssons, attendu le lien de représentation qu'il représentoit comme estant sorty du filz aîné des dits princes proches du sang et de la Couronne de France » (f° 206 v°). — « Le vendredy 6^e novembre 1598, on eut nouvelles de la mort, de Mgr messire Nicollas de Thou, évesque de Chartres, lequel estoit sorti de ceste ville dès la my-septembre dernière, pour s'aller resjouir et esbattre et récréer son esprit en son lieu de Villebon, près Palaiseau, où il se délectoit fort, n'ayant eu le moyen, depuis 7 ou 8 ans qu'il avoit tousjours esté en ceste ville de Chartres enfermé avec les habitans durant ces troubles derniers, de sortir libre et à son aise, sans danger de sa personne. Et décéda le jeudy 5^e du présent mois, à l'heure de cinq heures du soir. C'estoit un bon prélat, fort ecclésiastique, familier et récréatif, de bonne vye et exemple, très chaste et très docte, excepté qu'il ne prescha jamais et ne se mit onc en chaize pour prescher ; mais il couchoit bien par escript et a fait des livres, entre aultres *Du sacrement de l'autel*, qu'il a traduit en langue vulgaire, en bons termes et édition excellente. Il avoit aussi ung vice mauvais de ce qu'il n'estoit point aumosnyer ny charitable envers les pauvres, ayant plus à gaudir, gosser et rire que de pleurer ; *sed nemo sine crimine vivit* » (f° 206 v°). — « Le samedy 5^e décembre 1598, nous fut envoyé un mandement de la part des doyen et chapitre de Chartres, par lequel nous estions semonds et pryés d'assister le lendemain dimanche à la procession générale ordonnée par les dits doyen et chapitre, *sede vacante*, en l'église et couvent des Cordeliers de Saint-François de ceste ville de Chartres. La dite procession instituée et ordonnée pour et affin de pryer Dieu par la santé et prospérité du Roy, lequel pour lors faisoit une diète à cause de sa maladie sy prompte et inopinée à la Toussaint dernière, et qu'il plaise à la divine bonté l'assister à la manutention et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine et pour les autres communes nécessitez du Royaulme, d'autant que les Huguenots ou ceulx de la religion prétendue réformée pressoient pour lors fort et ferme Sa Majesté pour avoir les presches libres par tout le Royaulme et remettre sur l'édit de janvier fait en l'an 1561 soubz le règne du roy Charles IX estant pour lors en bon aage ; dont, par la grâce de

Dieu, en feusmes délivrez pour ce coup, car dès le mercredy 9^e de décembre, nous feusmes advertiz par deça que lesditz huguenots avoient esté refusez de Sa Majesté, repoussez et rembarrez par son Conseil » (f° 221 v°). — « Le dimanche 3^e de janvier 1599, la nuict, vers le mynuict, il commença à pleuvoir avec esclairs et tonnerres jusques sur les 4 à 5 heures du matin, et ne faisoit point trop chault ni froid, mais seulement un temps assez tempéré pour la saison de l'hyver où nous estions pour lors ; ce qui esmerveilla les hommes, veu la saison d'hyver où il debvroit geler bien fort, comme de fait, dès le 6 janvier au soir, il gela à glace portant, et gelloit bien serré auprès du feu, et se trouva du pain et vin gelé en une cave de 18 à 20 pieds. Et est à noter aussi que ladite gelée estoit si véhémence qu'elle faisoit quasi fendre les pierres, comme l'on dict communément, et de fait la cloche Anne de Bretagne fut cassée de ladite gelée, laquelle estoit la meilleure cloche qui fut pour lors en l'église de Nostre-Dame de Chartres, voire mesme estimée la meilleure cloche de France » (f° 237 v°). — « Le jeudi 21^e de janvier 1599, le siège présidial de ceste ville de Chartres fut transporté et transféré de la Tour de Chartres au lieu et monastère de Saint-Jacques aux Jacobins, à cause des ruynes des vieilles murailles qui menaçoient de tomber, et desjà commençaient à tomber quelques pierres d'en hault sur le prétoire et audience lorsque les advocatz plaidoient en ladite Tour de Chartres, excepté que les esluz retournèrent incontinent en leur pristin lieu, appelé le Grenyer aux pommes de la Tour, pour cause de l'incommodité où ilz estoient réduitz audit lieu des Jacobins. Auquel lieu toutesfoys, ès années 1591, 92, 93 et 94, le Grand Conseil de France avoit esté estably, faisant et exerçant la justice lorsque le roy de France Henry IV^e ne jouissoit paisiblement de la ville de Paris ne du reste du royaulme de France. Les ouvriers aussy commencèrent à abattre et démolir les créneaux et murailles de ladite Tour » (f° 237 v°). — « Le dimanche 24^e de janvier 1599, se feist le mariage à Saint-Germain-en-Laye de M^r le marquis du Pont, filz aîné du duc de Lorraine, avec M^{me} Catherine de Bourbon, sœur unique de Henry de Bourbon, roy de France et de Navarre. Et estoit ledit mariage brassé moictyé catholique et moictyé huguenot, car, par le mariage faisant, la dicte dame ne devoit estre contraincte d'aller à la messe ny en ce pays de France ny en son pays de Lorraine. Ainsy et de la mesme façon chacun vivoit en liberté de conscience, pour lors, tant en ce royaulme de France que en autres lieux » (f° 238 v°). — « Les trois jours de Karesme prenant, sçavoir est le dimanche, le lundy et mardy gras, 21, 22 et 23 febvrier 1599, il feist fort villain temps et importun, car il pleust tousjours, le dimanche, commençant à 8 heures du matin ; le lundy et le mardy gras, il feist grand froid, tombant de la froidure comme de la gresle mêlée parmy de la neige toute l'après-disnée ; ce qui empescha que l'on ne feist une infinité d'insolences

et momeries par la ville, comme l'on eust peu faire sans le dit mauvais temps, que Dieu nous avoit envoyé quasi comme obstacle pour empescher telles libertez offrénez et desbauches. Car, à la vérité, le peuple, tant petitz que grands, ne s'estoit monstré sy dissolu et abandonné à ses plaisirs mondains, exerçant ses voluptez charnelles et libidineuses quasy sans honte ny vergongne, comme il s'estoit monstré de puis la paix publiée, que chacun faisoit ce qu'il vouloit sans reprehension aucune ne des magistratz ny de ceux qui avoient la puissance et autorité de corriger ou reprendre, car c'estoit eulx-mêmes qui commettoient les grandes fautes et péchez, *sicut scriptum est* : « *A senioribus egressa est iniquitas,* » commençant par M^r de Sourdis, notre gouverneur et M^r le président, chef de la justice, lesquelz avoient commencé dès la saint Rémy dernière à faire bancquetz, jeux et dissolutions avec mascarades, bateleurs et charlatans. Et ne se remarque point de cognoissance et mémoire d'homme vivant que l'on eust mis des tables au mylieu de la rue des Changes pour jouer dès le matin 6 à 7 heures, comme il a esté fait en cette année 1599, que tout le monde estoit quasy desbordé et hors des gondz, et eut-on bien de la peine à chasser les dits joueurs de dez publicqz pour aller prier Dieu le matin aux églises » (f^o 247 v^o). — « Le samedy 27^e jour de mars 1599, M^r l'évesque de Malezaiz, frère aîné de M^r de Sourdis notre gouverneur et oncle de M^r le cardinal de Sourdis, fut envoyé exprès de la part de S. M. et autres pour tenir les ordres sacrez en ceste ville de Chartres, exprès, dis-je, pour faire presbtre ledit sieur cardinal de Sourdis, lequel n'estoit encore que dyacre, affin que icelluy, estant presbtre sacré, il peut faire le mariage jà promis et délibéré du roy de France Henri IV^e avec M^{me} Gabrielle de l'Estrée, duchesse de Beaufort et de Monceaux et cousine-germaine dudit sieur cardinal de Sourdis, jaçoit que tous les deux fussent mariez et les mary et femme de l'un et de l'autre encore vivant. Mais le Roy estoit si bien embabouiné et ensorcelé de ladite duchesse Gabrielle pour sa grande beauté, dont Dieu et nature l'avoient douée, et dont elle abusa par son charme et sorcellerye, et estoit tout le bruit commung qu'elle avoit un philtre dont elle avoit ensorcelé le Roy, combien que d'icelle le Roy eust eu 2 ou 3 enfans, filz ou filles, recogneuz pour telz du Roy, lesquelz il vouloit mettre soubz le drap lors des espousailles, jaçoit que ilz fussent avoystres et plus que bastardz, estant venuz de puis 5 ou 6 ans en ça constant le mariage tant de l'un que de l'autre party, chose horrible à réciter, terrible et espouventable à entendre et escouter, et odieux à la postérité d'ouir raconter de telz actes et prodigieux faictz. Et ne puis celler que, en escripvant ce, je ne frémissie d'aprehension et tout tremblant je demeure en moy-mesme tout perplex et troublé que les cheveux me dressent et hérissent de frayeur et de paour. Et desjà les préparatifz estoient faictz pour exécuter en bref et

après Pasques prochaines ledit futur mariage de ladite Gabrielle duchesse, mignonne du Roy, qu'il appelloit sa maistresse devant tout le monde sans honte ni vergongne, ayant encore sa femme, fille du roy Henry II de Vallois, vivante, n'estant pour lors légitimement répudiée, comme il a fait faire du de puis. Mais Dieu, par sa divine providence, s'y opposa, comme l'on a cognu par après par la mort soudaine et inopinée de ladite duchesse de Monceaux, qui a esté exécration et espouventable aux humains, qu'elle devint aussy laide et hydeuse après sa mort qu'elle avoit esté belle durant sa vye, et de telle façon horriblement laide et hideuse que jamais le Conseil du Roy ny les princes d'alentour de luy ne permirent que ledit seigneur et roy la veist après sa mort en aucune façon, combien que il en eust un fort grand désir; mais cela fut cause qu'il l'oublia soudain, estant le charme failly. Tant y a que ledit sieur cardinal de Sourdis fut sacré presbtre, à l'intention que dessus, quasy comme à la sourdine, ayant seulement avec luy pour recepvoir l'ordre de prestrize un jeune chanoine de Nostre-Dame et un capucin, envoyé quérir *pro forma* n'ayant peu trouver un seul dyacre en toute la ville pour leur assister en telle solennité, se contentant seulement d'un seul soubz-diacre avec 2 autres recepvant les ordres myneurs, assavoir accolite et tonsuré. Lesdits ordres furent faitz par le dit sieur évesque de Malezaiz sur les 9 à 10 heures du matin, en l'église de Nostre-Dame de Chartres, en la chapelle de Vendosme : à laquelle messe et office plusieurs personnes de toutes qualitez y assistèrent et veirent faire lesdits ordres à l'improviste et hault la haire. Mais ce nonobstant, ledit cardinal fut prebtre, à quelque pris que ce fust, et pour l'intention assez amplement déduite cy-dessus, dont le peuple estoit ignorant alors, et n'a-on sceu la vérité du fait qu'après la mort de ladite Gabrielle, duchesse de Monceaux et de Beaufort, mignonne du Roy, future espouse par fantasie du noble Roy de France, laquelle mourut subitement et à l'improviste 15 jours après, jour pour jour, assavoir le samedy de Pasques, sur les 6 à 7 heures du matin, ne pensant rien moins qu'à la mort, faisant ses appretz pour espouser après Pasques, raison pour quoy elle avoit fait haster son dit cousin cardinal de Bourdeaux cy-dessus nommé de se faire sacrer presbtre et chanter sa première messe en diligence qu'il dist et célébra haulte dedans le chœur de l'église de Nostre-Dame de Chartres, le lundy lendemain des Rameaux, présens à ce M^r le chancelier et autres » (f^o 265 v^o).

H. 42. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1787. — Plaintes des PP. Martin, Dabout et Bourdon de Launay contre dom Sarrazin, prieur de Saint-Père. — Lettre de dom Labbat au P. dom Martin : « Paris, le 19 janvier 1787. Mon révérend père, j'ai

» communiqué au très révérend Père votre dernière
 » lettre, s'il n'a pas répondu à celle que vous luy avés
 » écrit, c'est qu'il est incommodé de manière à ne pou-
 » voir pas écrire. Il a de la peine à se persuader que
 » vous soyez aussi dépourvu d'habits que vous l'annon-
 » cés, parce qu'on luy a marqué que la maison vous
 » avoit fourni l'argent qui vous étoit nécessaire pour
 » habiller à votre gré.... Je crois devoir vous avertir
 » qu'il se répend des bruits sur votre conduite qui ne
 » vous font pas honneur. Je suis bien éloigné d'y ajouter
 » foy, mais il est bon que vous en soyés instruit pour
 » que vous puissés éviter toute fréquentation équi-
 » voque qui pourrait donner lieu à des soupçons peu
 » honorables. » — Lettre de dom G. Dabout au sieur
 Lesage, substitut du procureur du Roi : « Chartres,
 » 7 mars 1787. Relégué dans l'abbaye de Saint-Père par
 » un effet des troubles qui déchirent le sein de notre
 » congrégation depuis notre soi-disant chapitre général
 » de 1783, j'ai tâché d'y vaincre le mal par le bien, en y
 » supportant avec une patience que j'ose dire héroïque
 » les injustices, les noirceurs, les inhumanités du R. P.
 » dom Sarrazin, soi-disant prieur de la susdite abbaye,
 » et de son digne officier, dom Catelain. J'étois même
 » résolu de porter cette espèce d'héroïsme jusqu'au par-
 » fait dénouement de la scène qui mettra fin sans doute
 » à nos malheureuses contestations ; mais il ne m'est
 » plus possible d'y tenir.... » — Lettre de dom Martin
 au même : « 14 octobre 1787. Vous sentez avec quel
 » zèle Mr le garde des sceaux, étayé et poussé par le
 » Parlement, va mener bon train M. de Breteuil, et le
 » faire connaître au Roi qui ne sçait pas le premier mot
 » de toutes ces horribles vexations ministérielles. Dieu
 » préserve le ministre de regimber ! Il s'en gardera
 » bien.... Tout ira au mieux, et les Chevreux et les
 » Sarrasins verront enfin qu'ils se sont trompés quand
 » ils ont cru écraser un simple Martin qu'ils ont pris
 » pour l'âne du moulin ; mais cet âne a la tête meilleure
 » que ses oreilles ne sont longues.... »

H. 43. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1517-1752. — Concordats passés entre les religieux
 de Saint-Père et leurs abbés commendataires : Pierre
 de Brizay (1552), Jean Héluys (1571), Philippe
 Hurault (1595), Louis de la Rivière (1659), Philippe de
 Lorraine (1701), Louis de Thésut (1708), Louis-François
 de Lopès de la Fare (1752). Par les dits concordats, les
 abbés promettent payer aux religieux 600 livres et leur
 abandonnent les terres de Mainvilliers louées 4 muids
 4 setiers de froment, 12 chapons et 7 nombres de paille ;
 la terre de Corancez affermée 4 setiers de blé, un minot
 de fèves, un minot de pois et 2 chapons ; la terre de
 Bonville-au-Temple affermée 1 muids 8 setiers de blé,
 6 chapons et 6 nombres de pailles ; les terres de Lucé
 affermées 11 setiers 1 minot de blé, 8 chapons et

2 nombres de paille ; les terres de Champhol affermées
 8 setiers 3 minots et demi de blé et 6 chapons ; à Mi-
 gnière 1 minot de blé et 1 chapon ; les champarts de
 Brétigny affermés 4 muids de blé, 4 chapons et 4 nombres
 d'étrain ; les dimes de Saint-Germain d'Alluyes affer-
 mées 4 muids 9 setiers de blé, autant d'avoine et
 12 chapons ; le moulin de Saint-Père affermé 6 muids
 6 setiers de blé ; les dimes de Saint-Martin-du-Péan
 affermées 1 muids de blé, 1 muids d'avoine et 4 chapons ;
 les dimes de Challet affermées 3 setiers 1 minot 1 bois-
 seau de blé, 1 setier 5 minots 2 boisseaux d'avoine et
 4 chapons ; les dimes de Thélesville affermées 1 setier
 de blé et 4 minots d'avoine ; 3 muids 6 minots, moitié
 blé moitié avoine, dus par l'abbé de Bonneval ; tous les
 droits appartenant aux offices de cuisine et de bailli du
 dit couvent.

H. 44. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

1539. — Déclaration des héritages, terres, seigneu-
 ries, cens, rentes, revenus, droits et possessions du
 temporel de l'abbaye de Saint-Père, tant à cause de la
 dignité abbatiale que de l'office de cellérier : le lieu,
 église, cloître, chapitre, maisons, édifices et circuit du
 dit lieu de Saint-Père, avec 8 arpens de vigne ; — les
 moulins de ladite abbaye, avec la rivière, droit de
 pêcherie depuis le Bourg-Aubrée jusqu'au pont de la
 Porte-Guillaume et depuis les écluses jusqu'au pont
 Saint-Barthélemy ; — 15 livres de cens et rente sur
 plusieurs maisons de la rue Saint-Michel, avec le droit
 de mesurage ès dits lieux ; — 12 sous 6 deniers de cens
 et rente sur plusieurs maisons près le pont Boissard ;
 — 4 livres de cens et rente pour les moulins de Falaise ;
 — 9 livres 19 sous de cens et rente sur plusieurs héri-
 tages près le pont de la Barre, autrement dit le pont
 aux Malades ; — 13 livres 15 sous de cens et rente sur
 5 arpents de vigne au clos Salmon ; — 7 livres 8 sous de
 cens et rente sur 3 arpents et demi de vigne au clos
 Saint-Père, autrement dit le clos Notre-Dame ; — 12 livres
 5 sous 6 deniers de cens et rente sur 9 arpents de terre
 au clos Saint-Lubin ; — 21 livres 17 sous de cens et
 rentes sur 24 arpents de terre et vigne au clos Geoffroy ;
 — 8 livres 2 sous 6 deniers sur 6 arpents de terre et
 vigne au clos Blin, près le pont Digne ; — 48 sous 9 de-
 niers de cens et rente sur 5 arpents de terres au clos
 de la comtesse ; — 25 sous de cens et rente sur 5 quar-
 tiers de vigne au clos Mautrou ; — 5 livres 10 sous
 1 denier de cens et rente sur 3 arpents de vigne à la
 Barre de Lucé ; — 3 livres 4 sous 6 deniers de cens et
 rente sur 10 setiers de terre au terroir de l'Épine-Saint-
 Laumer, nommé Vaujoli ; — 41 sous de cens et rente sur
 5 arpents et demi de terre et vigne, au clos Raquet, près
 Saint-Laumer de Luisant ; — 23 sous de cens et rente
 sur un arpent et demi de vigne au clos des Gauderelles
 ou Launay, au-dessus du Bourg-Aubrée ; — 61 sous

6 deniers de cens et rente sur 7 arpents de terre et vigne à Poiffonds, au clos des Girardières; — 50 sous de rente sur 6 setiers de terre près Mainvilliers; — 20 sous de rente sur 5 setiers de terre près Champhol; — 14 sous 3 deniers de rente sur 7 setiers de terre à Mignières; — 5 sous de cens et rente et 4 setiers de grain sur 12 setiers de terre à Corancez; — 4 sous 3 deniers obole de cens sur 2 muids 4 boisseaux de terre à Emprainville; — 18 setiers de grain pour la métairie de Bonville-au-Temple; — 27 sous 6 deniers de ferme pour une maison à Saint-Martin-du-Péan nommée les Greniers de Saint-Père; — 20 deniers de cens sur 3 arpents de terre à Barjouville; — 12 sous 6 deniers de cens et 10 setiers 3 minots de grain et 7 poules d'avenage sur 18 setiers de terre à Miseray; — 8 livres de cens sur 8 arpents et demi de vigne au clos Saint-Père, près la porte Saint-Michel; — 4 sous 6 deniers de cens et rente sur 3 quartiers de vigne au terroir de Raganne, près le pressoir du Roi, qui est près les Filles-Dieu; — 17 sous 6 deniers de cens et rente sur un jardin et vigne en Barbou; — 14 sous 1 denier de cens sur 20 setiers de vigne aux Chaises; — 40 sous de cens sur des héritages à Ymonville; — 40 sous de rente et cens sur le moulin de Moineaux près l'abbaye de l'Eau; — 4 livres de rente sur le moulin de Montaury, près Thivars; — 45 sous de cens et rente sur plusieurs héritages à Monceaux-sur-Eure; — 6 setiers de grain sur 3 arpents et demi de terre à Gourdez; — 26 sous de cens sur 4 muids et demi de terre à Challet; — 6 arpents de pré à Longsaulx; — 6 arpents de terre en la prairie de Renoust; — 3 quartiers de pré près le moulin de Gouabille; — 12 arpents de terre près Tachainville; — 6 arpents de pré à la Fontaine-des-Trois-Saules; — le pré des Trois-Pierres, à Thivars; — 4 livres 9 sous de cens sur 3 arpents de vigne au clos Vauperon, autrement dit Bretagne; — 100 pots de vin de terceau pour des vignes devant le puits de la Chaîne; — 5 muids de grain pour la métairie d'Ymonville; — 5 muids et demi de grain pour les dîmes et champarts d'Ymonville; — 3 muids de grain pour la métairie de Miseray; — 4 muids de grain pour la métairie d'Ermenonville-la-Grande; — 2 muids de grain pour les dîmes et champarts dudit lieu; — 10 muids de grain pour la métairie d'Emprainville; — 10 livres de ferme et 36 setiers de grain pour la métairie de Giroudet; — 3 muids et demi de grain pour la métairie de Saint-Lucien; — 6 livres de cens sur plusieurs héritages près ladite métairie; — 15 setiers de grain pour les dîmes et champarts de la Gastine, paroisse de Faverolles; — 5 sous de ferme pour 2 mines de terre près Sours; — 30 setiers de grain pour la métairie de Thivars; — 4 muids de grain, 1 pourceau, 1 setier de pois et deux chapons pour la métairie des Charmois; — 3 muids et demi de grain pour les champarts dudit lieu; — 4 muids 6 setiers de grain et un pourceau pour la métairie du Lieul; — 16 muids de grain et 12 chapons pour les dîmes et

champarts dudit lieu; — 3 muids et demi de grain, 1 pourceau, 1 mine de pois, 1 mine de fèves et 2 chapons pour la métairie de Mittainvilliers; — 8 muids et demi de grain pour les dîmes et champarts dudit lieu; — 4 muids de grain, 1 setier de vesce et 1 pourceau pour la métairie de Gourville; — 8 muids de grain pour les dîmes et champarts dudit lieu; — 4 muids de grain pour la métairie de la Chapelle-Ozerain; — 6 muids de grain pour la métairie de la Thominière; — 18 muids de grain pour les dîmes et champarts de Germignonville; — 10 muids de grain pour la métairie de Boisville-la-Saint-Père; — 28 muids de grain pour les dîmes et champarts dudit lieu; — 6 muids de grain pour la métairie de Moinville-la-Bourreau; — 9 muids de grain et un setier de pois pour la métairie de Lislebout; — la terre de Juziers, au bailliage de Mantes et de Meulan, avec les îles devant la maison du prieuré et 14 arpents de vigne à l'entour; — 50 livres et 40 poinçons de vin pour les censives des terres et vignes dudit prieuré; — 1 pressoir nommé le pressoir de Juziers-la-Ville; — 30 sous de cens sur une maison en la grande rue de la ville de Meulan; — 15 livres de ferme pour la métairie des Vieilles-Granges, en la paroisse d'Aubergenville; — 20 sous de cens sur le fief de Saint-Père de Juziers, en la paroisse de Flexanville; — 20 livres de rente et 10 sous de cens sur la maison de ville et les étalages de la ville de Mantes; — 50 livres de rente pour la maison de la Boire de Lunay; — 8 livres sur le fief Communel, paroisse de Guidrancourt; — 50 livres et 30 setiers d'avoine pour la terre de Fontenay-Saint-Père; — 3 mines de grain sur le fief Jocet, paroisse du Breuil; — 9 livres sur le moulin Bachambre, paroisse d'Oinville; — 30 sous de cens sur divers héritages en la paroisse de Jambeville; — 19 setiers de grain sur une maison et 20 arpents de terre en la paroisse de Guiry; — 15 livres sur les champarts de Drocourt.

H. 45. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

1567-1788. — Baux des biens dépendant de la mense abbatiale de Saint-Père, qui consistent en grains, deniers de ferme, moissons, cens, rentes, avenages des métairies, champarts, dîmes, terres et seigneuries de Giroudet, la Bréqueille, Houdreville, Miseray, les Charmoyes, le Lieul, Ermenonville-la-Grande, Emprainville, Boisville, Abonville, Moinville-la-Bourreau, Ymonville-la-Grande, Brétigny, Genainville, et terres du Petit-Beaulieu, Germignonville, Saint-Martin-du-Péan, Challet, Thélesville, Mainvilliers, Lucé, Mignières, Corancez, Bonville-au-Temple, Francourville, Champhol, Villeboust, la Chapelle-Ozerain, Saint-Germain d'Alluyes, Bonneval, Allonnes, Saint-Lucien, Nids, Tournoisy, Vic et Bardelles.

H. 46. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1774. — État des revenus de la mense abbatiale de Saint-Père : 33233 livres 10 sous en argent ; 11 muids 6 setiers 2 minots de blé froment ; 12 muids 2 setiers 3 minots de blé champart ; 17 muids 6 setiers de méteil ; 10 muids 1 setier 2 minots d'avoine ; 1 setier d'orge , 1 setier de vesce ; 200 bottes de paille ; 700 bottes de foin, 6 voitures ; 2 lapins ; 6 perdreaux ; 2 dindes ; 2 dindonneaux ; 64 chapons ; 10 poulets ; 24 canards ; 6 douzaines d'alouettes ; 20 livres de beurre frais et 16 livres de sucre.

H. 47. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778-1782. — Bulle du pape Pie VI prononçant l'extinction du titre abbatial de Saint-Père et la réunion de ses revenus à l'évêché de Chartres (1778). — Mémoires au sujet de cette suppression, pour la collation aux cures et la nomination des officiers de justice.

H. 48. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1634-1651. — Concordat entre les anciens religieux de Saint-Père (Charles Charpentier, prieur, Jean Haudry, Jean Debaste, Nicolas Dupont, Jean Édeline, Pierre Delarue, Alexandre Bellier, prévôt, Louis de Vion, André Garnier, Claude Duval, Jacques Legrand, Michel de Violle, et Henri de Commargon, tous religieux profès) et dom Jean Harel, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, pour l'établissement des religieux de ladite congrégation en l'abbaye de Saint-Père (1634). — Ratifications dudit concordat par Louis de la Rivière, abbé de Saint-Père, et par le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur.

H. 49. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1674-1678. — Déclaration au duché de Chartres des fiefs, terres, seigneuries, biens et droits appartenant aux religieux prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Père : l'église de ladite abbaye, cloître, dortoir, réfectoire, chapitre, jardins, cours, greniers, caves et plusieurs autres corps de logis compris dans l'enclos de ladite abbaye ; — une censive : sur plusieurs maisons et jardins sis en la rue Neuve Saint-Michel, du côté des Cordeliers, et depuis les Cordeliers descendant par le tertre de Saint-François du côté de la Montagne jusqu'en l'abbaye de Saint-Père, et dans la rue de Saint-Père jusqu'au coin de la rue des Béguines, le cimetière et église de Saint-Hilaire y compris ; sur les maisons de la rue des Béguines, des deux côtés ; sur toutes les maisons et héritages de la rue aux Sueurs ou de l'Orme-Pasteau, des deux côtés ; sur les maisons et héritages de la rue

aux Juifs avec toutes les planches, du côté de la rivière ; sur 2 maisons en la rue aux Fumiers ; sur toutes les maisons, jardins et héritages de la rue du Petit-Change, des deux côtés ; sur toutes les maisons et héritages de la rue du Puits du Crochet ; sur toutes les maisons et héritages de la rue de Longue-Échelle, des deux côtés ; sur toutes les maisons, jardins et héritages de la rue des Moulins-Saint-Père ; sur les maisons, jardins et héritages de la rue de la Grenouillère, du côté des fossés ; sur toutes les maisons, jardins, planches et autres héritages de la rue du Frou, du côté de la rivière ; sur les maisons, jardins et héritages de la rue Porte-Morard, d'un côté, avec toutes les maisons, jardins et héritages de la rue de la Poule et du carrefour Saint-Hilaire ; sur toutes les maisons, jardins et héritages de la rue aux Prêtres, des deux côtés ; sur toutes les maisons, jardins, planches et autres héritages des deux côtés de la rue Coupe-Barbe ; sur toutes les maisons, jardins et héritages de la rue des Poulies, du côté droit en montant jusqu'aux murailles de la ville ; sur 6 maisons et planches rue de la Foulerie ; sur 2 maisons et tanneries au pont Boisard, derrière l'église Saint-André ; sur 3 places de maison dans la rue du Cheval-Blanc ; sur une maison rue des Écuycers ; sur 7 maisons rue des Grenets ou Saint-Aignan ; sur 4 maisons rue aux Febves ou des Rapporteurs ; sur 8 maisons rue de la Clouterie ; sur 4 maisons rue des Côtes ; sur 4 maisons rue du Petit-Cygne ; sur un jardin rue de Chinche ou Courte-Soupe ; — 100 sous de rente sur un hôtel au coin des rues Courte-Soupe et des Poulies, proche le pont Taillard ; — 22 sous 4 deniers de rente sur une maison, rues Coupe-Barbe et Tireveau, au coin de la rue du Puits-d'Or ; — 50 sous sur une autre maison dans la rue Coupe-Barbe ; — 5 sous sur une maison rue Berchot ou du Pot-de-fer ; — 10 sous sur une maison rue du Bourg ou de la Rôtisserie ; — 12 sous sur la maison *des Rats*, rue de la Poissonnerie ; — 20 sous sur la maison *de la Souris*, rue de Bourg ; — 30 sous sur 2 maisons rue Porte-Cendreuse ; — 16 sous sur une maison devant la Croix aux moines de Tiron ; — 19 sous sur la maison *du Chapeau Rouge*, rue des Cordeliers ; — 5 sous sur un étal à boucher aux anciennes boucheries de Chartres ; — le droit de pêche dans la rivière d'Eure depuis le Bourg Aubrée jusqu'aux fossés de la ville ; — 15 livres 3 sous 2 deniers sur les entrées et domaines du roi ; — 12 livres sur le curé de Saint-Hilaire ; — un moulin tournant à deux roues en la rue des Moulins-Saint-Père ; — une censive sur un arpent et demi de vigne au clos Launay ; — 5 sous de cens et rente sur un quartier de vigne au clos Bernay ; — 7 sous 6 deniers de cens et rente sur un demi-arpent de vigne au clos Brette ; — une censive sur plusieurs maisons, jardins et héritages au faubourg Porte-Guillaume ; — 105 sous de rente sur le moulin des Filles-Dieu ; — une censive sur plusieurs jardins et héritages au faubourg Porte-Drouaise ; — une censive sur plusieurs

maisons, jardins, prés et autres héritages, au Barbou ; — une censive sur plusieurs maisons, jardins, vignes et autres héritages, au Champ-Saint-Père ; — 11 quartiers de vigne au clos Vauperon ; — une censive sur 9 arpents de vigne au clos Fée et sur un arpent et demi de terre au clos de Sainte-Catherine ; — 12 maisons et jardins et 8 arpents de vigne au clos Blin ; — une censive sur plusieurs maisons, jardins et tuileries au clos Salmon ; — 8 arpents de vigne au clos Saint-Lubin ; — 4 arpents de vigne au clos des Comtesses ; — 5 à 6 muids de terre labourable aux terroirs de Mainvilliers et de Lucé ; — une censive de surcens sur plusieurs vignes aux clos Feuillet et Haton près Mainvilliers ; — une censive sur plusieurs terres, vignes, et autres héritages à Mautrou près Nicochet et aux Vauroux ; — 8 setiers de terre labourable aux terroirs du Chereau et du Buisson, paroisse de Luisant ; — le lieu seigneurial de Champhol et un arpent de terre labourable à Fontaine-Bouillant ; — les dîmes de Saint-Prest ; — 3 livres 10 sous de rente sur la censive de Poisvilliers ; — 2 setiers 2 minots 2 boisseaux de grain sur le château de Crossay ; — la terre et seigneurie de Monceaux, paroisse de Saint-Lupercé ; — 8 setiers de grain, 2 setiers de pois, 2 muids de vin et 3 livres sur le prieuré de Saint-Nicolas de Courville ; — la terre et seigneurie du Petit-Maindreville ; — la terre et seigneurie de Ver ; — la seigneurie de Thivars ; — la terre et seigneurie de Mignières ; — la terre et seigneurie de Dammarie ; — 10 minots de terre en la paroisse de Bailleau-le-Pin, au terroir de Fosse-Neuve ; — 20 setiers de terre, appelés le Grand muids de Bonne-Escure, en la paroisse de Prunay-le-Gillon ; — 2 muids 1 boisseau de terre à Ymorville, paroisse d'Allonnes ; — une petite censive sur la seigneurie de Moinville-la-Boureau ; — les dîmes et champarts des orges, dragées et grains ronds de la paroisse de Boisville-la-Saint-Père ; — les menues dîmes de laine et agneaux de la paroisse d'Ymonville ; — les surcens sur 2 muids de terre à Abonville ; — la terre et seigneurie de la Pommeraye ; — 8 à 9 muids de terre au Bois-Saint-Père ; — la terre et seigneurie de GirouDET ; — la petite dime du Houssay ; — 20 sous de cens et rente sur un setier de terre à Bonneval ; — le fief du Saussay, en la paroisse d'Anet ; — le petit fief de la Chaussée-d'Ivry ; — 100 sous de rente sur la Cochardière, paroisse de Dorceau ; — la terre et métairie de Bonville-au-Temple ; — la terre et seigneurie de Miseray ; — 6 setiers de terre à Saint-Sec, paroisse de Champseru ; — 48 livres 1 sou 6 deniers de redevance annuelle à prendre sur tous les prieurés dépendant de l'abbaye ; — 4 livres 2 sous 6 deniers de cens et rente sur le moulin de Gouabille ; — 10 sous de cens et 70 sous de rente sur le moulin de Falaise, proche le pont de la Villette ; — le fief d'Oisemont en la paroisse de Nogent-sur-Eure ; — la censive de Challet appelée le Crot-d'Enfer ; — la censive et seigneurie d'Ermenonville-la-Grande, Sandarville et Meslay-le-Grenet ; — la censive des Chaises et de Gourdez,

H. 50. (Cahier.) — In-4°, papier, 8 feuillets.

1784-1790. — Recettes extraordinaires faites pour les religieux de Saint-Père par N. Caillaux, notaire à Germignonville. En 1784, 69 liv. 6 s. 8 den. ; en 1785, 61 liv. 10 s. ; en 1786, 2732 liv. 2 s. ; en 1787, 125 liv. 12 s. 3 den. ; en 1788, 279 liv. 9 s. 9 den. ; en 1789, 161 liv. 9 s.

H. 51. (Cahier.) — In-folio, papier, 6 feuillets.

1630-1640. — Livre des baux de l'abbaye de Saint-Père : dîmes et champarts de Boisville-la-Saint-Père ; dîmes et champarts d'Allonnes ; dîmes et champarts de Germignonville ; métairie de Hardeville ; métairie du Lieul ; dîmes d'Illiers-l'Evêque ; dîmes de Saint-Christophe et tenue des Barils ; prés de Ver ; dîmes de Réclainville ; champarts de Brétigny ; dîmes de Saint-Martin-du-Péan ; lot de terre de Mignières ; métairie de Saint-Lucien ; champarts d'Abonville ; métairie d'Ermenonville-la-Grande ; dîmes de Challet ; métairie de Thivars ; lot de terre de Corancez ; métairie de Lislebout ; métairie d'Emprainville ; métairie d'Ymonville ; champarts de Tournois ; métairie des Charmoyes ; dîmes de Saint-Germain-les-Alluyes.

H. 52. (Cahier.) — In-folio, papier, 54 feuillets.

1665-1697. — Livre des baux de l'abbaye de Saint-Père : dîmes du Houssay ; vignes de Mainvilliers ; seigneurie de Gourville ; lot de terre aux Vauroux ; champarts de Maindreville ; métairie de la Pommeraye ; lot de terre de Loché ; seigneurie de GirouDET ; terres de Corancez et Dammarie ; métairie du Bois-Saint-Père ; métairie de Miseray ; métairie de la Thominière ; métairie de Bonville-au-Temple ; dîmes de Ver ; lot de terre d'Ymonville ; vignes de Vauperon et du clos Blin ; maison à Chartres, faubourg Porte-Morard ; dîmes d'Anet et d'Oulins ; place d'étal à boucher en la Petite-Boucherie de Chartres ; dîmes et champarts d'Armentières ; fief de la Chauvelière.

H. 53. (Registre.) — In-folio, papier, 96 pages.

1697-1784. — Baux des terres, prés, vignes, maisons et jardins appartenant à l'abbaye de Saint-Père, lesdits baux faits par le prieur et les séneurs de la dite abbaye. — « Le 7^e jour d'aoust 1697, le R. P. dom Nicolas Dumoutier, prieur du monastère de Saint-Père de Chartres, ayant assemblé les séneurs dudit monastère, leur a leu une lettre du T. R. P. supérieur général, dom Claude Boistard, par laquelle il luy représentoit la nécessité de la communauté de nos RR. PP. et confrères du monastère des Blancs-Manteaux de Paris et exhortoit de leur faire quelque charité et aumosne, a esté conclu que nous donnerions par charité la somme de 40 livres. »

— « Le 28^e febvrier 1700, le R. P. dom Nicolas Dumoustier a proposé que MM. les doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-André de Chartres vouloient vendre tous les matériaux des greniers et d'une maison y tenant, à eux appartenant, sis en cette ville, rue Saint-Julien, mesme tous les bois qui sont dans la sole desdits greniers, à la réserve du pressoir, et comme il est nécessaire que nous bâtissions un dortoir et autres lieux réguliers, nous ne pouvons trouver des matériaux plus propres et commodes pour nostre dortoir que ceux que MM. de Saint-André nous offrent pour la somme de 2000 livres une fois payée : ce que, ayant esté mis en délibération, a esté conclud que nous acheterions lesdits matériaux. » — « Pendant le cours de l'année 1737, il a esté distribué aux pauvres de la paroisse de Saint-Hilaire 20 septiers de bléd pour les soulager dans leur pauvreté. Pendant le cours de celle de 1738, il leur a esté pareillement distribué en pain la qantité de 23 septiers de bléd méteil. Pendant le cours de celle de 1739, comme la disette a esté très grande et que lesdits pauvres manquoient de travail, il leur a esté distribué en pain la quantité de 2 muids 3 septiers de bléd méteil, non compris un muid distribué le 21 juin de la même année en petites miches des douze au pain de neuf livres, à l'occasion des feux et réjouissances ordonnez pour la publication de la paix, savoir un millier de ces miches aux pauvres de Saint-Hilaire, 400 à ceux de Saint-Saturnin, 500 à ceux de Saint-André, 200 à ceux de Saint-Barthélemy et 200 à ceux de Saint-Michel. M^r Lambert, curé de Saint-Hilaire, meu de compassion sur la misère de ses pauvres au nombre de plus de 900, ayant établi la distribution des soupes par le secours et les aumônes des personnes aisées de sa paroisse depuis Noël 1738 jusqu'au mois de may de l'année suivante, il avoit été convenable de contribuer à cette œuvre pieuse et charitable par la somme de 78 livres, qui a été mise en plusieurs fois entre les mains dudit sieur curé. Enfin, la calamité ayant été universelle, il avoit été de la justice de donner des preuves des sentiments de tendresse et de compassion aux pauvres des paroisses dans lesquelles la Communauté possède des biens et à ceux qui relèvent de ses seigneuries. Pour cet effet, par ordre du R. P. prieur, il a été donné, pendant le cours de l'année 1739, pour les pauvres de Dammarie 30 livres, pour ceux de Miseray paroisse d'Épeautrolles 40 livres, pour ceux de Ver 40 livres, pour ceux de Senonches 100 livres, pour ceux de Gourville 40 livres, pour ceux de Giroudet 50 livres, pour ceux d'Oulins 24 livres, pour ceux de Mignières 24 livres, pour ceux de Mainvilliers 30 livres, pour ceux de Rohaire 24 livres, pour ceux de Saint-Germain-de-la-Gâtine 36 livres, pour ceux de Mittainvilliers 40 livres. »

H. 54. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1759. — Arpentage général des bois dépendant de

l'abbaye de Saint-Père : le bois de la Charmoie, paroisse de Saint-Arnoult-des-Bois, contenant 8 arpents 85 perches; le bois Guineau, paroisse de Mittainvilliers, contenant 30 arpents; le bois Brûlé, paroisse de Fontaine-la-Guyon, contenant 60 arpents.

H. 55. (Cahier.) — In-folio, papier, 21 feuillets.

XV^e siècle. — Copie d'après l'Aganon de plusieurs chartes concernant les terres et héritages sis en la ville et banlieue de Chartres : Restitution par Aganon, évêque de Chartres des biens qui avaient été usurpés sur l'abbaye de Saint-Père et énumération desdits biens (v. 930. *Cart. de Saint-Père*, p. 19 à 25); notice du bénéfice autrefois possédé par le chanoine Winemarus (v. 930. *Cart. de Saint-Père*, p. 43); restitution par l'évêque Ragenfroï d'une terre à Chartres, près la porte Cendreuse (v. 954. *Cart. de Saint-Père*, p. 51); don par Gautier Sauveloup, *Fugans Lupum*, de deux aires de terre près la porte Saint-Michel (v. 1060. *Cart. de Saint-Père*, p. 191); don par Aimery Chenard de 15 sous de cens près l'église de Saint-Michel (v. 1140. *Cart. de Saint-Père*, p. 373); bail à mainferme par Foucher, abbé de Saint-Lubin, de 6 arpents de vigne à Sigismond, chanoine, et après lui à l'abbaye de Saint-Père (v. 985. *Cart. de Saint-Père*, p. 69); abandon par Ursion, fils de Nivelon de Meslay, de tout ce qu'il prétendait sur le clos Sigismond (v. 1140. *Cart. de Saint-Père*, p. 364); don par Adèle, comtesse de Chartres, d'un sentier à Saint-Lubin, qui délimite le clos Sigismond (v. 1110. *Cart. de Saint-Père*, p. 411); don par Dodon de Saint-Martin de 3 arpents de vigne à Luisant (v. 1140. *Cart. de Saint-Père*, p. 331); don par Raoul le monnayeur d'un arpent de vigne à Lucé (v. 1120. *Cart. de Saint-Père*, p. 306); don par la femme de Thibaut Remendesac de 2 arpents de vigne et une maison à Lucé (v. 1120. *Cart. de Saint-Père*, p. 361); don par Étienne, fils de Guichard, de 2 arpents de vigne et d'une censive au Pont-Saint-Martin (v. 1135. *Cart. de Saint-Père*, p. 363); don par Graulfe, abbé de Saint-Cheron, du clos Geoffroy, près le monastère de Saint-Cheron (v. 960. *Cart. de Saint-Père*, p. 34); don par Gautier, fils de Renaud, de 3 arpents de vigne à Saint-Barthélemy (v. 1123. *Cart. de Saint-Père*, p. 302); restitution par l'évêque Eudes de terres à Mainvilliers et à Champhol (v. 985. *Cart. de Saint-Père*, p. 75); don par Guillaume, fils d'Anseau, de 30 sous de cens à Saint-Cheron (v. 1150. *Cart. de Saint-Père*, p. 397); don par Amaury de 12 deniers de cens à Champhol (v. 1110. *Cart. de Saint-Père*, p. 309); usages du four de Champhol (v. 1110. *Cart. de Saint-Père*, p. 307); abandon par Gosleïn de Lèves des droits qu'il prétendait sur certains hôtes de Champhol (v. 1135. *Cart. de Saint-Père*, p. 269); don par Gilduin, vicomte de Chartres, de toutes les coutumes du bourg Saint-Père (1046. *Cart. de Saint-Père*, p. 161); confirmation par le

roi Lothaire des privilèges de l'abbaye de Saint-Père (985. *Cart. de Saint-Père*, p. 81); confirmation par la comtesse Adèle de la liberté du bourg Saint-Père (v. 1120. *Cart. de Saint-Père*, p. 323); confirmation par Jean de Châtillon, comte de Blois, des foires de Saint-Père (1265. *Cart. de Saint-Père*, p. 706). — Sentence de l'année 1443 reconnaissant aux religieux de Saint-Père toute justice haute, moyenne et basse en tout l'enclos et pourpris de leur abbaye. — Permission aux religieux de punir tout homme pris dans leurs clos de vignes dérochant les charniers desdits clos (1359). — Sentence portant que la saisie faite par un sergent royal de certains pourceaux pris au pont Taillard le jour de la fête de Saint Pierre aux Liens appartenait à l'abbaye, qui, aux jours des 3 foires qu'elle possède, a toute justice haute, moyenne et basse depuis le monastère jusqu'à la Croix aux Écuyers et au pont Taillard d'une part, et jusqu'au ponceau en allant au moulin de Saint-Père et jusqu'au pont Saint-Père en allant à la porte Morard, d'autre part (8 novembre 1359). — Renvoi devant le bailli de Saint-Père du détenteur d'une maison assise en la ville de Chartres, en la rue de Porte-Neuve, appelée *le Four du Crot* (1409). — Exemption par Louis, comte de Blois, de toute taille et exaction pour les lieux de Mainvilliers et de Champhol (mai 1202. *Cart. de Saint-Père*, p. 669). — Sentence du bailli de Chartres, rétablissant les religieux de Saint-Père dans leur droit de justice haute, moyenne et basse au lieu de Champhol (1290). — Sentence condamnant les habitants de Champhol à convoyer la justice des religieux de Saint-Père depuis l'abbaye jusqu'à l'Orme de Morancez, toutes fois et quantes que ladite justice voudrait faire quelque exécution en leur justice d'Emprainville (1398).

H. 56. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1165. — Confirmation, en présence de Froger, évêque de Sées, par Robert du Mesnil-Renard et Herbert son seigneur, de ce que Guillaume, moine de Saint-Père, frère dudit Robert, avait donné à l'abbaye.

H. 57. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 960. — Don d'une terre autrefois appartenant à Saint-Hilaire de Poitiers où les religieux de Saint-Père ont construit une église en l'honneur de Saint-Hilaire¹ (copie collationnée sur l'*Aganon* en 1661).

H. 58. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1124. — Accord avec le Chapitre de Chartres pour la justice de la paroisse Saint-Hilaire² (copie collationnée de 1661).

¹ *Cart. de Saint-Père*, p. 23.

² *Cart. de Saint-Père*, p. 259. Cette chartre se trouve en outre reproduite à la suite de la bulle de Pascal II (H. 19).

H. 59. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 18 pièces, papier.

1413-an VII. — Bail de la maison de *la Secrétainerie*, entre l'église de l'abbaye et celle de Saint-Hilaire (1780). — Bail de la maison *du Porteau*, dépendant de l'enclos du couvent de Saint-Père (1764). — Décharge des titres de propriété de ladite maison par Louis-Cyprien Haye, acquéreur national (an VII). — Procédures avec les détenteurs de la maison voisine de celle du Porteau pour les réparations d'un mur mitoyen (1413-1733).

H. 60. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1356-1609. — Baux, moyennant 100 sous de rente, d'une maison, rue Saint-Père, *juxta elemosinam dicti monasterii Sancti Petri* (1426). — Sentence condamnant le locataire de ladite maison à y faire les réparations nécessaires (1401).

H. 61. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1300-1440. — Testament de Michau Michel, bourgeois de Chartres, léguant à l'abbaye 50 sous de rente sur une maison au cloître Saint-Hilaire (1408); reconnaissances de ladite rente (1413). — Reconnaissances de 4 livres de rente dues à l'office de cuisinier sur une maison, rue Saint-Père, devant l'Aumône Saint-Hilaire¹, *super quamdam domum que vocatur domus nova Sancti Petri, sitam in vico Sancti Petri, juxta Elemosinam Sancti Hilarii* (1300).

H. 62. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1424-1607. — Reconnaissances de : 26 sous 9 deniers de rente sur une maison, rue Saint-Père, « faisant le coing de la rue comme l'on va au « puis Bossert » (1424); — 60 sous de rente sur la maison de *la Corne de Cerf*, rue Saint-Père, et sur un jardin en la rue de la Croix-Verte (1607).

H. 63. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

1467-1790. — Bail par Jean le Pelletier, curé de Saint-Hilaire, d'une maison, « juxte une petite ruelle par » où l'en va au cymetière dudit lieu Saint-Hilaire » (1467). — Baux d'une maison, « rue aux Prestres, laquelle » souloit estre le presbitaire de la paroisse de Saint-Hilaire » (1539-1790).

H. 64. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1397-1606. — Accord entre les religieux de Saint-Père et ceux de Saint-Cheron, par lequel lesdits religieux

¹ Cette maison fut connue dans la suite sous le nom de maison de *la Croix de fer*.

de Saint-Père abandonnent à ceux de Saint-Cheron la maison *des Étuves*, sise rue aux Prêtres, près les fossés de la Porte-Morard, pour demeurer quittes d'une rente de 6 livres qu'ils devaient à l'abbaye de Saint-Cheron sur ladite maison (1397). — Vente par licitation de la maison *des Étuves* (1606).

H. 65. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

1544-1787. — Reconnaissances de 25 sous de cens et rente sur deux maisons, rue du Puits-du-Crochet. — Acquisition des dites maisons par les religieux de Saint-Père¹ (1666). — Baux des dites maisons réunies en une seule par lesdits religieux : « une maison, rue du Puits-du-Crochet, autrement l'Asneret, devant le puis du » Crochet » (1684) ; — « une maison, rue de l'Honneret » ou Puits-du-Crochet, vulgairement dite Grande Planche » (1751).

H. 66. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1428-1660. — Baux d'un jardin avec perron, appelé le four bannier de Saint-Père, sis rue du Puits-du-Crochet, moyennant 3 livres de rente (1607-1660). — Baux, moyennant 3 livres de rente dues à l'office de la cuisine, de deux maisons et un appentis, rue de l'Aneraiz, près du four Saint-Père (1428-1660).

H. 67. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1258-1271. — Abandon par Renaud Maquerel, chevalier, de tout le droit qu'il prétendait sur une maison ayant appartenu à Robert Dagain, *omne jus in quadam domo et terra que fuerunt defuncti Roberti dicti Dagain*. — Donation entre vifs faite par Gilles Maquerel, chevalier, à Agnès, sa femme, de la cinquième partie de tous ses biens (*Sceau de l'official de Chartres*).

H. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1393. — Promesse par Guillaume Latroine de payer 4 livres 10 sols de cens qui sont dus sur une maison, sise à Chartres, aux Trois Moulins, à lui vendue par Denise, veuve de Guillemain Girard.

H. 69. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1756. — Procès contre les détenteurs de la maison et du jardin de *l'Étoile de Montplaisir*, sis à la Courtille, condamnés à fournir des épinards et des salades le vendredi saint, et des jonchées les jours de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu et de la Saint Pierre.

¹ L'acte d'acquisition de 1666 porte que ces deux maisons ont été ruinées par l'inondation des eaux arrivée au mois de février 1665.

H. 70. (Liasse.) — 49 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

1369-1700. — Baux d'une maison et jardin, faubourg Porte Morard, près le pont de la Barre ou pont aux Malades, paroisse de Saint-Hilaire. — Déclarations pour les cens dus sur ledit héritage.

H. 71. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1389. — Vente par Jean le Barbier, bourgeois de la rivière de Chartres, à Jean Dupont, avocat, de 40 sous de rente sur 55 qu'il avait droit de prendre sur un hôtel, appelé *hôtel du Four de la Porte Morard*, sis rue Pavée, près le pont Saint-Hilaire.

H. 72. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1812. — Décharge des titres de la maison et halle du pressoir de la Houlle, vendues comme domaines nationaux.

H. 73. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1423. — Reconnaissance de 40 sous de rente « sur » une maison devant porte Esvière, en la rue de laditte » porte appelée la rue où est assis l'hostel du Cornet¹ ».

H. 74. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1396. — Bail à Gilot de la Borde « de la tierce partie » d'une place où souloit avoir maisons, assise au pont » au Clousier hors la porte aus Corneus. »

H. 75. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1457-1622. — Reconnaissances de 3 livres de rente et 26 deniers de cens dus à l'office de bailli sur « l'ostel » de la Roche le Comte, assis en la rue par laquelle on » descend de la croix aux Escuiers en Bouch, juxte par » derrière la tour du Roi » (1457) ; « la maison de la » Roche le Comte en la rue des Escuiers » (1532).

H. 76. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1456-1670. — Reconnaissances de 15 sous de rente sur une maison, rue Porte-Cendreuse², « rue Sandreuze » (1655).

¹ Cette maison avait été donnée à l'abbaye par Jeanne Duvau, « seur en l'église de Saint-Père, » puis baillée à rente par les religieux à Pierre Pontoise, mercier.

² Ladite rente fut acquise avec les deniers provenant du legs fait par Renaud de Paris, archidiacre de Chartres.

H. 77. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1398. — Accord avec Marie de Mineray, veuve de Pierre Symon, lieutenant général du bailliage de Chartres, pour deux maisons, sises « rue aux Febves, « autrement la rue de la Clousterye. »

H. 78. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An VI. — Décharge par Louis-Joseph Lesage des titres de propriété de la maison de *la Chartreuse*, rue Neuve Saint-Michel, à lui adjudgée comme domaine national.

H. 79. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1391. — Reconnaissance de 18 sous de rente sur une maison, « en la rue de la Sellerie, près de porte » Personne, tenant à une ruelle appelée la ruelle qui n'a » point de bout, par laquelle ruelle l'on souloit aler de » ladite rue de la Sellerie en la rue du Signe. »

H. 80. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

1636-1751. — Baux du lieu du Bas-Bourg ou Champ-Saint-Père, près la rue Chèvre, consistant en une maison, grange, cour et jardin et une pièce de terre appelée le lieu des Grands-Noyers (1661-1751). — Reconnaissances de 4 livres de cens et rente sur une maison et tuilerie avec 3 quartiers de vigne au Champ-Saint-Père (1626-1681).

H. 81. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

1459-1785. — Baux de deux moulins à blé appelés les moulins de Saint-Père, près les herses de Saint-Père : procès-verbaux de visite des dits moulins. — Contestation entre les religieux de Saint-Père et les propriétaires riverains de l'Eure pour le curage de ladite rivière. — Marché pour creuser un fossé destiné à former un courant d'eau depuis le bassin de la Courtille jusqu'à la petite arcade au bas du mur de la ville, afin d'alimenter le vivier qui est dans le jardin de l'abbaye (1777).

H. 82. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1660-1785. — Baux de la maison de *la Petite Grappe*, jardin et vignes, au bas du clos Geoffroy, faubourg de la Porte-Morard.

H. 83. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

940. — Bail à mainferme à Thierry et à sa femme Dominica d'un arpent de terre, au clos Saint-Père, près de l'église de Saint-Michel ¹ (copie du XVII^e siècle).

H. 84. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1362-1408. — Baux des vignes au clos Notre-Dame, dit aussi clos Saint-Père ou clos Sainte-Catherine, hors la porte Saint-Michel.

H. 85. (Liasse.) — 51 pièces, parch. ; 29 pièces, papier.

1420-1790. — Baux des vignes au clos Salmon ou clos des Épinettes, et au clos des Comtesses.

H. 86. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1600. — Plan du clos Saint-Père et du clos Salmon.

H. 87. (Liasse.) — 65 pièces, parch. ; 43 pièces, papier.

1409-1784. — Baux de vignes au grand et au petit clos Saint-Lubin.

H. 88. (Liasse.) — 52 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

1457-1696. — Baux de terres et vignes au clos Belin, près le pont Digne, faubourg de Porte-Guillaume.

H. 89. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1580. — Plan de la censive de l'abbaye de Saint-Père au clos Fée.

H. 90. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

1432-1787. — Baux de vignes au clos des Vaupérons, paroisse de Saint-Maurice.

H. 91 (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1599-1760. — Baux de 8 setiers de terre au Bois-Baudry, terroir de Saint-Cheron.

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 26.

H. 92. (Liasse.) — 43 pièces, parch.; 26 pièces, papier.

1403-1788. — Baux de vignes au Champ-Saint-Père, juxte la rue Chèvre, paroisse de Saint-Brice.

H. 93. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1720? — Plan de la ville de Chartres et des environs étant dans la seigneurie de Saint-Père : quartiers de Saint-Michel et Saint-Pierre; clos Sainte-Catherine; clos Salmon; clos Saint-Père; les Bas-Bourgs; la Courtille; porte Morard et faubourg; clos Geoffroy; porte Guillaume et faubourg; clos du Four; clos Fée.

H. 94. (Registre.) — In-folio, papier, 346 pages.

1596-1604. — « Recepte des cens et rentes dus aux » religieux de Saint-Père dans la ville de Chartres, tant » à cause de leurs offices de cuysine et bailly du couvent » que des offices de chambrye, secrétainerye et aulmos- » nerye de la dite abbaye, avec quelque peu de cens » deppendantz de l'office de cellerye, la dite recepte » faicte par frère François Rocu, recepveur, le jour » Saint-Pierre en juing, en la maison de Barbe Philippe, » fille de feu Jehan Philippe, subjecte à mettre le tapis » pour faire ladite recepte. » — « Nota que depuys l'année 1591 que nous feusmes assiégez, l'on n'a point receu des cens et rentes de 10 maisons qui estoient proches des murailles de la ville juxte la porte Saint-Michel, lesquelles ont été mises aux fossez de la citadelle. »

H. 95. (Registre.) — In-folio, papier, 278 feuillets.

1605-1610. — « Recepte des cens et rentes deubz » aux religieux de Saint-Père en la ville de Chartres » receuz à divers jours, scavoit est aux jours Saint » Remy, Saint Martin d'hiver, de la Chaize Saint Pierre » et feste de Saint Pierre et Saint Paul en juing, à cause » de leurs offices de cuisine et bailly du couvent, comme » aussi des offices de chambrye, secrétainerie et aulmos- » nerye. » — Rues qui dépendent de la censive de Saint-Père: faubourg porte Morard, faubourg porte Guillaume, faubourg porte Drouaise, rue Saint-Père, cloître Saint-Hilaire, rue des Béguines, rue de la Feustrie ou du Chêne-Doré, rue du carrefour du pont Tailhard, rue aux Sœurs, rue aux Fumiers, rue aux Juifs, rue du pont Saint-Hilaire, rue de l'Ane-Raiz, rue du Puits-du-Crochet, rue de la Longue-Échelle, rue du Cul-de-Poche, rue des Arsiz-Saint-Père, rue des Moulins-Saint-Père, rue de la Grenouillère, rue porte Morard, carrefour du pont Saint-Hilaire, rue du Frou, rue aux Prêtres, rue Coupebarbe, rue des Poulies, rue Thireveau, rue du Pot-Vert, rue de

la Foulerye, pont Brossard près Saint-André, rue de Chinche ou Courtesoupe, rue du Cheval-Blanc, rue porte Évière ou de la Rôtisserie, rue de Bourg, rue des Écuyers, rue porte Cendreuse, rue Saint-Aignan ou des Grenets, rue aux Fèvres, rue de la Clouterie ou de la Vieille-Monnaie, rue du Petit-Cygne, rue de l'Épervier, rue de l'Étape-au-Vin, rue Saint-Michel, rue des Côtes près le pilori.

H. 96. (Registre.) — In-folio, papier, 454 pages.

1743-1765. — Recette des cens et rentes de la ville et faubourgs de Chartres. — « Les RR. PP. religieux Cordeliers de Saint-François, pour leur ancien enclos et lieux réguliers juxte les murailles de l'abbaye, ne doivent point de cens, mais ils sont obligez de venir, le jour de Saint Pierre et Saint Paul 29^e juin, présenter par un religieux prêtre, pendant l'offerte de la grande messe, un cierge de cire verte du poids de 2 livres, d'assister processionnellement aux convois de tous les religieux qui décéderont dans ladite abbaye et de rester au nombre de 4 des plus anciens durant le service et enterrement, et le lendemain pendant la grande messe. » — « Le revenu temporel de la cure de Saint-Hilaire de Chartres, pour les offertes et oblations que les religieux ont droit de prendre et avoir en la dite église aux quatre festes annuelles, doit à toujours mais aux dits religieux 12 livres par chacun an, payables le jour de la feste de l'Assomption. » — Les dames religieuses de la Visitation de Chartres ont une maison consistante en 3 corps de logis, rue des Trois Degrés juxte le cul-de-sac, et une cour en laquelle y a un puits. L'un desquels 3 corps de logis, où estoit anciennement la salle de laditte maison et une chambre proche, a esté démoly et abbatu, et au même lieu bâti une partye de l'église des dites dames où est à présent la nef jusqu'à la dernière vitre de ladite nef estant proche des 3 marches pour monter au balustre qui sépare la nef de laditte église; depuis l'entrée jusqu'aux dites 3 marches pour monter au chœur contient 32 pieds 10 pouces de longueur et 19 pieds et demy de largeur. En l'autre corps de logis sur laditte rue des Trois Degrés est le portail pour entrer en l'église et la chambre des tourières, et au-dessus de laditte chambre et portail les parloirs. Et au regard de l'autre corps de logis, estant en laditte ruelle et cul-de-sac est encore en pareil état qu'il estoit. Auxquels lieux le bailly de la justice de Saint-Père peut exercer la justice quand il lui plaît, pour quoy les dites dames sont tenues de fournir une table, un tapis et chaire pour le juge et autres sièges ou bancs pour les avocats et procureurs. » — « Le sieur Pierre Marceau de la Fosse, pour une maison et jardin qu'il tient aux Basboux, doit fournir le vendredy saint des épinards, laitues, et autres petites herbes à salades; plus des jonchées les jours de feste de l'Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu et l'octave et le jour de Saint Pierre en juin. »

H. 97. (Registre.) — In-4°, papier, 250 pages.

1615-1617. — Recette des cens et rentes dus pour les héritages sis en différents clos de la banlieue de Chartres. — Au jour Saint Remy, se perçoivent les cens des clos Notre-Dame ou Sainte-Catherine, Saint-Lhomer ou Vaujolly près Luisant, Mautrou, la Barre de Lucé, Vauperon ou Bretagne, Féc près la ferme de la Banlieue, le Four près Saint-Cheron; au jour Saint Martin les cens des clos Belin, Geoffroy, Champ-Saint-Père, Salmon, Saint-Lubin, des Comtesses.

H. 98. (Registre.) — In-4°, papier, 64 feuillets.

1667-1696. — Mémoire de ceux qui sont venus pressurer leur vendange au pressoir de la Houlle, faubourg de Porte-Morard, et état de ce qu'ils ont payé. —

« Le lundy 27^e septembre 1683, se fist l'ouverture des vendanges, auquel jour nous prismes 70 vendangeurs à 6 sols; le lendemain mardy, 100 vendangeurs; quant au mercredi, jour de Saint Michel nous ne voulusmes point vendanger à cause de la feste; le jeudy nous prismes 70 vendangeurs à 4 sols 6 deniers. » — « Le lundy 11^e septembre 1684, se fist l'ouverture des vendanges, auquel jour nous prismes 76 vendangeurs à 3 sols 6 deniers. Il fist beau temps quoiqu'il eut pleu le jour précédent, sinon pendant le disner qu'il pleut, ce qui n'empescha de vendanger le reste du jour. Le lendemain mardy, nous prismes pareil nombre de vendangeurs, et chacun jour 12 hotteurs, un qui fouloit et aydoit à décharger dans la charette et 2 pour estre derrière les vendangeurs pour les faire travailler. Ledit second jour, il fit beau temps, et nous achevasmes, ayant eu le premier jour 12 charretées de vendanges dont 3 non foulées, et le second jour 11 charretées foulées. » — « En 1685, les vendanges furent ouvertes le lundy 17^e septembre, auquel jour nous vendangeâmes environ 13 quartiers de vigne et prismes 86 vendangeurs à raison de 5 sols chacun, et le lendemain environ pareil nombre. Le premier jour, nous vendangeâmes 9 charretées et le second jour 8 charretées et environ demi-charretée. » — « Le lundy 9^e septembre 1686, les vendanges furent ouvertes, auquel jour nous vendangeâmes les 7 quartiers de vigne qui sont vers Saint-Barthélemy, avec environ 5 quartiers et demi vers le pressoir de la Houlle. Le total nous produisit 7 charretées de vendanges, dont l'une étoit composée de 2 cuves baignoires et les autres d'une cuve baignoire et de 2 poinçons, le tout bien et deument foulé. Nos vendangeurs étoient au nombre de 67 à 7 sols, et 8 hotteurs à 12 sols. Le lendemain, nous eûmes 75 vendangeurs et 10 hotteurs. Ils vendangèrent environ 12 quartiers de vigne qui produisirent 9 charretées de vendanges. Le mercredi ensuivant, nous eûmes 50 vendangeurs et 5 hotteurs, qui vendangèrent environ 7 quartiers de vigne restants, lesquels produisirent

8 charretées non foulées de vendanges. » — « Le mercredi 24^e septembre 1687, les vendanges furent ouvertes. Nous eûmes ce jour-là 116 vendangeurs à 3 sols 6 deniers et 13 hotteurs à 10 sols. Le lendemain, nous eûmes 76 vendangeurs et 8 hotteurs, mais d'autant que la pluie vint durant disner, on interrompit la vendange. Le vendredi, il plut, aussi bien que le samedi et dimanche jusques au lundi matin que M^r de Chartres permit de vendanger; mais nous observasmes la feste, et comme il plut aussi toute la nuit dudit jour de lundi, nous ne vendangeâmes point le mardy quoiqu'il fist fort bon, attendu le beau temps; cependant nous ramassâmes tous nos gens après midy, et vendangeâmes une charretée seulement. Le mercredi, il ne plut point, et nous vendangeâmes, avec 96 vendangeurs et 12 hotteurs, 11 charretées de vendange; le jeudi, 6 charretées avec 47 vendangeurs et 5 hotteurs. » — « Le lundy 27^e septembre 1688, les vendanges furent ouvertes; nous eûmes 72 vendangeurs à 7 sols; il y avoit tant à la vigne qu'au pressoir et à la charrette 18 hotteurs à 10 sols: on vendangea 11 charretées. Le mardi, nous eûmes 74 vendangeurs et 26 hotteurs ou fouleux; on vendangea 12 charretées. Le vendredi, nous avons eu 95 vendangeurs et 16 hotteurs; le samedi 42 vendangeurs et 6 hotteurs; le mardy au matin 45 vendangeurs, et nous avons été obligez pour finir de prendre encore 20 vendangeurs et 5 hotteurs. » — « En 1689, les vendanges furent ouvertes le 28 septembre, mais comme il n'y avoit qu'un jour de viande et que le temps étoit incertain, nous attendismes au vendredi 30, et commençâmes avec 100 vendangeurs à 9 sols et 14 hotteurs à 14 sols, et comme il y avoit beaucoup de pourri à éplucher, nous ne fismes que 12 charretées de vendange. Le samedi, nous prismes 114 vendangeurs et 15 hotteurs: nous ne commençâmes qu'à plus de 8 heures à cause du mauvais temps et finismes avant 5 heures; nous ne fismes que 11 charretées de vendange. Le lundy, nous avons 90 vendangeurs et 10 hotteurs, et fismes 9 charretées de vendange. Le mardi, nous avons pris 68 vendangeurs et 7 hotteurs. » — « Le mercredi 27^e septembre 1690, nous avons commencé à vendanger avec 102 vendangeurs à 8 sols et 14 hotteurs à 14 sols; nous avons fait 14 charretées de vendange. Le jeudy, nous n'avons fait, avec 105 vendangeurs et 20 hotteurs que 11 charretées de vendange à cause du mauvais temps. Le lundy 2 octobre, nous avons pris 110 vendangeurs et 20 hotteurs, et nous avons fait 14 charretées de vendange. Le mardy, nous avons pris 50 vendangeurs et 7 hotteurs, et avons fait 5 charretées. »

H. 99. (Registre.) — In-folio, papier, 404 feuillets.

1546-1547. — Déclarations passées aux seigneuries de la ville et banlieue de Chartres, les Chaises, Mittainvilliers, Ver, Emprainville, Challet, Mignières, Monceau, Ymonville, et Mainvilliers.

H. 100. (Registre.) — In-folio, papier, 538 feuillets.

1666-1670. — Déclarations rendues aux religieux de Saint-Père pour leurs censives de la ville et banlieue de Chartres, Mainvilliers, les Chaises, le Coudray, Ver, Thivars, Brétigny, Gourdez, Saint-Germain-la-Gâtine et Challet. — Parmi les déclarants : André Bouillie, curé de Villars ; Louise Lubriat, veuve de Nicolas Pillier, marchand drapier ; Gilles Roucamp, curé de Saint-Germain-la-Gâtine ; Pascal Hurtault, chapelain en l'église Notre-Dame ; Louis de Pardieu, avocat en Parlement ; Marguerite de la Tranchée, veuve de Claude de Beaumais, sieur des Houilles ; Charlotte de la Tranchée, veuve d'Adam de Maillard, sieur de la Trouerie ; Gilles Estienne, conseiller du Roi au bailliage de Chartres ; François Aubert, prieur de Gourdez ; Jean Pintard, chanoine de Saint-André de Chartres ; les gagiers de la paroisse de Saint-Brice de Chartres ; Louis Berger, sieur de Hardonnières ; Jean Touroude, curé de Chauffours, etc.

H. 101. (Registre.) — In-folio, papier, 235 pages.

1741-1749. — Déclarations passées à l'abbaye de Saint-Père pour les biens lui appartenant en la ville et banlieue de Chartres : une maison, rue Saint-Michel, devant la croix du cimetière ; une maison rue Saint-Père, où pend pour enseigne *la Corne de Cerf* ; une maison au haut du tertre Saint-François, appelée *l'Etape du vin* ; la maison *du Sabot*, rue aux Juifs ; un demi-arpent de vignes au clos Berette ou Puits-de-la-Chaine ; la maison *du Chapeau-Rouge*, rue du Petit-Change ; une maison rue aux Morts, faisant le coin de la rue des Béguines ; un jardin cul de sac des Herses, derrière les moulins de Saint-Père ; la maison de *la Planche-aux-Carpes*, rue de l'Orme-Pasteau ou des Sueurs ; une maison rue du Puits-d'Or, ou Berchot, ou Tireveau ; la maison de *la Faux*, rue des Vieux-Rapporteurs ou des Fèvres ; la maison *du Chêne-Doré*, rue du Chêne-Doré ; une maison rue des Morts, vis-à-vis le cimetière de la Raquette, etc.

H. 102. (Registre.) — In-4°, papier, 300 feuillets.

1741-1750. — Déclarations passées à la seigneurie de la ville de Chartres. — Parmi les déclarants : Pierre-Hugues Garnier de Farville, lieutenant de l'élection de Chartres, pour une maison, rue des Grenets, par lui acquise d'Alexandre de Tarragon, seigneur du Grand-Juday ; Alexandre Pintard, curé de Saint-Michel ; Marie-Marthe Hasteau, veuve de Florent Daguet, procureur-fiscal de Bonneval ; Charles Hérison, huissier des tailles de l'élection de Chartres ; Jean-Pierre de Valles, seigneur des Grands-Essarts, pour un jardin, rue

du Petit Cygne, par lui acquis de Claude Bouvart, docteur en médecine ; Alexandre Clavier, aumônier de l'évêque de Chartres ; Philippe Texier, lieutenant de la prévôté de Chartres ; René Hétard, maître boulanger, pour la maison *des Rats*, dans la Poissonnerie ; Marie de Milleville, veuve de Louis Garnier, sieur de Marigny ; Marie-Anne Garnier, veuve de Louis Reneaume, docteur de la faculté de médecine de Paris ; Marie-Claude Grenet, veuve de Jean-Baptiste-Antoine de Loyac de la Bachelierie, seigneur de Chaudon, etc.

H. 103. (Registre.) — In-4°, papier, 96 pages.

1751-1752. — Déclarations passées à la seigneurie de la ville et banlieue de Chartres. — Parmi les déclarants : les religieux Minimes de Chartres ; Antoine Sergent, maître armurier ; Étienne Challine, maître cordonnier ; Apolline Arlault, veuve de Charles Bizot des Maisonneuves, gendarme de la garde du Roi ; Pierre Hamelin, curé de Saint-Martin-le-Viandier ; Nicolas Bonnet, curé de Saint-Michel ; Élie Brouilhat de la Carrière, conseiller du Roi au bailliage de Chartres ; Françoise-Louise Auvray, veuve de Pierre Marie, notaire royal à Chartres ; Antoine Georgeon, prieur-curé de Mondonville-Saint-Jean ; Nicolas Montéage, marchand mercier-épicier ; Simon Mesnard, receveur des décimes du diocèse de Chartres, etc.

H. 104. (Liasse.) — 23 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1472-1781. — Baux de 8 setiers de terre, aux terroirs de Chariot et des Hauts-Buissons, paroisse de Luisant. — Arpentage de ladite terre.

H. 105. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1265. — Accord entre les religieux de Saint-Père et Jean, écuyer, maire de Thivars, par lequel ledit Jean cède aux religieux ce qu'il prétendait dans le Grand pré de Thivars, le pré Meienel, le pré de l'île et le pré de la Fontaine, *in quodam prato quod vocatur Magnum pratum, situm apud Tyvas, restalogium, sedem mullonorum, rivagia et medietatem cujusdam logie que fiebat quolibet anno in dicto prato ad custodiendum dictum pratum, duas punctas in dicto prato et unum onus herbe quamdiu falcatores in dicto prato existerent ; item in prato quod dicitur Meienel, in prato quod dicitur pratum de Insula et in prato quod dicitur pratum de Fonte, restalogium, sedem mullonorum, rivagia et unum onus herbe.*

H. 106. (Liasse.) — 39 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

1409-1790. — Baux de la métairie de Thivars, comprenant 7 muids de terre labourable et un arpent de pré à Préaux ; — des prés de l'île et des Hautes-Folies.

— Aliénation de 7 arpents de pré, paroisse de Thivars, pour satisfaire au bref de Sixte V (du 2 novembre 1587) accordant un aide au Roi sur le Clergé (1589); rentrée en possession des dits prés par l'abbé de Saint-Père (1610).

H. 107. (Plan.) — 2 pièces, parchemin.

1605. — Plan de la seigneurie de Saint-Père, à Thivars.

H. 108. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1720. — Plan de la seigneurie de Saint-Père, à Thivars.

H. 109. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1507-1710. — Baux du moulin de Montaury, paroisse de Thivars¹.

H. 110. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1686. — Enquête pour constater le détournement de l'eau du moulin de Montaury. « Le dit moulin, ayant » été brûlé et incendié, a été 25 ans ou environ en » ruynes, pendant lequel tems les meusniers du moulin » de Nouvet auroient fait prendre le cours de partie de » l'eau qui descend du grand moulin de Thivars au dit » Montory, pour aller descendre au dit moulin de » Nouvet par la charrière qui va de l'hostellerie de *la* » *Corne* tournant à l'entour du petit pont de Thivars. »

H. 111. (Liasse.) — 25 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1471-1762. — Baux de la métairie de Ver, appartenant à l'office de la cuisine, comprenant 8 muids 10 setiers et mine de terre labourable et 3 arpents 3 quartiers de pré (*Sceau du couvent de Saint-Père*, 1487).

H. 112. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1610? — Plan de la seigneurie de Ver, y compris le château.

H. 113. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1690. — Plan de la seigneurie de Ver.

¹ Ce moulin était primitivement un moulin à farine: en 1684, il était en ruines et il n'en restait que quelques fondations; les religieux louèrent alors à Jacques Dubois, pareur et foulon à Chartres, la place de l'ancien moulin. Dubois reconstruisit le moulin, mais le transforma en moulin à foulon.

H. 114. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1775. — Plan de la seigneurie de Ver et de Loché.

H. 115. (Liasse.) — 31 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

1411-1775. — Baux: de 5 arpents 3 quartiers de pré, dits les prés de l'Isle, à Loché, paroisse de Ver, appartenant à l'office de cellerier; — de 5 arpents de pré, paroisse de Ver, près l'abbaye de l'Eau, entre le moulin Gouabille et Morancez; — du pré de Maulou¹, près le pont de Muret, paroisse de Ver, appartenant à l'office de bailli; — de 5 arpents de pré, dans la prairie de Préaux, appelé le pré de Moineaux.

H. 116. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1689-1690. — Sentence condamnant Simon Tubeuf, seigneur de Ver, à rétablir un mur de pierre près le cimetière de Ver, qui faisait la clôture des terres des religieux. — Procès-verbal des dommages causés aux prés de Ver par les travaux faits dans la rivière par Jeanne-Catherine Auzanet, veuve de Nicolas de Brilliac, dame de Tachainville.

H. 117. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1587-1675. — Aliénation par les religieux de Saint-Père de 5 arpents et demi de pré en la prairie de Loché, pour satisfaire à la bulle du pape (1586) accordant au Roi 50,000 écus d'aide sur le clergé (1587): rentrée en possession dudit pré par l'abbé de Saint-Père (1614). — Baux des terres et des prés de Loché.

H. 118. (Registre.) — In-folio, papier, 71 feuillets.

1456-1478. — Recette des cens dus à Ver, le jour de saint Remy, à l'office de cuisine de Saint-Père, pour frère Miles Halligre, gouverneur dudit office. — État des terres dépendants de la métairie de Ver. — Bail de la métairie de Ver à Jean Bureau.

H. 119. (Registre.) — In-folio, papier, 27 feuillets.

1488-1490. — Cens dus à Ver les jours de Saint Rémy et de Saint Étienne, et à Thivars le jour de Saint Rémy pour l'office de la cuisine. — Parmi les censitaires: le curé et les gagiers de Ver; les frères de l'Aumône de Notre-Dame de Chartres; Jean de Nevers; les gagiers de Thivars, etc.

¹ Ce pré fut ainsi désigné au XVII^e siècle parce qu'il fut loué à long bail à Gervais Lenoir, seigneur de Maulou.

H. 120. (Registre.) — In-folio, papier, 210 feuillets.

1594-1743. — Recette des cens dus à la seigneurie de Ver et de Thivars, les dits cens payables à Ver le dimanche après la Saint Rémy. — État des héritages qui composent la censive de Ver.

H. 121. (Registre.) — In-folio, papier, 132 feuillets.

1466-1692. — Recette des ventes dues à l'office de cuisine de l'abbaye de Saint-Père pour les acquêts et échanges faits dans les censives de Ver et de Thivars. — Censier de la seigneurie de Ver : « La fabrique de l'église de Vert à cause de l'espace délaissé à l'église pour faire la procession autour de l'église doit chacun an 3 sols de cens. »

H. 122. (Registre.) — In-folio, papier, 83 feuillets.

1576-1594. — Recette des ventes perçues par les religieux de Saint-Père pour les acquêts et échanges faits en leurs censives de Ver et de Thivars.

H. 123. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1191. — Bail par Étienne, abbé de Saint-Père, et le couvent dudit lieu, d'une terre à Morancez en faveur de Guillaume, fils d'Arnaud de Corancez, *quandum terram que sita est in monte de Morenceiis Willelmo, filio, Ernaudi de Cosenceiis.* (Vidimus de l'official de Chartres de 1270).

H. 124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1176. — Chirographe portant donation par Aimery de Boisville d'un fief à Corancez¹.

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 653. — L'original est plus complet que le texte publié par Guérard. A deux endroits différents, le *Cartulaire de Saint-Père* a mis des points qui doivent être ainsi remplacés : *Hoc etiam pretereundum non est quod ad anniversarium ejus annuatim sollempniter faciendum totam utilitatem predicte terre que sita est apud Corsencias statuimus habendam, et unanimi voluntate et pari voto illud statutum ita esse volumus ut si redditus predicte terre qui ad ejus anniversarium faciendum statuti sunt in alios usus transirent, ille per quem hoc fieret anathematis sententie perpetuo subjaceret.*, et plus bas : *Hoc etiam notandum quod si predictum Haimericum vel ea que habuerit aliqua occasione impediri contigerit, nos eum tanquam donatum nostrum et sua manutenebimus, et pro posse nostro ubique liberabimus. Hoc insuper addendum est quod se ulli alteri religioni vel ordini donare non potest. Ut autem istud firmum et immutabile haberetur, utroque sigillo nostro fecimus corroborari.* Enfin un passage inintelligible dans Guérard est ainsi rétabli par le chirographe : *prefatum Aimericum magistrum servientem nostre elemosine constituimus, ubi cameram unam, eam videlicet ubi capella fuit,..... in vita sua habebit.*

H. 125. (Liasse.) — 23 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1293-an VI. — Baux : de 22 setiers de terre au lieu de la Petite-Motte, paroisse de Corancez, appartenant à l'office de bailli, *apud Cousenceias*, 1293 ; « à la Mote de Corencées, » 1453 ; « au terrouer de Fauchères, » 1413 ; « au terrouer de la Motte de Vallaisot, » 1434 ; « au terrouer de la Petite-Motte entre Vert et Corancez, » 1598 ; — de 8 setiers de terre, près l'église de Corancez, dépendant de l'office de cellerier : décharge de titres concernant ledit lot de terre.

H. 126. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1323-1404. — Vente par « Jehan Garnier et Houdent sa fame » de « une granche couverte de tielle » et une méson couverte de chaume, » à Mignières, moyennant 50 livres tournois (1323). — Transport par Mathry de Pommiers et Agnès, sa femme, de 20 sous tournois de rente sur un hébergement, cour et verger, à Mignières, et 4 setiers de terre, au terroir dudit lieu. (1404).

H. 127. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1645. — Acquêt d'un setier de terres aux ouches de Mignières, avec l'argent de l'indemnité payée par les religieuses des Filles-Dieu pour l'acquêt fait par elles du moulin des Filles-Dieu.

H. 128. (Liasse.) — 43 pièces, parch. ; 23 pièces, papier.

1328-1783. — Baux des terres, dimes, champarts et escoublages de Mignières.

H. 129. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan de la seigneurie de Mignières.

H. 130. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan de la seigneurie de Mignières en domaine et champart à la onzième gerbe.

H. 131. (Registre.) — In-4°, papier, 678 pages.

1572-1745. — Déclarations passées à la seigneurie de Mignières. — Parmi les déclarants : les religieuses de la Providence de Chartres ; Félix Duverger, officier de la grande écurie du Roi ; Jean-François Corbeil, seigneur de Chenonville ; Pierre de Brilhac de Nouzières, seigneur de Tachainville, les gagers de la fabrique de

Mignièrès ; Anne Debaste, veuve de Louis Patin, docteur en médecine ; Pierre-Antoine Demeulle, curé de Mignièrès ; Michel-Claude-Dominique Boileau, avocat en Parlement ; Jérôme Lemoine, officier de la grande louverterie du Roi ; Paul Hutin, secrétaire d'ambassade en Suède ; Marin Bouvard, chanoine de Notre-Dame de Chartres ; Anne-Marguerite Effroy de Champrosé, femme de Pierre-Michel Cochet, avocat en Parlement, etc.

H. 132. (Registre.) — In-folio, papier, 127 feuillets.

1619-1621. — Déclarations passées à la seigneurie de Mignièrès, par-devant Louis Lecerf, tabellion de l'abbaye de Saint-Père.

H. 133. (Registre.) — In-folio, papier, 83 pages.

1649-1658. — Déclarations des cens et champarts dus à l'abbaye de Saint-Père au village de Mignièrès et es environs, par-devant Louis Lecerf, tabellion de ladite abbaye.

H. 134. (Registre.) — In-folio, papier, 48 pages.

1656-1664. — Déclarations des cens et champarts dus à l'abbaye de Saint-Père, au village de Mignièrès et es environs, par-devant Louis Lecerf, tabellion de ladite abbaye.

H. 135. (Registre.) — In-folio, papier, 40 pages.

1666-1668. — Déclarations passées à la seigneurie de Mignièrès, par-devant Mathurin Lecerf, tabellion de l'abbaye de Saint-Père audit Mignièrès.

H. 136. (Registre.) — In-folio, papier, 132 pages.

1649-1658. — Déclarations des héritages tenus à droit d'escoublage et de champart en la paroisse de Mignièrès et les environs, par-devant Louis Lecerf, tabellion de l'abbaye de Saint-Père (le champart est de 11 gerbes une, et le droit d'escoublage de 2 deniers par setier).

H. 137. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1231-1239. — Abandon par Marie de Maignenes, *Maria de Maignenes, relicta defuncti Anseii*, et son fils, *Johannes Tuperignon, filius ejusdem Marie*, d'un arpent et demi de vigne à Champhol, *in territorio de Campo Fauni*, et en récompense les religieux de Saint-Père donnent à ladite Marie deux miches de pain blanc à prendre chaque jour en leur cellier, *duas michas albas in cellario*

abbatie singulis diebus integre percipiendas (1231). — Vente par Marie, veuve de Guérin Amiard, au sacristain de Saint-Père d'un demi-arpent de vigne à Champhol, *apud Castrum Fauni* (1239).

H. 138. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

1488-1780. — Baux : d'une maison et clos, à Champhol, dépendant de l'office de sacristain ; — de 3 setiers de terre, en la paroisse de Champhol ; — de 26 setiers de terre, champart de Grandveau, paroisse de Champhol ; — de 5 minots de terre, au terroir de Rougeyron, paroisse de Champhol.

H. 139. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan de la seigneurie de Champhol et la Mihoue.

H. 140. (Registre.) — In-folio, papier, 206 feuillets.

1502. — État des terres de la mairie de Champhol, dépendantes de l'office de cuisine de l'abbaye de Saint-Père, ledit état dressé par frère Guillaume Lebeuf, commis à gouverner ledit office. — « Et doit chacun septier de terre, soit en terre labourable, en maison ou friche ou ouche, l'arpent 12 deniers de cens, et quand elles sont en plein labour, soit vignes ou autres, de surcens chacun arpent 2 sols 6 deniers. »

H. 141. (Registre.) — In-4°, papier, 52 feuillets.

1503. — Déclarations des terres de Sèchecôte et de Champhol, passées par-devant Guillaume Lebeuf, cuisinier de l'abbaye de Saint-Père.

H. 142. (Registre.) — In-folio, papier, 116 feuillets.

1690-1718. — Déclarations passées à la seigneurie de Champhol, par-devant Claude Dalloyau, notaire et principal tabellion de l'abbaye de Saint-Père. — Parmi les déclarants : Étienne David, maître écrivain à Chartres ; Robert Moreau, curé de Saint-Prest ; Marguerite Baduel, veuve de Jean du Tronchay, assesseur civil et criminel au bailliage de Chartres ; Jean Laillet, sieur du Bois-Courtin ; Pierre Mahon, apothicaire à Chartres ; Claude Halgrain, conseiller du Roi au bailliage de Chartres ; Hyacinthe Recoquillé, sieur de Blandé ; Claude Legros, greffier de l'écritoire des jurés experts de Chartres ; Charles Gilbert, sieur de la Varenne, et Marie de Villereau, sa femme ; Jacques Jean, maître de l'Hôtel-Dieu de Chartres ; Jérôme de Montholon, conseiller du Roi en sa chambre des comptes à Paris, etc.

H. 143. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1480-1790. — Baux du pressoir banal de Sèhecôte, paroisse de Champhol, appartenant à l'office de cellerier, « Seiehecrouste, en la paroisse de Champhol, » 1480; « Seiehecoste, paroisse de Saint-Denis de Champhol, » 1680.

H. 144. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1397-1536. — Baux : de terres, au terroir des Plantes, devant le pressoir de Sèhecôte, appartenant à l'office de cellerier; — de 3 setiers de terre, devant la métairie de Vauventriers, appartenant à l'office de bailli.

H. 145. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1398-1730. — Baux d'une maison et de terres à Fontaine-Bouillant, paroisse de Champhol, « à la Fontaine-Bouillant, » 1398; « à Fontaine-Boilleau, » 1434; « à Fontagne-Bouillant, » 1569

H. 146. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1716-1776. — Baux des bois Courtin, à Fontaine-Bouillant, comprenant 33 arpents 2 quartiers et demi de bois taillis. — Reconnaissance par Nicolas Morin, vigneron, que le fossé qui sépare son bois du bois Courtin est la propriété des religieux de Saint-Père (1776).

H. 147. (Plan.) — 6 pièces, parchemin.

1690. — Plans de la seigneurie de Champhol, Vauventriers, Sèhecôte, Fontaine-Bouillant.

H. 148. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 12 pièces, papier.

1723-1764. — Baux de terres à Saint-Prest et à Champhol, champniers des Accloutils et des Gastelles.

H. 149. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin¹.

1221. — Confirmation par Marguerite Dillonvilliers, *Margarita de Diumvillari*, et Geoffroy, son fils, du don d'un pré à Jouy, *apud Joi*, fait par Odeline.

H. 150. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1650. — Bail d'un arpent et demi de pré, en la prairie de Jouy, près le Crèveccœur.

¹ Cette charte est en mauvais état.

H. 151. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1407. — Bail par Pierre de Courtils, écuyer, d'un quartier et demi de vigne, à Nicochot, en la censive de l'abbaye de Saint-Père.

H. 152. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1482-1762. — Baux de terres au terroir des Vauxroux, paroisse de Lucé, « au terrouer des Vauxroux, paroisse de Saint-Penthéléon, » 1482.

H. 153. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1626-1763. — Échange avec Gilles Estienne, seigneur de Mainvilliers, de 3 setiers de terre dans la garenne de Mainvilliers contre 4 setiers de terre à la Barre-de-Lucé (1652). — Baux de la dite terre (1626-1763).

H. 154. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1202. — Exemption par Louis, comte de Blois, de toute taille pour les lieux de Mainvilliers et de Champhol¹ (2 copies, l'une qui paraît une expédition faite en la même année 1202 par un scribe qui a signé: *Ego Guido*; l'autre faite postérieurement, dans la seconde moitié du XIII^e siècle).

H. 155. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1575-1614. — Déclaration à l'abbé de Saint-Père pour la terre et seigneurie de Mainvilliers par Gilbert Chappelle, banquier à Paris, à qui elle a été adjugée en 1569 par la chambre du clergé (1575); rentrée en possession de la dite seigneurie par les religieux de Saint-Père (1584). — Nouvelle aliénation de la seigneurie de Mainvilliers en faveur de Claude de Montescot, conseiller du Roi à Chartres (1591); retrait féodal par les religieux de Saint-Père (1614).

H. 156. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1615-1626. — Contestation avec Claude de Montescot pour la jouissance de 3 setiers de terre à la garenne de Mainvilliers.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 669. — Le texte de Guérard est assez incorrect; nous mentionnerons les variantes suivantes: au commencement, *Quoniam ea que geruntur in tempore labi solent cum lapsu temporis nisi scripti memoria roborentur*, ego Ludovicus.... à la 4^e ligne, *quam antecessores mei quodam pre ceteris speciali dilectionis vinculo annexi sunt familiaribus et amplexi*.... à la 8^e ligne, *a tallia quam carissimus pater meus bone memorie Theobaldus in eisdem villis exegerat injuste et ab omni pariter gravamine et exactione quitarem*.

H. 157. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1484-1760. — Baux : de 14 boisseaux de terre, au clos Saint-Jean, paroisse de Mainvilliers; — de vignes et de terres au clos Hatton, paroisse de Mainvilliers.

H. 158. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1689. — Plan du clos Hatton, paroisse de Mainvilliers, des clos des Postières et de Feuillet, paroisse de Lucé.

H. 159. (Liasse.) — 55 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

1469-1787. — Baux de terres et de vignes, à Mainvilliers : 10 setiers de terre, au champtier du Clos-Racquet; 33 setiers, au champtier de la Couture-Saint-Père; 6 setiers, au champtier de la Cage; 3 minots, au terroir de Boissay; 10 minots, aux ouches de Mainvilliers; 2 denrées de vigne, au champtier de la Ruelle-des-Bordes ou des Chapelles; un demi-quartier, au champtier du Clos du Moustier; une denrée, à la ruelle de l'Église, champtier des Brezolettes.

H. 160. (Plan.) — 2 pièces, parchemin.

1680. — Plan de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Père, à Mainvilliers.

H. 161. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1740. — Plan du bourg de Mainvilliers et de ses ouches, avec les censives en dépendant (3 à Lucé, 1 à Luisant, 1 à Chartres).

H. 162. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1457-1781. — Baux de terres, au terroir du Petit-Beaulieu, champtiers des Blottes, des Petits-Clos et du Chemin-Doux et derrière les murs de la chapelle de la Madeleine.

H. 163. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760. — Plan d'une pièce de vigne, au clos de Foilard, paroisse du Coudray, en contestation entre le prieur de la Madeleine du Petit-Beaulieu et l'abbaye de Saint-Père.

H. 164. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1580-1763. — Baux de la ferme et seigneurie de Bouville-au-Temple, paroisse de Gellainville, comprenant

12 muids 11 setiers 3 minots 6 perches de terre labourable, avec 3 quartiers de pré, savoir : 67 setiers 40 perches de terre, champtier du Poirier de la Couture-Saint-Père; 1 setier 50 perches, champtier du Friche-Bourrier; 11 setiers 5 minots 36 perches, champtier d'Arnaufosse; 2 setiers 18 perches, champtier de la Haye-Boisseau; 2 setiers 6 perches, champtier des Vallées; 16 setiers 40 perches champtier de la Garenne de Bonville; 11 setiers 65 perches, champtier de la Voye d'Auneau; 10 minots 10 perches, champtier du Chemin-Durand; 27 setiers 18 perches, champtier de l'Eclanché; 3 quartiers de pré, à Gouaille.

H. 165. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1488-1787. — Baux d'une pièce de terre contenant 20 setiers ou environ, appelée le Grand-Muids de Saint-Père, située au terroir de Bonnes-Écures, paroisse de Prunay-le-Gillon.

H. 166. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Reconnaissance à l'abbaye de Saint-Père par Louis-Joseph de Querhoent, seigneur de Prunay-le-Gillon, pour 2 setiers de grain de rente sur la dime de Crossay.

H. 167. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1241-1280. — Vente au sacristain de Saint-Père : par Fabien et Oudin de Maindreville, de 2 setiers de terre à Maindreville, *Fabianus et Odinus, fratres, filii defuncti Apollicii de Maindrevilla, recognoverunt se vendidisse Yvoni, sacriste monasterii Sancti Petri, duo sextaria terre semeure que habebant sita apud Maindrevillam (1241)*; — par Gillette, veuve de Beaudouin de Noyer, de 5 mines de terre à Maindreville, *Gila, relicta defuncti Balduini de Nouer, confessa est se vendidisse sacriste Sancti Petri Carnotensis, ratione predictae sacristarie, quinque minas semeure terre sitas apud Meindrevillam* : se portent cautions de cette vente, Philippe de Saint-Martin, *Philippus de Sancto Martino*, frère de la dite Gillette, et Jean de Houdouanne, *Johannes de Houdenne*, son gendre (1280).

H. 168. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1403-1779. — Baux d'une métairie, mesures et 22 setiers de terre, appelés la Mairie de Maindreville, assis au Grand et Petit Maindreville, à Chaunay, paroisse de Fontenay-sur-Eure, dépendant de l'office de secrétain.

H. 169. (Registre.) — In-folio, papier, 244 pages.

1567-1573. — Déclarations passées à la seigneurie de Dammarie, par-devant Gilles Brossard, tabellion de l'abbaye de Saint-Père.

H. 170. (Registre.) — In-folio, papier, 244 feuillets.

1721-1752. — Déclarations passées à la seigneurie de Dammarie. — Parmi les déclarants : Geneviève Salmon, veuve de Jean Bouvard, avocat du Roi au bailliage de Chartres; Mathurin de Pardieu, maître des requêtes au Conseil du duc d'Orléans; Claude Bouvard, greffier du bailliage de Chartres, et Thérèse Delacroix, sa femme; Jacques Chappet, curé de Boisvilette; François Christophe, curé de Corancez; les gagiers de la fabrique de Dammarie; Guillaume Compagnon, sieur de Marchéville; Jacques d'Espinay, seigneur de Paincuit; les gagiers de la fabrique de Berchères-l'Évêque; Jean-Baptiste Guéret, curé d'Andeville; Nicolas Godon, curé de Meslay-le-Vidame; Nicolas Lemaire, curé de Francourville; Georges de Gyvès, bailli de Villequoy; François Rousseau, sieur des Châteliers; Antoine Pilot et François Peigné, curés de Dammarie; les gagiers de la fabrique de Corancez, etc. . .

H. 171. (Cahier.) — In-folio, papier, 45 feuillets.

1666. — Minutes de François Berroyer, tabellion pour les religieux de Saint-Père à Dammarie : ventes et baux de terres à Dammarie, Corancez, Vovelles, Villemain et Boncé; — contrats de mariage entre : Marin Godon, laboureur, et Marie Muette; Robert Barbereau, marchand, et Marie Lavoy; Gilles Contourné, marchand, et Marie Moullard; Guillaume Cheron, laboureur, et Alaine Léger; Mathurin Morizeau, laboureur, et Madeleine Aubry; — marché avec Pierre Caillaux, maître charpentier, pour faire des batardeaux au grand moulin de Thivars.

H. 172. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1775. — Bail des droits de champart au Bois-de-Mivoie, paroisse de Dammarie, moyennant 24 livres et 2 douzaines d'alouettes, et à la charge de tenir un registre bien en règle de la perception, contenant les noms et surnoms des propriétaires et fermiers.

H. 173. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1238. — Vente par Laurent le Meunier et Agnès, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient à Emprainville, paroisse de Dammarie, *Laurencius, dictus Molendinarius, recognovit se vendidisse omnes possessiones et teneuras quas habebat apud Emprainvillam, tam in terris quam in herbergamento.*

H. 174. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1510-1781. — Déclarations des terres de la métairie d'Emprainville, comprenant 12 muids 1 setier et mine, aux champniers du Chemin de Villars, du Moulin Pichard, de la Tombe, des Couards, de la Haye-au-Chat et de la Fosse-Souris.

H. 175. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1425-1790. — Baux de la métairie d'Emprainville, avec les terres, dîmes et champarts qui en dépendent.

H. 176. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan de la seigneurie d'Emprainville, Corancez, les Bois-de-Mivoie, les Bordes, Andeville, Boncé.

H. 177. (Registre.) — In-4°, papier, 223 pages.

1580-1583. — Terrier de la seigneurie d'Emprainville.

H. 178. (Registre.) — In-folio, papier, 152 pages.

1633-1644. — Déclarations pour les censives, champarts et rentes dus à Dammarie, Corancez et Emprainville, lesdites déclarations passées par-devant Guillaume Singlais, tabellion de l'abbaye de Saint-Père.

H. 179. (Registre.) — In-folio, papier, 879 feuillets.

1649-1650. — Déclarations passées aux seigneuries d'Emprainville, Dammarie, Corancez, Morancez, Boncé, les Bordes-Vaucelle, par-devant François Berroyer, tabellion de l'abbaye de Saint-Père.

H. 180. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1259-1265. — Donations par Philippe de Clévilliers, de la cinquième partie d'un pré à Clévilliers-le-Bois, *Philippus, primogenitus filius Michaelis de Clauso Villari, quondam militis, contulit et concessit quintam partem cujusdam prati quod habebat, situm apud Clausum Villare Bosci* (1259. Sceau de l'officialité de Chartres); — de la cinquième partie de la terre qu'il possédait à Clévilliers et à Auvilliers, *Philippus de Cluviler, armiger, contulit et concessit quintam partem tocuis terre quam ipse habet apud Cluviler et apud Auviler, tam in boscis, terris et majoria* (1265 Sceau de l'officialité de Chartres).

H. 181. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1262. — Ventes par Tiphaine de la Boullaye : de 6 setiers de terre, au terroir de la Hante, *Theophania de Boellaia, vidua, vendidit, pro sex libris carnotensium, sex*

sextaria terre semeure sita in duabus peciis terre in territorio de Hanta (Sceau de l'officialité de Chartres); — de 5 setiers et un arpent de terre devant la ville de Clévilliers et d'un lieu appelé Éroul, Theophania de Boelaia, vidua, vendidit, pro sex libris turonensium, quinque sextaria terre semeure et unum arpentum terre sita ante villam de Clauso Villari, et unum locum qui dicitur Erol situm in dicta villa.

H. 182. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1287. — Vente par Guillaume Fouart et sa femme de 7 setiers de terre au terroir de Clévilliers, « Guillaume » Fouart, filz feu Gautier Fouart, jadis escuyer, et » Ysabeau, sa fame, requenurent eus avoir vendu, pour » la somme de vint livres de chartains, sept sextiers » de terre que il avoient assis ou terrouer de Cluviller, » ou fié Robert Fouart, chevalier. »

H. 183. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1256. — Vente par Girard de Saint-Germain-la-Gâtine et sa femme de 2 pièces de terre, au terroir dudit Saint-Germain, *Girardus de Sancto Germano de Wastina et Margarita, ejus uxor, recognoverunt se vendidisse, pro quadraginta libris carnotensium, duas pecias terre sitas in territorio de Sancto Germano predicto, quarum peciarum una sita est apud locum qui vocatur Pratum cum orto eidem adjacenti, et altera pecia sita est apud locum qui vocatur les Broces.*

H. 184. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1596. — Arpentage de la métairie de Saint-Germain-la-Gâtine, contenant 10 muids 8 setiers, à raison de 13 pouces pour pied, 20 pieds pour perche, 80 perches pour setier, 100 perches pour arpent.

H. 185. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An VI. — Décharge par Michel Maunoury, laboureur à Baronville, des titres de la métairie de Saint-Germain-la-Gâtine, par lui acquise comme domaine national.

H. 186. (Registre.) — In-folio, papier, 190 feuillets.

1633-1634. — Terrier de la seigneurie de Saint-Germain-la-Gâtine, par-devant Guillaume Singlais, tabellion de l'abbaye de Saint-Père. — Parmi les déclarants : Jean Couart, sieur de la Brequille, prévôt de Chartres ; Marie Denise, veuve de Mathias Duhan, procureur du Roi en l'élection de Chartres ; Étienne Robert, aumônier du Roi, chanoine de Notre-Dame de Chartres ;

Marie Gillot, veuve de Roch de Boutraye ; Françoise de Saintes, veuve de Jean Lebeau, receveur des tailles en l'élection de Chartres ; Marie Degas, veuve d'Alexandre Pintard, maître mercier et épicier à Chartres ; Hector Denis, chanoine de Saint-Maurice de Chartres, etc.

H. 187. (Registre.) — In-4°, papier, 246 pages.

1734-1749. — Terrier de la seigneurie de Saint-Germain-de-la-Gâtine, fait par Noël Jumentier, tabellion de l'abbaye de Saint-Père à Chavannes.

H. 188. (Registre.) — In 4°, papier, 286 pages.

1734-1749. — Terrier de la seigneurie et censive de Saint-Germain-de-la-Gâtine par Noël Jumentier, tabellion de l'abbaye de Saint-Père à Chavannes. — Parmi les déclarants : Jacques Brissot, maître-cuisinier à Chartres ; Michel Davignon, premier président au bailliage de Chartres ; Jean Claye, laboureur au Tremblay-le-Vicomte ; Jacques-Augustin Legendre, seigneur de Bois-Conteux ; Marie-Madeleine Galois, veuve de Claude Dussaulx, maire de Loens ; Pierre Darnault, curé de Saint-Ange ; Michel Ozeray, marchand corroyeur à Chartres ; Claude-Nicolas-Pierre de Villemain, président au bailliage de Chartres ; Philippe Recoquillé, conseiller du Roi au bailliage de Chartres, etc.

H. 189. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1690. — Plan de la censive du Crot-d'Enfer, paroisse de Challet.

H. 190. (Registre.) — In-folio, papier, 58 pages.

1618-1620. — Déclarations passées à la seigneurie du Crot-d'Enfer, autrement appelée le Genet-Caresme, par-devant Charles Vigneron, tabellion de l'abbaye de Saint-Père à Saint-Germain-de-la-Gâtine.

H. 191. (Registre.) — In-folio, papier, 440 pages.

1747. — Censier de la seigneurie du Crot-d'Enfer, contenant en total 60 arpents de terre, lesdits cens payables le jour de l'Annonciation, à raison de 4 deniers par setier. — Censier de la seigneurie de Saint-Germain-la-Gâtine, les dits cens payables le jour de Saint-Étienne.

H. 192. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1585-1768. — Baux de six setiers de terre, à Saint-Serge, paroisse de Champseru, « au terroir de Saint- » Sec, champtier de la Chevalerie, » 1585 ; « au terroir » de Saint-Secq, paroisse de Chanseru, » 1673.

H. 193. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1564-1565. — Échange de terres à Loinville, paroisse de Champseru, entre l'abbaye de Saint-Père et Jacques de Cocheffet, seigneur de Vaucelas.

H. 194. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan de la mare de Cercleuse, paroisse de Saint-Luperce.

H. 195. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1710. — Plan des cens, champarts et avenages de Monceaux-sur-Eure, paroisse de Saint-Luperce.

H. 196. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1810. — Décharge par Marie-Madeleine Benoist, veuve de Sulpice Gobillon, propriétaire à Courville, de 58 pièces qui sont les titres de propriété d'un lot de terre de 39 setiers situé à Monceaux-sur-Eure, par elle acquis comme domaine national.

H. 197. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1604. — Plan du grand Muïds de Grogneaux, paroisse de Saint-Luperce.

H. 198. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1660. — Plan de la seigneurie de Monceaux-sur-Eure et du Muïds de Grogneaux.

H. 199. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680? — Plan des terres sujettes à la rente et au cens des Grogneaux.

H. 200. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Inventaire des titres, terriers, censiers et autres pièces concernant la seigneurie de la Pommeraye, paroisse de Chuisnes (1094-1789). — Donation du droit de ban à la Pommeraye (1094. Voir H. 201); — échange entre les religieux et Guillaume de Milli (1217. Voir H. 202); reconnaissance pour la moitié de la dime de la Pommeraye et pour le champart (1223); — bail à vie par les religieux de Saint-Père d'un hébergement à la Pommeraye (1253); — vente par Pierre de Mauny à Nicolas de Maison-Maugis, chanoine de Chartres, de la dime et fief de la Pommeraye (1292); — donation à l'abbaye de Saint-Père par Nicolas de Maison-Maugis de la dime de la Pommeraye (1311).

H. 201. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1094. — Don par Philippe, dame de Courville, du droit de ban qu'elle possédait à la Pommeraye¹.

H. 202. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1219. — Don par Guillaume de Milly et sa femme d'un sentier de 6 toises à la Pommeraye, et en échange les religieux leur abandonnent le terrain nécessaire pour faire un étang. *Ego Willelmus de Miliaco, miles, de assensu Matildis, uxoris mee, hominibus monachorum Sancti Petri de Pomerata et aliis eorum hominibus justa Pomeratam manentibus concessi viam sex testiarum spacium continentem in latum ultra stagnum meum, ita ut ipsi homines et eorum animalia per calciatam stagni mei et per eandem viam liberum semper habeant transitum et reditum ad consuetas pasturas. Prenominati vero monachi ad faciendum stagnum justa terram eorum de Pomerata tantum michi de terra illa concesserunt quantum idem stagnum in latum occupabit quantumque extendetur in longum.*

H. 203. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1603-1761. — Baux de la terre, ferme et métairie de la Pommeraye, comprenant 10 muïds et demi de terre labourable, aux champniers de la Grosse-Pierre, le Poirier-Rouge, le Bois-Saint-Père, la vallée de la Pommeraye, la Fosse commune, l'Étang.

H. 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1234. — Confirmation par Arnoul Paumier de l'acquêt fait par les religieux de Saint-Père d'une terre au Bois-Saint-Père : *Ernulfus, filius Roberti Paumier, approbavit emptionem cujusdam terre site apud villam que dicitur Boscus Sancti Petri, quam terram monachi Sancti Petri Carnotensis emerant a Terrico de villa predicta pro sexaginta et decem solidis turonensium.*

H. 205. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1255. — Vente par Étienne de Brimont et sa femme à Josset de Pontgouin d'un hébergement et de terres au Bois-Saint-Père, paroisse de Chuisnes, *Stephanus dictus*

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 499. — Le texte de Guérard est très exact; cependant nous devons signaler que, sur l'original, les témoins de la dame de Courville, ceux de l'évêque et ceux de l'abbé sont indiqués séparément. Il faut donc ponctuer *Rogerus de Aqua; donnus episcopus;...* et non *Rogerus de Aqua, donnus episcopus,...* comme Guérard l'a imprimé. A la dernière ligne, au-dessus du nom de Paul, on lit en interligne *vel Paulinus*.

de Brimont et Amelota, ejus uxor, recognoverunt se vendidisse Josceto de Pontegoeni, pro sexties viginti et decem libris carnotensium, quoddam herbergamentum cum ortis ad illud pertinentibus et terras arabiles continentes circa tres modios et quatuor sextaria semeure, sitas in parrochia de Chunia, in territorio quod vocatur Boscus Sancti Petri, in censiva Sancti Petri. — Retrait féodal dudit hébergement et des dites terres par les religieux de Saint-Père, *Joscetus, burgensis de Pontegoeni, confessus fuit religiosos viros abbatem et conventum Sancti Petri, dominos censive, retraxisse ab eodem Josceto, pro centum et triginta libris carnotensium, omnes et singulas res venditas supradictas.*

H. 206. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1483-1758. — Baux de la métairie du Bois-Saint-Père, comprenant 8 muids de terre tant labourables que noues et pâtures. — Aliénation, moyennant 2430 livres, de ladite métairie, pour payer les subventions accordées au Roi par le Clergé (1564). — Rachat féodal par les religieux de Saint-Père (1658). — Constitution de 200 livres de rente au profit de Gilles Estienne, conseiller du roi, en récompense de 4000 livres par lui prêtées pour le rachat du Bois-Saint-Père (1658).

H. 207. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan du village du Bois-Saint-Père en ce qui relevait de l'abbaye de Saint-Père.

H. 208. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780? — Plan des avenages de l'abbaye de Saint-Père à Beauchêne et aux Closeaux ou la Closure, paroisse de Chuisnes.

H. 209. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1480. — Résignation de la cure de Vèrigny, *Sancti Remigii de Verrigniaco*, par Jean Gaudin, curé dudit lieu, à Pierre Tonneau, chapelain de Sainte-Anne en l'église de Saint-Avit d'Orléans, *Petro Tonneli, capellano capelle seu capellanie ad altare Sancte Anne pro altera portione in ecclesia collegiata Sancti Aviti extra muros Aurelianienses.*

H. 210. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1701-1790. — Baux de 4 muids de terre labourable, appelés les Terres à vie, situés paroisse de Boinvillèle-Gaillard.

H. 211. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Inventaire des titres de la seigneurie de Giroudet (1222-1683). — Vente par Simon de Voisins, clerc, à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, moyennant 180 livres chartraines, de toute la dime qu'il percevait dans la paroisse d'Escroines, au lieu nommé Giroudet, qui lui appartenait de son propre héritage ; ladite vente confirmée par Pierre de Voisins, chevalier, duquel ladite dime relevait, et par Raoul de Baudreville, seigneur dominant dudit Pierre (avril 1222) ; — confirmation par Simon de Lévis, chevalier, de la vente faite par Simon de Voisins (août 1224) ; — cession par Thibaut, abbé des Vaux-de-Cernay, et le couvent dudit lieu au Chapitre de Notre-Dame de Chartres de la dime de Giroudet, moyennant 140 livres chartraines (1225) ; — don par Robert Empercheper et Hervé, son fils, écuyer, aux religieux des Moulineaux de 18 setiers de grain, moitié blé moitié avoine, qu'ils avaient droit de prendre chaque année sur les dimes de Giroudet (octobre 1227) ¹.

H. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1474. — État des terres composant la métairie de Giroudet, léguée au Chapitre de Notre-Dame de Chartres par Étienne Mailly, chanoine, aux termes de son testament du 6 décembre 1457 (vidimus de l'an 1501).

H. 213. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1488-1492. — Baux : par le Chapitre de Chartres du manoir de la grande prétrière de Giroudet ; — par Michel Grenet le jeune, chapelain de la chapelle Saint-Germain en la cathédrale de Chartres, des dimes dépendant de ladite chapelle, à Giroudet.

H. 214. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1506-1522. — Accord entre le chapitre de Notre-Dame de Chartres et les religieux de Saint-Père, par lequel les dits religieux abandonnent les 6 prébendes qu'ils possédaient en l'église de Notre-Dame, et en récompense le dit chapitre leur cède la terre de Giroudet, *terram suam et dominium prope Escroines et Orphin, de Giroudet nuncupatam, cum suis juribus et pertinentiis et appenditiis universis.*

¹ Les originaux de ces pièces sont perdus ; elles n'ont été publiées ni dans le Cartulaire des Vaux-de-Cernay, ni dans celui des Moulineaux.

H. 215. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1530-1534. — Acquêts par les religieux de Saint-Père de terres à GirouDET : une mine de terre, champ-tier du Pré-Cochet (1530); — 6 setiers de terre, au même champ-tier (1534); — 2 setiers de terre, aux ouches de GirouDET (1532); — « deux espasses de maisons avec » une mesure de granche et une mesure de four » (1534).

H. 216. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Dénombrement des terres labourables de la seigneurie de GirouDET, non compris la maison seigneuriale, grange, étable, colombier, cour, jardin, pâture et vergers (12 muids 11 setiers 2 minots 3 perches, aux champ-tiers du Pré-Cochet, de la Mare-Guyon, de la Garenne ou de la Mare-des-Saulx, des Gloriettes ou des Gastines, du Gros-Buisson ou du chemin de Prunay, de la Robe-Rouge, du Poirier-Vert et devant la porte du château de GirouDET).

H. 217. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1514-1777. — Baux par les religieux de Saint-Père de la terre et seigneurie de GirouDET, paroisse d'Écrosnes (1514-1765). — Procès-verbal de visite de la ferme de GirouDET, à la requête de Pierre Girault, fermier entrant, contre Pierre-Alexandre Marcille, fermier sortant (1776).

H. 218. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan de la terre et seigneurie de GirouDET.

H. 219. (Registre.) — In-folio, papier, 258 feuillets.

1578-1583. — Terrier de la seigneurie de GirouDET. — Champ-tiers mentionnés audit terrier : GirouDET, Belle-Oreille, Pierre-Fritte, l'Orme-des-Bras, Gloriette, Robe-Rouge, Fosse-Marsault, Mare-aux-Cannettes, Moulin à vent de Bouchemont, Fosse-Ronde, Croix-de-Bouville, Croix-Flutée, Haye-aux-Perdrix, Boisselotte, Chaunay.

H. 220. (Registre.) — In-4°, papier, 84 feuillets.

1726-1731. — Terrier des seigneuries de GirouDET et de Gourville, par-devant Jacques Milsot, tabellion à Éclimont.

H. 221. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1254. — Accord entre les religieux de Saint-Père et Barthélemy le mercier et sa femme pour 9 mines de terre à Ermenonville. *Bartholomeus mercerius et Jacqueline ejus uxor novem minas terre semeure site apud Ermenonvillam et quicquid in ea, ratione hereditatis Johannaë dicte la Godière, matris dicte Jaqueline, habebant, abbati et conventui penitus quitaverunt, et dicti abbas et conventus dictis Bartholomeo et Jaqueline dederunt quinquaginta solidos carnotensium.*

H. 222. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1254. — Abandon par Eudes de Boisseau de 3 pièces de terre et de 2 hébergements à Ermenonville-la-Grande. *Odo, clericus, filius defuncti Mathei de Bosseau, militis, quitavit in perpetuum tres pecias terre site in territorio de Ermenovilla Magna et duo herbergamenta sita in villa de Ermenovilla; quarum peciarum terre una vocatur arpentum Ruffe situm apud locum qui dicitur Gabien, et alia pecia terre sita apud locum qui dicitur Guerri, et alia pecia vocatur campus de Braies, quorum herbergamentorum unum vocatur herbergamentum defuncte Bernarde, et aliud vocatur herbergamentum defuncte Baronesse.*

H. 223. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1272. — Don par Geoffroy Pichart, châtelain de Châteaudun, de 10 setiers de terre et 5 sous de rente à Ermenonville-la-Grande. *Gaufridus dictus Pichart, miles, castellanus de Castriduno, dedit et concessit decem sextaria terre semeure apud Ermenovillam Magnam, et quinque solidos carnotensium annui redditus quos habebat super quodam herbergamento sito apud Ermenovillam Magnam.*

H. 224. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1691-an IV. — Baux d'un lot de 7 muids à Ermenonville-la-Grande et des dîmes et champarts dudit lieu. — Décharge de 6 baux du lot de terre de 7 muids par la veuve de Pierre-Alexandre Crochart, notaire à Chartres, adjudicataire de ladite terre.

H. 225. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1740? — Plan des dîmes d'Ermenonville-la-Grande, aux champ-tiers des Buternes, les Petits-Buissons, les Coulevres, les Oiseux, le Puits-Guerry, la Poële Percée, Bremean, la Malorme, l'Orgerie, le Chemin aux Huguenots.

H. 226. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets.

1595-1598. — Déclarations pour les censives d'Ermenonville-la-Grande, Sandarville et Meslay-le-Grenet, lesdites déclarations passées par-devant Pierre Hubert, tabellion de l'abbaye de Saint-Père (Mathieu Élamert, maire et sergent; frère Jean Périer, receveur).

H. 227. (Registre.) — In-folio, papier, 154 feuillets.

1608-1658. — Déclarations pour les héritages situés à Ermenonville-la-Grande, Sandarville et Meslay-le-Grenet, par devant Adrien Allard et Noël Legrand, tabellions de l'abbaye de Saint-Père. — Parmi les déclarants: Jean Bourdeloup, curé de Cintray (1608); François Foulon, curé de Sandarville (1608); Michel de Serizy, curé de Meslay-le-Grenet (1615); Françoise le Rebours, veuve de René de Saintes (1621); Pierre Bediou, tabellion et chirurgien à Sandarville (1618); Jean Foucault, curé d'Ermenonville-la-Grande (1641); Gabriel de Serizy, seigneur de Meslay-le-Grenet (1650), etc.

H. 228. (Registre.) — In-4°, papier, 178 feuillets.

1679-1692. — Terrier de la seigneurie d'Ermenonville-la-Grande, fait par Jacques Clément et Marin Porcher, tabellion de l'abbaye de Saint-Père à Sandarville.

H. 229. (Registre.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

1587-1595. — Censier d'Ermenonville-la-Grande, « ledit cens estimé valloir 50 sols par an. »

H. 230. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1581-1751. — Baux de 10 minots de terre, au champier de Fosse-Neuve, entre Pommeray et Bailleau-le-Pin.

H. 231. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740. — Plan des dimes de Meslay et de Hauville, paroisse de Bailleau-le-Pin.

H. 232. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1080. — Donation par Hugues de Dreux de l'église d'Epeautrolles¹. — Abandon par Gautier d'Aunay des prétentions qu'il avait sur ladite église² (copie du XVI^e siècle).

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 218.

² *Ibidem*, p. 251.

H. 233. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1079. — Dons: par Aimery Brandeloup¹ de tout ce qu'il possédait à Miseray²; — par Robert et Manassès l'Aiguillon de la dime d'Arganson³ (copie du XVI^e siècle).

H. 234. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1116-1140? — Confirmation par Josselin de Mongerville de tout ce que l'abbaye possédait en son fief de Miseray⁴. — Don par Érard de tout ce qu'il possédait à Miseray⁵ (copie du XVI^e siècle).

H. 235. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1230. — Vente par Geoffroy Huillery d'un muids de terre à Miseray, *Gaufridus Houillerie de Ermenonvilla vendidit unum modium terre semeure apud Misere.*

H. 236. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1608. — Arpentage de la métairie de Miseray, paroisse d'Epeautrolles, ladite métairie comprenant 10 muids 6 setiers 2 minots et demi et 14 perches et demie de terre labourable; plus la garenne, dite la Courtille, d'une contenance de 4 setiers 1 minot et demi et 2 perches et demie; plus le grand jardin consistant en 1 setier et 5 perches; plus une estrise, cour et petit jardin, contenant 2 minots et demi 5 perches et demie.

H. 237. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1531-1787. — Baux de la métairie de Miseray.

H. 238. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680? — Plan de la terre et seigneurie de Miseray.

H. 239. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1233-1245. — Ventes par Jean Vinard, au profit de l'office de sacristain, de 2 pièces de terre à Marchéville, *Johannes Vinardus recognovit se vendidisse, ad opus et utilitatem sacriste, pro precio novem librarum turonensium, duas pecias terre quas habebat sitas in territorio de Marchevilla* (1233); — par Philippe Vinard et sa femme

¹ *Aimericus Vibrans Lupum*: le nom de Brandeloup nous est fourni par une note mise en marge du Cartulaire original de Saint-Père.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 219.

³ *Ibidem*, p. 496.

⁴ *Ibidem*, p. 496.

⁵ *Ibidem*, p. 503.

d'une pièce de terre au terroir de Marchéville, *Philippus Vinardus et Ermengardis, uxor, ejus, recognoverunt se vendidisse, ad opus et utilitatem sacriste, pro precio sexaginta solidorum turonensium, quandam peciam terre in territorio de Marchesvilla sitam, tria sextaria sementis continentem* (1235); — par Vincent, maire de Marchéville, de 3 setiers une mine de terre à Marchéville, *Vincentius, major de Marchesvilla, recognovit se vendidisse, ad opus sacristerie, tres sextarios et unam minam terre semeure in territorio de Marchesvilla, pro precio quinquaginta et trium solidorum turonensium* (1235); accord pour ladite pièce de terre entre le sacristain de Saint-Père et Herbert Boutroue, *Herbertum dictum Bouteroe* (1244). — Ventes : par Barthélemy de Marchéville et Houdearde, sa femme, de 2 setiers de terre à Marchéville, *Bertholomeus de Marchevilla et Houdeardis, ejus uxor, recognoverunt se vendidisse, ad opus et utilitatem sacristarie, duo sextaria terre semeure site apud Marchevillam, precio quadraginta solidorum turonensium* (1238); — par Oduin de Boucheloup et Éremburge, sa femme, de 2 setiers de terre à Marchéville, *Odinus de Ore Lupi et Eremburgis, ejus uxor, recognoverunt se vendidisse duo sextaria terre semeure site apud Marchevillam, ad opus et utilitatem sacristarie, precio quadraginta librarum et duorum solidorum turonensium* (1238).

H. 240. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1544-1752. — Baux de la métairie de Villeneuve, paroisse de Marchéville, comprenant 22 setiers 1 minot de terre labourable, et des champarts de Villeneuve, Bilheux et environs.

H. 241. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1670 ? — Plan du fief de Bilheux ou Villeneuve.

H. 242. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan de la seigneurie de Bilheux.

H. 243. (Registre.) — In-folio, papier, 408 pages.

1589-1747. — Terrier de la seigneurie de Bilheux, autrement dite Villeneuve, en la paroisse de Marchéville, dépendant de l'office de secrétain. — Parmi les déclarants : Françoise-Florentine Gratien, veuve de Claude Doullay, premier huissier audencier au bailliage de Chartres (1747); Suzanne Triballet, veuve d'Étienne Lefebvre, conseiller du Roi au bailliage de Chartres (1747); Gabriel de Fontenay, seigneur de la Noue (1747); Daniel des Marais, sieur d'Arras (1643); Laurent de Bourgois, sieur de Vitray (1673); les gagers de la

paroisse de Marchéville; René Groussin, curé de Saint-Germain-le-Gaillard (1667); Louis Houllay, curé de Marchéville (1698); Jean-Baptiste Surlemont, receveur des aides à Courville (1699), etc.

H. 244. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1249. — Don par Robert Daguin et sa femme de tout ce dont ils peuvent disposer en 9 setiers de terre au Lieul, *Robertus dictus Daguin et Aalesis, ejus uxor, dederunt totum illud quod potuerunt elemosinare de novem sextariis terre semeure que habebant apud Liolium, juxta territorium de Morenvillari.*

H. 245. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — État par bouts et juxtes des terres composant la ferme du Lieul, paroisse de Billancelles : 33 arpents et demi de terre labourable, aux champniers du Rotoir, de Buroton, des Bruyères de Méraubry, de Frangeusse, de la Gelée, du Prieur.

H. 246. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1459-1775. — Baux de la ferme du Lieul, appartenant à l'office de cellerier, « la mestairie de Luel, » paroisse de Billoncelles, » 1459; « la mestairie du » Lueul, » 1489; « la mestairie du Lueil » 1620. — État des réparations à faire à la métairie du Lieul à la sortie de Pierre Leguay, fermier (1618).

H. 247. (Plan.) — 5 pièces, papier.

1750 ? — Plans de la métairie du Lieul.

H. 248. (Registre.) — In-folio, papier, 204 feuillets.

1649-1656. — Déclarations passées à la mairie du Lieul, paroisse de Billancelles, et des Charmoys, paroisse de Saint-Arnoul-des-Bois, par-devant Benoît Gaillard, tabellion de l'abbaye de Saint-Père. — « Le 24 » avril 1649, l'ordonnance pour les dites déclarations a » été leue et publiée à son de trompe et cry public par » les carrefours et lieux accoustumés de la ville de » Chartres par Guillaume Dupré, sergent royal, assisté » de Mathurin Cassegrain, trompette ordinaire. »

H. 249. (Registre.) — In-folio, papier, 129 feuillets.

1670-1680. — Terrier de la seigneurie du Lieul, par-devant François Périer et de Gyvès, tabellions de l'abbaye de Saint-Père. — Parmi les déclarants : Vincent Brégent, bourgeois de Chartres; les frères de la Charité

de Saint-Arnoul-des-Bois ; les gagers de la paroisse de Billancelles ; Jean Baulde, procureur au bailliage de Chartres ; Antoine le Couteulx, procureur-fiscal de Digny, etc.

H. 250. (Registre.) — In-folio, papier, 118 feuillets.

1685-1693. — Déclarations passées à la seigneurie du Lieul, par-devant Antoine Cherbonnier et Claude Dalloyau, tabellions de l'abbaye de Saint-Père.

H. 251. (Registre.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1703. — Déclarations des maisons, terres et héritages dépendant de la censive et seigneurie du Lieul, par-devant Louis Gueffier, tabellion de l'abbaye de Saint-Père.

H. 252. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1703. — « Mémoire pour avertir ceux qui n'ont » baillé déclaration à la seigneurie du Lieul. »

H. 253. (Registre.) — In-folio, papier, 68 feuillets.

1595-1605. — Censier de la seigneurie du Lieul, paroisses de Billancelles et de Saint-Arnoul-des-Bois, les dits cens perçus au jour de Saint-Jean-Baptiste par frère Robert Égasse, adjudicataire du dit censif.

H. 254. (Registre.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

1667-1676. — Recette des cens dus à la seigneurie du Lieul, perçus le jour de Saint-Jean-Baptiste par Jean Aubouin, sergent aux Chaises.

H. 255. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1775. — Bail des dimes et champarts de la paroisse de Billancelles et de celle de Saint-Arnoul-des-Bois.

H. 256. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

1669-1775. — Baux de la ferme et métairie de la Charmoye, paroisse de Saint-Arnoul-des-Bois, comprenant 9 muids 9 setiers 4 boisseaux de terre labourable et 8 setiers en bois taillis et buissons ¹.

¹ Un de ces baux (de 1716) nous apprend que les bâtiments furent entièrement consumés par un incendie qui arriva au mois de janvier 1715, par la faute de Maximilien Bouchet, alors fermier.

H. 257. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1243. — Vente par Renaud, maire de Mittainvilliers, et sa femme de tout ce qu'ils possédaient dans les bois de Mittainvilliers. *Raginaldus, major de Miteinviler, et Maria, ejus uxor, vendiderunt spinas et genestas et omnia alia quecumque habebant in nemoribus sitis in majoria de Miteinviler, ratione custodie dictorum nemorum, necnon et emendas pro captione vel arestacione hominum, animalium vel pecorum, vel etiam pro captione vadiorum, occasione dicte custodie, et ipsam insuper custodiam dictorum nemorum, pro centum et vinginti libris carnotensium* (Sceau de l'officialité de Cahrtres).

H. 258. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1582. — État des terres composant la métairie de Mittainvilliers : environ 10 muids de terre labourable aux champniers de Châtenay, Marizée, les Fosses-Rouges, la Maye, la Rue-Cyvar ; un arpent de bois taillis, appelé le Bois Bottin, près le village de Genainvilliers ; 2 arpents de pré et noue au dit Genainvilliers.

H. 259. (Liasse.) — 69 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

1420-1775. — Baux de la métairie de Mittainvilliers, appartenant à l'office de cuisine.

H. 260. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1537. — Permission donnée par les religieux de Saint-Père à Jean Roger, laboureur, « de faire construire » et édifier ung moulin à vend pour faire de blé farine, » sur une pièce de terre, assise en la paroisse et près le » villaige de Mictainvillier, juxte le chemin tendant » dudit Mictainvillier à Fontaines. »

H. 261. (Liasse.) — 24 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1474-1738. — Baux de terres, bois et buissons aux terroirs de la Coudraye, le Rotoir et Champigny, à Genainvilliers, paroisse de Mittainvilliers.

H. 262. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1754. — Plan de la dime, champart et censive de Mittainvilliers, comprenant Blanvilliers, Mittainvilliers, Hardeville et Genainvilliers.

H. 263. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1619-1621. — Déclarations passées à la seigneurie de Mittainvilliers, par-devant Martin Rouillard, tabellion de l'abbaye de Saint-Père.

H. 264. (Registre.) — In-folio, papier, 212 feuillets.

1633-1639. — Terrier de la seigneurie de Mittainvilliers, par-devant Rémy Rouillard, tabellion de l'abbaye de Saint-Père au dit Mittainvilliers.

H. 265. (Registre.) — In-4°, papier, 184 pages.

1685-1692. — Terrier de la seigneurie de Mittainvilliers, fait par Antoine Cherbonnier, tabellion de l'abbaye de Saint-Père à Mittainvilliers.

H. 266. (Registre.) — In-folio, papier, 706 pages.

1695-1722. — Déclarations passées à la seigneurie de Mittainvilliers. — Parmi les déclarants : Claude Bouvart, veuve de Léonard-Robert Lochon, chirurgien à Brou ; Nicolas Texier, échevin de la ville de Chartres ; Jacques Styves, conseiller du Roi au bailliage de Chartres ; Jean Brulard, curé de Saint-Léger-des-Aubées ; Thibaut Auvray, ancien curé de Jouy ; Lubin Frérot, lieutenant en la maréchaussée ; Guillaume du Chesnay, sieur de la Haudrière, et Françoise-Madeleine le Boulleur, sa femme ; Claude Davignon, conseiller du Roi au bailliage de Chartres ; Rémy Liard, officier de la vénerie du Roi ; Catherine Brégent, veuve de Charles Nicolle, lieutenant-général au bailliage de Chartres ; Philippe Recoquillé, lieutenant de maire de la ville de Chartres, etc.

H. 267. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1293-1315. — Vente par Pierre d'Écublé, maire d'Hardeville, et sa femme, à Laurent Voisin, chevecier de Chartres, de la mairie dudit Hardeville. « Pierre » d'Escublé, escuier, maire de Hardeville, et demoiselle » Perronnelle, sa fame, requenrent eus avoir vendu à » home honorable et sage mestre Lorenz Voisin, cha- » noine et chevecier en l'église Nostre-Dame de Chartres, » pour le pris de troys cens livres de chartains, un her- » bergement ò le colombier et toutes ses autres appar- » tenances, et quatre muis de terre semeure ou environ, » et la mairie appartenant à la dicte ville de Hardeville » ò toutes ses appartenances » (1293). — Retrait féodal par les religieux de Saint-Père d'un manoir à Hardeville, avec un moulin à vent et la mairie de Mittainvilliers, *quoddam manerium situm apud Hardrevillam cum molendino ad ventum situm prope dictum manerium et majoria de Miteinvillari cum omnibus pertinenciis dictarum rerum*, sur *E. de Forterecia*, chanoine de Chartres, auquel les dites choses avaient été vendues, pour le prix de 400 livres chartraines, par les exécuteurs testamentaires de Laurent Voisin (1315),

H. 268. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1282. — Bail à Geoffroy Rousel d'un demi-muids de terre labourable à Hardeville, *Gaufridus dictus Rousel de Miteinvillari confessus fuit cepisse dimidium modium terre semeure vel circa, situm juxta seu prope Hardrevillam et Chantemelle, habendum in perpetuum ad annum redditum duodecim solidorum carnotensium.*

H. 269. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1458-1703. — Baux de la métairie d'Hardeville, comprenant 6 muids de terre et 80 arpents de bois taillis.

H. 270. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1401-1644. — Baux du moulin à vent d'Hardeville, dit aussi le moulin Fouquet¹, avec 6 setiers de terre autour dudit moulin.

H. 271. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1702-1781. — Baux de deux muids un boisseau de terre labourable à Ymorville, paroisse d'Allonnes.

H. 272. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1090. — Don par Chrétien du troisième denier sur un bois vendu par Garnier de Lamerville, du consentement de sa femme Ermentrude, de sa fille Ansgarde et de ses fils Raoul et Landry. *Quidam homo, Christianus dictus, tercium denarium qui sui juris erat in bosco quem Warnerius de Salamervilla nobis vendiderat, donavit*².

H. 273. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

Avant 1024. — Don par échange à Ledbert par Eudes, comte de Chartres, d'un alleu nommé Aigneville, au pays dunois³.

¹ Dès 1644, le moulin était détruit : son emplacement et les terres en dépendant furent réunis à la métairie de Mittainvilliers.

² Cette pièce ne figure pas dans le *Cartulaire de Saint-Père* ; mais, à la page 272, on trouve une charte de Robert de Tardais qui mentionne la donation de Chrétien.

³ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 100. Le texte de Guérard est assez correct ; cependant, au lieu de *in quarto loco, qui vocatur Budelea*, la charte originale porte *in quarto, in villa quae vocatur Budelea*. Le nom des témoins n'existe pas dans l'original, mais en revanche on y voit une grande croix tracée certainement de la main du comte Eudes lui-même. — La terre d'Aigneville fut dans la suite donnée par Ledbert à l'abbaye de Saint-Père.

H. 274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1180. — Chirographe portant accord entre Guillaume de Morville et le curé dudit lieu, pour les menues dimes de la paroisse : *J[ohannes], Aurelianensis ecclesie precentor, et G[ilo], Sancti Aviti capicerius...*, *notum facimus quod cum Willelmus, miles de Mohervilla, pro duabus partibus minute decime de Mohervilla quas Johanni presbitero et ecclesie de Mohervilla reddi prohibebat, a Carnotensi episcopo excommunicatus fuisset, et postea domini Petri, Romane ecclesie diaconi cardinalis, apostolice sedis legati, auctoritate absolutus fuisset, quia tamen dominus Carnotensis eum pro absoluto habere nolabat, sommi pontificis pro absolutione sua ad parvitatem nostram litteras impetravit. Post multas allegationes nos diximus ut prefatus Willelmus miles et successores ejus et omnes parrochiani ejusdem parrochie terriam partem minute decime presbitero de presbiterio, aliam terciam partem minute decime sacerdos recipiet et in fabricam ecclesie expendet.*

H. 275. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1139. — Abandon par Étienne, fils de Guiterne, de la moitié de la terre de Lisleboust : *Stephanus, Guiterni filius, medietatem terre Nigleboldi quam pater ejus de ecclesia Sancti Petri tenuerat, eidem ecclesie dimisit.*

H. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1179. — Don par Gonhier, fils d'Étienne de Machelainville, de 2 muids de blé de rente sur la grange de Lisleboust¹.

H. 277. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1212. — Vente par Hugues, chanoine de Saint-Martin de Tours, Pierre et Hervé du Mée, ses frères, de 39 mines de blé de rente sur la grange de Lisleboust : *Hugo, canonicus Sancti Martini Turonensis, Petrus et Herveus de Mesio, fratres, milites, vendiderunt, pro sexaginta libris parisiensis monete, illud quod in granica Sancti Petri apud Niglebout percipiebant annuatim, videlicet triaginta et novem minas bladi, quarum medietas erat hibernagii, altera erat avene.* — Confirmation de la dite vente

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 656. Texte correct, sauf pour l'archidiaque de Pinserais, ainsi désigné dans l'original, *Waltero Pissiacensi* au lieu de *Waltero Pissiacensi*.

par Albert de Rouvray, chevalier, *Albertus de Rouraiio, miles*; Thibaut, comte de Blois, *Teobaldus, comes Blesensis et Clarimontis*; Jean d'Orléans, chevalier, *Johannes de Aurelianis, miles*; Foulques, doyen de Sainte-Croix d'Orléans, *Fulco, Sancte Crucis Aurelianensis decanus*.

H. 278. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1420. — Déclaration des terres de la métairie de Lisleboust, en la paroisse de Péronville, « ladite mes- » tairie de Nilglébault, contenant 18 muys de terre ou » environ, tant en maisons, granches, bergeries, cours, » jardins, vignes, terres labourables et non laboura- » bles, tenant lesdites terres d'un cousté aux terres de » Feularde appartenans aux sieurs de Tyron, d'autre » cousté aux terres de la Moyse appartenans à l'abbé de » Saint-Mesmain, d'un bout aux terres de Machelainville » appartenans au sieur de Harbault, et d'autre bout aux » terres de Beauverger et Dessainville appartenans audit » sieur de Harbault. »

H. 279. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1524-1790. — Baux de la métairie de Lisleboust, « Lisleboust, » 1524; « Milleboux, » 1606; « Nilleboust, » 1615; « Milboust, » 1659; « Lislebourg, » 1773. — État de réparations à faire aux bâtiments de la métairie de Lisleboust (1612).

H. 280. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1397. — Quittance par Nicolas du Saint-Sépulcre, prieur de Saint-Laurent-des-Orgerils, de 19 mines de blé et 19 mines d'avoine à lui dues pour les dimes de la grange de Lisleboust. « Nous, frère Nicholas du Saint- » Sépulcre, prieur de Saint-Laurent-des-Orgeriz-lez-Or- » léans, confesse avoir reçu dix et neuf mines de bled » mêteil et dix et neuf mines avène, à nous deues tous » les ans pour les dymes de la granche de Liglebous » (*fragment de sceau de Nicolas du Saint-Sépulcre*).

H. 281. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1347. — Bulle du pape Clément VI, *Datum Avinione, X kalendas novembris, pontificatus anno sexto*, unissant à la mense conventuelle de Saint-Père l'église paroissiale d'Arrou : *parrochialem ecclesiam de Arroto, in qua abbas Sancti Petri jus obtinet patronatus, mense ejusdem monasterii incorporamus, quia ipsi monachi sunt adeo, propter guerras que diu in regno Francie viguerunt et hospites ad dictum monasterium declinantes, oppressi quod opera eis incumbentia de eorum redditibus commode supportare non possunt* (vidimus du pape Innocent VI en 1367, *datum Avinione, V idus marcii, pontificatus anno nono*).

H. 282. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1120. — Don par Dreux de Raiseux de l'église de Saint-Lucien ¹ (copie du XVII^e siècle).

H. 283. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1233-1235. — Don par Hugues de Changé et sa femme de 2 arpents de pré à Saint-Lucien: *Hugo de Changeio, miles, et Florida, ejus uxor, duo arpenta pratorum que ipsi habebant apud Sanctum Lucianum, juxta terram et prata monachorum Sancti Petri sita, in perpetuam elemosinam contulerunt*; amortissement de la dite donation par Garnier Morhier, *Garnierius Moreher, miles*, et Pierre de Senantes, *Petrus de Senantis, miles* (1233). — Confirmation par Hugues de Changé de la vente d'un pré à Saint-Lucien, faite par Guillaume de Changé et sa femme: *Guillelmus de Changeio, miles, et Amelina, ejus uxor, quoddam pratum quod habebant apud Sanctum Lucianum, aute portam domus monachorum Sancti Petri, quod pratum adheret pascuis ipsorum monachorum, et quicquid juris in aqua et fonte adjacenti ipsi habebant, pro precio novem librarum carnotensium, vendiderunt* (1235).

H. 284. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1412-1790. — Baux de la métairie de Saint-Lucien, « consistant en une masuré où souloit avoir maison, » court et ouches, assis au village de Saint-Lucien, juxte » d'un costé l'église dudit lieu, d'autre costé le chemin » tendant de Saint-Lucien à Nogent-le-Roy, d'un bout » le cimetièrre de Saint-Lucien, avec la quantité de 60 » arpens de terre labourable et 4 arpens de pré. »

H. 285. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 17 pièces, papier.

1663. — Procédures contre Jean Sintier, laboureur, au sujet d'un petit cours d'eau dérivant d'une fontaine, sise à Saint-Lucien, appartenant aux religieux de Saint-Père, que le dit Sintier avait élargi et pour l'élargissement duquel il avait pris un pied de largeur sur la longueur des prés des dits religieux.

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 587. — Le commencement de cette charte manque dans Guérard: *Dominus noster, humane salutis autor, nos admonens ut fugitiva pro eternis bonis salubriter commutemus, inter cetera sic ait: « Thesaurisate vobis thesauros in celo ubi nec erugo nec tinea demolitur. » Cujus igitur Dominice exhortationis vocem ego Drogo de Resolius aure cordis suscipiens, inviolabili largitione...*

H. 286. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1574. — Sentence condamnant l'abbé de Saint-Père à payer au curé de Saint-Lucien 22 setiers et mine de grain pour son gros.

H. 287. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1462. — Échange entre les religieux de Saint-Père et Robert de Garennes, seigneur de Saugis, par lequel lesdits religieux cèdent au dit seigneur 3 arpents de terre contre 6, au terroir de Saint-Lucien.

H. 288. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1473-1477. — Procès avec Robert de Garennes pour le droit de dime à Saint-Lucien.

H. 289. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1175. — Bail par l'abbaye de Saint-Père à Robert de Ver d'une terre devant le Boullay-Mivoie: *Stephanus, Dei gratia, Sancti Petri Carnotensis humilis minister, Roberto de Ver terram que est ante boscum de Medio Viarum, que ad sacristeriam pertinet, habendam concedimus hoc tenore quod singulis annis reddet IX solidos.*

H. 290. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1202. — Don par Gui Bernier et confirmation par Robert des Gués, *Robertus de Vadis*, seigneur féodal, de la dime de Mésian, en la paroisse de Beauche: *Guido Bernerii, miles, canonicatum apud Sanctum Vincencium suscepit, et decimam suam de Mesaïen, in parrochia Belsie, Sancto Vincencio dedit. Quia vero prius se et predictam decimam Sancto Petro Carnotensi dederat, ad donum prius factum reverti voluit, quod a domno Baldrico, abbate Sancti Vincencii, libenter impetravit.* — Confirmation de ladite donation à l'abbaye de Saint-Père par Baudry, abbé de Saint-Vincent-aux-Bois.

H. 291. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1136. — Confirmation par Hugues, archevêque de Tours, du don fait par son frère Guillaume de la Ferté de l'usage dans tous ses bois ¹.

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 610. Le texte de Guérard est très correct; cependant il faut lire *Godefridus de Lamblora*, Geoffroy de Lamblore, au lieu de *Godefridus de Lambora*.

H. 292. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1257-1259. — Contestation entre les religieux de Saint-Père et Nicolas, curé de Rohaire, pour les dîmes de la paroisse : délibération des religieux de Saint-Père, élisant pour leur procureur Mathieu le Long, moine de ladite abbaye, auquel ils donnent pouvoir de terminer le différend ; choix comme arbitres du doyen de Brezolles par le curé de Rohaire, et de Jean Bernier, clerc, par le procureur des religieux ; — lettres de Mathieu, évêque de Chartres, approuvant le choix des dits arbitres (1257) ; — sentence desdits arbitres portant *quod omnes decime tam pisorum quam fabarum quam veciarum quam lenticularum infra metas parrochie de Roheria crescentium, et singule minute decime infra fines dicte parrochie existentes, et etiam quinque arpentorum terre ad predictam ecclesiam de Roheria pertinentium, in perpetuum remanebunt rectoribus dicte ecclesie de Roheria ; omnes autem alie et singule decime tam majores quam veteres quam etiam novalium infra fines dicte parrochie de Roheria existentes seu que provenient tam bladi quam avene et ordeï, ubicumque crescant, sive in ortis sive in clausuris sive in campis, sunt et erunt abbatis et conventus Sancti Petri Carnotensis* (1259).

H. 293. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1569. — Compulsoire des titres établissant la propriété du sacristain de Saint-Père à Levasville : confirmation par Hervé, seigneur de Gallardon, du don de la terre de Levasville fait par Hugues de Gallardon à l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois : *Herveus, dominus de Galardone, donum terre de Levoivilla quod dominus Hugo de Galardone contulit canonicis Sancti Vincencii de Nemore in perpetuum elemosinam concessi habendum* (mai 1211) ; — don par l'abbé de Saint-Vincent-aux-Bois au sacristain de Saint-Père de la terre que Hugues de Gallardon lui avait donnée à Levasville, moyennant un demi-muids de blé de rente : *J., Sancti Vincencii de Nemore humilis abbas, concessi sacriste Sancti Petri Carnotensis quamdam terram sitam apud Levoisvillam, quam dominus Hugo de Galardone nobis contulit, pro dimidio modio bladi annui redditus* (nov. 1255) ; — confirmation par Pierre, abbé de Saint-Vincent-aux-Bois, de la vente d'un hébergement à Levasville, faite au sacristain de Saint-Père par Haoise, veuve de Jean Oger, Guillot, son gendre, et Pétronille, femme dudit Guillot (juillet 1262. Voir H. 295) ; — quittance par Jean, abbé de Saint-Vincent-aux-Bois, d'un demi-muids de blé à lui payé par le sacristain de Saint-Père (10 nov. 1404) ; — accord entre Jean, seigneur de Marville, et le sacristain de Saint-Père pour une pièce de terre, près le Ménillet, juxte le chemin qui va de Chartres à Fontaine-les-Ribouts (juin 1279. Voir H. 299),

H. 294. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1286. — Reconnaissance par Mathilde, dame de Marly, du consentement d'Anseau de Palaiseau, son mari, qu'elle n'a aucun droit sur les terres de l'abbaye de Saint-Père à Levasville : *Ego Mathildis, domina Malleii, de assensu domini Anselii de Palesiaco, militis, mariti mei, notum facio quod ego nichil juris habeo nec reclamo in quibusdam terris apud Levoisvillam sitis et vulgariter terris Sancti Petri appellatis.*

H. 295. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1262. — Vente par Haoise, veuve de Jean Oger, Guillot, son gendre, et Pétronille, femme dudit Guillot, au sacristain de Saint-Père d'un hébergement à Levasville : *Haoisis, relicta defuncti Johannis Ogeri, et Guillotus, gener eorumdem, et Petronilla, uxor dicti Guilloti, filia dictorum, quoddam herbergimentum apud Levesvillam situm, ad usum sacristarie Sancti Petri vendiderunt pro triginta libris turonensium.*

H. 296. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1236-1246. — Baux par le sacristain de Saint-Père de la terre de la sacristie à Levasville, *terram sacristarie monasterii Sancti Petri apud Levoisvillam*, à Philippe, maire de Levasville, pour 9 ans (1236) ; — à Oger de Levasville, *Ogero de Levovilla*, pour 16 ans (1246).

H. 297. (Liasse.) — 23 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1533-1783. — Baux de la terre, ferme et métairie de Levasville, avec la quantité de 10 muids de terre labourable, et « le droit de quarte à Mondétour, sur » plusieurs héritages sujets au dit droit, situés ès environs de Mondétour, paroisse du Boullay-des-Deux » Églises ».

H. 298. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1546-1566. — Acte de foi et hommage à Jeanne de Châtillon, femme de Catherin de Raillard, seigneur de Marville-les-Bois, pour les terres de Levasville (1543). — Autorisation par Guillaume d'Aubermont, vicaire-général de l'évêque de Chartres, donnée le 19 juin 1566 aux religieux de Saint-Père, de désavouer le seigneur de Marville-les-Bois, la terre de Levasville leur appartenant « sans aucune charge féodale ». (Lettres de Charles Guillard, évêque de Chartres, nommant Guillaume d'Aubermont, chambrier de l'église de Chartres, son vicaire général, 10 décembre 1565.)

H. 299. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1279. — Abandon par Jean, seigneur de Marville, de tout le droit qu'il prétendait sur une pièce de terre près le Ménillet: *Ego Johannes, dominus de Marvilla, miles, omne jus, dominium, possessionem et proprietatem quas habebam vel habere poteram super quadam pecia terre, sita justa seu prope caminum per quem itur de Carnoto apud Fontanas Riboudi, prope le Mesnillet, et de Mesnillet itur apud Morviletam, sacriste abbacie Sancti Petri quitavi penitus et concessi* (fragment du sceau de Jean, fils du seigneur de Marville).

H. 300. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1271. — Don par Geoffroy de Rochefort et sa femme, d'un hébergement, de terres et de bois à Saint-Jean-de-Rebervilliers: *Ego Gaufridus de Ruffeforti, miles, et Ysabellis, ejus uxor, damus et concedimus in perpetuum elemosinam abbati et conventui Sancti Petri Carnotensis quoddam herbergamentum situm apud Rebovillare, et triginta tria sextaria terre sita juxta dictum herbergamentum, et quinque arpenta bosci sita juxta dictam terram in parrochia de Rebovillari.*

H. 301. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Bail des deux tiers des dîmes des blés et vins de la paroisse d'Oulins et de la filasse de la paroisse de la Chaussée-d'Ivry.

H. 302. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1593-1668. — Procédures contre les détenteurs d'héritages sis à Oulins, sujets à la dime envers l'abbaye de Saint-Père.

H. 303. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1691. — Plan du fief du Chambrier, paroisse de Saussay.

H. 304. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan du fief du Chambrier, paroisses de Saussay, Anet et Oulins, et du fief Saint-Blaise, paroisse de la Chaussée-d'Ivry.

H. 305. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1277. — Don par Roger de Prouais et sa femme d'un arpent de vigne, au terroir de Coulombs: *Rogerus de Proes et Christiana, ejus uxor, concesserunt quamdam*

peciam vinearum circa unum arpentum vinearum continentem, sitam in territorio de Columbibus, juxta pressorium abbatis et conventus de Columbibus, inter duas vias quarum una protenditur versus Senantes et alia protenditur versus Candelas.

H. 306. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1772-1790. — Baux : d'un arpent de terre labouvable, dans les ouches de Coulombs ; — de 7 quartiers de pré, en l'île de Chandres, près de Coulombs.

H. 307. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1175. — Abandon par Arnaud de la Ferté de toutes les entreprises faites par lui sur les biens de l'abbaye de Saint-Père dans le Perche: *Ego Ernaudus de Feritate notum fieri volo quod cum hominibus in terra Beati Petri Carnotensis de Pertico multa per violentiam abstulisset, et, a Carnotensi episcopo Johanne requisitus, ablata restituere recusasset, tandem episcopus, pro defectu justicie, personam meam excommunicavit et in tota terra mea divinum officium interdixit; unde ego, ecclesiastica coactus censura, cum abbate Sancti Petri, Stephano, pacem feci et ea de quibus conquerebantur eis ad eorum voluntatem restitui.*

H. 308. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1422-1442. — Acquêts par Étienne Vimoy, curé de Bleury, sur Guillaume de Chambines : de « la moitié de » l'estang d'Orffin contenant quatre arpens de pré ou » environ et deux arpens de bois au bout dudit estanc » nommé la Haye-l'Évesque » (1422) ; — de « cent douze » solz six deniers tournois de cens sur plusieurs terres » assises au terroir d'Oisseumont » (1422). — Testament d'Étienne Vimoy, curé de Saint-Piat, léguant à l'abbaye de Saint-Père les biens par lui acquis de Guillaume de Chambines : *centum solidos cum duodecim solidis et sex denariis turonensium census per plures personas ad Orphinum Nemorum prope Galardonem, cum quatuor arpentis pratorum et medietate stanni Orphini, et duobus arpentis nemoris vocatis galice la Haye l'Evesque sacriste ecclesie Sancti Petri* (1442).

H. 309. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1241-1260. — Don par Aubry le Tessier de la moitié d'un hébergement, de prés et de terres à Gourville : *Albericus le Teissier de Gohervilla dedit medietatem cujusdam herbergamenti et pratorum suorum retro illud herbergamentum et terrarum que vocantur Groes usque ad tres minas semeure terre apud Gohervillam* (1241). — Accord avec Guillaume Dote, et Marguerite, sa femme, pour les biens donnés par Aubry le Tessier (1260).

H. 310. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1268. — Accord avec Hervé le Breton des Essarts « qui avoit estrepé les vignes que li religieux ont asises » en Gouherville. »

H. 311. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1269. — Vente par Guillaume Leroy de 3 mines de terre à Gourville : *Guillelmus, dictus Rex, clericus, vendidit, pro precio sex librarum carnotensium, unam peciam terre continentem tres minas in territorio de Gohervilla.*

H. 312. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1393-1394. — Vente par Jean Jouselin de Bretau-court, « de Bretueilcourt, » à Pierre le Boucher « du » tiers de demi-arpent et demi-quartier de vigne assiz « à l'Orme de Gorville, abutant à la voye si comme l'on » va de Prunay à Abluys » (1393). — Vente à l'abbaye de Saint-Père, au mois d'avril 1394, « d'une pièce de » vigne assize à Gorville, dessouz l'Orme, » par Martin Guillaumet, tuteur de Sédille et Marguerite, enfants mineurs de Jean Jouselin (lettres de tutelle dudit Martin Guillaumet, 15 décembre 1393).

H. 313. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1258. — Bail des dîmes de Gourville par Guillaume d'Orphin et Guillaume de Sécherville : *Guillelmus dictus d'Orphin et Guillelmus de Sechervilla, milites, tradiderunt Guillelmo dicto Pichon, clerico, ad firmam seu ad admodiationem omnes fructus, exitus et proventus omnium decimarum quas habebant tam in terris quam in vineis quam etiam in aliis quibuscumque locis apud Gohervillam sitis et in territorio ejusdem ville et circa, in parrochia de Pruneto juxta Abluys, pro triginta et tribus libris carnotensium.*

H. 314. (Liasse.) — 22 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1488-1754. — Baux de la terre, métairie et seigneurie de Gourville, située paroisse de Prunay-sous-Ablis, consistant en un château clos de fossés, basse-cour dans laquelle il y a plusieurs bâtiments, colombier à pied, garenne, parc clos de murs, avec 5 muids 9 setiers de terre labourable ; plus 2 arpents et demi de pré en la paroisse de Prunay-sous-Ablis ; plus le droit de dîme à partager avec les religieuses de Port-Royal de Paris ; plus le droit de champart sur les héritages y sujets situés à Gourville et aux environs ; plus la coupe,

non seulement de tous les bois qui ont coutume d'être émondés, mais encore des épines du parc ; plus 3 quartiers de vigne, au vignoble de Gourville, champ-tier de l'Orme.

H. 315. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1448. — Acte de foi et hommage pour les terres sises en la paroisse de Prunay-sous-Ablis, reçu par Robert de Clamorgan, au nom de Jean, duc d'Alençon, à cause de sa seigneurie de Gallardon. (Lettres de procuration données par Jean, duc d'Alençon, à Robert de Clamorgan, son écuyer d'écurie, capitaine de la place de Gallardon, 9 oct. 1448.)

H. 316. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1689. — Sentence du lieutenant général de Montfort-l'Amaury exemptant du ban et arrière-ban les terres de la seigneurie de Gourville, comme ayant été amorties et relevant du comté d'Étampes et non de celui de Montfort.

H. 317. (Registre.) — In-folio, papier, 134 pages.

1673. — État des terres de la seigneurie de Gourville sujettes à champart, à raison de 12 gerbes l'une.

H. 318. (Registre.) — In-folio, papier, 26 pages.

1656-1673. — Déclarations passées à la seigneurie de Gourville, paroisse de Prunay-sous-Ablis, par devant Gaspard Carré, tabellion de l'abbaye de Saint-Père à Éclimont.

H. 319. (Registre.) — In-folio, papier, 42 pages.

1673-1676. — Déclarations passées à la seigneurie de Gourville, par-devant François Perrier, tabellion de l'abbaye de Saint-Père.

H. 320. (Registre.) — In-folio, papier, 406 pages.

1690-1744. — Terrier de la seigneurie de Gourville, par-devant Michel Lenormant, Jacques Milsot et Louis-Henri Horeau, tabellions de l'abbaye de Saint-Père.

H. 321. (Registre.) — In-folio, papier, 145 pages.

1744-1770. — Censier de la seigneurie de Gourville.

H. 322. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1118. — Déguerpissement par Eudes Leroux de la moitié de la Chapelle-Ozerain entre les mains de Goslein, archidiacre de Dunois, et don par celui-ci à l'abbaye de Saint-Père¹.

H. 323. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1241. — Accords avec Colin Pocet : pour une place à la Chapelle-Ozerain, *propter plateam sitam inter grangiam conventus Sancti Petri apud Capellam Osenen et grangiam dicti Colini* ; — pour un droit de corvée qu'il percevait depuis cinq ans à la Chapelle-Ozerain, *propter corveias tocius ville de Capella Osenen quas per quinque annos levaverat et retinuerat* ; — pour le cens qu'il avait perçu depuis six ans des hôtes de l'abbaye, *propter census quem receperat per sex annos a Raginaldo Biaupengne, Auberto le cousturier, Thoma Croupesèche et Simone carpentario, hospitibus conventus Sancti Petri.*

H. 324. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1249. — Donation par Nicolas Pichon et sa femme de tous leurs biens à l'abbaye de Saint-Père : *Nicholaus dictus Pichon, de Capella Osenein, et Eremburgis, ejus uxor, recognoverunt se et omnia bona sua mobilia contulisse in elemosinam monasterio Sancti Petri Carnotensis (Sceau de l'official de Chartres.)*

H. 325. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e siècle. — Extrait de divers titres concernant la Chapelle-Ozerain, Nids, Tournoisy, Emprainville et

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 439. — Le chirographe original présente de nombreuses variantes avec le texte de Guérard : nous citerons le nom de Tournoisy qui partout est appelé *Turnisiacum*, et nous copierons la fin de cette chartre qui diffère beaucoup du texte publié : *His omnibus interfuerunt, ex parte mea, uxor et duo filii mei Baderannus et Eustachius, Gaufridus de Alodo, Robertus de Memberolis, Willelmus et Gervasius fratres ejus, Grao Cauda-Hirundinis, Ascelinus frater ejus, Paganus Diabolicus ; ex parte monachorum, Raginaldus de Spieries, Engelardus Ridet, Lambertus Partiens Predam, Girardus Raso, Frotmundus prepositus, Paganus de Vallevilla, Girardus Moinarius, Grao de Alodo, Garnerius et Grao de Sancto Hilario, Patrit, Odo portarius. Apud Aurelianum hoc idem concesserunt reliqui filii et filia predicti Odonis, Erchembaldus, Fulco, Malbertus, Petrus, Gaufridus, Rotrudis, videntibus et audientibus his : ex parte monachorum, Drocensis miles, Odo de Vi, Gaufridus de Alodo, Willelmus Irabec, Radulfus filiulus, Gaufridus, Petrus filius Odonis, Droco, Davit, Gislebertus, Petrus, Burdo major, Paganus serviens ; ex parte vero Odonis, Adelmus fullo, Rotbertus fullo, Rainaldus, Roaldus, clerici. Id ipsum postea concessit in capitulo Sancti Petri uxor Roberti de Memberolis et duo fratres Roberti, milites ; cum ipsis erat quidam miles, Robertus de Veteri Alona. Ex parte monachorum affuerunt Rogerius coquus, Julduinus coquus, Ivo coquus decani, Paganus major Sancti Martini, Huço, Christianus, Radulfus Scutellarius, Cochinus de Britonisvilla.*

Lillebout : Déguerpissement par Eudes Leroux de la moitié de la Chapelle-Ozerain (H. 322) ; — abandon par Étienne, fils de Guiterne, de la moitié de la terre de Lislebout (H. 275) ; — don par Gonhier de 2 muids de blé de rente sur la grange de Lislebout (H. 276) ; — vente par Pierre et Hervé du Mée de 39 mines de blé de rente sur la grange de Lislebout (H. 277) ; — quittance par Nicolas du Saint-Sépulcre (H. 280).

H. 326. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XV^e siècle. — Déclaration de la métairie et des terres de la Chapelle-Ozerain, « la Chappelle-Ourtzain, » situées près de l'église, et consistant en maison, grange, bergeries, cours, jardin, abutant d'un bout à l'église et d'autre au grand puits de la ville, et en 8 muids environ de terre labourable, aux climats de la Pointe, des Évereaux, de Fréjune, de l'Épine, de la Pierre et du Clos de Guinegaux.

H. 327. (Liasse.) — 16 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1375-1778. — Baux de la métairie de la Chapelle-Ozerain, « la Chapelle-Ouserain, » 1375 ; « la Chappelle-Ouzesain, » 1445 ; « la Chappelle-Ozerain en Beausse, » 1456 ; « la Chappelle-Ozerain, » 1639 ; « la Chappelle-Auzerein, » 1677. — Marché de Louis de la Rivière, abbé de Saint-Père, avec Hector Bruneau, charpentier, et Léonard Many, maçon, pour des réparations à faire à la métairie de la Chapelle-Ozerain (1648).

H. 328. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1590. — Bail du lieu et métairie de la Pillière, « assis » au village de la Chappelle-Ouzerin, » et comprenant 37 mines et demie de terre.

H. 329. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1401-1445. — Accord avec Girard de Berou pour les champarts de la Chapelle-Ozerain, *quod nobilis vir, Girardus de Berou, armiger, pretendebat singulis annis percipere debere quedam campipartagia super medietaria Capelle Ozerani, videlicet super certa quota terrarum dicte medietarie pro campipartagio tres portiones campipartagii (1401).* — Vente par Gillette de Berou, le 18 avril 1445, de 4 setiers de blé et 2 setiers d'avoine de rente sur la grange de la Chapelle-Ozerain. (Procuration passée par ladite Gillette à Jean le Cauchois, son mari, pour effectuer ladite vente, 13 avril 1445.)

H. 330. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1531-1747. — Procédures contre divers pour la dime et le champart de la Chapelle-Ozerain,

H. 331. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1632-1637. — Acquêts d'héritages en la paroisse de la Chapelle-Ozerain, chargés d'avenage envers l'abbaye de Saint-Père. (Copie, faite en 1665, à la requête du cellerier de Saint-Père, par Alexandre Painchault, notaire du comté de Dunois.)

H. 332. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1663-1679. — Nomination de N. Belin à la cure de la Chapelle-Ozerain, « la Chapelle-Ozean, » 1679 (*Sign. de Raymond-Bérenger de Lorraine, abbé de Saint-Père*). — Requête des habitants de la Chapelle-Ozerain, « la » Chapelle-Houzerain, » pour être déchargés des réparations de l'église (1663).

H. 333. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1759. — Remise par Jeanne la Converse, fille de Blanche de Pontoise, *Johanna conversa, filia Blanche de Pontisara*, vu les charges du monastère de Saint-Père, *attendens abbatem Sancti Petri et conventum super pluribus provisionibus et super pluribus gravibus et arduis debitis esse gravatos*, d'une pension annuelle qui lui était due par l'abbaye, *super annua pensione seu provisione quam petebat ei fieri a dictis abbate et conventu in monasterio eorumdem*¹.

H. 334. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1670-1691. — Décharges d'actes passés devant les tabellions de l'abbaye de Saint-Père.

H. 335. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1469-1721. — Déclarations des nouveaux acquêts faits par les religieux de Saint-Père, pour le paiement des droits d'amortissement et nouveaux acquêts. — Quittance des dits droits.

H. 336. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1563-1615. — État des biens aliénés par l'abbaye de Saint-Père pour le paiement des taxes, imposées par le Roi (métairie de Marchéville, terres à Mainvilliers, Champhol, Lucé, Bonville-au-Temple, Petit et Grand-Beaulieu et Francourville, près de Longsaulx, terres et seigneurie de Miseray).

¹ Suivant une note mise au dos de la pièce, cette pension était de 10 livres et avait été constituée en faveur de ladite Jeanne par Mathieu des Champs, évêque de Chartres.

H. 337. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1752-1758. — Constitution de 294 livres de rente par les religieux de Saint-Père, « pour se libérer de » leurs dettes les plus pressées. »

H. 338. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1226. — Consentement par les religieux de Saint-Père à l'érection de l'abbaye de l'Eau: *Guido abbas et conventus Sancti Petri Carnotensis concesserunt quod in parrochia sua Sancti Victorii de Vere, in terra domine de Vere, liceret construi abbatiam Cisterciensis ordinis.*

H. 339. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1568. — Cession aux religieux Cordeliers de Chartres de l'hôpital de Saint-Hilaire pour s'y retirer, attendu la démolition de leur couvent situé au faubourg des Épars, ladite cession faite pour l'espace de 9 ans, « pendant » lequel tems ils pourront faire bastir et édifier leur dit » couvent en la vigne au clos Saint-Père. »

H. 340. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1463-1692. — Procès-verbaux de l'entrée de la reine Charlotte de Savoie (1463), du légat Georges d'Amboise (1501), du roi Louis XII (1501), des évêques de Chartres: Philippe Hurault (1608), Léonor d'Estampes (1620), Jacques Lescot (1643), Ferdinand de Neufville (1657), Paul Godet des Marais (1692).

H. 341. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1656-1746. — Procès-verbaux de l'assistance des religieux de Saint-Père au convoi des évêques de Chartres: Jacques Lescot (1656), Ferdinand de Neufville (1690), Charles-François des Monstiers de Mérimville (1746).

H. 342. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1774. — Listes: des évêques de Chartres, depuis saint Aventin jusqu'à Charles-François des Monstiers de Mérimville; — des abbés de Saint-Père depuis Alveus jusqu'à Joseph-Alphonse de Véri¹. — État des abbayes qui se trouvaient autrefois dans le diocèse de Chartres et qui n'existent plus. — Mémoire des abbayes existant

¹ Cette liste est semblable à celle publiée par Guérard (*Cart. de Saint-Père*, prolégomènes, p. CCXLII), sauf l'abbé Théodoric, que notre cahier mentionne entre Hubert et Eustache.

dans les diocèses de Chartres, de Blois et d'Orléans. — Liste des comtes et ducs de Chartres depuis Thibaut le Tricheur jusqu'à Alphonse d'Est.

H. 343. (Cahier.) — In-folio papier, 18 feuillets.

1777. — Dictionnaire topographique de tous les noms de lieu où l'abbaye ou ses prieurés avaient des possessions.

H. 344. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1624. — Arrêt du Parlement de Paris dans la cause entre Isaac de Lartigue, abbé commendataire de l'abbaye de la Roue, et les religieux dudit monastère, ledit arrêt adjugeant aux religieux le tiers des revenus de l'abbaye avec le petit couvent.

H. 345. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Liste des prieurés, cures et chapelles dépendant de l'abbaye de Saint-Père, avec l'état de leur revenu.

H. 346. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1060-1295. — PRIEURÉ D'ABONVILLE. — Don par Guntard de Garancières d'aleux à Abonville et à Rozay¹ (v. 1060). — Abandon par les religieux de Saint-Père à Barthélemy, ancien abbé, des revenus de Saint-Germain-la-Gâtine et de Clévilliers et du prieuré d'Abonville².

H. 347. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1662-1764. — Procès-verbaux de visite du prieuré d'Abonville, par le grand-prieur de Saint-Père. — « Avons visité au dedans de laditte chappelle où il y a » un autel de pierre devant lequel il y a un cadre de » bois et marche-pied et dessus des gradins de bois de » sapin et un châssis à mettre un tableau vuide, et à la » muraille du pignon il y a une vieille image de Nostre- » Dame attachée qui est fort deffigurée : » la cloche « est » cassée depuis huit ans, et il y a une grande ouverture » au plancher de ladite chappelle à l'entrée de la porte, » laquelle porte ne ferme plus faute de serrure » (1662);

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 413. — Le préambule de cette chartre n'a pas été publié par Guérard. Parmi les témoins, il faut lire *Herbertus de Proevilla* au lieu de *Herbertus de Pevilla*, et ajouter les noms de *Adventius cubicularius*, *Ricardus infirmarius*.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 724. — Le texte de Guérard est correct ; mais au lieu de *priori sancti A... lichi, in Aquilina*, il faut lire *priori Sancti Arnulphi in Aquilina* (Saint-Arnoult-en-Yveline.)

— « nous aurions remarqué que ladite chappelle étoit » prophanée pour estre exposée à servir de passage aux » fermiers et autres pour entrer en la maison du prieur- » ré, la porte estant commune, de sorte que les volailles » et austres bestes immondes y peuvent entrer et faire » leurs ordures » (1677); — « ladite chappelle est fort » endommagée dans le lambris et la couverture, surtout » au-dessus de l'autel; sur lequel tombe la pluye en » abondance, qui pourrit toute la charpente et empes- » che de pouvoir y dire la messe » (1718); — il n'y a » aucune messe d'obligation que celle de la fête de la » Nativité Nostre-Dame, que le fermier est obligé par » son bail de faire célébrer tous les ans, avec les pre- » mières et secondes vespres et mastines » (1761).

H. 348. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1567-1789. — Baux du lieu seigneurial et métairie d'Abonville, paroisse de Levesville-la-Chenard, comprenant 13 muids et demi de terre labourable; ladite métairie chargée de 16 mines de blé et 16 mines d'avoine de gros envers les chanoines de Saint-Maurice de Chartres.

H. 349. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1720. — Plan de la seigneurie du prieuré de Notre-Dame d'Abonville.

H. 350. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1686. — Déclaration des biens du prieuré d'Abonville : environ 12 muids de terre, plus 7 à 8 livres de cens sur divers héritages à Abonville.

H. 351. (Cahier.) — In-4°, papier, 40 pages.

1585-1631. — Extrait des ventes passées en la seigneurie du prieuré d'Abonville, par-devant François Sirou, notaire à Levesville-la-Chenard.

H. 352. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

1699-1700. — Procédures contre le prieur d'Abonville pour le paiement du droit de visite, et pour les réparations à faire à la chappelle dudit lieu.

H. 353. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1742. — Titre nouvel par le prieur d'Abonville d'une rente de 28 sous due à l'abbaye de Saint-Père.

PRIEURÉ D'ARMENTIÈRES.

H. 354. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1660. — Consistance du prieuré de Saint-Christophe d'Armentières : le logis prioral qui est la baronnie d'Armentières, avec haute, moyenne et basse justice et droit de gruerie ; 35 à 40 journaux de terre labourable ; 4 journaux de pré ; un moulin à vent ; un bois taillis de 6 arpents ; moitié de la dime de la forêt de Noisement ; le bois de Boissel ; le moulin de l'Étang ou de Pesle sur l'Avre ; le moulin de Boissel ; le moulin du Crochet.

H. 355. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 970. — Autorisation par Gautier, comte de Dreux, aux religieux de Saint-Père, d'accepter le don à eux fait par Archinulfe de l'église d'Armentières, et don de l'église de Rohaire par ledit comte de Dreux¹ (copie du 30 avril 1470, certifiée par Jean Baudry, lieutenant-général de Guillaume de Courcillon, bailli de Chartres).

H. 356. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1110. — Don par Guérin, fils de Gaudin, de l'église et du cimetière de Saint-Christophe. *Ego Garinus, filius Gaudini, ecclesiam Sancti Christofori cum cymeterio monachis Sancti Petri Carnotensis solidam ac liberam donavi.* — Don par Guérin de Rémalard et son fils d'une mesure et un arpent de terre à Saint-Christophe² (copies du 30 octobre 1454, certifiées par Jean Grenet, chambrier de l'évêque de Chartres).

H. 357. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1110-1238. — Don par Guérin de Rémalart et son fils d'une mesure et un arpent de terre à Saint-Christophe, v. 1110 (Voir H. 356). — Confirmation par Pierre de la Rivière et son fils de tous les dons faits par lui ou ses ancêtres, et de la terre donnée par les Escorcharts, 1223 (Voir H. 368). — Don par Pierre de la Rivière et Philippe, sa femme, de l'hébergement de Gilbert du Gué-Foucher, 1238 (Voir H. 371). (Copies du XV^e siècle).

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 72. — Les signatures ne sont pas les mêmes dans notre vidimus que dans le texte de Guérard : *S. Gauterii comitis* + *S. Eve comitisse*. *S. Archinulfi et filii ejus cujus beneficium est*. *S. Alberti*. *S. Ursonis*. *S. Marcuardi*. *S. Ansfredi*. *S. Gosfredi*. *S. Eremberti*. *S. Haimonis*. *S. Gisleberti*. *S. Huberti*.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 533. Le commencement de cette pièce qui manque dans le texte de Guérard doit être ainsi restitué : *Frequenti est experimento compertum ad veritatis roborandam assercionem scripti plurimum valere memoriam: propterea nos, Sancti Petri Carnoti videlicet monachi, ex litteris istis quibuscumque necessitas postulaverit certum fieri volumus quod Garinus de Remalard...*

H. 358. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1450-1496. — Lettres de garde-gardienne de Charles VII pour le prieuré d'Armentières contre les entreprises de Jean de Vendôme, seigneur de la Ferté-Vidame (1450). — Mainlevée de la justice et voirie de la baronnie d'Armentières saisies à la requête du duc d'Alençon (1496).

H. 359. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1100-1120. — Concession par Seberge et ses fils de la moitié d'un moulin sur l'étang d'Armentières¹ (v. 1100). — Don par Hugues Boissel de la moitié du moulin Boissel à Armentières². *Hugo cognomine Boissellus dedit in elemosinam medietatem molendini qui dicitur Buisseleucium apud Ermenterias, cum dimidio tercię partis terrule ibidem site, cum simili portione nemoris et pratorum ad eandem terram pertinencium* (v. 1120). — Don par Robert d'Armentières de la troisième partie du moulin Boissel (Voir H. 360). (Ces deux dernières pièces sont des copies du 30 octobre 1454, certifiées par Jean Grenet, chambrier de l'évêque de Chartres).

H. 360. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1120. — Don par Robert d'Armentières de la troisième partie du moulin Boissel³ (copie du 30 octobre 1454, certifiée par Jean Grenet, chambrier de l'évêque de Chartres).

H. 361. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1251-1357. — Accords pour la neuvième partie du moulin Boissel entre les prieurs d'Armentières et : Gilon du Mesnil, *cum Gilone de Mesnellio, armigero, super nonum bossellum molture molendini de Ermenteris* (1251); — Robert d'Armentières et Guillaume Ruffin, bourgeois de Chênebrun, *cum Roberto de Ermentariis et Guillermo Ruffin, burgensibus de Quercu-Bruna, super nonam partem in molendino qui dicitur Boysel* (avril 1269)⁴; — Guillaume et Étienne Ribout, bourgeois de Chênebrun, *cum Guillelmo Ribout et Stephano Ribout, burgensibus de Quercu-Bruna, super nonam partem in molendino qui dicitur*

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 530. Texte assez correct : le préambule manque.

² Guérard, dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 595, n'a donné qu'une analyse de cette pièce.

³ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 598.

⁴ Guérard a publié une analyse de cette pièce, *Cartulaire de Saint-Père*, p. 715.

Boesel (mai 1269); — « Jehan de Tillières, escuyer, et » damoiselle Gillette, sa femme, pour la moitié du tiers » de la neufiesme partie de toutes les moulures, reve- » nues et esmolumens du moulin de Armentières » (1350); — « Jehan du Bruillais, chevalier, pour le » noviesme du moulin de Ermentières » (1357) (*fragment de sceau de l'abbaye de Saint-Père*).

H. 362. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1266. — Accord entre le prieur d'Armentières et Colin Masselin et ses frères « pour la tierce partie el » moulin Boissel. »

H. 363. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1364. — Don par Robert de la Hérupe, écuyer, seigneur de la Noue, au prieur d'Armentières de 2 sous de rente « sur ung moulin apelé le moulin Boicel. »

H. 364. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1211-1232. — Abandon par Pierre de la Rivière au prieuré d'Armentières de 2 sous de cens à Saint-Christophe et de 3 béliers et 3 chapons à Armentières. *Ego Petrus de Ripparia, miles, duos solidos census apud Sanctum Christoforum, et tres arietes et tres capones quos habebam apud Ermentarias annuatim, et ruptionem exclusive prioris de Ermentariis in perpetuam elemosinam concessi* (1211). — Confirmation dudit abandon par Pierre de la Rivière, fils du donateur (1232).

H. 365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1215. — Don par Robert des Gués de l'ermitage de Faigarmon et d'une bovee de terre audit lieu. *Ego Robertus de Vadis, miles, concessi in perpetuam elemosinam heremitagium de Faigarmon cum plexicio eidem heremitagio adjacente, et unam bovatam terre in territorio ejusdem loci, et dietas trium falcatarum in nemoribus meis de Faigarmon, et omnes minutas decimas et majores de toto feodo predicti loci et de Corbearia.*

H. 366. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1216. — Abandon par Vivien du Bois au prieuré d'Armentières de différentes terres et de la quatrième partie du fief de Boissel. *Ego Vivianus de Nemore, miles, concessi terram que appellatur terra Harduini, et aliam terram que vocatur terra Potarii, et aliam que nuncupatur terra Guiardi, et quartam partem pratorum communium de Boetel, et duas masuras de feodo de Boetel cum pertinentiis suis, videlicet de la Gonbergeria et de Mala Cultura,*

et boscum in eodem Boetel ad faciendam clausuram circa porprisiam prioratus de Ermentariis, cum virgulto, singulis quinque annis.

H. 367. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1226. — Don par Richard de Gournay au prieuré d'Armentières d'un bélier et de 3 chapons, et de la pêcherie dans l'étang du prieuré, avec 3 coqs et une poignée de chandelles que le prieur lui devait au jour de Saint-Christophe ¹.

H. 368. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1223. — Confirmation par Pierre de la Rivière et son fils de tous les dons faits par lui ou ses ancêtres et de la terre donnée par les Escorcharts ². *Ego Petrus de Rivaria, miles, et Petrus, filius meus primogenitus, confirmamus omnia illa beneficia que nos vel antecessores nostri contulerunt, necnon et terram illam quam monachi habent de donatione aus Escorcharz. . . . Actum anno Domini M° CC° vigesimo tercio, mense octobri; in illo vero anno Philippus, rex Francorum illustrissimus, est defunctus* ³.

H. 369. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1227. — Abandon par Geoffroy des Gués du droit de procure qu'il prétendait sur le prieuré d'Armentières. *Ego Godefridus de Vadis, recognoscens errorem meum, confessus sum quod nullam procuracionem habebam nec habere debebam in prioratu de Armentariis.* — Confirmation dudit abandon par Hervé, seigneur de Brezolles et de la Ferté, *Herveus, de Brurolis et de Feritate dominus.*

H. 370. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1232-1233. — Don par Pierre de la Rivière de 3 coqs et une poignée de chandelles qu'il prenait sur l'autelage de Saint-Christophe. *Ego Petrus de Riparia, miles, dedi in perpetuam elemosinam tres gallos et unum pugillum sive unam havatam candelarum quos percipere solebam in altaritagio Sancti Christofori, die festo Sancti Christofori, et duas plateas terre apud villam Sancti Christofori sitas, unam videlicet que sita est inter domum presbiteri Sancti Christofori et fossata mea, et aliam que sita est inter fossata mea et viam regiam* (nov. 1232). — Confirmation de ladite donation par Pierre, fils du donateur (avril 1233).

¹ Guérard a publié des extraits de cette chartre, *Cartulaire de Saint-Père*, p. 684.

² Robert Escorchart figure comme donateur dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 533.

³ Les queues de parchemin qui soutenaient les sceaux sont formées de fragments d'une autre chartre de Pierre de la Rivière et de son fils, répétant la même confirmation, mais dans des termes différents.

H. 371. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1238. — Don par Pierre de la Rivière et sa femme de l'hébergement de Gilbert du Gué-Foucher, et de celui de Marguerite, femme de Robert Loisel. *Ego Petrus de Riparia, miles, et Philipa, uxor mea, dedimus et concessimus herolium quod defunctus Gilibertus de Vado Foucherii habuerat et tenuerat, et herolium quod possidet et tenet Margareta, relicta Roberti Loisel.*

H. 372. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1275. — Vente par Guérin, seigneur de Gournay, et sa femme, de 13 deniers et 13 chandelles qu'ils percevaient sur l'église de Saint-Christophe. *Nos Garinus, dominus de Gornaio, miles, et domina Isabellis, uxor mea, vendidimus tresdecim denarios cum totidem candelis quas percipere solebamus in ecclesia Sancti Christofori juxta Quercum Brunam, pro precio quindecim librarum turonensium.*

H. 373. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1366. — Don par Huet des Gués, écuyer, et Marguerite de Marcouville, sa femme, « considérant la misère » et destruction du prieuré de Saint-Martin d'Armentières, qui à présent est inhabitable par l'importunité » des anemys du royaume de France, et pour estre ledit » prieuré plus tost réédifié, » de 6 moutons belins, 6 chapons et 2 sous de pennage.

H. 374. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1628. — Bail du moulin de la baronnie d'Armentières, appelé le moulin de Pesle.

H. 375. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1218. — Accord entre l'abbé de la Trappe, *Benedictus, abbas Domus Dei de Trappa*, et les religieux de Saint-Père pour les dîmes de certaines terres à Noisement, *super decimis quarumdam terrarum, que cocheta foreste de Noisement vocantur, que dicta abbatia de Trappa possidebat ex dono Thome, comitis Pertici* (vidimus de 1461 et de 1483).

H. 376. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1518. — Compulsoire des titres établissant le droit de pâture qu'a le prieuré d'Armentières dans les bruyères de la Ferté-Vidame: Accord entre le prieur d'Armentières et Guillaume de la Ferté pour la pâture dans les bois de la Ferté, 1207 (Voir H. 377); — don par Huet des

Gués de 6 moutons belins, 6 chapons et 2 sous de pennage, 1366 (Voir H. 373); — confirmation du don de Huet des Gués par le doyen de Verneuil, 1366; — accord entre Jacques de Vendôme, seigneur de la Ferté, et les habitants d'Armentières, par lequel lesdits habitants s'engagent à payer audit Jacques de Vendôme 6 moutons et 6 chapons de rente, afin de jouir du droit de pâturage dans les bois de la Ferté, 1504.

H. 377. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1207. — Accord entre Guillaume de la Ferté et le prieur d'Armentières pour le droit de pâture dans la terre de la Ferté. *Ego Willelmus de Feritate communem pasturam terre mee, filgeria, brueria et mirica, priori et hominibus ejus de Ermentariis libere et quiete concessi.*

H. 378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1208. — Abandon par Pierre de la Rivière de la pêcherie qu'il réclamait au moulin de l'Étang à Armentières. *Ego Petrus de Riparia, miles, piscariam de nansa prioris de Ermentariis, quam ego et antecessores mei aliquando ad molendinum Stangni de Ermentariis occupaveramus, prefato priori omnino quitavi.*

H. 379. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1452-1509. — Assignation à tous ceux qui tiennent des terres « du prieur et baron d'Ermentières, » à Armentières, Saint-Christophe, Rohaire et la Béhardière, d'avoir à produire leurs titres (1452). — Déclaration au prieur d'Armentières pour une pièce de terre, au terroir de la Vacherie, paroisse de Saint-Christophe-sur-Avre.

H. 380. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1350? — État des cens et autres redevances dus au prieuré d'Armentières.

H. 381. (Cahier.) — In-4°, papier, 18 feuillets.

1625. — Censier de la baronnie d'Armentières. Total de la recette: 205 minots et demi d'avoine, 15 livres 7 sous de cens et rente, 19 poules un quart, 11 chapons deux tiers.

H. 382. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1628. — Recette des cens et rentes du prieuré d'Armentières, pour messire Laurent du Boscq, seigneur de Saint-Germain, chanoine de Lisieux, prieur de Saint-Christophe et baron d'Armentières.

H. 383. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1577. — Aliénations par le baron d'Armentières, pour payer les taxes imposées sur le Clergé: de 4 journées de terre, « près la Follie au Marchezet; » — des avenages de la paroisse de Rohaire.

H. 384. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1450-1611. — Procédures faites devant le bailli d'Armentières: Assignation de l'official de l'archidiacre de Dreux à Jean Christian, curé d'Armentières, pour répondre à la citation de Jean Giguët, chambrier de Saint-Père (1474). — Amende de 20 livres contre Martin Bourgeois pour avoir abusé de sa servante, « l'avoir » séduite, subornée et engrossée, luy marié et ayant » enfans » (1611).

H. 385. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1320-1354. — Sentences de l'official de Chartres: contre Guillaume Chauvin, curé d'Armentières, qui avait pris des avoines au prieur dudit lieu (1320); — contre Jean de Tillières, *Johannes de Tylleriis, alias du Mesnil, armiger*, pour usurpation d'une noue ou petite île appelée l'écluse d'Armentières, *cujusdam noe seu parve insule alias vocate l'escluse de Armentariis* (1345).

PRIEURÉ DE BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE.

H. 386. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1760. — Consistance du prieuré de Saint-Laurent de Boisville-la-Saint-Père: une ferme, sise à Boisville, attenant à l'église, composée de plusieurs bâtiments, d'un colombier à pied, d'une grande cour, d'un clos où est située l'église, 9 muids 8 setiers de terre labourable et le tiers des gros champarts qui se perçoivent à la dixième gerbe; — plus, une autre petite ferme, à Barbainville, paroisse de Santeuil, comprenant 9 muids de terre labourable.

H. 387. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1258. — Confirmation par le roi saint Louis d'un accord entre l'abbaye de Saint-Père et les hommes de Boisville, Moisville et Chavannes pour le droit de moulin banal à Boisville¹ (copies du XVII^e siècle).

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 704.

H. 388. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1466-1788. — Baux des terres et des champarts dépendants du prieuré de Boisville-la-Saint-Père (30 muids 1 setier 2 minots de terre labourable). — Procès-verbal de visite desdites terres (1512).

H. 389. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan du village et champart de Barbainville, paroisse de Santeuil.

H. 390. (Registre.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

XVII^e siècle. — État des terres sujettes à champart envers le prieur de Boisville-la-Saint-Père.

H. 391. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1320. — Sentence rendue par le bailli d'Orléans, « en l'assise d'Yenville, » entre les religieux de Saint-Père et Jehan, sire d'Allonnes, chevalier, « pour reson de » la prévosté de Boyeville. »

H. 392. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

1681-1770. — Concordat par lequel Charles-Bénigne Hervé, prieur de Boisville-la-Saint-Père, résigne ledit prieuré aux prêtres de la congrégation de la Mission pour être ledit prieuré incorporé au Grand Séminaire de Chartres, sous la réserve de 1350 livres de pension viagère (1681). — Extinction du prieuré de Boisville-la-Saint-Père et union de ses biens au petit Séminaire de Saint-Charles de Chartres (1761) (*sign. de Louis XV; cachet de Joseph-Alphonse de Véri, abbé de Saint-Père*).

PRIEURÉ DE BREZOLLES.

H. 393. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1550? — « Inventaire des chartres, lettres, tiltres et » enseignemens du prieuré de Brezolles, estans en la » fenestre dudit prieuré » (1060-1536).

H. 394. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Saint-Germain de Brezolles: l'étang et moulin de Brezolles, avec une pièce de terre nommée le champ de Maucuvert; un

jardin hors le bourg de Brezolles, appelé le jardin d'Alençon; une pièce de pré de 6 arpents et un moulin sur la Meuvette; 109 arpents de terre labourable en la paroisse de Brezolles; un pré nommé le Jardin aux tanneurs; le moulin Doyen et ses appartenances; 40 arpents de terre en la paroisse de Berou; une métairie de 40 arpents de terre en la paroisse de Fessanvilliers; 10 journaux et demi de terre et jardin en la paroisse de Beauche; la métairie de Bouffigny, paroisse de Crucey, contenant 132 arpents; la métairie de Tournaize, paroisse de Vitray, contenant 90 arpents; 3 arpents et demi de pré en la paroisse des Châtelliers; diverses dîmes et censives.

H. 395. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1245. — Bref d'Innocent IV, *datum Lugduni, XVIII kalendas julii, pontificatus anno tercio*, permettant au prieur de Brezolles de nommer directement aux pensions et bénéfices ecclésiastiques, *ut ad receptionem seu provisionem alicujus in pensionibus vel ecclesiasticis beneficiis per litteras sedis apostolice sive legatorum ipsius nullatenus de cetero teneatis.*

H. 396. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1084. — Exemption par Geoffroy, évêque de Chartres, pour le prieuré de Brezolles de tous droits de synode, de visite et autres¹.

H. 397. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1201. — Exemption par Renaud, évêque de Chartres, du droit de procure pour le prieuré de Brezolles. *Compacientes paupertati prioratus de Brueroliis, dictum prioratum a procuracione nostra annuatim nobis debita absolvimus.*

H. 398. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1059 - vers 1110. — Don par Albert, fils de Ribaut de l'église de Brezolles et de divers droits audit lieu, et confirmation par ledit Albert des dons faits à l'abbaye de Saint-Père par ses fidèles². — Donations: par Bernard de Lamerville, son fils Mascelin et son gendre

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 244. Le texte de Guérard est bon. La croix, qui semble faite de la main même de l'évêque est très soignée: son pied se termine par les notes tironiennes employées pour exprimer le mot *Subscripti*.

² Cette chartre est sans nul doute la même que celle publiée dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 128; mais le texte est essentiellement différent. Nous croyons devoir reproduire les dernières lignes de cet

Fromond de la dime de Lamerville; — par Robert de Mattanvilliers de la dime d'Albuthon; — par Gautier et Robert, frères, de la moitié de la dime de Sevard; — par Sainfred de la Noue de la dime de la Noue et de Pontchartrain; — par Ameline, mère de Fromond, et par Hubert, fils de Guismond, de la dime de Fontenay; — par Eudes de Plainchamp de toutes ses dîmes¹. (Copie de 1120 environ².)

H. 399. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1060-1288. — Confirmation par Henri I^{er} (1060) et par Philippe I^{er} (1061) de la donation de l'église de Brezolles faite par Albert, fils de Ribaut³. — Vidimus de ladite confirmation par Philippe le Bel (1288).

H. 400. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1070. — Don par Hersende, veuve de Maingot de Berchères, de la terre qu'elle possédait à Crucey et

acte: *Concessit autem hoc dominus meus rex Philipus, cum regina matre sua, Drocis, in sua camera, anno secundo regni suo (sic). Hujus concessionis sunt testes: Simon filius Radulfi comitis; Teobaudus de Monmorence; Hugo buticularius; Adelardus cubicularius; Ingerrannus pedagogus regis; Hugo Dublellus; Albertus dator hujus rei; Teudo frater ejus; Robertus Rufus; Robertus de Luriaco; Herbertus de Burseris. Item hanc cartulam allatam Parisius piissimus rex corroborare propria manu voluit, et tam Balduino, nobilissimo comiti, quam presentibus fidelibus suis corroborandam tradidit, quorum nomina sunt subscripta. Signum Philipi regis. Signum Balduini comitis. Signum Radulfi comitis. Et de nostris hominibus qui hoc viderunt testes sunt hi: Tescelinus, Stephanus Galious, Stephanus filius ejus, Stephanus major, Frodo filius Adventi, Fulco filius Gausberti Ortolani, Odo presbiter de Ver.*

¹ Ces six donations ont été publiées d'une manière assez correcte dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 555.

² Au dos de cette pièce est un inventaire assez détaillé des titres du prieuré de Brezolles en 1290. Voici le dernier acte inventorié: *Cedula quedam in qua continetur qualiter prior de Brueroliis condemnavit presbiterum de Lysello ad reddendum triginta libras turonensium abbati et conventui Sancti Petri Carnotensis, coram Jacobo, clerico officiali Drocis, presente Roberto de Mauritaniam, ad mandatum dicti prioris, pro dampnis allatis ab ipso in prioratu de Putsaia, tempore quo dictus rector tenebat dictum prioratum nomine Guillelmi de Moncellis, archidiaconi Drocensis. Actum die sabbati post festum beatorum Jacobi et Christofori, anno Domini M. CC.*

³ Cette chartre a été publiée dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 127, d'une manière à peu près correcte jusqu'à ce passage *neque hujus ecclesie homines corvedis premit*; mais, à partir de cet endroit, le texte original diffère complètement de la copie de l'Aganon. Après l'énumération des témoins (p. 130), on lit: *Anno Henrici regis regni XXX. Actum Drocis castro, publice in aula regis, anno incarnationis Domini millesimo LX.* — Nous croyons devoir reproduire le texte de la confirmation de Philippe I^{er}, qui se trouve à la suite de l'acte de Henri I^{er}: *Item, post mortem patris, Philipus rex, cum matre regina, hanc cartam firmavit, Drocis castro, in sua aula, a Balduino comiti (sic) Flandrensi et ceteris fidelibus suis roborandam tradidit, Simoni filio Radulfi comitis, Tedbado de Monte Morentie, Hugoni Acaliculi, Adelardo cubiculario, Ingeranno regis pedagogo, Hugoni Dubello, Roberto Rufo, Guadoni. Signum crucis a Philipo rege, anno secundo sui regni.* La croix semble en effet avoir été faite de la main même de Philippe I^{er}. Le sceau plaqué placé autrefois au-dessus de la croix n'existe plus; on ne voit que la trace de la cire: au centre du sceau le parchemin avait été coupé en carré.

de l'église dudit lieu, don confirmé par Albert, fils de Ribaut¹.

H. 401. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1080. — Don par Rainier Fin-du-Monde de la dime de Chantepie².

H. 402. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1120. — Don par Théodora, veuve de Mascelin de Cravant, de 12 deniers de cens qu'elle percevait sur les moulins de Brezolles³.

H. 403. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1170. — Reconnaissance par Gervais de Châteauneuf qu'il n'a aucun droit sur la rivière de Brezolles et l'étang qui appartient au prieuré⁴.

¹ Cette pièce a été publiée dans le *Cartulaire de Saint-Père* p. 133, mais d'une façon tout-à-fait incorrecte. Nous reproduisons la fin de l'acte: *Acta est hec cartula Carnotis, viii kalendas octobris, et posita super altare Sancti Petri, et prima crux facta a Gauslino supradicto, Alberico clerico de Medunta castro et Nivardo filio Hugonis secum habente. Signum Gauslini +. Signum Alpes +. Signum Simonis +. Signum Radulfi +. Signum Emmeline +. Apud Sanctum Clodoaldum, ex parte Alpes, subscripti fuerunt: Signum Ogerii, decani de Sancto Clodoaldo; signum Teudo; signum Othgerii; signum Radulfi; [signum Alberti filii Ingenulfi]; signum Ernulfi; signum Gunherii filii Ernulfi de Valle. Ex nostra parte: signum Ernulfi Nigri; signum Rainaldi..... allis; signum Adlardi filii Rotberti; signum Gilduini majoris; signum Stephani fratris ejus; signum Fulchardi; signum Frodonis filii Adventii; signum Adventii filii Stephani; signum Tescelini filii Hildegarii; signum Leodegarioli fratris ejus; signum Girardi filii Girardi; signum Raginaldi filii Ernulfi; signum Laurentii cubicularii; signum Laurentii filii Stephani. Posuimus in calce etiam nomina ipsorum de quorum beneficio prescripta largitio descendit, Meingotus de Berchariis, conjunx ipsius Hersindis, et Ingenulfus cujus filius Albertus jam superius prescriptus est. + Signum Hugonis. Signum Wathonii. Signum Ingenulfi.*

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 138. Le texte donné par Guérard diffère en plusieurs endroits de celui de la charte originale; nous rétablirons seulement le passage relatif à la donation elle-même. *Dedit autem prefatus Rainerius, annuente domino suo Hugone, nepote scilicet Alberti, clarissimi viri, decimam quam tenebat in masingilo qui sortitur nomen a Cantante Pica.*

³ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 554. Texte correct; nous devons signaler cependant une mauvaise ponctuation, qui forme un contresens. Il faut lire: *similiter et alii duo ejusdem Mascelini et Teoderee filii, ejusdem vero Gauterii germani, Godefredus atque Albinus, una cum sorore sua, hoc concesserunt.*

⁴ Guérard a publié cette pièce dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 729; mais nous ne savons pourquoi il en a supprimé les passages les plus intéressants. Après les mots *stannum de Hamericuria*, on lit dans l'original: *Via etiam solita eis necessaria inter viridarium et stannum, et omnis terra que infra stanni aream ab antiquo continetur eorum cedunt potestati et dominio. Calceiam sui stanni possunt in altum erigere, prout eis visum fuerit melius expedire; suas etiam exsevias in eadem calcea, ubicumque voluerint, eis licet tollere et locare, cursum aque, sicut ab antiquo possident, ubicumque habent liberum.*

H. 404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1189. — Abandon au prieuré de Brezolles, sur la prière de Gervais de Châteauneuf, de 36 livres chartraines que ledit prieuré devait aux bourgeois Renaud Davi et Hugues Évrard. *Ego G. de Castello notum facio quod cum cella de Bruerolis triginta et vi libras carnotensium deberet burgensibus meis Rainoldo Davi et Hugoni Ebrardi, suggessi ut ipsas triginta vi libras monachis ipsius celle commodarent, et sic feci monachos predictis libris aquitari.*

H. 405. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1217. — Confirmation par Guillaume Gofer, chevalier, de l'abandon fait par Hugues de la Vove, *Hugo de Vova*, son sergent, des droits que celui-ci prétendait sur une terre à Fessanvilliers, *super quadam terra que apud Fessonvillare sita est.*

H. 406. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1236. — Accord avec Hervé de Châteauneuf, seigneur de Brezolles, *Herveus de Castello, miles, Brurolarum dominus*, pour l'étang du prieuré, les fours et les moulins de Brezolles, la poterne devant la porte du prieuré, la voie perrée qui conduit à la maison du prieur, etc., *super stagno prioratus et furnis et molendinis de Brurolis, super posterna sita in fundo fossati ante portam prioratus, et super via perrata que ducit ad domum prioris juxta ecclesiam de Brurolis, et super porta que dicitur vulgariter la porte à Gazalees, et super ponte ejusdem porte, et super reparatione murorum castri de Brurolis prout se comportat herbergagium prioratus, et super edificiis prioratus juxta murum castri altius muro et supra murum non altius muro edificandis*¹.

H. 407. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1249. — Accord avec Arnaud de Bouffigny et Agnès, sa femme, pour un hébergement et une terre à Bouffigny, *super quodam herbergamento sito apud Bofigniacum et super quadam terra sita apud Bofigniacum ante dictum herbergamentum.*

H. 408. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1267. — Don par Hugues de Châteauneuf, seigneur de Brezolles, des fossés dudit Brezolles².

¹ Guérard (*Cartulaire de Saint-Père*, p. 688) a donné une analyse beaucoup trop brève de cette charte.

² Guérard, dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 715, a publié les

H. 409. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1259. — Vente par Gilbert de Tillières de la haie qu'il avait dans le bois des religieux de Saint-Père. *Ego Gilebertus de Tilleriis, miles, vendidi haiam meam quam in bosco religiosorum Sancti Petri juxta terras defuncti Guillelmi de Mengne habebam, pro vinginta (sic) et una et dimidia libris monete currentis.*

H. 410. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1261. — Vente par Gilbert de Marcouville des dîmes qu'il possédait au territoire et en la mairie de Marcouville. *Ego Gillebertus de Marcouvilla, miles, vendidi omnes decimas quas habebam sitas in territorio et in majoria de Marcouvilla, quas tenebam in feodum a Gilone de Vitreio, clerico, domino de Boisseart, pro centum libris turonensium.*

H. 411. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1232-1271. — Vente par Hugues, cleric, du quart de la moulte des moulins de Brezolles. *Hugo, clericus, filius Hugonis, agnominati de Palis, burgensis quondam de Burolis, vendidit quartam partem multure sive farinagii quam habebat in duobus molendinis conventus Sancti Petri sitis apud Burolas, in capite stangni ejusdem conventus, pro precio decem et septem librarum turonensium (1232).* — Vente par Ameline, veuve de Guillaume le charpentier, de la huitième partie des farines des moulins de Brezolles. *Amelina, relicta defuncti Guillelmi carpentarii de Brueroliis, vendidit, pro sexaginta solidis turonensium, octavam partem farinarum vannagii molendinorum sitorum apud Bruerolias, videlicet octavam boissellum dictarum farinarum et octavam denarium dicti vannagii (1250).* — Don par Martin Esmeraut, son frère et sa sœur, de la cinquième partie de ce qu'ils possédaient dans les moulins de Brezolles. *Ego Martinus dictus Esmeraut et ego Petrus dictus Esmeraut, fratres, et ego Radulphus dictus le Oysum, et ego Auberedis, uxor dicti Radulphi et soror dictorum fratrum, dedimus in puram elemosinam quintam partem omnium rerum mobilium et immobilium quas habebamus in molendinis de Brurolis, in domibus et in omnibus possessionibus dictis molendinis pertinentibus (1263).* — Même donation par Christine, veuve de Robert Deufaut, *Christiana, uxor Roberti dicti Deufaut (1263).* — Don par Adeline des Moulins et son gendre, de la cinquième

passages les plus intéressants de cette pièce ; nous croyons qu'il suffira de rétablir la date qui se trouve dans l'original. *Datum anno Domini M^o CC^o sexagesimo sexto, mense januario.*

partie de ce qu'ils possédaient dans les moulins de Brezolles. *Adelyna de Molinis et Garinus, filius Roberti de Launay, carpentarii, et Auberedis, uxor dicti Garini et filia dicte Adeline, recognoverunt se elemosinavisse quintam partem tocius hereditagii quod habebant in molinis de Brurolis (1270).* — Même donation par Jean le charpentier. *Ego Johannes carpentarius, gener Robini de Launoy, elemosinavi quintam partem tocius hereditagii quod habebam in molendinis de Brurolis et in herbergamento ad dictos molendinos pertinente (1271).*

H. 412. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1262-1334. — Don par Robert du Plessis de la cinquième partie de 6 deniers de cens qu'il avait sur le moulin au Doyen. *Ego Robertus de Plesseyaco dedi in puram elemosinam quintam partem sex denariorum turonensium annui census quos ego habebam in molino qui vocatur molinus. Decani (1262 ; fragment du sceau de Hugues de Revercourt, Hugo de Revercuria, seigneur féodal de Robert du Plessis).* — Vente par Raoul du Moulin-au-Doyen et sa femme de ce qu'ils possédaient dans le moulin au Doyen. *Radulphus de Molendino Decani, burgensis de Brurolis, et Odelina, ejus uxor, vendiderunt pro duodecim libris turonensium omne illud quod habebant in molendino quod dicitur molendinum Decani, videlicet medietatem farinarum (1265 ; fragment du sceau de Raoul du Moulin-au-Doyen).* — Vente par Bourget, veuve de Jean le Hulle, Simon le Hulle et Perrotte sa femme, du moulin au Doyen et ses appartenances, moyennant 72 livres tournois¹ (1334).

H. 413. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1334. — Vente par Bourget, veuve de Jean le Hulle, à Gilot d'Auneau, moyennant 45 sous tournois, de « une » pièce de pré, assise en la paroisse de Bruroles, tenant » à l'eaue du moulin au Déan. » — Don de ladite pièce de pré par Gilot d'Auneau au prieuré de Brezolles.

H. 414. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1262-1263. — Donation mutuelle entre Milesende la Girarde et Thierry de Montmirail, *Terricus de Monte Mirabili*, son mari, de tous les acquêts qu'ils ont pu faire (1262). — Confirmation par Milesende la Girarde du legs fait par Raoul, son neveu. *Milesendis dicta la Girarde, uxor Terrici de Montmyrel, recognovit defunctum Radulphum, filium quondam defuncti Hugonis dicti Girart,*

¹ Guérard a publié des extraits de cet acte dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 732.

nepotem suum, in ultima voluntate sua legasse prioratui Sancti Germani de Bruroliis quintam partem hereditatis sue, videlicet in molendino Noveti duos solidos censuales, et totum pratium situm juxta dictum molendinum, et totum censum de campo qui fuit quondam Supplicii de Barra : confirmation de l'acte de Milesende par Hugues Bernier, Hugo dictus Bernier, armiger, et par Gilbert de Marcouville, Gillebertus de Marcouvilla, miles (1263).

H. 415. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1263. — Échange entre le prieuré de Brezolles et Jean et Christophe, frères, fils de Gervais le tanneur, *Johannes Gervasii et Christoforus, frater ejus, filii Gervasii tanatoris, confessi fuerunt se unum arpentum vinee situm juxta terras prioris de Bruroliis permutasse cum priore predicto pro uno arpento vinee sito juxta vineam dicitur Gervasii juxta cheminum de Chanonvilla.*

H. 416. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1266. — Don par Robert Bernier de la cinquième partie des dîmes qu'il avait en la paroisse des Châtelets. *Ego Robertus, dictus Bernier, armiger, concessi in perpetuam elemosinam quintam partem omnium decimarum mearum quas habeo in parrochia de Castellariis, in feodo Beatricis domine de Folosia.*

H. 417. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1274. — Reconnaissance par Pierre Poulein que le prieur de Brezolles a droit de dîme sur son fief de la Poulinière. *Ego Petrus dictus Poulein, miles, volo et concedo ut prior prioratus de Bruroliis percipiat sine contradictione decimam quam habere debet in feudo de Poulendaria, in terris meis et in aliis terris in dicto feudo existentibus.*

H. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1278-1313. — Cession par les religieux de Saint-Père au prieur de Brezolles d'une chambre près le four de Saint-Père à Brezolles. *B[artholomeus], abbas monasterii Sancti Petri Carnotensis, totusque ejusdem loci conventus dedimus et concessimus priori prioratus nostri de Bruroliis, pro quinque solidis census persolvendis Raginaldo, furnerio nostro de Bruroliis, quamdam cameram quam habebamus sitam juxta furnum nostrum de Bruroliis, inter cameram furnerii nostri et vicum Bolengeriorum (1278).* — Vente par Richer de Laleu de « une place en la » paroisse Saint-Germain de Bruroles, juxte le four au » prieur et la rue au Boulengiers » (1313; *fragment de sceau de la vicomté de Châteauneuf*).

H. 419. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1212-1295. — Don par Hervé de Châteauneuf, seigneur de Brezolles, à Robert Maucouvert d'une vigne à Brezolles, près l'étang dudit lieu. *Ego Herveus de Castello, dominus Bruerolarum, dedi et concessi Roberto Maucouvert, vineam meam de Bruerolis, juxta stagnum sitam, cum virgulto et agricultura (1212).* — Donation mutuelle entre vifs de tous leurs biens entre Jean Maucouvert et Ledgarde, sa femme, *Johannes dictus Malcouvert, armiger, et Lijardis ejus uxor (1275).* — Testament de Jean Maucouvert, *Johannes Malecolebertus, armiger*, léguant au prieuré de Brezolles un arpent de pré à Cravant, *unum arpentum prati situm apud Craventum (sept. 1285).* — Donation par Ledgarde de Magny, femme de feu Jean Maucouvert, « Leiart de Mengni, » fame feu Jehan Maucouvert », de « la quinte partie de » son propre héritage, soit en prez ou en bois, en » mésons, en terres arables et non arables, en rentes de » deniers ou autres choses » (nov. 1285): confirmation de ce don par Robert Maucouvert, fils de ladite Ledgarde (1288). — Acquêt par Robert Maucouvert du prieuré de Brezolles, moyennant 65 livres tournois, de « une bové » de terre assise à Boucharville, » provenant au prieuré du don de sa mère Ledgarde (1286). — Donation par Robert Maucouvert à Agnès, sa femme, de tous ses biens meubles et immeubles (1288). — Vente par Robert Maucouvert, écuyer, à Geoffroy Chauvel, argentier de Chartres, moyennant 8 livres chartraines de rente, de « un hébergement assis à Bruroles, entre l'estanc au » prieur de Bruroles et le chemin par lequel l'on vet de » Bruroles à Beauche » (1288): confirmation de ladite vente par Nicolas de Marcouville, chevalier (1291). — Donation au prieuré de Brezolles par Geoffroy Chauvel de l'hébergement par lui acquis de Robert Maucouvert (1295).

H. 420. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1285-1323. — Permission par Jean du Châtel au prieur de Brezolles de prendre possession d'une partie des fossés de Brezolles. « Nous, Johan dou Chastel, che- » valier, vousismes et voulons et octroions que le prieur » de Bruroles ait le droit emparer les foussez d'entre le » moustier Saint-Germain de Bruroles et nostre chastel, » pour voie faire ou pour jardin » (1285). — Donation par Jean du Châtel d'une partie des fossés du château de Brezolles. « Nous, Jehan du Chastel, chevalier, sire » de Bruroles, esgardanz que les religieux du prieuré » de Bruroles estoient moult estreinz et moult enserrez » dedenz les fermetez de nostre chastel de Bruroles et » ne se pouvaient pas bien largir ne escroitre, avons » donné aus diz religieux une partie de noz foussez de »

» la cloison de nostre dit chastel de Bruroles » (1322) : confirmation de ladite donation par « Challes, filz du » conte de Vallois » (1322).

H. 421. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1285. — Confirmation par Bertaut de Tillières, *Bertaudus de Tillieriis, miles*, du don fait par Pierre Maucouvert, *Petrus dictus Maucuvert*, d'un étal à la halle aux Bouchers de Brezolles, *quemdam staulum situm Brurolis in halis dictis Carnificum*.

H. 422. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1285-1323. — Ventes : par Denise, veuve de Jean Mondin, *Dyonisia, relicta defuncti Johannis Mondin*, d'un hébergement et d'une grange, au bourg aux Moines, à Brezolles, *quoddam hebergamentum et granchiam situm in burgo Monachorum, pro triginta et novem libris* (1285); — par Éremburge, femme de Hugues aux Brèces, *Eremburgis, uxor Hugonis dicti aux Breeces*, d'une maison et ses appartenances, à Brezolles, *quandam domum cum omnibus pertinentiis suis, in parrochia et in villa de Brurolis, inter stagnum prioratus et cheminum per quod itur de villa de Brurolis ad molendinum prioratus, pro precio centum et decem solidorum* (1296); — par Jean Lebel et Gillette, sa femme, « d'une méson où le courtil appartenant à ladite méson, joingnant au chemin si comme » l'en va dou bourc aus Moines en la Folerie, pour le pris de quatre livres et diz soulds tournois » (1322); — par Simon de Meinbelet « des foussés qui sont derriès » la prieuré de Brurolles, joingnant en devant contre val » au vergier de la porcherie de ladite prieuré, d'un bout » à la porte au Gadelaïs et d'autre bout à la tourelle de » ladite prieuré, pour le pris et la somme de dis livres » tournois » (1322); — par Michel, fils de Perrin Letellier, « d'une place joingnant la tourelle de la prieuré de » Bruroles, pour le pris de sexante soulds tournois » (1322).

H. 423. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1305-1336. — Échange par lequel Guérin Challot cède au prieuré de Brezolles une pièce de terre près la grange du prieuré contre une autre pièce de terre joingnant le verger dudit Challot (1305). — Vente par Jaquelot, veuve de Guillaume Gasce, « d'une pièce de vigne » contenant deus arpens ou environ, ovèques toutes les » mésons d'icelle, tenant d'un bout au cimetière de Brurolles, pour le pris et la somme de trente et deus » livres et diz soulds tournois » (1323). — Legs par Guillaume Fortin, curé de Saint-Hilaire de Chartres, d'une grange, sise à Brezolles, à la porte du Perche, *suam granchiam de Brurolis, cum omnibus pertinentiis ejusdem, situatam apud Brurolis ad portam de Pertico* (1336).

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 424. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1306-1337. — Donation par Robert des Gués, chevalier, « de sis livres tournois de rente ou cens, que » en deniers que en gelines, » pour se racheter du service qu'il devait au prieur de Brezolles, « lequel servise » estoit tel que toutes foiz que le prieur requéroit audit » chevalier un vallet à cheval pour chevauchier où lui et » devant lui et pour porter sa male, ledit chevalier » estoit tenu à li envoyer bien monté soufisaument » (1306). — Vente par Pierre d'illou, écuyer, à Simon de Lérable, écuyer, moyennant 45 livres tournois, « de tout » ce que il a en une rue de Brurolles que l'on appelle la » Folerie » (1315). — Don par Gilbert, sire de Tillières, chevalier, « d'une rente annuelle et perpétuelle que l'on » appelle la taille de la Foullerie de Bruroles, et du fié » que Petiot de la Haye tient, assis à la porte Chartraine » de Bruroles » (1328) : confirmation dudit don par Charles de Valois, comte d'Alençon et du Perche (1336), et par Gacot et Jean de Tillières, frères dudit Gilbert (1337).

H. 425. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1337-1339. — Vente par Oudin Herbin et Basile, sa femme, à Gilot d'Auneau de « une granche oveèques » les vergiers et les appartenances de la dite granche, » assise à Feissanviller, » moyennant la somme de 50 sous tournois (1337). — Don de ladite grange par Gilot d'Auneau au prieuré de Brezolles (1339).

H. 426. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1530. — Échange entre le prieuré de Brezolles et Jacques des Gués, seigneur de la Pommeraye, de deux censives à Beauche contre des terres en la paroisse de Crucey (*sceau du bailliage de Saint-Père*).

H. 427. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1282-1536. — Baux : de 2 arpents de terre et d'un hébergement à Brezolles (1282); — « de deus quartiers » de terre assis à Bruroles, au lieu que l'en appelle la » Plante » (1338); — du four bannier de Brezolles (1444); — de maisons, terres, bois et buissons à Brezolles (1470-1536).

H. 428. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan du fief du prieuré de Brezolles.

H. 429. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1281-1597. — Baux : à Robert le Meunier, bourgeois de Brezolles, moyennant 70 sous tournois de ferme,

du moulin au Doyen, *molendinum Decani, cum ejus pertinentiis quibuscumque, tam in terris, pratis, domibus et aqua quam rebus aliis quibuscumque* (1281); — « du moulin » Louvet, avecques la pescherie du bout du moulin » (1308); « du moulin à eau anciennement appelé le moulin » lin Louvet et de présent le moulin Groullu » (1597); — « de l'estang du lieu de Bresolles, avecques le moulin à blé estant au bout dudit estang, les chaussées, esseaux » et évacuacions d'eaues d'iceluy estang » (1518).

H. 430. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1343-1788. — Baux : de 18 arpents de terre à la Remenardière, paroisse de Brezolles (1536); — d'un hébergement et 6 arpents de terre, en la paroisse de Crucey, terroir des Trois-Épines (1343); — du lieu et métairie de Bouffigny, paroisse de Crucey (1469-1788); — d'une censive et un arpent de terre, paroisse de Vitray (1391); — de la « mestaierie de Tournèse, en la » parouesse de Vitray » (1469); — de 2 censives en la paroisse de Beauche (1466).

H. 431. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1470. — Réduction d'une rente, sise à Saint-Lubin-de-Cravant, de 18 sous à 10 sous, parce que les terres sur lesquelles elle est assignée « sont en non valloir. »

H. 432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1399. — Reconnaissance, « és plais de Bruroles, » par divers bourgeois de cette ville « qu'il sunt de la mouste dou molin de Berou. »

H. 433. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1336. — Donation par Jean du Châtel, chevalier, sire de Brezolles et Aubert en partie, de « tel droit, segneurie, » saisine, propriété et justice haulte, basse et moyenne » qu'il avoit en une méson, assise à Brurolles, joust la » plante de prier de Brurolles, et en une autre méson » avecques ses appartenances, assise à Malepaine. »

H. 434. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1306-1513. — Procurations données par les prieurs de Brezolles pour assister aux chapitres de l'abbaye de Saint-Père.

H. 435. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 64 pièces, papier.

1713-1780. — Procès entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Brezolles et François Bourget, soi-disant chapelain de la Madeleine de Brezolles, pour les revenus

de ladite chapelle. (Lettres de provision de la chapelle de la Madeleine, *capellam seu hospitale vel leproariam Beatæ Mariæ Magdalænæ de Brezoliis*, pour: N. Delacroix à la mort d'Adam David (1533); — Thomas Dalonne (1554); — Thibaut Couppé (1573).

PRIEURÉ DE SAINT-ROMAIN DE BROU.

H. 436. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Romain de Brou.

H. 437. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — Consistance du prieuré de Saint-Romain de Brou: un étang à Chapelle-Royale; la métairie de la Dibonnière, contenant 4 muids 6 setiers de terre à Chapelle-Royale; la métairie de la Tremblaye, paroisse de la Madeleine de Brou; la métairie de Boisseau, paroisse d'Arrou; le droit de foire le jour de Saint Laurent; 4 setiers de blé de rente sur le moulin de Choiseau, paroisse de la Bazoches-Gouet; le moulin de la Forêt, autrement dit Richard; un moulin assis dans la vallée d'Unverre; un moulin à Dampierre; 40 livres de rente sur le péage de Brou; les deux parts des dîmes et oblations de la paroisse de Montrichard et du terroir de Montgraham, paroisse de Coudray-au-Perche; les grosses dîmes de la paroisse des Étilleux; les deux tiers des dîmes et oblations de Dampierre; la dîme de Saint-Lubin d'Arrou.

H. 438. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Bail de 3 mines de terre et du droit de champart, au lieu de Dampierre, paroisse de Saint-Germain-lès-Alluyes.

H. 439. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1730. — Contestation avec la dame du Mée pour les droits honorifiques en l'église d'Arrou.

H. 440. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1770. — Suppression de la chapelle de Saint-Romain de Brou, et translation du titre et des fondations dans la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église de la Madeleine de Brou.

PRIEURÉ DE CHANDÉ.

H. 441. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780? — Consistance du prieuré de Notre-Dame de Chandé : 14 sous 4 deniers de cens et rente sur 7 maisons près de l'église et du cimetière de Chandé ; les deux tiers des grosses dîmes et la moitié des menues dîmes d'agneaux, laines, cochons, oies, lin et légumes de la paroisse de Chandé ; la dîme de Gruyères ; la dîme du fief du Pin ; 3 setiers de blé de rente sur les moulins de la rivière d'Iton ; 2 pièces de terre labourable, au chemin Perré et à la croix Boissée de Chandé ; 2 prés sur la rivière d'Iton, appelés le grand pré et le petit pré du prieur.

PRIEURÉ DE LA CHAUSSÉE-D'IVRY.

H. 442. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1568-1783. — Baux d'une pièce de terre de 15 arpents, nommée la Vente, au terroir du Bouchet-Tarin, paroisse de Croth.

H. 443. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1660? — État des terres qui sont en la censive du prieuré de Saint-Blaise de la Chaussée-d'Ivry.

PRIEURÉ DE CHESNEBRUN.

H. 444. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Consistance du prieuré de Saint-Étienne de Chesnebrun : la moitié des grosses et menues dîmes et des offrandes de la paroisse de Beaulieu ; la moitié d'un moulin à Beaulieu ; une dîme près de la Chapelle-Fortin ; 10 livres 10 sous de rente sur la prévôté de Chesnebrun ; une dîme de 30 setiers de froment près de Breteuil ; la dîme sur les fours de Chesnebrun et sur les moulins ; partie des grosses et menues dîmes de la paroisse d'Armentières ; 25 journaux de terre labourable, prés, pâtures et herbages.

H. 445. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1485. — Accord entre Jean Pinard, prieur de Chesnebrun, et Jean de Trousseauville, seigneur de Saint-Christophe et de Chesnebrun, pour une rente de 10 livres 10 sous sur la prévôté de Chesnebrun.

H. 446. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1494. — Assignation à Martin le Pesle, vicaire d'Armentières, d'avoir à abandonner la dîme qu'il prétendait percevoir sur plusieurs jardins à Chesnebrun et au lieu de la Barre près le dit Chesnebrun.

H. 447. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1242-1304. — Mandements au doyen de Verneuil : par Raoul, évêque d'Évreux, pour l'installation de Guillaume l'Hospitalier à la cure de Chesnebrun, *quatinus Willelmum Hospitalarium, clericum, per dominum regem Francie ratione balli Gonherii heredis et domini de Quercu Bruna ad ecclesiam Beate Marie de Quercu Bruna presentatum et a nobis receptum, auctoritate nostra instituas in eadem* (1242) ; — par Mathieu, évêque d'Évreux, pour l'installation de Richard Bouriais à la même cure : *quatinus, adjunctis vobiscum duobus vicinis presbiteris, Richardum dictum Bouriays, presbiterum, ad presentationem abbatis monasterii Sancti Petri Carnotensis, ad parrochiale ecclesiam de Quercu Bruna admissum et per anulum nostrum investitum instituat in ea* (1304).

PRIEURÉ DE GERMIGNONVILLE.

H. 448. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Saint-Pierre de Germignonville : les métairies de Canonvilliers, de la Thominière et d'Ymonville ; 18 muids ou environ de terre labourable ; une censive à Orvilliers-Saint-Léonard et à l'Aumône.

H. 449. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1126. — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, à l'abbaye de Saint-Père, des églises de Boisville, Ymonville et Germignonville¹ (copies collationnées sur l'*Aganon* le 14 décembre 1468, par Michel de Champrond, tenant le siège du bailliage de Chartres).

H. 450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1140. — Accord entre l'abbaye de Saint-Père et Eudes, maire de Germignonville, au sujet des torts faits par celui-ci à l'abbaye. *Ego Udo, Sancti Petri Carnoti abbas, notum facimus quod Odo, major noster de Germignonisvilla, per labores nostros ab injusticie sue immoderantia refrenatus, fidelitatem ecclesie nostre perpetuo tenendam in capitulo nostro super sanctis reliquiis juravit.*

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 266.

H. 451. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1146-1300. — Don par Raimbaud Cucuel de tout ce qu'il possédait à Germignonville et à Orvilliers, *totam terram illam quam juxta Germinonisvillam et Ursivillare habebat et totam ejusdem terre justiciam... Hoc Sugerius, abbas Sancti Dionisii, cui rex Jerosolimam proficiscens regnum suum commiserat, et Radulfus, comes Viromandorum, concesserunt et confirmaverunt* (1146). — Vente par Jehannot des Creines à Philippe des Chasteliers, moyennant 24 livres parisis, de « douze muirs, » moitié mestoil moitié aveine, de rente, sur la terre qui » fu jadis Raimbaut Cucuel, assise el terroer de Germi- » nenville et de Orvillier » (1295). — Permission par Philippe le Bel à Philippe des Chasteliers d'aliéner à des personnes ecclésiastiques les 12 muirs de grain par lui achetés de Jehannot des Creines (1295). — Vente de ladite rente par Philippe des Chasteliers et Jeanne, sa femme, à l'abbaye de Saint-Denis, « aus profiz des charitez de icelle yglise et de celle d'Argenteuil » (1297). — Cession par l'abbaye de Saint-Père aux religieux de Saint-Denis de 20 livres de rente payables à Toury, *apud Thoriacum*, en échange des 12 muirs de grain dus à Germignonville et à Orvilliers, *super territorio de Orvillari et de Germignonvilla quod fuit defuncti Reimbaudi Quecuel* (1300).

H. 452. (Registre.) — In-folio, papier, 92 feuillets.

1669-1673. — Déclarations des terres dépendant du prieuré de Germignonville, pour André Maurice, prieur dudit lieu.

H. 453. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680? — Plan de la seigneurie de Germignonville, Orvilliers-Saint-Léonard, l'Aumône et Canonvilliers.

H. 454. (Cahier.) — In-4°, papier, 28 feuillets.

1752-1760. — Censier de la seigneurie de Germignonville par Étienne Maugars, notaire royal à Germignonville.

H. 455. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1705-1790. — Baux de la métairie de Canonvilliers, paroisse de Germignonville, consistant en bâtiments, fournil, écurie, étable, grange, cour close au milieu des dits bâtiments, jardin, la moitié d'un bois proche ladite ferme et 16 muirs et demi de terre labourable.

H. 456. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1552-1693. — Actes de foi et hommage rendus à l'abbé de Saint-Père par le prieur de Germignonville pour le fief de Canonvilliers.

H. 457. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1753-1779. — Aveux aux seigneurs de Guilleville (François Boucher et Joseph-Robert Seurrat) pour 8 mines de terre dépendant du fief de Canonvilliers.

H. 458. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1731-1765. — Reconnaissances au prieur de Germignonville pour des terres à Canonvilliers.

H. 459. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1584-1591. — Recette des cens et rentes dus au fief de Canonvilliers.

H. 460. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1696-1779. — Ventes d'une métairie sise à Canonvilliers : par Nicolas le Berche, sieur de Villarmoy, à Guillaume Boulard, receveur de la terre de Manainville (1696); — par Marie-Sidonia Cahouet à Paul Rousset, marchand à Orléans (1767); — par Paul Rousset à Jean-Louis Moreau de Beaumont (20 janv. 1779). — Échange entre l'abbaye de Saint-Père et Jean-Louis Moreau, par lequel ledit Moreau cède la métairie par lui acquise à Canonvilliers contre la seigneurie de Fontenay-sur-Eure (29 avril 1779).

H. 461. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1730? — Plan de la censive de l'Aumône, paroisse de Germignonville.

H. 462. (Cahier.) — In-folio, papier, 58 pages.

1655-1662. — Censier du fief de l'Aumône, par René le Mazurier, notaire à Germignonville.

H. 463. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 pages.

1746-1773. — Censier du fief de l'Aumône : les cens, montant à 9 livres 8 sous 8 deniers se perçoivent à Orvilliers-Saint-Léonard, le jour de Saint Étienne, à raison de 6 deniers par mine de terre.

H. 464. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1574-1764. — Baux de la métairie de la Thominière, paroisse de Germignonville, « la Thominière, assise en » la paroisse de Germignonville-en-Beaulce, près » Yenville » (1574).

H. 465. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan de la seigneurie de la Thominière.

H. 466. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1650-1655. — Déclarations passées au fief de la Thominière, sis à Germignonville, devant le lieu du Pavillon, « ledit lieu seigneurial de la Thominière consis- » tant en un lieu auquel il y avoit une maison et demeure, » grange, bergerie, stable et autres édifices, un clos qui » souloit estre planté en vigne, estant le tout totalement » desdits bâtimens en ruine. »

H. 467. (Registre.) — In-folio, papier, 182 pages.

1657-1673. — Déclarations passées au fief de la Thominière. — Parmi les déclarants : Marie de la Haie, veuve d'Adrien de Bouville, seigneur du Mesnil ; Samuel de Bouville, seigneur de Germignonville ; Jean de Meaussé, sieur d'Authueil, et Anne Belon, sa femme, pour le fief du Pavillon à Germignonville ; Louis Lefebvre, maître chirurgien à Germignonville ; les gagiers de l'église de Germignonville ; Marie le Mareschal, veuve de Pierre de Courtois, sieur de Richeville ; Gentien Mauguin, lieutenant en la justice de Cléry, etc.

H. 468. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1674-1676. — Procédures contre Jean de Meaussé, seigneur d'Authueil, pour la jouissance de la métairie de la Thominière.

H. 469. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1683. — Censier des seigneuries d'Orvilliers-Saint-Léonard et de l'Aumône : les cens qui se perçoivent à Orvilliers-Saint-Léonard, le jour de Saint Étienne, se montent pour Orvilliers à 42 sous 1 denier, et pour l'Aumône à 4 livres 14 sous 2 deniers.

H. 470. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets.

1732-1758. — Censier des seigneuries d'Orvilliers-Saint-Léonard et de l'Aumône.

H. 471. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 pages.

1746-1773. — Censier du fief d'Orvilliers-Saint-Léonard, à raison de 8 deniers par mine de terre.

H. 472. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1462-1790. — Baux de la métairie d'Ymonville, comprenant 9 muids de terre, les dîmes et champarts dudit lieu, appartenant à l'office de cellérier : « une » mesure et mestairie, assise au lieu d'Ymonville, avec » toutes les terres, dîmes et champarts appartenans à » icelle mestairie, et les deux pars des pains d'ostellaige » deubz en l'église d'Ymonville à trois festes en l'an, » « Pasques, Penthecoste et Noël » (1462). — Cession à Pierre Bichain, curé d'Ymonville, des grosses et menues dîmes de la paroisse pour lui tenir lieu de portion congrue (1709).

H. 473. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1627. — Censier de la seigneurie d'Ymonville : les cens perçus, le jour de Saint André, par Jean Jugau, fermier de la métairie d'Ymonville.

H. 474. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 pages.

1724-1760. — Censier du fief d'Ymonville-la-Grande. Parmi les censitaires : Pierre du Buisson, seigneur de Mondonville ; Pierre-Paul du Buisson, seigneur de la Houssaye ; la fabrique d'Authon ; Edme Juteau, conseiller du roi à Chartres ; la fabrique d'Ymonville, etc.

H. 475. (Cahier.) — In-4°, papier, 40 feuillets.

1746-1777. — Censier du fief d'Ymonville-la-Grande, par N. Caillaux, notaire à Germignonville : les terres chargées de 15 deniers par setier lorsqu'elles sont à dime et de 4 deniers lorsqu'elles sont à champart.

H. 476. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1669-1680. — Mémoire des terres tenues à cens et champart du prieuré de Germignonville à Ymonville (1680). — Reconnaissance au prieuré de Germignonville pour une maison et des terres à Mérouvilliers, paroisse d'Ymonville.

H. 477. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

1486-1663. — Baux des grosses dîmes et des champarts appartenant au prieuré de Germignonville.

H. 478. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

1671-1678. — Procès avec Samuel de Bouville, seigneur de la Grand'Maison, pour les dimes et champarts de Germignonville.

H. 479. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 pages.

1780-1790. — Livre de recettes et de dépenses pour Paul-César-Bruno de Séguin, prieur de Germignonville. — « 21 mai 1781, payé à François Vanneau, » menuisier à Germignonville, 48 livres, pour façon » d'un banc seigneurial posé en le chœur de l'église, du » côté de l'Évangile. » — En 1782, recette: 1261 liv. 13 s. 9 den.; dépense: 222 liv. 3 s. 9 den. — En 1789, recette: 1614 liv. 6 s.; dépense: 273 liv. 12 s.

PRIEURÉ DE GROSLU.

H. 480. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Groslu: le champart de Montgousseau; le moulin de Palisay, en la paroisse de Saint-Ange; 6 arpens de pré près ledit moulin; 22 arpents de terre à la Fessardière; 15 arpents de terre aux Lonqueaux; 28 arpents de terre aux Mardelles; une maison avec un verger et ses appartenances, au Coudray, près la léproserie de Saint-Lazare de Châteaudun; 5 sous 6 deniers de cens pour la chaussée de l'étang de Rualet, autrefois appelé l'étang de Baronval; 12 sous de cens pour un pré près ledit étang.

H. 481. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1808. — Don par l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois d'un bras d'eau dit des Forestiers¹.

H. 482. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1220-1239. — Reconnaissance par Renaud du Four, *Raginaldus de Furno*, que la moitié du champart de Tessilly, *medietatem campiparteigii cujusdam terre apud Tessille*, appartient au prieur de Groslu (1220). — Accord de Renaud du Four et d'Alix, sa femme, avec le prieur de Groslu, pour un droit de procure que ledit

¹ Guérard (*Cartulaire de Saint-Père*, p. 668) n'a donné qu'une analyse incomplète de cette charte. Outre le bras d'eau des Forestiers les religieux de Saint-Vincent-aux-Bois donnent à ceux de Saint-Père un autre bras d'eau à Chussé, *quamdā aquam apud Chusse*.

Renaud réclamait sur la maison de Groslu, *super annua procuratione quam petebant in domo de Groslu cum pluribus equitaturis et super uno mestivario possendo in granchia de Thessile* (1222). — Lettres de Gautier, évêque de Chartres, et de Nicolas, chantre de Paris, au prieur de Moustiers-au-Perche, pour qu'il ait à fulminer l'excommunication contre Renaud du Four, qui a usurpé sur le prieuré de Groslu la moitié de la terre de Tessilly, *medietatem terre de Tesseilliaco, site in parrochia de Laon, que terra vulgariter dicitur feodum au Chevrolais* (1231; sceau de Nicolas, chantre de Paris). — Lettres d'Aubry Cornut, évêque de Chartres, portant que Renaud du Four a renoncé à ses injustes prétentions sur le fief au Chevrolais (1239).

H. 483. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1233. — Don par Hervé de Châteauneuf, seigneur de Brezolles, et sa femme Alix, de tous les droits qu'ils avaient dans les bois de Groslu. *Ego Herveus de Castro Novo, Feritatis et Bruroliarum dominus, et Adelia, uxor mea, dedimus et concessimus quicquid juris seu consuetudinibus sive usagii habebamus vel petebamus in nemoribus de Grosso Luco, tam in haia quam in brolio*.

H. 484. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1236. — Accord entre le prieur de Groslu et le curé de Saint-Ange pour la chapelle de Groslu, *super capella de Grosso Luco*: le prieur pourra célébrer la messe dans ladite chapelle, mais toutes les oblations appartiendront au curé de Saint-Ange (*sceau de l'official du Chapitre de Chartres*).

H. 485. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1259-1260. — Lettres de l'official de l'archidiacre de Dreux aux curés de Blévy et de Fontaine-les-Riboust, leur prescrivant de faire une enquête pour constater si le prieur de Groslu est en possession de percevoir la moitié des fruits sur une terre à Baronval, *in possessione percipiendi annuatim medietatem fructuum crescencium in quadam pecia terre, sita in territorio de Baronvalle, juxta cheminum per quem itur de Grosso-Lucco apud Castrum-Novum* (1259). — Dépôts des témoins (1260).

H. 486. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1260-1261. — Échange par lequel Geoffroy de la Douerie, chevalier, *Gaufridus de Doeria, miles*, abandonne au prieur de Groslu quatre bouvées et demie de terre qu'il possédait à Tessilly, *quatuor bovatas et dimidiam terre arabilis site apud Tessilliaco, juxta marchesium de Sansuens, in feodo au Chevrolais*, pour demeurer quitte de 10 demi-mines d'avoine et 10 deniers qu'il payait

pour champart et oublies, *decem dimidias minas avene pulsatas et decem denarios pro campiparte et oblitis* (1260). — Échange par lequel Guérin Cepel, écuyer, et Agnès, sa femme, abandonnent au prieur de Groslu trois bouvées et demie de terre qu'ils possédaient à Tessilly, au fief au Chevrolais, pour demeurer quittes de 7 demimines d'avoine et 7 deniers qu'ils payaient pour champart et oublies (1261).

H. 487. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1221-1277. — Reconnaissance par l'abbé de Saint-Vincent-aux-Bois de 5 sous de cens dus aux religieux de Saint-Père pour l'étang de Baronval¹ (1221). — Acquêt par les religieux de Saint-Vincent-aux-Bois de la chaussée de l'étang de Rualet et d'une noue sise près ledit étang² (1275). — Abandon par Isabelle, dame de Maillibois, de tout ce qu'elle réclamait sur une pièce de terre, appelée la Brosse-Erroud, près l'étang de Rualet³ (1277).

H. 488. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1250-1298. — Vente par Jean Gallou et Pétronille, sa femme, de ce qu'ils avaient droit de percevoir sur le moulin de Palisay, *quartam partem farinarum et sextum decimum boissellum bladi, que percipiebant in molendino prioris de Grosso Lucu sito apud locum qui dicitur Palesi juxta Grossum Lucum, pro precio quatuor librarum carnontensium* (1250). — Abandon par Guillaume, maire de Geneteux, *Guillelmus major de Genesteus*, et Gilbert de Torçay, *Gebertus de Torceio*, de ce qu'ils réclamaient sur l'héritage vendu par Jean Gallou (1257). — Vente par Drouard de Palisay et Cécile, sa femme, moyennant 13 livres chartraines, de la moitié des farines et d'autres droits sur le moulin de Palisay et d'héritages au Coudray⁴ (1298).

H. 489. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1428-1571. — Baux du moulin de Palisay, paroisse de Saint-Ange, « le moulin Palissé, » 1428 ; « le moulin » de Pallésy, » 1456 ; « le moulin de Pallisé, au lieu de » Grouxlu, sur la rivière de Blayse, » 1478 (*fragment du sceau de Jean Jourdain, abbé de Saint-Père, 1456*).

¹ Cette chartre a été publiée par extrait dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 683.

² Guérard, p. 716, a donné une analyse de cette pièce ; mais le prix de l'achat n'est que de 17 sous de rente au lieu de 34 qui sont portés dans l'analyse.

³ Une analyse de cet acte se trouve dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 717.

⁴ Une analyse de cette pièce se trouve dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 729.

PRIEURÉ DU HAM.

H. 490. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Consistance du prieuré de Saint-Pierre du Ham (à 3 lieues de Valognes) : 8 boisseaux de froment, mesure de Montebourg, et 5 sous tournois sur le fief Morel ; 25 sous tournois, un gâteau, 15 oies, 2 poules et 40 œufs sur le fief Duval, au village du Ham ; la terre de la Fontaine de Germain ; la terre de la Folie ; 44 boisseaux de froment, mesure d'Aubigny, sur les moulins du Ham.

H. 491. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1272. — Excommunication par l'abbé de Saint-Père du prieur du Ham, *de Hamo*, faite par lui d'avoir payé 15 livres qu'il devait à l'office de la cuisine de Saint-Père et 60 sous au couvent.

PRIEURÉ DE JUZIERS.

H. 492. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1754. — État des titres, pièces et papiers de la terre et châtellenie de Juziers (1216-1750) : fief des Angles, à Flexainville ; fief des Vieilles-Granges, paroisse d'Aubergenville ; fief de Drocourt et Aincourt ; fief de Chaudry, Vienne et Saint-Cyr ; fief de la sergenterie de Juziers ; fief Josset, au hameau de la Chartre ; seigneurie de Fontenay-Saint-Père, etc.

H. 493. (Registre.) — In-folio, papier, 174 feuillets.

1763. — « Répertoire des titres de la terre, seigneurie et châtellenie de Juziers, appartenant à M. de Boze, » écuyer, lieutenant de la grande vénerie du Roy. — Cueillerets et terriers (1417-1755) ; titres primordiaux (980-1452) ; déclarations (1464-1757) ; compulsoires et inventaires (1543-1745) ; bailliage, haute justice et police (1529-1742) ; baux à ferme et à cens (1476-1753) ; banalité du droit de pressurage (1216-1761) ; îles et rivière (1491-1747) ; église et cure de Juziers (1100-1754) ; chapelle Notre-Dame-de-Pitié en l'église de Juziers (1644-1682) ; chapelle Notre-Dame-de-Lorette en la paroisse de Juziers (1648-1754) ; chapelle Notre-Dame-de-Liesse à Haumont (1648-1676) ; chapelle de Saint-Gaucher à la Chartre (1756) ; fief de Saint-Laurent de Conservin ou du Mesnil (1174-1758) ; domaine de la Sergenterie (1354-1759) ; terre de la Chartre (1601-1754) ; fief d'Oinville (1100-1757) ; fief Josset et Bonnival (1539-1754) ; fief de Hanencourt (1428-1751) ; dîmes du Breuil (1143-1754) ; dîmes de Gargenville

(1571-1757); fiefs de Drocourt et Aincourt (1577-1757); châtelainie de Chaudry (1577-1760); fief des Vieilles-Granges (1476-1758); fief des Angles près Sailly (1584-1753); fief de Flexainville (1641); fief de Guitrancourt (1474); bois d'Herval (1569-1690); fief de la Bove (1729); seigneurie de Fontenay-Saint-Père (1563-1671); maison de Meulan (1446-1713).

H. 494. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1540. — État des droits et revenus de la seigneurie de Juziers, dressé par ordre de Charles Hémard de Denonville, cardinal de Mâcon.

H. 495. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1231. — Bref du pape Grégoire IX à l'abbé de Saint-Euverte d'Orléans pour informer contre le maire et la commune de Mantes qui inquiètent les hommes de l'abbaye, *major et communia de Medonta homines Sancti Petri in eorum prejudicium indebitis exactionibus aggravant et molestant.*

H. 496. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1313-1527. — Bref du pape Jean XXII aux abbés de Saint-Jean-en-Vallée et de Saint-Cheron pour informer du différend entre Simon Leduc, pourvu du prieuré de Juziers, *de Gisiaco alias de Juseris*, par l'abbé de Saint-Père, et Gauscelin, cardinal de Saint-Marcelin, nommé audit prieuré par le siège apostolique (1313). — Bulle du même pape, déboutant Gauscelin de ses prétentions et déclarant que le prieuré de Juziers dépend immédiatement de la mense de l'abbaye de Saint-Père (1325). — Lettres de François I^{er} défendant à l'archevêque de Rouen de comprendre le prieuré de Juziers parmi les bénéfices de son diocèse soumis à la taxe imposée sur le Clergé¹ (1527).

H. 497. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1247-1529. — Accord entre l'archidiacre de Pontoise, *Willelmus de Saana, Rothomagensis ecclesie archidiaconus in Wlcassino Francie*, d'une part, et le couvent de Saint-Père, les prieurs de Juziers et de Liancourt, *de Gisiaco et de Leonis Curia priores*, d'autre part, au sujet des droits, *jura archidiaconalia*, que ledit archidiacre réclamait sur lesdits prieurés (1247). —

¹ Cette lettre se trouve à la suite d'une copie faite en 1716 du bref de 1313 du pape Jean XXII.

Sentence condamnant les curés de Fontenay, *de Fonteneto*, de Juziers, *de Gisies*, et de Liancourt, *Sancti Petri de Leonis curia*, à payer la somme de 40 sous parisis, pour droit de visite à l'archidiacre de Pontoise, *Theobaldus de Barro, archidiaconus Vulcassini Francie in ecclesia Rothomagensi* (1283). — Bulle du pape Clément VII au profit des religieux de Saint-Père contre les prétentions de l'archidiacre de Pontoise sur le prieuré de Juziers (1529). — Procès-verbal de visite du prieuré de Juziers, *prioratus de Juzeciis in decanatu de Magniaco*, par le grand-vicaire de Pontoise, *vicarius Pontisare et Vulgassini Francie* (1524).

H. 498. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1174-1471. — Confirmation par Louis VII au prieuré de Juziers de toutes les libertés dont il jouissait du temps de ses prédécesseurs¹ (1174). — Confirmation par Philippe Auguste du privilège accordé au prieuré de Juziers par son père. *Notum facimus nos libertatem ecclesie Sancti Petri de Gisiaco et hominibus a Ludovico, venerabilis memorie patre nostro, concessam confirmasse.... Actum Parisius, anno ab incarnatione Domini M^o C^o LXXX^o, regni nostri anno primo.* — Lettres de Louis IX au maire et à la commune de Mantes et à ses officiers du Vexin de tenir sous leur sauvegarde les hommes et les choses du prieuré de Juziers. *Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex, amicis et fidelibus suis majori et juratis et toti communitate Medonte justiciariisque omnibus de Vulcasino, universitati vestre mandamus ut tam homines prioris Gisiacensis quam res tanquam nostras proprias manuteneatis* (v. 1260). — Sentence de Jean de Fontenay, seigneur de Saint-Cassien, « commissaire du Roi sur le fait des « francs-fiefs au bailliage de Mante, » exemptant le prieuré de Juziers du droit d'amortissement (1471).

H. 499. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1210. — Lettres de Philippe Auguste s'engageant à ne pas céder à la commune de Mantes le service que lui doivent les terres de Juziers et de Fontenay-Saint-Père².

H. 500. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

978-1325. — Don par la comtesse Ledgarde de l'église de Juziers et des terres de Fontenay-Saint-Père

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 651.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 675.

et de Limay¹ (978). — Confirmation par Louis VII du don fait par la comtesse Ledgarde, *carissima cognata mea, Liegardis, comitissa de Molento*² (1174). — Ordonnance de l'abbé de Saint-Père prescrivant de faire des aumônes pour le repos de l'âme de la comtesse Ledgarde (1325).

H. 501. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1277-1331. — Quittance par Milesende Colrouge, veuve d'Étienne la Fleur, *Milesendis Colli-Rubei, relicta Stephani Floeris*, au prieur de Juziers de tout ce qu'il pouvait lui devoir à elle et à Renaud Colrouge, son père (1277). — Acquêt par Thomas le Fournier, *Thomas Furnerii*, curé de Saint-Lucien, de « une méson avec les » courtiz, » assise à Saint-Lucien (1323). — Don au prieuré de Juziers par Thomas le Fournier d'une maison, « à Gysiers-la-Ville, » et de 3 quartiers de vigne (1331).

H. 502. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1478. — Sentence du bailli de Meulan autorisant Pierre Vausselle, laboureur, et sa femme à sortir du prieuré de Juziers auquel ils s'étaient donnés avec tous leurs biens.

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 63. Le rédacteur de l'*Aganon* a rejeté à la fin de la donation de la comtesse Ledgarde une mention qui, dans l'original, est en effet à la dernière ligne de la charte, mais avec un renvoi qui montre qu'il faut lire : *Ergo tam pro anima patris mei Heirberti, qui mihi prefatus res in hereditatem dedit atque concessit quod pro meis criminibus...* Nous croyons devoir aussi rétablir les signatures, qui sont mal indiquées dans l'*Aganon* et qu'on doit lire ainsi : *Odo, comes +; Odo, Karnotensis episcopus, subscripsi; Hugo, sancte Biturigensis archiepiscopus; + Emma, conjux Guilelmi comitis, filia comitissa (sic) Letgardis, manu propria firmavit; signum Gaufrédi vicecomitis; signum Landrici; signum Hilgaudi; signum Suggestii; signum Rotroci; signum Arduini; signum Ucberti; signum Fulcherit; signum Teudonis; signum Vuitgerii; signum Erenberti; signum Hugonis de Aloia; signum Avesgaudi; signum Gelduini; signum Isaac.* Nous devons faire observer que la signature de l'archevêque de Bourges est certainement autographe; elle est précédée d'un chrisme qui paraît également avoir été tracé de la main de l'archevêque Hugues. — Enfin il faut noter qu'à la pièce originale est jointe une copie absolument contemporaine et qui semble de la même main : dans cette copie le renvoi a bien été transcrit à la place qu'il doit occuper. Au dos, on lit, du même temps, en lettres onciales : *Donatio Letgardis, coregiae matronae et nobilissimae comitissae.*

² Nous ne possédons plus de cette charte qu'une copie authentique délivrée par Florent d'Illiers, bailli de Chartres, le 15 juillet 1458, à la requête des religieux de Saint-Père. Nous ne doutons pas que l'acte soi-disant original produit par les religieux n'ait été fabriqué par eux quelques jours précisément avant de le soumettre au bailli de Chartres (nous citerons d'autres exemples de cette supercherie). Le début seul de la charte indiquerait assez sa fausseté : *Ego, per Dei gratiam, rex Ludovicus, universis regni mei ducibus, comitibus et hominibus...*

H. 503. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1217-1237. — Vente par Richard d'Aincourt, *Ricardus de Aencort*, d'un fief à Juziers, *quoddam feodum quod apud Jesiacum possidebat*, moyennant 60 livres parisis (1216). — Don par Gui d'Oinville, chevalier, *Guido de Oinvilla, miles*, de 3 setiers de blé et 3 setiers d'avoine de champart sur la grange d'Aincourt, *in granchia d'Aiencort, ad mensuram Medontensem* (1227).

H. 504. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1231-1250. — Accord avec Mathieu, curé d'Aubergenville, pour les menues dîmes d'une grange sise à Aubergenville, *super minuta decima cujusdam granchie prioris de Jusiaco, site infra fines parrochie de Obergevilla* (1231). — Confirmation par Agnès d'Aubergenville, *de Aubergenvilla*, du don fait par son frère Pierre d'Aubergenville, écuyer, en se faisant moine à Juziers, d'une vigne en la paroisse de Muzy, *quamdam vineam sitam in parrochia de Mesiaco, inter Asperum Montem et Mesiacum* (1250).

H. 505. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1101-1273. — Don par Denis Payen de la moitié de l'église et de la dime d'Oinville¹ (1101). — Confirmation par Guillaume d'Oinville du don fait par sa mère Jeanne d'une dime au terroir d'Oinville et d'une place pour construire une grange² (1244). — Confirmations du don fait par Jean, naguères curé d'Oinville, d'une vigne à Oinville, au lieu appelé Erneval, *quamdam vineam sitam apud Oenvile in loco qui dicitur Erneval*, lesdites confirmations faites : par Gautier et Arnoul de Bois-Gasnier, *de Bosco-Garnerii*, frères du donateur (1246); — par Jean de Hanches, chevalier, relatant que le donateur avait acheté ladite vigne de Robert Maillart (1246); — par Pierre de Fourqueuse, écuyer, *Petrus de Furcosa, scutifer* (1246); — par Gui d'Oinville, chevalier, *Guido de Oenvilla, miles* (1248); — par Philippe de Tissy, écuyer, *Philippus de Teyciaco, armiger*, et Mabile, sa femme (1260). — Don par Thibaud d'Oinville, chevalier, fils de Gui d'Oinville, d'une pièce de vigne à Oinville, *quamdam peciam vinee sitam apud Oenvillam in territorio quod vocatur Dalinbrai* (1273).

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 509. — Le commencement de la charte a été supprimé par Guérard, ainsi que les noms des témoins qui se trouvent rappelés dans les confirmations successives de la donation de Denis Payen. Le texte est assez correct, sauf pour les noms de témoins. Le verbe *curavi* que Guérard propose de suppléer est remplacé dans l'original par le mot *feci*.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 696. Texte très correct, cependant il faut lire partout *Oenvilla*.

H. 506. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1291-1387. — Don par Agnès la Gaudine, *domicella Agnes dicta la Gaudine, preposita de Droconiscuria*, au prieuré de Juziers, *prioratui de Juizeriis super Seccanam*, de tout ce qu'elle possédait à Drocourt, *omne illud quod habebat et possidebat in villa de Droconiscuria* (1291). — Bail, moyennant 40 sous tournois, de la prévôté et de la sergenterie de Drocourt, *prepositure et officii servientis de Drocour* (1387).

H. 507. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1033-1155. — Reconnaissance par Robert, archevêque de Rouen, Herbert, évêque de Lisieux, Radbod, évêque de Sées, Robert, évêque de Coutances, Hugues, évêque d'Évreux, que l'église de Fontenay est exempte de leur juridiction¹ (1033; *vidimus de l'official de Chartres du 27 septembre 1371*). — Confirmation par Louis VII d'un accord entre le prieur de Juziers et Renaud de Boutaincourt pour la mairie de Fontenay² (1155).

H. 508. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1233-1256. — Don par Gilon, abbé de Saint-Père, à Poulain, curé de Fontenay-Saint-Père, *Poolino, persone ecclesie Beati Dionisii de Fontaneto*, d'une maison audit Fontenay, *quamdam domum apud Fontanetum, juxta ecclesiam Beati Dionisii* (1233). — Permission donnée par Gui, abbé de Saint-Père, aux habitants de Fontenay de faire pâturer leurs bestiaux, dans les bois dudit Fontenay. *Volumus et concedimus quod Johannes de Fontaneto, miles, et universi homines de Fontaneto ducere possint in universis et singulis nemoribus nostris circa Fontanetum sitis animalia sua hec, scilicet boves, vacas, vitulos et vitulas, tantummodo ad pascendum herbagium in eisdem nemoribus, post quintum folium a tempore abscisionis dictorum nemorum* (1256).

H. 509. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1273-1415. — Vente par Simon, maire de Fontenay, et Péronnelle, sa femme, moyennant 60 livres parisis, « de touz les cens et toute la champart que il » avoient à Fontenei-Seint-Père » (1293). — Accords entre le prieur de Juziers et : Robert Tambellan au sujet de 15 setiers tant blé que avoine que ledit Tambellan prétendait avoir droit de prendre sur la grange de Fontenay, *in granchia de Fonteneto* (1273); — Jacques Buffet, bourgeois de Mantes, « pour cause des villenages

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 115.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 648.

» que ledit Jacques tient en ses fiefs à Fontenay et ou » pais d'environ » (1355); — Marie Roze, femme de Guillaume Hugon, bourgeois de Paris, pour une maison et des terres, à Fontenay¹ (1415).

H. 510. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1320-1776. — Baux : d'une mesure, jardin et prés au Mesnil, terroir de Fontenay-Saint-Père (1479); — de 5 arpents de terre, « au lieu dit la Glisière, au ter- » rouer de Fontenay-Saint-Père-sur-Seyne » (1526); — des grosses dîmes de Fontenay (1763-1776). — Déclaration par le maire de Fontenay de ce qu'il tient du prieur de Juziers (v. 1320).

H. 511. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1543. — « Déclarations de la rivière, gors, pesche- » rie et justice estant au dedans de la rivière de Sayne, » appartenant à la seigneurie et chastellenie de Juziers et Fontenay-Saint-Père. »

H. 512. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1708-1709. — Aliénation de la terre de Fontenay-Saint-Père en faveur de René Jouenne d'Égrigny, seigneur du Mesnil, moyennant une rente de 1784 livres 10 sous.

H. 513. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1233-1527. — Résignation de la cure de Fontenay-Saint-Père : par Gaston, *Gatho, presbiter ecclesie parochialis de Fontaneto juxta Gisiacum* (1233); — par Raoul Florençe (1472); — par Guillaume Bonneannée (1527).

H. 514. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1170. — Confirmation par Rotrou, archevêque de Rouen, d'une partie de la dîme de la paroisse de Gadencourt, *partem illam decime quam Odo et uxor ejus Rexendis tenerant in parrochia de Wadencort*.

H. 515. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1230-1254. — Don par Robert de Cléry, chevalier, d'un demi-muid de blé et autant d'avoine sur la grange de Guiry, *dimidium bladi modium et dimidium modium avene in granchia monachorum apud Gueriacum* (1230). —

¹ Au bas de cette pièce est la note suivante : « Dans le dernier voiage » que M. l'abbé Arnaut fit à Chartres, il prist, entre autres pièces, » l'accord fait avec Marie Roze du 5 mars 1415, et, au lieu de » rapporter le tout, il l'a donné à M. l'abbé de Thézut. S'il a eu de » l'argent pour cela, comme on dit, c'est un vol qu'il a fait, car lesdits » papiers ne luy appartenoient point. »

Confirmation par Guillaume le Breton, écuyer, et Ermengarde, sa femme, du don fait par Eudes de Villette et Odeline, sa femme, de la cinquième partie d'une place à Guiry, *quintam partem cujusdam platee site apud Gueriacum justa granchiam prioris Sancti Petri de Gisiaco* (1249). — Legs par Raoul de Saily, chevalier, *Radulfus de Salliac, miles*, de la moitié d'un arpent de vigne au terroir de Longboyau, *medietatem unius arpenti vinee site in territorio quod dicitur Lonc Boel* (1254).

H. 516. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1680-1776. — Baux des dîmes et des terres de Guiry et de Gadancourt.

H. 517. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1136-1290. — Amortissement par le roi Louis VI d'une maison que le prieuré de Juziers possède à Mantes, *domum quamdam quam habent monachi Sancti Petri de Gesiaco apud Medontam ab omni exactione, ab omni justitia et consuetudine liberam prorsus et quietam concedimus... Actum publice apud Sanctum Germanum in Laia, anno incarnati Verbi MCXXXVI, regni nostri xxviii, annuente Ludovico filio nostro in regem sublimato anno iiii.* — Lettres de Philippe le Bel concernant un différend entre le prieur de Juziers et la commune de Mantes, au sujet du droit que prétendait le prieur de vendre du vin dans la maison que possédait le prieuré au Marché de Mantes¹ (1290; copie du XVIII^e siècle).

H. 518. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1151-1417. — Don par Galeran, comte de Meulan, d'une maison au château de Meulan² (1151). — Quittance par Simonnet d'Estouteville d'une somme de 50 écus d'or et 2 setiers de blé, à lui dus pour la vente faite au prieur de Juziers « de la moitié de un hostel et lieu assis » au fort de Meullent » (1417).

H. 519. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1283. — Confirmation par Ymier, abbé du Bec-Hellouin, *Ymerius, abbas monasterii Beate Marie de Becco Helluyn*, d'un échange par lequel le prieuré de Saint-Nicaise de Meulan cède au prieuré de Juziers 5 sous de

¹ Extraits dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 721.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 647. Guérard n'a publié que des extraits de cette chartre : nous croyons devoir reproduire les noms des témoins : *Radulfus de Manleviva, Willelmus de Pinu, Eustachius filius dapiferi, Odo frater ejus, Hivo de Gailum, Willelmus Faldul, Fromundus frater ejus.*

cens à Mantes contre 5 sous aussi de cens que le prieuré de Juziers percevait à Meulan, *quinque solidos annui census in quodam manerio cum fundo terre sito juxta cimiterium Sancti Nigasi et juxta muros ejusdem prioratus.*

H. 520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1307. — Accord entre le prieur de Juziers et le maire et la commune de Meulan « pour les pavemenz » de Gisiers et d'ilecques environ. »

H. 521. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1340. — Abandon par Guyot de Fontenay, écuyer, et Adèle, sa femme, *Guiotus de Fontaneto, armiger, et Ada, ejus uxor*, à Osmond Dragé de tout ce qu'ils possédaient à Limay, *quicquid habebant apud Lymaium.*

H. 522. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1698-1789. — Baux : des terres de Genainville près Magny ; — des grosses dîmes de Vic et de Bardelles.

H. 523. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

1569-1759. — Baux de la terre et seigneurie de Juziers « consistant dans les dixmes de grain à Fontenay, » la dixme du vin audit lieu, la dixme du vin à Juziers, » les 4 pressoirs de Juziers, les manoir, clos et grange » où il y a pressoir à Fontenay, les lieux de Juziers et » Fosse-aux-Anes contenant 3 arpens ou environs, 13 à » 14 arpens de vigne, 4 arpens d'isles, les terres et » dixmes de Guiry, les dixmes de Gadancourt, les » terres de Genainville, la ferme des Vieilles-Granges, » les droits du seigneur de Juziers en vin, censive, bled » et argent à Jambeville, Haincourt, Brueil, la gare de » Juziers, les dixmes d'Oinville, le tabellionné de Fontenay et les menues dixmes dudit lieu, les droits de » Juziers à Drocourt, le fief de la Bauve à Limay, le fief » de Bony, le fief de Chaudry, 9 arpens d'isles. » — Procès-verbal de visite des terres, vignes et îles du domaine de Juziers (1574).

H. 524. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1145. — Don par Hugues, archevêque de Rouen, de l'église de Gaillon, *ecclesiam Beate Marie de Gallones cum dimidio modio bladi, et in cimiterio ejusdem ecclesie de Gallones unam mensuram ad edificandum ibi granchiam* (Vidimus de 1275).

H. 525. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1235, 30 avril. — Donation par Guérin de Juziers d'une des deux maisons qu'il avait fait construire à Paris entre Saint-Benoît et Saint-Jacques, dans la rue des Grez (Vidimus de l'official de Paris, du 3 mai 1235¹).

H. 526. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 5 pièces, papier.

1462-1781. — Information faite par le grand-maître des Eaux-et-Forêts pour établir la propriété de l'abbaye de Saint-Père sur la rivière de Seine près Juziers (1462). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant à tous les propriétaires d'îlots dans le ressort des maîtrises de Paris et de Saint-Germain-en-Laye d'avoir à produire leurs titres (1779). — Lettre de M. Grimot, agent de M. de Lisledot, seigneur de Juziers. « Juziers, » 29 juillet 1781. J'ai comparu devant les officiers de la » maîtrise de Saint-Germain jeudi dernier. Ils ne vou- » loient point recevoir ma déclaration, prétendant que » nous sommes en contravention au sujet des bois, » parce qu'on n'y tient pas le quart en réserve prescrit » par l'ordonnance des Eaux-et-Forêts de 1669. Je leur » ai observé que ce quart de réserve qui doit être choisi » aborné par les grands-maîtres n'avoit jamais été » établi dans nos bois de la Touffe, dont la mauvaise » venue n'en étoit pas même susceptible, que d'ailleurs » M^r l'abbé de Saint-Père avoit été autorisé, par arrêt » du Conseil en 1766, de raser ledit bois en entier, et » que notre assignation pour laquelle je comparaissois » ne portoit que sur les isles. Enfin, par une honnête » fermeté, je suis parvenu à leur faire enregistrer ma » déclaration. Quant aux anciens titres de propriété, » après leur avoir insisté de les enregistrer, et après » beaucoup de variations, qui selon moi ne font pas » honneur à leur capacité, je leur ay seulement laissé » un extrait de ces anciens titres que j'avois fait pour » abréger notre séance. »

PRIEURÉ DE LIANCOURT.

H. 527. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780? — Consistance du prieuré de Saint-Pierre de Liancourt (à 4 lieues de Beauvais, 5 lieues de Pontoise et 3 lieues de Gisors) : les grosses dîmes de la paroisse de

¹ Cette pièce a été publiée dans les *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, p. 156. Le texte est assez correct ; cependant il faut lire partout de *Gisiaco* au lieu de *de Gisetis*. L'analyse n'est pas exacte : des deux maisons que possédait Guérin de Juziers, il en donne une au prieuré de Juziers.

Liancourt ; un moulin à eau affermé 600 livres et 3 douzaines d'anguilles ; 4 arpents de pré et bois ; le four banal de Liancourt ; un demi-muid de grain de rente sur les religieuses de Villarseaux ; 10 mines de blé de rente sur la terre d'Avacourt et le lieu de Launoy en la paroisse de Liancourt ; un muid de blé de rente sur le lieu et terre de Boubier ; le droit de percevoir sur ceux qui vendent vin, cidre, bière ou autres boissons une pinte et 12 deniers par chaque pièce, et aussi 3 livres pour chaque enseigne ou bouchon ; des terres, maisons et dîmes à Fleury ; 5 sous de cens sur le moulin de l'Étang sous Chaumont ; un muid de blé sur la dime de Bobet ; la terre de Cornelée, *de Corneleia*, contenant 8 journaux ; la terre de la Vallée ; le droit de pêche dans la rivière de la Troène, *Trenna* ; le droit de foire le jour de Saint Pierre-aux-Liens ; un bois appelé *Johanniacus* divisé par le chemin de Beauvais, *via Belvacina* ; un setier de blé sur le moulin de Taxencourt.

PRIEURÉ DE NIDS.

H. 528. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777? — Consistance du prieuré de Saint-Nicolas de Nids : cens et avenages à Nids ; cens et rentes à Règneville ; 12 muids de terre labourable.

H. 529. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Inventaire des titres du prieuré de Nids (1194-1759). — Accord avec l'évêque d'Orléans pour le droit de visite du prieuré fixé à 45 sous parisis (1194). — Rachat fait par les religieux de Saint-Père des droits que prétendait une dame de Monpipeau sur quelques vassaux du prieuré de Nids (1255). — Reconnaissance par la veuve de Guillaume Corvay qu'elle n'a rien à prétendre sur le droit d'ost de 20 livres de rente à prendre sur les habitants de Nids et de Règneville (1277). — Obligation par les habitants de Nids de payer aux religieux de Saint-Père la somme de 20 livres toutes les fois que le Roi lèvera sur eux le droit d'ost (1284). — Sentence arbitrale condamnant le prieur de Nids à payer à l'évêque d'Orléans 65 sous pour son droit de visite (1323).

PRIEURÉ DE PLANCHES.

H. 530. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Notre-Dame de Planches : droit de foire dans le village de Planches le jour de la Nativité de la sainte Vierge ; droit de pêche sur la rivière de Risle (3 lieues de long) ; au pré appelé

le pré Saint-Laurent; un trait de dime nommé les Péroux qui s'étend dans les paroisses de Sainte-Colombe-sur-Risle et de Fai; une rente de 20 livres sur le curé de Bruillemail; une rente de 16 livres sur le curé de Saint-Aignan-sur-Sarthe; une rente de 50 livres sur le domaine d'Alençon; un trait de dime appelé les Essarts dans la paroisse du Ménil-Bérard; un moulin appelé le moulin de la Vove, en la paroisse de Planches, à un quart de lieue du prieuré, avec un jardin une chenevière et un petit pré; la vavassorerie du Mesnil-Gautier, près Planches; deux tiers du revenu de la chapelle de Saint-Laurent; 5 livres de rente sur la terre de Mahéru; 10000 harengs sur les dimes de Moulins et de Bonmoulins.

H. 531. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1070. — Don par Ives, évêque de Sées, de l'église de Planches avec tous les droits paroissiaux, *ecclesiam Plancharum cum tota parrochia, illud videlicet quod episcopali officio, et archidiacono et decano attingere videtur*¹.

H. 532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1065. — Acquêt par Guérin, prieur de Planches, sur le prêtre Fulbert des terres de Gautier du Mesnil et de Garnier².

H. 533. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1077. — Don au prieuré de Planches par Girard *Caper* d'une terre près celles du prieuré, et d'une autre terre par Payen en retour de 11 livres qu'il devait audit prieuré sur le tonlieu de Moulins, *de teloneo castris Molinis*³.

¹ Cette pièce est dans un mauvais état; le parchemin est complètement usé en plusieurs endroits. On y distingue cependant parfaitement la signature autographe de l'évêque Ives, *Sinum Ivonis episcopi*, avec la croix et le chrisme faits de la main du prélat.

² Cette chartre a été publiée d'une manière assez correcte dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 162. Il faut noter cependant le surnom du prieur Guérin, qui ne se trouve pas dans le texte de Guérard, *Warinus nomine, prenominis Salvaticus*. On lit au dos de l'original, du même temps: *Emptio terre Walterii de Masnigilo et terre Guarnerii*. Cette rubrique est assez curieuse, parce qu'elle fait voir que Gautier, appelé dans la chartre *Walterius de Vico*, donna son nom à la terre du Mesnil-Gautier.

³ L'original de cette pièce est en très mauvais état. Elle a d'ailleurs été publiée dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 147, mais avec de nombreuses variantes. Dans la seconde moitié de la chartre, après les mots: *Insero etiam huic pagine terram Pagani quam dedit Sancte Marie*, il faut ajouter, *Gauscelino domino suo annuente*. — Il est à noter que les dernières lignes de cette pièce, à partir de *Acta est Plancis publice*, sont de la main même du moine Paul, le rédacteur du *Cartulaire* connu sous le nom de *Vetus Aganon*.

H. 534. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1270-1295. — Dons: par Gervais Fouet et Richard de Périer de tout ce qu'ils possédaient dans la noue des Quartiers, *in noa des Quarters* (1270); — par Guillaume du Hamel, écuyer, *Guillermus de Hamello, armiger*, de 14 sous manceaux de rente, *quatuordecim cenomanenses annui redditus*, sur une maison à Planches, *in villa Plancharum* (1280; *sceau de Guillaume du Hamel*); — par Gilbert du Plessis, écuyer, *Gilebertus de Plesseiaco, armiger*, à Robert, son frère, prieur de Planches, de tout ce qu'il possédait dans la vavassorerie du Mesnil-Gautier, *in vavassoria de Mesnilo Galteri prope Planchas* (1295).

H. 535. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1335-1339. — Procès aux assises de Bonmoulins entre le prieur de Planches et Roger de Cornueil, dit de Romilly, archidiacre d'Évreux, pour les dimes du fief de Mahéru¹ (1335-1337; *fragment de sceau de l'abbaye de Saint-Père*). — Cession par Jean de Cornueil, seigneur de Romilly et de Mahéru, et Guillaume de Cornueil, son frère, au prieur de Planches de 5 livres de rente pour lui tenir lieu des dimes de Mahéru (1339; *sceau de la vicomté de Beaumont*).

H. 536. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1414-1466. — Baux: « du prieuré de Planches » avec touz les prouffiz, dismes, rentes, revenues et » esmoulemens, pour le prix de 60 livres tournois de » ferme par chacun an » (1418); — « du moullin de la » Vosve avecques touz les prouffiz, revenues et esmoul- » lemens, pour le prix de vingt et cinq boisseaux de » forment » (1414); — d'une petite place et de terres près l'église de Planches (1447-1466).

H. 537. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1220-1291. — Abandon par Robert de Ferrières de tout ce qu'il réclamait en la paroisse de Bruillemail² (1220). — Accord entre le prieur de Planches et Jean de Ferrières, chevalier, *Johannes de Ferreriis, miles*, qui prétendait contraindre les hommes du prieuré résidant en la paroisse de Bruillemail, *in parrochia de Breillemail*, à venir moudre à son moulin, *quod debebant venire moltum ad molendinum suum de Valle Noysos* (1245). —

¹ On lit dans une des pièces que ces dimes avaient été données au prieuré par Guillaume le Pannetier, jadis seigneur de Mahéru. Voir H. 539.

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 682.

Don par Agnès des Champs, *Agnès de Campis*, et Jean, son mari, de tout ce qu'ils possédaient dans les limites de la paroisse de Brullemail, *infra metas parrochie de Brolio Amaro* (1291).

H. 538. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1410-1412. — Baux : « de une méson assise à la » Mestaerie en la paroisse de Bruillemail » (1410); — « de une mesure avec le jardin, court et issue, en la » paroisse de Bruillemail, sur le chemin tendant de » l'église de Bruillemail à Louvigné » (1412).

H. 539. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1082-1253. — Dons : par Guillaume, seigneur de Moulins, de la dime de tous les deniers dudit château de Moulins et d'une foire à Planches; par Eudes le Roux de l'église de Saint-Laurent¹ (1082). — Procédure, par devant l'abbé de Saint-Cheron, entre le prieur de Planches et Guillaume le Pannetier, *Guillelmus dictus Panetarius, filius defuncti Theobaldi Panetarii*, pour les dimes du tensemement que ledit Guillaume possédait à Moulins, *pro decimis plenariis et legitimis de toto tenemento quod dictus Guillelmus habebat ex dono domini regis Francorum in castellania de Molendinis* (1240). — Cession par Guillaume le Pannetier de 100 sous de rente sur les cens de Maheru, *centum solidos annui redditus turonensis monete in censibus de Maheru*, pour tenir lieu de la dime qu'il devait au prieuré de Planches² (1241; *sceau de la vicomté de Rouen*): confirmation de ladite cession par l'official de Sées (1253; *fragment de sceau dudit official*).

H. 540. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1351-1465. — Confirmation par Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon, du Perche et d'Étampes, « de la » disme que le prieur de Planches a, par privilèges des » fondeurs dudit prieuré, és poissons des estans de » Bonsmoulins » (1356; *fragment du sceau de Marie d'Espagne*). — Ordonnance de Pierre, comte d'Alençon et du Perche, au maître des eaux-et-forêts de Bonsmoulins, d'avoir à payer au prieur de Planches « 30 livres » par les Toussains et Ascension par moitié, et aussi » la disme des cens et rentes du lieu de Bonsmoulins,

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 548. Le texte de Guérard est assez bon, si l'on excepte l'orthographe des noms des témoins. Nous devons cependant noter qu'au lieu des trois croix figurées dans le *Cartulaire* de Guérard avant les noms des donateurs, il y en a quatre dans l'original, placées chacune au-dessus des noms de *Willelmus, Willelmus filius, Robertus filius, Alberada mater eorum*, tracées certainement de la main même des donateurs, et suivies de ces mots *fecerunt has cruces [per] manus suas*.

² Extraits dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 692.

» des amendes et parnaiges des forées, des herbaiges, » et retraiz des estans d'icelui lieu et aussi du poisson » quand lesdiz estans estoient peschez » (1385.)— Requête du prieur de Planches au comte d'Alençon, remontrant que « depuis la dessente des Anglois qui fut en l'an » III^eXVII, à l'occasion de ce que le pays de Bonsmoulins » a esté inhabité pour l'ostilité des guerres, « il n'a pu avoir paiement entier de la rente qui lui étoit due sur la châtellenie de Bonsmoulins (1485). — Mandement au receveur d'Alençon d'avoir à payer au prieur de Planches les arrérages de la rente de Bonsmoulins « depuis » la conquête du pais » (1485).

H. 541. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1090-1241. — Don par Isnard, *Isnardus, filius Sulpicii, quondam rectoris ac gubernatoris domini Willermi comitis*, de la dime qu'il avait dans la ville et l'église de Saint-Aignan-sur-Sarthe, *decimam quam in oppido seu ecclesia Sancti Agniani super Sartam habebat*¹ (v. 1090). — Concession par Pierre Lefebvre, *Petrus Faber*, curé de Saint-Aignan-sur-Sarthe, de la disme de toutes les noales de la paroisse, *decimas omnium novalium parrochie Sancti Aniani super Sartam* (1241).

H. 542. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1201. — Don par R., évêque de Sées, des dimes des noales dans tous les lieux où le prieur de Planches percevait les dimes anciennes, *omnes decimas novalium ubicumque percipiunt antiquas decimas in parrochiis in diocesi Sagiensi constitutis*².

H. 543. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1060-1466. — Don par Bernard d'Ivry, *Bernardus de castro Ebriaco, miles, et dapifer domini Willelmi comitis*, de toutes les dimes qu'il possède dans la ville de Saint-Wandrille, *omnes et singulas decimas quas pluribus in locis habet et possidet in opido et villa Sancti Vandregisili*³ (v. 1060). — Bail de « une pièce de terre » contenant trois acres ou environ, assiz en la paroisse » de Saint-Vendrilla près Planches (1466).

¹ L'écriture de cette pièce soi-disant originale est la même que celle que nous retrouverons dans plusieurs autres actes fabriqués au XV^e siècle. La charte d'Isnard a été falsifiée au moyen d'un acte du même personnage (*Cartulaire de Saint-Père*, p. 151). Notre pièce fautive nous permet de corriger une mauvaise lecture de Guérard, *Isnardus, unus christianorum ejus, filius suplicii*.

² Pièce fautive fabriquée au XV^e siècle.

³ Cette pièce est évidemment fautive : elle a été fabriquée au XV^e siècle au moyen d'une charte de donation du même Bernard d'Ivry, publiée dans le *Cartulaire de Saint-Père*, p. 143.

H. 544. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

V. 1070-1469. — Don par Fulbert de Planches des deux parts de la dime de l'église de Sainte-Colombe-sur-Risle, *duas partes decime ecclesie Sancte Colunbe super Rislum, que videlicet decima incipit a loco qui dicitur Mesnillus Vulpis usque ad iter quo tenditur de Planchis Molinis, et terciam partem in alio loco qui nuncupatur Pellis Capre*¹ (v. 1070). — Bail de « une pièce de terre, » assise es guérandes en la parroisse de Sainte-Cou-lombe-sur-Rille » (1469).

H. 545. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1413. — Accord entre le prieur de Planches et Philippe Baillet, curé dudit lieu, pour le revenu de la chapelle de Saint-Laurent de Planches (*sceau de la châtellenie de Bonsmoulins*).

H. 546. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1761. — Lettre du chevalier de la Fare Lopez, prieur de Planches, à dom Charles-Adjuteur Bouthier, sous-prieur de ladite abbaye, au sujet d'un procès avec le curé du Ménil-Bérard pour la dime des Essarts, en ladite paroisse du Ménil-Bérard. « En conséquence du » procé que j'ay au Grand Conceil pour laditte dixme » avec le curé du Ménil-Bérard, ledit procé vient d'être » en partie jugée : on m'a acordé la dixme des pois, » vesses et lentilles et les autres grain rond; en l'article » des novalles, on noue a renvoyé à Alençon. Faute de » pouvoir produire des titres qui assure mon droit, je » suis contrain à prouver une possetion : insi je vous » prie en grasse de vouloir bien me faire le plaisir de » chercher au plutôt tous les titres qui pourroit regar- » der cette partie, de vouloir bien m'en faire expédier » des copies collationé, et de me les envoyer ici le plus » promptement qu'il vous seras possible. »

PRIEURÉ DE LA PUISAYE.

H. 547. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1776? — Consistance du prieuré de Saint-Jean de la Puisaye : la terre de la Giboudière, dite aussi de Bernard Lemoine ; la terre et le village de Gervaine, de

¹ Cette pièce, comme toutes celles relatives à de prétendues donations de dimes, a été fabriquée au XV^e siècle. Un acte, joint au sois-disant original, nous donne la date très approximative de ces faux. Le 10 octobre 1484, les moines de Planches se présentèrent devant le bailli de Chartres et lui demandèrent de transcrire cette charte, « parce qu'ils doubtoient qu'elle fût perdue, corrompue ou deffaite » pour le temps advenir, » et « afin qu'au transsumpt d'icelles fust » foy adjoutée comme à l'original. »

Gervannia ; la terre de la Pinterie, de Pinteria ; la terre et le village de Vitray, de Vitraria ; 5 livres tournois et 2 poules de cens et rente sur une terre et pré nommé la Prestolière, paroisse de la Puisaye ; la terre de la Rivière, de Riparia ; 14 arpens de terre au terroir de Gervaine ; l'hôtel nommé la Benoîte, avec l'étang dudit hôtel et autres appartenances, paroisse de Tardais.

PRIEURÉ DE RÉVEILLON.

H. 548. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — Consistance du prieuré de Saint-Pierre de Réveillon : les dimes de la paroisse de Réveillon ; les deux tiers des dimes de la Chapelle-Fortin ; les deux tiers des dimes de Beauche ; les deux tiers des dimes du fief de la Goubette, paroissé de Boissy-le-Sec ; les dimes de la Corbière, paroisse de la Béhardière ; les deux tiers des dimes des Ressuintes ; un grand et un petit pré à Réveillon ; les prés de Launay, du Pont, de la Fresnaye et du Moulin ; 9 setiers de grain sur la cure de Morvilliers ; 6 setiers de grain sur la cure de la Béhardière.

PRIEURÉ DE SAINT-GEORGES-SOUS-MOTELLE.

H. 549. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Saint-Georges-sous-Motelle : un clos nommé le Prieuré ; 36 arpents de terre labourable ; 8 arpents de pré et pâture dans la paroisse de Saint-Georges et 5 arpents de pré dans la paroisse de Montreuil ; 2 arpents 36 perches de bois ; le moulin du Gué-Hadrard ; la terre des Loges.

PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN-LÈS-ALLUYES.

H. 550. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1202-1247. — Don par Geoffroy, seigneur d'Alluyes, *Gaufridus, de Aloia dominus*, du droit de maréchaussée qu'il avait sur les prés du prieuré de Saint-Germain-lès-Alluyes, *marescalciam quam in pratis prioratus Sancti Germani de Aloia pertinentibus habebat* (1202). — Abandon par Joscelyn des Touches d'une vigne qu'il prétendait lui appartenir près l'église de Saint-Germain-lès-Alluyes, *quamdā vineam sitam juxta ecclesiam Sancti Germani de-Aloia* (1227). — Accord entre le prieur de Saint-Germain-lès-Alluyes et Robert le Vilais pour les dimes de Saint-Germain et de Ludon, *decimam apud Sanctum Germanum et decimam de Lueton* (1247).

H. 551. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — Aveu au prieuré de Saint-Germain-lès-Alluyes par Charlotte-Madeleine Boutin, vicomtesse de Montboissier, pour une censive à Saint-Germain, aux environs de l'église.

PRIEURÉ DE SAINT-LUBIN DE CHATEAUDUN.

H. 552. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun : la métairie de Seillay, paroisse de Thiville; un pré à la Chapelle-du-Noyer; un muid de blé de rente et 12 deniers de cens sur un moulin situé sur le Loiret; plusieurs quartiers de vigne auprès de Saint-Aubin; 15 setiers de méteil et 3 setiers d'avoine sur la terre appelée le Parc Saint-Lubin, paroisse de la Chapelle-du-Noyer; 3 sous de cens et 10 livres de rente sur le logis dans lequel s'exerçoit la religion prétendue réformée devant l'église de Saint-Lubin; droit de cens sur plusieurs maisons assises dans la rue de Saint-Lubin.

H. 553. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1203. — Charte de Renaud de Mouçon, évêque de Chartres, exemptant de tout droit de procuré les prieurés de Saint-Gilles, de Saint-Pierre et de Saint-Lubin de Châteaudun. *Tres domos Castriduni, domum videlicet Sancti Egidii, domum Sancti Petri et domum Sancti Leobini censuimus ab omni episcopali procuratione liberis in perpetuum existere penitus et immunes.*

H. 554. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1022-1060. — Don par Elbert, chanoine de Sainte-Marie de Châteaudun, d'une mesure devant Saint-Valérien et de 3 arpents de vigne et un pressoir à Champhol¹ (v. 1022). — Don par Guillaume, seigneur d'Alluyes, de l'église de Saint-Lubin de Châteaudun². (1060).

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 400. Le nom du donateur est *Elbertus* et non « *Herbertus*; » après la dernière signature « *signum Raherii*, » il faut ajouter : *Signum Droconis, signum Ivonis, signum Godiscalli, signum Guarini de Turre, signum Rotberti de Monteboum, signum Guillelmi Gesnels, signum Vuiddonis de Marlen, signum Burchardi, signum Gualterii, signum Erberti, signum Teudonis fratris ejus, signum Richerii de Magnico.*

² *Cartulaire de Saint-Père*, p. 213. La charte originale présente un certain nombre de variantes préférables au texte publié par Guérard; nous citerons seulement les deux suivantes : à la 2^e ligne, au lieu de « *ad inferorum penas*, » qui n'a pas de sens, il faut lire *ad infernales pertrahunt penas*; vers le milieu de l'acte, la phrase commençant par ces mots : « *Si autem ipse vertere voluerit...* » doit être

H. 555. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1180. — Bail par Étienne, abbé de Saint-Père, à Hugues, vicomte de Châteaudun, de la moitié du moulin de la Rochelle sur l'Aigre, *dimidium molendinum de Rupecula quod super Olgriam situm est.*

H. 556. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1369-1776. — Bail d'une maison, à Châteaudun, près la maison du Chapitre de Saint-André¹ (1369). — Indemnité payée au prieuré de Saint-Lubin pour l'acquisition faite par la ville de Châteaudun de la maison de la Hallebarde pour servir de caserne (1770).

H. 557. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin.

1368-1658. — Baux : de maisons et jardins, à Châteaudun, en la grande rue (*fragments de sceaux : de la Châtellenie de Châteaudun, 1368 et 1441 ; de Jean Jourdain, abbé de Saint-Père, 1442 ; de l'abbaye de Saint-Père, 1557*) ; — des courtils et grâts du prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun (1452).

H. 558. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1241-1613. — Baux : à Hervé de Nivouville de la terre du prieuré de Saint-Lubin à Nivouville, *terram prioratus Sancti Leobini de Castriduno, circa quatuordecim sextarios terre semeure continentem, sitam apud Nivouillam* (1241) ; — de 18 setiers de terre appelés le Muids Huard, terroir de Nivouville, paroisse de Saint-Valérien.

H. 559. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan d'un clos de vigne, près les Récollets de Châteaudun, tenu à cens et rente du prieuré de Saint-Lubin.

H. 560. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1440-1613. — Baux : d'un arpent de terre, au clos de la Boisne ; — de la métairie de Chanteloup, paroisse de la Chapelle-du-Noyer ; — de terres dépendant de la métairie de Seillay, paroisse de Thiville.

ainsi rétablie : *Decimas denique seu census ad eam pertinentes et a pluribus militibus possidentur, libens concedo ut ipsi milites ecclesie, si ita voluerint, reddant, aut a monachis, vel precario vel precio, ab ipsis redimantur militibus.*

¹ Cette maison prit pour enseigne l'*Ecu de Bretagne*. Elle fut incendiée en 1590 avec une maison voisine appelée le *logis d'Aragon*. Sur l'emplacement de l'*Ecu de Bretagne* on reconstruisit en 1592 3 maisons, qui furent converties en hôtellerie à l'enseigne de la Hallebarde.

H. 561. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1414. — Bail des dimes de la paroisse de la Chapelle-du-Noyer et d'un pré à Battereau, « lequel pré se fauche » chacun an en personnerie avec les prez du seigneur » de Montigni. »

H. 562. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 56 pièces, papier.

1608-1785. — Reconnaissances passées au prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun pour des maisons, jardins, terres et vignes, en la paroisse de Saint-Lubin. — Parmi les déclarants : Élie Dubois, sieur des Bergeries ; Antoinette de Grenet, veuve de Jean de Rueil, sieur des Marais ; Edme le Prestre, sieur du Gast ; François Costé, marchand tanneur ; Marie-Henriette Fallou de la Charmoye, veuve de Claude Bellier, sieur du Chesnay.

H. 563. (Cahier.) — In-4°, papier, 16 feuillets.

1729-1735. — Reconnaissances passées au prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun, par-devant René Bérail, notaire du comté de Dunois.

H. 564. (Cahier.) — In-4°, papier, 18 feuillets.

1727. — Déclarations censuelles passées au profit du prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun, par-devant Nicolas Tiercelin, notaire du comté de Dunois.

H. 565. (Cahier.) — In-folio, papier, 124 pages.

1764-1766. — Terrier du prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun, par-devant N. Raimbault, notaire du comté de Dunois. — Parmi les déclarants : Étienne Blin, maître chirurgien à la Bazoches-Gouet ; Marie-Catherine Micheau d'Harbouville, veuve de Louis Foucault, avocat en Parlement ; Pierre Cartier, seigneur de Nozay ; Pierre Goislard de Villebresme, seigneur de Villechèvre ; Gilles-Claude-Modeste Huguet de Bussy, seigneur de Chanteloup ; Eulalie-Gabrielle d'Alvimare, veuve de François Meusnier de la Galtière, échevin de Châteaudun ; Jean-Saturnin Raimbert, curé de la Chapelle-du-Noyer.

H. 566. (Cahier.) — In-folio, papier, 96 pages.

1779-1780. — Reconnaissances censuelles passées au prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun, par-devant Louis Bonsargent, notaire du comté de Dunois.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 567. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1706-1712. — Papier de recette du revenu temporel du prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun.

H. 568. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1370. — Reconnaissance par Jean, abbé de Tiron, qu'il tient à cens du prieuré de Saint-Lubin de Châteaudun une place près la cour dudit prieuré, *quamdam plateam, situatam in villa de Castriduno, versus curiam prioratus Sancti Leobini.*

H. 569. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 58 pièces, papier.

1763-1771. — Procès entre le prieur de Saint-Lubin de Châteaudun et Jacques Marsollier, marchand, pour une maison, sise à Châteaudun, « à l'encoignure de » la rue des Huileries et de la grande rue Saint-Lubin, » autrement porte d'Abas. »

PRIEURÉ DE SAINT-LUBIN-DES-VIGNES.

H. 570. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1060. — Don par Ermentrude, femme de Nivelon, à l'abbaye de Saint-Père de l'église de Saint-Lubin-des-Vignes¹ (copie du XVII^e siècle).

H. 571. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1505-1506. — Don par Agnès, veuve de Jean Poussebotte, d'une denrée de vigne, « derrière Saint-Lubin, au lieu nommé les Plantés. »

H. 572. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1620-1786. — Baux des terres et vignes dépendantes du prieuré de Saint-Lubin-des-Vignes, aux clos de Vauperon ou Rechèvre, de Saint-Père et des Vieux-Capucins.

H. 573. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1780? — Plan de la seigneurie de Saint-Lubin-des-Vignes.

¹ *Cartulaire de Saint-Père*, p. 24.

H. 574. (Registre.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

1780? — Relevé du plan de la seigneurie de Saint-Lubin-des-Vignes.

H. 575. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770? — Plan de la censive du prieuré de Saint-Lubin-des-Vignes, au bas de Luisant.

H. 576. (Registre.) — In-folio, papier, 314 pages.

1594-1743. — Terrier du prieuré de Saint-Lubin-des-Vignes. — Parmi les déclarants : Jean de Pardieu, procureur au bailliage de Chartres, et Louise Lambert, sa femme (1594); Macé la Poustoire, conseiller au bailliage de Chartres (1598); Simonne Desportes, veuve de Jacques Regnier, marchand bourgeois de Chartres (1598); Charles Cheron, sieur de la Bretonnière (1598); Marie Bourget, veuve de Jacques Halligre, élu à Chartres (1663); René Bouvart, receveur du domaine de Chartres (1671); Jacques de Milleville, élu à Chartres (1691); Louis Davignon, ancien procureur du Roi en la prévôté de Chartres (1718); Suzanne Triballet, veuve d'Étienne Lefèvre, conseiller du Roi au bailliage de Chartres (1725); Claude-Alexandre Hureau, sieur de Sénarmont, capitaine au régiment de Vendôme (1727); Jacques Grandet, conseiller du Roi au bailliage de Chartres (1746), etc.

H. 577. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1610-1665. — Échange entre l'abbaye de Saint-Père et les PP. Capucins de Chartres de l'église et de l'enclos de Saint-Martin-au-Val contre les bâtiments et l'enclos de Saint-Lubin-des-Vignes (1611). — Bulle d'Alexandre VII unissant le prieuré de Saint-Martin-au-Val à l'abbaye de Bonne-Nouvelle d'Orléans (1662). — Cession par les religieux de Bonne-Nouvelle à ceux de Saint-Père de l'église et enclos de Saint-Lubin-des-Vignes, ci-devant occupé par les PP. Capucins (1665 ; *sceau de l'abbaye de Bonne-Nouvelle*).

H. 578. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan des Vieux-Capucins et des prés du Gord, avec le bas de Luisant.

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DU-PÉAN.

H. 579. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1744-1776. — Consistance du prieuré de Saint-Martin-du-Péan : 3 mines et un boisseau de terre à Plancheville ; 9 mines de terre à Saint-Martin-du-Péan,

au-dessous de la Croix Bonnet ; 14 setiers et mine de terre, au terroir nommé la Buissonnière, près du Gué Herbaut, paroisse de Saint-Martin-du-Péan ; un enclos de 8 arpents derrière le prieuré ; 66 setiers de terre à Dampierre ; 2 arpents de pré dans la prairie de Saint-Maurice ; un arpent et demi de pré dans la prairie de Patouillard près Mémillon ; 3 minots de vigne ; 23 sous 8 deniers de cens à Aigneville. — « La maison priorale » est à cent pas d'une petite ville où l'on trouve toutes » les commodités possibles, où le carosse de voiture de » Paris à Vendosme passe toutes les semaines. Il y a » un fort gros marché tous les lundis, surtout pour le » bled. On est à la porte du Perche et de la Beauce, » dans un gras et beau país où toutes les denrées se » vendent bien. On y trouve bonne compagnie tant » d'ecclésiastiques que de séculiers. »

H. 580. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — Procès-verbal de visite du prieuré de Saint-Martin-du-Péan. — « Nous étant transportés au hameau » de Teilleau, y avons trouvé un poteau armé d'un car- » reau, qu'on nous a dit avoir été judiciairement planté » au nom et aux armes de Monsieur et dame de Vrain- » ville, ce que nous avons reconnu à l'inspection des » armoiries, portant sur fond d'azur un lion d'or volant » armé d'une épée d'argent ². »

H. 581. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1572-1745. — Baux du manoir, terres et vignes du prieuré de Saint-Martin-du-Péan.

H. 582. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770? — Plan général de la paroisse de Saint-Martin-du-Péan.

H. 583. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1778. — Bail d'un lot de terre de 103 setiers, aux terroirs du Gault et de Plancheville.

H. 584. (Registre.) — In-folio, papier, 242 pages.

1615-1632. — Déclarations passées au profit du prieur de Saint-Martin-du-Péan (« au droit duquel est la » comtesse de Montboissier par transaction du 10 décembre 1771. »)

¹ « Il y avait autrefois en ce lieu une métairie et une grange » champarteresse, dont il ne reste plus que la place qui contient un » minot ou environ de terre » (1775).

² Le sieur Claude de Leyris, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Père, visiteur, ordonne que le dit poteau soit enlevé comme attentatoire aux droits de la seigneurie du prieuré de Saint-Martin-du-Péan.

H. 585. (Registre.) — In-4°, papier, 292 pages.

1656-1690. — Déclarations passées au profit du prieur de Saint-Martin-du-Péan pour des héritages situés à Dampierre, Brouville, Villars, Plancheville et le Gault, par-devant Coulon, notaire à Plancheville.

H. 586. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1704-1763. — Terrier du prieuré de Saint-Martin-du-Péan. Parmi les déclarants : Louise-Thérèse de Menou, femme de Henri-François de Lambert, marquis de Saint-Bris (1744); François-Jérôme de Montigny, doyen de l'église Notre-Dame de Chartres (1753); Antoine Godefroy, fermier de la foulerie de Chartres (1704); Jean-Baptiste Daubenton, commissaire-général de la marine (1763); Marie-Charlotte d'Héricy, abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1763).

H. 587. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1686. — Déclaration des biens et droits du prieuré de Saint-Martin-du-Péan.

H. 588. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1523-1763. — Reconnaissances de 20 sous de rente dus au prieur de Saint-Martin-du-Péan sur une mine de terre, nommée les Greniers de Saint-Père, en ladite paroisse de Saint-Martin-du-Péan.

H. 589. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1771. — Inventaire des titres touchant le droit de champart du prieuré de Saint-Martin-du-Péan à Plancheville (1568-1749). — Relevé de terres sujettes au champart de Plancheville.

H. 590. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1655-1749. — Baux des champarts et dîmes de Dampierre et de Bronville.

H. 591. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1770. — Terrier de la seigneurie du prieuré de Saint-Martin-du-Péan à Dampierre.

H. 592. (Registre.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

1578. — Déclarations rendues à la terre et seigneurie de Dampierre, par Étienne Dubois, prieur de Saint-Martin-du-Péan.

H. 593. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1755-1777. — Transaction entre Louis-Siffrein-Benoît de Lopès de la Fare, prieur de Saint-Martin-du-Péan, et Charlotte-Madeleine Boutin, vicomtesse de Montboissier, au sujet des dîmes et champarts de Saint-Germain-lès-Alluyes. — Lettres de dom Charles Muley à la vicomtesse de Montboissier et à M. Fauconnier, son procureur. « Du château de Saint-Loup, 7 octobre » 1776. Madame, je viens d'apprendre une très bonne » nouvelle, qui vous fait au moins autant de plaisir qu'à » moi, c'est que vous vous portez admirablement bien » et que votre voyage qui n'avoit pas commencé si » favorablement s'est terminé sous les plus heureux » auspices du monde. Je m'en réjouis de tout mon cœur » et souhaite que votre santé ressemble continuellement » à la belle journée qu'il fait. Vous êtes au lit lorsque » je vous fait ce beau souhait. Je vois quasi votre char- » mante habitation de la fenêtre d'où je vois pointer le » bel astre qui nous promet de nous échauffer et nous » récréer..... M. Fauconnier vous dira que, pendant » votre absence, je n'ai pas négligé l'affaire dont vous » m'avez chargé. Si elle ne dépendoit tout-à-fait que de » moi, elle serait finie dans vingt-quatre heures. J'at- » tends mon prieur cette semaine afin qu'il soit avec » nous quand il faudra conclure. A l'égard de M. de » Véri, je suis assez assuré de la confiance qu'il a dans » ma justice, dans ma probité et dans mon exactitude » pour présumer de son consentement. »

H. 594. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 63 pièces, papier.

1749-1771. — Procès contre divers particuliers pour des droits de cens et rentes dus au prieuré de Saint-Martin-du-Péan.

PRIEURÉ DE SAINT-PATERNE D'ORLÉANS.

H. 595. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780? — Consistance du prieuré de Saint-Paterne d'Orléans : Cens et rentes sur plusieurs maisons d'Orléans, entre l'église Saint-Michel et la porte de Paris; 4 arpents de vigne dans la paroisse de Saint-Jean-de-la-Ruelle; 8 arpents de terre auprès de l'église de Saint-Paterne; un lot de terre labourable à Tournois; un demi-muids de blé et un demi-muids d'avoine de rente à Règneville; 12 livres 4 sous de rente sur les maisons devant l'église Saint-Samson d'Orléans.

PRIEURÉ DE SENONCHES.

H. 596. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Notre-Dame de Senonches : une pièce de terre appelée les Moineries, contenant 50 arpents, proche le faubourg de Senonches, à la porte du Perche; une autre pièce de terre, contenant 2 arpents ou environ, proche l'église de Senonches; 18 perches de pré; un trait de dime appelé la dime du Terre, en la paroisse du Mesnil-Thomas.

H. 597. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1526-1766. — Baux du revenu du prieuré de Senonches et des terres en dépendantes.

H. 598. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1735. — Plan et arpentage d'une pièce de terre appelée la Moinerie, paroisse de Senonches.

H. 599. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1673-1685. — Aveux à Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, à cause de sa seigneurie de Senonches, pour les terres du prieuré.

PRIEURÉ DE TOURNOISIS.

H. 600. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Laurent de Tournoisis (1110-1774)¹.

H. 601. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1764-1790. — Baux : de la terre et métairie du prieuré de Tournoisis; — des champarts de la paroisse de Tournoisis.

¹ Ces titres sont divisés en 22 liasses; malheureusement l'inventaire ne renferme aucune indication utile : qu'on en juge par l'énoncé de la 1^{re} liasse : « Cette liasse contient 12 pièces qui sont d'anciennes chartes de donations et autres à partir de l'année 1110 jusqu'en l'année 1395; lesquelles chartes sont la plupart en latin et presque illisibles. » — A la fin de l'inventaire est un récépissé du député de l'administration du directoire du district de Beaugency, s'engageant à représenter ces pièces à la première réquisition (30 mai 1792).

PRIEURÉ DE TRÉON.

H. 602. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776? — Consistance du prieuré de Notre-Dame de Tréon : 7 à 8 arpents de terre labourable; 3 arpents de pré; la métairie de Vilette près Tréon; une terre appelée les Routis; 20 arpents de terre près la couture de Biterel; 16 arpents de terre au terroir des Aucherais; toutes les grosses dimes de Tréon et les deux tiers des menues dimes de Tréon, Garancières, Aunay et Couvé; 4 arpents de terre au Désert près les Aucherais; un demi-arpent de vigne appelée la Bienvenue; le moulin de Lépine avec le droit de pêche; un muids de farine sur le moulin de Comporté.

H. 603. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1596. — Vente d'une grange et d'un jardin, en la rue du Comporté, à Tréon, en la censive du prieuré.

ABBAYE DE SAINT-FLORENTIN DE BONNEVAL

H. 604. (Registre.) — In-folio, papier, 880 feuillets.

1782. — « Inventaire des titres, papiers et documents de l'abbaye de Bonneval, de ses domaines, biens-fonds, rentes, seigneuries, droits et revenus, entre M^{rs} Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque et baron d'Avranches, abbé commendataire de la dite abbaye, et les RR. PP. dom Louis-Henri de Douy, prieur claustral, et les religieux de la communauté de la même abbaye. »

H. 605. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

XV^e siècle. — Petite chronique de l'abbaye de Bonneval¹: Notice de la fondation de l'abbaye (857); diplôme

¹ La Petite chronique de l'abbaye de Bonneval, rédigée en partie au XI^e siècle, en partie au commencement du XII^e, n'existe plus depuis longtemps en original : nous n'en avons que deux vidimus du XV^e siècle; l'un, en parchemin, est presque illisible depuis qu'on l'a plongé dans un bain immodéré de noix de galle; l'autre, en papier, est malheureusement incomplet en plusieurs endroits. La Petite chronique de Bonneval a été publiée en partie par D. Mabillon dans ses *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* (Sæc. IV, 2, p. 504 et suiv.), et, tout récemment, par nous dans le tome X des *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*. M. Bigot, dans son *Histoire de l'abbaye de Bonneval* (p. LXVII et suiv.), a publié ce document *in extenso*, mais avec un grand nombre de fautes de lecture.

du roi Lothaire (967) et bulle du pape Pascal II (1107), confirmant les biens du monastère; mentions des principales donations faites à l'abbaye depuis la fondation jusqu'au commencement du XII^e siècle.

H. 606. (Cahier.) — In-4^o, parchemin, 27 feuillets.

XIV^e siècle. — Petit Cartulaire de l'abbaye de Bonneval¹: Abandon par la comtesse Adèle, *Adela comitissa, uxor Stephani comitis*, de la taille qu'elle exigeait à Bonneval, *descriptionem pecunie quam, que consuetudinaria tallia nominatur, in burgo Bonevalensi fieri preceperam* (1109). Lettres de garde-gardienne du roi Louis VI (1110. Voir H. 611). — Charte de Louis IX prenant en sa main la garde de l'abbaye: *decernimus custodiam monasterii Bonevallis, terre sue et pertinentium ad ipsum nobis et nostris successoribus regibus Francie tanquam propriam perpetuo remanere* (1256). — Accord entre l'abbaye et Thibaut IV, comte de Blois, pour le marché et la justice de Bonneval (1118. Voir H. 613). — Accord avec Jean de Châtillon, comte de Blois, pour la justice de Bonneval (1265. Voir H. 617). — Cession par les religieux à Thibaut IV, comte de Blois, d'une place près de leur grange pour y construire une demeure (1131. Voir H. 613). — Abandon par Thibaut VI, comte de Blois, d'un orme tombé par le poids de la brume, *quandam ulmum sitam in via Carnotensi extra Bonamvallem, que pressa pondere brume ceciderat* (1207). — Confirmation par Louis VI de l'abandon fait par Hugues du Puiset de toutes coutumes sur la ville de Baignolet. *De omnibus gravaminibus que terre monachorum injuste intulerat rectitudinem fecit, et neque gistum, neque procuracionem nec consuetudinem aliquam, sed nichil omnino in villa Balnoleti et aliis quibusdam villis adjacentibus de jure se habere recognovit* (1122). — Don par le vicomte de Châteaudun de 10 livres de rente à Châteaudun sur le ban de la Saint-Jean-Baptiste (1227. Voir H. 620). — Vente par Simon, seigneur de Rochefort, de tout ce qu'il possédait à Bonneval, Massuères, Pré-Saint-Martin, Villepareux, Montfaucon, Monceau, Perruchay, Meuves, Rouvray, etc. (1232. V. 668.): confirmation de la dite vente par Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol (1238. Voir H. 668.) — Association du roi à tout ce que possédait l'abbaye à Lorré-le-Bocage (1168. Voir H. 1106). — Confirmation par Philippe IV des privilèges de l'abbaye contre le prévôt de la comtesse de Blois, *facta informatione ad sciendum in qua sesina seu possessione religiosi erant, tempore quo dilecta amita nostra Johanna, comitissa Blesensis, nobis tradidit illud quod habebat apud Bonamvallem* (1291). — Lettres de Philippe IV

¹ On lit sur la feuille de garde: « Ce sont les chartres de la ville » de Bonneval et d'autres villes appartenant à l'abbé et au couvent de » Bonneval. Si regardez celles qui appartiennent à la dite ville de » Bonneval. » — Ce titre et plusieurs feuillets du Cartulaire sont détériorés par la noix de galle, imprudemment employée par un des historiens de Bonneval, M. Lejeune.

défendant au Chapitre de Chartres de molester en rien les hommes de l'abbaye, *decanus et capitulum Carnotense conventum Bonevallis trahunt ad forum ecclesiasticum quia, ante tempus quo comitatus Carnotensis ad nostram manum devenit, compellebantur homines de corpore dicti decani et capituli per gentes abbatibus Bonevallis ad solutionem tallie* (1292). — Lettres de garde-gardienne de Philippe IV adressées au bailli d'Orléans, *mandamus vobis quatinus abbatem et conventum monasterii Bonevallensis, personas et bona ejusdem monasterii, de garda nostra speciali existentes, ab injustis violentiis, et gravaminibus manifestis protegas et deffendas* (1293). — Accord entre l'abbaye et Gaucher du Puiset, vicomte de Chartres, pour la haute justice à Bonneval (1288). — Abandon par Thibaut V, comte de Blois, de la taille qu'il percevait sur les bourgeois de Bonneval (1188. Voir H. 614). — Pancarte des droits et coutumes de l'abbaye de Bonneval¹ (XIII^e siècle). — Coutumes des fours (XIII^e siècle). — Coutumes de l'armoirier de l'abbaye (XIV^e siècle). — Bail par les religieux de Bonneval de 5 mines de terre, à Pré-Saint-Évroult, appartenant à l'office d'armoirier (1308). — Reconnaissance par Raoul Potet des droits appartenant à l'armoirier au village de Champigny (1348).

H. 607. (Registre.) — In-folio, papier, 182 feuillets.

1550? — Copie des titres de l'office de secrétaire de l'abbaye de Bonneval. — Accord avec Ursion de Meslay, *Ursio de Mellayo, dominus Fracte-Vallis*, pour la justice de Gérardville et de Lolon, *super magnam justiciam in terris monachorum Bonevallis sitis apud Jesainvillam et Lolon et in hospitibus ipsorum in predictis villis commorantibus* (1237). — « Attestation comme le segretain de » Bonneval prend les offertes et oblations faites aux » chasses et reliquères de saint Florentin et saint » Marcellin le dimanche de *Cantate* dans l'église de » Saint-Saulveur » (1541). — Bulle de Lucius II confirmant les biens de l'abbaye de Bonneval, *ecclesiam Sancti Mauricii que antiquitus mater et parochialis ecclesia fuit, ecclesiam de Morariis, ecclesiam Sancti Mauri, de Pratis, de Danciaco, de Lozono, ecclesiam de Gerynvilla... Datum Laterani, per manum Baronis, capellani et scriptoris, nonas aprilis, indictione VII^a, incarnationis Dominice anno M^o C^o XLIII^o, pontificatus vero domini Lucii secundi pape anno primo*. — Bulle du pape Grégoire X confirmant les biens de l'abbaye (1272. Voir H. 608). — Bref du pape Innocent III confirmant les dîmes de l'abbaye. *Datum apud Urbem Veterem, pridie nonas maii, pontificatus nostri anno nono decimo* (1216). — Confirmations de tous les biens de l'abbaye: par Geoffroy, évêque de Chartres (v. 1155); — par Renaud de Mouçon, évêque de Chartres (1205). — Vente par Simon de Rochefort du

¹ Cette pièce, ainsi que la suivante, a été publiée dans le *Bulletin des Comités des travaux historiques*, année 1891, p. 301 et suiv.

fief que Philippe Gallien tenait de lui à Géraïnville (1232. Voir H. 668) ; confirmation de ladite vente par Gautier, archevêque de Sens ; Hugues, fils de Simon de Rochefort ; Geoffroy, vicomte de Châteaudun ; Hugues d'Apremont, frère de Simon de Rochefort (1232. Voir H. 698) ; Agnès femme de Hugues, fils de Simon de Rochefort (1232) ; Jean, comte de Chartres, et Isabelle, sa femme (1234). — Quittance de 4100 livres donnée par Simon de Rochefort aux religieux de Bonneval pour la vente par lui faite aux dits religieux (1233). — Confirmation par Thibaut, comte de Blois, de la vente faite par Ursion de Fréteval d'une maison à Bonneval, près le cimetière de Notre-Dame, *domum quam apud Bonamvallem habebat juxta cimiterium Beate-Marie* (v. 1188). — « Acte » comme le secrétaire de Bonneval a prins et emporté » toutes les offertes et oblations faictes aux saintes » châsses en l'église Saint-Michel de Bonneval, » lesquelles furent portées en ladite église le dimanche » de *Cantate* 8^e may 1547. » — Anniversaires et obits fondés en l'abbaye de Bonneval, « pour lesquelz le » secrétaire prent aucun salaire pour la sonnerie » d'iceulx. » — « Charges de l'office de sacriste qu'est » tenu faire le secrétaire de l'abbaye de Bonneval. » — Épitaphes des seigneurs de Frécot enterrés au chapitre de l'abbaye de Bonneval :

I

*Pagus Frescoli Guallerum me generavit,
Urbs quoque Carnoti præbenda condecoravit ;
Captivique rei, licet allæ progeniei,
Spiritus alme Dei, tu miserere mei.*

II

*N. de Frescoto jacet hic, quem prospera Cloto
Magnificavit ita. Dunensis archilevita,
Laude foret merita, vir florens cælibe vita,
Vir probus ac tutus, valide sua jura secutus.
Cum Christo comite, duo fratres archilevitæ
Hi prope junguntur prope juncti qui tumultantur.*

III

*A teneris annis fuit hujus cura Joannis
Carnoti claræ famulari Virginis aræ,
Claraque Frescoli generi dans lumina toti,
Moribus et vita clarus fuit archilevita
Pagi Blesensis, quem nonus in ordine mensis,
Justinæ festo, tumulavit funere mæsto.*

H. 608. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1109-1508. — Bulle du pape Pascal II confirmant les biens de l'abbaye. *Datum Beneventi, per manum Johannis, sancte Romane ecclesie cardinalis ac bibliothecarii, VIII kalendas januarii indictione II^a, incarnationis*

Dominice anno M^o C^o VIII^o, pontificatus domni Paschalis secundi pape anno X^o (vidimus du 5 janvier 1526). — Bulle du pape Grégoire X confirmant les privilèges de l'abbaye. *Datum apud Urbem Veterem, per manum magistri Janoni Lercacorvi, sancte Romane ecclesie vicecancellarii, kalendas decembris, indictione I^a, incarnationis Dominice anno M^o CC^o LXXII^o, pontificatus domni Gregorii pape X anno primo* (vidimus du 20 octobre 1495). — Bref du pape Nicolas III confirmant les libertés et immunités de l'abbaye. *Datum Rome, apud Sanctum Petrum, idus maii, pontificatus nostri anno primo* (1278). — Bulle du pape Jules II contre les déprédateurs des biens de l'abbaye, *contra nonnullos iniquitatis filios qui calices, cruces, patenas, capsulas et alia ecclesiastica ornamenta, annulos, monilia et alia jocalia, tasseas, ciphos, coclaria, scutella, discos, vasa aurea et argentea, vestes, tunicas, foderaturas, mantellos, cappas, capucia et alia indumenta, lectos, culcitrans, coopertoria, mappas, mantergia, capitegia et alia domorum ustensilia, libros etiam bibliothecæ seu librariæ tenere et maliciose occultare et occulte detinere præsumunt... Datum Romæ, apud Sanctum-Petrum, anno incarnationis dominicæ M^o quingentesimo octavo, quarto kalendas augusti, pontificatus nostri anno quinto.*

H. 609. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1203-1477. — Abandon par le doyen de Dunois de tout droit de procure sur les prieurés de l'abbaye de Bonneval sis dans le doyenné de Dunois, *super prioratus Sancti Petri, Pateii, Banoleti, Colomeville, Basochie, Sancti Carilefi, Breveville, Mosii et Moreti* (1203). — Confirmation par Henri, archidiacre de Dunois, de toutes les églises que l'abbaye de Bonneval possédait dans son archidiaconé, *ecclesiam de Aloia, ecclesiam de Boovilla, ecclesiam de Sarmeriaco, ecclesiam de Magniaco et capellam Sancti Emani, ecclesiam de Roureto, ecclesiam Sancti Nicholai de Alneolo et ecclesiam Sancti Remigii* (1207). — Confirmation par Simon, évêque de Chartres, de la fondation par Renaud de Bonneval, coutelier, et Alix, sa femme, d'une messe chaque jour à l'autel nouvellement construit en l'église de Notre-Dame de Bonneval, *unam missam celebrandam cotidie in aurora de Sancto Spiritu in ecclesia Beate Marie Bonevallis, in altari de novo constructo in dicta ecclesia in honore sancte Trinitatis et beati Juliani confessoris* (1296). — Sentence des requêtes du Palais déclarant que les religieux de Bonneval ne sont point soumis aux visites de l'archidiacre de Dunois (1477).

H. 610. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Ordonnance de l'évêque Nicolas Bonnet pour la translation de la châsse dite *des Corps saints* de l'église abbatiale en l'église paroissiale de Notre-Dame de Bonneval.

H. 611. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 6 pièces, papier.

1110-1424. — Lettres de garde-gardienne pour l'abbaye de Bonneval par les rois Louis VI (1110), Louis IX (1255) et Charles VI (1424).

H. 612. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1376-1518. — Lettres de Charles V reconnaissant aux religieux le droit de nommer le capitaine de la ville de Bonneval (1376). — Lettres de François I^{er} confirmant aux religieux le droit de tenir les clefs de la ville de Bonneval (1518). — Lettres de Charles, duc d'Orléans, autorisant les ouvriers sergers de Bonneval à exercer leur métier en la ville d'Orléans. « En la ville de » Bonneval y a quatre métiers jurés, entre lesquels est » le métier de sergerie dont sont vêtus les religieux de » l'ordre de Saint Benoît, et icelle ville étant détruite et » déclose et comme inhabitable, s'en sont venus demeu- » rer les aucuns des ouvriers dudit mestier en nostre » ville d'Orléans, et humblement nous suppliants lesdits » religieux que, en faveur de leur dite église et en pitié » et compassion des désolations d'icelle et de ladite ville, » veuillons souffrir iceux ouvriers faire leur dit mestier » en nostre dite ville d'Orléans, par la forme et manière » qu'ils ont accoustumé de faire en la dite ville de » Bonneval » (1422).

H. 613. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1118-1210. — Accord avec Thibaut IV, comte de Chartres, pour le marché et la justice du bourg de Bonneval. *Ipsa villa Bonevallis ita est libera, quieta et absoluta abbatibus et monachorum ut nulli liceat in ea facere creditionem aliquam, nullam penitus capturam, nullam omnino justiciam nisi tantum abbati monachisque ejus, sed justiciam murdri, raptus, incendii furtivi, thesauri inventi et celati, quia durum erat monachis de talibus judicare, michi et heredibus mei comitibus Carnotensibus in Bonavalle et in terra sua de banleugua concesserunt habendam* (1118). — Cession par les religieux au comte Thibaut IV d'une place près la grange de l'abbaye pour y construire une demeure. *Cum domos proprias non haberem in Bonavalle, nec etiam terram propriam ad herbergagium meum faciendum, abbas et monachi Bonevallis plateam quamdam juxta grangiam ipsorum a parte ville et tantum terre contigue quantum infra vallum meum includi volui, mihi et heredibus meis concesserunt* (1131). — Constitution par Catherine, comtesse de Blois, de 2 sous de surcens sur une maison qu'elle avait à Bonneval pour le droit que lui ont accordé les religieux d'augmenter ladite maison, *ampliandi et dilatandi ambitum edificii quod apud Bonamvallem in terra monachorum juxta ipsorum abbaciam possidebat* (1210).

H. 614. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1188. — Abandon par Thibaut V, comte de Blois, de la taille qu'il percevait sur les bourgeois de Bonneval, *talliam quam de burgensibus ville Bonnevallis et quibusdam villis ecclesie percipiebat*.

H. 615. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1193-1202. — Concession à Louis, comte de Blois, du droit de corvée en la ville de Bonneval, *propter imminentes necessitates meas, abbas et capitulum Bonevallense corvadium exigere in terra sua, licet illud de jure vel consuetudine nec antecessores mei habuerint nec ego vel heredes mei habeamus, habendum concesserunt* (1193). — Accord avec Louis, comte de Blois, pour la justice dans la ville de Bonneval, *Monachi cognoverunt in Bonavalle et in adjacente terra eorum que abbatia dicitur comitem quatuor consuetudines habere, murdrum, incendium furtivum, thesaurum, raptum; ipse vero cognovit aliam justiciam pertinere ad monachos* (1198). — Demande par Louis, comte de Blois, de secours à l'abbaye de Bonneval pour la croisade qu'il va entreprendre, *cum ab abbate et capitulo Bonevallensi, sicut et ab aliis abbatibus terre mee, propter crucem quam ad subventionem terre Jerosolimitane receperam, expeterem auxilium, tandem abbas et monachi huic mee petitioni acquiescere decreverunt* (1199). — Confirmation par Louis, comte de Blois, de la vente faite par Philippe le meunier d'une maison à Bonneval, *Philippus molendinarius, pro cruce sibi assumpta et pro peregrinatione sua peragenda, domum quamdam quam apud Bonamvallem possidebat vendidit pro lxxx libris et c solidis dunensis monete* (1201). — Don par Louis, comte de Blois, de tout le foin et le fourrage qu'il percevait dans la grange des moines à Bonneval, *cum in vindictam inimicorum Crucis Christi Jherosolimitane iter arripere decrevissem, conventui Bonevallensi quicquid feni, straminis et cujuscumque forragii in granchia ipsorum apud Bonamvallem capiebam, ex integro dedi in elemosinam* (1202).

H. 616. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1210-1218. — Don par Catherine, comtesse de Blois, de tout ce qu'elle pouvait prétendre sur la grange de l'abbaye de Bonneval et sur la taille de ladite ville, *quicquid in grangia monachorum Bonevallis, quicquid etiam in tallia hominum ejusdem ville, nomine dotalicii, poterat reclamare* (1210). — Confirmations par Thibaut VI, comte de Blois: de l'abandon fait par le comte Louis de la taille qu'il percevait sur les bourgeois de Bonneval (1212); — de l'exemption de la taille pour un sergent de l'abbaye à Chartres (1218).

H. 617. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1265. — Accord avec Jean de Châtillon, comte de Blois, pour la justice dans la ville et banlieue de Bonneval, et dans les villes de Saint-Calais, Saint-Maur, la Touche, Givais, la Ville-du-Bois, Baignolet, Courbehaye, Ormoy, Villepareux et Guillonville, *in villa et banleuga Bonevallis et in villa Sancti Karilefi, Sancti Mauri, de Tusca, de Gyves, de villa que vocatur Villa Bosci, de Baignoleto, de Curvahaia, de Ulmeto, de Villa Petrosa et de Guillonvilla* (Copie de 1532).

H. 618. (Liasse.) — 24 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1502-1539. — Procès entre l'abbaye de Bonneval et les ducs de Chartres pour la haute justice et les droits seigneuriaux en la ville de Bonneval. — Arrêt du Parlement adjugeant aux religieux toute la justice haute, moyenne et basse en la ville de Bonneval, *excepto in casibus meurdri seu homicidii, furti cum effractura, thesauri inventi et receptati, salvæ gardiæ infractæ, traditionis mensurarum bladi in nundinis ejusdem loci* (1539).

H. 619. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1174. — Amortissement par Rotrou, comte de Perche, et Mathilde, sa femme, de tout ce que l'abbaye de Bonneval possède en ses domaines.

H. 620. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1223-1273. — Promesse par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, d'assigner 10 livres de rente aux religieux de Bonneval, en réparation des torts que leur a causés Hugues de Loislville (1223). — Sentence arbitrale de Guérin, évêque de Senlis, adjugeant aux religieux en réparation des torts faits à l'abbaye par Hugues de Loislville et ses complices, toutes les possessions dudit Hugues, *omnes plateas quas habebat idem Hugo apud Bonamvallem, et burgeolum in quo furnus est situs, et ipsum furnum, et desertum quod est juxta* (1227). — Don par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, de 10 livres de rente à Châteaudun sur le ban de la Saint-Jean-Baptiste, pour racheter les possessions de Hugues de Loislville (1227) : confirmation du dit don par Jean de Châtillon, comte de Blois (1273). — Quittance par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, de 820 livres à lui payées par les religieux de Bonneval pour l'amortissement de ce qu'ils possédaient dans ses fiefs (1232).

H. 621. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1593. — Arrêt du Parlement exemptant les receveurs et domestiques de l'abbaye de Bonneval de tailles et autres impositions.

H. 622. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1179. — Abandon par Gautier, chambrier du roi Louis VII, de 3 familles de serfs à l'abbaye. *Cum Jherosolimam proficisci vellem, tres familias servorum et ancillarum, Ade scilicet de Sancto Petro, et Roberti Tardif, et Hodeardis, et Regine, monachis de Bonavalle in pace reliqui.*

H. 623. (Registre.) — In-folio, papier, 258 pages.

1756-1789. — Délibérations capitulaires de l'abbaye de Bonneval : Nominations de dignitaires. — Baux. — Protestation contre une requête des religieux de Saint-Germain-des-Prés demandant une réforme de la congrégation de Saint-Maur (1765). — Querelle avec les curés de Bonneval pour la procession des Rameaux (1766). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la séparation du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur et défendant de former de nouveaux vœux ou projets et mémoires (9 mai 1766). — Lettre de Pierre-François Boudier, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, demandant un état du revenu et des dettes et charges de l'abbaye (26 juin 1767). — Réparations aux bâtiments. — Consentement à l'érection du comté de Montboissier-lès-Alluyes (1768). — Achat de tapisseries pour l'ornementation du chœur, des 6 chandeliers et de la croix du grand autel (1768). — Procès-verbal des séances du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, tenu à Saint-Germain-des-Prés du 17 mai au 13 juin 1770. — Construction d'une salle à manger et d'une salle de compagnie (1770). — Établissement d'enfants de la sacristie : forme de leur éducation ; leurs émoluments (1771). — Lettre du supérieur général au sujet des mésintelligences survenues en l'abbaye à propos du vestiaire (21 janvier 1772). — Projet de construction d'une bibliothèque (1772). — Refonte des cloches (1779). — Requête à l'évêque de Chartres pour demander la suppression de la procession de Baignolet (1780). — Lettre du R. P. Jean-Pierre Mousse, supérieur général, au sujet des discordes qui règnent dans l'abbaye (19 juillet 1781). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la suppression de 4 imprimés concernant la congrégation de Saint-Maur (12 juillet 1783). — Procès-verbal du chapitre général tenu à Saint-Denis le 9 septembre 1783. — Institution d'un curé en la paroisse de Saint-Maurice (1784). — Élection de dom Charles de Soulbien comme député à l'assemblée des trois États du baillage de Chartres (10 mars 1789).

H. 624. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1644-1763. — Nomination de Charles le Prévost, conseiller clerc au Parlement, comme abbé de Bonneval (1644). — Signature du Formulaire par les religieux de Bonneval (1763).

H. 625. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 50 pièces, papier.

1502-1734. — Concordats entre les religieux de Bonneval et les abbés : René d'Illiers (1502), Jean de la Lande (1552), Renaud de Beaune (1604), Charles le Prévost (1644), Auguste de Choiseul du Plessis (1662), Louis de la Vergne de Monteynard de Tressan (1699), Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac. — Quittances de 331 livres de rente dues à l'abbé de Bonneval par les religieux.

H. 626. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

1524-1629. — Arrêts du Parlement condamnant l'abbé de Bonneval à payer : au secrétaire de l'abbaye 62 livres pour la pension d'un homme chargé de sonner les cloches de l'abbaye et pour la fourniture du pain à chanter (1524) ; quittances de la dite rente ; — au prieur claustral 30 livres et un demi-muids de blé pour la nourriture d'un serviteur, plus une mine d'avoine et 6 gerbes de paille par semaine et 5 botteaux de foin par jour pour la nourriture d'un cheval (1561) ; quittance de la dite rente.

H. 627. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1686-1690. — Procès entre l'abbé et les religieux de Bonneval pour une redevance de 500 fagots que ledit abbé doit aux religieux.

H. 628. (Registre.) — In-folio, papier, 230 feuillets.

1479-1480. — Compte de recettes et de dépenses faites par Jean Aubert, commis par Louis d'Illiers, abbé de Bonneval. — « Le 7 juillet 1479, pour la venue d'ung » médecin d'Orléans, nommé maistre Jehan Douvin, et » un apoticquaire avecques lui, pour le soupper » 6 poulles, valant 3 sous. » — « Le 1^{er} juillet, pour le » disner et soupper de M^{lle} de Courtallain et le filz de » M^r de Ramboillet, 16 poulles vallant 8 sous, un oyson » 2 sous 1 denier, cerises 5 deniers. » — « Le mercredi » 29^e de septembre, pour la venue de M. d'Illiers et de » M. le chambrier de Chartres qui venoient de l'enter- » raige de feu M^r le baillif de Chartres, pour le soupper » 5 pintes de vin vieil, 3 sous 4 deniers. » — « Le » 7^e d'octobre, M^r l'archidiacre alla disner à Glatigny » avecque M^r d'illiers et M^r le doyen, et fut porté une » quarte de vin vieil vallant 16 deniers. » — « Le 16 feb- » vrier 1480, achepté à Paris pour le Karesme deux » quacques de haran, 18 livres 10 sous ; 26 pintes de » huille, 65 sous. » — « Payé à Estienne Dangeron pour » avoir fet ung autel en l'esglise de Notre-Dame de » Bonneval, 7 sous 6 deniers. »

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 629. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 28 pièces, papier.

1628-1739. — Introduction des religieux de la congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye de Bonneval (1645 ; *sceau de la congrégation de Saint-Maur*). — Extinction des offices de grand prieur, aumônier, secrétaire et armoirier. — Bulle d'Urbain VIII confirmant l'érection de la congrégation de Saint-Maur (1628). — Lettres patentes du Roi étendant à tous les monastères de la congrégation de Saint-Maur le privilège d'évoquer toutes causes au Conseil du roi (1739).

H. 630. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets.

1780-1789. — Livre de dépenses de l'abbaye de Bonneval. — Gages des employés et domestiques : au procureur-fiscal, 50 liv. ; au géographe, 200 liv. ; au blanchisseur, 400 liv., 12 setiers de métal et 300 grands fagots ; à l'aide de cuisine, 72 liv. ; au dépensier, 100 liv. ; au garçon d'hôtellerie, 100 liv. ; au postillon, 150 liv., une veste et une culotte ; au portier tailleur, 120 liv. ; au jardinier en chef, 180 liv. ; au garçon jardinier, 80 liv. ; au garçon d'écurie, 90 liv. ; au garde-chasse, 100 liv. et 5 sous par chaque pièce de gibier ; au garde-bois, 60 liv. ; au barbier, 85 liv. ; au porte-baleine, 15 liv. ; à 5 enfants de chœur, à chacun 24 liv. et 2 bonnets.

H. 631. (Cahier.) — In-folio, papier, 56 pages.

1789, janvier-avril. — Journal de la dépositairerie de l'abbaye de Bonneval. — Nourriture de la communauté, hôtes et domestiques, 2740 liv. 10 s. 6 den. ; dépenses diverses (journaux et almanachs, raccommo- dages, filasse, faïence, bonbons, etc.), 1829 liv. 9 s. 6 den. ; vestiaire, 2243 liv. 1 s. ; malades, 518 liv. 11 s. ; église, 511 liv. 13 s. 9 den. ; aumônes, 1164 liv. 12 s. ; rentes et gages, 4860 liv. 17 s. ; réparations, 2198 liv. 3 s. 3 den. ; procès, 450 liv. ; voyages, 449 liv. 10 s. ; ports de lettres, 314 liv. 3 s. ; cas extraordinaires, 2860 livres.

H. 632. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 pages.

1789, janvier-avril. — Journal de la cellèrerie de l'abbaye de Bonneval. — Recette ordinaire, 841 liv. 5 s. ; recette extraordinaire, 3531 liv. ; restats, 150 liv. ; casuel, 525 livres.

H. 633. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 pages.

1789, janvier-avril. — Journal de la sous-cellèrerie. — Recette ordinaire, 3 muids de blé ; recette extraordinaire, 70 muids 2 setiers 1 minot ; restats, 14 muids 1 setier 2 minots. Mise ordinaire (volailles et pauvres), 5 muids 11 setiers 1 minot ; mise extraordinaire (vente des espèces) 74 muids 9 setiers 2 minots pour 14116 livres 2 sous.

11

H. 634. (Cahier.) — In-folio papier, 10 pages.

1789, janvier-avril. — Journal de recette des prieurés. — Recette ordinaire, 875 liv. ; recette extraordinaire, 1658 liv. ; restats, 180 livres.

H. 635. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1776. — Arrêt du Grand Conseil du Roi prescrivant d'acheter, au nom de l'abbaye, 12 muids de grain sur le marché de Bonneval pour être distribués aux pauvres.

H. 636. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — État des messes et obits de fondation qui s'acquittent annuellement dans l'abbaye de Bonneval.

H. 637. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Catalogue des livres composant la bibliothèque de l'abbaye de Bonneval (270 volumes in-fol., 667 in-4°, 369 in-8°, 878 in-12 et 126 in-16), et inventaire des tableaux qui se trouvent dans l'abbaye : dans le salon, un portrait de Louis XV, un de Charles le Chauve et un de M^r Jumilhac, ancien abbé de Bonneval ; dans le réfectoire, la Distribution des cinq pains, le Repas de Jésus chez Simon le Lépreux et 4 dessus de porte représentant des sujets de l'ordre ; dans l'église, au-dessus de l'autel du cœur, les Trois Mages ; au-dessus de la chapelle Saint-Mandé, l'Histoire de saint Mandé, et aux deux côtés de la chapelle sainte Apolline et sainte Christine ; à la chapelle de Tous les Saints, trois tableaux représentant les Miracles de la châsse de saint Martin et saint Éloi ; au-dessus de l'autel de la chapelle Saint-Pierre, saint Pierre recevant de Jésus les clefs du paradis.

H. 638. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1681. — État du revenu temporel de l'abbaye de Bonneval. Métairie de la Chaise : 18 muids de blé, 12 chapons, 12 pigeonneaux, 4 voitures ; — métairie d'Ormoy : 9 muids de méteil, 9 muids d'avoine, 148 livres ; — métairie de Juppeau : 26 setiers de blé, 6 poules d'Inde ; — champarts de Saint-Maur : 4 setiers de blé, 28 setiers de méteil, 16 setiers d'avoine, 30 livres ; — métairie de la Fessardière : 26 setiers de blé, 12 livres de beurre, 3 livres ; — dîmes de Bouville : 6 muids de blé, 5 muids d'avoine, 4 chapons, 12 nombres de paille ; — dîmes de Baignolet : 1 cochon de lait, 60 livres ; — dîmes de Moriers : 28 setiers de blé, 16 setiers d'avoine, 4 chapons, 19 nombres de paille, 18 livres ; — moulin de Couture : 6 muids de méteil, 1 porc gras, 6 chapons, 12 anguilles, 1 gâteau d'un boisseau de farine, 40 livres ; — métairie

de Frécot : 3 setiers de blé, 4 chapons ; — dîmes de Cormainville : 15 muids 6 setiers de blé, 15 muids 6 setiers d'avoine, 2 lapins de garenne, 20 livres ; — dîmes de Dancy : 8 muids 1 setier de blé, 2 muids 6 setiers 2 minots d'avoine, 6 chapons, 10 nombres de paille, 10 livres ; — dîmes de Bazoches : 2 muids 4 setiers de blé, 2 muids 6 setiers d'avoine ; — métairie des Billards : 1 muids 6 setiers de blé, 1 muids d'avoine, 5 liv. 2 s. 6 den. ; — — métairie de Pré-Saint-Martin : 1 muids 9 setiers de blé et autant d'avoine ; — four banal de Bonneval : 2 poules, 1 gâteau d'un boisseau de farine, 80 livres ; — dîmes de Rouvray : 250 livres ; — moulin de la Coudrelle : 3 setiers de méteil ; — cure de Dancy : 1 muids de blé ; — métairie de la Gahaudière : 6 setiers de blé, autant de méteil, 12 setiers d'avoine ; — métairie de Villepareux : 3 muids de blé, 180 livres ; — métairie de Chauvieux : 3 muids de blé et autant d'avoine ; — métairie de Guillonville : 400 livres ; — métairie du Prou : 24 livres ; — métairie de Moisy : 150 livres ; — cens du Rouvray : 8 liv. 7 s. 9 den. ; — moulin de Patrouillard : 4 livres ; — dîmes de Gaubert : 3 muids de blé et autant d'avoine ; — dîmes de Courbehaye : 2 oies grasses, 60 livres ; — cure de Saint-Maur : 1 liv. 6 sous ; — étaux des bouchers de Bonneval : 2 langues de bœuf, 20 livres ; — four à ban de Saint-Michel : 3 livres ; — four à ban rue Beaussire : 4 livres ; — greffe du bailliage : 180 livres ; — métairie de Pertuiset : 24 livres ; — langage des porcs : 2 langues de bœuf fumées, 6 livres ; — étaux des halles : 70 livres ; — métairie de Moriers : 4 muids 6 setiers de blé, autant d'avoine, 30 liv. 2 s. 6 den. ; — métairie de Vilmorin : 2 muids de blé, autant d'avoine, 16 liv. 2 s. 6 den. ; — métairie de Gérardville : 1 muids de blé, autant d'avoine, 18 livres ; — métairie de Cormainville : 4 muids 6 setiers de blé, autant d'avoine, 20 liv. 2 s. 6 den. ; — métairie de Pruneville : 3 muids de blé et autant d'avoine ; — métairie de Villeneuve-sur-Conie : 10 setiers de blé, autant d'avoine, 14 setiers de méteil.

H. 639. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Tableau général du revenu de l'abbaye de Bonneval : 20405 livres 7 sous 5 deniers argent, 51 muids 1 setier 3 minots 1 boisseau de froment, 36 muids 8 setiers de méteil, 7 muids 3 setiers de méteil mitoyen, 3 muids 4 setiers d'avoine, 4 minots de pois, 28 chapons, 35 livres de beurre, 204 livres de sucre, 95 livres de laine, 69 nombres de bottes de chaume, 2 gâteaux, 12 livres d'anguilles, 5 voitures, 29 journées de harnais, 2 nombres de longue paille, 12000 tuiles. — Revenu des baux des divers offices de l'abbaye de Bonneval : manse conventuelle, 500 fagots et 500 livres ; office de prieur, 500 livres ; office de sacristain, 700 livres ; office d'aumônier, 220 livres ; petit couvent, 1450 livres ; prieuré de Saint-André de Châteauneuf, 45 livres ; prieuré de

Saint-Thomas de Châteauneuf, 180 livres ; prieuré de la Gabaudière, 400 livres ; prieuré de Sergines, 750 livres ; prieuré de Souppes, 285 livres ; prieuré de Moisy, 425 livres ; prieuré de Saint-Sauveur, 4833 livres 5 sous.

H. 640. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1742. — Déclaration des revenus et des charges des offices claustraux de l'abbaye de Bonneval. — Office de prieur, revenu : la métairie et fief du Boulay, affermée 20 setiers de froment, 3 muids et demi de méteil et 300 livres ; charges : réception des hôtes, 600 livres. — Office de sacristain, revenu : métairie de Gérardville, affermée 2 muids de froment et 5 muids de méteil ; métairie de Milsay, louée 220 livres ; charges : cire et façon des cierges, 300 liv., entretien d'une lampe, 50 liv., blanchissage du linge, 35 liv., au bedeau, 65 liv., à 3 enfants de chœur, 75 liv., entretien des ornements de la sacristie, encens, charbon, pain et vin, 150 livres. — Office de chambrier, revenu : moulins de l'enclos affermés 600 liv., menues dîmes de Bouville, 20 liv., menues dîmes de Cormainville, 30 liv., menues dîmes de Saint-Sauveur, 25 livres ; charges : habits des religieux, couvertures et meubles des chambres, 500 livres. — Office d'aumônier, revenu : métairie des Grands-Pérollets, affermée 240 liv., métairie de Lolon, 28 setiers de méteil, pré du Baignon à Saint-Maur, 50 liv., métairie de l'Aumônerie de Saint-Martin-du-Péan, 1 muids de froment et 100 livres ; charges : aumônes, 500 livres. — Office d'infirmier, revenu : métairie de Dancy, louée 5 muids de méteil, rente sur le pré du Chesne, 12 livres ; charges : médecin, chirurgien, apothicaire, remèdes et gardes des malades, 300 livres.

H. 641. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1640-1725. — Déclarations faites par les religieux de Bonneval pour le paiement des droits d'amortissement.

H. 642. (Cahier.) — In-4°, papier, 30 feuillets.

1519. — Enquête sur les droits et privilèges qu'a l'abbaye de Bonneval en ladite ville : droit de ban-vin trois fois l'an ; droit de créer, à l'avènement de chaque abbé, un juré de chacun des 4 métiers jurés de la ville de Bonneval : boulangers, bouchers, foulons et sergers ; fourches patibulaires à 3 piliers érigées à un quart de lieue de la ville de Bonneval ; officiers de justice : bailli, prévôt, greffier, tabellion et sergents.

H. 643. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1183. — Confirmation par le comte Thibaut V de l'abandon fait par les religieux de Bonneval du droit qu'ils avaient de requérir des chevaux chez les habitants

de Bonneval : *Christianus abbas totusque conventus ecclesie Bonevallis, ad petitionem burgensium ejusdem ville, consuetudinem capiendi equos quociens volebant, ubicumque invenirentur, in perpetuum quitaverunt* (vidimus de 1291).

H. 644. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1457-1767. — Baux des cens, rentes, taille de mi-carême et avenages appartenant à l'abbaye dans la ville de Bonneval. — Sentence du prévôt de Bonneval maintenant les religieux dans l'usage de percevoir le droit d'avenage à la mesure de Bonneval (1505). — Accord avec les habitants de Bonneval pour le paiement des avenages à raison de 12 sous 6 deniers pour chaque setier d'avoine (1606). — Reconnaissance par les fermiers de l'abbaye que, pour le paiement de leurs fermages, ils se servent du minot de l'abbaye qui est un peu plus fort que celui du marché de Bonneval (1767). — Acte de rénovation du minot des greniers de l'abbaye (1767).

H. 645. (Registre.) — In-4°, parchemin, 120 pages.

1529-1530. — Reconnaissances des cens, avenages, taille de mi-carême dus par les habitants de Bonneval.

H. 646. (Liasse.) — 30 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1212-1692. — Accord avec les curés de Notre-Dame, de Saint-Michel et de Saint-Sauveur de Bonneval pour convertir en une rente de 10 livres la pitance de harengs frais qu'ils doivent chaque année à l'abbaye (1489). — Procédures pour le paiement de ladite rente, (1505-1692). — Confirmation par Renaud de Mouçon, évêque de Chartres, d'un accord passé entre l'abbaye de Bonneval et le curé de Notre-Dame pour 12 livres dues à l'office de la cuisine et pour le partage des offrandes faites en ladite église, *pro duodecim libris dunensis monete ad usus coquine, et pro uno modio boni frumenti de oblationibus in festis annualibus, et pro duabus partibus oblationum cere et candelarum* (1212).

H. 647. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1615. — Accord entre les religieux et les habitants de Bonneval, par lequel lesdits habitants s'engagent à payer 20 sous par chaque arpent de vigne, pour tenir lieu de la dîme de 7 pintes et chopine de vin que les religieux percevaient par chaque poinçon.

H. 648. (Registre.) — In-folio, papier, 462 feuillets.

1615-1616. — Déclaration des vignes sujettes à la dîme par-devant Jean Brémont, notaire à Bonneval.

H. 649. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 10 pièces, papier.

1502-1784. — Lettres du Roi défendant au bailli de Chartres de connaître des délits commis à Bonneval (1502). — Requête au duc d'Orléans par les religieux de Bonneval pour être mis en possession de la justice de la prévôté (1559). — Procès entre les religieux et les officiers du bailliage et de la prévôté pour les droits de justice en la ville de Bonneval (1739-1784).

H. 650. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1783-1784. — Procès entre les religieux et les échevins de Bonneval pour le droit de faire des feux de joie sur la place de la Grève. — Lettre de dom Morenne, prieur, à dom Leroux, doyen de l'abbaye : « 21 décembre » 1783. Nulle part je ne vois établi le droit de dresser » un feu sur la place de la Grève à côté de celui de la » ville. Partout, les ordonnances de police défendent » qu'aucun feu ne soit dressé à côté de celui des officiers » municipaux, et, pour aller contre cette ordonnance, il » faut un droit établi, et je ne vois pas que nous » l'ayions. Quant à l'usage, à l'exception du feu que la » maison a fait dresser à côté de celui de la ville sur la » Grève pour la naissance du Dauphin, et qui est l'objet » de la contestation, nulle part, dans les actes mémora- » bles ni ailleurs, il n'y est mention d'un feu pareil » dressé le même jour avec la ville et à côté du sien... » Ça a été une entreprise qui nous a coûté assez cher » pour qu'on n'en fasse pas une pareille. »

H. 651. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1547-1752. — Déclarations des fiefs, terres, seigneuries, biens et droits appartenant à l'abbaye de Bonneval.

H. 652. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

1565. — Terrier de l'abbaye de Bonneval, par-devant Jean Halgrin, lieutenant-général du bailliage de Bonneval.

H. 653. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets.

1586. — Déclarations à l'abbaye de Bonneval pour des terres et rentes lui appartenant : métairie d'Ouzenain, grange et jardin à la Jouannière, 15 liv. de rente sur une maison et jardin à Saint-Maur, métairie de Poireux, maison à Montfaucon, métairie de la Marnière à la Jouannière, 40 sous de rente sur un arpent de bois taillis à Ouzenain, 22 sous de rente sur une maison à Givais, métairie du Bois-Saint-Père paroisse de Dangeau, etc.

H. 654. (Registre.) — In-folio, parchemin, 98 feuillets.

1585-1598. — Reconnaissances par-devant Edme Pihart, notaire à Bonneval, pour les terres et maisons appartenant à l'abbaye : métairie des Terres-Noires de Moriers ; métairie de Françon ; maison du *Cygne*, rue Chartraîne ; maison du cellier du couvent ; vignes à Montfaucon ; métairie de la Bazanière ; terre de Bassigny ; maison rue du Petit-Gallas ; maison au faubourg Saint-Michel près la porte Blanche ; maison au Marché au blé ; maison devant le cimetière.

H. 655. (Registre.) — In-folio, parchemin, 336 pages.

1598-1600. — Reconnaissances passées à l'abbaye de Bonneval par-devant Jean Costé, notaire à Bonneval, pour les maisons et terres appartenant à l'abbaye : maison de la *Croix Verte*, rue aux Prêtres ; maisons, rue Chartraîne, proche la maison du *Grand Cygne* ; maison de la Pichardière, sur les Halles-Frevault¹ ; maison de l'*Ave Maria*, grande rue Chartraîne ; maison de la *Treille*, en la ruelle de la *Treille* ; maison de la *Cotte-Pot*, en la grande rue Chartraîne ; maison de l'*Image Sainte-Barbe*, au faubourg Saint-Sauveur ; métairie du Bois-Saint-Père ; lieu de la Caquetière, à Saint-Martin-du-Péan ; marnière de la Jouannière ; maison de la Beausserie, à Givais ; maison du *Mouton*, en la rue Chartraîne, métairie du colombier, à Migaudry ; four à ban de Cormainville ; maison du *Cheval-Blanc*, à Orléans ; métairie d'Ouzenain ; métairie de Guillonville ; métairie de la Grande-Bourcerie, à Givais ; métairie de Poireux.

H. 656. (Registre.) — In-folio, papier, 430 pages.

1614. — Terrier de l'abbaye de Bonneval (copie produite lors d'un procès entre François-Auguste de Thou, abbé de Bonneval, et Jacques de Durfort, seigneur de Lorges).

H. 657. (Cahier.) — In-folio, papier, 72 pages.

1641-1644. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye de Bonneval : 15 sous sur une mine de vigne au clos Jammet ; 40 sous sur une maison près Notre-Dame ; 17 sous 6 deniers sur un muids de terre aux Caquetières ; 20 sous sur 5 mines de terre et une maison à Vouvray ; 40 sous sur la maison du *Saint-Esprit* à Bonneval ; 10 sous sur le clos de la Boulardière à Montfaucon ; 15 sous sur deux arpents de terre à la Jouannière ; 40 sous sur trois corps de logis de l'*Ave Maria* ; 20 sous sur la métairie de Bassigny, etc.

¹ Les Halles-Frevault était un fief situé dans la ville de Châteaudun, qui tirait son nom de Renaud Frevault qui l'avait vendu en 1220 à l'abbaye de Bonneval.

H. 658. (Cahier.) — In-folio, papier, 142 pages.

1660-1663. — Terrier de l'abbaye de Bonneval. — Parmi les déclarants : Aubert Boucher, sergent-royal à Bonneval ; Pierre Normand, maître et franc boulanger à Bonneval ; Étienne Janvier, procureur à Bonneval ; René Guillen, maître chirurgien à Bonneval ; Jean Lambert, maître apothicaire à Bonneval ; Félix Aillet, marchand hôtelier à *l'Image Saint-Jacques*, au faubourg Saint-Jacques à Bonneval ; Marin Bellier, sieur des Bordes, etc.

H. 659. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 pages.

1680. — Terrier de l'abbaye de Bonneval, par-devant Jean Coyau, notaire à Bonneval.

H. 660. (Cahier.) — In-4°, papier, 192 pages.

1692-1700. — Terrier de l'abbaye de Bonneval, par-devant Florent Daguët, principal notaire de Bonneval.

H. 661. (Cahier.) — In-4°, papier, 92 pages.

1700-1703. — « Reconnaissances passées par les » censitaires possesseurs de maisons, jardins, vignes, » ousches, prez, terres labourables et autres biens » situez en la seigneurie de l'abbaye de Bonneval, » par-devant Florent Daguët, principal notaire de Bonneval.

H. 662. (Cahier.) — In-4°, parchemin, 46 feuillets.

1722-1736. — Terrier de l'abbaye de Bonneval, par-devant Antoine Coyau, notaire à Bonneval. — Parmi les déclarants : Pierre Lebret, curé de Villeneuve-sur-Conie ; Jean Parent, avocat en Parlement à Chartres ; Gilles-Jacques Méliant, procureur du Roi en la prévôté de Bonneval ; Charlotte Dusaulx, veuve d'André Datin, avocat en Parlement ; Marguerite Porcher de la Noue ; Samuel Boucher, maître chirurgien à Bonneval ; Pierre-Henri Hubert, seigneur de Vaudrenet ; Jacques Laurent, curé de Moriers, etc.

H. 663. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 14 pièces, papier

1570-1730. — Baux du revenu général de l'abbaye de Bonneval. — En 1570, 5810 livres de fermage, plus à 18 religieux qui sont en l'abbaye 1140 livres et 19 muids de froment, à 4 religieux claustraux 24 livres pour le vestiaire, au bailli 15 livres, au procureur 100 sous, aux baillis des quatre baillifages, 10 livres, au procureur de Paris 100 sous, au procureur de Chartres 50 sous, au

procureur de Janville 50 sous, au messenger de Château-dun 4 livres, au messenger de Chartres 30 sous, au portier de l'abbaye 20 livres, à 3 verdiers 63 livres, à la duchesse de Chartres, pour la taille de mi-carême, 100 livres, à l'abbé de Bonneval 6 charretées de foin, autant de paille et un muids d'avoine pour la nourriture de ses chevaux et un tonneau de vin du crû d'Ormoy. — En 1730, 5600 livres de fermage, plus 12 muids de méteil pour l'aumône des pauvres, 20 setiers de blé au prier de Saumeray, 18 setiers 3 minots de méteil et autant d'avoine aux religieux de Saint-Père de Chartres ; 15 setiers de blé au curé de Saint-Maurice ; un muids de blé au prier de Nottonville, 276 livres au curé de Cormainville, 200 livres au curé de Dancy, 300 livres au curé de Courbehaye, 300 livres au curé de Saint-Sauveur de Bonneval, 2 muids de blé et autant d'avoine et 25 livres au curé de Bouville, 100 livres au domaine de Chartres, 60 livres aux bailli et procureur-fiscal, 5 livres au prédicateur, 25 livres au curé de Notre-Dame de Bonneval, 100 livres aux garde-bois et garde-chasse.

H. 664. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

1547-1723. — Comptes de la ferme générale de l'abbaye de Bonneval. — En 1723, recette : 8453 livres 11 sous 1 denier ; dépense : 4769 livres 5 sous 6 deniers.

H. 665. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1549-1644. — Baux « de tout le revenu temporel » appartenant au couvent de l'abbaye de Bonneval, se » consistant en cens, rentes, en grains et deniers, terres » labourables, prez, rivières et toutes choses générale- » ment quelzconques, » moyennant 180 écus en 1549, 700 livres en 1644.

H. 666. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1682-1733. — Procès-verbaux de visite de la maison abbatiale de Bonneval et des fermes en dépendant.

H. 667. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1682-1685. — Aveux et dénombremments au duché de Chartres pour les biens de l'abbaye de Bonneval.

H. 668. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1232-1236. — Vente par Simon, seigneur de Rochefort, *Symon, dominus Rupis Fortis et Pusati et vicecomes Carnotensis* moyennant 4000 livres, de tout ce qu'il possédait à Bonneval, Mézières, Pré-Saint-Martin, Montfaucon, le Perruchay, etc. *in burgo novo, Mathueris, Pratis, Monte Falconis, Perrucheio, Valle Petrosa, Moncello,*

Meviis, Rourecellis, Vacheria, Gaudunvilla, Crotello, Touchia, Villa Nemoris, Givesio, Sancto Mauro, Nemore Noarum, Seglandem, Megaudri, Mesoigier, Pullois, Veteri Virgulto, Chesia, Villeirmorin, Villersancien, Chambelieve, Perusio, Osenein, Joenneria, Jupello, Sancto Martino de Pedano, Berciz, Villeirperrox, Cocheriau, Chevilleinvilla, Montacheri, Begniaus, Touchia Halo, Vileri, Ursionis Villa, Vallainvilla, Peleinvilla, Estauvilla, Jalanz, Sancto Christoforo et Mesio Milonis (1232). — Confirmation de ladite vente par : Béatrix, femme de Simon de Rochefort (1232) ; — Hugues, son fils (1232) ; — Hugues d'Aprémont, son frère (1232) ; — Geoffroy, vicomte de Châteaudun (1232) ; — Gautier, archevêque de Sens (1232) ; — Jean, comte de Chartres, et Isabelle, sa femme (1234) ; — Hugues de Châtillon, comte de Blois (1238).

H. 669. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 224 pièces, papier

1490-1772. — Déclarations à l'abbaye de Bonneval pour des maisons et des terres en la ville de Bonneval : grande rue, rue de la Grève, rue Chartraine, rue de Cornebuche, rue Beaussire, grande rue de Hérison, rue aux Prêtres, rue d'Enfer, rue Saint-Michel, rue des Petites-Ouches, rue du Cellier.

H. 670. (Registre.) — In-folio, papier, 316 pages.

1603-1605. — Terrier de la ville de Bonneval : rue aux Prêtres, rue de la Grève, rue Hérison, rue Chartraine, rue Saint-Michel, rue de la Chauz, rue Beaussire, rue du Cellier au couvent, rue du Bourg-Neuf, halles de Bonneval, ruelle qui va de la rue Chartraine à la rue aux Prêtres, marché au blé ; Halles de Fresvault, rue proche le cimetière, faubourg Saint-Michel, faubourg Saint-Sauveur, faubourg Hérison.

H. 671. (Registre.) — In-folio, papier, 172 feuillets.

1765-1769. — Terrier de la ville de Bonneval. — Parmi les déclarants : Charles Esnault, maître en chirurgie à Bonneval ; Michel-Paul-Augustin-Antoine Belet, prévôt royal de la ville de Bonneval ; Rosalie Rémigeaud du Moutois, femme de Georges-François de Gogué, seigneur de Moussonvilliers ; Joseph Hodiérne, curé de Notre-Dame de Bonneval ; Félix Leroy, premier échevin de la ville de Bonneval ; François Couppé, receveur de la seigneurie du Bois-de-Pré ; Pierre-Michel Cochet, avocat en Parlement ; François Daguet, conseiller du Roi au bailliage de Chartres ; Jean-Pierre-Julien Balleux, second échevin de la ville de Bonneval ; Léonard Jumeau, curé de Saint-Michel de Bonneval, etc.

H. 672. (Cahier.) — In-folio, papier, 74 pages.

1527-1529. — Reconnaissances de rentes dues sur des maisons et terres à Bonneval : 2 livres 6 deniers sur une maison rue Chartraine ; 10 sous sur une maison rue aux Prêtres ; 30 sous sur une maison au bourg-neuf ; 12 sous 6 deniers sur une maison et jardin rue Beaussire ; 8 sous sur un setier de terre à la Croix Bouvet ; 40 sous sur une maison et jardin rue de la Grève, etc.

H. 673. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750 ? — Plan de l'abbaye et de la ville de Bonneval.

H. 674. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1220-1569. — Don par Geoffroy Manseau, *Gaufrius Mansel, armiger*, d'une maison à Bonneval, *quandam domum que vocatur Tolosa, sitam apud Bonamvallem* (1220) : confirmation dudit don par Eudes de Saint-Médard et Hersende, sa femme, sœur dudit Geoffroy Manseau (1231). — Don par Jacques de Chartres, chevalier, et Jeanne, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient en la maison de Toulouse, à Bonneval (1232). — Vente par la léproserie de Bonneval, *domus leprosorium de Bonavalle*, moyennant 33 livres dunoises, d'une place en la rue Chartraine, *quamdam plateam que fuit defuncte Goree, in vico Carnotensi* (1222). — Vente par Eremburge la potière, *Eremburgis potaria*, moyennant 7 livres dunoises de ce qu'elle possédait en la maison de la Grève, *in domo de Gravia que fuit quondam Colini, mariti sui* (1223). — Don par Amelotte, femme d'Henri le potier, d'une maison « en la Grève, juxte la grant maison où » ledit Henri souloit vendre les poz » (1312). — Donation par Étienne Barbeau, notaire au châtelet d'Orléans, de la maison de *Sainte-Catherine*, rue de la Grève (1452) : baux de ladite maison (1502-1569).

H. 675. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1225-1247. — Vente par la léproserie de Molitard, *domus leprosorium Beati Thome martiris de Monte Letardi*, moyennant 100 sous tournois d'un bois près les bois de Guinegauz, *quoddam nemus situm juxta nemora de Guinegauz* (1225). — Cession par les Hospitaliers Teutoniques, *domus hospitalis Teutonicorum Sancte Marie in regno Francie*, à Simon de Rochefort, seigneur du Puiset, d'une place à Bonneval et de ce qu'ils possédaient à Saint-Maur (1225). — Vente par Gautier le foulon *Galterus fullo*, et Pétronille, sa femme, moyennant 50 livres dunoises, d'une maison à Bonneval, *domum cum appendiciis suis sitam ante domam Hamerici majoris*

Bonevallis, juxta viam que fuit defuncti Garnerii le Ventre (1230). — Confirmation par Jean de Milly, écuyer, *Johannes de Melleio, armiger*, de la vente faite par Pierre de Froide-Terre, *Petrus de Frigida-Terra*, et Éremburge, sa femme, de ce qu'ils possédaient à Bonneval et au fief de Froide-Terre, *in villa de Bonavalle et in territorio Bonevallensi, in feodo quod dicitur feodum de Frigida Terra* (1248). — Accord avec Robert de Chavernay pour une maison à Bonneval, *super quadam domo que dicitur domus Theobaldi Villani* (1247).

H. 676. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1248-1252. — Don par Robert de Membrolles, *Robertus de Mamberolis*, de la maison de Guéherbaut à Bonneval, *domum que vulgariter dicitur domus de Gueherbaut, in villa Bonevallis sitam, in vico in quo situs est puteus qui vulgariter dicitur puteus Inferni* (1248) : confirmation de ladite donation par Guillaume de Pré-Saint-Martin, *Guillelmus de Pratis*, (1250), et par Alix, dame de Villebon, *Adelicia domina de Vilebon*, mère de Robert de Membrolles (1251). — Acte de foi et hommage à l'abbaye de Bonneval par Mathieu, gendre de Nicolas de Guéherbaut, pour le fief de Guéherbaut (1252).

H. 677. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1253-1437. — Vente par Gautier le foulon, moyennant 110 livres dunoises, d'une grange et de la moitié d'un puits en la rue aux Prêtres, *quandam granchiam sitam apud Bonamvallem in vico qui dicitur vicus Presbiterorum, et medietatem putei siti in platea juxta dictam granchiam* (1253). — Don par Agathe, veuve de Graulfe le cordonnier, de 5 maisons, rue de la Grande Ouche, *domum magnam lapideam cum puteo et porprisio in vico qui dicitur Osca Magna, et quatuor alias domos ante dictam magnam domum* (1259). — Vente par Simon de Lanneray, *Symon de Lanneriaco dictus Chauchet*, et Geoffroy de Vallières, *Gaufredus de Valleriis*, chevaliers, moyennant 13 livres chartraines, de tout ce qu'ils prétendaient sur une place appelée Vallières, près le pressoir de l'abbaye, *super quamdam plateam que vocatur de Valeres, sitam apud Bonamvallem, prope pressorium conventus Bonevallis, in vico qui dicitur vicus defuncti Ade* (1259). — Don par Olivier, maître des écoles de Bonneval, *rector scholarum Bonevallis*, de 4 maisons à Bonneval, *quamdam domum in vico qui dicitur Carnotensis, contiguam vie que ducit ad furnum qui vocatur furnus Carnotensis; item quamdam aliam domum in vico Presbiterorum, contiguam domui que vocatur domus Scholarum; item eandem domum Scholarum, cum giardino et pertinenciis suis; item unam cameram sitam in vico qui dicitur Bewoer* (1262). — Adjudication à l'abbaye de Bonneval sur les héritiers d'Étienne Aillant de maisons et vergers, en la grande rue et en la rue de la Chaux, à Bonneval (1437).

H. 678. (Liasse.) — 66 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1273-1284. — Baux par l'abbaye de Bonneval : à Thibaut le coutelier, de la moitié d'une maison en la rue Chartraine (1273) ; — d'une place à bâtir en la paroisse de Saint-Sauveur, *attingentem ruelle que galice la ruelle Cul-Ront nuucupatur* (1377) ; — d'une maison en la rue Chartraine, appelée la maison de l'Ange, *vocatam hospitium Angeli* (1403 ; *fragments des sceaux de l'abbaye et de Florent, abbé de Bonneval*). — Baux de maisons, jardins et vignes en la ville de Bonneval.

H. 679. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1676 ? — Plan des propriétés avoisinant les anciens fossés de la ville de Bonneval.

H. 680. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1736. — Bail d'une place vague, au faubourg de Saint-Sauveur de Bonneval¹.

H. 681. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1710 ? — Plan général de la paroisse de Saint-Sauveur de Bonneval.

H. 682. (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 21 pièces, papier.

1486-1781. — Baux des fours à ban appartenant à l'abbaye de la ville de Bonneval : four chartrain en la paroisse de Saint-Sauveur ; four de la rue Beaussire ; four de la rue aux Prêtres ; — aliénation du four de la rue aux Prêtres (1570 ; *sign. de Charles, cardinal de Lorraine, Charles, cardinal de Bourbon, et Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens*).

H. 683. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1190-1782. — Confirmation par Hervé, comte de Nevers, du don fait par Gilbert de Tardais, *Gillebertus de Tarzees, tempore peregrinationis Iherosolimitane*, d'un pré près le clos de l'abbaye, *quoddam pratum pratis Nivardi contiguum juxta clausum monachorum* (1190). — Baux : du pré du Château, paroisse de Notre-Dame (1613-1760) ; — des prés des Basses-Garennes, faubourg de Saint-Jacques (1779-1782). — Accord avec la léproserie de Bonneval pour une vigne sise à Bonneval, *super*

¹ Le bail fut résilié la même année parce qu'il fut constaté que sur le dit terrain passait un grand chemin allant des fossés de Saint-Sauveur à ceux de Saint-Michel, et que par conséquent il était impossible d'y bâtir.

quamdam vineam que fuit defuncte Placentie (1231) : vente de ladite vigne par la léproserie de Bonneval à Gilles Harenc (1233). — État des vignes situées en la paroisse Notre-Dame de Bonneval (1580).

H. 684. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1579-1587. — Acquêt par Claude Malier, seigneur du Houssay, du censif du Puits-de-la-Chaine ou de la Vicomté, paroisse de Saint-Sauveur de Bonneval.

H. 685. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 24 feuillets.

1581-1583. — Reconnaissances passées au fief de la Vicomté, à Bonneval, par-devant Edme Pihart, notaire à Bonneval.

H. 686. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

1485-1685. — Baux des menues dîmes des paroisses de Notre-Dame, de Saint-Sauveur et de Saint-Michel de Bonneval, appartenant à l'office de chambrier.

H. 687. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 44 pièces, papier.

1621-1648. — Procédures contre Noël Jobin et Olivier Boust, curés de Notre-Dame de Bonneval, pour les dîmes de ladite paroisse.

H. 688. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 52 pièces, papier.

1689-1695. — Procédures contre Antoine Segris, vicaire perpétuel de Notre-Dame de Bonneval, pour sa portion congrue.

H. 689. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1252-1255. — Vente par Philippe d'Orsonville, *Philippus de Orsunvilla, armiger*, à Jacques le Breton, de deux setiers de terre vers le grand bois de Saint-Florentin et d'une place à Bonneval en l'île, *duo sextaria terre semeure versus magnum nemus Sancti Florentini, et quamdam plateam sitam apud Bonamvallem in insula* (1252). — Vente par l'abbaye à Jean le Picard, bourgeois de Vieuvicq, du haut bois de Saint-Florentin, *nemus altum quod est situm juxta Bonamvallem et quod vulgariter appellatur nemus Sancti Florentini* (1255).

H. 690. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1768-1770. — Procédures contre Pierre Vassor, laboureur à Montboissier, au sujet de deux planches de bois qu'il a fait placer sur le glacis du moulin du Pont, paroisse de Saint-Michel de Bonneval, et qui nuisent au moulin de Couture, appartenant aux religieux.

H. 691. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1232-1468. — Confirmations par Eudes de Fontenay, *Odo de Fontaneto*, et Geoffroy de Lanneray, *Gaufrius de Lenere*, du don fait par Gohier de Lanneray, leur oncle, de 10 sous de rente sur les maisons derrière le four chartrain, *super domibus et plateis retro furnum Carnotensem apud Bonamvallem* (1232). — Sentence du prévôt de Bonneval maintenant les religieux en possession de 40 sous de rente sur une maison rue d'Enfer (1392). — Donation par Pierre de Beausse de 7 livres 15 sous de rente sur une maison, aux ouches de Saint-Michel de Bonneval (1414). — Don par Pierre Faye, coutelier, de 5 sous de rente sur une maison, rue Chartraine (1468).

H. 692. (Liasse.) — 16 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1599-1756. — Baux des dîmes de la paroisse des Saint-Sauveur de Bonneval et de celle de Saint-Maurice-sur-le-Loir.

H. 693. (Liasse.) — 6 pièces, parch., 20 pièces papier.

1383-1693. — Reconnaissances des dîmes dues, à raison de 20 sous par arpent, sur les vignes des paroisses de Saint-Sauveur de Bonneval et de Saint-Maurice-sur-le-Loir.

H. 694. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1667-1669. — Contestation avec Étienne Jamault, curé de Saint-Maurice-sur-le-Loir, pour les dîmes de la paroisse de Saint-Sauveur de Bonneval.

H. 695. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1240. — Bail par le chapitre de Saint-André de Châteaudun à Olivier le taillandier d'une place à Bonneval, rue Chartraine, en la censive de l'abbaye¹, *quamdam plateam apud Bonamvallem, in vico Carnotensi, ante domum Marie la Lorie.*

H. 696. (Liasse.) — 73 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1254-1681. — Acquêts par divers particuliers de terres, maisons et vignes, à Bonneval, en la censive de l'abbaye. — Acquêt par Hugues Joliveau : sur Eudes le charron de 3 quartiers de vigne, *tria quarteria vinee in valle defuncte Odeline, que vinea vulgariter vocatur vinea de Quercu* (1254) ; sur Agathe la Graoule de

¹ Ledit Olivier vendit dans la suite cette maison à l'abbaye de Bonneval.

3 arpents de vigne, en la même vallée (1257); — sur Geoffroy de Saint-Avit, bourgeois de Châteaudun, de 5 setiers de terre, *quinque sextaria terre semeure juxta terram defuncti Guillermi Jure* (1271); — de Guillaume Vital d'une mine de terre près les fourches de Bonneval, *unam minam terre semeure site juxta furcas Bonevallis* (1273). — Acquêt par Étienne de Freson sur Jehannot la Haume d'une maison à Bonneval, en la rue d'Entre-deux-Ponts (1346). — Vente par Robin Jouet à Perrin Bocquillon, marchand de bétail, d'un courtill à Bonneval, près la halle dudit lieu (1396).

H. 697. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1553. — Déclarations des rentes dues à divers particuliers sur des maisons et héritages à Bonneval.

H. 698. (Liasse.) — 29 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1576-1783. — Baux des moulins de l'enclos, du lot de terre de la Jouanière et du pré du Gué de la Pierre, y réunis. — Procès-verbaux de visite des moulins de l'enclos. — Reconnaissances de 3 muids de blé de rente dus par le chambrier sur ledit moulin. — Aliénation de 10 setiers de blé de rente sur les 3 muids dus par le chambrier (1577).

H. 699. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

1579-1761. — Reconnaissances de rentes dues par l'abbaye de Bonneval sur les moulins de l'enclos : quittances des dites rentes.

H. 700. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 63 pièces, papier.

1607-1698. — Procès entre l'abbaye et les échevins de la ville de Bonneval pour la retenue des eaux des moulins de l'enclos.

H. 701. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

1465-1693. — Bail « d'un demy-arpent de terre en » vigne au lieu de la Jouanière, ou cloux de Fleurie » (1465). — Reconnaissances pour des terres à la Jouanière.

H. 702. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1750? — Plan du fief de la Jouanière.

H. 703. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1427-1523. — Don par Pétronille, femme de Guillaume de Brotier, de Blois, de tout ce qui lui appartenait dans le bois Campané, *omne jus quod habebat in*

*quodam bocagio continente quatuor arpenta vel circiter prope Bonamvallem, vulgariter nuncupato le bois Campané et antiquitus le bois Thomaban, juxta clausum de la Bilonne, prope locum qui dicitur le Mont de Thoriant*¹ (1427). — Vente moyennant 33 livres tournois, par Marin Dierry de 2 setiers de terre dits le pré Marin, « près le bois » Campané, juxte le chemin de Bonneval à Vouvray » (1523).

H. 704. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1493-1525. — Vente par Florentin, veuve de Jean Huet, moyennant 100 sous tournois, d'une pièce de terre en vigne, à l'Orme de Paris, sur le chemin de Bonneval à Pullois (1525). — Bail de 4 setiers de terre à Pullois (1493).

H. 705. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1310. — Confirmation par Pierre d'Intreville, *Petrus de Intrevilla*, du don fait par Guillaume de Passeloup, *Willelmus de Passelu, miles*, d'une dime *apud Tounvillam*.

H. 706. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1473-1757. — Baux de la métairie de Vilmorin, comprenant 10 muids de terre, paroisse de Saint-Sauveur de Bonneval.

H. 707. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1584-1678. — Procès contre les détenteurs des terres de Vilmorin pour le paiement de leurs redevances.

H. 708. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1731-1767. — Baux de la métairie de la Chaise, paroisse de Saint-Sauveur de Bonneval, comprenant 24 muids de terre avec les prés en dépendant et une petite garenne remplie de buissons.

H. 709. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1234-1269. — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, du don fait par Robert de Membrolles, *de Mamberoliis*, d'un pressoir à Montfaucon, *pressorium situm in feodo Montis-Falconis* (1234). — Bail à vie à Gautier de Frécot, *de Frescoto*, chanoine de Chartres, du pressoir de Montfaucon (1258). — Don par Guillaume, seigneur de Morville, *Guillermus, miles, dominus de Mohervilla*, du fief de Montfaucon, *feodum Montis Falconis prope Bonamvallem* (1269).

¹ Le clos de la Bilonne est le clos de Babylone; quant au bois Campané, suivant une note jointe à l'acte de donation, il était devenu le bois des Hautes-Garennes.

H. 710. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1548-1776. — Baux d'une maison, terres et vignes à Montfaucon.

H. 711. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1548-1672. — Reconnaissances de rentes sur des terres à Montfaucon, paroisse de Saint-Michel de Bonneval.

H. 712. (Liasse.) — 87 pièces, parch.; 30 pièces, papier.

1467-1761. — Baux des métairies du Grand et du Petit Poireux, paroisse de Saint-Michel de Bonneval. — Arpentage des dites métairies : la grande métairie comprenant en maison, cours et jardins 2 setiers 7 boisseaux et demi-boisseau, la pièce des Noyers 16 setiers 5 boisseaux et demi, le champs aux Connins 15 setiers un boisseau, les Hautes-Bruyères 8 setiers 5 boisseaux, 13 boisseaux et demi de vigne, 15 setiers un boisseau de terre à Montfaucon appelés le champ des Hureaux, la pièce des Pommereaux 12 setiers 1 minot, le champ des Bouleaux 14 setiers 1 minot, les Eschelons 7 setiers 3 minots, 2 setiers 5 boisseaux de pré appelés le pré Couasse, 11 setiers 1 boisseau de terre au clos de la Marnière, 17 setiers 3 minots appelés la pièce de la Masure, le clos des Écottés 7 setiers 1 boisseau, 15 boisseaux en pré appelé le pré de la Pierre; — la petite métairie comprenant la pièce des Étansons 24 setiers 3 boisseaux, le clos du Petit Poireux vers Montharville 18 setiers 1 boisseau, la pièce des Rousiers 11 setiers.

H. 713. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

1746-1772. — Baux de la tuilerie de Poireux¹. — Procès-verbal de visite du fourneau et de la tuilerie de Poireux.

H. 714. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 69 pièces, papier.

1595-1788. — Reconnaissance de 5 setiers de méteil de rente sur les métairies du Grand et du Petit Poireux², dus à l'office de secrétain.

¹ Cette tuilerie avait été construite en 1740 par les religieux de Bonneval.

² La dite rente avait été léguée par Germain Varie, le 8 janvier 1517.

H. 715. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1597-1678. — Procédures : contre les détenteurs des métairies du Grand et Petit Poireux pour leurs redevances; — contre Jean Gouin, seigneur de la Boissière, pour le retrait féodal de la terre de Poireux aliénée par l'abbaye (1678).

H. 716. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1487-1597. — Acquêts par divers particuliers de terres à Poireux, en la censive de l'abbaye.

H. 717. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1769. — Procès contre des individus qui avaient fait gotté dans les bois dépendant de la métairie de Poireux.

H. 718. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1460-1773. — Baux des moulins de Couture, paroisse de Saint-Michel de Bonneval, « les moulins de Coutures près Bonneval, » 1470; « les moulins de la Couture », 1756.

H. 719. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

1549-1684. — Baux des terres des Haies de Saumeray, paroisse de Montharville¹ (3 muids et demi de terre labourable). — Lettre du procureur Baussan à Charles le Prévost, abbé de Bonneval : « 6 février 1648. » Je me suis soigneusement enquis ce que c'est des » bois ou hayes de Saumeray, et ay appris que c'est un » territoire scitué entre le Petit Poireux et Montharville, » contenant 3 muids de terre, et qui règne le long de » vos bois jusques près le jardin du presbytaire dudit » Montharville; auquel territoire MM. vos prédécesseurs » prenoient la dixme comme dépendant de la paroisse » Saint-Michel de Bonneval, mais à présent c'est le curé » dudit lieu qui en jouist depuis l'abandonnement à luy » fait des dixmes de la paroisse. »

H. 720. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1475-1599. — Déclaration des terres des Hayes de Saumeray (1599). — Reconnaissance de 15 sous de rente sur 7 mines de terre, au terroir des Haies de Saumeray.

¹ Ces terres furent dans la suite réunies à la métairie du Petit Poireux.

H. 721. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1500-1516. — Accord entre l'abbaye et Jean Deschamps, curé de Montharville, pour les dîmes et champs des Haies de Saumeray.

H. 722. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1190-1295. — Confirmation par Chrétien, abbé de Bonneval, du partage de la terre de Frécot entre Robert de Frécot et ses frères, *quicquid habebant apud Freschot, tam in pratis quam in molendinis, nemoribus, et vineis et terra* (1190; vidimus de l'official de Chartres en 1240). — Vente par Jeanne et Marguerite, filles de Geoffroy de Bardillières, « pour le pris de six-vins livres tournois » et troys muis de blé, . . . de tous les prez et aunois » que ledit Geuffroy leur père tenoit desouz le colombier » de Frécot, et tous les fiez et rerefiez que elles avoient » appartenans aux prez et aux aunois dessusdiz » (1295; vidimus du garde de la prévôté d'Orléans en 1447); confirmation dudit don par Bourreau de Bardillières, seigneur de Frécot (1295).

H. 723. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1603. — Bail des buissonnages, lisières et terres dépendant de la tour de Frécot.

H. 724. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1638-1749. — Échange de la châtellenie de Frécot entre l'abbé de Bonneval et Claude Malier, seigneur du Houssay (1638). — Acte de foi et hommage pour la seigneurie de Frécot à Charles-Henri-Philippe de Montboissier, seigneur du Houssay (1749).

H. 725. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1762-1765. — Procès contre Jean Gouache, fermier du moulin de Frécot, pour le paiement du loyer du dit moulin.

H. 726. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1518-1782. — Baux de la dime de Frécot, paroisse de Trizay-lès-Bonneval (*sceau de la prévôté de Bonneval*, 1518). — Déclaration de la petite dime de Frécot (1782).

H. 727. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1738-1768. — Procédures contre Michel Vallée, curé de Trizay-lès-Bonneval, pour les dîmes de Frécot.

H. 728. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1525-1549. — Acquêts par l'abbaye de terres au terroir de Babylone ou de Ruchèvre (1525). — Baux des dites terres (1527-1549).

H. 729. (Plan.) — 16 pièces, papier.

1720? — Plan des fiefs et seigneuries de Ruchèvre, Saint-Maurice-sur-le-Loir, le Bois-des-Noues, Migaudry et Vouvray.

H. 730. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1526-1749. — Acquêt par l'abbaye de Bonneval de la métairie d'Houzenain, paroisse de Saint-Maurice-sur-le-Loir, sur Jean Fournier, seigneur de la Rochette (1526). — Baux de la dite métairie.

H. 731. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1720? — Plan du village d'Ouzenain.

H. 732. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 21 pièces, papier.

1655-1745. — Échange avec Louis Moreau, seigneur du Monceau, de la métairie du Petit-Houzenain contre le bois de Ruchèvre, paroisse de Saint-Maurice-sur-le-Loir. — Adjudications des coupes de bois.

H. 733. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1670? — Plan des bois de Ruchèvre et des terres environnantes.

H. 734. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1713? — Plan et arpentage des bois de Ruchèvre.

H. 735. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1625-1667. — Acquêts par divers particuliers de terres à Ruchèvre, en la censive de l'abbaye.

H. 736. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1560-1644. — Déclaration des terres de la métairie d'Ouzenain (1560). — Arpentage des dites terres (1644): maison, cour et jardin à Ouzenain; un pré sur les communs du village d'Ouzenain; 2 arpents 4 mines 6 boisseaux de terre au terroir des Prés-au-Lièvre; 5 setiers 3 mines derrière Ouzenain; 3 setiers 5 mines 3 boisseaux au terroir de la Chapelle Saint-Jean de Laupitau; 2 arpents 5 boisseaux aux Champs-Tors.

H. 737. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1644. — Plan de la petite métairie d'Ouzenain.

H. 738. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1548-1655. — Actes de foi et hommage par les religieux de Bonneval pour la métairie du Petit-Ouzenain aux seigneurs de Vouvray (Jean de Vassé, 1588-1590; Jeanne le Vavasseur, veuve de Jean de Vassé, 1600; N. de Vassé, seigneur d'Éguilly, 1614; Louis Moreau, seigneur de Monceau, 1655).

H. 739. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1491-1653. — Acquêt par l'abbaye de 20 sous de rente sur des héritages à Ouzenain (1491) : reconnaissances de ladite rente. — Acquêts par divers particuliers de terres au Petit-Ouzenain.

H. 740. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1240. — Accord avec Foulques de Mémillon, *Fulco de Memilum miles*, pour la pêche à Saint-Maurice, *super omnimodam piscaturam, tam in tempore undationis aquarum quam etiam alio tempore, in tota aqua molendini Mersiti apud Sanctum-Mauritium*.

H. 741. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan des fiefs de Vouvray et de Saint-Maurice.

H. 742. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1687-1767. — Procédures contre les curés de Saint-Maurice-sur-le-Loir (J. Semilliard, 1687, Nicolas Sauvage, 1721, Michel-Gabriel Lautour, 1757, François Hue, 1766), pour les dîmes de la paroisse. — Lettre du sieur Chantier, avocat à Chartres, au sieur Roullon, procureur-fiscal du bailliage de Bonneval. « 24 mars » 1758. Si les terres pour raison desquelles les religieux » de Bonneval ont, comme gros décimateurs, formé » une demande en paiement de dixme contre le sieur » curé de Saint-Maurice-sur-le-Loir sont de l'ancien do- » maine de sa cure, il n'est pas douteux qu'ils en doi- » vent être déboutés, parce qu'il est constant que les » terres de l'ancien domaine d'une cure sont exemptes » de dixmes, et si ces Messieurs prétendent que celles » dont est question sont en tout ou partie du nouveau » domaine de la cure de Saint-Maurice-sur-le-Loir, c'est » à eux à le prouver et non au sieur curé. Ainsi si » MM. les religieux ne sont pas en état de justifier que » les héritages dont ils ont demandé la dixme au sieur

» curé ne sont pas de l'ancien domaine de sa cure, mais » qu'au contraire ce sont des terres qui ont été léguées » à la cure et qui auparavant étoient chargées de dixme » envers les gros décimateurs, je leur conseille très » fort d'abandonner leur demande contre ledit sieur » curé. »

H. 743. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1477-1773. — Baux de la métairie de Migaudry, paroisse de Saint-Maurice-sur-le-Loir. — Reconnaissance pour la maison du Colombier, à Migaudry.

H. 744. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1252. — Vente par Martin le charron à Hugues Joliveau, moyennant 21 livres dunoises, d'un demi-muids de terre entre Méroger, Migaudry et Ségland, en la censive de l'abbaye, *dimidium modium terre semeure vel circa site inter villam que dicitur Mesogier et villam que dicitur Megaudri et villam que dicitur Seglanden*.

H. 745. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 6 pièces, papier.

1469-1620. — Baux du lieu de la Coudrelle, près Migaudry, contenant 2 setiers et mine de terre ou environ, avec maison, cour, jardin et grange.

H. 746. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

1585-1619. — Procédures contre Louis Fallou, laboureur à Gérardville, pour une rente d'un demi-muids de blé, 2 setiers de seigle et 4 setiers d'avoine due sur la métairie de la Coudrelle.

H. 747. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1683. — Déclarations pour des maisons et terres au village de Méroger.

H. 748. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1246. — Vente par Hugues le pelletier, *Hugo pelliarius*, et sa femme de 7 setiers de terre à Ségland, *septem sextoria terre semeure apud Seglandum*, moyennant 20 livres tournois.

H. 749. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1608. — Reconnaissance envers le sacristain de l'abbaye de 6 deniers de cens « sur une mine de terre » en pré assize és prairies de la fontaine Saint-Floren- » tin »¹.

¹ Ce pré faisait partie de la grande métairie de Gérardville.

H. 750. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1770-1773. — Procès entre la vicomtesse de Montboissier et les religieux de Bonneval, qui réclament la dîme sur des terres dépendantes de la ferme de Lorrice. — Lettre du sieur de Courty, procureur, à M. Fauconnier, agent d'affaires de M^{me} de Montboissier. « 26 août 1773. Les religieux de l'abbaye de Bonneval » ont un champart dans la paroisse de Saint-Sauveur » de Bonneval qu'ils perçoivent à la 13^e gerbe de tous » grains. On n'a point de connoissance qu'ils aient » jamais perçu de dixme sur ces terres sujettes à champart ; aujourd'hui, ils prétendent qu'elle leur est due » comme curés primitifs et à cause de leurs clochers ; » ils prétendent que la dixme ne se prescrit point et » disent n'avoir besoin d'autres titres que leurs clochers. » M^{me} de Montboissier possède dans ce territoire sujet » à champart 3 mines de terre, ce qui fait un arpent et » demi ; on paye la dixme dans ce pays à raison de » 4 gerbes par arpent, ce qui fait 6 gerbes que l'on » demande à son fermier de la terre de Lormorice. Je » ne suis pas d'avis que vous souffriés aussi légèrement » le paiement de la dixme concurremment avec le » champart : le premier droit est déjà exorbitant, et je » présume que c'est une dixme de compte. »

H. 751. (Liasse.) — 26 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1550-1675. — Acquêts par l'abbaye de Bonneval des terres formant la métairie de l'Aumônerie, dite depuis de la Cacquetière, paroisse de Saint-Martin-du-Péan.

H. 752. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

1468-1760. — Baux de la métairie de la Cacquetière. — Arpentage de ladite métairie (1660) : 1 setier 7 boisseaux de terre près la maison des Cacquetières, 8 setiers à la Vallée de Saint-Martin, 3 setiers 3 boisseaux au pré de l'Aumônerie, une pièce de 6 setiers 4 boisseaux et demi appelée les Varennes, 5 setiers 4 boisseaux aux Planches, 11 setiers 4 boisseaux au terroir de la Baste, 2 setiers 7 boisseaux au terroir de Terre-Douce, 1 minot 5 boisseaux au terroir du Gouffre, 7 boisseaux et demi au terroir de la Butte, 4 setiers 1 mine 3 boisseaux au terroir de Quiquengrogne, 3 mines et demie au terroir de la Chapelle Saint-Jacques du Trépied, 3 setiers près la mare Feuillet.

H. 753. (Cahier.) — In-4^o, papier, 14 feuillets.

1767-1775. — Terrier de la seigneurie de la Cacquetière, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 754. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1470-1661. — Reconnaissances envers l'abbaye de 40 sous de rente sur un hébergement à Saint-Martin-du-Péan. — Cession par les religieux de ladite rente à Léonard de Villebresme, naguère abbé de Bonneval, « pour considération des grans, bons, profitables et » agréables services et plaisirs que a faiz par long temps » à nous et à nostre dit monastère et que espérons que » encore face ou temps advenir » (1452 ; *sceau de l'abbaye de Bonneval*).

H. 755. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1359-1696. — Accord avec Robert, curé de Pré-Saint-Martin, pour la dîme de ladite paroisse, *pro quadraginta modis bladi ratione decime in quibusdam terris sitis infra fines parrochie de Pratis* (1259.) — Abandon à Jacques Simonnet, curé de Pré-Saint-Martin, de la dîme de la paroisse pour lui tenir lieu de portion congrue (1696).

H. 756. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1774. — Bail de la métairie non logée de Pré-Saint-Martin, consistant en 6 mines 5 setiers de terre labou-rable.

H. 757. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

1461-1678. — Baux de la métairie de Bercis, paroisse de Sancheville (1461-1588). — Aliénation d'une partie des terres de la métairie de Bercis (1588). — Acquêt par Guillaume de Challet, seigneur en partie de Bercis de terres audit lieu (1636).

H. 758. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

1558-1639. — Reconnaissances à l'abbaye pour des terres à Bercis.

H. 759. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1580-1600. — Aveux au comté de Dunois pour la seigneurie de Bercis par Aimery de Saint-Martin, seigneur de Bercis, fils d'Antoine de Saint-Martin et de Marie de Mainbier (1580), et par Catherine de la Fontaine, veuve de Jacques de Mainbier (1600).

H. 760. (Registre.) — In-folio, papier, 153 feuillets.

1549. — Inventaire des titres concernant les droits du secrétain de l'abbaye de Bonneval, en la paroisse de Pré-Saint-Évroult.

H. 761. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1699-1701. — Terrier de la seigneurie de Pré-Saint-Évroult, par-devant Jean-Baptiste Janvier, notaire royal à Bonneval.

H. 762. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1059. — Don par le roi Philippe I^{er} de la métairie du Boulay : *dedimus unam medietariam vulgo Boullegum appellatam, que se consistit in domibus, granchia et hebergamentis plurimis, etiam in quindecim modiis terre aut eo circa, tam in vineis, virgultis quam arabilibus, una cum dominio, proprietate et justicia omnimoda predictae medietarie, villagiorum dicti Bouleii et Martinarie, territoriique eorumdem, duodecim quoque solidos turonensium censuales et octo sextarios et semodium avene, accipiendos et recipiendos annuatim in die sancti Stephani prothomartiris super domos, ortos, vineas et predia tam in dictis villagiis de Bouleio et Martinaria quam in territorio eorumdem locorum... Hec consentientibus et laudantibus Floro, episcopo Carnotensi, Bartholomeo archidiacono Pissiacensi, Marcelino predicti episcopi sigillifero, Roberto comite Flandrie, Raymondo comite Sancti Egidii, Stephano comite Blesensi, Guillelmo duce Normannie, Alexandro vicecomite Dunensi, Stephano comite., Felice comite Drocensi, Brinamonte principe de Puilla, Johanne de Merenvilla, Francisco de Petronvilla, Stephano des Champs, Arnulpho de Pusato et multis aliis principibus, nobilibus et dominis... Actum publice Parisiis, in curia, anno Domini M^o L^o IX^o, III^o idus decembris¹.*

H. 763. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1324-1326. — Lettres du roi Charles IV exemptant la métairie du Boulay, *pro quadam domo vocata Boulay²*, de la dime à lui accordée par le Saint-Père, *decimalis subsidii a sede apostolica concessi* (1324). — Confirmation de cette exemption par Gilles, abbé de Saint-Denis en France (1324), et par P. de Agya, archidiacre de Buzançais en l'église de Bourges (1326).

H. 764. (Liasse.) — 42 pièces, parch. ; 32 pièces, papier.

1469-1773. — Baux de la métairie du Boulay, paroisse de Pré-Saint-Évroult, consistant en maison,

¹ L'original, en très mauvais état et rendu presque illisible par un bain de noix de galle qu'on lui a fait subir, est d'une fausseté évidente comme écriture, et par le contexte même de la pièce. Le nom de la plupart des témoins a été imaginé au hasard.

² La charte royale porte *pro quadam domo vocata Boulay, in dicta Carnotensi dyocesi* ; ces derniers mots, dans un vidimus de l'official de Chartres de 1325 ont été remplacés vers le même temps par les suivants, *de dono Philippi, regis Francorum*. Il est donc permis de supposer que ce fut au XIV^e siècle, que fut fabriquée la charte de Philippe I^{er} que nous avons analysée. H. 762.

granges, bergeries et autres bâtiments en dépendant, couverts en tuile et chaume, un clos de vigne enclos de murailles, avec la quantité de 14 muids et 3 setiers de terre ou environ, et 2 muids ou environ de terre labourable, anciennement appelés la Mairie du Boulay.

H. 765. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1710 : Plan du fief du Boulay.

H. 766. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1720 : — Plan des fiefs du Boulay ou de la Masure et des Brières de la Grande-Mairie.

H. 767. (Liasse.) — 24 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1478-1708. — Reconnaissances à l'abbaye de Bonneval pour des terres dépendantes de la seigneurie du Boulay.

H. 768. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1665-1768. — Reconnaissances par les religieux de Bonneval pour des terres dépendantes de la seigneurie du Boulay aux seigneurs de la Chaise (Nicolas Allego, 1665 ; Marin Bernier, 1748).

H. 769. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1590-1767. — Actes de foi et hommage par divers particuliers pour des terres au Boulay aux seigneurs de la mairie du Grand-Champ (Jean Guillaumin, laboureur, 1590-1599 ; Hugues Guillaumin, laboureur, 1607-1627 ; les religieux de Bonneval¹).

H. 770. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1567-1787. — Aveux pour le fief du Grand-Champ aux seigneurs du Puits Gast (Louis du Boulay, 1567 ; Jean de Vienne, 1603-1607 ; Élisabeth Dollé, veuve de Jean de Vienne, 1609 ; Charles de Tiercelin, 1633 ; Marie de Vienne, veuve de Charles de Tiercelin, 1657 ; Armand-Jean de Tiercelin, 1675 ; Jean-Baptiste de Mailly, 1724 ; Michel-François Roussel d'Espourdon, 1784).

H. 771. (Cahier.) — In-4^o, papier, 40 pages.

1640. — Terrier de la seigneurie du Boulay. — Parmi les lieux déclarés : le boisseau de l'Épine au Boulay ;

¹ L'abbaye de Bonneval avait acquis le fief du Grand-Champ, dit aussi des Dix-Setiers, le 16 juillet 1656. Ce fief se reportait à la seigneurie du Puits-Gast appartenant au seigneur de Mémillon.

un minot de terre à Touraille ; la maison dite des Charpentiers au Boulay ; le grand setier de la Martinière ; la petite Mairie du Boulay ; les bruyères de Pardes ; le lieu des Coqs au Boulay, etc.

H. 772. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1686. — Terrier de la seigneurie du Boulay, par-devant Jean Coyau, notaire royal à Bonneval.

H. 773. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1770-1775. — Terrier de la seigneurie du Boulay, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 774. (Cahier.) — In-4°, papier, 8 pages.

1736-1738. — Censier des droits seigneuriaux de la mairie du Boulay qui se paient le lendemain de Noël. — Recette des cens de la seigneurie de Mézières, qui se paient le dimanche d'après Noël.

H. 775. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 149 pièces, papier.

1479-1776. — Reconnaissances à l'abbaye pour une rente de 12 muids de blé, dite la rente des Bégons¹, assignée sur 64 setiers de terre au Boulay. — Procédures pour ladite rente.

H. 776. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1582-1584. — Déclarations pour les avenages dus au grand-prieur de Bonneval, seigneur du Boulay.

H. 777. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 pages.

1506-1527. — Déclarations par-devant Michel Cartenay, tabellion juré à Bonneval, des terres sises en la seigneurie de Mézières, sujettes à cens, avenage et rente envers Guillaume Robin et Étienne de Sainton, armoiriers de l'abbaye de Bonneval, à cause de leur office.

H. 778. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1674-1680. — Déclarations pour les terres sises en la seigneurie de Mézières, par-devant Gilles Charpentier, notaire royal à Pré-Saint-Évroult.

¹ Cette rente était ainsi nommée parce qu'elle avait été constituée par Jean Bégon, seigneur de la Perrine.

H. 779. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 33 pièces, papier.

1527-1743. — Reconnaissances envers l'armoirier de Bonneval de terres dépendantes de la seigneurie de Mézières. — Parmi les déclarants : Jean-Claude de Rochechouart, comte de Vivonne (1662) ; les gagiers de Saint-Sauveur de Bonneval ; Jacques Camus, sieur de la Rougemondière (1662) ; Jacqueline Haye, veuve de Jacques Vallée, sergent royal à Mézières ; les gagiers de Pré-Saint-Évroult ; Marie Paulmier, veuve de Pierre Camus, avocat au Grand Conseil (1732).

H. 780. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750 ? — Plan de la seigneurie de Mézières.

H. 781. (Registre.) — In-4°, papier, 228 pages.

1599-1600. — Reconnaissances des champarts, avenages, cens et rentes dus à l'armoirier de Bonneval, à Mézières et au lieu de l'Enseigne, paroisse de Pré-Saint-Évroult.

H. 782. (Registre.) — In-folio, papier, 32 pages.

1650-1655. — Reconnaissances des droits seigneuriaux dus à l'armoirier de Bonneval, à Mézières le premier dimanche d'après Noël et au lieu seigneurial de l'Enseigne le jour de Saint-Rémy, par-devant Jean Bourgery, notaire à Bonneval.

H. 783. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 feuillets.

1733-1736. — Terrier de la seigneurie de Mézières, par-devant Antoine Coyau, notaire à Bonneval.

H. 784. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1769-1776. — Terrier de la seigneurie de Mézières, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 785. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1475-1773. — Baux des champarts de Mézières et de Pré-Saint-Évroult

H. 786. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1684. — Plan des champarts de Pré-Saint-Évroult.

H. 787. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1763? — Plan des terres sujettes à champart à Mézières et à Pré-Saint-Évroult.

H. 788. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1589. — Recette des cens, rentes, poules et avenages faite pour l'armoirier de Bonneval aux lieux de Mézières et de Pré-Saint-Évroult¹.

H. 789. (Cahier.) — In-folio, papier, 6 feuillets.

1656-1663. — Recette des cens, avenages et poules dus à l'armoirier de Bonneval au village de Mézières.

H. 790. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1658-1664. — Censier de la seigneurie de Mézières, appartenant à Nicolas Robineau, cessionnaire de l'armoirier de Bonneval.

H. 791. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1658-1736. — Mémoire des terres dépendantes de la seigneurie de l'Enseigne à Pré-Saint-Évroult. — État des seigneuries dépendantes de l'abbaye de Bonneval en la paroisse de Pré-Saint-Évroult : le Four et l'Enseigne ; le fief de Saint-Évroult ; le fief Brisson ; le fief de Guillot Guillaumin ; la seigneurie de Mézières ; la seigneurie du Boulay ; le fief de Louis Guillaumin ; le fief des Loges ; le fief de la Martinière ; partie de la seigneurie de Vilmorin ; la seigneurie de Gérardville.

H. 792. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1537-1602. — Baux de la métairie de l'Enseigne, consistant en maisons et 43 setiers de terre.

H. 793. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1563-1773. — Reconnaissances passées à l'armoirier de Bonneval pour ses seigneuries de l'Enseigne et du Four.

H. 794. (Cahier.) — In-4°, papier, 18 feuillets.

1721-1733. — Terrier de la seigneurie de l'Enseigne, par-devant Antoine Coyau, notaire à Bonneval.

¹ A la fin de ce cahier se trouve un état des bénéfices dépendant de l'abbaye de Bonneval.

H. 795. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 pages.

1734-1737. — Terrier des seigneuries de l'Enseigne et du Four, par-devant Antoine Coyau, notaire royal à Bonneval. — Procès-verbal de bornage des terres appartenant à Jean de Mailly, seigneur de Mémillon, en la paroisse de Pré-Saint-Évroult (1734).

H. 796. (Cahier.) — In-4°, parchemin, 10 feuillets.

1763-1764. — Terrier de la seigneurie de l'Enseigne, par-devant Philippe Briand, notaire à Bonneval.

H. 797. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1658-1664. — Censier de la seigneurie de l'Enseigne.

H. 798. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 61 pièces, papier.

1613-1669. — Procès contre Théophile de la Noue, seigneur de Téliigny, et René de Cordouan, marquis de Langey, pour les droits seigneuriaux dus à la seigneurie de l'Enseigne.

H. 799. (Registre.) — In-4°, papier, 192 feuillets.

1542. — Inventaire des titres concernant les droits du secrétaire de l'abbaye de Bonneval à Frécot et à Gérardville. — Transaction entre frère Pierre d'Estrepy, secrétaire, et Jehan Sureau, curé de Pré-Saint-Évroult, au sujet des grosses dimes de Gérardville (1539). — Déclarations du ressort des justices de Gérardville, Saint-Martin-du-Péan et de la métairie de Frécot. — Reconnaissance par l'abbé de Bonneval d'une rente de 5 setiers de grain pour le pain à chanter que fournit le secrétaire (1501). — Don par Oudart de la Vove, abbé de Bonneval, en faveur du secrétaire de l'abbaye de 23 sous de rente sur une maison appelée *le Travail* en la grande rue Chartraine de Bonneval (1533). — État des charretées de jonchée dues au sacristain : le pré aux Lubins une grande charretée d'herbe le dimanche de *Cantate* ; le pré de Couture une charretée d'herbe le jour de l'Ascension ; le pré de l'église de Saint-Sauveur de Bonneval une grande charretée de jonchée le jour de Saint Marcelin ; le pré de la Fanardière une charretée de jonchée le jour de la Pentecôte ; les prés Vauvray une charretée de jonchée le jour de la Fête-Dieu ; le pré de Meuves une charretée de jonchée le jour de l'Octave de la Fête-Dieu. — Recette des cens que le secrétaire a droit de prendre à Saint-Martin-du-Péan. — Table des anniversaires et obits fondés en l'abbaye de Bonneval. — État de tout le revenu de l'office de secrétaire et tableau des charges dudit office.

H. 800. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1247. — Vente par Raoul de Paris à Geoffroy, fils de Barthélemy Morel de Corancez, de *Consanciis*, gendre de Robert Haguénier, bourgeois de Bonneval, d'une grange à Gérainville, *granchiam sitam apud Giseinwillam cum propriis suo*, en la censive de l'abbaye de Bonneval.

H. 801. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1680? — Plan du fief de Gérainville et du fief des Coqs.

H. 802. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1766. — Plan de 15 setiers de terre annexés à la métairie de Gérainville, paroisse de Pré-Saint-Évroult.

H. 803. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1767-1775. — Terrier de la seigneurie de Gérainville, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 804. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1505-1782. — Baux des grosses dîmes de Gérainville appartenant à l'office de secrétaire. — Reconnaissances pour les dites dîmes.

H. 805. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1763-1777. — Bail de la métairie de Vilsix, paroisse de Pré-Saint-Évroult, appartenant à l'office d'infirmier, et consistant en maison, grange, étable, bergerie, jardin, clos et ouches et 6 muirs 4 setiers de terre labourable. — Reconnaissance pour ladite métairie.

H. 806. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729. — État des terres appartenant à la fabrique de Pré-Saint-Évroult.

H. 807. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1489-1771. — Baux par l'abbaye du lieu de la Touche, paroisse de Saint-Maur. — Acquêts par Jean Brémont, conseiller du roi en l'Élection de Châteaudun de terres au village de la Touche (1606-1639). — Arpentage du pâtis de la Touche (1771).

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 808. (Cahier.) — In-folio, papier, 116 pages.

1602-1675. — Terrier de la seigneurie de la Touche et de la châtellenie de Saint-Maur, par-devant N. Jardé, notaire à Bonneval.

H. 809. (Cahier.) — In-4°, papier, 88 pages.

1701-1704. — Terrier de la Touche et de Saint-Maur, par-devant Florent Daguét, notaire à Bonneval.

H. 810. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 pages.

1723-1735. — Terrier de la Touche et de Saint-Maur, par-devant Antoine Coyau, notaire royal à Bonneval. — État des cens reçus pour l'abbé de Bonneval, en la maison du *Pasty Saint-Éloy* à la Touche, des censitaires de Saint-Maur (1733).

H. 811. (Cahier.) — In-4°, papier, 18 feuillets.

1766-1770. — Terrier de la Touche et de Saint-Maur, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval. — Maison et terres au Rouvre; maison et jardins du *Pasty Saint-Éloi*; maison de la Pichardière au Buisson; pré du Patrouillard; lieu presbitéral de Saint-Maur; clos de la Boissière à Saint-Maur; terres au champ tier de la Ville-du-Bois près le bois de l'abbaye, etc.

H. 812. (Cahier.) — In-4°, papier, 20 feuillets.

1770-1775. — Terrier de la Touche et de Saint-Maur, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 813. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 43 pièces, papier.

1488-1744. — Reconnaissances à l'abbaye de Bonneval pour terres à la Touche, au Rouvre, et à la Ville-du-Bois.

H. 814. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

1696-1726. — Papier de recette des droits seigneuriaux de la seigneurie de Saint-Maur et de la Touche, payables à la Touche le jour de la Commémoration des Morts.

13

H. 815. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1555-1714. — Baux des dîmes de Saint-Maur¹.

H. 816. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

1315-1697. — Charte de Hugues, archevêque de Sens, confirmant un accord fait entre l'abbaye de Bonneval et Lubin, curé de Saint-Maur, pour les menues dîmes de la paroisse et les oblations faites en l'église aux quatre fêtes annuelles et le jour de la Saint-Maur (1215)². — Accords : avec Jacques Méry, curé de Saint-Maur, par lequel celui-ci reconnaît n'avoir aucun droit sur les dîmes de la paroisse³ (1586) ; — avec Jean-Baptiste Baisle, curé de Saint-Maur, pour le paiement de son gros fixé à 25 livres, 4 setiers de froment, 1 muid 4 setiers de méteil et 4 setiers d'avoine (1686).

H. 817. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 37 pièces, papier.

1722-1734. — Procédures contre Jean-Baptiste de Mailly, seigneur de Mémillon, prétendant les droits de lods et ventes en la paroisse de Saint-Maur.

H. 818. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1477-1736. — Main levée de la basse et moyenne justice de Jupeau, saisie à la requête de Renée de France, duchesse de Chartres (1542). — Reconnaissances à l'abbaye de Bonneval pour des héritages à Jupeau (1477-1736). — Procédure au sujet de 5 pièces de terre à Jupeau, dépendant de la seigneurie de Saint-Maur (1786).

H. 819. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1726. — Don par Guillaume de Mémillon, *Guillelmus de Manso Milonis, miles*, du bois et des terres du Rouvre, *boscum et terras que site sunt prope villam que vulgariter dicitur le Roure, usque ad fluvium qui dicitur Liger*.

¹ Ces dîmes furent abandonnées au curé de Saint-Maur au XVII^e siècle pour lui tenir lieu de sa portion congrue.

² Cette charte est certainement fautive : en voici le commencement : *Quoniam que temporaliter sunt temporaliter transeunt, restat ut ea que volumus a labe oblivionis servare illesa scripto studeamus comittere...*

³ A la suite de cette pièce, se trouve un marché conclu entre Renaud de Beaune, archevêque de Bourges et abbé de Bonneval, et Vincent Bidault, couvreur en tuiles, pour les réparations de la grange de la métairie de Jupeau (1586 ; *Sign. de l'abbé de Bonneval*).

H. 820. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1468-1496. — Baux d'une maison et de terres au Rouvre, paroisse de Saint-Maur.

H. 821. (Cahier.) — In-4^o, papier, 22 pages.

1733-1736. — Terrier de la seigneurie du Rouvre, par-devant Antoine Coyau, notaire royal à Bonneval.

H. 822. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1477-1529. — Déclaration à l'abbé de Bonneval pour des terres au Rouvre, dépendant de la seigneurie de Jupeau (1477). — Autorisation donnée par l'abbé de Bonneval de construire un moulin à vent au lieu de la Pierre-aux-Billeux, paroisse de Saint-Maur (1529).

H. 823. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 34 pièces, papier.

1666-1763. — Reconnaissances de 3 livres de rente dues par l'abbaye à la fabrique de Saint-Maur, pour un droit de jonchée que ladite fabrique possédait sur le pré des Jaunets, paroisse de Saint-Maur. — Quittances de la dite rente.

H. 824. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1774-1777. — Bail de la métairie de Milsay, paroisse de Trizay-lès-Bonneval, dépendant de l'office de secrétaire (1777). — Déclaration des terres de ladite métairie (1774) : 13 setiers 4 mines de terre au champ tiers devers Trizay, 15 setiers au terroir des Trembles, 24 setiers au terroir de Montfaucon, 18 setiers et mine au terroir de la dime de Sainte-Catherine, 3 mines de bois au chemin de Frécot à Trizay, 3 mines de pré appelé le pré Rond.

H. 825. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1792-1799. — Baux de 3 arpents de pré appelé le pré du Colombier, paroisse de Trizay-lès-Bonneval.

H. 826. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 33 pièces, papier.

1413-1792. — Baux de la métairie de Pruneville, paroisse de Bourneville, comprenant 56 arpents 34 perches aux ouches de Pruneville, 18 arpents 54 perches terroir de la Maison-Rouge, 26 arpents 11 perches terroir vers Patay, 16 arpents 4 perches appelés les

Mazureaux terroir vers Pérolet, 13 arpents 63 perches appelés la pièce du Moulin vers le moulin de Pruneville, 16 arpents 89 perches appelés l'Épine vers la Maison-Rouge.

H. 827. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Acte de foi et hommage à l'abbé de Bonneval par Angélique-Anne-Perrine de Tarragon, veuve de Claude-César de Monceau, seigneur de la Rainville, pour des terres à Pruneville.

H. 828. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1306-1377. — Accord entre l'abbaye de Bonneval et Marguerite, dame du Perche, au sujet de la justice des 4 villes Alluyes-la-Belle, Saumeray, Bouville et Moriers (1306) : confirmation dudit accord par Yolande de Flandre, dame d'Alluyes (1377; *vidimus du 12 mars 1483*).

H. 829. (Liasse.) — 28 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1543-1776. — Baux de la grande métairie de Moriers, autrement appelée la métairie des Ormes. — État des terres composant la dite métairie (1734) : 37 setiers au terroir de Moisville, 1 setier à la Pointe du Coq, 5 mines terroir du Réveille-Matin, 20 setiers terroir de Chambonneau, 12 setiers 9 minots terroir d'Auville, 7 setiers 3 mines terroir du Pommier, 5 setiers à la Pointe-à-l'Ermite, 15 setiers terroir de Vilmorin, 3 mines à la Vallée-Guérot, 4 setiers 1 minot champrier de la Pierre-Couverclée, 10 setiers 7 minots champrier du Moulin-à-Vent, 38 setiers 1 minot terroir de la Besserie, 3 setiers terroir des Caves, 5 setiers champrier des Terres-Blanches, 3 mines au moulin Soret, 2 setiers terroir des Vallées, 18 setiers 3 mines terroir du Bois-de-Bellair.

H. 830. (Cahier.) — In-4°, papier, 10 feuillets.

1766-1770. — Terrier de la seigneurie de Moriers, par-devant Jean-Louis Rouillon, notaire royal à Bonneval.

H. 831. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1668-1671. — Échanges entre divers particuliers de terres en la grande métairie de Moriers, chargées de rentes envers l'abbaye.

H. 832. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 27 pièces, papier.

1573-1679. — Procédures contre les détenteurs des terres de la grande métairie de Moriers pour le paiement de leurs redevances.

H. 833. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1613-1753. — Baux des dimes et champarts de Moriers.

H. 834. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 pages.

1700? — Relevé du plan des champarts de Moriers.

H. 835. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1739. — Procédures contre Jacques Laurent, curé de Moriers, pour les champarts de la paroisse.

H. 836. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1489-1699. — Baux de la métairie de Terre-Noire, sise au lieu du Petit-Monceau, paroisse de Moriers, consistant en maison manable, grange, bergerie, cour et jardin derrière et la quantité de 7 muids 6 setiers de terre labourable.

H. 837. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1675. — Plan de la métairie de Terre-Noire.

H. 838. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 77 pièces, papier.

1379-1683. — Procédures contre le Chapitre de Notre-Dame de Chartres prétendant avoir un droit de champart sur les terres dépendantes de la métairie de Terre-Noire.

H. 839. (Liasse.) — 30 pièces parch.; 9 pièces, papier.

1533-1671. — Reconnaissances d'une rente d'un muids de froment sur la métairie de Terre-Noire, due à l'armoirier de Bonneval¹. — Procédures contre les détenteurs de la métairie de Terre-Noire pour le paiement de la dite rente.

H. 840. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1514-1750. — Actes de foi et hommage pour 4 setiers et mine de terre, au Monceau, paroisse de Moriers, rendus aux seigneurs de la Bourrellière (Pierre Malier, 1519-1521; Claude Malier, 1608-1667; Louise-Marie Malier, veuve de Louis-Joseph de Maillé, 1719; Charles-Henri-Philippe de Montboissier, 1750).

¹ Cette rente avait été donnée à l'abbaye par l'abbé Oudard de la Vove en 1526.

H. 841. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

1773-1787. — Baux des menues dîmes du Perruchet. — Contestation pour ces dîmes avec Jacques Bourgoïn, curé de Montboissier-lès-Alluyes. — Lettre dudit Bourgoïn à dom Leroux, cellérier de Bonneval : « 23 août » 1773. Je n'ai jamais eu d'envie de troubler personne » dans la perception de leurs droits. Mon prédécesseur, » qui a esté près de 50 ans curé, a toujours perçu la » dixme du chanvre ; depuis 17 ans je l'ay également » perçu sans trouble. Je sçais que l'abbaye de Bonneval, » par l'érection de la cure (de Montboissier), s'est réservé les grosses et menues dixmes par la distraction » d'une partie du hameau du Perruchay qui étoit de la » paroisse de Saint-Sauveur : le curé et habitans de » cette paroisse ont donné leur consentement à l'érection de la cure, à la charge qu'il soit payé au curé de » Saint-Sauveur 8 livres par an, en échange de quoy » le curé de la dite nouvelle paroisse recevra les petites » dixmes appartenant à l'église de Saint-Sauveur. Ce » qui concerne cette dixme de chanvre ne me produit » pas 1 livre par an¹ : il est bien certain que les grosses » dixmes vous produisent infiniment plus. »

H. 842. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1627. — Consentement par les religieux de Bonneval à l'érection en cure de la chapelle du Houssay², « pourvu toutes fois que les grandes dixmes qu'ils ont » de tout tems accoutumé de prendre leur soient réservées. »

H. 843. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1334. — Accord avec Jeanne de Bretagne, dame d'Alluyes, pour la justice au lieu de la Fénardièrre, paroisse d'Alluyes, « près une grande pierre où on quitte » le péage d'Alluye le jour de la foire de Bonneval » (*Copie du XVIII^e siècle*).

H. 844. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

1655-1787. — Déclarations de terres, sises en la censive du Bois Saint-Père, paroisse de Dangeau, dépendante de l'office de grand-prieur. — Reconnaissance par Pierre le Vasseur, sieur du Bois-Saint-Père de 10 sous de rente due au grand-prieur de Bonneval sur la métairie du Bois-Saint-Père (1655).

¹ Dom Leroux a fait un renvoi à cet endroit et a écrit en marge : « Il ment. »

² La paroisse du Houssay prit dans la suite le nom de Montboissier-lès-Alluyes.

H. 845. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin¹.

1236. — Confirmation par Henri Tancrede, *Henricus Tancreti*, et Michel de Gironville, *Michael de Gironvilla*, d'une vente faite à l'abbaye de Bonneval par Philippe de Barberonville, *Philippus de Barberonvilla*, et Basile, sa femme.

H. 846. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1541-1685. — Baux des menues et vertes dîmes de Lolon, appartenant à l'office d'aumônier.

H. 847. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1249. — Accord avec Geoffroy de Taillepie, *Gaufrius de Taillepie, miles*, pour les dîmes de Lolon et de Dancy, *super decimam ad elemosinam abbatie Bonevallis pertinentem in territorio de Lolun et decimam ad abbatem pertinentem in territorio de Danceio*.

H. 848. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 81 pièces, papier.

1584-1689. — Procédures contre les curés de Lolon (Marcelin Chevillet, 1584 ; François Giroust, 1623 ; Florimond Leloys, 1636 ; Jean Guérin, 1668 ; Alexandre Letourneur, 1686) pour les menues et vertes dîmes de Lolon et pour le paiement de leur portion congrue.

H. 849. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 32 pièces, papier.

1656-1688. — Sentence du prévôt de Bonneval déclarant que la justice de Lolon appartient à l'armoirier de l'abbaye (1566). — Nominations de tuteurs et curateurs. — Sentence du bailli de Lolon condamnant François de Cosne, seigneur de Lolon, à déguerpir une pièce de terre dépendante de la métairie de Lolon (1571). — Inventaire après la mort de Jean Guérin, curé de Lolon (1672). — Information contre Gourgon Thibault, laboureur à Édeville, pour coups et blessures portés à André Pelé, berger (1684).

H. 850. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 10 pièces, papier.

1688-1705. — Procès entre l'abbaye et Jean Rouillé, comte de Meslay-le-Vidame, pour la haute justice de Lolon.

¹ Cette pièce a été rongée par l'humidité.

H. 851. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1233-1247. — Vente par Robert d'Escureux, *Robertus de Escuretis, miles*¹, moyennant 150 livres tournois, de la dime qu'il possédait dans les paroisses de Dancy et de Pré-Saint-Évroult, *omnem decimam quam habebat in parrochiis de Danciaco et de Pareto* (1233): confirmation de ladite vente par: Simon de Rochefort, *Symon, dominus Rupisfortis et Puisati et vicecomes Carnotensis* (1233); Jean, comte de Chartres, *Johannes, comes Carnotensis et dominus Oisiaci* (1238); Aubry le Cornu, évêque de Chartres (1238); Henri de Grez, évêque de Chartres (1245). — Confirmation par Hugues des Peseriz, *Hugo des Peseriz, miles*, du don fait par son neveu, Huguet des Peseriz, de 6 deniers de cens sur le bois de Bonne-Noue, *sex denarios censuales racione nemoris quod vulgariter vocatur Bone Nae* (1247).

H. 852. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1530-1768. — Baux du lot de terre de Dancy, comprenant 5 mines au terroir de Givais, 1 mine au terroir de Dancy vers Bullainville, 1 setier au terroir d'entre Givais et Dancy et 1 setier au terroir de Massuères.

H. 853. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1452-1638. — Acte de foi et hommage à Guillaume de Loriflant, seigneur de Dancy, par Jean Fabry, conseiller général des guerres, pour 2 muids de terre à Dancy, « où souloit avoir maison et aultres édifices incendiez par gens de guerre pendant les troubles dernières » (1601). — Baux de la dite terre (1452-1638).

H. 854. (Liasse.) — 28 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

1474-1754. — Baux des grosses et menues dimes de Dancy, appartenant à l'office d'infirmier.

H. 855. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan des dimes de Dancy.

H. 856. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1632-1746. — Procédures avec les curés de Dancy (Gilles Sureau, 1632; Jacques Montéage, 1687; Gilles le Chevalier, 1740; Claude le Chevalier, 1746) pour les dimes de la dite paroisse.

¹ Dans les confirmations des évêques de Chartres, il est appelé *Robertus de Peserit*.

H. 857. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1395-1669. — Baux d'une maison et de terres à Massuères, appartenant à l'office d'infirmier.

H. 858. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680? — Plan du fief de Massuères.

H. 859. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1452-1735. — Reconnaissances d'un muids de blé de rente sur la métairie des Pinets, paroisse de Dancy¹.

H. 860. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1574-1633. — Actes de foi et hommage pour la métairie des Pinets aux seigneurs de Mémillon (Michel Forget, 1574; Jean de Vienne, 1606; Marie de Vienne, 1615; Charles de Tiercelin, 1633).

H. 861. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1329. — Exemption par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, pour les hommes de l'abbaye de Bonneval de toute corvée pour la confection du pont de Marboué. *Prohibemus ne homines abbatibus Bonevallis undecumque sint non compellantur aliquid conferre ad opus fabricae pontis de Marboe.*

H. 862. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1437-1771. — Baux du grand moulin dit aussi le moulin du pont de Marboué, « ung moulin à deux roues » au pont de Marboué, avec les rivières, pescherie et « chaussées appartenant à icelluy moulin » (1437); « le » moulin du pont de Marboué, sur la rivière du Loir, au « bas du pont de Marboué sur la gauche allant à Châteaudun, consistant en un moulin à une roue faisant » de blé farine, la place d'une autre roue, chute d'eau, « chaussée, maison dudit moulin, écurie, jardin et caves » (1755). — Accord avec Pierre-Jérôme Hodier, seigneur de la Varenne, pour la hauteur de l'eau du moulin du pont de Marboué (1748). — Permission à Henri Aubry, meunier des moulins de l'enclos de l'abbaye, de faire bâtir une maison sur une place et espace de terrain qui est la cour de la maison du moulin du pont de Marboué (1760).

¹ La dite rente avait été abandonnée par le seigneur du Houssay aux termes de l'échange fait en 1638; elle fut cédée au curé de Dancy pour sa portion congrue en 1769.

H. 863. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1508-1607. — Reconnaissances de 25 livres de rente dues à l'abbaye sur le moulin du pont de Marboué.

H. 864. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 140 pièces, papier.

1680-1748. — Procédures contre les meuniers des moulins du pont de Marboué pour l'entretien dudit moulin. — Accord avec François Barton de Montbas, seigneur des Coudreaux, pour le rétablissement d'un étançon ou palle en la chaussée du moulin du pont de Marboué, en sorte que « la palle dudit étançon fût faite » de telle hauteur qu'elle servit de décharge au trop » plein de l'eau de la rivière » (1717).

H. 865. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1363. — Confirmation par Henri de Brandelon, *Henricus de Brandelon, miles*, de la vente faite par Pierre de Theuvy, *Petrus de Thevi*, de ce qu'il possédait à Guillonville, *omnes terras cum edificis in ipsis existentibus quos habebat apud Guillonville*.

H. 866. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1508-1787. — Baux de la grande métairie de Guillonville, comprenant 56 setiers de terre dans les bas de Villesard, 30 setiers au terroir de la Motte Gaux, 9 setiers au terroir de la Chardonnière, 7 setiers vers Pérollet, un muids aux ouches de Guillonville, 55 setiers vers Gaubert, un muids au terroir de Nonneville.

H. 867. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 63 pièces, papier.

1566-1773. — Baux de la moitié des dîmes de la paroisse de Guillonville. — Procédures contre le sieur Jean Métais, curé de Guillonville, pour la jouissance des dites dîmes et pour le paiement de sa portion congrue.

H. 868. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1757-1767. — Procédures de l'abbaye de Bonneval contre le Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans et le curé de Guillonville pour les réparations de l'église de Guillonville.

H. 869. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1151. — Confirmation par Manassès, évêque d'Orléans, d'un accord passé avec Girard des Châtelliers, *Girardus de Castellariis*, pour la terre de Chauvreux, *super terram de Chauverosa*.

H. 870. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1476-1788. — Baux de la métairie de Chauvreux, paroisse de Guillonville, comprenant 12 muids de terre et de la moitié du champart de Gaubert.

H. 871. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1209-1210. — Confirmation par Manassès, évêque d'Orléans, des accords passés avec Guérin Bouteiller, *Garinum, militem, cognominatum Botteiller* (1209), et Geofroy de Nonneville, *Gaufredum militem de Nonnavilla* (1210), pour la haute et basse justice de Chauvreux, *tam super magna quam parva justicia cujusdam ville que Calverosum dicitur*.

H. 872. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1407-1606. — Baux de terres à Gaubert, paroisse de Guillonville, chargées de champart envers l'abbaye. — Autorisation pour la construction d'un moulin à vent à Gaubert (1513).

H. 873. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 44 pièces, papier.

1654-1658. — Procès contre Barbe Lefort, veuve de Louis Guillon, laboureur à Gaubert, pour les champarts de Gaubert.

H. 874. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1171-1315. — Accord entre l'abbaye de Bonneval et le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, par lequel il est convenu que la terre de Gaubert sera commune entre l'abbaye et le Chapitre, *terra de villa Gauberti inter dictam ecclesiam et prefatos monachos erit communis* (1171). — Lettre de Guismond, archidiacre de Blois, à Michel, archevêque de Sens, pour le prier de régler le différend survenu entre l'abbaye et les chanoines de Sainte-Croix d'Orléans, ces derniers prétendant que les revenus de la terre de Gaubert devaient appartenir au prévôt de leur église (v. 1195). — Accord avec le Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans pour une grange à Gaubert, *super quandam granchiam cum pertinenciis ejusdem que vocatur granchia Sancte Crucis, apud Gaubertum in parrochia de Guillonvilla* (1315).

H. 875. (Plan.) — 11 pièces, papier.

1760? — Plan des champarts de Gaubert.

H. 876. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1631-1673. — Acquêts par divers particuliers de terres à Gaubert, en la censive de l'abbaye.

H. 877. (Liasse.) — 20 pièces, parch.; 29 pièces, papier.

1456-1774. — Baux de la ferme de la Bourse ou le Couvent, paroisse de Guillonville, consistant en maison, écurie, grande grange, plusieurs mesures, jardin et cour et 53 setiers et mine de terre labourable. — Procédures contre Jean Fournier, charron à Patay, pour avoir abattu 45 pièces de gros ormes dépendants de la ferme de la Bourse (1627).

H. 878. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1360-1702. — Accord entre l'abbaye de Bonneval et l'Hôtel-Dieu de Châteaudun pour une rente de 2 muids de blé et 2 muids d'avoine sur la grange de Contermont, en la paroisse de Péronville, *super gran-chiam de Curte Hermondi, in parrochia de Apesonvilla* (1380). — Reconnaissances par l'Hôtel-Dieu de Châteaudun de la dite rente « sur la mestairie de Contremont, » en la paroisse de Bourneville » (1577).

H. 879. (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

1510-1767. — Baux des menues dîmes de Bouville, appartenant à l'office de chambrier. — État des terres sujettes à dîmes et à champart à Bouville et au Bois-de-Feugères (1602). — Procédure contre les héritiers de Nicolas Barberel, curé de Bouville, pour le paiement de 6 années de bail des menues dîmes de Bouville (1651).

H. 880. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1453-1771. — Procès-verbaux de délimitation : des dîmes des paroisses de Bouville et de Saumeray (1453); — des dîmes des paroisses de Bouville et de Vitray-en-Beauce (1771).

H. 881. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 18 pièces, papier.

1752-1774. — Procès avec le Chapitre de Notre-Dame de Chartres pour les dîmes de la paroisse de Bouville (1771-1774). — Accord avec Jacques Prévost, curé de Bouville, pour les closages et contre-ouches de Bouville, consistant en 39 setiers 1 minot 1 boisseau et demi (1752).

H. 882. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1228. — Sentence arbitrale d'Aubry le Cornut, évêque de Chartres, déclarant qu'Ursion de Meslay, *Ursio de Mellaia, dominus Fractevallis*, n'a aucun droit de

justice au Bois-de-Feugères, *predictum dominum in villa de Bosco Feugeriaram, terris, hospitibus et stratis ad dictam villam pertinentibus aliquam justitiam non habere, preterquam in majori strata publica ferrata que ducit a Carnoto apud Bonamvallem.*

H. 883. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1477-1488. — Baux de « une estrize, court, jardin » et osche, contenant 2 setiers de terre ou environ, » au Bois-de-Feugères.

H. 884. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1447. — Bail « du moulin de Beluet, sur la rivière » de la Conie, en la paroisse de Conie. »

H. 885. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760. — Plan du fief de Nozay, paroisse de Thiville, relevant de la seigneurie de Moncheny.

H. 886. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Acte de foi et hommage à l'abbé de Bonneval par Pierre-Félix-Barthélemy David, seigneur des Coudreaux, pour le bordage des Bois-des-Grés, aux Coudreaux¹.

H. 887. (Liasse.) — 6 pièces parch.; 5 pièces, papier.

1360-1769. — Baux de la métairie de Pertuiset et d'une pièce de pré y attenant, paroisse de Bazoches-en-Dunois. — Reconnaissance pour des terres à Pertuiset.

H. 888. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1734. — Terrier de la seigneurie de Pertuiset, par-devant Pierre Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 889. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 17 pièces, papier.

1489-1741. — Mémoire des terres tenues à cens et champart en la paroisse de Bazoches-en-Dunois. — Baux des dits cens et champarts.

H. 890. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1576-1669. — Reconnaissances pour les terres tenues à cens et champart en la paroisse de Bazoches-en-Dunois. — État des maisons relevant de l'abbaye de Bonneval en ladite paroisse.

* 1 Ce bordage était réuni à la métairie du Puits-Blanc, paroisse de Saint-Christophe.

H. 891. (Cahier.) — In-4°, papier, 24 feuillets.

1732. — Reconnaissances des terres tenues à cens et champart de l'abbaye en la paroisse de Bazoches-en-Dunois (les champarts montant à 13 liv. 8 s. 1 den. pite).

H. 892. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1734. — Reconnaissances, par-devant Antoine Coyau, notaire royal à Bonneval, des terres à cens et champart seigneurial à la dixième gerbe, rendu en la grange champarteresse de Bazoches-en-Dunois, le jour de la Saint Martin d'hiver.

H. 893. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1750? — Relevé du plan de la métairie d'Arbres, paroisse de Bazoches-en-Dunois.

H. 894. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Acte de foi et hommage à l'abbaye de Bonneval pour le fief de Chavenay, paroisse de Bazoches-en-Dunois, par Armand-Louis-Joseph Paris de Montmartel, marquis de Brunoy.

H. 895. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1209-1279. — Confirmation par Jean, chevalier orléanais, *Johannes, miles Aurelianensis*, d'un accord fait par lui avec les religieux de Bonneval sur ce qu'il possédait à Patay, Cormainville, etc., *super quibusdam tensamentis, Pataii videlicet, et Colummelle, Nove Ville, Espessoleiz, Willumville, Ville Gauberti, Villaris Petrosi, Basochiarum, Buxeti, Pertuiset, Premeville, que ad feodum suum pertinent* (1209). — Vente par Hervé du Mée, écuyer, moyennant 100 livres tournois, « de la moitié » de tout le tenissement que il disoit avoir en la ville de » Patoi, en la ville de Coulemeinville, en la ville de » Villeneuve-seur-Conie, en la ville de Pulsolaz, en la » ville de Premeville, en la ville de Guillonville, en la » ville de Gaubert, en la ville de Villerperreus, en la » ville de Chauvereus, en la ville de Basoches-en-Dunois, en la ville de Boissoi-seur-Connie, en la ville de » Pertuiset-seur-Connie et ès appartenences des dites » villes » (1279).

H. 896. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1750? — État des maisons, jardins, ouches et contre-ouches de Cormainville.

H. 897. (Cahier.) — In-4°, 50 pages.

1765? — État des terres sujettes à champart envers l'abbaye en la paroisse de Cormainville.

H. 898. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1730? — Plan de la paroisse, terre et seigneurie de Cormainville.

H. 899. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1476-1773. — Baux de la grande métairie de Cormainville, consistant en 17 fermes de maisons et granges avec les jardins à côté, et 19 muids 9 setiers de terre labourable. — Marché avec Pierre-Jacques Lelardeur, arpenteur-géomètre à Montboissier, pour faire l'arpentage de la grande métairie de Cormainville (1773).

H. 900. (Cahier.) — In-4°, papier, 118 pages.

1510. — Terrier de Cormainville, par-devant Jean Huet, notaire à Cormainville, contenant les déclarations des héritages qui doivent des droits seigneuriaux, cens et revenus à l'abbaye de Bonneval.

H. 901. (Registre.) — In-folio, papier, 212 pages.

1613. — Terrier de la seigneurie de Cormainville, par-devant Jean Brémont, notaire à Bonneval. — Parmi les déclarants : René Convers, avocat en Parlement; Jean Pescheteau, notaire à Cormainville; Chrétien Moreau, chirurgien à Cormainville; Étienne Durand, conseiller assesseur en la prévôté d'Orléans; François Colas, avocat en Parlement.

H. 902. (Cahier.) — In-4°, papier, 96 pages.

1614. — Terrier de la seigneurie de Cormainville, produit dans un procès contre Jacques de Durfort, seigneur de Lorges, pour les cens et champarts de Cormainville.

H. 903. (Cahier.) — In-4°, papier, 40 feuillets.

1613-1609. — Terrier de la seigneurie de Cormainville, par-devant Jean Brémont, notaire à Bonneval.

H. 904. (Registre.) — In-folio, papier, 966 pages.

1732-1744. — Terrier de la seigneurie de Cormainville, par-devant Antoine Coyau, notaire à Bonneval. Parmi les déclarants : Maximilien Tilloy de

Saint-Denis, conseiller au Parlement; Marie-Élisabeth de Monceau d'Authin, femme de François-Gabriel Chardon, avocat en Parlement; Charles Salomon, confrère de l'Oratoire; Bertrand Morel, curé de Baignolet; Jean-Claude Guérineau, avocat au Parlement; les gagers de Cormainville; François-Élie de la Fons, seigneur de Lussay; Louis François, curé de Courbehaye; Barthélemy Germont, procureur du Roi au grenier à sel de Châteaudun; Gilles-François Breton, curé de Saint-Denis-les-Ponts.

H. 905. (Cahier.) — In-4°, papier, 24 feuillets.

1766-1771. — Terrier de la seigneurie de Cormainville. — Norms des champniers et terroirs : contre ouches de Cormainville, Vauguillon, la Livardière, Courgaing, la Couture, le Débat, la Fosse au Devin, le bois de la Croix, le Mesnil, les Hautes Bornes, etc.

H. 906. (Cahier.) — In-4°, papier, 144 feuillets.

1775-1776. — Terrier de la seigneurie de Cormainville, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire à Cormainville. — Parmi les déclarants : Louis Nollet, aubergiste à l'hôtellerie de l'*Image Saint-Jacques* à Cormainville; Louis-François Gosme, meunier à Cormainville; Marie-Anne Bellenoue, veuve de Jacques Coyau, Toussaint Linget, marchand laboureur à Machelainville, etc.

H. 907. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1545-1767. — Baux des menues et vertes dîmes de la paroisse de Cormainville, appartenant à l'office de chambrier.

H. 908. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1510-1513. — Déclarations pour les terres soumises à champart en la paroisse de Cormainville.

H. 909. (Cahier.) — In-folio, papier, 110 pages.

1605. — Déclarations pour les champarts dus à Cormainville, dits les champarts Saint-Benoît, par-devant N. Jardé, notaire à Bonneval.

H. 910. (Cahier.) — In-4°, papier, 38 feuillets.

1730. — Déclarations des dîmes et champarts de Cormainville, par-devant Antoine Coyau, notaire à Bonneval.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 911. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

1466-1656. — Reconnaissances passées à l'abbaye de Bonneval pour cens et champart sur des terres à Cormainville.

H. 912. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 62 pièces, papier.

1568-1769. — Procédures pour les menues dîmes de Cormainville avec les curés de ladite paroisse (Étienne Tharot, 1568; Macé Jumeau, 1583; Léger Olivier, 1625; Pierre Hardouin, 1626; Simon Gobbé, 1637; Robert Girard, 1653; François Lebas, 1678; René Fourré, 1683; Isaac Lelasseur, 1709; André Lefebvre, 1711; François Louvet, 1769). — Quittances des curés de Cormainville pour leur portion congrue.

H. 913. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 38 pièces, papier.

1522-1740. — Contestation avec l'abbaye de Marmoutier pour la possession de 3 muids de terre à Cormainville (1522). — Procédures contre divers particuliers pour le paiement des champarts de Cormainville. — Sentence des requêtes du Palais condamnant René Charpentier, curé de Cormainville, à payer à l'abbaye la dime à raison d'une gerbe par mine pour la métairie de la Petite-Madeleine à Cormainville (1653).

H. 914. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1623-1683. — Acquêts par divers particuliers de terres et de maisons à Cormainville, chargées de cens envers l'abbaye.

H. 915. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740? — Plan de la Petite et de la Grande Couture, paroisse de Cormainville.

H. 916. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1693. — Procès verbal par-devant le notaire de Sancheville d'un incendie arrivé à Cormainville le 9 septembre 1688; « par icelle incendie la maison presbitérale dudit Cormainville contenant 6 fermes a été » complètement ruinée, dans lequel presbitaire étoit » demeurant le sieur curé qui a perdu par ladite incendie » en général tous ses habits même sacerdotaux, meubles, » papiers, titres et enseignements tant à lui appartene- » nants qu'à la fabrique dudit lieu » (1688). — Marché avec Louis Dolléans, maître charpentier et Simon Davoust, maître couvreur en tuiles, pour la réparation de la couverture du chœur de l'église de Cormainville (1693).

H. 917. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1475-1773. — Baux de la métairie du Portail, à Cormainville, consistant en maisons, granges, écuries, bergeries, jardins et autres enclos, colombier et dépendances, avec 16 muids 1 setier ou environ de terre labourable.

H. 918. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 56 pièces, papier.

1616-1711. — Procès contre les détenteurs de la métairie du Portail, en paiement de leurs redevances.

H. 919. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1605. — Terrier des champarts dus au lieu de la Folye-Folliau, paroisse de Cormainville.

H. 920. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1617. — Bail à toujours fait à Perseval de Ville-reau, seigneur de Moronville, des pâturages de Picherot, situés sur le rivièrre de Conie, consistant en 3 ou 4 arpents de terre.

H. 921. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770? — Plan du fief de Picherot, paroisse de Cormainville, relevant de la seigneurie de Montjay.

H. 922. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 56 pièces, papier.

1720-1741. — Procédures contre Marie de Ville-reau, dame de Moronville, et Louis de Monceau, seigneur de Chavenay, pour les pâturages de Picherot.

H. 923. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1372-1373. — Échange par lequel les religieux de Bonneval cèdent à Jean de Prunelé, seigneur de Herbault, « le habergement de Boissai, en la paroisse de » Basoiches-en-Dunois, sur la rivièrre de Connie, » avec les terres en dépendantes, et en contre-échange ledit de Prunelé leur abandonne « une grange couverte de tielle, » assise en la paroisse de Courmainville, appelée la » grange aux Chevaliers, avecques touz les droiz de » champarts et rentes qui appartiennent audit lieu » (1372) : confirmation dudit échange par Jean de Châtillon, comte de Blois (1373).

H. 924. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1512. — Accord entre les religieux de Bonneval et Henri de Thignièrres, prieur du prieuré de Saint-Gervaise-lez-Orléans, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, pour « la quarte partie du droit » de champart d'une contrée de terre, assise au terroir » de Cormainville, au lieu et ès environs de Vaugirard. »

H. 925. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1507-1738. — Baux des dimes et champarts de Courbehaye, à raison de 2 gerbes par setier tant en blé que en mars, sainfoin et autres choses ¹.

H. 926. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 34 pièces, papier.

1610-1773. — Procédures contre Jean Mallet, curé de Courbehaye, et autres particuliers pour les grosses et menues dimes et les novalles de Courbehaye. — Inventaire des titres de la fabrique de Courbehaye (1620-1668).

H. 927. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1710? — Plan des propriétés soumises aux droitz de l'abbaye de Bonneval, en la paroisse de Courbehaye.

H. 928. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1251. — Confirmation par Mathieu des Champs, évêque de Chartres, du don fait par Robert le Gros, de Baignolet, et Milesende, sa femme, de 12 mines de terre à Villarceaux, au territoire de Villepreux, et de 11 mines au territoire d'Ormoy (*copie du XVII^e siècle*).

H. 929. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1405-1779. — Baux de la métairie d'Ormoy, paroisse de Courbehaye, consistant en maison, écurie, bergerie, grange, étable à vaches, colombier à pied, cour et jardin, le tout clos de murs, et 12 muids de terre labourable ou environ, audit lieu d'Ormoy et ès environs. — Procès-verbal de visite de la dite métairie (1673).

¹ Au dos d'une des pièces, cette recette pour purgation : « Le soir, » avant que de se coucher, faire bouillir du senné et de la rubarbe » dans la moitié d'un demy-setier d'eau ; faire fondre de la manne » dans la décoction de la rubarbe et du senné ; le lendemain, passer » le tout dans un linge blanc, et prendre cette mixture comme à l'ordinaire : un bouillon aux herbes après une heure de distance. »

H. 930. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1647. — Accord avec Jeanne de Carnazet, veuve de Paul de Villereau, seigneur de Fains, pour une rente de 10 setiers de blé et 15 setiers d'avoine, à Ormoy-sur-Conie.

H. 931. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1527-1713. — Baux de la métairie non logée¹ de Villepreux, paroisse de Courbehaye, comprenant 9 à 10 muids de terre labourable, « Villepereux, » 1527 ; « Villeperreux, » 1615 ; « Vilpareux, » 1688.

H. 932. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 54 pièces, papier.

1488-1765. — Baux des dimes et champarts d'Ormoy et de Villepreux. — Procédures contre divers particuliers pour la perception des dits droits.

H. 933. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1530-1766. — Reconnaissances pour des terres et champarts dus aux seigneuries d'Ormoy et de Villepreux.

H. 934. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

1604-1605. — Terrier des seigneuries d'Ormoy et de Villepreux, par-devant N. Jardé, notaire à Bonneval (les étrises, ouches et jardins sont chargés d'un setier d'avoine d'avenage par setier de terre).

H. 935. (Registre.) — In-folio, papier, 192 pages.

1654-1657. — Terrier des seigneuries d'Ormoy et Villepreux, par-devant G. Tardiveau, notaire royal à Bonneval.

H. 936. (Cahier.) — In-4°, papier, 92 feuillets.

1758-1759. — Terrier des seigneuries d'Ormoy et Villepreux, par-devant Philippe Briand, commissaire aux droits seigneuriaux pour la rénovation des terriers de la châtellenie de Bonneval. — Noms des terroirs et champniers : le Gast des Pierres, le Calvaire, les Tournelles, la Maison Rouge, la Pijouanette, Machelainville, les Clozeaux, les Ormes, le moulin de Monjay, le Fossé blanc, etc.

¹ En 1527, la métairie comprenait maison à demeurer, grange, bergerie, cour et hangar ; mais dès 1615, les bâtiments sont mentionnés comme détruits.

H. 937. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 221 pièces, papier.

1738-1768. — Procédures contre Louis François, curé de Courbehaye, et contre divers particuliers, censitaires des seigneuries d'Ormoy et de Villepreux, pour le paiement des droits seigneuriaux dus à l'abbaye.

H. 938. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1759-1769. — Actes de foi et hommage à l'abbaye de Bonneval par Charles-François, comte de l'Aubépine (1759), et Armand-Louis-Joseph Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy (1769), pour 5 muids de terre faisant partie de la métairie de Chavenay et pour 10 setiers de terre au terroir d'Ormoy.

H. 939. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1474-1605. — Aveux de l'abbaye de Bonneval par Guillaume de Morais (1474) et Nicolas de Marolles, baron du Puiset (1605), pour la seigneurie de Montjay, paroisse de Courbehaye.

H. 940. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1475-1761. — Baux du lot de terre de Villeneuve-sur-Conie, comprenant 9 muids ou environ.

H. 941. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1732-1767. — Reconnaissances à l'abbaye de Bonneval pour des rentes sur des terres et vignes sises à Villeneuve-sur-Conie.

H. 942. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1511-1603. — Baux des dimes et champarts de Villeneuve-sur-Conie.

H. 943. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1407-1789. — Baux de la métairie du Grand-Pérolet, « Pérolet le Grand, » 1407, paroisse de Villeneuve-sur-Conie, appartenant à l'office d'aumônier¹, et comprenant maison, grange, bergerie, cour, jardin et vigne, avec 3 muids de terre labourable.

¹ En 1655, l'aumônier céda la métairie du Grand-Pérolet au couvent, qui lui abandonna en échange la métairie des Caquetières.

H. 944. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1587-1778. — Procédures contre les détenteurs de la métairie du Grand-Pérolet pour paiement de leurs redevances.

H. 945. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1744. — Abandon par les religieux de Bonneval à Mathieu, curé de Villeneuve-sur-Conie, *pro augmentatione beneficii dicte ecclesie*, du tiers des offrandes des fêtes de la Nativité, de Pâques, de la Pentecôte et du jour de Saint Calais et du tiers des menues dimes et de 7 hébergements à Villeneuve-sur-Conie, *terciam partem oblationum in Nativitate Domini, in Resurrectione Domini, in festo Pentecostes et in festo Sancti Karileffi, et terciam partem minutarum decimarum, et septem herbergamenta que sunt apud Espeselez et apud Villam Novam super Coniam.*

H. 946. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1733? — Plan d'une partie des dimes de Nottonville, appartenant à l'abbaye de Bonneval.

H. 947. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1281. — Accord avec Jean le Bœuf de Beauvilliers, *Johannes dictus Bos de Bellovillari*, pour le champ de la Bruyère près Lhopiteau ¹, *super campo de Bruieria sito prope villam que dicitur Hospitala.*

H. 948. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

1486-1787. — Baux de 12 setiers de terre au terroir de la Fosse-aux-Lions, entre Lhopiteau et Villeneuve ². — Déclarations à l'abbaye de Bonneval pour les terres de Lhopiteau.

H. 949. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1623-1726. — Actes de foi et hommage par les religieux de Bonneval aux marquis d'Alluyes, seigneurs de Lhopiteau pour les terres de la Fosse-aux-Lions.

¹ D'après une note mise au dos de la pièce, ce champ s'appela dans la suite le champ des Hautes-Garences.

² Ces terres furent cédées à M de Reverseaux par une transaction du 31 janvier 1774.

H. 950. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1642-1756. — Baux de 4 setiers de terre à Villeau, terroir des Terres-Blanches, et de 21 setiers à Rouvray-Saint-Florentin.

H. 951. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1653-1759. — Baux des dimes et champarts de Rouvray-Saint-Florentin.

H. 952. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1491-1687. — Contestations avec les curés de Rouvray-Saint-Florentin, (Guillaume Aubert, 1507 ; Guillaume Collibeau, 1644 ; Jean-Baptiste Beuray, 1687) pour les dimes de la paroisse (1507-1687). — Testaments : de Guillot Olive, léguant à l'église de Rouvray-Saint-Florentin 3 mines de terre, au terroir de Fosse-Creston (1491) ; — de Jean Coconnier, curé de Rouvray-Saint-Florentin (1506).

H. 953. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1737-1771. — Aliénation de la moitié des cens et champarts de Rouvray-Saint-Florentin au profit de Jacques-Étienne Gueau de Reverseaux, seigneur du dit Rouvray-Saint-Florentin (1737). — Reconnaissances de 65 livres de rente envers l'abbaye de Bonneval par Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle, marquis de Reverseaux (1767-1771).

H. 954. (Liasse.) — 30 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1472-1783. — Baux d'une pièce de terre d'un muids appelée les Grands Bouleaux, au terroir de la Borde ou de Pierre-Blanche, paroisse de Sandarville.

H. 955. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 6 pièces, papier.

1760-1762. — Procédures avec Noël-Charles-Girard Brouilhet de la Carrière, seigneur de Léville, pour le muids de terre des Grands Bouleaux.

H. 956. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ¹.

V. 1130? — Don de l'église de Vi par Jean, évêque d'Orléans.

¹ Cette pièce est en très mauvais état ; ce n'est que par la note placée au dos, *De ecclesia de Vi*, qu'on peut reconnaître l'objet de la charte.

H. 957. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1655-1747. — Reconnaissances par l'abbaye de Bonneval de 4 muids d'avoine de rente au duc d'Orléans pour 3 maisons, sises à Orléans, près la croix Morin, rue Porte Saint-Jean, paroisse de Saint-Laurent-des-Orgerils.

H. 958. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1745? — Plan des maisons possédées par l'abbaye de Bonneval, rues de la Porte Saint-Jean et de la Porte de la Madeleine, à Orléans.

H. 959. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1778. — Bail de la maison *du Cheval Blanc*, rue Sainte-Catherine, à Orléans¹.

H. 960. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1776. — Bail d'un lot de terre de 30 setiers ou environ, à Ingré.

H. 961. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1585-1789. — Baux : du pré de la Fontaine Saint-Florentin, paroisse de Saint-Michel de Bonneval (1765-1782); — du pré de Poireux (1638-1738); — du pré aux Liens, près Frécot (1585-1789); — du pré de la Noue-Plisson, en la prairie de Frécot (1604-1746).

H. 962. (Liasse.) — 31 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1579-1782. — Baux : du pré des Jamets ou du Bignon, près Lolon (1687-1717); — du pré de l'Île Legend, à Ouzenain (1605-1764); — du pré de la Fénardière, à la Chaise (1603-1762); — du pré de la Planche de Beaumont (1632-1782); — du pré de la Noue-Bachelier, à Prémotteux (1604-1605); — du pré du Gué de la Pierre, paroisse de Trizay (1579-1747).

H. 963. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1445. — Donation par Denise Estrivard, femme de Jean du Fresne, de toute la rivière du Loir depuis le clos de l'abbaye jusqu'à l'étañçon qui est au-dessus du moulin de Vouvray².

¹ Comme on le voit par le Nécrologe de l'abbaye, cette maison avait été donnée en 1384 par Jean Christian, bourgeois d'Orléans.

² Dans l'acte de donation se trouve établie la propriété de cette partie de la rivière du Loir, qui était advenue à Denise Estrivard comme fille de Denis Estrivard et de Jeanne la Grosse, sa femme, lesquels la tenaient d'un autre Denis Estrivard, héritier de Jean Barreau, chevalier, seigneur de Saint-Maurice de Vouvray.

H. 964. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1572-1778. — Baux de la rivière du Loir depuis le moulin de l'enclos de l'abbaye jusqu'aux vanes du moulin de Vouvray.

H. 965. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1684. — Plan de la rivière du Loir à prendre depuis le moulin de Meuves jusqu'à celui de la Voye.

H. 966. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 8 pièces, papier.

1760-1768. — Procédures contre Charlotte-Madeleine Boutin, comtesse de Montboissier, pour le nivellement de la rivière du Loir.

H. 967. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 73 pièces, papier.

1471-1762. — Adjudications des coupes des bois de l'abbaye de Bonneval. — Requête des religieux de Bonneval, remontrant « que le sieur abbé possède seul » presque tous les bois dépendans de l'abbaye, montans » à plus de 600 arpens, qu'ils ne possèdent de tous les » bois que 72 arpens de taillis en très mauvais fonds, » partagés en 25 coupes réglées, de sorte qu'ils n'ont » que 2 arpens à couper tous les ans, et qu'ils seront » ainsi en nécessités d'achepter non seulement du gros » bois, mais même les fagots, pour quoy demandent » l'autorisation de couper les baliveaux, les quels sont » de très peu de conséquence, presque tous sur le re- » tour, la plus grande partie estant sommiers » (1729).

H. 968. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 39 pièces, papier.

1450-1751. — Adjudication des coupes des bois des Hautes et Basses Garennes et de Vilsard. — Procès-verbaux d'arpentage des dits bois. — Plainte contre les dragons du régiment Maistre de camp général en garnison à Bonneval pour les dégâts commis par eux dans les bois des Hautes et Basses Garennes (1744).

H. 969. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 65 pièces, papier.

1589-1782. — Adjudications des coupes de bois de Poireux ou de la Croix-l'Abbé, des Étañçons près Montharville, de la Touche près Saint-Maur, du Grand et Petit Brossemoine et de la Coustière de Jupeau. — Procès-verbaux d'arpentage des dits bois. — Quitances par les religieux de Bonneval de 500 fagots à eux dus annuellement par l'abbé.

H. 970. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 41 pièces, papier.

1723-1765. — Plainte du grand-maître des Eaux-et-Forêts de France contre Louis de Tressan, abbé de Bonneval, pour avoir abattu des baliveaux de réserve dans ses bois (1724). — Défense à tous particuliers, femmes et enfants d'entrer dans les bois de l'abbaye de Bonneval pour y ramasser le bois mort : procès contre les délinquants. — Procès-verbaux contre des individus pour avoir chassé dans les bois de l'abbaye. — Enquête contre des particuliers qui ont coupé les sepées fermant le bois de la Croix-l'Abbé (1754). — Plainte contre le garde-chasse de l'abbaye qui a maltraité des femmes trouvées fagottant dans le bois de Ruchèvre (1760).

H. 971. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 42 pièces, papier.

1684-1769. — Procès contre Marie de Vienne, veuve de Charles de Tiercelin, marquis de Saveuse, pour avoir fait pêcher dans la rivière de l'abbaye (1684). — Procès verbaux contre divers pour délits de pêche. — Procès contre le meunier du moulin de Couture pour qu'il ait à enlever les plantards de saules qu'il a piqués dans la vase formée par le débordement de la rivière du Loir. (1769).

H. 972. (Cahier.) — In-4°, papier, 10 feuillets.

1718-1720. — Procès-verbaux dressés par Jacques Souazé, garde des bois, chasse et pêche de l'abbaye.

H. 973. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1563-1587. — État des aliénations faites par l'abbaye de Bonneval pour les subsides accordés au Roi : la moitié de la seigneurie de Lorré-le-Bocage, aliénée à Imbert de Baigneaux pour 5200 livres (1563) ; — la métairie de Terre-Noire, paroisse de Moriers, pour 1440 livres, le fief du moulin de Croteau, pour 1000 livres, aliénés à Claude Mallier, seigneur du Houssay (1573) ; — à Étienne Riollé 4 sous de cens et 20 livres de rente sur le lieu du Puits-Blanc, paroisse de Saint-Christophe, pour 140 livres (1575) ; — à Edme Pihart, praticien à Bonneval, un pré à Saint-Martin-du-Péan, pour 120 livres (1575) ; — à la veuve de Gilles Coullon, 100 sous de rente sur la maison de *Sainte-Catherine* à Bonneval, pour 100 livres (1575) ; — à Claude Mallier, sieur du Houssay, le fief du Perruchay, pour 210 livres (1575) ; — à Louis Perrineau, 20 sous de rente sur un pré sur la rivière d'Ozanne, pour 20 livres (1575) ; — à Jacques de Beaucorps, sieur de Pruneville, une dime et champart au village de Pruneville, pour 600 livres (1575) ; — à Pierre Crosnier, laboureur, 3 setiers de blé et 3 setiers

d'avoine de rente, pour 180 livres (1575) ; — à Jean de Lanfernat, sieur de Villiers, 2 sous 6 den. de cens et 12 sous de rente sur la métairie de la Masure, paroisse de Coudreceau, et les fiefs des Pichardières et des Brières, à Boutonvilliers, pour 800 livres (1575) ; — à Fiacre Dagrion, receveur des tailles de l'élection de Du-nois, les champarts, dimes et terrages de la paroisse de Brevainville et 25 sous de cens, pour 2200 livres (1577) ; — à Claude Mallier, sieur de Houssay, 12 setiers d'avoine d'avenage et 16 sous de rente sur des maisons à Moriers, pour 210 livres (1577) ; — à Louis Marie, marchand à Châteaudun, 40 sous de cens, 100 sous de rente et 20 setiers d'avoine d'avenage sur le lieu de la Brouaze, pour 660 livres (1577) ; — à Jacques Haizon, marchand à Châteaudun, 2 muids de blé et 2 muids d'avoine de rente sur la Maison-Dieu de Châteaudun, pour 960 livres (1577) ; — à Edme Pihard, notaire à Bonneval, 4 setiers de blé et 2 poules de rente sur des terres à Saint-Martin-du-Péan, pour 315 livres (1577).

H. 974. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1669. — Inventaire des titres de rentes dues à l'abbaye sur des maisons en la ville de Bonneval : 100 sous sur la maison *du Grand Cygne*, rue Chartraine (1566-1668) ; — 40 sous sur les maisons de *l'Ave Maria* (1501-1665) ; — 40 sous sur la maison de *l'Acotte-pot* (1504-1666) ; — 5 sous sur la maison *du Croissant* (1468-1657) ; — 20 sous 6 deniers sur la maison *d'Enfer* (1473-1655) ; — 40 s. sur la maison *du Saint-Esprit* (1573-1655) ; — 20 sous sur la maison *du Travail* ou *du Lion d'or* (1618-1657) ; — 7 livres sur la maison *du Mouton* (1475-1661) ; — 9 livres sur 5 autres maisons, rue Chartraine (1467-1662) ; — 7 liv. 1 s. 6 den. sur 5 maisons, rue Qui a bout ou du Cellier au couvent (1491-1668) ; — 3 livres sur une maison, au Marché (1527-1666) ; — 3 liv. 5 sous sur la maison de *la Croix verte*, rue aux Prêtres (1508-1642) ; — 3 livres sur la maison de *la Treille* 1381-1631) ; — 30 sous sur 2 autres maisons, rue aux Prêtres (1508-1656) ; — 30 sous sur une maison au Bourgneuf (1489-1656) ; — 27 s. 6 den. sur la maison *des Trois Maillets*, rue Hérisson (1491-1656) ; — 100 sous sur la maison *du Cheval Blanc*, rue de la Grève, (1576-1655) ; — 40 sous sur une maison devant l'église de Notre-Dame (1528-1655) ; — 10 sous sur la maison de *la Triperie*, rue Saint-Michel (1523) ; — 4 liv. 4 s. 6 deniers sur 4 maisons, au faubourg Saint-Michel (1518-1666) ; — 10 sous sur une maison, aux Ormes de Couture, faubourg Saint-Michel (1654-1655) ; — 60 sous sur la maison de *Sainte-Barbe*, faubourg Saint-Sauveur (1508-1615).

H. 975. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1464-1710. — Quittance d'une rente de 10 livres due à l'abbé de Bonneval sur les bans de la ville de Châteaudun (1464). — Supplique des religieux de Bonneval

pour être payés d'une rente de 10 liv. 8 s. 4 den. obole à eux dues sur la recette de Chartres, savoir 10 livres à cause du Marché à blé de Bonneval¹ et 8 s. 4 den. à cause de l'emplacement du château, anciennement nommé la maison du comte² (1531). — Quittances de la dite rente.

H. 976. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1468. — Don par Gillon, veuve de Jean Langlois, de 10 sous de rente sur une maison à Bonneval et de tous les héritages lui appartenant à Guibert et dans toute la paroisse de Saint-Martin-du-Péan.

H. 977. (Cahier.) — In-4°, papier, 16 feuillets.

1577-1579. — Déclarations de rentes dues à l'abbaye de Bonneval à Poireux, Ouzenain, Guibert, la Cacquetière, Sandarville, etc., par-devant Edme Pihart, notaire à Bonneval.

H. 978. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 46 pages.

1598. — Déclarations de rentes dues à l'abbaye par-devant Pierre Barrier, notaire à Bonneval : 20 sous sur 3 setiers de terre à la Croix d'Ouzenain ; 20 sous sur la maison Vieille, rue aux Prêtres ; 3 livres sur une maison au Marché au blé ; 10 sous sur 3 fermes de logis appelées le Gast-Guérin ; 2 s. 6 deniers sur une maison au Puits Gallas, faubourg Saint-Michel ; 45 sous sur la maison du Cellier ; 25 sous sur la maison des Beurriers, rue Chartraine.

H. 979. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

1587-1588. — Recette des rentes dues à l'abbaye de Bonneval au jour de Saint Jean-Baptiste, par frère Jean le Maréchal, receveur du couvent de la dite abbaye.

H. 980. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 pages.

1604-1605. — Recette des rentes tant en deniers qu'en grains dues à l'abbaye de Bonneval le jour de Saint Rémy par frère Léon Fontès, infirmier de ladite abbaye.

¹ « En 1118, Estienne, père de Thibault, comte de Blois, s'est engagé de payer tous les ans au chambrier de l'abbaye pour acheter des abits aux religieux la somme de 10 livres de cens, en reconnaissance de la concession que les dits religieux luy ont faite d'avoir un maché au dit Bonneval ; ce qui a esté confirmé par Adelle, sa femme, et par son fils Guillaume. »

² « Par une chartre de 1131, il est porté que les religieux de Bonneval ont donné une place pour bastir un hébergement au comte de Chartres attenant leur jardin, moyennant 8 s. 4 den. obole de cens par chacun an. »

H. 981. (Cahier.) — In-folio, papier, 44 pages.

1655-1657. — Recette des rentes dues à l'abbaye pour des maisons en la ville de Bonneval.

H. 982. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1677-1722. — Reconnaissances de 100 sous de rente dus par le chapitre de Saint-Liphard de Meung à l'abbaye de Bonneval¹.

H. 983. (Registre.) — In-folio, papier, 58 feuillets.

1605. — Terrier des cens dus à l'abbaye de Bonneval le jour de la foire de Saint-Loup, qui se tient à la maladrerie de Bonneval, les dits cens devant être payés à l'heure de midi, à la Croix de la Maladrerie, par-devant Daniel Arrault, notaire royal à Bonneval.

H. 984. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 29 pièces, papier.

1442-1734. — Extraits des comptes des receveurs de la baillie de Chartres constatant que chaque année il a été payé au Roi par les religieux de Bonneval 100 s. de rente pour tenir lieu du droit de taille de mi-carême que le Roi percevait à Bonneval (1442-1534). — Remise de la dite rente « pour les grans guerres et divisions » qui ont eu cours en ce royaume » (1456). — Quittances de la dite rente (1550-1734).

H. 985. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 55 pièces, papier.

1289-1770. — Cession par l'abbaye de Saint-Père de Chartres à celle de Bonneval des dîmes que possèdent les religieux de Saint-Père « au fief dit de Brune, en » celui de Consey et celui de Lormeye, lesquels fiefs » sont situez entre Bonneval et Pulois, entre Bonneval » et les fourches du mesme lieu et entre Couture et » Bonneval et le chemin de Chartres »², moyennant une rente de 3 muids de grain que les religieux de Bonneval s'engagent à payer chaque année à ceux de Saint-Père (1289). — Accord avec les religieux de Saint-Père pour une mine de grain qu'ils réclament en sus des 3 muids de grain compris dans l'acte précédent (1314). — Quittances de la rente de 3 muids de grain par les religieux de Saint-Père.

¹ Cette rente provenait d'une fondation faite le 9 novembre 1626 par Pierre Jouzeau, chanoine de l'église de Meung.

² Dans un mémoire de l'abbé de Bonneval de 1770, tendant à l'extinction de cette rente, il est dit : « Les noms des fiefs désignés » dans la chartre de 1289 ne sont plus connus ; mais les lieux et chemins dans lesquels ces fiefs sont exprimés estre enclavés sont encore » les mesmes. »

H. 986. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770? — État des prieurés et cures à la nomination de l'abbé de Bonneval. — Diocèse de Chartres. Prieurés : Saint-Nicolas d'Auneau, 3000 liv. de revenu ; Saint-Vincent de Chartres, 800 liv. ; Saint-Nicolas de Givais, 900 liv. ; Saint-Cheron de Bouville, 400 liv. ; Saint-Didier de Magny, 300 liv. ; Notre-Dame d'Alluyes, 150 liv. ; Saint-Sulpice de Courbehaye, 350 liv. ; Saint-Sébastien de Baignolet, 230 liv. ; Saint-Pierre de Châteaudun, 300 liv. ; Gallardon, 400 liv. ; Thimert, 18000 liv. ; Saumeray, 700 liv. ; Cormainville, 350 liv. ; Rouvray-Saint-Florentin, 800 liv. ; Saint-André de Patay, 1600 liv. ; Bazoches-en-Dunois, 800 liv. Cures : Notre-Dame de Bonneval, 1000 liv. ; Saint-Sauveur de Bonneval, 800 liv. ; Saint-Michel de Bonneval, 800 liv. ; Saint-Maur-sur-le-Loir, 900 liv. ; Saint-Maurice-sur-le-Loir, 500 liv. ; Saint-Martin de Lolon, 1000 liv. ; Saint-André de Dancy, 900 liv. ; Saint-Pierre de Cormainville, 800 liv. ; Saint-Sulpice de Courbehaye, 700 ; Saint-Sébastien de Baignolet, 700 liv. ; Saint-Martin de Bazoches-en-Dunois, 1100 liv. ; Saint-Martin de Bourneville, 500 liv. ; Saint-André de Patay, 1500 liv. ; Saint-Pierre de Châteaudun, 1000 liv. ; Notre-Dame d'Alluyes, 1000 liv. ; Saint-Cheron de Bouville, 1100 liv. ; Notre-Dame de Moriers, 1200 liv. ; Pré-Saint-Martin, 800 liv. ; Saint-Jean-Baptiste de Saumeray, 1800 liv. ; Saint-Nicolas de Villeneuve-sur-Conie, 700 liv. ; Rouvray-Saint-Florentin, 900 liv. ; Saint-Pierre de Gallardon, 2200 liv. ; Saint-Eman, 500 liv. ; Saint-Didier de Magny, 800 liv. ; Saint-Éloi de Montlouet, 900 liv. ; Notre-Dame de la Chapelle-du-Noyer, 1000 liv. ; Saint-Pierre de Guillonville, 900 liv. ; Saint-Symphorien, 1000 liv. ; Notre-Dame de Boinville-le-Gaillard, 1000 liv. ; Notre-Dame d'Ardelles, 1200 liv. ; Saint-Remy d'Auneau, 1200 liv. — Diocèse de Blois. Prieurés : la Madeleine de Moisy, 700 liv. , la Gahaudière, 300 liv. ; Saint-Calais, 700 liv. ; Morant. Cures : Moisy, 3000 liv. ; la Gahaudière, 800 liv. ; Romilly ; Brevainville, 900 liv. ; Morant. — Diocèse de Sens. Prieurés : Saint-Sauveur-lès-Bray-sur-Seine, 17000 liv. ; Saint-Pierre de Mérinville, 2000 liv. ; Saint-Martin-de-Chalautre-la-Petite, 2400 liv. ; Saint-Paterne de Sergines, 600 liv. ; Saint-Léger de Souppes, 150 liv. ; Notre-Dame de Lorré-le-Bocage, 200 liv. Cures : Sergines, 3000 liv. ; Mérinville, 700 livres. Il y a en outre 2 chapelles en titre dans le diocèse de Chartres : Saint-Thomas près Châteauneuf, 200 liv. ; Saint-Laurent de Guibert près Bonneval, 80 livres.

H. 987. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1648. — État de ce qui est dû pour leur gros aux curés des paroisses dont les dîmes appartiennent à l'abbaye : au curé de Saint-Sauveur de Bonneval, 1 muids

de méteil et 100 livres ; au curé de Saint-Maurice-sur-le-Loir, 10 setiers de froment, 1 muids de méteil et 30 livres ; au curé de Dancy, 6 setiers de froment, autant de méteil, 1 muids d'avoine et 50 livres ; au curé de Saint-Maur, 4 setiers de froment, autant de méteil et autant d'avoine et 25 livres ; au curé de Bouville, 2 muids de méteil et autant d'avoine ; au curé de Moriers, 15 setiers de froment, autant de méteil et 30 setiers d'avoine ; au curé de Pré-Saint-Martin, 18 setiers de méteil et autant d'avoine ; au curé de Rouvray-Saint-Florentin, 18 setiers de méteil et 1 muids d'avoine ; au curé de Cormainville, 1 muids de froment, 8 setiers de méteil et 1 muids d'avoine ; au curé de Courbehaye, 1 muids de méteil et autant d'avoine ; au curé de Guillonville, 6 setiers de froment, 1 muids de méteil et autant d'avoine ; au curé de Baignolet, 1 muids 3 setiers de méteil, autant d'avoine et 15 livres ; au curé de Bazoches-en-Dunois, 1 muids de froment, 3 setiers de méteil et 1 muids d'orge ; au curé de la Gahaudière, 1 muids de méteil, autant d'avoine et 40 livres.

PRIEURÉ D'ALLUYES.

H. 988. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 pages.

1770? — Inventaire des titres du prieuré de Notre-Dame d'Alluyes : baux (1462-1757) ; maison du prieur (1490-1766) ; dîmes (1492-1686) ; pâturages (1699) ; décimes (1690-1717).

H. 989. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1530? — État du revenu et des charges du prieuré d'Alluyes. « Le temporel dudit prieuré consiste en 3 » muydz et demy de terre labourable, sises des deux » costez de la rivyère du Loir, à une lieue près de » Bonneval ; plus ung pré contenant 2 arpens, sur ladite » rivière du Loir, duquel la demoiselle de Villepion » nommée Cyprienne Besnard, veufve deffunt Jehan de » Parent, en jouit par force. Et davantaige ladite de- » moiselle ne veult paier auculnes dixmes, combien » qu'elle ayt labouraige à trois chevaux¹. Le prieur » doit tout le service aux quatre grandes festes de cha- » cun an, et outre aux festes de Nostre-Dame et à la » feste M^{me} Sainte Anne, et ne peult l'on trouver presb- » tres à moins de 10 solz messe haulte et 6 solz pour » messe basse. »

¹ En note : « La dite damoiselle a deux filz : l'aisné, seigneur de » Villepion, maryé à la fille du sieur de Bullou, qui a esté cy-devant » de la compagnie du sieur de Vassé ; l'an passé estoit lieutenant de » l'arrière-ban de Chartres. Le puisné n'est maryé, est de la compa- » gnie de Nevers. »

H. 990. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1682-1717. — Baux du revenu temporel du prieuré d'Alluyes, consistant en 21 setiers de terre labourable et 3 arpents de pré et noue à Aubrée.

H. 991. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

1687-1766. — Baux de la maison du prieuré d'Alluyes, dite aussi le petit presbytère, sise devant l'église Notre-Dame d'Alluyes. — Requête des habitants d'Alluyes demandant la démolition de la dite maison « qui menace ruine et qui incommode très fort le presbytère » (1720).

H. 992. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 41 pièces, papier.

1462-1785. — Baux de la métairie d'Alluyes. — Procédures contre les détenteurs de la dite métairie pour le paiement de leurs redevances.

H. 993. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1668-1694. — Accord avec le curé d'Alluyes pour une maison dépendante du prieuré. — Lettre du sieur Estillant, curé d'Alluyes, à M^r Bourgeois, ancien échevin à Senlis : « 10 janv. 1668. J'ay enfin réussy à trouver deux actes portant vente et aliénation de quelques terres du prieuré de M^r votre fils, l'un en l'an 1575 de 6 septiers de terre en une pièce, pris en 21 septiers au terrouer de Fosse-Naye, joignant en partie aux 9 septiers qui vous restent près la garenne, pour la somme de 180 livres; l'autre acte en 1577 portant aliénation de 2 septiers de terre pris en 6 septiers au mesme terrouer pour le prix de 78 livres. . . . Doibs-je vous faire faire des copies des dits actes : Sans ma despence, ils coustent 12 francs, y compris 30 solz que le sieur Loyseau voulut avoir pour sa demy-journée à ayder à en faire la recherche. Je vous prie que ceulx d'Alluyes n'ayent point de connaissance des services que je tasche de vous rendre. »

H. 994. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1584. — Aliénation par le prieur d'Alluyes de 3 arpents de pré en la rivière d'Ouzenain, moyennant 40 livres, somme à laquelle il a été taxé pour le huitième denier des biens d'Église aliénés (Bail dudit pré en 1484).

H. 995. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1363-1485. — Recette des cens dus au prieuré d'Alluyes pour le temps de frère Jean Deschamps, frère

Jean Partins, frère Jean Groulet et frère Robert le Maignan, prieurs d'Alluyes. — Inventaire des titres concernant les terres d'Alluyes et de Saumeray : « Une lettre » soubz le seel de Hervé, conte de Nevers, contenant » don par luy fait à l'église de toutes les marchandises » qu'il avoit sur l'église, pour son anniversaire, donnée » l'an 1202, 4 ides de juillet; » — « Une lettre soubz le » seel de la chastellenie de Bonneval, contenant condi- » tion de la moitié de mestaierie aux Forcenez avecques » les appartenances à l'église de Bonneval par Philippe » d'Escrigny, escuier, et sa femme, pour la somme de » 85 livres, donnée l'an 1293 le mardy après Quasimodo; » — « Une lettre soubz le seel de l'official de l'arcediacre » de Chartres, contenant que Evart, prévost d'Aluye, » confesse avoir pesché en certains fossez assis à Aluye » appartenans au prieuré dudit lieu, sans droit qu'il y eust, » donnée l'an 1232 le jedy après Quasimodo; » — « Une » aultre lettre soubz le seel de l'official de Chartres » contenant la condition de 2 solz tournois de cens, faite » par Thomas Pellart, qu'il pregnoit chacun an à la » feste Saint André sur le prieuré dudit lieu, et en re- » composition ledit prieur luy donna 40 solz tournois, » et Regnault dit Lelou, chevalier, consentit ladite do- » nation et donna au prieuré tout ce que ou dit cens » pouet avoir, donnée l'an 1237, ou moys d'octobre; » — » « En ung aultre escrin, une lettre soubz le seel de Re- » gnault, seigneur d'Aluye, contenant que Gouet Guérin » confesse que les dismes de Launay et de Saulmeré, » lesquelles icellui chevalier détenoit injustement et » lesquelles les religieux avant luy avoient possédé » *pacifice et quiete*, appartenoient à l'église, avecques ce » loua le don de la disme laquelle ses prédécesseurs » avoient donné à l'église; » — « Une aultre » lettre soubz le seel de G., évesque de Chartres, conte- » nant que procès se meut entre l'église et Robert En- » golevent, chevalier, pour ce que ledit chevalier avoit » fait un four en la censive de ladite église à Aluye, ce » que ne pouoit faire de droit sans le congié d'icelle, » *sed tandem*, à la prière dudit évesque, fut octroïé audit » chevalier que il tendroit ledit four à sa vie, à l'usage » tant seulement de luy, de sa maison, et que aultre n'y » pourroit cuire, et ce luy fut octroïé par ainsi que » le prieur d'Aluye auroit ung pain de chacune fournée » et du plus grant, et que après sa mort serait demolly, » donnée l'an 1233; » — « Ung cirographe contenant » que ung appellé Odo, chevalier, fils de Raimbault » Craton, à la prière d'un religieux de l'église nommé » Guillaume de Buslo, donna que l'église peust faire en » sa terre l'exense du moulin de ladite église estant à » Saulmeré, par ainsi que le prieur dudit lieu luy paie- » roit 16 deniers de cens tous les ans, avecques ce don- » na et octroïa que le prieur dudit lieu et le cellerier de » l'église peussent pescher en l'estang dudit moulin tou- » tes les foiz qu'il leur plairoit, et après ce l'église donna » congié et licence à ung appellé Robert de Buslo qu'il

» peust faire une maison près l'église de Saulmeré, *in atrio ecclesie*, par ainsy que après sa mort ladite maison, *cum omni suppelectili*, serait à l'église ; » — « Une aultre lettre contenant que ung appellé Gaultier Garin par 10 ans et outre occupa les dismes de l'église, pour quoy il fut excommunié, *sed egrotus usque ad mortem* demanda absolution, laquelle il eust et laissa lesdites dismes franches et quietes ; » — « Une lettre contenant que comme les religieux de Bonneval voudissent rediffier ung moulin qu'ils avoient à Saulmeré, ung chevalier appellé Emericus commença à édifier ung aultre moulin entre Saulmeré et Launay, qui oncques n'y avoit esté, et pour ce que c'estoit en dommaige de l'église comme il luy fut montré, luy, qui estoit amy de ladite église, donna la moitié dudit moulin sur certaines conditions en ladite lettre déclairées ; » — « Ung cyrographe contenant que le prieur de Saulmeré avoit fait ung moulin près de Saulmeré, dont l'église venoit près de la terre du seigneur de Buslo et de Rimbault, et cestuy seigneur de Buslo fist moult de mauux audit moulin dont il cheut en ruine, après ce vint Geoffroy et ses frères, filz de Rambault Craton, qui destruit ledit moulin, dont ledit Geoffroy fut excommunié, et après ce ledit Geoffroy octroia à l'église que elle peust faire ung moulin ou deulx où estoit ledit moulin, et que les subgetz du prieur peussent aler mouldre où il leur plairoit, et donna à l'église la terre qu'il avoit près de la granche du prieur ; » — « Une lettre souz le seel aux causes des requestes ou Palais à Paris, contenant que plest et procès fut meue entre le prieur de Saulmeré en cas de nouvelleté d'une part et messire Martin de Rouvray, chevalier, en son nom, comme garant de Jehan Bachelier, Robin Grisse, Jean Yvernaige, Lorens Cheron et Jehan Chasteau, opposans au contraire, sur certains héritages assis à Saulmeré, pendant lequel procès ledit messire Martin de Rouvray, trespassa ; après le trespassement dudit chevalier, dame Margarite, sa fame, se maria à messire Pierre d'Illiers, chevalier, seigneur d'Illiers, laquelle dame avoit le don des enfans de feu son mary et d'elle. Et après ce ledit prieur obtint une lettre des commissaires pour iceulx chevalier et dame, tant en leur nom comme aians le bail et garde desdiz enfans, adjourner par-devant les seigneurs des requestes pour prendre ou délaisser ledit procès, et consentirent que tous les héritages sur quoy estoit le procès meue demorassent audit prieur à cause de sa dite prieuré avecques telle justice qu'il ha aux aultres lieux appartenant à la dite prieuré. Donné à Paris le 21^e jour de juillet l'an 1411 ; » — « En une boîte ronde une lettre souz le seel de Ursin de Meslay, seigneur de Fréteval, contenant que débat fut entre iceluy Ursin et l'église sur la juridiction de la ville du Boys-de-Fougères, lesquelx sur ledit débat eslurent l'abbé et l'évesque de Chartres arbitres, lesquelx adjugèrent

» toute la juridiction dudit Boys appartenir à l'église à cause du prieuré de Bouville et en toute la terre de l'église, excepté le païage du chemin qui va de Bonneval à Chartres, donnée l'an 1238, au mois d'avril. »

H. 996. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1363-1495. — Recette des cens dus au prieuré d'Alluyes (Double du cahier précédent, moins les deux feuillets d'inventaire que nous avons reproduits).

H. 997. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1495. — Recette des cens dus au prieuré d'Alluyes, perçus par Robert le Maignan, prieur dudit prieuré.

H. 998. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780? — Liste des chapelains de la chapelle de Saint-Nicolas dans le château d'Alluyes¹ : Jean Frizé, 1475 ; Charles Coutay, 1566 ; Maurice Lecomte, 1569 ; Philippe Leguay, 1576 ; Côme Cochet, curé d'Alluyes, 1647 ; Louis Coulon, curé d'Alluyes, 1659 ; François Estillart, curé d'Alluyes, 1661 ; Michel Binet, curé d'Alluyes, 1681 ; Laurent Coudray, curé d'Alluyes, 1683 ; Jean Brivasac, 1712 ; François-Louis Afforty, 1719 ; Louis Dolléans, 1767.

PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS D'AUNEAU².

H. 999. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

V. 1100. — Don par Hugues, seigneur de Gallardon, *Hugo, Gualardonensium dominus*, à l'abbaye de Bonneval, de divers héritages à Auneau et de la chapelle du château, *apud Alneellum castrum noviter extractum, terram aratri unius culture sufficientem, et furnos qui in villa ipsa facti vel futuri sunt, decimam quoque culturarum que ibi erunt, necnon ipsius castelli forum decimum, et omnem herbarum fructuumque teloneum, et stagnum quoddam cum dimidia parte molendini inibi construendi, capellam quoque castelli et ad ejus edificationem quindecim libras monete Carnotensis.*

¹ Suivant une note jointe à cette pièce, cette chapelle fut fondée vers 1300 par Marguerite de Tonnerre, reine de Jérusalem et dame d'Alluyes.

² Le prieuré d'Auneau fut réuni en 1699 au Petit Séminaire de Chartres : une partie des titres sont inventoriés sous les cotes G. 3114 à G. 3128.

H. 1000. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1303. — Bail d'un arpent de terre en la paroisse d'Oinville-sous-Auneau, nommé la Brière, où anciennement était bâti le moulin Neuf dépendant du prieuré d'Auneau.

H. 1001. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1160-1201. — Confirmation par Robert, évêque de Chartres, du don fait par Joscelin d'Auneau, *dominus Joscelinus de Auneello*, de cinq arpents de terre sur le chemin d'Auneau à Roinville, *quinque agripennos sue culture que est ad sinistram euntibus de Auneello Roenvillam* (v. 1160). — Accord avec H. de la Chapelle-d'Aunainville, *H. de Capella*, pour la dime des noales de Marcheparfond, *super decimationem quorundam novalium que apud Marches Profundum sita sunt* (1201).

H. 1002. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1342. — Accord entre le prieur d'Auneau et Michel, curé de Saint-Rémy d'Auneau, pour les offrandes faites dans les églises de Saint-Rémy et de Saint-Nicolas et dans la chapelle du château d'Auneau, *super omnibus oblacionibus factis et faciendis in ecclesiis Sancti Remigii et Sancti Nicholai de Alneolo et in capella domini de Alneolo*.

H. 1003. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1479. — Accord entre le prieur d'Auneau et Jean de Vendôme, vidame de Chartres, pour la haute justice à Bretonvilliers, paroisse d'Aunay-sous-Auneau.

PRIEURÉ DE BAIGNOLET.

H. 1004. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1520-1752. — État du revenu du prieuré de Saint-Sébastien de Baignolet et de la baronnie qui en dépend, la maison prieurale et 5 boisseaux de terre, 4 muids et demi de grain moitié blé et moitiéavoine, un setier de vesce, un tonneau de vin, 100 sous de menu grain, une douzaine de poules, les oblations aux quatre grandes fêtes annuelles et le jour de la fête de saint Sébastien (1520). — État des rentes et avenages appartenant au prieuré de Baignolet (1752).

H. 1005. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1741. — Compulsoire des titres du prieuré de Baignolet : Confirmation par Louis le Gros de l'abandon fait par Hugues du Puiset, vicomte de Chartres, *Hugo de Puseato, Carnotensis vicecomes*, de tous les droits qu'il réclamait à Baignolet et aux environs, *neque gistum, neque procuracionem neque consuetudinem aliquam, sed nichil omnino in villa Basnoleti et aliis quibusdam villis adjacentibus de jure se habere cognovit* (1122). — Sentence de l'abbé et prieur de Saint-Rémy et du prieur de Saint-Jean de Sens déclarant que c'est injustement que Simon, seigneur de Rochefort, réclame des droits de procure dans les villes de Baignolet, Courbehaye, Ormoy, Villepreux et Guillonville, *in villis de Balneloto, Curvahaia, Ulmeto, Vilersperrous et Guillonvilla* (1232). — Vente par Simon, comte de Rochefort, de tout ce qu'il possédait à Bonneval, Mézières, Pré-Saint-Martin, etc. (1232; voir H. 668) : confirmation de ladite vente par Béatrix, femme de Simon de Rochefort (1232); Hugues, son fils (1232); Hugues d'Aprémont, son frère (1232); Geoffroy, vicomte de Châteaudun (1232); Gautier, archevêque de Sens (1232); Jean, comte de Chartres et Isabelle, sa femme (1234; voir H. 668). — Quittance de 780 livres du profit de fief donnée par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, aux religieux de Bonneval pour l'acquêt fait par eux sur Simon de Rochefort (1232). — Extrait de l'accord passé avec Jean de Châtillon, comte de Blois, pour la justice dans les villes de Baignolet, Courbehaye, Ormoy, Villepreux et Guillonville (1265. Voir H. 617). — Bulle de Léon X confirmant l'élection d'Oudard de la Vove comme abbé de Bonneval sur la démission de Guillaume de la Vove, son frère (1518). — Abandon de la haute justice de Baignolet à Catherine de Ligny, femme de Philippe de Castille, seigneur de Chenoise (1633. Voir H. 1007). — Déguerpissement de la terre et seigneurie d'Ormoy par Charles de Hallot, seigneur de Létourville, qui en jouissait par bail emphytéotique (1640). — Extrait de l'aveu général à l'abbaye de Bonneval, rendu à la Tour du Roi à Chartres (1685). — Sommation aux détenteurs des héritages situés dans la seigneurie d'Ormoy et de Villepreux d'avoir à payer les droits de cens, champarts et avenages dont ils sont tenus envers l'abbaye (1718).

H. 1006. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1576-1787. — Baux des terres du prieuré de Baignolet, consistant en 42 setiers 3 boisseaux de terre labourable à Baignolet et aux environs.

H. 1007. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1633. — Échange entre le prieur de Baignolet et Catherine de Ligny, femme de Philippe de Castille,

seigneur de Chenoise, par lequel ledit prieur abandonne la haute, moyenne et basse justice de Baignolet, moyennant 6 arpents de terre à Baignolet.

PRIEURÉ DE SAINT-CHERON DE BOUVILLE.

H. 1008. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1489-1640. — Reconnaissance de cens dus au prieur de Bouville sur des terres audit lieu (1489). — Accord entre le prieur de Bouville et le chambrier de l'abbaye de Bonneval pour les menues dîmes de Bouville (1640).

H. 1009. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 18 pièces, papier.

1726-1733. — Procès contre Claude de Reviers de Mauny, seigneur de Pré-Saint-Martin, pour le champart d'une ferme au Bois-de-Feugères, acquise par Louis de Reviers en 1655.

PRIEURÉ DE CHALAUTRE-LA-PETITE.

H. 1010. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1749. — Déclaration du revenu du prieuré de Saint-Martin de Chalautre-la-Petite, consistant en 108 arpents de terre labourable, métairie, maisons, bâtiments, cours et jardins, 8 arpents de pré ou environ, toutes les grosses, menues et vertes dîmes de la paroisse de Chalautre-la-Petite, un petit bois, avec plusieurs rentes et cens tant en grains qu'en argent et voitures.

H. 1011. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1233. — Don par « Loys, sire de Challautre-la-Petite les Provins, de toutes mesures en la prioulé du dit Challautre et ès moulins appartenans à icelle » prioulé, et avec ce la voie et le cours des eaux du ru » et des fontaines, clotures et bondes, pons et ponceaux. » (Vidimus de 1455 donné par Jehan de Joysel, garde du scel de la prévôté de Provins).

H. 1012. (Liasse.) — 27 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

1476-1775. — Baux du revenu du prieuré de Chalautre-la-Petite par les prieurs dudit lieu : Jean Prunelle, 1476-1485 ; Guillaume Josse, 1489 ; Jean Blondeau, 1496-1501 ; Pierre Hervé, 1510 ; Antoine de la Vove, 1517 ; Lazare Coquelay, 1570 ; Potentien de la Place, 1577-1578 ;

François le Camus, 1587 ; Jean Séguier, 1595 ; Nicolas Séguier, 1611 ; Jean Dugué, 1648 ; Jacob Phelippeaux, 1652 ; Servule-Nicolas de la Motte, 1653-1656 ; Louis Janet, 1659-1682 ; Hubert Maillard, 1695-1700 ; René Pelle, 1712 ; Charles Luché, 1720 ; Jacques Charonnier, 1728 ; Henri de Belloy, 1737-1746 ; Romain le Prévost, 1749-1766 ; Henri-Louis Alliot, 1775.

H. 1013. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1427-1668. — Baux des prés appartenant au prieuré de Chalautre-la-Petite (Jean Laurent, prieur, 1460).

H. 1014. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1478-1655. — Baux du moulin à blé de Chalautre-la-Petite.

H. 1015. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1440-1452. — Abandon par Jean du Buisson, prieur de Chalautre-la-Petite, au profit des chanoines de Saint-Quiriace de Provins d'une pièce de terre au terroir de Chalautre-la-Petite, *unam peciam terre vel prati continentem quinque aut sex arpenta, nominatam Nonnot, in parrochia de Calistula Parva prope Pruvinum, omnino inharabilem et infructuosam.*

H. 1016. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1452-1739. — Reconnaissances de 8 boisseaux de blé de rente dus au prieur de Chalautre sur le domaine de Provins. — Lettre de Sinfray, directeur des domaines à Henri de Belloy, prieur de Chalautre. « Paris, » 23 février 1739. Nous vous faisons payer tous les ans » à Provins huit boisseaux de grain à cause de votre » prieuré de Chalautre. La première année que vous » avez receue a été 1736, et l'on auroit dû vous faire » fournir cette fois là pour toute copie collationnée en » bonne forme tant de vos provisions que de votre prise » de possession, sans quoy votre quittance n'est point » pour nous une décharge valable. Cependant nous en » avons un besoin d'autant plus extrême que ce déficit » nous arreste depuis longtemps dans une opération » générale avec les fermiers généraux. »

H. 1017. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1578-1604. — Aliénations de rentes par le prieuré de Chalautre-la-Petite pour subvenir aux taxes imposées sur le Clergé. — Assignation au prieur de Chalautre d'avoir à payer au bureau de Melun 72 écus pour sa cote d'aliénation (1593).

H. 1018. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1654-1737. — Accords entre les prieurs et les habitants de Chalaudre-la-Petite pour les réparations de l'église et du prieuré.

PRIEURÉ DE SAINT-VINCENT DE CHARTRES ¹.

H. 1019. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760. — Plan du prieuré de Saint-Vincent, près la Croix de Beaulieu.

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE CHATEAUDUN.

H. 1020. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

1766. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Pierre de Châteaudun : Censier du prieur en la ville de Châteaudun (1190-1753) ; métairie de Montachery, paroisse de Lutz (1699-1750) ; métairie de Villouzier, paroisse de Lutz (1578-1655) ; censive à Touchaillou, paroisse de Thiville (1465-1625) ; censive à Orsonville, paroisse de Donnemain-Saint-Mamert (1605-1701) ; rente foncière de 3 livres et 2 s. 6 deniers de cens sur un clos à Saint-Aubin (1415-1766) ; maison prieurale (1715-1739) ; 15 setiers de terre, paroisse de Thiville (1596-1765) ; rente de 5 mines de méteil sur certains héritages à Deury (1499-1750) ; rente de 2 poinçons de vin sur le clos de vigne de Sainte-Marie, paroisse de Saint-Aignan de Châteaudun (1586-1765) ; rente foncière de 3 setiers de méteil et 2 setiers d'avoine due par les religieux de la Madeleine de Châteaudun (1689-1764) ; aveu rendu au comté de Dunois (1482) ; confirmations, provisions, prises de possession des prieurs de Saint-Pierre de Châteaudun (1420).

H. 1021. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1190-1203. — Don par Robert de Ranger, chevalier, en se faisant moine à Bonneval, de tout ce qu'il possédait à Châteaudun, *quicquid habebat apud Castridunum, hospites videlicet, et plateas sitas in ipso castro prope ecclesiam Sancti-Petri et censum duorum solidorum*, (v. 1190). — Abandon par Renaud de Mouçon, évêque de

¹ Le prieuré de Saint-Vincent de Chartres fut réuni en 1705 au Petit Séminaire de Chartres. Les titres de cette maison sont inventoriés sous les cotes G. 3104 à 3113.

Chartres, de tout droit de procure dans les églises de Saint-Lubin et de Saint-Pierre de Châteaudun (1203 ; vidimus scellé de l'official du Chapitre de Chartres en 1415.)

H. 1022. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

1667-1778. — Baux de la maison prieurale de Saint-Pierre de Châteaudun. — Autorisation au sieur Louis Maury, officier en l'élection de Châteaudun, de faire une terrasse le long de la maison et du jardin du prieuré de Saint-Pierre (1715).

H. 1023. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1461-1690. — Baux d'une maison, rue aux Prêtres, à Châteaudun, par les prieurs de Saint-Pierre : Pierre Thévard, 1461-1462 ; Pierre Rousselet, 1470 ; Michel Brandelon, 1497 ; Michel Costé, 1643.

H. 1024. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 52 pièces, papier.

1211-1767. — Confirmation par Renaud de Mouçon, évêque de Chartres, du don fait par l'abbaye de Bonneval, pour la construction de l'église de Saint-André de Châteaudun, d'une censive à Châteaudun, *totam censivam quam Hubertus Bona, clericus, tenebat ab eis apud Castridunum, ad opus nove basilice in honore beati Andree apostoli inibi construende* (1211 ; copie de 1749). — Procès entre le prieur de Saint-Pierre de Châteaudun et les chanoines de Saint-André pour les cens d'une maison, rue Dodun, anciennement rue aux Prêtres (1749-1767).

H. 1025. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1730? — Plan des maisons de l'ancienne rue aux Prêtres et de celles de la rue Dodun substituée à la rue aux Prêtres.

H. 1026. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1493-1519. — Baux de 7 setiers de terre au terroir de Levées, près Jumeaux.

H. 1027. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1605-1696. — Reconnaissances à l'abbaye de Bonneval pour un droit de champart sur des terres au terroir de Jumeaux, paroisse de Jallans.

H. 1028. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1701. — Plan figuré des terres de la paroisse de Jallans relevant à champart du prieuré de Saint-Pierre de Châteaudun, à raison de 12 gerbes l'une de tous grains.

H. 1029. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1669-1775. — Baux de 15 setiers de terre au terroir de Méaslainville, paroisse de la Chapelle-du-Noyer.

H. 1030. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1699-1777. — Baux de la métairie de Montachery, paroisse de Lutz-en-Dunois, consistant en maison, écurie, four, étable à vaches, grange, bergerie, grand cour, puits à eau, colombier et jardin, avec 9 muids 6 setiers ou environ de terre labourable.

H. 1031. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1510. — Recette des cens dus au jour de Saint Rémy, au lieu de Saint-Pierre de Châteaudun, par Michel Brandelon, prieur du prieuré de Saint-Pierre. — Somme de la censive 11 liv. 11 s. 5 deniers.

H. 1032. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1510. — Double du précédent (Copie de 1686).

H. 1033. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 12 pièces, papier

1465-1738. — Baux du droit de terrage dû au prieuré de Saint-Pierre de Châteaudun, à Touchaillou, paroisse de Thiville (Prieurs: Pierre Thévard, 1465 ; Michel Brandelon, 1512 ; Samson Martin, 1596 ; Étienne Bruneau, 1601 ; Michel Costé, 1625 ; François Michau, 1696-1701 ; Augustin-Emmanuel Phelipot, 1738).

H. 1034. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1263. — Reconnaissance par les religieux de la Madeleine de Châteaudun envers le prieur de Saint-Pierre de 2 s. 6 deniers de cens pour une terre et vigne au clos de Saint-Lubin, *pro terra et noa que fuerunt defuncti Guillelmi Rousignol, presbiteri, et pro dimidio arpentio vinee quod fuit defuncti Johannis Aceline, quondam presbiteri Sancti Valeriani de Castriduno, in clauso Sancti Leobini sito.*

H. 1035. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

1667-1781. — Reconnaissances par les religieux de la Madeleine de Châteaudun de 3 setiers de méteil et 3 setiers d'avoine de rente dus par eux au prieuré de Saint-Pierre. — Quittances de la dite rente.

H. 1036. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

1605-1696. — Déclarations au profit du prieuré de Saint-Pierre de Châteaudun pour les terres soumises à champart, envers ledit prieuré.

PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS DE CHATEAUNEUF.

H. 1037. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1760 ? — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Thomas de Châteauneuf: Terriers, 1633-1755 ; aliénations, retrait et baux d'héritages en la paroisse de la Ferrière-au-Val-Germont, 1563-1742 ; seigneurie de Saint-Germain-de-Lézeau, 1591-1696 ; baux de 8 arpents de terre en la paroisse de Thimert, entre Vionnay et la forêt de Châteauneuf, 1650-1735 ; baux de 4 arpents et demi de terre sur lesquels est bâtie la chapelle de Saint-Thomas de Châteauneuf, 1623-1734 ; aveux et dénombremments au Roi à cause de sa baronnie de Châteauneuf, 1579-1732 ; déclarations des revenus du prieuré, 1690-1738 ; rente de 30 sous due à la seigneurie de Tresneau, 1718-1734 ; provisions et prises de possession du prieuré, 1631-1734 ; procès-verbal de visite de la chapelle de Saint-Thomas de Châteauneuf, 1696 ; célébration de l'office de saint Thomas, 1700-1748.

H. 1038. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 24 pièces, papier.

1683-1756. — Déclarations des biens appartenant au prieuré de Saint-Thomas de Châteauneuf. — Quitances des droits d'amortissement. — Autorisation d'abattre des arbres épars sur les terres du prieuré (1756).

H. 1039. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1755-1789. — Baux des terres et prés de la Moirerie, paroisse de la Ferrière-au-Val-Germont.

H. 1040. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1577-1783. — Baux des terres appartenant au prieuré de Saint-Thomas de Châteauneuf dans la paroisse de Thimert, à Vionnay et à Vimetz.

H. 1041. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1579-1752. — Aveux pour les terres du prieuré de Châteauneuf rendus au Roi à cause de sa baronnie de Châteauneuf par les prieurs dudit lieu : Yves Gaudeau,

1579-1602 ; Étienne Boullard, 1632 ; François Baudouin, 1642 ; Hugues Bulté, 1646 ; Louis Bardy, 1668 ; Robert Descorches, 1752.

H. 1042. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1563-1577. — État des aliénations faites par le prieur de Saint-Thomas de Châteauneuf : à Jean d'O, sieur de Maillebois, 70 sous et 2 poules de cens et rente au village de Saint-Germain-lès-Alluyes (1563) ; à Fabien Fournier, 3 arpents de terre au terroir de la Ferrière (1564) ; à Jean Badou, greffier de Manou, 3 autres arpents de terre au terroir de la Ferrière (1577).

H. 1043. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1591-1648. — Reconnaissances envers le prieur de Saint-Thomas de Châteauneuf pour des rentes dues sur des terres en la paroisse de Saint-Germain-de-Lézeau. — Abandon par Hugues Bulté, prieur de Châteauneuf, à Anne le Camus de Jambville, marquise de Maillebois, des fiefs et seigneurie de Saint-Pierre en la paroisse de Saint-Germain-de-Lézeau contre 8 arpents de terre près Châteauneuf que ladite dame cède au prieur (1648).

H. 1044. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1704-1741. — Quittances pour des réparations faites : au clocher de Thimert (1704) ; — à la chapelle de Saint-Thomas, de Châteauneuf (1741).

PRIEURÉ DE CORMAINVILLE.

H. 1045. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1741. — Compulsoire de titres du prieuré de Saint-Pierre de Cormainville. — Confirmation par Thibaut V, comte de Blois d'un accord entre l'abbaye et Jean de Secouray pour cinq métairies près de Cormainville (v. 1180. Voir H. 1047). — Confirmation par le roi Louis VII de l'abandon fait par Évrard du Puiset de toutes les coutumes qu'il réclamait à Cormainville (1141. Voir H. 1046). — Confirmation par Jean de Châtillon, comte de Blois, d'un échange entre les religieux de Bonneval et Jean de Prunelé, seigneur de Herbault (1373. Voir H. 923). — Aveu à l'abbaye de Bonneval par Antoine Boubel, écuyer, « d'une maison, » mazures, vergiers et terre à Maulonville, paroisse de Courbehaye, sur la rue dudit lieu par laquelle on va dudit lieu à Cormainville » (1458). — Bail par les religieux de Bonneval à Guillot Garnier d'une maison et de terres à Cormainville (1476).

H. 1046. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1141. — Confirmation par le roi Louis VII de l'abandon fait par Évrard du Puiset, *Ebrardus de Puteolo*, des coutumes qu'il réclamait à Cormainville, *super consuetudine quam in monachorum villa que Colomevilla dicitur injuste clamabat... Actum publice apud Ienvillam, anno incarnationis dominice M^o C^o X^o L^o I^o, regni vero nostri VI^{to}.*

H. 1047. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

V. 1160-1189. — Don par Guérin Calcard et son frère Maurice Lirel, *Garinus cognomine Calcardus et Mauricius, frater ejus cognomine Tirellus*, de 10 arpents de terre à Cormainville, *decem arpenta terre apud villam que dicitur Colomella* (v. 1160). — Confirmation par Thibaut V, comte de Blois, d'un accord entre l'abbaye et Jean de Secouray, *Johannes de Succurreio*, pour cinq métairies près de Cormainville, *super V mesnilia prope Columbanam villam ita appellata Ulmeculi, Villare Bonum, Bout, Pende Lupum, Concellus* (v. 1180). — Charte de Thibaut V, comte de Blois, affranchissant les hommes de Cormainville de la juridiction du prévôt de Châteaudun. *Concedo quod prepositus meus Castriduni, nullo deinceps tempore, homines Colummenville implacitabit vel in eos manum mittet, nisi rixam viderit vel in clamator in presentiam venerit* (1187). — Confirmation par Étienne Berruyer, *Stephanus Berruerius*, du don fait par son père de tout ce qu'il possédait au terroir de Vaudran, *quicquid habebat in territorio de Valdren* (1189).

H. 1048. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1473-1715. — Baux des terres du prieuré de Cormainville, consistant en 9 muids ou environ, par les prieurs dudit lieu : Guillaume Debois, 1483 ; Philippe Paris, 1614 ; Jean Dunantel, 1577 ; Henri Piètre, 1632 ; Pierre Hubert, sieur de Vaudrenet, 1671-1677 ; Claude Hubert, 1682 ; René-Charles Richard, 1690 ; François Pierre, 1705 ; Pierre Ducrocq, 1708-1715.

H. 1049. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1689-1691. — Procès entre les religieux de Bonneval et le prieur de Cormainville pour la dime des terres du domaine du prieuré.

H. 1050. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673. — Mémoire des terres léguées à la cure de Cormainville (1546-1583). — Partage entre Pierre de Lesguillon, curé de Cormainville, et les gagiers dudit lieu des terres indivises entre la fabrique et le curé (1480).

H. 1051. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1699. — Rôle d'une imposition de 700 livres mise sur les habitants de Cormainville pour les réparations du presbytère.

PRIEURÉ DE COURBEHAYE.

H. 1052. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1765. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Sulpice de Courbehaye : baux (1482-1741) ; cens et rentes (1575-1710).

H. 1053. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1680-1775. — Provisions du prieuré de Courbehaye pour Jacques Irrebert (1680 ; *sceau de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres*), et pour Louis-François Lebrun (1775).

H. 1054. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1577-1714. — Déclarations des biens du prieuré de Courbehaye. — Lettre de frère François Filleul au prieur de l'abbaye de Bonneval. « Saint-Ouen, 15 novembre 1676. Lorsque l'on demandera aux monastères de » la part du Roy les unions des prieurez dépendans de » l'abbaye, de la manse de la communauté, et de représenter les bulles et tiltres en vertu desquelz les dites » unions sont faictes et les biens desditz monastères et » prieurez, l'on peut respondre que M. l'abbé estant » collateur des prieurez et possédant la plus grande et » principale partie du bien, qu'il faut s'adresser à luy » pour en avoir les instructions. S'il y a des unions » autres que d'offices claustraux, faut examiner si elles » sont au-dessus de 100 ans ou depuis. Sy au-dessus de » 100 ans, respondre que de temps immémorial l'on » jouit d'un tel prieuré uny et ne produire ny monstrer » aucuns tiltres, en se renfermant dans la seule jouissance de temps immémorial, d'autant que 100 ans de » possession establissent une prescription, et l'on n'est » obligé à rapporter des tiltres. »

H. 1055. (Liasse.) — 24 pièces, parch. ; 27 pièces, papier.

1538-1757. — Baux du revenu temporel du prieuré de Courbehaye, consistant en maison, écurie, bergerie, étable, cour, jardin et autres aisances composant la

demeure dudit prieuré, avec 10 muids et demi de terre labourable ou environ, la rivière de Courbehaye depuis le pré de Courbehaye jusqu'à la rivière des Grandes eaux, prés, pâtures, aulnaies, et pêcherie, plus 18 setiers d'avoine et 11 setiers et mine de froment de cens et rente sur la métairie de la Folie.

H. 1056. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1482-1791. — Baux de la métairie de Françon, paroisse de Saint-Maurice-sur-le-Loir par les prieurs de Courbehaye : Jean Queue, 1482-1493 ; Guillaume Robin, 1505-1507 ; Jean Pinard, 1536 ; Jean Marceul, 1538-1540 ; Paul de Merlin, 1577 ; Ismaël Boulliant, 1642-1649 ; Thomas Maréchal, 1674-1682 ; Jacques Irrebert, 1680-1705 ; Jean Lefèvre, 1732-1757 ; Laurent Deliée, 1774.

H. 1057. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1730-1738. — Accord entre les religieux de Bonneval et Philippe, curé de Courbehaye, pour les droits paroissiaux de certaines maisons nouvellement bâties à Courbehaye, *super jura parochialia quarumdam domuum de novo in parochia de Curvahaia fundatarum* (1230). — Contestation entre le prieur de Courbehaye et les curés dudit lieu pour les dîmes des novalles de la paroisse (1677-1738).

H. 1058. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 47 pièces, papier.

1688-1690. — Procès contre Jean Parvis, curé de Courbehaye, réclamant du prieur une somme de 25 livres pour la célébration du service aux 4 principales fêtes de l'année et le jour de Saint-Sulpice. — Lettre de frère Jean Prou, religieux de Saint-Germain-des-Prés, à dom Pierre de Saint-Paul, prieur des Feuillants à Lyon : « Paris, 12 aoust 1690. Le curé de Courbehaye prétend » que le prieur doit luy payer 25 livres par chacun an » pour les services des 5 festes solennelles qu'il dit que » le prieur est obligé de faire célébrer en qualité de » curé primitif. A quoy on respond que le prieur » supposé qu'il soit curé primitif, a droit de faire l'office » les jours des 5 festes solennelles, quand bon luy » semble, mais qu'il n'y est pas obligé, n'estant qu'un » droit honnoraire, et qu'en son absence le curé ou » vicaire perpétuel est obligé d'acquitter tout l'office » sans pour cela pouvoir prétendre aucune rétribution. »

H. 1059. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1740-1743. — Procès contre Ismaël de Villereau, seigneur de Moronville, pour la justice de Courbehaye, Ormoy, Villepreux et Menainville.

H. 1060. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 70 pièces, papier.

1741-1743. — Procès contre Pierre Lemaire de Crouy, seigneur de Courbehaye, pour la délimitation des pâtures de Moronville.

PRIEURÉ DE LA GAHAUDIÈRE¹.

H. 1061. (Cahier.) — In-4°, papier, 36 feuillets.

1769-1775. — Terrier des seigneuries de la Gahaudière, Villecellier et la Colombe, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval. — Parmi les déclarants : Élisabeth-Émilie Lallier, veuve de Claude-Benoît de Chaumont, seigneur de la Touche et de la Colombe.

H. 1062. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1670. — Carte du terrage et champart de la Gahaudière, la Touche, Villeloup, Villecellier, en la paroisse d'Ozoir-le-Breuil.

PRIEURÉ DE GALLARDON.

H. 1063. (Registre.) — In-folio, papier, 133 feuillets.

1740. — Inventaire des titres du prieuré-cure de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Gallardon² : baux à ferme, 1710-1723 ; titres nouveaux de rentes, 1710-1733 ; comptes de la fabrique, 1707-1733 ; quittances des amortissements, 1704-1725 ; déclarations de cens, 1684-1721 ; nominations de gagés, 1704-1731 ; procès-verbaux de visites, 1699-1728 ; messe des Trépassés, 1672-1733 ; chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, 1656-1737 ; confrérie du Saint Rosaire, 1634-1737 ; confrérie du Très Saint Sacrement, 1691-1737 ; confrérie de la Charité des pauvres malades, 1637-1738 ; cure de Gallardon, 1664-1734. — « En 1708, on a achevé le lambris de la char- » pente de la nef, et en a été fait la 6^e traverse entre » deux poutres, la 7^e, la 8^e, la 9^e et la 10^e, à raison de » 164 liv. 10 sous pour chaque traverse ou espace entre » deux poutres, par Mathurin Jannet, menuisier ; » comme aussi a été peint ledit lambris, à raison de » 31 liv. 10 sous pour chaque traverse, par Christophe » Blommoy, peintre à Chartres, dit l'Allemand ; et enfin

¹ Le prieuré de la Gahaudière, comme celui de Poireux, fut réuni au XIV^e siècle à la mense conventuelle.

² Cet inventaire devait avoir 2 volumes ; il ne nous reste que le second qui commence à la cote 301.

» a été commencé de faire les grilles de fer autour du » chœur, et en a été fait une par Thomas Pichet, serru- » rier à Gallardon, qui a coûté 300 livres. » — « En » 1711, ont été achevées les grilles du chœur, fait un » couronnement neuf au-dessus de la chaire à prescher » qui a coûté 110 livres, au lieu de l'ancien qui avoit » été fait en 1620 et étoit trop bas et trop étroit ; a été » réparé la couverture du chœur qui étoit à moitié dé- » couvert par un vent extraordinaire accompagné de » petite pluie qui arriva le 10 décembre 1711. » — » En 1677, le sieur curé de Gallardon fut condamné » à faire replacer une tombe de pierre de Nicolas De- » baste qui étoit au bas de l'épithaphe dudit Debaste, et » avoit été ôtée par ledit sieur curé et placée au milieu » de la nef dans le rang des autres tombes, pour la dé- » coration de l'église. » — Procès-verbal de visite faite le 20 octobre 1714 par M^r l'abbé de la Bastie, grand-archidiacre : il est ordonné qu'on abattra le jubé. — » Le 27 octobre 1651, furent enlevées les images de saint » Pierre et saint Paul de leur ancienne place dans la » nef, et ont été portées sur le grand-autel du chœur. » Avant ce temps-là, il n'y avoit dans le chœur sur » l'autel que l'image de la sainte Vierge, et elle étoit la » patronne du chœur et du prieuré, dont le titre et le » patron ont changé par ce moyen, et porte à présent » le titre de prieuré de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de » Gallardon. » — Abrégé de la vie de la vénérable Hil- » deburge, « tiré des manuscrits d'un autheur chartrain » qui a vescu sous l'épiscopat de saint Yves, évêque » de Chartres, imprimée en 1733 par les soins d'un reli- » gieux bénédictin de Bonneval et de M^r François Janet, » curé de Saint-Évroust proche Bonneval, et originaire » de Gallardon. » — « Au mois de juin 1416, la chapelle » de Notre-Dame de la Fontaine lez Gallardon fut bâtie » par les habitants de cette ville avec la permission de » l'évêque de Chartres. »

H. 1064. (Registre.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1703-1748. — Journal de ce qui s'est passé dans l'église de Gallardon. — Donation par Claude Levassor, veuve de Claude Drouard, sieur de la Chapelle, de 24 sous de rente à la chapelle Notre-Dame de la Fontaine (24 sept. 1703). — Achat de 24 livres de plomb pour les bénitiers de Notre-Dame de la Fontaine (30 nov. 1703). — Donation par Abraham Guiblet, intendant du marquis de Bullion, de 10 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, à la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine (3 juin 1704). — Marché avec Mathurin Jannet, menuisier, pour la façon d'un lambris au-dessus de l'autel Saint-Jacques en l'église de Gallardon (13 juill. 1704). — Règlement pour l'office de bedeau (1704). — Réception de Mathurin Benoist comme maître d'école de Gallardon (14 déc. 1704). — Marché pour la façon d'un banc d'œuvre

et de balustrades de fer autour du chœur de Gallardon (9 fév. 1710). — Marché avec Louis Daoust, sculpteur, pour faire un couronnement à la chaire de Gallardon, moyennant 110 livres (7 août 1712). — « Le 16 septembre 1719, les écus de 6 livres ont diminué de 4 sous, le 24 novembre, ont encore diminué de 4 sous, et le 2 janvier 1720 de 4 sous. Les écus ne valent plus que 5 liv. 8 sous, les louis 31 livres et les pièces de 20 sous 18 sous. Le 21 juillet 1723, les louis de 45 livres ont diminué de 20 sous, réduits à 44 livres; les pièces de 2 s. 1 denier ont diminué de 1 denier, réduites à 2 sous. Le 20 août 1723, les louis d'or de 44 livres ont diminué de 4 liv. 8 sous, réduits à 39 liv. 12 sous; les pièces de 50 sous réduites à 46 sous; les écus de 7 liv. 10 sous réduits à 6 liv. 18 sous. Le 11 février 1724, les écus de 6 liv. 18 sous ont été réduits à 6 liv. 3 sous; les louis d'or vieux de 39 liv. 12 sous à 35 livres 3 sous; les louis d'or neufs de 27 livres à 24 livres. Le 4 avril 1724, les écus de 6 liv. 3 sous ont été réduits à 5 livres; les louis d'or vieux de 35 liv. 3 sous à 29 liv. 8 sous; les neufs de 24 livres à 20 livres; les liards de 4 deniers à 3 deniers; les sous douzains de 2 sous à 1 s. 6 deniers; les sous de 3 sous à 2 s. 4 deniers. Le 26 mai 1726, les écus neufs ont augmenté de 100 sous à 6 livres; les écus au rond à 5 liv. 7 sous; les écus aux armes de Navarre à 4 liv. 5 sous; les écus aux L à 4 liv. 3 s. 6 deniers; les louis d'or aux palmes de 13 livres à 16 livres; les louis d'or aux deux L et à la croix de 19 liv. à 24 livres; les louis d'or neufs aux armes de France et de Navarre, à 24 livres. Le 12 juin 1726, les sous ont augmenté de 18 deniers à 21 deniers. Le 19 juin 1726, les louis aux palmes ont augmenté de 16 livres à 17 liv. 18 sous. » — « Le dimanche 18 juillet 1728, un orage extraordinaire est tombé sur Gallardon et sur tout son territoire, avec de la grêle grosse comme de grosses noix et des œufs, pendant demie heure, et a cassé la moitié des vitres de l'église du côté d'occident et du nord, montant à 300 panneaux entièrement, et presque la moitié de la couverture du chœur dudit côté; perdu entièrement tous les grains et les vignes et les arbres. » — Donation par Jean Garnier, bourgeois de Paris, à l'église de Gallardon de 75 livres de rente sur les aides et gabelles (16 oct. 1734). — « Le 2 septembre 1736, on a découvert que, dans la maison qui est au bas du clocher joignant à la sacristie et au charbonnier, on a fait dans la cour joignante à l'église des trous servant de lieux communs pour retirer les immondices, qui traversent au travers des murs de l'église et causent une grande puanteur dans la sacristie. On a aussi trouvé que dans les caves de la dite maison on y a fait des caveaux qui vont sous l'église et qui peuvent faire périr et tomber la voûte, comme il est arrivé le 2 février 1596 que la voûte du chœur tomba; ce qui peut être arrivé par les dits caveaux qui y sont depuis un tems

immémorial. » — « Le 3 may 1739, a été fait marché pour faire la cloche de Notre-Dame de la Fontaine, moyennant la somme de 20 livres; pèse 154 livres et a 18 pouces de diamètre et 16 pouces de haut jusques aux anses; ne peut être plus large, autrement elle ne pouvoit passer au travers de la charpente. La précédente qui a été cassée en 1738 avoit été faite et bénite le 22 octobre 1689, et avoit eu pour parain messire Charles-Denis de Bullion et pour marraine dame Anne-Marie Rouillé, son épouse. » — « Le 12 may 1739, la cloche qui étoit dans la chapelle de Saint-Mathieu, et qui avoit été faite en 1689, a été cassée en 1739, de même que celle de Notre-Dame de la Fontaine par le battant qui battoit trop bas sur la pointe de la cloche par le goupillon trop allongé, et à son lieu et place a été posée celle qui étoit dans la chapelle de Saint-Nicolas et qui est fort ancienne, dont on ne peut lire l'écriture qui est dessus, et pèse environ 100 livres. Celle qui y étoit auparavant pesoit environ 50 livres. » — « Le vendredi 7 juillet 1741, le tonnerre est tombé sur le grand clocher de l'église de Gallardon à un pied au dessus des yeux de beuf qui sont en haut, dans l'espace qui est du côté du rond-point du chœur, et a arraché environ 2 pieds d'ardoises, sans entrer dans le clocher ni faire aucun autre dommage. » — « La seconde semaine de Carême 1744, le jubé fut abbatu, le Christ posé au dessus de l'autel. » — « Le 21 mars 1744, une pierre où étoient les armes de Chiverny, placée à la clef de voûte, est tombée sur le marchepied du lutrin, a crevé les planches et enfoncé les carreaux dessous. Le bruit a été si grand que tous les voisins l'ont entendu. » — « En l'année 1745, les pluies extraordinaires ont causé des inondations extrêmes à Chartres. Les foins ont été enlevés, des maisons abattues, entre autres une du chapitre de Saint-André, où a péri un nommé Mr Doublet, chanoine de Saint-André, et une dame. L'abbé Petey fut enseveli sous les ruines, mais, grâce à une latte qu'il remua heureusement on le déterra, et, après s'être fait assez de jour pour respirer en mangeant plein un chapeau de terre, il fut retiré et se porte bien. »

H. 1065. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1695-1742. — Nomination de Pierre Lenfant au prieuré de Gallardon, vacant par la mort de Jean de Turmenyes (*sign. de Louis XV; cachet de Jean-Joseph de Jumilhac de Saint-Jean, abbé de Bonneval*). — Lettres royales obtenues par Pierre Lenfant contre les gagiers de Gallardon pour être mis en possession des titres du prieuré (1742). — Déclarations des biens du prieuré de Gallardon: la maison et lieu où réside le prieur, qui consiste en un grand corps de logis couvert de tuiles, grande cour et grand jardin, près l'église de Gallardon;

3 quartiers de pré sis à Baglainval ; 5 boisseaux de terre au clos Jouin ; 1 minot de terre aux Soufflets ; la moitié de la grosse dime des grains de la paroisse de Gallardon, produisant, année commune, 15 setiers de blé et seigle, 50 minots d'avoine, 1 mine de pois, 1 mine de fèves et 1 setier d'orge ; la moitié de la dime du vin de la dite paroisse, pouvant rapporter par chacun an 4 poinçons de vin (1691).

H. 1066. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1695. — Mémoire des fondations de l'église de Gallardon : 41 messes basses, 36 messes hautes, 6 services, 6 processions et 1 libera avec les messes de la Toussaint, les processions de Houdreville et de Sainte-Croix, les 4 services des Quatre Temps, une messe haute tous les jeudis des Quatre Temps.

H. 1067. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1119. — Don par Geoffroy, évêque de Chartres, à l'abbaye de Bonneval de l'église de Notre-Dame de Gallardon, *ecclesiam Beate Marie in castro Galardone sitam, quam per pecunias a manu laici occupaverant quidam clerici incircuncisi.* ¹ (*Roue de Geoffroy, évêque de Chartres, avec cette inscription : GAUSFREDUS, DEI GRATIA, CARNOTENSIS EPISCOPUS, SUBSCRIPSI.*)

H. 1068. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 10 pièces, papier.

1688-1720. — Acquêts d'une maison, rue Martin, à Gallardon, et de terres au terroir du Coudray par Charles Mercier et Jean de Turmenyes, prieurs de Gallardon.

H. 1069. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

1638-1773. — Baux du revenu du prieuré de Gallardon et des dîmes en dépendant par les prieurs dudit lieu : Jacques-François Tallon, 1638-1648 ; Louis Longuet, 1653 ; Charles Bercier, 1675-1692 ; Jean de Turmenyes, 1704-1740 ; Pierre Lenfant, 1743 ; Georges Darblay, 1751-1773.

H. 1070. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1750. — Brouillons de plans des terres appartenantes au prieuré dans la paroisse de Gallardon.

¹ Par la même chartre, Geoffroy confirme à l'abbaye de Bonneval la chapelle de Saint-Vincent de Chartres : *Confirmamus etiam eis capellam Sancti Vincentii que Carnoti sita est juxta portam Cinosam, quam dedit eis Hugo vicecomes.*

H. 1071. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1450-1457. — Baux du moulin de Garnet, indivis entre Jacques Guélet, prieur de Gallardon, Jean le Vannier, curé de Bleury, Jeanne la Tavernière, abbesse de Saint-Rémy-des-Landes, et André Charruette, bourgeois de Chartres.

H. 1072. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Brouillon du plan du fief de Garnet, paroisse de Levainville.

H. 1073. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 45 pièces, papier.

1652-1657. — Procès contre Jean Pelletier, bourgeois d'Orléans, pour le retrait féodal de la métairie de la Brosse.

H. 1074. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Brouillon du plan de la seigneurie de la Brosse, à Giroudet, paroisse d'Écrosnes.

H. 1075. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1749. — Sentence du bailliage de Gallardon renvoyant le prieur de Gallardon en possession de 21 perches de vigne, à Gallardon, champier du fief des Soufflets.

H. 1076. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1675. — État des terres dépendantes de la censive du prieuré de Gallardon à Cherville, Umpeau et Auconville.

H. 1077. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1491-1658. — Acquêts par divers particuliers de terres et de vignes en la censive du prieuré de Gallardon.

H. 1078. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1578-1658. — Acquêts de terres à Brez, Cherville, Umpeau et Auconville, en la censive du prieuré de Gallardon par Anne de Lauvergne, veuve de Jacob de Chartres, seigneur de Cherville, et Henri de Chartres, seigneur dudit Cherville.

H. 1079. (Registre.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

1643-1645. — Terrier du prieuré de Gallardon pour Jacques Leroux, prieur dudit lieu, par-devant René Thierry, tabellion à Gallardon. — Parmi les déclarants :

Pierre Boutroue, avocat au Parlement, et Françoise Le-maire, sa femme; les religieuses de Belhomert; les petits pauvres ds Chartres; Michel Mullot, sergent au bailliage de Gallardon; Gilles Cornu, notaire royal à Chartres; les religieux de Saint-Jean-en-Vallée; Joachim Ollive, veuve de Richard Aubouin, sergent royal à Chartres.

H. 1080. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

1429-1667. — Terrier du prieuré de Gallardon par Pierre Chappe, tabellion à Cherville, pour les censives de Cherville, Umpeau et Auconville (1667). — Censier de la seigneurie de Saint-Martin-de-Poissac et Auconville, par Thomas Gilles, notaire à Janville, pour les religieux de Saint-Martin-des-Champs (1529).

H. 1081. (Registre.) — In-folio, papier, 54 pages.

1765. — Extraits des terriers du prieuré de Gallardon pour les années 1644, 1667 et 1675, avec les noms des particuliers qui remplacent les censitaires compris dans les dits terriers.

H. 1082. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1704. — État des terres du prieuré de Gallardon prises pour les travaux de l'aqueduc de Maintenon.

H. 1083. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1746-1750. — Accord entre Georges Darblay, prieur de Gallardon, et les religieux de Bonneval pour les réparations du prieuré. — Quittances de travaux faits pour le prieuré de Gallardon (1746).

H. 1084. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1203-1692. — Accord entre le prieur de Gallardon et Jean et Rotrou, curés dudit lieu, pour les offrandes faites dans l'église, *quod omnes oblationes, quacumque die, quacumque hora vel missa offerantur, argentum, panes et candele, visitationes, baptisteria, inunctiones, sepulture, annualia, tricennialia, legata etiam eujuscumque modi sive in pecunia sive in possessionibus monachis fiant aut presbiteris, per medium dividantur; que oblationes in quadam pexide reponentur sub custodia duarum clavium* (1203) : confirmation dudit accord par Renaud de Mougou, évêque de Chartres (1203). — Sentence des requêtes du Palais condamnant Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, à payer au curé de Gallardon 300 livres pour sa portion congrue (1692). — Procédures du

prieur de Gallardon contre Mathieu Drouard et François de Pomollain, curés de Gallardon pour le droit d'officier aux fêtes solennelles et de percevoir une partie du casuel des fondations, mariages et autres (1675-1692).

H. 1085. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1734. — Contestation entre Jean de Turmenyes, prieur de Gallardon, et Jacques de Bullion, marquis de Fervacques, pour une messe qui devait être célébrée par le dit prieur au maître-autel du chœur de l'église de Gallardon.

H. 1086. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768? — État des seigneuries dépendant du marquisat de Gallardon et de ses faubourgs; ses hameaux qui sont : le Mesnil, Richenou, le Vasseau, Baglainval, Germonval, le Bourgeau, les Maisons-Neuves, Courte-pinte; — Montlouet; — Talvoisin et les Quillers, paroisse d'Ymeray; — Écignolles, Jonvilliers, Pouras et Beauvais, paroisse d'Écrosnes; — Haute-Maison et Boutigny, paroisse d'Orphin; — Bailleau-sous-Gallardon ou le Coudray et ses hameaux : les Bordes-Marchandes, Harleville, Pont et Baillolet; — l'Étendart, à Bouville, paroisse de Bleury; — Voré et la Levrette, au Gué-de-Longroi; — Auconville, paroisse d'Oinville-sous-Auneau; — la Bouteillerie, à Loinville, paroisse de Champseru.

H. 1087. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1678. — Extraits, en ce qui concerne les arrière-fiefs de Saint-Piat, Chartainvilliers et Dionval, de l'aveu du marquisat de Gallardon, rendu au duc d'Orléans à cause de sa grosse tour de Chartres, par Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Montlouet, Éclimont, Écrosnes, Écignolles, Talvoisin, Saint-Symphorien, Bleury, Prunay-sous-Ablis, châtelain du Coudray et autres lieux, héritier de Noël de Bullion, son père, et d'Armand-Claude de Bullion, son frère aîné.

PRIEURÉ DE GIVAIS.

H. 1088. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 24 pièces, papier.

1555-1784. — Lettres de provisions et prises de possession du prieuré Saint-Nicolas de Givais par Michel Legrand, 1555; Étienne Pellecerf, 1651, sur la résignation de N. Voisin; François Fleury, 1728, par permutation avec Jacques Ducosso; Jacques Viot, 1734; Henri de la Forge, 1778; Michel-Denis le Camus, 1784.

H. 1089. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1398-1649. — Baux : de la métairie de la Vigne, paroisse de Dancy, (1459-1649) ; — de 9 setiers de terre, au terroir de Givais, depuis appelés la Girouidière (1398-1463).

H. 1090. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 pages.

1580-1582. — Terrier du prieuré de Givais, par-devant Pierre Roullon, tabellion à Dancy, et Louis de Raimbert, notaire à Bonneval.

H. 1091. (Cahier.) — In-4°, papier, 78 pages.

1637-1639. — Déclarations au prieuré de Givais pour les terres à Massuères, Godonville, Givais, Dancy, et aux terroirs des Buissons, des Marnières, de la Touche, de la Grandé-Girouidière, du Petit Chemin Vert, de la Charbonnière, par-devant N. Saradin, notaire à Dancy.

H. 1092. (Cahier.) — In-folio, papier, 44 pages.

1665-1666. — Reconnaissances passées au prieuré de Givais, à raison de 1 denier par chaque boisseau de terre, par Jean Goussu, notaire royal à Saint-Maur.

H. 1093. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 pages.

1686-1691. — Reconnaissances passées au prieuré de Givais, par-devant Jean-Baptiste Janvier, notaire royal à Bonneval.

H. 1094. (Cahier.) — In-4°, papier, 46 feuillets.

1687-1694. — Reconnaissances passées à Jacques Grimault, sieur de Charville, baron de Givais, par-devant Gilles Charpentier, notaire royal à Pré-Saint-Évroult.

H. 1095. (Cahier.) — In-4°, papier, 20 pages.

1707. — Reconnaissances passées à Jacques Grimault, prieur de Givais, par-devant Jean Rougeault, notaire royal à Dancy.

H. 1096. (Cahier.) — In-4°, papier, 72 pages.

1733-1734. — Reconnaissances passées à François Fleury, prieur et baron de Givais, par-devant Étienne Robineau, notaire royal à Bonneval.

H. 1097. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 pages.

1736-1737. — Accord entre Jacques Viot, prieur de Givais, et Jean de Mailly, seigneur de Mémillon, pour la fixation des bornes des terres du prieuré (1736). — Terrier du prieuré, par-devant Pierre Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 1098. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1766-1770. — Terrier du prieuré de Givais, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 1099. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1770-1774. — Terrier du prieuré de Givais, par-devant Jean-Louis Roullon, notaire royal à Bonneval.

H. 1100. (Registre.) — In-4°, parchemin, 138 feuillets.

1598-1644. — Reconnaissances des droits de cens, dimes et champarts de Godonville et de Massuères, passées à André Goislard, chanoine de Chartres, prieur et baron de Givais, par-devant Jean Brémont, notaire à Bonneval.

H. 1101. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 20 feuillets.

1618. — Censier du prieuré de Givais, fait par Laurent Daviau, notaire à Dancy, à la requête de Pierre Horcloye, laboureur, receveur fermier de la terre et seigneurie de Givais (total des terres, 26 muids 9 setiers 5 boisseaux).

H. 1102. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 30 pièces, papier.

1697-1739. — Déclarations de terres chargées de cens envers le prieur de Givais.

H. 1103. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770? — Plan du fief du prieur de Givais.

H. 1104. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1697. — Vente par Julien du Rocher, seigneur de la Bretonnière, à Jean de Varades, seigneur de Massuères, et Louise de Barillon, son épouse, de 3 muids de rente sur la métairie de la Vigne.

H. 1105. (Plan.) — 9 pièces, papier.

1150. — Plan des terroirs de Givais, de Niversis, de la Bourserie, de la Marsaudière, de la Ménagerie, des Duchonnières. — Champart et censive à Massuères.

PRIEURÉ DE LORRÉ-LE-BOCAGE.

H. 1106. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1160-1292. — Partage de la seigneurie de Lorré-le-Bocage entre le roi Louis VII et l'abbaye de Bonneval. *Ludovicus, Dei gracia, Francorum rex, notum facimus universis quod abbas de Bonavalle et totus ejusdem monasterii conventus nos acquilleverunt et participem constituerunt in villam suam que vocatur Lorreium, que sita est super aquam Lunam, in bosco et plano et in omni eo quod ipsi habent apud predictam villam et in ejus parochia; nos vero abbatem et ecclesiam predictam acquillivimus et participem nobiscum facimus in omni eo quod apud Perellos habebamus. Statuimus etiam quod omnes quicumque in predicta villa venire voluerint et ibi manserint, secure veniant et maneant ad consuetudines Lorreaci nostri. . . . Actum publice Lorreio, anno ab incarnatione Domini M^o C^o LX^o : Confirmation de la dite charte par Philippe le Bel, 1292 (vidimus de 1518). — Charte de Louis VII approuvant le partage fait entre lui et l'abbaye de Bonneval de la seigneurie de Lorré-le-Bocage. *H[erbertus], abbas Bonevallis Senonensis, nos participem et sotium fecit, et, ut vulgo dicitur, acollegit in villa que dicitur Lorri super Lunam, in aqua et molendinis, in bosco et plano, et in omnibus ad jus et potestatem ville illius pertinentibus usque ad vallem Coldre. . . . Rex autem acollegit abbatem et ecclesiam Bonevallis in omnibus que in villa et potestate Petrelli habebat et in omnibus acollectionibus que sibi in potestate Lorri vel Petrelli facte erunt. Ex amborum assensu constitutum est ut ibidem castellum seu villa constituatur ad consuetudinem alterius Lorri, in omnibus redditibus et in omnibus utilitatibus regibus Francie et ecclesie Bonevallis semper et per omnia communis . . . Actum Aurelianis, anno M^o C^o LX^o VIII^o.**

H. 1107. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1206. — Confirmation par le roi Philippe Auguste de l'échange fait par sa mère des hôtes qu'elle avait à Lorré-le-Bocage contre le moulin de Guernent, *excambium pro molendino de Guernent apud Lorriacum in Boscagio de illis hospitibus qui sunt in illa platea hospitati in qua fuit olim domus nostra.*

H. 1108. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

V. 1130-1214. — Don par Pierre, archevêque de Sens, des dîmes des novalies des paroisses de Lorré-le-Bocage et de Chalautre-la-Petite. *Concessimus ut percipiat ecclesia Bonevallis in parrochiis de Lorreio et de Calista-Parva totales decimas quas de novalibus contigerit provenire* (1214). — Charte d'Henri, archevêque de Sens, exemptant les églises de Méréville et de Lorré-le-Bocage, du droit perçu au changement des vicaires (v. 1130 ; Voir H. 1138. — Copie du XVIII^e siècle).

H. 1109. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1217. — Don par Gautier le jeune, chambrier du roi de France, de ce qu'il possédait sur le moulin des Closeaux, *id quod habebat in molendino de Clausellis* : confirmation de la dite donation par le roi Philippe Auguste.

H. 1110. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

1763-1778. — Lettres de provision, prises de possession du prieuré de Lorré-le-Bocage par Martin Fontaine, 1763 ; Victor de Chavailles de Fougeras, 1768 ; Charles-Joseph Mulley, 1778 (*sign. de Louis XV et de Louis XVI*). Lettre du frère J. Goudar à Martin Fontaine : « Paris, 21 juin 1763. J'ay reçu la collation du » prieuré qui vous a été faite ; en conséquence, j'ay été » à Versailles demander des lettres patentes ; je les ay » obtenues, mais il faut les faire sceller, et poursuivre » après un arrest au Grand Conseil pour les homologuer, » Tout cela demande beaucoup de temps, et plus que » vous ne voudriés. Ainsy laissés à Bonneval 4 procu- » rations, l'une pour prendre possession, la seconde pour » gérer, la troisième pour faire la déclaration de votre » domicile au greffe de l'officialité, et la quatrième pour » faire pareille déclaration devant le juge royal. » — Attestation que Victor de Fougeras, prieur de Lorré-le-Bocage, fait sa résidence en l'abbaye de Notre-Dame d'Ambronay (1776).

H. 1111. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1403-1704. — Baux du revenu temporel du prieuré de Lorré-le-Bocage.

H. 1112. (Cahier.) — In-4^o, papier, 16 feuillets.

1405-1410. — Recette faite par frère Jean Sougi, religieux de Bonneval, au nom de l'abbé dudit lieu, des marchés et cens de la ville « de Lorrez-le-Bouschage. »

— « La prévosté dudit Lorrez, 11 liv. 14 sous; le tabelionnage, 3 liv. 15 sous; le halage et menues coutumes, 18 sous; le roage et forage, 7 sous 6 deniers; les cens, 6 liv. 12 sous; sur les quels le receveur du roy de Navarre a pris pour la façon du pledoer de Lorrez la somme de 42 sous que on lui devait » (1405).

H. 1113. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1205. — Accord entre l'abbé de Bonneval et N., curé de Lorré-le-Bocage, pour le droit de patronage de ladite église, *super jure patronatus ecclesie de Lorreto in Boscagio quod ad priorem Sancti Salvatoris de Braio de jure noscitur pertinere.*

H. 1114. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1784-1786. — Procédures contre les héritiers de Simon Roulx, curé de Lorré-le-Bocage pour les réparations du chœur de l'église.

H. 1115. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 5 pièces, papier.

1563-1569. — Aliénation de la moitié de la seigneurie de Lorré-le-Bocage appartenant à l'abbaye de Bonneval à Jean Lecomte, seigneur de Voisinlieu, moyennant 5200 livres (1563).

H. 1116. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Procès-verbal constatant le dommage causé par la grêle, le 3 décembre 1770, aux terres de Lorré-le-Bocage.

H. 1117. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1154. — Charte de commune donnée par le roi Louis VII aux habitants de Saussay, *apud Saucium habitantes liberos deinceps constituimus ab omni tallia, ablatione, exactione et quæsta.... Actum publice Bussis anno dominice,, regni nostri XVII.* (Copie du XIV^e siècle).

PRIEURÉ DE MAGNY.

H. 1118. (Cahier.) — In-folio, papier, 54 feuillets.

1770? — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Didier de Magny : baux (1640-1770); grange dimeresse et champarteresse (1658); procédures pour la dime de la paroisse de Magny (1554-1755); procédures contre les seigneurs du Bois-de-Magny pour la justice et les droits seigneuriaux en la paroisse de Magny (1722); déclarations au duché de Chartres (1682-1705); censive et champart (1549-1694).

H. 1119. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1658-1770. — Acquêt par le prieur de Magny d'une grange dite grange du prieuré (1658). — Réparations à la dite grange (1770).

H. 1120. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 17 pièces, papier.

1529-1787. — Baux du revenu temporel du prieuré de Magny, comprenant, outre les dîmes et champarts, 4 clos au hameau de Boisseau, 5 clos au hameau d'Houville, 1 clos au hameau de Carouge, 6 clos au hameau de Monceau, 1 clos au hameau du Buisson, proche de la chaussée de l'ancien étang, 2 clos au Bois-de-Magny, 1 clos au bas du bois de la Tonnellerie, 1 clos au hameau du Bois-des-Noues, 5 clos au hameau de Bréhaïnville, — par les prieurs de Magny : Laurent Douard, 1554; Jacques Regnard, 1569-1573; Laurent Lomède, 1575; Ismaël Boulliau, 1640-1681; Laurent Eudes, 1685-1691; Antoine Boudon, 1694; François Letellier, 1697-1742; François Buisson, 1745-1763; Isaac-Marin Leroux, 1770-1787.

H. 1121. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 60 pièces, papier.

1587-1694. — Procédures contre les détenteurs des biens du prieuré de Magny, en paiement de leurs redevances.

H. 1122. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1740? — Plan de la seigneurie du prieuré de Magny, avec indication des villages et des chemins de la paroisse.

H. 1123. (Registre.) — In-folio, papier, 67 feuillets.

1549. — Terrier de la seigneurie de Magny pour frère Laurent Douard, prieur dudit lieu, par-devant Michel Perroys, bailli du prieuré.

H. 1124. (Cahier.) — In-4°, papier, 26 feuillets.

1612-1613. — Terrier du prieuré de Magny, par-devant Pierre Mahé, tabellion à Courville.

H. 1125. (Cahier.) — In-folio, papier, 60 pages.

1616-1633. — Déclarations passées au prieuré de Magny, par-devant Denis Guignard, notaire à Chartres.

H. 1126. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1684. — Déclarations passées au prieuré de Magny, par-devant François Gaubert, greffier dudit prieuré.

H. 1127. (Cahier.) — In-folio, papier, 118 pages.

1760-1762. — Terrier du prieuré de Magny, par-devant Philippe Briand, commissaire aux droits seigneuriaux. — Parmi les déclarants : Bonaventure Gratien, vicaire de Bailleau-le-Pin; N. Davignon, femme de N. Bouvard, receveur des tailles à Chartres; la fabrique de Magny; Jacques-François Mahé, vicaire de Courville; Marie-Catherine Delorme, dame de Craches; Michel Boileau, garde des sceaux au bailliage de Chartres; Augustin Guyot, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Chartres.

H. 1128. (Registre.) — In-folio, parchemin, 70 feuillets.

1549. — Recette des cens, rentes, avenages et champarts dus à Laurent Douard, prieur de Magny, par Michel Perroys, bailli du prieuré.

H. 1129. (Cahier.) — In-folio, papier, 60 feuillets.

1684. — Censier du prieuré de Magny, les cens payables le jour Saint Rémy, les avenages le jour Saint Étienne. — Parmi les censitaires : Charles Guyot, avocat en Parlement; Pierre Bellanger, curé de Magny; Marguerite Deséleu, veuve de Joachim Billard; Christin Gravelle; les gaggers de Marchéville; le sieur de Craches.

H. 1130. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 25 pièces, papier.

1575-1708. — Retrait par les religieux de Bonneval d'une rente de 3 setiers de blé sur les champarts de Magny, ladite rente aliénée par le prieur de Magny en 1587.

H. 1131. (Liasse.) — 1 pièce, papier (imprim.).

1785. — Mémoire contre Isaac-Marin Leroux, prieur de Magny, refusant de payer 6 setiers de blé de rente dus par le prieuré à l'abbaye de Bonneval.

H. 1132. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1570-1710. — Reconnaissances de 3 setiers de blé de rente sur la métairie d'Houdouer, paroisse de Blandainville, dus au prieur de Magny en remplacement de la dime ¹.

¹ Cette rente fut abandonnée en 1755 au curé de Magny pour lui tenir lieu de son gros.

H. 1133. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 99 pièces, papier.

1650-1688. — Mémoire de tous ceux qui ont des maisons et jardins dans le bourg de Magny, soumis à cens envers le prieur du dit Magny. — Procédures contre divers pour paiement des cens dus au prieuré.

H. 1134. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 73 pièces, papier.

1570-1693. — Procédures au bailliage du prieuré de Magny : Plainte contre Jean Bazille, qui a « roué de coups » Désiré Beaupère, marchand hôtelier à Magny, et visite dudit Beaupère par les chirurgiens d'Illiers (1576). — Rapport de Denis Boissay et Marin Lefèvre, chirurgiens à Illiers sur la maladie de Gilles Gervaise, laboureur : « Luy avons trouvé une éminence située en » la partie dextre, laquelle éminence est l'intestin qui » est en danger de tomber dedans le scrotum ou pou- » chatte des génitoires, et aussi ce faire celle maladie » que nous appelons enterochèle ou rupture à cause de » la production du péritoine qui est dilaté » (1579). — Demande de Claude Philippe, maître barbier et chirurgien à Illiers, en paiement de soins et médicaments contre Pierre Macé, laboureur (1591). — Inventaire des meubles trouvés au décès de Jacques Pisechien, vicaire de Magny (1663). — Contestation entre le prieur de Magny et les habitants dudit lieu pour le paiement de la portion congrue du curé et du vicaire (1688). — Procès contre Cheronne Fourmi, femme de Noël Delorme, pour avoir insulté et frappé le curé de Magny dans l'église (1693).

H. 1135. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 107 pièces, papier.

1685-1703. — Procédures au bailliage du prieuré de Magny : Nominations de tuteurs et curateurs. — Ventes de meubles après décès. — Plainte contre Aignan Leroy, sergent de la seigneurie du Bois-de-Magny, pour avoir lacéré un billet du prieur de Magny accordant franchise de tous les marchands se rendant à la foire de Magny (1689). — Enquête au sujet de la découverte du cadavre d'un homme assassiné au lieu de Maupertuis, près le village du Tremblay, paroisse de Magny (1690). — Lettre de Michel Cadot, bailli de Magny, à dom François Blesson, procureur de l'abbaye de Bonneval : « Magny, 17 février 1690. Aiant eu avis » par M^r le procureur-fiscal d'un crime qui a esté com- » mis dans le destroit du prieuré de Magny depuis deux » jours en çà, je n'ay manqué de m'y rendre ce jour- » d'huy pour en informer; mais quand nous avons esté » assemblez, nous avons jugé qu'une affaire de cette » importance ne devoit point estre entreprise sans au- » paravant vous en donner avis et recevoir de vostre

» part un pouvoir particulier de la poursuivre. Le fait
 » est qu'une des servantes de M^{me} Marie Dupré, dame
 » de Bandeville, qui est fille et pour laquelle elle avoit
 » bien de la bonne volonté, s'est laissée engrosser par
 » le vallet. Le terme d'accoucher estant arrivé, cette
 » fille est accouchée assez secrètement; mais, comme les
 » crimes les plus cachez éclatent tost ou tart, sur quel-
 » que doute qu'on a eu de ce fait, en cherchant, l'on a
 » trouvé l'enfant mort dans la paillasse du lit de cette
 » malheureuse qui couchoit à costé de M^{me} de Bandeville.
 » Ladite dame fait garder l'accusée dans une maison
 » particulière du hameau de la Haye-des-Fossés, qui
 » est du destroit de ladite dame. Elle a fait voir et visi-
 » ter l'enfant par deux maistres chirurgiens d'illiers;
 » son bailly vint hier le voir et eut une longue conférence
 » avec elle. A nostre esgard, ce que j'estime que nous
 » avons à faire, c'est d'informer et de décréter dans
 » les reigles, puisque nous sommes compétants, que le
 » lieu du délict est de nostre juridiction et que le crime
 » est évident et notoire. » — Nomination de René Amiot
 » comme greffier du bailliage de Magny (1698). — Requête
 » de François Letellier, prieur de Magny, à l'effet d'être
 » maintenu dans le droit d'aubaine à lui appartenant comme
 » seigneur haut justicier du bourg de Magny (1702).

H. 1136. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1686. — État des personnes qui ont tiré à l'oiseau
 présenté par le prieur de Magny.

PRIEURÉ DE MÉRÉVILLE.

H. 1137. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750? — Consistance du prieuré de Saint-Père de
 Méréville et du marquisat dudit lieu : « Le prieuré a
 » droit de censive sur une partie des maisons de Méré-
 » ville, avec une moyenne et basse justice sur ses cen-
 » sitaires, qui relève par appel devant le bailli de Méré-
 » ville. Il a aussi une petite censive à prendre sur quel-
 » ques pièces de terre au terroir de la paroisse de Méré-
 » ville, et il jouit de la dixme de la paroisse. »

H. 1138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1130. — Charte d'Henri, archevêque de Sens,
 exemptant les églises de Méréville et de Lorré-le-Bocage
 du droit perçu au changement des vicaires ¹, *ecclesiam*

¹ Suivant une ancienne coutume, lorsque les cures changeaient de
 titulaires, *quotienscumque vicarii seu personæ, ut vocabant, muta-
 bantur*, les évêques percevaient des nouveaux titulaires un droit
 qu'on appelait Rachat des autels, *Redemptio altarium*. Dans le concile
 de Clermont, le pape Urbain II condamna cette coutume comme simo-
 niaque; cependant quelques évêques continuèrent à percevoir ce pré-
 tendu droit, comme le témoigne une bulle de Pascal II à Ives, évêque
 de Chartres, et Ranulfe, évêque de Saintes.

*de Merevilla et ecclesiam de Lorreio absolute de cetero et
 sine requisitione vel substitutione vicariorum possidendas
 in perpetuum concedimus.*

H. 1139. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1150. — Don par Geoffroy de Courcelles, *Gode-
 fridus de Corcelles*, de son fils Renaud à l'abbaye de
 Bonneval, *Rainaudum, filium suum, pro infirmitate qua
 filius vexabatur sancto Petro et martiribus Bonevallis do-
 navit*, du consentement de Hugues, seigneur de Méré-
 ville, et du vicomte Goslein, dont le dit Geoffroy et son
 fils étaient serfs. *Godefridus siquidem et ejus filius Rai-
 naudus Gauleno vicecomiti sub jugo servitii succumbébant.*

H. 1140. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1150. — Don par Hugues, seigneur de Méré-
 ville, à l'abbaye de Bonneval d'un serf nommé Guil-
 laume, *inter planctus et lacrimabiles gemitus qui in filii
 sui Ebrardi funere fundebantur, Guillelmum super tumbam
 defuncti de jugo servitutis liberavit, eumque et omnem ejus
 progeniem sanctorum Bonevallensium martirum servitio
 dedicavit* (v. 1150). — Acquêt par Hugues de Méréville
 de l'abbaye de Bonneval des maisons de Thierry d'An-
 deville qui venait de se faire moine à Bonneval, *domos
 et totum hospitale Teoderici de Andevilla, facti noviter
 monaci*. — Accord entre Hugues de Méréville et le
 prieuré de Méréville, *Hugonem, dominum Mereville, et
 monacos Sancti Petri*, pour une terre à Saint-Lubin,
super quadam terra apud Sanctum Leobinum (v. 1150).

H. 1141. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

V. 1180-1251. — Don par Aucher d'Ostrovi, *Au-
 cherius Haimonis filius de Ostrovi*, du four de Renonval,
furnum de Renumvalle (v. 1180). — Abandon par Buffet de
 Méréville et Gillette, sa femme, *Bufetus de Merevilla et Gila
 uxor sua*, au prieuré de Méréville d'un arpent de vigne
 et 12 mines de terre, *unum arpentum vinee situm apud
 Rubeum Campum et terram sitam juxta ulmum defuncti
 Garneri duodecim minas seminis continentem* (1237) : confir-
 mation par Ursion, seigneur de Méréville (1237). —
 Confirmation par Guillaume de la Porte, *Guillermus de
 Porta, miles*, à l'abbaye de Bonneval de toutes les dîmes
 que le couvent possède dans son domaine, *omnes deci-
 mas quas abbas et conventus monasterii Bonevallis habent
 in dominio suo, in feodis suis sive in censivis suis* (1251).

H. 1142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1409-1449. — Sentencé du prévôt d'Étampes
 maintenant le prieur de Méréville, contre les prétentions
 de la dame dudit lieu, en possession d'un espace de terre

« où souloit estre une très belle fontaine de Saint-Père » de Méréville, et assez près d'icelle fontaine une large » fousse ou place basse en laquelle souloit estre le mar- » chais du prieuré de Méréville » (1409). — Testament d'Agnès Trousselle, dame de Méréville, *Agnes Troucelle, domina de Mervilla et de Rougemont*, léguant au prieuré de Méréville les dimes de Menessart (1449).

H. 1143. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1503-1626. — Baux des terres du prieuré de Méréville par les prieurs Jean Gène (1503-1512) et Claude Leblanc (1626).

H. 1144. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1320? — Censier du prieuré de Méréville. — Terroirs y dénommés : Guivremont, Vaujubert, sous Saint-Ladre, au-dessus du Gord, Haut-Tertre, Glaire, le Percheiz, Orenraye, sous le Colombier, Moustereau, la rue du Grand Verger, Saint-Lubin, la Motte, la Gruignone-rie, Villeneuve, Béchereau, les Perrières, le Tronchet Chaluyau autrement Beaulieu, le chemin d'Andouville, Bouvillier, Brelu, l'Épine Houdoir.

H. 1145. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1492. — Censier du prieuré de Méréville pour frère Thomas Rivot, prévôt de Bonneval, prieur dudit Méréville.

H. 1146. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1468-1512. — Procès contre Ardenet de Marolles pour les dimes de la paroisse de Méréville et pour le moulin de Glaire sur la rivière de Juisne (Prieurs : Louis Breteau, 1468-1473; Jean Baradeau, 1476-1477; Thomas Rivot, prévôt de Bonneval, 1490-1492; Jean Gène, 1512).

H. 1147. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1743. — Accord avec Jeanne Delpech, veuve de Pierre-Nicolas Bertin, marquise de Méréville, pour la justice de la paroisse de Saint-Père de Méréville.

H. 1148. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin¹.

1414-1492. — Sentences du prévôt de Méréville contre divers individus condamnés à payer cens au prieur.

¹ Ces pièces sont en partie rongées par l'humidité.

H. 1149. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1359. — Sentence du bailli de Méréville pour le rétablissement du marché dudit lieu. « En la dicte ville de » Méréville estoit un marché réal à chacun mardi de » l'an, et il est advenu que les Anglois et autres anne- » mis du royaume de France sont venus en la dicte » ville le mardi voille de la feste de Touzains 1357, » ont pris et emmené plusieurs personnes qui au dict- » marché estoient venuz pour marchander, et avecques » ce ont mis à mort plusieurs personnes et pillé la dicte » ville et marché. Et depuis ce, pour doubte que les » annemis ne vinssent prandre la dicte ville et chastel » et de y faire leur fort, le dict chastel et le fort de la » dicte ville de Méréville ont esté trébuchez, rasez et mis » à terre. »

H. 1150. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1228. — Érection en Hôtel-Dieu par Ursion, sei- gneur de Méréville, et son fils, *Ursio, domini Regis came- rarius, dominus Mervilla, et Guido, primogenitus ejusdem*, d'une chapellenie dédiée à la Trinité qu'il possédait à Méréville. *Cum apud Mervillam duas haberemus cappell- nias, ad unum cappellanum pertinentes, una earumdem cappellarum videlicet capella Sancte Trinitatis conversa fuit in Domum Dei pauperum* (Vidimus du garde de la prévôté d'Orléans en 1447).

PRIEURÉ DE MOISY.

H. 1151. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1783-1789. — Baux du revenu temporel du prieuré de la Madeleine de Moisy, composé de la maison prieu- rale et de la métairie de la Basse-Cour, comprenant plusieurs bâtiments pour le logement du maître et du fermier, granges, écuries, bergeries, toit à vache, cour enclose, mare, bois taillis, droit d'usage en la forêt de Marchenoir, avec la quantité de 140 arpents et demi de terre labourable ou environ.

PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ DE PATAY.

H. 1152. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1207-1210. — Accord entre l'abbaye de Bonneval et le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans pour des terres à Cocherel, *super quasdam terras apud villam que dicitur Cocherel* (1207). — Abandon par Miles, comte de Bar,

Milo, comes Barensis, dominus de Puteolo, de tout droit de procure à Cocherel, *super quadam terra de Cocherel* (1212).

PRIEURÉ DE POIREUX.

H. 1153. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1227-1231. — Exemption par Gautier, évêque de Chartres, de tout droit de procure pour les moines vivant au lieu de Poireux, *monachos in loco qui dicitur Perreux, ubi de novo temporibus nostris fundata et consecrata est ecclesia, a procuratione nostra et nunc et in perpetuum liberos esse concedimus* (1227; vidimus de Hugues, doyen du Chapitre de Chartres de 1228). — Confirmation de ladite exemption par Geoffroy, archidiacre de Dunois (1231).

H. 1154. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1247-1251. — Accord avec Gilles de Bonneval, chanoine de Saint-Martin de Tours, *Egidius de Bonnevalle, filius defuncti Philippi Joelein, canonicus beati Martini Turonensis*, pour le manoir et la chapelle de Poireux, *super quoddam manerium et cappellam et vivarium prope Bonamvallem, apud locum qui vulgariter dicitur Perrusium* (1247) : confirmation dudit accord par Gautier, clerc, et Marie, frère et sœur dudit Gilles de Bonneval (1247). — Don par Robert le Gros de Baignolet, *Robertus dictus Crassus de Banoletto*, de 12 mines de terre à Poireux, 11 mines à Ormoy, 18 mines à Courbehaye et un hébergement à Baignolet, *duodecim minas terre semeure in territorio de Perrolo, undecim minas in territorio de Ulmeto, decem et octo minas in territorio de Curva Haya et herbergamentum situm apud Balnoletum* (1251).

PRIEURÉ DE ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN.

H. 1155. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin¹.

1577. — Bulle de nomination de Gilles Rousé au prieuré de Rouvray-Saint-Florentin sur la résignation de Jacques Guélet.

H. 1156. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Cession par Denis Chaussepép de Puymartin, prieur de Rouvray-Saint-Florentin, à Philippe Gueau, seigneur de Reverseaux, de tout ce qu'il possède en la paroisse de Rouvray-Saint-Florentin.

¹ Cette pièce servait de couverture à un terrier du prieuré d'Alluyes.

PRIEURÉ DE SAINT-CALAIS.

H. 1157. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1685-1772. — Consistance de la métairie de Saint-Calais, paroisse de Romilly-sur-Aigre : 37 setiers 7 boisseaux de terre labourable et 20 boisseaux de pré. — Abandon par Noël Morée, serrurier, au prieur de Saint-Calais, de 4 setiers 1 boisseau de terre à Saint-Calais.

H. 1158. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1437-1758. — Baux de la métairie, dimes et terrages du prieuré de Saint-Calais par les prieurs dudit lieu : Jacques Guiblet, 1437; Louis-Philippe Maréchal, 1470; René de Gannerais, 1552, Claude Sublet, 1586-1588; François Couthurat, 1660; Jean-Jacques Drouin, 1685-1706; Barthélemy Drouin, 1715; Guillaume de Choiseul d'Aigremont, 1731-1733; Jean-Claude Mandagh des Fosses, 1758.

H. 1159. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1470-1716. — Baux : du moulin du prieuré de Saint-Calais (1470); — du four à ban du prieuré (1535); — de terres et d'un jardin, au lieu de Tireveau (1475-1566); — de 2 planches de terre au sentier par lequel on va de la chapelle de Ribeuf à celle de Saint-Calais (1655-1716).

H. 1160. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680? — Plan de Saint-Calais et de la Rivière, paroisse de Romilly-sur-Aigre.

H. 1161. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan figuré des terres du prieuré de Saint-Calais, situées au terroir de la Rivière.

H. 1162. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 79 pièces, papier.

1554-1780. — Reconnaissances au prieur de Saint-Calais pour les droits de cens, champart et terrage qui lui sont dus.

H. 1163. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 12 feuillets.

1583-1584. — Terrier de la censive du prieuré de Saint-Calais, par-devant Marin Rousseau, notaire à Romilly-sur-Aigre.

H. 1164. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1586-1588. — Aliénation par Claude Sublet, prieur de Saint-Calais, de 102 s. 6 deniers de cens sur plusieurs héritages à Romilly.

H. 1165. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1699-1759. — Aveux au prieur de Saint-Calais pour le censif dudit Saint-Calais par les seigneurs de Romilly-sur-Aigre : Jean de Pleurs, 1699; Jean-Nicolas de Pleurs, 1706; Gilles-Édouard de Marguerie et Marie-Thérèse de Pleurs, 1758; Louis-Hilaire du Bouchet de Sourches, 1759.

PRIEURÉ DE SAINT-SAUVÉUR-LÈS-BRAY.

H. 1166. (Registre.) — In-folio, papier, 752 pages.

1750? — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Sauveur. — Notice historique sur le prieuré de Saint-Sauveur : « Ce monastère fut fondé dans le milieu du X^e siècle. Burchard et Hildegarde, son épouse, furent ses fondateurs. C'étoit un des plus grands seigneurs du pays puisqu'il est qualifié de fils du duc Albéric et de neveu d'Elrède, roy d'Angleterre. Ce seigneur ayant receu de ce dernier prince des reliques de saint Paterne, qui, après avoir été successivement moine de l'abbaye de Jaune et ensuite de celle de Saint-Pierre-le-Vif, l'une et l'autre au diocèse de Sens, fut assassiné dans la forest de Sergine et honoré comme martyr, les transféra dans une forteresse qu'il possédoit proche Bray sur les bords de la Seine où il fit bâtir une église et un monastère qu'il peupla de religieux tirés de l'abbaye de Persord au diocèse de Vorchester, à qui ils donnèrent pour leur subsistance le lieu même de Bray, avec tous les serfs qui y estoient attachés, et deux moulins situés en un lieu appelé Monmorancy. Cette fondation fut confirmée, à la prière de Burchard et la demande d'Hilderan, archevesque de Sens, par des lettres du roy Lothaire données la 5^e année de son règne, qui est de notre ère 959..... » — Confirmation par Pierre, archevêque de Sens du don fait par Blanche de Ternantes et son fils (1202. Voir H. 1176). — Lettres du roi Philippe le Long confirmant au prieuré de Saint-Sauveur, contre les prétentions du comte de Champagne, la haute-justice à Bray (1347). — Concordat entre Claude Arnoult, prieur de Saint-Sauveur, et les religieux dudit prieuré (1568). —

Transaction entre les religieux de Saint-Sauveur et Adam de Domtilly, sire de Chanteclerc, pour les pâtures de Boule et de Vimpelles (1309). — Donation par Jean de Frouville et Agnès, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient à Neuvry (1318. Voir H. 1208). — Confirmation par la reine Jeanne des droits de formariage et autres redevances dues au prieur de Saint-Sauveur par le prévôt de Bray (1355). — Don par le roi Louis VI des coutumes qu'il avait sur les vignes de Bussy (1135). — Donation par Henri, comte de Troyes, d'une prébende en l'église de Notre-Dame de Bray (1173. Voir H. 1175). — Confirmation de ladite donation par Guillaume, archevêque de Sens (v. 1175). — Bulle du pape Callixte II confirmant les biens du monastère de Bonneval (1120). — Confirmation par Henri, archevêque de Sens, de toutes les églises que l'abbaye de Bonneval possède dans son diocèse : Saint-Sauveur proche Bray, Russon, Bussy, Goix, les Ormes, Luisetaine, Paroy, Chalautre, Bazoches, la moitié de l'église de Vimpelles, la chapelle de Sergines, l'église de Souppes, l'église de Christol et de Sigy, l'église de Ménerville et de Courguillac, l'église de Courchampau (1130). — Quittance de Thibaut, comte palatin, reconnaissant que Mathieu, prieur de Saint-Sauveur, lui a payé 75 livres (1198). — Confirmation par Pierre, archevêque de Sens, des biens que le prieuré de Saint-Sauveur possédait dans son diocèse (1205). — Accord entre Arnoul, prieur de Saint-Sauveur, et Mathieu, curé de Goix, de *Govesio*, pour les oblations faites en ladite église de Goix (1245).

H. 1167. (Registre.) — In-folio, papier, 296 feuillets.

1771? — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Sauveur-lès-Bray, tome 1^{er} : Fondation, dotation et confirmations (959-1272); amortissements, décharges de droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts (1198-1750); prises de possession, résignation et provisions (1500-1746); déclarations des biens (1463-1757); baux généraux du prieuré (1573-1764); réunion des deux manses (1729-1759); justices du prieuré (1344-1761); greffes des justices (1600-1753); moine lai ou oblat (1660-1732); bois de tout le prieuré (1520-1760); sauvegarde, mainmorte et formariage (1110-1512).

H. 1168. (Registre.) — In-folio, papier, 287 feuillets.

1771? — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Sauveur-lès-Bray, tome II : droits dans la collégiale de Bray (1142-1512); maisons dans la ville de Bray (1422-1734); domaine en la paroisse de Saint-Sauveur (1202-1760); moulin de Saint-Sauveur (1423-1760); dîmes de Saint-Sauveur (1130-1753); cure de Saint-Sauveur (1535-1760); justice de Saint-Sauveur (1307-1761).

H. 1169. (Registre.) — In-folio, papier, 347 feuillets.

17717 — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Sauveur-lès-Bray, tome III : censive de Saint-Sauveur (1301-1748).

H. 1170. (Registre.) — In-folio, papier, 338 feuillets.

17718 — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Sauveur-lès-Bray, tome IV : anciens religieux (1292-1738); maisons et rentes (1573-1759); réparations; maître d'école; chirurgien des pauvres; séminaire de Sens; portier du prieuré; cens et devoirs seigneuriaux; rivière de Voulzie (1667-1687); Volangis (1202-1708); Heurtebise (1202-1751); justice de Vimpelles (1309-1756); censive de Vimpelles (1214-1761); cure de Vimpelles (1130-1752); dime de Cuterelles (1202-1753); terres de Vimpelles (1214-1753); passage de Boule, pêche, rivières et fossés (1214-1758); terres, prés et bois Prieur (1317-1762); justice et censive du bois Prieur (1317-1750); moulin de Guesche (1216-1662); terres et prés à Montigny-le-Guesdier (1601-1761); censive de Montigny-le-Guesdier (1388-1688); dime de Moisy (1519-1752); pâtis, prés et terres en la paroisse de Moisy (1314-1750).

H. 1171. (Registre.) — In-folio, papier, 368 feuillets.

17719 — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Sauveur-lès-Bray, tome V : dime de Champbertrand (1422-1753); maison, paroisse de Villefolle (1472-1745); dimes de Villefolle (1372-1753); justice de Villefolle (1371-1756); censive de Villefolle (1372-1745); moulin de Rousson (1458-1751); censive de Rousson (1372-1750); justice de Rousson (1174-1750); cure de Rousson (1130-1752); dimes de Bussy-le-Repos (1135-1545); justice et censive de Bussy-le-Repos (1733); dimes de Gurcy (1523-1752); cure de Gurcy (1528-1687); dimes de Sigy (1604-1744); grandes dimes et censive des Ormes (1442-1753); cure des Ormes (1604-1667); droit sur la terre et seigneurie de la Bertauche, anciennement la Grande Borde (1495-1753); moulin de Longpont (1500-1597); dimes de Paroy (1202-1531); cure de Paroy (1228-1756); censive de Paroy (1516-1577); moulin de Chétivot et censive (1367-1760); dimes de Goix (1355-1753); cure de Goix (1249-1550); métairie, cens et suzeraineté de Goix (1381-1610); charges dans la paroisse de Goix (1354-1749); terres en la paroisse de Luisetaines (1130-1756); pâturage à Luisetaines (1233-1657); cure de Luisetaines (1761); moulin d'Étrées.

H. 1172. (Registre.) — In-folio, papier, 460 feuillets.

17720 — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Sauveur-lès-Bray, tome VI : terres du couvent

en la paroisse de Bazoches (1319-1749); prés en la paroisse de Bazoches (1597-1749); grandes dimes de Bazoches (1444-1746); dimes du pays bas de Bazoches (1657-1744); dime de la Gode (1529-1760); fiefs de la Gode, Pommerat et Saint-Père; fiefs de la Motte-de-Rieux, Malherbes, la Motte-Planty et Charmeceaux (1319-1750); censive et justice des marais de Bazoches (1493-1749); censive de Bazoches (1483-1762); justice de Bazoches (1319-1762); cure de Bazoches (1130-1761); pêche des fossés courants et chasse aux pluviers, en la paroisse de Bazoches (1401-1762).

H. 1173. (Cahier.) — In-folio, papier, 92 pages.

17701 — Précis de ce qui s'est passé de plus considérable au prieuré de Saint-Sauveur depuis sa fondation (958) jusqu'à la réunion de sa manse conventuelle à celle de l'abbaye de Bonneval (1759). — Liste des prieurs : Rainerius, 1142; Adam, 1172; Mathieu, 1198; Haimeric, 1202; Renaud, 1233; Arnoul, 1249; Pierre, 1304; Jean de Prunay, 1371; Pierre de la Salle, 1389; Auridon, 1395; Jean Bressiau, 1442; Pierre Quesnot, 1460; Louis de Blanchefort, 1461; Jean Dugué, 1473; Louis de Melun, prieur commendataire, 1495; Oudard de la Vove, 1511; Adrien de la Vove, 1520-1558; Jacques de la Vove, 1558-1573; cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, 1573-1695; Philippe de Pellevé, sieur de Rebaïs, 1594-1633; François Drouet, 1633-1634; François-Auguste de Thou, 1634; Jacques Dupuy, 1634-1657; Ismaël Bouillaud, 1657-1658; Louis-Auguste de Thou, 1658-1670; Charles-Gabriel-Auguste de Thou, 1670-1675; Jacques-Auguste de Thou, 1675-1733; Charles de Bannes d'Avejean, évêque d'Alais, 1733-1743; René Laneau, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, 1744.

H. 1174. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

959-967. — Confirmation par le roi Lothaire de la fondation du monastère de Saint-Sauveur par Bouchard, fils du duc Albéric, et des donations faites audit monastère, *villam videlicet Brajacus, et duos molendinos apud villam que dicitur Monsmorencius, et servos et ancillas*¹ (959; copie du XVIII^e siècle, faite d'après le livre : *Catalogus archiepiscoporum Senonensium, authore R. P. D. Hugone Mathoud*). — Notice contenant que le comte Eudes a donné à l'abbaye de Bonneval la ville de Bray-sur-Seine avec l'église de Saint-Sauveur, *Bonevallis Castridunensis monasterium pene ad exidium redactum erat, cum Odo, clarissimus ac pius comes, ad victus supplementum, inter alia, Brajacum dedit ad Sequanam situm, in agro Senonensi, cum ecclesia Sancti Salvatoris* (967; copie du XVIII^e siècle, d'après les *Annales de D. Mabillon*).

¹ Cette pièce est fautive.

H. 1175. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1173. — Don par Henri, comte de Troyes, au prieuré de Saint-Sauveur, d'une prébende en l'église de Bray, *prebendam quam in ecclesia Sancte Marie de Braio primo vacare contigerit.*

H. 1176. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1202. — Confirmation par Pierre, archevêque de Sens, du don fait par Blanche de Ternantes et son fils, *Blancha de Ternantes et Milo, miles, filius ejus*, de tout ce qu'ils possédaient à Saint-Sauveur, Volengis, Vimpelles, Cuterelles, Luisetaines, Sigy et Paroy, *apud Sanctum Salvatorem, et in Vercenna, et apud Volengi, et Vimpolium, et Cuterelles, et Lusitanas, et Segi, et Paretum, et Parrosel.*

H. 1177. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1547-1746. — Déclarations du revenu du prieuré de Saint-Sauveur : la ferme de la Basse-Cour, consistant en 150 arpents de terre, 3 pièces de pré, plus les ilots depuis le cimetière jusqu'à la dernière arche du Vandou ; le moulin de Saint-Sauveur ; la ferme de Heurtebise comprenant 180 arpents de terre et 17 arpents de pré ; les dîmes de Cuterelles ; 108 arpents de terre et 3 quartiers de pré au finage de Jaulne ; la dime du bas pays de Bazoches ; la dime de la Gode, paroisse de Bazoches ; 126 arpents de terre et pré en la paroisse de Bazoches ; 200 arpents de terre en la paroisse de Montigny-le-Guesdier ; les dîmes de Goix ; les dîmes de Gurecy ; les grandes dîmes de Bazoches et le droit de péage ; les dîmes de Moisy ; les dîmes de Balloy ; la dime de la Bertauche et la paroisse des Ormes ; les grandes dîmes des Ormes ; 105 arpents de terre à Luisetaines ; 40 arpents de terre à Vimpelles ; les dîmes de Sigy ; 9 arpents 96 perches de pré à Volangis ; la chasse aux pluviers sur les marais de Bazoches ; 151 arpents de pré, paroisse de Saint-Sauveur ; les greffes de Saint-Sauveur, Vimpelles et Bazoches ; les dîmes du Pont-Bruyant près Sens ; une maison dans la ville de Bray ; une maison à Saint-Sauveur, rue du Pavé.

H. 1178. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1573-1780. — Baux généraux du revenu du prieuré de Saint-Sauveur. — État des charges du prieuré : 265 boisseaux de mouture pour les aumônes qu'on distribue tous les dimanches au prieuré ; 23 boisseaux de froment autant de seigle et 43 boisseaux d'avoine au curé des Ormes ; 21 boisseaux de froment, autant de seigle, 43 boisseaux d'avoine et 18 livres pour aumônes, aux fabriques des Ormes et de Paroy ; 18 boisseaux de froment

et autant d'orge au seigneur de Goix ; 2 boisseaux de froment, autant de seigle et d'orge et 4 boisseaux d'avoine aux religieux de Saint-Ayoul de Provins ; 250 gerberons de paille à la fabrique de Goix ; 28 bichets de blé et autant d'orge au curé de Vimpelles ; 400 boisseaux de blé et 8 chapons aux religieux de Bonneval ; 120 bichets de froment, autant d'orge, 180 bichets de seigle et 100 livres au curé de Bazoches ; 50 livres au prieur de Balloy ; 12 bichets de blé, autant d'avoine et 150 livres au curé de Rousson ; 12 bichets de méteil et autant d'avoine au curé de Villefolle ; 16 liv. 13 s. 4 deniers pour les gages du bailli et du procureur fiscal de Villefolle et Rousson.

H. 1179. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

1423-1776. — Baux : de maisons à Saint-Sauveur ; — de la ferme de la Basse-Cour du prieuré : état des terres et prés composant ladite ferme ; — d'un jardin près le pont du prieuré.

H. 1180. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1691-1768. — Baux du moulin de Saint-Sauveur, avec le pré Maurice en dépendant.

H. 1181. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1414. — Testament de Jean Jouan, bourgeois de Bray, léguant au chapitre de Notre-Dame de Bray des prés es prairies de Saint-Sauveur et de Volangis.

H. 1182. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 78 pièces, papier.

1498-1774. — Baux des prés du prieuré de Saint-Sauveur. — Arpentage desdits prés (1528) : 20 arpents au Closeau Sauvage ; 6 arpents derrière le moulin ; 24 arpents au Bersot ; 7 arpents au pré Maurice ; 8 arpents proche la maison ; 14 arpents au Vaudou ; 40 arpents à la Bouverie ; 14 arpents en la pièce Quarrée ; 30 arpents en Champelot ; 7 arpents aux Graviers ; demy arpent attenant le bois Belin ; 2 arpents près le pont de bois ; 14 arpents aux Vergents ; 6 quartiers au pré aux Moines ; 3 arpents à la mare Jean Petit ; 8 arpents au pré Bordeaux ; 8 arpents en Champboulain ; 4 arpents au champ de la Roue.

H. 1183. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 35 pièces, papier.

1516-1766. — Adjudication des bois du prieuré de Saint-Sauveur. — Arpentage desdits bois (1754) : champ de l'Épine, 10 arpents 15 perches ; le closeau Sauvage, 12 arpents 92 perches ; bois des Planches, 20 arpents 57 perches ; bois de Champinon, 17 arpents 83 perches ;

bois de la Baroize, 7 arpents 20 perches; bois de Lamourette, 41 perches; bois des Plateaux, 45 perches; le closeau Volangis, 2 arpents 8 perches; bois Vergent, 3 arpents 86 perches; bois des Trembles, 3 arpents 20 perches; bois du Mitant, 2 arpents 8 perches; bois des Quarante, 1 arpent 3 perches; la pièce Quarrée, 1 arpent 67 perches; bois des Bœufs, 2 arpents 48 perches; bois du Berceau, 1 arpent 63 perches; bois de Neuvry, 19 arpents 14 perches.

H. 1184. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1658. — Fondation des litanies de la Vierge dans l'église de Saint-Sauveur par Jean Couasse, prieur de Brevainville¹.

H. 1185. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1713-1777. — Conversion en 5 livres de rente d'une rente primitivement de 10 livres sur une maison qui avait été incendiée à Saint-Sauveur (1713): reconnaissance de ladite rente (1747). — Titre d'une rente de 240 livres sur le Clergé (1777).

H. 1186. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1680-1691. — Quittances de droits d'amortissement pour le prieuré de Saint-Sauveur.

H. 1187. (Cahier.) — In-folio, papier, 96 pages.

1527-1529. — Terrier du prieuré de Saint-Sauveur, par-devant Jacques Taveau et Jean Gomboust, notaires à Bray. (Les cens et rentes montant à 66 liv. 1 s. 4 deniers, 8 poules et demie et un demi-chapon.)

H. 1188. (Cahier.) — In-folio papier, 126 pages.

1527-1530. — Terrier du prieuré de Saint-Sauveur, par-devant Jacques Taveau et Jean Gomboust, notaires à Bray. (Les cens et rentes montant à 96 liv. 4 s. 7 deniers, 12 poules et 4 chapons.)

H. 1189. (Cahier.) — In-folio, papier, 56 feuillets.

1527-1530. — Double du précédent.

¹ Cette fondation se trouvait inscrite dans une épitaphe placée contre un pilier derrière le grand autel de l'église de Saint-Sauveur, au côté de l'Épître de la chapelle de la Vierge.

H. 1190. (Cahier.) — In-folio, papier, 120 pages.

1746. — Terrier du prieuré de Saint-Sauveur, par-devant Tappin et Duteurtre, notaires à Bray. (Les cens payables à la Saint Paterne (13 nov.), et s'élevant avec les rentes à 44 liv. 19 s. 9 den. ob. pite et 1 poule).

H. 1191. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1570-1610. — État des aliénations faites par le prieuré de Saint-Sauveur à Élie Dutillet, seigneur de Goix: une rente censuelle de 4 liv. 7 s. 6 den. sur plusieurs héritages à Goix; 4 arpents de terre, au lieu dit la Croix, au finage de Goix; une maison et cellier en la rue de la Fontaine, à Goix; une rente censuelle de 5 setiers 2 boisseaux et demi d'avoine sur plusieurs héritages à Bouy; une rente censuelle de 4 boisseaux de blé, audit lieu; une rente censuelle de 1 livre sur plusieurs héritages à Goix; une rente censuelle de 1 chapon, au dit lieu.

H. 1192. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1589-1680. — Arpentages des terres et prés appartenant à la communauté des habitants de Bray: 51 arpents de pâture et marais, appelés la pâture du Grand Marais; 34 arpents dits le Haut de la Queue Colotte; 12 arpents et demi dits le Petit Marais; 7 arpents et demi dits le Pleux de Moisy; 50 arpents et demi dits la Haute pâture de Champonais; 60 arpents dits la Couture; 16 arpents et demi dits la pâture de la Croix de Moisy; 2 arpents et demi dits le Bollipot; 23 arpents et demi Champ Chardonneux; 1 arpent dit la Fosse du Moustier; 3 quartiers près les ponts de Saint-Jacques; 8 arpents et demi dits le Champ de Ville; 3 quartiers dits la Noue du chapitre; 3 arpents et demi dits les Iles devant les viviers de Bray.

H. 1193. (Registre.) — In-folio, papier, 141 feuillets.

1574-1592. — Minutes de Mercier, notaire à Bray-sur-Seine. — Baux, acquêts, échanges, partages, obligations. — Marché avec Philippe Goget, menuisier à Bray, pour fournir une couche de bois de noyer, moyennant la somme de 12 livres (f° 23 r°). — Accord des bouchers de Bray avec Jean Mirard, hôtelier à Bray, par lequel lesdits bouchers s'engagent à livrer au dit Mirard toutes les tripes de vaches et bœufs, moyennant 30 sous pièce, et les tripes de moutons, brebis, agneaux et veaux, moyennant 6 sous pièce (f° 136 r°). — Contrat de mariage de Charles Courtois, marchand à Bray, et d'Edmée Guérin (f° 113 r°). — Testament d'Étienne Cottercau,

huillier à Bray (f° 103 r°) — Marché avec Jean Goget, menuisier à Bray, pour la fourniture de « six baignoires » à mettre vin, » pour la somme de 66 sous 6 deniers (f° 23 v°). — Accord avec Guillaume Sabre, voiturier à Bray, pour conduire au port des Célestins à Paris, le bois acheté par Jean Mouquet, marchand de Paris, aux ports de Pareau, les Viviers, Moisy-lès-Bray et Boule, moyennant la somme de 38 livres (f° 43 r°.)

H. 1194. (Registre.) — In-folio, papier, 550 pages.

1760? — Inventaire de titres et papier de la seigneurie et bourg de Bazoches-lès-Bray : Donation et confirmation des rois de France (1315-1735) ; confirmation par le roi Philippe V du don fait au prieuré de Saint-Sauveur par Ovide de Chevillanville, *Ovidius de Chevillanvilla*, et Béatrix, sa femme, de la haute et basse justice de Bazoches et de 4 fiefs audit lieu, *altam et bassam justitiam quam habebant in villa de Basochiis juxta Braium, et quatuor feoda ad dictam justitiam pertinentia* (1315) ; — fief de la Motte-Baye ou Motte de Rieux (1319-1749) ; — fiefs de Charmeceaux, la Gode, Saint-Père et Pommerat (1504-1747) ; — marais de Bazoches (1493-1695) ; — terriers et cueillerets (1515-1739) ; — baux à cens et rente (1483-1720) ; — cure de Bazoches (1490-1681) ; — dime de Bazoches (1444-1738) ; — dimes de Vinneuf et de Balloy (1509-1690) ; — justice de la prévôté de Bazoches (1526-1743) ; — pâtures de la communauté de Bazoches (1674-1725) ; — justice de marais de Bazoches (1670).

H. 1195. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1623. — Déclaration des terres, prés, bois, saussaies, aulnaies appartenant au prieur de Saint-Sauveur au lieu de Bazoches-lès-Bray : « Un accins nommé la Tour du » dit Bazoches où est ladite tour assise de toute ancienne » neté, ensemble la maison manable de grande construction et édifice, et emprès ladite maison solloit avoir » une chapelle et autres belles édifices comme granche, » estables à bestail, aulmailles, bergeries dedans ledit » accins et pourpris, lequel accins peut bien contenir » environ 2 arpens ou plus, clos à murs et fossez tout à » l'entour ; » 35 arpents de terre au finage de Bazoches, au lieu dit les Vieilles-Vignes ; 17 arpents près de la Tour, le fossé entre deux ; 8 arpents au lieu dit la Rougouette ; 6 arpents au lieu dit la Justice ; 3 arpents à la Ruelle aux Massiers ; 5 arpents au lieu dit Champ-Rouge ; 3 arpents de bois près le ru du moulin ; 16 arpents de pré en la prairie de Bazoches.

H. 1196. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1456-1788. — Baux des terres et prés de Bazoches-lès-Bray, appelés le Couvent.

H. 1197. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — Plan des domaines appartenant au prieuré de Saint-Sauveur en la paroisse de Bazoches.

H. 1198. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1527-1529. — Terrier de la seigneurie de Bazoches-lès-Bray, par-devant Jean Gomboust, tabellion à Bray (les terres de la seigneurie payant 5 deniers de cens par arpent, au jour des Innocents).

H. 1199. (Registre.) — In-folio, papier, 409 feuillets.

1527-1529. — Double du précédent.

H. 1200. (Registre.) — In-folio, papier, 912 feuillets.

1582-1588. — Terrier de la seigneurie de Bazoches-lès-Bray. — Parmi les déclarants : Nicole Gouin, prêtre à Bray ; Jean Gadon, sieur de Closeau, et Catherine Drouin, sa femme ; Tristan du Marchais, sieur de Neuvy ; Mathias Bru, prêtre à Bazoches ; Michel Bardot, avocat en Parlement, et Barbe le Masnier, sa femme ; Hubert Gennart, docteur en médecine ; Achille Dusarles, greffier de la prévôté de Bazoches ; Jean Guérille, élu pour le Roi à Bray ; Edmée de Villiers, veuve de Mathieu Bru.

H. 1201. (Registre.) — In-folio, papier, 300 pages.

1582-1588. — Terrier de la seigneurie de Bazoches-lès-Bray, par-devant Huerne et Poupert, notaires à Bray.

H. 1202. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1602-1606. — Reconnaissances, par-devant Jacques Huerne, notaire à Bray, des maisons, manoirs, terres, vignes, et autres héritages, mouvants en censive du fief de Rieux et la Motte de Bazoches, assis audit Bazoches, appartenant à Jean Dauvet, seigneur des dits lieux, ledit fief contenant 189 arpents et demi de terre.

H. 1203. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1732. — Plan du fief de Pommerat, sur le grand chemin qui va de Bray à Montereau.

H. 1204. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1307-1493. — Sentence du bailli de Troyes confirmant au prieuré de Saint-Sauveur la justice au lieu dit les Pâtis de Moisy (1307). — Accord avec le Chapitre de Sens pour « les prez, pastures, marais, hayes, buissons, » mairies ou justice de Bazoches » (1493).

H. 1205. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1506-1669. — Donation à la cure de Bazoches par Étienne Lamousse, laboureur, de 20 s. de rente sur des héritages en la paroisse de Bazoches (1506). — Accord avec Michel Chaussin, curé de Bazoches, pour les dîmes des noales de la paroisse (1669).

H. 1206. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1584-1728. — « Déclaration des usages, communes, pâturages et possessions des manans et habitans » de Bazoches-lez-Bray-sur-Seine » (1584). — Transaction entre Jean-Baptiste Moreau, seigneur de Saint-Just, et les habitants de Bazoches pour raison de la pâture d'une pièce de pré appelée les Vallées contenant 20 arpents : approbation de ladite transaction par Jacques-Auguste de Thou, prieur de Saint-Sauveur (1728).

H. 1207. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1728? — Plan des pâtures de Bazoches-lès-Bray.

H. 1208. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1318. — Don par « Jehan de Frouville, escuier, et » demoiselle Agnès, sa femme, de tout le droit, possession et seigneurie que il avoient ou poaient avoir en » une pièce de bois assise à Nevri, en la chastellenie de » Bray-sus-Saine » ; confirmation de la dite donation par Jean, roi de France.

H. 1209. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1511-1770. — Baux du bois Prieur et de terres au finage de Neuvry.

H. 1210. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1215. — Don par Garnier de Vimpelles, *Garnerius de Vimpolia, miles, et Edelina, uxor ejus*, de toutes les censives qu'ils tenaient du prieur de Saint-Sauveur, *videlicet pratum de Sauceio, terram et nuces de Sauceio, terram et nuces de Furnerio, quoddam arpentum terre in accloso dicti G[arnerii], et terram de Cruce que est juxta pressorium ecclesie Sancti Salvatoris.*

H. 1211. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1611-1786. — Baux de 6 arpents 3 quartiers 5 perches de terre, aux terroirs de Vimpelles, Boulle et environs (1611-1735). — Accord avec Jean-Jacques Barthélemy, seigneur de Donnemarie, pour le bornage de la seigneurie de Vimpelles (1786).

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 1212. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1379. — État des droits qu'ont les habitants de Vimpelles sur les pâtures de Boulle : « Les habitans de Vimpelles peuvent sortir à la faucille de l'herbe pour leurs » bêtes ès dites pastures, mais ils n'y peuvent faire foin » jusqu'après la Saint Jean-Baptiste; ils ne peuvent » avoir vaches à mestayerie; ils ne peuvent avoir thorel » en la ville qu'il ne soit lié et attaché tous les soirs et » toutes les nuits; ils ne peuvent tenir bestes par manière de haras; ils ne peuvent tenir ny nourrir poulain » depuis qu'il a passé deux ans s'ils ne le font tirer à » charrie; chacun feu ou ménage doit le lendemain de » Noël un pain ou 2 deniers; ils ne peuvent tenir bestes » nulles en le haras de Boulle; ils ne peuvent mener » nulles bestes au pré aux Moines, qui est au-dessous » de Heurtebise; ils ont l'usage des dites pâtures pour » eux seulement, et non pas pour vendre à autrui » (copie collationnée en 1647).

H. 1213. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1514-1702. — Déclaration des terres et prés du domaine de Heurtebise, paroisse de Vimpelles : 32 arpents de terre au lieu de l'Étendard, 20 arpents de terre et 5 arpents de pré au lieu dit le Noyer; 34 arpents de terre au lieu dit la Côte-à-l'abbé; 40 arpents aux Champs-Beaux; 19 arpents au-dessous de la maison de Heurtebise; 12 arpents au lieu dit la Franchise, 2 arpents demi-quartier de saulsaie près le Pré aux Moines; 2 arpents de terre à la Justice de Saint-Sauveur; 12 arpents de pré au lieu dit le Longuain; 5 arpents et demi de pré entre Vimpelles et l'hôtel de Heurtebise (1514). — Baux de la ferme de Heurtebise (1604-1702).

H. 1214. (Cahier.) — In-folio, papier 34 feuillets.

V. 1450. — « Censier du prieuré de Saint-Sauveur » sur-Voulsie lès Bray-sur-Seine, à cause des héritages » assis et situés en sa terre et seigneurie de Hurtebise, » paroisse de Vimpelles; lesdits cens et rentes payables » chacun an le jour Nostre-Dame en mars. »

H. 1215. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1624-1768. — Déclaration des terres composant la ferme de Jaulne : 6 arpents de terre au lieu dit la Terre-aux-Mottes; 10 arpents au lieu dit le Bas de la Mardelle; 69 arpents au lieu dit les Berlaudes; 22 arpents et demi au lieu dit les Guingennes; 3 quartiers de pré au lieu dit Triversaine (1759). — Baux desdites terres (1624-1768).

18

H. 1216. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1601-1768. — Déclaration des terres composant la métairie de Montigny-le-Guesdier : 128 arpents au lieu dit les Belains, 16 arpents au lieu dit le Basturé; 6 arpents au chemin de Bray; 5 arpents au chemin de Sens; 20 arpents au chemin de Pont; 16 arpents au lieu dit le Haut de Chemery; 11 arpents au lieu dit les Creux Forrés; 4 arpents au lieu dit la Garenne proche Montigny; 21 arpents au finage de Jaulne, derrière le bois; 6 quartiers de pré au lieu dit Triversaine (1759). — Baux des dites terres (1601-1768).

H. 1217. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1450-1700. — Baux de 113 arpents de terre appelés le labourage du prieuré de Villarceau.

H. 1218. (Registre.) — In-folio, papier, 148 pages.

1582-1584. — Terrier de la seigneurie de Villarceau et de Montigny-le-Guesdier, pour le cardinal de Pellevé, prieur de Saint-Sauveur-lès-Bray, par-devant Jacques Huerne, notaire à Bray.

H. 1219. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1762-1768. — Baux des terres de Luisetaine, consistant en 105 arpents de terre labourable.

H. 1220. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1546. — Bail des héritages du prieuré de Saint-Sauveur à Russon, à charge par les preneurs de clore et fermer le tout de bons murs et suffisants fossés pour faire de Russon une ville ou fort.

H. 1221. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1472-1771. — Baux du revenu des terres et seigneuries de Villefolle et de Russon et des dîmes de Bussy-le-Repos (1472-1771). — Recette de la terre de Villefolle (1517).

H. 1222. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1542-1553. — Déclarations des terres appartenant au prieuré de Saint-Sauveur en la ferme de Goix.

H. 1223. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Déclaration du revenu et des charges de la manse abbatiale de Saint-Florentin de Bonneval, pour

obtenir la suppression et l'extinction du titre du prieuré de Saint-Sauveur-lès-Bray et l'union d'icelui à l'abbaye de Bonneval. — Revenu : 9765 liv. 11 s. 8 deniers; charges : 4861 liv. 4 s. 2 deniers.

H. 1224. (Registre.) — In-folio, papier, 93 feuillets.

1771. — Inventaire des titres et papiers concernant la réunion du prieuré de Saint-Sauveur à l'abbaye de Bonneval (1729-1760).

PRIEURÉ DE SAULMERAY.

H. 1225. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1160-1324. — Accord avec Gouhier, *miles quidam Gunherius nomine*, pour le moulin de Saumeray, *super molendinum apud Salmeriacum* (v. 1160)¹. — Confirmation par le roi Charles IV à l'abbaye de Bonneval du moulin de Saumeray (1324).

H. 1226. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

1645-1769. — Provisions du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Saumeray pour Valentin Chevalier (1645; *sceau de Charles Le Prévost, abbé de Bonneval*) et pour Marc Tavernier (1769).

H. 1227. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 6 pièces, papier.

1576-1786. — Baux du revenu du prieuré de Saumeray, consistant en 40 setiers de terre et les menues dîmes de la paroisse de Saumeray, par les prieurs Pierre-Hippolyte du Vivier de Lansac (1725) et Marc Tavernier (1786).

H. 1228. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1508-1753. — Cession par l'abbé de Bonneval au prieur de Saumeray de 20 setiers de blé de rente sur les dîmes de Saumeray (1508; *sceau de Guillaume de La Vove, abbé de Bonneval*). — Aliénation de ladite rente par le prieur de Saumeray (1569). — Quittances de ladite rente (1728-1758). Lettre de D. Bernard de Montfaucon à D. Jean Lebrun, procureur de l'abbaye de Bonneval : « Paris, 17 janvier 1728. Après vous avoir souhaité la » bonne année, j'ai à vous rendre mille grâces : on ne » peut faire les choses plus obligeamment ni mieux que » vous les faites. J'ai reçu de dom Noël les 170 livres;

¹ Cette pièce est à moitié rongée par l'humidité.

» voilà la quittance de M^r l'abbé de Lansac. Je m'en
» vais presser M^r l'archevêque de Rouen d'assister ce
» neveu, qui n'a que cela pour vivre, son père qui a
» plusieurs enfans, dont deux sont officiers, n'étant pas
» en état de lui donner un sol. »

H. 1229. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1190. — Confirmation par Renaud, seigneur d'Alluyes, *Raginaudus, dominus Aloie*, de l'abandon fait par Gohier Guérin, *Gonherius Garini*, d'une dime entre Launay et Saumeray, *quamdam decimam circa Launetum et Salmeriacum*.

H. 1230. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1569. — Mémoire des droits dus au prieur de Saint-Almer de Saumeray : 4 s. 7 deniers de cens, 13 mines et 5 boisseaux d'avoine et 3 poules sur des maisons et étrises à Saumeray ; 20 setiers de blé, 1 mine de pois et 1 setier de fèves sur la grande métairie de la prieuré ; 6 denier de cens, 2 poules et 13 sous de rente pour une métairie où soulait être chapelle, appelée Blimont, située près Aigremont.

PRIEURÉ DE SERGINES.

H. 1231. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1604-1785. — Baux du revenu temporel du prieuré de Saint-Paterne de Sergines, consistant en 10 arpents de terre au finage de Saint-Paterne, le tiers des dimes des grains gros et meus de la paroisse de Sergines, la dime du vin dans la dite paroisse, la dime des gros et menus grains dans la paroisse de Compigny, — par les prieurs du dit lieu : Guillaume de Juguenay, 1604; Jean-Jacques Gauthier, 1706-1740; Pierre Dubié, 1749; Jacques Viot, 1757-1776; Léonard-Laurent Billion, 1785.

H. 1232. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680? — Plan de la chapelle de Saint-Paterne de Sergines et des terres environnantes.

H. 1233. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1717-1749. — Reconnaissances par divers particuliers pour des terres sises en la censive du prieuré de Sergines.

H. 1234. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1670-1672. — Procès avec Pierre Nepveu, curé de Sergines, pour les dimes de la paroisse.

H. 1235. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1586. — Aliénation par Louis du Cloux, prieur de Sergines, de 10 arpents de terre, au finage de Saint-Paterne, appelés le Champ au Prieur.

H. 1236. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1703. — Reconnaissance de 30 s. de rente dus par le prieur de Sergines à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre.

PRIEURÉ DE SOUPPES.

H. 1237. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1668-1692. — Déclarations des revenus et des charges du prieuré de Saint-Clair-et-Saint-Léger de Souppes en Gâtinais : revenus, 413 livres; charges, 331 liv. 15 sous. — État des biens immeubles du prieuré de Souppes : la maison du prieuré, consistant en 2 chambres basses, 2 autres au-dessus et grenier, écurie, volière, mesure au bout de l'église, 2 petits jardins, le tout entouré de murailles ; 5 arpents de pré appelés les Sècherons en la prairie de Beaumoulin ; le ruisseau appelé le Morillon, dont la source commence au chemin qui va aux Varennes appelé le Roullis jusqu'au moulin ; le tiers des grosses dimes de Souppes ; la moitié des dimes de vin, agneaux, chanvre, pois, fèves, oisons, cochons de lait ; la dime sur 90 arpents de terre au Coudray ; une censive sur 22 maisons à Souppes ; 3 setiers d'orge et 6 poules sur maisons au hameau de Fontenille ; 18 liv. 13 sous, 7 setiers d'orge et 7 poules de cens sur 740 arpents de terre au Grand et Petit Cerizeau ; le fief de Chancery, paroisse de Chintreaux.

H. 1238. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1567-1787. — Baux du revenu du prieuré de Souppes par les prieurs dudit lieu : Jacques Naudot, 1567; Alexandre Sevestre, 1597; Nicolas Garnier, 1617; Fleury Ferré, 1633; Sébastien de Moucheron, 1639; François Gaultier, 1654; Henri Ollier, 1657; Roger Forget, 1662; Guillaume de Choiseul d'Aigremont, 1665-1687; François Fortin, 1691-1719; Guillaume de Launay, 1736-1749.

H. 1239. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1633-1654. — Baux des dîmes appartenant au prieuré de Souppes.

H. 1240. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1674. — Accord entre le prieur de Souppes et l'abbé de Notre-Dame de Cercanceaux pour une pièce de terre appelée le bois du Prieur ou le Grand bois, assise entre le petit Cerizeau et les bois dudit Cercanceaux. — Mesurage de ladite pièce de terre, reconnue contenir 86 arpents 20 cordes.

H. 1241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1665. — Reconnaissance par les habitants de Souppes qu'ils n'ont pas le droit de passer dans la cour du prieuré lorsque l'on fait la procession.

PRIEURÉ DE THIMERT.

H. 1242. (Registre.) — In-folio, papier, 774 pages¹.

1771. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Pierre de Thimert, 1^{er} vol. : droits de pannage, paisson, chauffage, bois à bâtir, dixième denier et autres (1101-1529) ; bâtiments et domaines (1628-1769) ; dîmes (1650-1770) ; droits de justice (1693-1753) ; fiefs et seigneurie (1753-1754) ; fiefs de Soucy, paroisse d'Ardelles, et de Gougneau, paroisse de Digny (1653) ; terriers (1615-1635).

H. 1243. (Registre.) — In-folio, papier, 812 pages.

1771. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Thimert, 2^e vol. : terriers (1641-1756) ; charges du prieuré (1598-1764) ; droits appartenant au prieur de Thimert comme curé primitif de Fontaine-les-Riboust (1635-1735).

H. 1244. (Registre.) — In-folio, papier, 722 pages.

1771. — Table alphabétique de l'inventaire des titres du prieuré de Thimert par noms des terroirs et cantons.

¹ En tête de l'inventaire se trouve un grand écusson aux armes de l'abbé de Bouville, prieur de Thimert.

H. 1245. (Cahier.) — In-folio, papier, 40 pages.

1780. — Supplément à l'inventaire des titres du prieuré de Thimert : novales réclamées par le curé (1769-1773) ; terres à Guilandru (1650-1773) ; baux nouveaux de Thimert (1770-1775).

H. 1246. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Inventaires des titres et papiers du prieuré de Thimert.

H. 1247. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1610-1701. — Nomination comme prieurs de Thimert de : Guillaume Chevallier à la place de Louis Séguier (1610) ; Paul Voullémy à la place de François Mallet de Gravelle de Drubec (1701).

H. 1248. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1210. — Don par Hugues de Châteauneuf à l'abbaye de Bonneval de l'église de Thimert, *ecclesiam Sancti Petri de Thimaro* (copie du XVIII^e S., en très mauvais état).

H. 1249. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1512-1789. — Baux du revenu du prieuré de Thimert par les prieurs du dit lieu : Jean de la Vove, 1523-1533 ; Louis Séguier, 1609 ; Guillaume Chevallier, 1610 ; Charles de Monceau, 1614-1626 ; François Mallet de Gravelle de Drubec 1664-1698 ; Paul Voullémy, 1701 ; Pierre Desmarets, 1730-1769 ; Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bouville, 1771-1773 ; André Morellet, 1789.

H. 1250. (Registre.) — In-folio, papier, 160 pages.

1771. — Baux des revenus du prieuré de Thimert (1752-1771). — Plan des terres et prés de la ferme du domaine du prieuré de Thimert. — Cures à la nomination du prieur de Thimert : Saint-Pierre de Thimert ; Saint-Martin-de-Lézeau ; Saint-Germain-de-Lézeau ; Saint-Martin de Favières ; Saint-Aignan de Fontaine-les-Riboust ; Saint-Martin de Levasville ; Saint-Mesme d'Abrouville ; Saint-Sauveur ; Saint-Jean de Jaudrais ; Saint-Nicolas de Hauterive ; Saint-Symphorien de la Ferrière ; Notre-Dame de Châteauneuf. — Modèle de provision des cures dépendantes du prieuré de Thimert. — Ordre du Bureau général de la régie des privilégiés prescrivait aux commis de la barrière de la Conférence

de laisser passer en exemption de droits 108 setiers d'avoine, 2000 bottes de foin, 1500 bottes de paille, et tous œufs, beurres, fromages, volailles et gibiers, adressés au prieur de Thimert. — « La femme de Chevart, du temps de M. l'abbé Desmaretz, faisoit engraisser tous les ans des volailles pour envoier à Paris les hiverts. On luy envoioit toutes les semaines 4 poulets, 2 canards, 2 chapons, 1 dindon, 4 pigeons, le gibier. On luy envoioit la fleur d'oranger, les oranges et bigarades, les plus belles pommes et poires, les artichaux et les cardons. On luy envoioit sa provision d'avoine pour Paris. M. l'abbé Desmaretz donnoit par semaine 15 livres de viande. Il faisoit tuer 2 cochons, dont on tiroit le lard et les jambons qu'on luy envoioit : il en faisoit tuer un troisième à la récolte. »

H. 1251. (Registre.) — In-folio, papier, 130 pages.

1786. — « Baux du domaine et des quartiers de dixme dépendants du prieuré de Thimert, avec les noms des fermiers qui en jouissent, le prix de leurs baux, faisances qu'ils doivent en chapons, voitures ou avoine; la date de la jouissance de leurs baux et la longueur des dits baux. » — Total : des fermages, 10265 livres; des avoines, 460 minots; des voitures pour Paris et Villebon, 4.

H. 1252. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1751-1768. — Déclarations au prieuré de Thimert. — Parmi les déclarants : Emmanuel-Claude-Placide-François Testu de Char et Anne-Marie-Armande de Saily, son épouse; François Joly, curé d'Ardelles; Cosme de Baillon, marquis de Forges; Germain Folleau, maître de poste; Nicolas Canuel, marchand meunier; Guillaume-Charles Huet, bailli du prieuré de Thimert; Michel-Antoine d'Épinay, seigneur de Bijeunette; Michel Dreux, avocat en Parlement à Châteauneuf; François Beaunier, notaire royal à Châteauneuf; Jean-Nicolas de Dannes, seigneur de Hanches; Charles-Bernard de Montigny, seigneur de Marville-les-Bois, etc.

H. 1253. (Registre.) — In-folio, papier, 78 feuillets.

1614. — Terrier du prieuré de Thimert, par-devant Thomas Becquerel, notaire royal à Châteauneuf.

H. 1254. (Registre.) — In-folio, papier, 62 feuillets.

1635. — Terrier du prieuré de Thimert, par-devant Germain Nasse, notaire royal à Châteauneuf. — Terroirs y dénommés : le moulin de Cloches; la Marnière;

la Grosse-Pierre; Saint-Thomas; la Croix Blanche; la Picquelotière; la Forge Berthault; Fosse-Ronde; Guilandru; Saint-Laurent; Bourdouer; la Bouverie; le Frou Mahiet; le moulin de Hanches; les Gravières de Thimert, etc.

H. 1255. (Registre.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1650. — Censier du prieuré de Thimert. — Parmi les censitaires : Toussaint Fournet, curé de Saint-Maixme; Jacques du Lorens, sieur d'Ouerray, lieutenant général du bailliage de Châteauneuf; Nicolas de Theuvy, lieutenant particulier du bailliage de Châteauneuf; Claude Boilleau, procureur du Roi au bailliage de Châteauneuf; Louis d'Illiers, seigneur de Bijeunette; Abel Huet, procureur du Roi en l'élection de Châteauneuf; Paul Challine, bailli de Courville; Claude Halligre, contrôleur des guerres à Chartres; la duchesse de Damville; Germain Boudet, seigneur de Groslières, Jean le Marchant, curé de Châteauneuf; le marquis de la Vieuville, seigneur de la Ballivière; Abdenago Lemaire, sieur de la Motte, etc.

H. 1256. (Registre.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1656. — Recette des cens et rentes seigneuriales dus au prieuré de Thimert, perçus par Germain Boudet, seigneur de Groslières, hâteur de cuisine du Roi, receveur-général de la seigneurie de Thimert.

H. 1257. (Registre.) — In-folio, papier, 164 feuillets.

1749-1769. — Censier du prieuré de Thimert. — Parmi les censitaires : Marie-Madeleine de Bonnechose, veuve de N. le Tonnelier, sieur de Conti; Charles Brochet de la Forte-Maison, seigneur de Vérigny; Guillaume Barreau, procureur du Roi à Châteauneuf; la Charité du Tremblay; Madeleine-Marguerite Chouen, veuve de Jacques-Antoine d'Épinay; Jean-François Collette de Champseru, chirurgien-juré oculiste; François de Paris, chevalier d'honneur au bailliage de Chartres; Louis-Jérôme Parat de Montgeron, seigneur de la Coudraye; Charles Berniard de Montigny, seigneur de la Boullaye; Jacques Gouget, capitaine des équipages de l'artillerie du Roi; l'hôpital de Châteauneuf; Nicolas Pierre, sieur du Gravier, etc.

H. 1258. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1730. — Arrentement par Louis-Julien Hérault, curé de Thimert, au prieur dudit lieu d'un quartier de terre au bourg de Thimert, attenant l'enclos du prieuré.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE DE FRÉCOT.

H. 1259. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1575. — Reconnaissance de 18 setiers de blé et 18 setiers d'avoine de rente dus « à la chappelle Sainte-Catherine de Fricquot près Bonneval, » sur des terres à Civry.

H. 1260. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1149-v. 1680. — Confirmation par Guillaume, comte de Ponthieu, *Guillelmus, comes Ponthivii*, à l'abbaye de Saint-Martin de Sées, de tout ce que le dit monastère possède du don de son aïeul, le comte Roger, et de Mabile, femme dudit Roger, *omnia tenementa et libertates quæ habent in tota terra sua, scilicet in ecclesiis, in decimis, in hominibus, in terris, in pratis, in nemoribus, in molenidinis, in aquis, in consuetudinibus et in omnibus rebus aliis* (1149; Copie collationnée sur l'original en 1678). — Lettres de provisions de la chapelle de Saint-Laurent sur la paroisse de Saint-Germain de Sées, octroyées à Paul Belard par Jean Forcoal, évêque de Sées, sur la présentation d'Élisabeth de Graffard, veuve de Jean d'Angennes, seigneur de Fontaineriant (v. 1680).

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE COULOMBS.

H. 1261. (Registre.) — In-folio, papier, 553 pages.

V. 1765. — Inventaire des titres de l'abbaye de Coulombs ¹ (avec des notes de l'abbé d'Espagnac). — Chartes des rois de France et bulles des papes (1028-1692) : confirmations : par le roi Robert de la fondation de l'abbaye de Coulombs (1028) ; par Louis VII de la donation faite par Roger, évêque de Beauvais, et son neveu, l'évêque d'Orléans (1160) ; par Philippe Auguste des dons faits par les rois ses prédécesseurs (1183), par Roger de Tony de ce que l'abbaye possède dans la châtellenie de Nogent (1190). Charte de Philippe III qui exempte l'abbé de Coulombs de payer à ses chambellans un cheval de palefroi ou 10 livres (1281). Bulles : de Grégoire IX

¹ Les titres de l'abbaye de Coulombs sont presque entièrement perdus ; c'est pourquoi nous avons cru devoir donner une analyse détaillée de l'inventaire pour les pièces antérieures au XIV^e siècle.

confirmant toutes les donations faites à l'abbaye ; permettant d'acheter les dîmes des laïcs ; accordant à l'abbaye la même portion dans les dîmes novales que dans les anciennes ; d'Eugène III confirmant toutes les donations faites à l'abbaye (1148) ; d'Alexandre III confirmant toutes les églises de l'abbaye en en faisant l'énumération (1163). Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, des dîmes et des églises de l'abbaye sises dans son diocèse et les exemptant *ab omni consuetudine personastu quem vicariam vocant*. Information touchant le désastre arrivé en l'abbaye qui fut pillée par l'armée du maréchal de Biron assiégeant Nogent-le-Roi (1590). Procès-verbal au sujet de la perte des titres du chartrier de l'abbaye (1615). — *Justice de l'abbaye* (1358-1733). — *Droits d'usage dans la forêt de Montfort* (1183-1618). — *Réparations aux bâtiments de l'abbaye* (1599-1719). — *Bois de l'abbaye* (1560-1751). — *Eaux et rivières* (1209-1733) : accord avec Barthélemy de Ruffin, par lequel il consent que les pêcheurs de Coulombs aillent et viennent par dessus ses terres et y attachent leurs bateaux (1209). — *Banalité des moulins* (1250-1756) : concession par Louis IX de 3 moulins au pont de Pierres, un à blé, un à foulon, un à tan (1250). — *Pressoirs banaux* (1400-1715). — *Élections et provisions des abbés de Coulombs* (1465-1615). — *Coulombs et Chandelles* (1226-1745) : Acquêt d'une vigne sise à Coulombs d'un nommé Vital allant à Jérusalem, moyennant 4 livres chartraines. Donation par Denis et Marie d'Orléans, sa femme, de tous leurs biens immeubles, sis à Coulombs, Nogent et Lormaye (1257). Don par Guillaume d'une maison à Chandelles avec une vigne, une pièce de pré, sa terre labourable au Val-Gautier, 38 s. 9 d. ob. de menus cens, le pacage aux prés de Chandelles, la dime des terres et vignes de Chandelles, 18 arpents de terre labourable à Écublé et 50 livres tournois ; pour quoi lui sera dit une messe en la chapelle de Saint-Laurent, et le jour de son anniversaire le couvent aura une pitance de 38 s. 9 den. ob. (1226). Don par le doyen du chapitre de Châteaudun d'une chapelle sise à Chandelles et des revenus y attachés (1226). Don par Simon de Marolles, chevalier, seigneur de Boisricheux, d'un fief sis à Chandelles (1238). — *Chenicourt* (1167-1718) : Donation de Chenicourt par Fromond, fils d'Eu-des de *Plano Campo*, du consentement de Foulques des Gués, de *Vadis* (1167). — *Dancourt* (1613-1719). — *Senantes* (1057-1581). — Confirmation par Agobert, évêque de Chartres, des églises de Saint-Aignan de Senantes et de Bouconville (1057). Confirmation par Pierre de Senantes du don fait par Nivard de Senantes de l'église de Saint-Pierre de Senantes, avec les dîmes et la haute justice (1239). — *Faverolles* (1125-1702) : Don par Gervais de Châteauneuf de tout ce qui lui appartenait à Faverolles et à la Ronce (1125). — *Les Pinthières* (1486-1758). — *La Ronce* (1143-1559) : Échange de 10 setiers de seigle que l'abbaye avait à prendre sur la terre de la Ronce contre une pièce de terre sise sur le chemin de la Croix de Coulombs à

l'orme de Senantes (1248). Don par Aimery de Boutigny de 100 sous de rente à prendre sur sa terre de la Ronce (1250). Don par Robert de Rutz de 6 arpents de terre sis à la Ronce près la croix de Germond d'Épernon (1250). — *Saint-Laurent-la-Gâtine* (1188-1757) : Accord entre l'abbaye et Eudes de Saint-Laurent pour les terres et champs de Saint-Laurent (1188). Confirmation par Gervais de Châteauneuf de l'accord fait entre l'abbaye et Germond le Rouge qui, lorsqu'il s'était fait moine, avait cédé tous les hébergements de Saint-Laurent et de la terre nommée *Racheia* (1202). — *Bréchamps* (1276-1626). — *Croisilles* (1126-1734) : Donation par Simon de Montpinçon de la pêche de l'étang de Condé et de 2 bovées de terre à Croisilles (1126). Don par Raimbert de Tolfou et Pierre, fils de Simon de Montpinçon, de tout l'hébergement de Croisilles, avec toute la justice et la moitié de la terre dudit village (1126). Confirmation par Garin de Croisilles du don fait par Ermengarde de Saint-Laurent, sa sœur, du quint de tous ses biens (1211). — *La Chapelle-Forainvilliers et Méranfle* (1220-1708) : Donation par Albéric de l'église de Forainvilliers et ses dépendances, tout le village du dit lieu avec toute la dime, le cens, la moulte, les forfaitures et toute la justice, et par le dit acte est convenu qu'un religieux sera institué maire à Forainvilliers. Don par Raoul de Marcilly et Roger Pantabrune de tout l'hébergement et village de Méranfle, de *Calida Jota*. Confirmation par Eudes de la Chapelle et Jean, son frère, petits-fils d'Albéric, du don fait par leur grand-père (1222). Accord entre l'abbaye et le curé de la Chapelle-Forainvilliers pour le gros dudit curé (1241). Reconnaissance par le curé de la Chapelle-Forainvilliers que l'abbaye possède à la Chapelle deux maisons qui servent de demeure audit curé (1271). — *Serville* (1241-1737) : Échange par lequel les religieux de Coulombs cèdent à ceux du Bec la moitié du Grand-Wertham en Angleterre pour la terre et dimes de Serville et Abondant et 3 marcs d'argent à la Pentecôte. — *Germainville* (1119-1748) : Donation par Jean, évêque d'Orléans, et le chapitre de Meung de la moitié de Germainville et de Broué, à condition du droit d'hospitalité pour lesdits chanoines de Meung en l'abbaye de Coulombs (1119). Convention entre Robert, comte de Dreux et les habitants de Germainville et de Broué, par laquelle le dit comte décharge les dits habitants de 9 jours de corvée à Dreux, et en retour les habitants s'engagent à lui payer par chacun an 2 setiers d'avoine par chaque bête tirant charrue (1209). — *Broué* (1119-1706) : Confirmation par Louis VI de la donation des chanoines de Meung (1119). Acquêt de 24 arpents de terre à Broué sur Eudes et Girold des Saulx, de *Salcibus*. Don par Simon de Islou de la moitié de l'église de Broué et de la dime dudit lieu et de 2 bovées de terre. Transaction entre Robert, comte de Dreux, et les religieux de Coulombs touchant les terres du Mesnil, Germainville et Broué, communes avec les chanoines de Meung, et

la terre de Serville commune avec les chanoines de Saint-Étienne de Dreux, par laquelle il est dit que chaque manant et habitant des dites terres paiera par an au seigneur de Bu un setier d'avoine pour chaque cheval ou bœuf, avec 9 corvées; quiconque sera trouvé à la chasse paiera 60 sous d'amende et un agneau; il sera libre à tous de moudre au moulin du prieuré de Saint-Léonard de Dreux et de cuire à son four, excepté aux boulangers de Dreux; le meunier dudit moulin pourra vendre 6 setiers de farine à la halle de Dreux chaque semaine ou le pain; le pressoir sera commun; le comte fournira les matériaux et les religieux feront réparer à leurs dépens (1186). Transaction entre le maire de la commune de Dreux et les religieux de Coulombs, par laquelle il est dit que les frères de l'hôtel-de-ville de Dreux leur paieront chacun an, pour la dime, 10 setiers de grain (1202). — *La Musse* (1209-1756). — *Rozay* (1531-1762). — *Fief de la Charmois, paroisse de Prouais* (1488-1536). — *Fief de Prés, paroisse d'Ouerre* (1224-1749) : Transaction entre Thibaut de Artia et les religieux de Coulombs touchant les champs et la justice de Prés (1224). — *Béhoux et Millemont* (1543). — *Nogent-le-Roi* (v. 1120-1654) : Confirmation par Roger de Toeni, seigneur de Nogent-le-Roi, de tout ce que l'abbaye possède dans la châtellenie dudit Nogent, savoir la dixième semaine du marché, du travers et du péage, le dixième des revenus des fours, des moulins et des foires; ledit Roger exempte les hommes de l'abbaye de toutes coutumes, des corvées aux fossés et clôture de Nogent; donne la dime de tous ses revenus d'Angleterre, un cent de fer; déclare que nul ne pourra bâtir de pressoir à Nogent ni dans la châtellenie que les religieux de Coulombs et Nivard de Senantes (v. 1120). Don par Idenie, femme de Roger de Toeni, de la dime de tous ses biens en Angleterre et de la moitié du four du bourg neuf de Nogent. — *Ferme de Péronceaux, paroisse de Nogent-le-Roi* (1265-1726) : Acquêt des dimes de Péronceaux sur Robert de Brichtanteau, moyennant 130 livres tournois (1265); confirmation dudit acquêt par Renaud de Gambais (1265). — *Lormaye* (1247-1692). — *Vacheresses-les-Basses* (1238-1762) : Abandon par les religieux de Coulombs au curé de Vacheresses du pain qu'ils avaient coutume de prendre en l'église aux quatre grandes fêtes solennelles et des dimes des pois, fèves, lin et chanvre (1238). — *Bourré, paroisse de Vacheresses-les-Basses* (1618-1762). — *Chartainvilliers et Saint-Piat* (1255-1688) : Confirmation par Garnier et Guillaume Morhier de 20 sous de rente donnés par leur mère (1255). — *Néron* (1560-1612). — *Ormoy* (1539-1647). — *Serazereux* (1160-1736) : Accord avec Gilbert de Crécy, de *Crecciaco*, et ses enfants touchant le fief de Crécy ou Créchet, sis à Serazereux (1160). Don d'un muid de blé et d'un muid d'avoine sur la dime de Serazereux par Robert de Gambais le jour que son fils Simon se fit moine à Coulombs (1209). Don par Pierre Morel de blé et d'avoine qu'il avait droit de prendre sur la grange de

Serazereux (1260). — *Trémémont* (1498-1721). — *Challet* (1607-1726). — *Fief de Chauffours, paroisse de Theuivy* (1260-1746) : Accord entre l'abbé de Saint-Jean-en-Vallée et les religieux de Coulombs touchant une chapelle bâtie à Chauffours (1260). — *Fief de Bâillette, paroisse du Tremblay-le-Vicomte* (1462-1537). — *Gironville et Neuville-la-Mare* (1196-1628) : Exemption de toute taille pour les hommes de Gironville, à charge de payer à l'abbaye 7 sous par bouvée de terre et 2 setiers d'avoine par arpent (1196). Acquêt de la troisième partie des pillons et autres droits que le maire de Gironville avait droit de prendre sur la grange dudit lieu et de la part qu'il avait ès fiefs Gaucher et d'Allainville (1271). — *Le Boullay-Mivoie et Offonville* (1194-1753) : Bail à cens par Thibaut, abbé de Coulombs, à Germond du Boullay-Mivoie de 2 bouvées de terre au Boullay (1194). Vente à Guillaume Morhier par Guillaume de Tiverval et Jeanne, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient au Boullay-Mivoie (1253). Accord entre les religieux de Coulombs et André Cholet, Jean de Nuisement et Pierre de la Cour, pour les droits dus par les hommes d'Offonville : les hommes dudit lieu paieront chaque année 12 deniers parisis, moitié aux religieux, moitié aux dits seigneurs ; feront 6 jours de corvée de charrue, 3 pour les religieux, 3 pour les seigneurs ; porteront les revenus des dits seigneurs à Anet et auront pain et vin raisonnablement ; ramasseront le foin de 3 arpents de pré à Charpont pour le dit Jean de Nuisement et le conduiront à Nuisement (1218). — *Marville-Moutier-Brulé* (1211-1747) : Abandon par les religieux de Coulombs de leur terre de Marville aux habitants pour la labourer, à condition de leur payer 6 deniers par arpent (1211). Don d'un trait de dime à Marville par Pierre de Boutigny (1238). — *Puisseux et la Coudre* (1640-1707). — *Le Boullay-des-deux-Églises* (1247-1731). — *Levasville* (1250-1601) : Échange de la terre de Neuville contre celle de Levasville fait entre Thibaut, abbé de Coulombs, et Mainier, du consentement de Mabile qui avait donné la dite terre. Charte de Jean, abbé de Saint-Vincent-aux-Bois, reconnaissant que Roger Cholet, chevalier, a fondé de nouveau une église en l'honneur de la Vierge dans un village appelé Marville, proche Levasville ; que les religieux de Coulombs ont consenti ladite fondation et accordé qu'il y aurait dans la nouvelle église, un, deux ou plusieurs chanoines de Saint-Vincent pour la desservir (1250). — *Saulnières* (1245-1698). — *Allainville* (1221-1688) : Confirmation par Garin, fils de Richard, du don de l'église d'Allainville, avec l'hébergement dudit lieu et 4 bouvées de terre, que Gautier, son frère, avait fait à l'abbaye. Confirmation par Ursion de Broz de la terre d'Allainville (1228). Donation d'un trait de dime à Allainville par Raimbert de Tolfou lorsqu'il se fit moine à Coulombs. Confirmation par Hugues du Châtel, *de Castro*, des dons faits par Pierre de la Rivière, *de Riviera*, savoir Allainville avec la dime ; ledit Pierre a remis aux religieux tous les droits de fossoyage, *fossata* et

auxilium fossatorum, à lui dus par les hommes d'Allainville ; a abandonné le droit qu'il avait de faire travailler les dits hommes dans son bois ; a remis aux hommes des Authieux, d'Escorpain et de Cravant les charriages et corvées qu'il exigeait d'eux ; a exempté les hommes des dits lieux de toutes coutumes et leur a permis de vendre leurs denrées depuis le lever du soleil du dimanche jusqu'à l'heure de nones du vendredi sans payer les droits de péage et de coutume (1247). Confirmation par Jean du Châtel, seigneur de Brezolles et de Saint-Rémy, de toutes les donations accordées à l'abbaye dans l'étendue de sa châtellenie de Brezolles (1284). — *Boissy-en-Drouais* (v. 1180-1747) : Reconnaissance par Guillaume de Louvilliers que la dime de Boissy-en-Drouais appartient à l'abbaye de Coulombs (v. 1180). Confirmation par Gervais, seigneur de Brezolles, fils de Hugues de Châteauneuf, de l'abandon fait par Renaud et Hugues de Louvilliers, fils de Philippe, de 4 muids d'hivernage et d'avoine sur la grange du Boullay-des-deux-Églises, donnés à l'abbaye par ledit Philippe lors de son départ pour la Terre Sainte (1194). — *Escorpain et les Authieux* (1166-1700). Abandon par les religieux de Coulombs à Guillaume, évêque de Chartres, de la moitié de leur terre d'Escorpain et de la moitié de la dime des terroirs d'Escorpain, de Romainvilliers et du bois Cohin (1166). Accord avec la maladrerie du Grand-Beaulieu pour la dime et le champart d'Escorpain (1184). — *Saint-Lubin-de-Cravant et Brezolles* (1150-1761) : Don par Pierre de Crécy, *de Crissiac*, de la moitié de l'église de Saint-Lubin-de-Cravant, avec la moitié des oblations et des dîmes. Restitution par Rolland de la dime de Badonville, paroisse de Saint-Lubin-de-Cravant (1150). — *Sours et Coltainville* (1446-1593). — *Dreux* (1190-1662) : Don par Gervais de Châteauneuf de 40 sous de rente sur les droits de péage à Dreux (1190). Don par Simon d'Isloü de 20 sous de rente à prendre sur ses censives de Dreux (1133) : Confirmation de la dite donation par Jean de Menou et sa femme Marguerite, héritiers de Simon d'Isloü (1240). — *Béville-le-Comte* (1281-1748). — *Sainte-Gemme* (1640). — *Villiers-Landoué* (1475). — *Cure de Saint-Cheron de Coulombs* (1541-1711). — *Concordats entre les abbés et religieux de Coulombs* (1564-1697). — *Maisons et prés à Coulombs* (1210-1741) : Abandon par Barthélemy de Rufin d'une place au bourg de Coulombs, où était bâtie la maison de Bernard Saxon (1218). — Exemption par les religieux de Coulombs de tout droit de cens et dime pour les vignes de l'abbaye de Grandchamp, sises au chemin de Senantes et aux Châteliens (1243). — *Prieuré de Saint-Jean de Houdan* (1182-1714) : Donation par Simon de Montfort du bourg de Saint-Jean avec tous ses revenus, coutumes et justice, de la dime des fours, marchés et péages de Houdan, des pressoirs, de 2 églises, de 2 foires, une le jour de la Décollation de saint Jean et l'autre le jour de Pâques (1182). Sentence de l'archevêque de Sens maintenant l'abbaye de Coulombs

dans le droit de percevoir 6 setiers de blé sur le moulin de l'Étang neuf de Houdan (1199). Jugement arbitral rendu par Simon, abbé de Coulombs, entre le prieur de Saint-Jean de Houdan et les vassaux de Goussainville (1239). — *Prieuré de Notre-Dame de Villemeux* (v. 1140-1721) : Confirmation par Simon de Montfort et Amaury, son fils, de la donation de l'église de Villemeux et ses dépendances (v. 1140). Donation de la dime de Renancourt par Otran de Renancourt. Accord entre le prieur de Villemeux et les vassaux de Mignières pour le paiement de la taille (1185). Consentement par Gautier de Villemeux que Philippe de Champigny unisse sa terre de Lièvreuille à celle de Mignières (1223). Donation par Garnier de Cherville et Agnès, sa femme, d'une vigne appelée *Curcia*, sise à Villemeux (1223). Confirmation par l'abbesse de Fontevrault d'un accord fait entre l'abbaye de Coulombs et le prieuré de Belhomert pour une portion de dime à Villemeux (1276). — *Prieuré de Sainte-Gemme* (1203-1618) : Transaction entre Ermentrude, abbesse de Sainte-Gemme et les chanoines de Meung touchant la dime des terres entre la rivière d'Eure et le Mesnil (1203). — *Prieuré de Saint-Léonard de Dreux* (978-1741) : Don par Eudes, évêque de Chartres, au chapitre de Saint-Étienne de Dreux, à la prière d'Havise, veuve du comte Vautier, de 2 autels, l'un appelé Marville, et l'autre Cherisy, avec les dimes (978). Reconnaissance par Robert, comte de Dreux, et Yolande, son épouse, qu'à raison de leur pauvreté et de l'insuffisance de leurs revenus pour soutenir la guerre qu'ils ont actuellement, l'abbé de Coulombs et le chapitre de Saint-Étienne de Dreux leur ont fait don d'une somme de 40 livres (1196). Reconnaissance par le maire et les pairs de la ville de Dreux que le chapitre de Saint-Étienne de Dreux et l'abbé de Coulombs, eu égard à leurs besoins urgents et aux guerres qui désolent le pays, ont bien voulu accorder à la commune de Dreux le secours des hommes de leurs terres pour relever les fossés de la ville. Accord entre l'abbaye de Coulombs et le chapitre de Saint-Étienne de Dreux pour la collation des églises de Marville, Serville, Abondant, Puiseux et Garancières (1202). Donation par Raoul d'Isloü de 6 arpents de terre à Ouancé, paroisse de Hanches (1214). Confirmation par Hugues de Nuisement d'un muid de blé de rente sur le moulin de Saint-Léonard de Dreux (1255). — *Prieuré de Notre-Dame de Muzy* (1150-1685) : Remise par Roger le Baulbe à l'abbaye de Coulombs de la terre des Authieux, et, pour restitution des maux par lui faits à l'abbaye, don de 40 sous de rente pour le vestiaire des religieux (1150). Accord entre les religieux de Coulombs et ceux de l'Estrée pour les dimes de Ponceaux. Autorisation donnée par les religieux à Rahier de Muzy de transporter les bâtiments du prieuré de Muzy pour avoir plus de commodité à réédifier son château ruiné par les guerres (1196). Consentement par Rahier de Muzy que l'abbé de Coulombs n'envoie au prieuré de Muzy qu'un ou deux

religieux pendant 5 ans à cause de la nouvelle construction du prieuré (1196). Confirmation par Rahier de Muzy des dons de Rahier, son bisaïeul, Geoffroy, son aïeul et Rahier, son père, savoir l'église de Muzy, l'église de Louye, le cimetière de Saint-Jean-de-la-Croix, la dime des moulins de Muzy, du four et de la pêche, une vigne nommée la vigne des Moines, la pêche des eaux et viviers d'autour du château jusqu'aux moulins lorsque l'abbé vient à Muzy (1196). Donation par Bernard d'Aunay de la dime de ses terres de Muzy et de sa vigne. Donation par Jean de Muzy de 41 sous parisis sur ses pêches et censives, pour l'entretien du luminaire (1219). Exemption par Raoul de Mauvoisin, seigneur de Saint-André, des corvées que les hommes des Authieux lui doivent pour les fossés de son château (1240). Donation par Robert, fils d'Isnard, de la dime de l'Estrée (1143). — *Prieuré de Sainte-Madeleine, près Saint-André-de-la-Marche* (1209-1635) : Donation par Pierre de Mauvoisin d'une terre près de Ferrières et du bois à bâtir et à brûler en la forêt d'Ivry (1209). — *Prieuré de Saint-Rémy-sur-Avre* (1185-1609) : Donation par Nicolas Gaudin d'un arpent de terre près celui du curé de Saint-Rémy-sur-Avre (1185). Donation par Hervé de Châteauneuf d'un muid de blé sur son moulin de Saint-Rémy à une chapelle qu'il vient de bâtir à Saint-Rémy-sur-Avre (1226). — *Prieuré de Saint-Hilaire de Blaru et chapelle de Saint-Léger du Chesnay* (1370-1742). — *Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Mantes* (1579-1698). — *Prieuré de Saint-Côme et Saint-Damien de Meulan* (1534-1727). — *Prieuré de Saint-Germain de Maisons* (1546-1740). — *Prieuré de Saint-Pierre de Carrières* (1522-1739). — *Prieuré de Saint-Germain-en-Laye et de Marly* (1124-1708) : Confirmation par Louis VI des dons faits par les rois Philippe I^{er} et Henri I^{er} au prieuré de Saint-Germain-en-Laye (1124). Convention entre le prieuré des Hautes-Bruyères et l'abbaye de Coulombs touchant une chapelle à Orgeval, au lieu dit Abecourt (1180). Arrêté du Parlement de Paris qui ordonne que les fourches patibulaires de la justice du prieur de Saint-Germain-en-Laye seront rétablies (1261). — *Prieuré de Saint-André de Boissets* (1216-1625). Reconnaissance par Pierre de Richebourg qu'il n'a aucun droit sur les terres, dimes, champarts et bois du prieuré de Boissets (1216). — *Chapelles de Saint-Éloi de Nogent et de Ruffin* (1587-1640). — *Chambrier* (1122-1740) : Confirmation par le roi Louis VI d'un accord entre l'abbaye et Fulcaud d'Isloü pour la terre de Prudemanche (1180). Don par Robert des Vieux de 5 bouvées de terre à Prudemanche (1223). Confirmation par Amaury de Prémont d'un muid de blé que Robert, son père, avait donné à l'abbaye sur son moulin de Charpont (1250). Reconnaissance par l'abbé d'Ivry de 40 sous de rente à prendre sur la chapelle du Sépulcre à Écluzelles (1247). Accord entre l'abbaye et Jean de Bréval pour la terre de Chignolles (1187). Confirmation par Raoul de Hallot et Isabelle, sa femme, de la terre de Chignolles, avec le cens et la

justice (1235). Accord entre Gui Laubijois et le chambrier de Coulombs pour le service de la prévôté de Lommois (1227). Don par Simon d'Anet de tout ce qu'il possède en terre et en domaine à Saint-Illier-la-Ville (1189). Vente par Arnault et Ameline, sa femme, des champarts, fief, domaine et justice de Saint-Illier-des-Champs (1244). Accord avec les religieux de Grandchamp pour un trait de dime par eux prétendu sur la grange de Saint-Illier (1214). — *Prieur, infirmier, sacristain* (1191-1734) : Confirmation par Louis, comte de Blois, de 20 sous de rente pour l'entretien du luminaire à prendre sur ses moulins de Chartres (1198). Charte d'Henri, roi d'Angleterre, où il est fait mention que la relique du saint prépuce fut portée en Angleterre aux couches de la reine sa mère et rapportée à Paris à la Sainte-Chapelle et depuis à Saint-Magloire (1427). — *Prévôté de Coulombs* (1214-1736) : Accord entre l'abbaye de Coulombs et Guérin de Friaize pour le partage de la seigneurie du Boullay-d'Achères (1214). — *Prévôté de Germainville* (1561-1725). — *Prévôté de Villiers-Landoué* (1171-1609) : Accord entre les religieux de Coulombs et Adam Bouart pour la terre de la Chapelle (1171). Confirmation par Gui de Chambly, de *Chambliaco*, de la terre de Crèche donnée par Robert le Noir (1228). — *Prévôté d'Herbeville* (1483-1608). — *Aumônier* (1465-1732). — *Pouillé des bénéfices de l'abbaye de Coulombs* : Offices claustraux : le prieur, le chambrier, le sacristain, l'aumônier, l'infirmier, le prévôt de Coulombs, le prévôt de Germainville, le prévôt d'Herbeville, le prévôt de Villiers-Landoué. Prieurés : Sainte-Madeleine de Mantes, Saint-Gilles et Saint-Leu sous Meulan, Saint-Cosme et Saint-Damien de Meulan (réuni au Petit Séminaire de Chartres), Moutiers en Beauce (réuni à l'archevêché de Paris), Saint-Germain de Maisons-sur-Seine, Vilaînes (réuni à la cure), Saint-Jean de Houdan (réuni à la manse conventuelle de Coulombs), Sainte-Gemme près Dreux, Notre-Dame de Villemeux, Notre-Dame de Carrière sous Saint-Germain-en-Laye, Saint-Léonard de Dreux, Saint-Hilaire de Boissets, Notre-Dame d'Herbeville, Saint-Rémy-sur-Avre, Saint-Étienne de Marly-le-Bourg (réuni à la cure), Saint-Germain-en-Laye (réuni à la cure), Saint-Hilaire de Blaru, Sainte-Madeleine-de-la-Marche, Notre-Dame de Musy, Saint-Paul de Fresnay. Chapelles : Saint-Éloi au quai de Nogent-le-Roi, Saint-Barthélemy de Nogent-le-Roi, Notre-Dame de Souches ou Ruffin, Saint-Évrout, paroisse de Villemeux, Saint-Nicolas d'Ofonville, Saint-Laurent de Cluys, Notre-Dame de Boutigny, Saint-Léger du Chesnay près Blaru. — *Liste des justices et mairies relevant de l'abbaye*. — *État des dîmes appartenant à l'abbaye*. — *Liste des fiefs appartenant à l'abbaye*.

H. 1202. (Registre.) — In-folio, papier, 553 pages.

V. 1765. — Double du précédent.

H. 1263. (Registre.) — In-4°, papier, 152 feuillets.

1648-1675. — Actes capitulaires de l'abbaye de Coulombs. — Prise de possession de l'abbaye de Coulombs par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur (1648). — Emprunt de 3000 livres pour payer les pensions des anciens religieux (1649). — Démission de l'office de sacristain en faveur de la communauté (1650). — Réunion de la chambrerie à la mense conventuelle (1650). — Permission à Louis de Compans, sieur de Dueil, de se faire enterrer, ainsi que les membres de sa famille, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, où se voient les armes de sa maison (1651). — Emprunt de 3000 livres, « à cause de la diminution des termes qu'il » faut faire à raison du dégast causé aux terres de l'abbaye par les gens de guerre » (1654). — Contestation avec le prévôt de Mantes s'opposant à ce que les gens de l'abbaye connussent d'un meurtre ou assassinat commis sur les terres de Saint-Illiers-la-Ville (1656). — Permission au sieur de la Perruche de placer un banc dans le chœur de l'église de Saint-Lubin de Prudemanche, tant pour lui que pour sa famille (1656). — Offre d'une somme de 100 livres pour contribuer à l'érection de la chaise et mausolée qu'on doit faire pour mettre les reliques de saint Benoît (1661). — Nominations par la communauté : de Jean Richeny à la cure de Saint-Pierre d'Abondant (1661) ; de Guillaume de Lancer à la cure de Notre-Dame de Vacheresses-les-Basses (1661). — Plainte du curé de Lommoye contre le seigneur de la paroisse, « qui l'a fait meurtrir de coups de nerfs de » bœuf et coups de baston par tout le corps » (1662).

H. 1264. (Registre.) — In-folio, papier, 356 pages.

1675-1729. — Actes capitulaires de l'abbaye de Coulombs. — Emprunt de 3000 livres pour augmenter le dortoir « dont la plus grande partie a été entièrement » ruinée et démolie en l'an 1631 » (1679). — Nomination d'un procureur pour recouvrer 2 chandeliers d'argent, une paire de burettes avec le bassin, un encensoir et une navette d'argent volées à la sacristie de Coulombs le 18 avril 1676 et déposées au greffe criminel de la ville de Lyon (1680). — Vente aux religieuses Bénédictines de Mantes, moyennant 1500 livres, d'un orgue fait par dom André Montagne (1682). — « Sur ce que le sieur intend des troupes ayant obligé la communauté, par » ordre du Roy, de sortir du logis abbatial qu'on leur » avoit assigné au lieu de leurs lieux réguliers, en les » contraignant de porter leurs meubles dans l'hostellerie » de la Rose et dans la maison de M^{me} Chevard qu'il » leur a assignez pour leur demeure, et cela avec tant de » précipitation et désordre qu'ils ont été obligez de laisser » lesdits meubles pour la plupart dans les cours, exposez aux injures du temps, les maisons estant en si

» mauvais estat qu'on en pouvoit faire presqu'aucun
 » usage que premièrement l'on eust fait faire les plus
 » urgentes réparations, lesquelles se trouvent monter à
 » la somme de plus de 2400 livres, laquelle somme ayant
 » été demandée au sieur intendant qui s'étoit engagé de
 » faire faire lesdites réparations aux dépens du Roy, et
 » cependant ledit intendant refusoit absolument d'exécuter sa promesse, disant que s'il n'y en avoit eu que
 » pour 30 ou 40 escus il les auroit fait faire, comme
 » d'ailleurs il croioit qu'il étoit juste que le Roy payast
 » seulement les loyers desdites maisons qu'il leur avoit
 » assignées, et comme il est fort probable, attendre
 » l'augmentation infaillible des troupes et par conséquent
 » celle des malades, que tous les logemens présentement
 » occupez ne suffiront pas pour les loger, ce qui les
 » contraindroit de prendre encore lesdites maisons
 » comme plus proches, ayant même dit par occasion
 » qu'il prendroit, s'il le jugeoit à propos, l'église de la
 » paroisse et même celle de l'abbaye, » les religieux,
 » pour éviter un nouveau déménagement, prennent à
 » loyer, moyennant 700 livres, le lieu de la Ribordière pour
 » s'y retirer (1686). — Signification des lettres patentes du
 » mois de mai 1688, par lesquelles le Roi cède à Françoise
 » d'Aubigné, marquise de Maintenon, dame d'atours de
 » M^{me} la Dauphine, « en considération des pertes et doma-
 » ges qu'elle a souffert et souffre journellement es lieux
 » qui dépendent de sa terre de Maintenon à cause des
 » ouvrages de l'aqueduc, » les nouvelles rivières et
 » digues appartenant au Roi dans l'étendue de la terre et
 » seigneurie de Maintenon, et généralement toutes les
 » terres qui ont servi ou serviront à la construction dudit
 » aqueduc. — Placet présenté à M^r de Louvois pour obtenir
 » que M^r de la Coudraye, intendant des troupes de
 » l'hôpital de Coulombs, fasse les réparations nécessaires
 » au monastère et enlève les apprentis qui occupent tout le
 » jardin (1689). — Réunion à la mense conventuelle du
 » prieuré de Saint-Jean de Houdan (1692). — Requête
 » adressée à Charles de Seiglière, abbé de Coulombs, pour
 » qu'il lui plaise céder aux religieux dans la cour abbatiale
 » autant de terrain qu'il est nécessaire pour bâtir quel-
 » ques lieux réguliers avec des écuries, ceux-ci donnant
 » en échange un fourneau à chaux situé au-dessus du
 » pressoir de Coulombs, avec les 7 perches de terre servant
 » à prendre et tirer du bloc pour ledit fourneau (1693). —
 » Protestation des sieurs Chaliot de Compans contre
 » l'inhumation du sieur d'Aigreville dans la chapelle de
 » Saint-Joseph, « qu'ils disent estre la chapelle de leurs
 » ancêtres, ce qu'ils prouvent par les armes de MM. les
 » Havards, dans la famille desquels MM. de Compans
 » sont entrés par alliance, lesquelles sont en deux
 » endroits de la voûte et aux vitres de la chapelle, et,
 » pour marque de leur bon droit, ils adjoustant que
 » plusieurs de MM. leurs parens y ont esté enterrés et
 » qu'ils ont fait mettre leurs armes à la cloison de ladite
 » chapelle sans que personne s'y soit opposé » (1697). —

Réunion du prieuré de Saint-Germain-en-Laye à la cure
 dudit lieu (1697). — Requête au supérieur général de la
 Congrégation de Saint-Maur pour obtenir l'autorisation
 « de continuer le dessin de l'église qui estoit imparfaite,
 » n'y ayant que le chœur, ce qui obligeoit, les festes et
 » dimanches, de l'ouvrir à toutes sortes de personnes de
 » toutes sortes de sexe, ce qui causoit une très grande
 » incommodité tant pour les cérémonies publiques que
 » pour les processions et prédications qu'on est contraint
 » de faire dans le chœur, joint que l'église de la paroisse
 » qui est immédiatement devant sépare la tour où sont
 » les cloches de l'ancienne église qui appartient à la
 » communauté » (1698). — Achat de toutes les maisons
 » et fonds de terre nécessaires pour avoir les matériaux
 » de bois et de tuiles destinés à l'achèvement de la croisée
 » de l'église et pour transporter l'église de la paroisse de
 » Saint-Cheron dans le bourg (1698). — Réunion à la
 » mense conventuelle du prieuré de Goussainville, dépendant
 » de l'abbaye de Bourgueil (1711). — Fondation par
 » Françoise des Prés, veuve de Jacques Goguyer, sieur
 » d'Aigreville, de deux messes basses de *Requiem* par
 » chacun an à perpétuité (1717).

H. 1265. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Déclaration des biens et revenus de l'abbaye
 de Coulombs, et inventaire du mobilier. « Le grand autel
 » d'une très belle architecture, superbement sculpté,
 » nouvellement doré, avec un beau tabernacle neuf en
 » bois, également sculpté et doré, le gradin de même,
 » un tombeau en bois marbré et doré, et une exposition
 » pour le Saint-Sacrement, aussi en bois doré et sculpté ;
 » — les stalles ou chaises dans le plus beau goût de
 » menuiserie ancienne ; — un ciboire d'argent, 3 calices
 » dont 2 dorés, une grande croix processionale, une
 » croix pour l'autel, une seconde petite croix, un encen-
 » soir avec sa navette, 2 chandeliers d'acolytes, un bâton
 » de chantre, le tout d'argent, une paire de grandes
 » burettes avec son bassin en vermeil, 2 autres paires
 » de burettes avec un bassin d'argent, le vase des
 » saintes huiles, 2 textes des Evangiles garnis en placque
 » d'argent, un hostensoir ou soleil de vermeil sans pied ;
 » — la chässe qui renferme les reliques de saint Gratien,
 » le chef de sainte Scolastique, la relique de la Circon-
 » cision en argent, ¹ un autre reliquaire d'argent qui
 » renferme une parcelle de la Vraye Croix, plusieurs
 » autres reliquaires ou chässes en bois doré. »

H. 1266. (Registre.) — In-folio, papier, 278 feuillets.

1714-1771. — « Liève déclarative ou papier de
 » recette de tout le revenu des religieux, prieur, couvent

¹ Ce reliquaire existe encore dans l'église paroissiale de Coulombs.

» et offices claustraux de l'abbaye de Nostre-Dame de
 » Coulombs. » — 3950 livres et 3 muids de méteil dus
 par l'abbé de Coulombs; ferme du Boullay-des-Deux-
 Églises, 500 livres et 6 chapons; dime du Boullay-des-
 Deux-Églises, 300 livres; terre et seigneurie de la Thi-
 baudière 220 livres et 15 livres de beurre frais; 30 liv.
 15 sous sur le domaine de Nogent-le-Roi; 60 sous sur le
 prieuré de Villemeux; 100 sous sur le prieuré de Saint-
 Léonard de Dreux; 6 livres sur le prieuré de la Madelei-
 ne de Mantes; 6 livres sur le prieuré de Saint-Côme et
 Saint-Damien de Meulan; 60 sous sur le prieuré de Saint-
 Germain de Maisons; 10 livres sur le prieuré de Saint-
 Germain-en-Laye; fief du Péage et Robercourt, 25 livres;
 fiefs de Dancourt et Chenicourt, 20 livres; fiefs de la
 Pierre-au-Lait et de Chaudon, 11 liv. 4 sous; 100 livres
 sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; 100 sous sur la cure de
 Coulombs; 13 s. 4 den. pour la maison proche celle de
l'Écu devant le cimetière de Saint-Cheron; 4 sous pour
 un pré à Chandelette; 3 livres pour un arpent et demi
 de pâtis en la prairie de Chandelles; 200 livres pour
 25 arpents de terre à Péronceaux; 9 livres pour 6 plan-
 ches de terre à filasse à la Ribordière et un arpent de
 terre près Rutz appelé les Gravières; 80 livres pour la
 maison *du Cœur-Joyeux*; 30 livres sur une maison et
 boutique joignant le pont du bourg; 33 livres sur une
 grande maison entre le presbitère de Coulombs et le
 pont du bourg; 25 livres sur une maison près le cime-
 tière de Coulombs; 25 livres sur un jardin joignant le
 presbytère de Coulombs; 36 livres sur la maison de
Saint-Jacques; 36 livres sur la maison *du Sauvage*, au
 bout du pont de Coulombs; 20 livres sur le pré de l'île
 de Chandres ou de l'Écluse; 75 livres pour les pâtures
 de Chandelette; 7 livres sur une vigne à Boissy; 100 li-
 vres affectées à l'office de prieur; 18 livres dues à l'office
 d'infirmier par le comte de Nogent-le-Roi; 150 livres sur
 le fief du Boullay-d'Achères; mairie d'Hauville, paroisse
 de Bouglainval, 80 livres; champarts du Mesnil-Condé,
 113 livres; vignes de la prévôté, 12 livres; 5 sous 11 de-
 niers sur le fief Cartron, devant l'ancien cimetière de
 Coulombs; terre et seigneurie d'Alleman, 375 livres;
 70 livres sur la cure de Boutigny; ferme des Gâts,
 paroisse de Saint-Illiers-la-Ville, 600 livres; ferme de
 Charpont, 950 livres, 2 muids de blé, 6 chapons, 3 jour-
 nées de harnais et 200 de chaume; rivière de Charpont,
 40 livres; dimes de Marville, 60 livres; terre et seigneu-
 rie de Prudemanche, 1250 livres; dime du Tronçay à
 Châtaincourt, 66 livres; dime de Châtaincourt, 100 livres;
 seigneurie de Chaignolles, 200 livres; grosses dimes de
 la paroisse de Cravant, 160 livres; dimes et champarts
 de Lommoye, 200 livres; terre et seigneurie de Saint-
 Illiers-la-Ville, 400 livres, 18 setiers de blé, 32 minots
 d'avoine et 2 journées de harnais; dimes de Mondrevil-
 le, 400 livres; dimes de Tilly, 600 livres, 18 setiers de
 blé, 60 minots d'avoine et un cent de paille; terre et
 seigneurie de l'Aumône-des-Champs, 725 livres, 6 chapons,

300 bottes de chaume et un festin le jour de la Madeleine
 pour ceux qui chantent l'office; 5 livres 1 denier sur
 5 quartiers de pré à Coulombs; seigneurie de Villemeux,
 1500 livres; maison priorale de la Madeleine de Mantes,
 100 livres; dimes de Gressey, 400 livres; dime de
 Guerville, 140 livres; dime de Lainville, 150 livres;
 moulin Souverain, en la rue de la Tannerie à Mantes,
 proche la porte aux Prêtres, sur la rivière de Vaucou-
 leurs, 300 livres; île de Coupe-pied ou de la Madeleine,
 au dessous du pont de pierre de Mantes, du côté de
 Limay, 60 livres; 2 arpents 20 perches de pré en l'île de
 Rosny, 45 livres; 25 livres sur les dames Bénédictines
 de Mantes; 12 livres pour les droits de foire en la ville
 de Mantes; dimes de Dreux, 245 livres, 6 poinçons et
 40 pots de vin; dimes d'Abondant, 400 livres; maison
 près l'église de Germainville et 60 arpents de terre,
 300 livres; censive de la Pierre-au-Lait, 8 liv. 10 sous;
 censive de Chenicourt et Dancourt, 12 liv. 16 sous;
 censive de la Thibaudière, 10 liv. 4 s. 3 deniers; censive
 du fief Cartron, 4 liv. 11 s. 9 deniers.

H. 1267. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1491. — Acte de notoriété constatant que, chaque
 jour de l'année on chante en l'abbaye de Coulombs une
 grand'messe de *Requiem* pour les bienfaiteurs de l'abbaye.

H. 1268. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1630-1744. — Transaction entre l'abbé et les
 religieux de Coulombs à propos du vestiaire (1630). —
 Lettre de dom Nadal au prieur de l'abbaye au sujet du
 concordat entre l'abbé et les religieux: « Jeudi Saint,
 » 1744. Quoi! vous pensez, mon Révérend Père, que
 » nous devons faire de nouvelles propositions à M^r l'ab-
 » bé, vous qui m'avez taxé d'avoir eu tort de lui en
 » faire. Qui vous a donc porté à changer sitôt de dis-
 » positions? Quoi que ce puisse être, ma confiance est
 » si parfaite en vous que je n'ai point fait difficulté d'y
 » déférer, malgré le parti que j'avois pris de laisser
 » tranquillement venir M^r l'abbé quand il jugeroit à
 » propos. »

H. 1269. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1671-1700. — Testament de Jacqueline Angélique
 de Havard, femme de Louis de Compans, seigneur de
 Deuil, léguant 100 livres pour servir à la décoration de
 la chapelle Notre-Dame-de-Pitié en l'église de l'abbaye
 de Coulombs (1671). — Legs par Laurent Bouchet, curé
 de Nogent-le-Roi, de sa bibliothèque à l'abbaye de Cou-
 lombes (1695). — Testament de Gilles Collet, bailli de
 Coulombs, élisant sa sépulture au devant du porche du

chœur de l'église abbatiale (1700). — Abandon à MM. de Chaillot-Compans d'une des chapelles de l'église abbatiale pour en faire le lieu de leur sépulture (1697).

H. 1270. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1783-1789. — Mémoire de la farine fournie par le meunier du moulin de Coulombs pour le pain des pauvres.

H. 1271. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1761. — Sentence du bailliage de Coulombs et procès-verbal qui règlent et fixent les mesures pour les grains payables à la mesure de l'abbaye de Coulombs.

H. 1272. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1679. — Factum touchant le droit des seigneurs hauts-justiciers de vendanger un jour devant celui qui est assigné au public.

H. 1273. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1764. — Quittances pour réparations faites à l'abbaye de Coulombs, à la ferme du Haut-Bourray et au moulin de l'abbaye.

H. 1274. (Liasse.) — 14 pièce, papier.

1789. — Quittances des impositions payées pour l'abbaye de Coulombs et les prieurés de Villemeux, Germainville, Boissets, Houdan et Saint-Léonard de Dreux.

H. 1275. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

1679-1789. — Acquêt par les religieux de la maison *du Cœur-Joyeux*, près le pont du bourg, sur Léonard Guyard, seigneur de Marigny (1699). — Baux de ladite maison.

H. 1276. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1519-1777. — Donation par Robert Robert, prêtre, d'une maison, rue de la Bretonnerie, à Coulombs (1519). — Baux: de la maison *du Cimetière*, près le cimetière de l'église de Saint-Cheron (1728-1777); — d'une maison dans la cour du pressoir de Coulombs (1751-1769).

H. 1277. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1645-1699. — Acquêt sur Jacques Guyard, seigneur de la Mairie, d'une place et mesure sur la grande rue de Coulombs¹.

H. 1278. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1575-1741. — Acquêt sur Catherine de Compans, veuve de Jean-Jérôme, seigneur de Scanavin, d'un jardin en la ruelle de l'abbaye (1700)². — Baux dudit jardin.

H. 1279. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1698-1754. — Acquêt sur François Compans, seigneur de Challiot, et Élisabeth du Visan, sa femme, d'un jardin près le presbytère de Coulombs (1698): baux dudit jardin (1701-1754). — Procédures pour le retrait lignager d'un jardin en la rue Cordelette, à Coulombs, acquis par les religieux sur Guillaume Texier (1701).

H. 1280. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1679-1740. — Marché avec Jean André, maître maçon à Abondant, pour la construction d'un fourneau à chaux près le pressoir de Coulombs, moyennant 50 livres (1679). — Baux dudit fourneau (1689-1740).

H. 1281. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1522-1530. — Donation par les exécuteurs testamentaires de Jean Charpentier, prêtre à Nogent-le-Roi, de 3 quartiers de pré près le moulin du Roi, à Nogent (1522). — Acquêt par l'abbaye d'un demi-quartier de pré, audit lieu (1530)³.

H. 1282. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1561-1763. — Baux de 5 quartiers de prés, appelés les Petits-Prés, devant la maison abbatiale de Coulombs, derrière *l'Homme Sauvage*, « ledit pré clos à fossé qui va » du longt de la dite pièce prenant sur la rivière descendant du pont du bourg dudit Coullombz au pont Marin, lequel a esté fait pour la fortification du bourg » dudit Coullombz pour empescher les gens de guerre,

¹ D'après une note du temps, sur cet emplacement fut bâtie la nouvelle église paroissiale de Saint-Cheron et une partie du presbytère.

² Ce jardin fut dans la suite abandonné au curé de Coulombs, mais les religieux s'y réservèrent un droit de passage.

³ Ces prés furent pris pour la construction de la chaussée de Coulombs à Nogent-le-Roi faite par Sully.

» aux fraitz et despens tant du sieur abbé dudit Coulombs et religieux d'icelle abbaye que des habitans » dudit bourg de Coullombz. » — Arpentage dudit pré, reconnu contenir un arpent 17 perches et un quart de perche (1681).

H. 1233. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1668-1697. — Baux de 2 arpents de pré en la prairie de Coulombs, appelés les prés des Morbiers (1686-1697). — Arpentage d'une pièce de pré dans la dite prairie, au lieu dit les Courtilles, contenant 23 perches un tiers (1668).

H. 1284. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1566-1785. — Acquisition d'un arpent de pré, « dit » le pré soubz les Fourneaux, » pour servir à l'anniversaire d'Étienne de Brézé, ancien abbé de Coulombs (1566). — Baux dudit pré (1666-1682). — Cession à Louis de Compans, seigneur de Deuil, d'un demi-arpent demi-quartier de pré faisant partie de la pièce sous les Fourneaux (1655). — Bail par l'abbaye de Coulombs à Pierre-Denis de Fergeol, marquis de Villers, de la pêche en la rivière dite des Fourneaux (1785).

H. 1285. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1721-1788. — Bail des prés de Notre-Dame, près les moulins de Coulombs, entre la digue et les jardins de Lormaye (1788). — Arpentage des prés appartenant à l'abbaye en la prairie de Coulombs, et contenant 6 arpents 23 perches un tiers : plan des dits prés (1721).

H. 1286. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

1327-1715. — Donations : par Henri Doré, bourgeois de Coulombs, et Jeanne, sa femme, d'une cave et 5 quartiers de vigne, à la Croix Haute, à Coulombs (1327) ; — par Gautier Millet, bourgeois de Lormaye, et Gillette, sa femme, de 5 quartiers de vigne, appelés la vigne des Aubues, à Coulombs (1331). — Acquêts et baux de vignes, au terroir de Coulombs (1381-1715).

H. 1287. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan du terroir de Coulombs.

H. 1288. (Registre.) — In-folio, papier, 102 feuillets.

1784. — Relevé du plan du terroir de Coulombs.

H. 1289. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1709. — Donation par Marie Guérin, veuve d'Alexis Langlois, seigneur de Montion, de 47 perches de terre à la Ribordière, paroisse de Coulombs.

H. 1290. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1180. — Bail par les religieux de Coulombs à Foulques des Vignes, *Fulconi de Vineis*, de la vigne qu'ils possédaient à la Fontaine Saint-Martin, *vineam que dicitur de Fonte Sancti Martini*, à condition de la replanter, *ablato veteri et inutili plantario, novis et utilioribus vitibus restaurabitur*.

H. 1291. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

1740-1750. — Prise à rente par les religieux de Coulombs de Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, de la partie des bordages de la rivière d'Eure depuis le moulin de Coulombs jusqu'au bout de l'enclos de l'abbaye (1740). — Reconnaissance par Louis-Charles Vincent de Salaberry, abbé de Coulombs, que la grille construite sur la digue a été faite à frais communs par lui et les religieux (1750).

H. 1292. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1534. — Procédures contre divers particuliers pour la banalité du moulin du Pré appartenant à l'abbaye.

H. 1293. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1604-1788. — Acquêts par l'abbaye de Coulombs d'un jardin près le manoir de l'Aumône et de terres au terroir de l'Aumône, paroisse de Saint-Laurent-la-Gâtine (1604-1720) : baux dudit jardin et des dites terres (1688-1788). — Donation par Toussaint Lirot, curé de Serazeux, de 5 arpents de terre et une maison, à l'Aumône-des-Champs (1656). — Échange avec Charles-Bernard de Montigny du fief du Péage-Robercourt contre des terres à l'Aumône (1679).

H. 1294. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan du fief, terre et seigneurie de l'Aumône-des-Champs.

H. 1295. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1740-1770. — Réunion au domaine de l'abbaye de 65 perches de vigne, au Mesnil-Albin, près l'Aumône-des-Champs (1740). — Bail de ladite vigne (1770).

H. 1296. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1173-1718. — Contestation entre l'abbaye de Coulombs et Jacques le Morhier, seigneur de Villiers, pour le moulin « à fouller draps et tiretaines, » dit le moulin de la Foulerie, en la seigneurie de Bourray (1473). — Bail du moulin de Bourray par Jacques le Morhier (1527). — Vente par Diane-Charlotte de Caumont de Lauzun, veuve d'Armand de Bautru, comte de Nogent-le-Roi, des moulins de Bourray, paroisse de Villiers-le-Morhier (1718).

H. 1297. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1594-1785. — Baux : de la ferme du Haut-Bourray consistant en maison manable, granges, étables et grande cour, avec les bois et garenne dépendants de la dite ferme, 160 à 180 arpents de terre labourable, 4 arpents 1 quartier de pré et 3 à 4 arpents de pâture (1594-1729); — de la pêche des rivières de Bourray (1785).

H. 1298. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1204-1560. — Échange par Girard de Rutz, *Girardus de Rus*, de la moitié d'un moulin qu'il possédait à Nogent contre ce que l'abbaye de Coulombs possédait dans le moulin de Rutz, *scilicet medietatem multure et omnibus farinis* (1204). — Confirmation par Thomas de la Grandville, *Thomas de Magnavilla*, de la vente faite par Jean le Bélier, *Johannes dictus Aries*, de la moitié d'un moulin à Nogent-le-Roi, appelé le moulin Malot, *medietatem cujusdam molendini siti in riparia de Nogento Eremberti qui vocatur molendinum Malot* (1272). — Saisie du moulin Malot, « vulgairement appelé le moulin Becgue, » assis au Valmorin, sur la rivière d'Eure, » à la requête de Quentin de Pillavoine, seigneur du Boullay-Thierry (1560).

H. 1299. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760. — Plan visuel du fief de la Pierre-au-Lait, sis à Nogent-le-Roi, et d'une censive sise à Chaudon.

H. 1300. (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1594-1775. — Baux de la ferme de Péronceaux, paroisse de Nogent-le-Roi, consistant en plusieurs bâtiments, écuries, bergerie, grange, colombier, cour, jardin, garenne et autres dépendances, avec 135 arpents de terre labourable et 5 arpents de pré dans la prairie du moulin de Nogent.

H. 1301. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1222. — Vente par Mathieu Foiret et sa femme, *Matheus Foerez et Heldeburgis, uxor ejus*, moyennant 11 liv. 10 sous, de la vigne qu'ils possédaient à Chandres, *vineam suam albam de colle de Chandres*.

H. 1302. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1628-1786. — Baux : de 7 quartiers de pré dans l'île de Chandres (1628-1786) : arpentage et plan du dit pré (1686)¹; — de 2 arpents de pré appelés le pré de l'Écluse, en l'île de Chandres (1785).

H. 1303. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1652-1762. — Baux de 7 quartiers de pâture en la prairie de Chandelles.

H. 1304. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1257. — Échange par Laurent Juquart et Isabelle, sa femme, du tiers d'une vigne qu'il possédait au Murgier, *terciam partem cujusdam vinee site in territorio de Murgier*, contre deux portions des vignes de l'abbaye de Coulombs au terroir de Brichanteau, *pro duabus peciis vinearum conventus sitarum in territorio de Brochantel, in censiva Philippi de Boteigneiaco*.

H. 1305. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1760-1786. — Baux d'un arpent de terre dans les murgers de Rutz.

H. 1306. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1213-1250. — Inféodation par l'abbaye de Coulombs en faveur de Pierre Morel de 9 arpents de terre à la Ronce, *apud Rontiam* (1243). — Échange par Aimery de Rutz, *Hemericus de Rues, miles*, d'une pièce de terre près Groslu, *quandam peciam terre sitam juxta culturam de Groslux, secus viam que ducit a cruce Columbensi ad ulmum de Senantes*, contre 10 setiers de seigle de rente que l'abbaye possédait au fief de la Ronce, *in feodo de la Ronce*, (1249). — Donation par Robert de Rutz, *Robertus de Rues, miles*, de 6 arpents de terre au terroir de la Ronce, *sex arpenta terre sita in territorio de Roncia, inter Faverolias et Curetum, prope crucem defuncti Germondi de Espinteriis* (1250).

¹ Suivant une note du temps, le Roi prit 3 quartiers des prés de Chandres pour la construction de son aqueduc.

H. 1307. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1765? — Plan du fief de Saint-Martin, paroisse de Croisilles.

H. 1308. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1572. — Acquêt par Jean Lecocq, marchand, de terres au champier du Chapon Blanc, terroir de Senantes, en la censive de l'abbaye.

H. 1309. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 19 pièces, papier.

1328-1786. — Actes de foi et hommage rendus à l'abbaye de Coulombs pour le fief de Saint-Lubin-de-Cravant par les maires dudit lieu : Robert Chefdeville, 1328; Guillaume Chefdeville, 1331; Raoulin le Verrier, 1450-1458; Guillaume le Verrier, 1507; Mathieu le Verrier, 1552-1554; Robin le Verrier, 1599. — Déclarations à l'abbé de Coulombs comme seigneur de Saint-Lubin-de-Cravant pour des cens et rentes dus au dit fief (1559-1786). — Acte de foi et hommage par les religieux de Coulombs à Jean du Seurouer, seigneur de Saint-Lubin-de-Cravant, pour la mairie des Bruyères de Saint-Lubin (1531).

H. 1310. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1648. — Accord entre les religieux de Coulombs et Charles Péan, curé de Saint-Cheron-des-Champs, pour les droits honorifiques en l'église dudit Saint-Cheron.

H. 1311. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1777. — Retrait lignager de la terre et seigneurie d'Héliot par Jacques de Pontville et Françoise-Hélène de Chenard, sa femme, sur Léonard de Sahuguet d'Espagnac, abbé de Coulombs, qui avait acquis ladite terre de Jacques-Antoine Chenard, frère de ladite dame de Pontville.

H. 1312. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1616-1671. — Baux de 3 arpents de pré, appelés le pré de l'Étang, à Bréchamps.

H. 1313. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1792. — Inventaire des titres de la ferme d'Alleman, paroisse de Boutigny (v. 1060-1781) : Donations de terres à Alleman : par Roger (v. 1060); par Albéric de Maisoncelle (v. 1120); par Richard de Brichanteau (v. 1140).

Donation au sacristain de Coulombs du fief d'Alleman en son entier, avec tout le bois, la terre labourable, l'aulnaie, les prés et la pâture (v. 1150). — Échange par l'abbaye de 4 arpents de terre et un petit clos sis à Alleman contre une vigne près celle de l'abbaye (v. 1220). — Décharge des titres de la ferme d'Alleman par Duhaulne, adjudicataire de la dite ferme (1792).

H. 1314. (Liasse.) — 19 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1576-1763. — Baux de la ferme d'Alleman, consistant en logis manable, granges, étables, volière, cour et jardins, plus 46 arpents de terre labourable, 5 arpents de pré, un bois taillis et une pâture.

H. 1315. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1760-1761. — Quittances du prévôt et du bailli d'Alleman pour leurs honoraires.

H. 1316. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1486-1750. — Baux de la ferme de Rozay, paroisse de Prouais, consistant en maison manable, grange, écuries, bergeries et autres bâtiments, avec 138 arpents de terre labourable, 4 arpents de pré dans les prairies de Ruffin et du moulin du Roi, et les grosses dimes de blé et de vin de la paroisse de Prouais.

H. 1317. (Liasse.) — 28 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1584-1782. — Baux de la ferme de la Thibaudière, paroisse de Faverolles, consistant en maison manable, granges, écuries, bergerie et autres bâtiments, cour, jardin, prés, pâtures, aulnaie et 75 arpents de terre labourable.

H. 1318. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760? — Plan du fief de Mérange et de la Chapelle-Forainvilliers.

H. 1319. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1527. — Contestation entre Marie d'Albret, comtesse de Dreux, et Louis de Brézé, seigneur d'Anet, pour la mouvance du fief du Mesnil-d'Aulnoy.

H. 1320. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740? — Plan des fief, terre et seigneurie de la Chambre ou Chambrerie de Charpont, dépendant de l'office de chambrier de l'abbaye de Coulombs,

H. 1321. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760? — Plan d'une partie du village de Charpont, du moulin et des prairies.

H. 1322. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1744. — Lettre du sieur Delahaye, curé de Charpont, au prieur de Coulombs pour lui demander des secours pour la paroisse. « Charpont, 23 may 1744. Je suis extrêmement mortifié que le tems et mes affaires ne m'ayent pas permis d'aller à Coulombs : j'aurois eu l'honneur de m'y entretenir avec vous des malheurs arrivés dans ma paroisse le 15 du courant par un orage qui y a causé beaucoup de pertes et qui auroit certainement coûté la vie à la plus grande partie de mes habitants s'il étoit arrivé de nuit. . . . M^r le président de l'Élection de Dreux est venu icy dresser un procez verbal de l'état des choses, et la perte a été évaluée à la somme de 3000 livres. »

H. 1323. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1341. — Vente par Laurent, maire du Boullay-Mivoie, et sa femme, *Laurentius, major Bolletti de Media Via, et Petronilla, ejus uxor*, de 12 arpents et un quartier de terre, au terroir de Geinville, *in territorio de Geinvilla, in parrochia de Bolleto de Media Via*, moyennant 30 liv. 12 s, 6 den.

H. 1324. (Liasse.) — 24 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1409-1780. — Baux de la ferme du Boullay-des-Deux-Églises, consistant en maison manable, grange, écurie, bergerie, étable et autres bâtiments, avec 89 arpents 57 perches de terre labourable, 2 arpents de pré à Villemeux et la moitié des grosses dîmes de la paroisse du Boullay-des-Deux-Églises.

H. 1325. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1498. — Bail de 19 arpents de terre, au terroir de Brezolles.

H. 1326. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1583-1768. — Baux d'un lot de terre à Sours, comprenant 17 muids un setier et demi de terre labourable et un arpent de pré¹. — Lettre du sieur Boutard

¹ Suivant une note de l'abbé d'Espagnac, « le muid de terre est composé de 12 setiers, le setier de 2 mines, la mine de 2 minots, le minot de 20 perches, et la perche de 21 pieds 8 pouces, de longueur sur même largeur. »

à Renaud de Beaune, abbé de Coulombs : « 24 janvier » 1590. J'ay fait prix avec les fermiers de Sours pour le » bled de l'année 1589, qui se monte à la quantité de » 15 muidz et demi, à la somme de 17 escuz pour cha- » cun muyd, vous assurant que ne les ay peu faire » condescendre à autre pris. »

H. 1327. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Transaction avec Robert du Buc-Richard, seigneur de Lommoye, pour les bornes du fief Gériel, paroisse de Lommoye, appartenant aux religieux de Coulombs.

H. 1328. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1660-1692. — Échange entre l'abbaye de Coulombs et Geneviève Duval, veuve de François de Chenard, seigneur des Gâts, de la seigneurie de Mignières, paroisse de Saint-Illiers-la-Ville, contre la ferme des Gâts, même paroisse (1660). — Exemption des droits d'amortissement en faveur de l'abbaye (1692; *sign. de Louis XIV*).

H. 1329. (Liasse.) — 41 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1561-1652. — Acquêts par Charles et François de Chenard, seigneur des Gâts, de terres et de maisons en la paroisse de Saint-Illiers-la-Ville.

H. 1330. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1661-1727. — Baux et arpentage de la ferme des Gâts, consistant en un grand corps de logis, granges, étables, écuries, bergeries, volière, pressoir, caves, cour, et jardin, assis proche l'église de Saint-Illiers-la-Ville, un clos planté d'arbres fruitiers, 3 arpents de vigne et 31 arpents 3 quartiers 10 perches de terre labourable.

H. 1331. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1559-1560. — Censier du fief de Mignières (total des cens : 6 liv. 13 s. 6 den.).

H. 1332. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Vente de la coupe des bois de la Place, paroisse de Villemeux, appartenant au chambrier.

H. 1333. (Liasse.) — 22 pièces, parch.; 44 pièces, papier.

1661-1789. — Constitutions et amortissements de rentes par l'abbaye de Coulombs.

H. 1334. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1782-1789. — Quittances de rentes dues par l'abbaye de Coulombs.

H. 1335. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1628-1746. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye de Coulombs : 5 livres dues par le curé de Coulombs à cause du terrain sis derrière le jardin du presbytère ; — 48 livr. 15 s. sur le domaine de Nogent-le-Roi.

H. 1336. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1244-1250. — Reconnaissance par l'abbé de Grandchamp d'une rente de 12 sous due à l'abbaye de Coulombs sur deux pièces de vigne, *quarum una sita est juxta viam de Columbibus et de Senantes, et altera in territorio quod dicitur les Chateliés* (1244). — Don par Aimery de Boutigny, *Hemericus de Boutigniaco, miles*, de 100 sous de rente sur une vigne à Rutz, *in vinea que fuit defuncti Arnulphi le Barillier sita apud Ruees*, et sur une terre à la Ronce, *et in terra apud Ronciam sive villam que dicitur la Ronce* (1250).

H. 1337. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1620-1772. — Inventaire des titres d'une rente de 100 sous et un muid de blé due au Chapitre de Notre-Dame de Chartres par l'abbaye de Coulombs sur la grange de Sours (1230-1599) : transaction entre l'abbaye de Coulombs et Simon de Rochefort, seigneur du Puiset, *super pastu quem dictus Simon ab hominibus abbatis, tenentibus terras de Sours, pro eisdem terris petebat* (1230). Donation par Pierre de Rochefort, archidiacre de Langres et seigneur du Puiset, au Chapitre de Notre-Dame de Chartres, de 100 sous de rente et un muid de blé qu'il percevait, chaque année, *in granica seu grangia religiosorum virorum abbatis et conventus monasterii Beate Marie de Columbibus sita apud Sours* (1312) : amortissement de ladite donation par Charles, comte de Chartres (1312). — Titre nouvel de la rente de 100 sous et un muid de blé due au Chapitre de Chartres (1772).

H. 1338. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1769-1786. — Baux : des grosses, menues et vertes dîmes de la paroisse de Coulombs (1786) ; — de la moitié de la dime de la paroisse de Saint-Laurent-la-Gâtine (1769-1774) ; — des grosses dîmes de la Chapelle-Forainvilliers et de Mérange (1783) ; — des grosses et menues dîmes de Serville (1774) ; — des dîmes et champarts de Chenicourt, paroisse de Senantes (1776).

H. 1339. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1748-1784. — Baux des dîmes de Châtaincourt (1772-1784). — Contestation avec Jacques du Roussin, curé de Châtaincourt, pour les dîmes de la paroisse de Coulombs : « Majainville, 5 août. M^r Noël, fermier de M. le curé de Châtaincourt, est venu samedi dernier, » avec 2 ou 3 de ses dixmeurs et harassiers enlever » 26 gerbes en plusieurs pièces, malgré mon dixmeur, » qu'y leur dit qu'il n'étoit pas suffisant pour résister » contre 4 personnes, et M^r Noël luy fit responce que » s'ils n'étoient pas assés de 4 qu'ils y viendroient bien » 10. »

H. 1340. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1606-1778. — Bail des grosses dîmes de la paroisse de Puiseux (1778). — Bouts, côtés et circuit du dimage du Boullay-des-Deux-Églises (1606).

H. 1341. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1753. — Plan des grosses dîmes de la paroisse du Boullay-des-Deux-Églises et d'une partie de celles de Puiseux, dites de Vigny, indivises entre les abbayes de Coulombs et de Saint-Vincent-aux-Bois.

H. 1342. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1474-1786. — Baux : des dîmes de la Gadelière et du Tronçay, paroisse de Laons (1774-1786) ; — des dîmes de Prudemanche (1474-1779). — Accord avec les fermiers des dîmes de Prudemanche pour la construction d'une grange au dit lieu (1750).

H. 1343. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1665-1788. — Baux : des dîmes de Marville-Moutier-Brûlé (1776-1786) ; — des dîmes et champarts de Serazereux (1787) ; — des champarts du Mesnil-Condé, paroisse de Faverolles (1665-1780) ; — des dîmes du Boullay-d'Achères (1776) ; — des dîmes de la paroisse de Challet (1776-1788).

H. 1344. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1748-1783. — Baux des grosses dîmes de Mondreville (1772-1783) et des grosses, menues et vertes dîmes de Tilly (1772-1783), appartenant à l'office de chambrier. — Accord avec le curé de Saint-Illiers-la-Ville pour les menues dîmes de la paroisse (1748).

H. 1345. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1774-1788. — Baux : des champarts de Bréchamps (1774-1786) ; — des champarts de Levasville et du Ménillet (1778-1788) ; — des champarts d'Anville près Boisricheux (1786).

H. 1346. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1750? — Plan de la seigneurie d'Anville, paroisse de Bouglainval.

PRIEURÉ DE VILLEMEUX.

H. 1347. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1221-1224. — Accord entre Adeline, veuve du maire de Villemeux, et Guillaume, curé de Germainville, *Willelmus, presbiter de Germeville*, et Hugues, maire de Villemeux, pour le douaire de ladite Adeline, *super dotalicio quod ipsa petebat ex parte mariti sui qui frater eorum fuerat* (1221). — Vente par Jean Saligot et sa femme, *Johannes Saligot et Stephana, uxor ejus*, d'une mesure à Villemeux, *quandan masuram suam sitam apud Vilemeut* (1223). — Autorisation par Gautier de Villemeux, chevalier, à Philippe de Champigny, *Philippo de Campigniaco*, d'accenser aux habitants de Mignièrès, *hominibus in villa de Mineris manentibus*, la terre qu'il possédait à Lièvreville, *terram suam in territorio de Levresville juxta Minerias sitam* (1223). — Vente par Garnier de Sécherville et sa femme, *Garnerius, miles de Sechervilla, et Agnes, uxor ejus*, d'une vigne sise à Villemeux, *quamdum vineam sitam apud Vilemeut que Cureia vocatur* (1224).

H. 1348. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1652-1779. — Baux : des terres du prieuré de Villemeux et aux environs (1776-1779) ; — de 2 arpents de pré dans la prairie de Villemeux, au lieu dit le Çul des Biez (1652-1685).

H. 1349. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760? — Plan de la seigneurie du prieuré de Notre-Dame de Villemeux, divisée en 4 fiefs : 1° fief de Commémoration des morts, dit la Mairie de Villemeux (231 arpents 41 perches) ; 2° fief de Saint-Rémy (240 arpents 1 perche) ; 3° fief de Saint-André (33 arpents 68 perches) ; 4° fief de Saint-Jean-Baptiste à Chaudon (54 arpents 6 perches).

H. 1350. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan et figure des bois du prieuré de Villemeux, assis au-dessus de la côte entre Charpont et Villemeux, contenant un total de 121 arpents 52 perches.

H. 1351. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1752-1762. — Quittances de 40 livres dues chaque année au curé de Saint-Pierre de Villemeux pour les messes qu'il célèbre dans la chapelle du prieuré.

H. 1352. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1752-1765. — Quittances pour réparations faites au prieuré de Villemeux, aux églises de Mondreville et de Chaignolles.

H. 1353. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740? — Plan du fief de Quatre livres et du fief de Saint-Aubin, paroisse de Saint-Maurice de Villemeux.

H. 1354. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1776-1777. — Baux des terres appartenant au prieuré de Villemeux en la paroisse de Charpont.

H. 1355. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1760? — Plan des champniers des Grenouillères et des Sablons, paroisse de Charpont.

H. 1356. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760? — Plan des champniers des Bornes et des Marsonnières, paroisse de Charpont.

H. 1357. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1670-1697. — Reconnaissances de 3 livres de rente dues par le prieuré de Villemeux à l'abbaye de Coulombs.

PRIEURÉ DE GERMAINVILLE.

H. 1358. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1740. — Compulsoire des titres d'une rente de 20 minots de blé et 20 minots d'avoine due à l'abbaye de Coulombs et au chapitre de Meung par l'Hôtel-Dieu de

Dreux sur la terre de Gougerval (1202-1675). Constitution par le maire et les pairs de la commune de Dreux, *Galfridus Burgon, major communie Drocarum, et omnes pares ejusdem communie*, de ladite rente au nom de l'Hôtel-Dieu de Dreux, *domus elemosinarie de Drocis* (1202): attestation par des bourgeois de Dreux que le scel apposé à ladite charte est bien le grand scel de la commune de Dreux (1368). Sentence du bailliage de Dreux déclarant que le chapitre de Saint-Liphard de Meung a droit de prendre chaque année 5 setiers de grain, moitié blé et moitié avoine, sur l'Hôtel-Dieu de Dreux (1507). Requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Dreux pour être déchargés de ladite rente, les terres de la ferme de Gougerval étant demeurées en friche (1662).

H. 1359. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier

1749-1759. — Reconnaissances par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Dreux, d'une rente de 20 minots de blé et 20 minots d'avoine due à l'abbaye de Coulombs et au chapitre de Meung sur la terre de Gougerval.

H. 1360. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1625-1788. — Baux du revenu temporel du prieuré ou prévôté de Germainville, consistant en 64 arpents de terre labourable et les dîmes des pois, vesces, lentilles, fèves, et autres grains de la paroisse de Germainville, par les prieurs dudit lieu : Pierre Regnault, sieur de Saint-Cheron, 1625-1631; Joseph Auvry, 1663-1690; Claude Maréchaux, 1698-1700; Robert Pérot, 1708-1714; Pierre Pescelles, 1720-1746; Jean Maheut, 1760-1778; Dominique Letellier, 1788.

PRIEURÉ DE SAINT-LÉONARD DE DREUX.

H. 1361. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan du fief du prieuré de Saint-Léonard de Dreux, de la censive dudit prieuré à Abondant et de la dime du prieuré sur une partie du vignoble de Dreux.

H. 1362. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1724-1782. — Baux des terres, vignes et dîmes dépendant du prieuré de Saint-Léonard de Dreux (1724-1782); — de 33 perches de terres à Dreux, « proche l'en droit où étoit la chapelle » (1773).

H. 1363. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1742-1759. — Quittances du curé de Saint-Jean de Dreux et du receveur de l'Hôtel-Dieu du dit Dreux pour 7 poinçons de vin qui sont dus chaque année par le prieur de Saint-Léonard et pour 36 livres dues pour l'acquit des messes célébrées audit prieuré.

H. 1364. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 29 pièces, papier.

1781-1783. — Requête des religieux de Coulombs pour être autorisés à faire vendre une maison sise au pont Saint-Léonard à Dreux, faute de paiement des droits de cens. — Sentence du bailliage de Dreux autorisant ladite vente.

H. 1365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1574. — Vente par les chanoines de Saint-Étienne de Dreux, à Pierre de Saint-Aubin, seigneur de Blainville, de tout ce qui leur appartenait au village de Blainville.

PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE HOUDAN.

H. 1366. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1733-1784. — Reconnaissances au prieuré de Houdan de 9 livres de cens et rente sur 2 arpents de terre, dans les closages d'Havelu.

PRIEURÉ DE LA MADELEINE DE MANTES.

H. 1367. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1735-1761. — Correspondance de dom Sénéchal, procureur de l'abbaye de Coulombs, avec divers, pour la location des terres dépendant du prieuré de la Madeleine de Mantes. — Lettre du sieur Cannée, curé de Saint-Pierre de Mantes : « Mante, 18 août 1752. Permettez que je m'intéresse pour Pierre Aubrun et Charles Février, mes paroissiens, et vos fermiers d'une pièce de pré dans l'Isle de Limay près Mante. N'ayant plus que trois mois de jouissance, ils vous supplient, et j'ose vous prier vivement pour eux de les assurer, ou positivement par votre réponse, ou négativement par votre silence *quoad hoc*. » — Lettre du sieur Vesque, notaire à Mantes : « Mantes, 25 septembre 1752. Vous me marqués être surpris de ce que je ne vous ay point

» informé de la mort de M^r le curé de Lainville ; je n'ay
 » eu garde de vous apprendre cette nouvelle, et je ne
 » vous l'apprends point encore parce qu'il n'est point
 » mort comme vous le pensez. Tout ce qu'a fait M^r le
 » curé, c'est de résigner sa cure, et, en conséquence de
 » cet acte, son successeur et lui, ayant chacun leur in-
 » terrest pour la portion de terres sur les dixmes de la
 » récolte de cette année, ils ont pris entre eux des
 » arrangements par le moyen desquels le nouveau curé
 » a perçu tant la portion appartenant à la cure que celle
 » de M^r le prieur de la Madeleine ; ce qui ne paraît pas
 » être dans la règle. Il est d'usage de stipuler dans les
 » baux de dîmes faits aux curez que, le cas de décès ou
 » de résignation arrivant, le bail doit demeurer résilié,
 » et je suis persuadé que vous n'avez pas omis cette
 » clause dans le vôtre, au moyen de quoy vous vous
 » trouvez libre de faire un autre bail. Au reste, quand
 » cette clause ne s'y trouveroit pas employée, l'ancien curé
 » ne pouroit pas transporter son bail sans le consente-
 » ment de M^r le prieur. » — Lettre du sieur Duval, fer-
 » mier des terres du prieuré de la Madeleine : « Verneuil,
 » 30 juillet 1761. J'apprends avec surprise que l'on vous
 » a dit que j'étais mécontent de la promesse de bail que
 » j'avais fait avec votre maison. Je ne sçais ce que c'est
 » de regretter les marchés quand je les ai faits ; je ne
 » sçais qui peut vous avoir fait de pareils rapports. J'ai
 » agi de bonne foy et avec franchise avec vous et avec
 » votre maison : vous en avez eu des preuves puisque,
 » après l'augmentation aussi considérable qu'elle a été,
 » je vous ai donné 25 louis de pot de vin que vous ne
 » demandiés pas. »

PRIEURÉ DE MEULAN.

H. 1368. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1640. — Donation générale des biens du prieuré de
 Saint-Côme et Saint-Damien de Meulan : « une isle assize
 » sur la rivierre de Seyne, proche et au dessoubz des
 » murs du fort du dit Meulan, dans laquelle y a une pe-
 » tite esglize et une petite maison à costé, en laquelle
 » esglize se célèbre toutes les festes et dimanches une
 » messe ; » la 6^e partie des dîmes de vin et de grain des
 » paroisses et terroirs de Tessancourt, Condencourt, Mon-
 » tallet et Lainville ; 60 arpents de terre aux environs de
 » la Hallotière.

H. 1369. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 12 pièces, papier.

1714-1776. — Décret d'union du prieuré de Meulan
 au Petit Séminaire de Chartres (1714). — Nominations
 aux places du Petit Séminaire de Chartres appartenant

à la présentation de l'abbé de Coulombs par suite de la
 réunion du prieuré de Meulan au Petit Séminaire (1724-
 1776 ; *cachets de Charles de Seiglière de Boisfranc et de
 Léonard de Sahuguet d'Espagnac, abbés de Coulombs*).

PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

H. 1370. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 5 pièces, papier.

1606-1747. — Reconnaissances de 10 livres de
 rentes dues par le prieuré de Saint-Germain-en-Laye à
 l'abbaye de Coulombs.

ABBAYE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE TIRON

H. 1371. (Registre.) — In-folio, papier, 72 feuillets.

1790. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye
 de Tiron¹.

H. 1372. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVI^e siècle. — Inventaire des lettres, pancartes et
 titres concernant les possessions de l'abbaye de Tiron
 dans le comté du Perche (1117-1486)².

H. 1373. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1611. — Requête du marquis de Verneuil, abbé de
 Tiron, pour être autorisé à faire la recherche des titres
 de l'abbaye, « lesquels ont été pillés par les Anglois
 » allans au siège d'Orléans en 1428, ou ont été trans-
 » portez par les parens du sieur Desportes en d'autres
 » églises es pais de Beausse, Perche et Dunoy. »

¹ Cet inventaire, rédigé par les soins de la municipalité de Tiron,
 ne fournit aucun renseignement précis sur les titres de l'abbaye.

² On lit au dos d'une des pièces : « Inventaire de fort vielz tiltres
 » qui sont la pluspart perduz ; » malheureusement l'analyse est com-
 plètement insuffisante.

H. 1374. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 97 feuillets.

XII^e siècle. — Cartulaire de l'abbaye de Tiron ¹.

H. 1375. (Cahier.) — In-folio, papier, 282 pages.

XVII^e siècle. — Copie du Cartulaire précédent ².

H. 1376. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1509. — Évocation au Châtelet de Paris du procès pendant entre le Chapitre de Chartres et l'abbaye de Tiron pour cause de falsification ³.

H. 1377. (Registre.) — In-4^o, papier, 293 feuillets.

1509. — Production pour l'évêque et le Chapitre de Chartres dans le but d'établir la fausseté de chartes produites par les religieux de Tiron afin de prouver qu'ils ne relèvent aucunement du Chapitre de Chartres.

¹ Le cartulaire original comprenait 93 feuillets. A la fin du volume ont été ajoutés 4 feuillets écrits au XV^e siècle, et qui, nous le croyons, faisaient partie d'un autre cartulaire aujourd'hui perdu et souvent indiqué sous le nom de *Cartulaire nouveau* dans les notes jointes aux chartes fabriquées au XV^e siècle. — Le cartulaire original, avec les 4 feuillets complémentaires qui ne contiennent que des chartes des prieurés de Bacqueville et de Montailly, a été intégralement publié par M. Lucien Merlet sous ce titre : *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte Trinité de Tiron* (Chartres, Garnier, 1883, 2 vol. in-4^o). Cette publication nous évitera la peine de faire une analyse détaillée des pièces contenues dans le cartulaire : en poursuivant notre inventaire, nous indiquerons par des renvois les chartes qui auront été publiées.

² Deux tables sont jointes à cette copie, l'une suivant l'ordre des feuillets, l'autre d'après la situation topographique des biens concédés à l'abbaye. A la fin se trouvent 6 feuillets supplémentaires, en écriture du XVI^e siècle et cotés 212 à 217, fragment d'un Cartulaire intitulé *Cartulaire de Blois et de Dunois*, où sont transcrits les titres publiés dans le *Cartulaire de Tiron*, T. II, p. 91, 210 et 230.

³ Dans l'Introduction au *Cartulaire de Tiron*, M. Lucien Merlet a longuement traité la question de la falsification des pièces fabriquées par les religieux de Tiron au XV^e siècle. A la suite de l'incendie du monastère par le comte de Salisbury en 1428, la plupart des chartes originales avaient été perdues : les religieux voulurent se reconstituer des titres leur accordant les privilèges dont ils avaient joui jusqu'alors ; mais, peut-être par ignorance de ce qui leur appartenait réellement, plutôt par le désir de s'attribuer de nouveaux droits, ils fabriquèrent un nombre considérable de pièces, où ils entassèrent à leur profit une foule de libertés qu'on n'avait pas besoin de spécifier aux époques où les chartes sont censées avoir été écrites.

Nous avons cru devoir placer au commencement de cet inventaire les documents concernant cette question de falsification pour ne pas y revenir dans la suite, et parce que, même parmi les bulles des papes, il en est qui sont suspectés de fausseté.

H. 1378. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1133-1147. — Confirmation des biens de l'abbaye : par le pape Innocent II (1133) ¹ ; — par le pape Eugène III (1147) ².

H. 1379. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1163-1374. — Bulle du pape Alexandre III confirmant à l'abbaye de Tiron le droit de posséder les biens des religieux entrant dans l'abbaye (1163) ; confirmation de ladite bulle par Grégoire XI (1374). — Confirmation par Alexandre III des biens et privilèges de l'abbaye (1179 ; *faux du XV^e siècle.*) ³.

H. 1380. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1238-1240. — Brefs du pape Grégoire IX : confirmant à l'abbé de Tiron le droit de coercition sur les moines, toute appellation cessant (1238) ⁴ ; — confirmant les possessions de l'abbaye (1240).

H. 1381. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1247. — Bref du pape Innocent IV portant que l'abbé de Tiron ne peut être contraint à admettre qui que ce soit aux bénéfices dépendant de son abbaye ⁵.

H. 1382. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1258. — Bref du pape Alexandre IV à l'abbé de la Couture pour qu'il ait à prendre sous sa protection les biens de l'abbaye de Tiron ⁶.

H. 1383. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1265. — Exemption par le pape Clément IV du droit de visite pour l'abbaye de Tiron ⁷.

¹ Voir *Cart. de Tiron*, T. I, p. 201.

² *Ibidem*, T. II, p. 60.

³ *Ibidem*, T. II, p. 103.

⁴ *Ibidem*, T. II, p. 146.

⁵ *Ibidem*, T. II, p. 151.

⁶ *Ibidem*, T. II, p. 171.

⁷ *Ibidem*, T. II, p. 181.

H. 1384. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1273. — Bulle du pape Grégoire X portant permission aux religieux de Tiron de posséder toutes les choses qui leur seront données, sans qu'on puisse les obliger à les vendre (*vidimus de Jean, évêque de Chartres, en 1313*). — Confirmation par Grégoire X de toutes les possessions de l'abbaye de Tiron. — Exemption du droit de visite par Grégoire X ¹.

H. 1385. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1284. — Bulle du pape Martin IV, prescrivant à tous tenanciers de l'abbaye d'avoir à payer les cens et rentes dont ils sont tenus envers ladite abbaye ².

H. 1386. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1290. — Confirmation par le pape Nicolas IV des privilèges de l'abbaye ³. — Sauvegarde par Nicolas IV pour les biens de l'abbaye ⁴.

H. 1387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1318. — Bulle du pape Jean XXII exemptant l'abbaye de Tiron de payer aucune dime.

H. 1388. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1395. — Bref du pape Benoît XIII, adressé au doyen de l'église de Saint-Sauveur de Blois, pour qu'il ait à faire rendre aux religieux de Tiron les biens qui leur ont été injustement enlevés (*vidimus de Jean, doyen de Saint-Sauveur de Blois, en 1396*).

H. 1389. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1395. — Confirmation par le Saint-Siège des privilèges de l'abbaye de Tiron.

H. 1390. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1110-1387. — Fondation par le Chapitre de Chartres de l'abbaye de Tiron, et confirmation de ladite charte

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 188.

² *Ibidem*, T. II, p. 195.

³ *Ibidem*, T. II, p. 197.

⁴ *Ibidem*, T. II, p. 198.

par Richard, légat du Saint-Siège (1110; *faux du XV^e siècle*) ¹. — Exemption par le Chapitre de Chartres de toute juridiction sur l'abbaye de Tiron (1114; *faux du XV^e siècle*) ². — Confirmation par Conon, légat du Saint-Siège, de la fondation et des privilèges de l'abbaye de Tiron (1114; *faux du XV^e siècle*). — Confirmations par le Chapitre de Chartres de tous les privilèges par lui accordés à l'abbaye de Tiron (1206 et 1287; *faux du XV^e siècle*).

H. 1391. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1206-1287. — Confirmation par le Chapitre de Chartres des privilèges de l'abbaye de Tiron, et reconnaissance que ladite abbaye ne relève que de l'évêque de Chartres (1206). — Confirmation par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, des dons faits par ses prédécesseurs : la Chapelle-Vicomtesse, *capellam suam de Planis que Vicecomitissa dicitur*; le fief de Fontaine-Raoul, *feudum de Fonte Radulphi*; Frileuse, la Crotte, la Queue-Gannelon, la Poterie, *terram de Frieloso, Gurgitibus, Cauda Ganelonis, Poteria*, (1226). — Confirmation par le Chapitre de Chartres des privilèges de l'abbaye de Tiron (1287; *faux du XV^e siècle*).

H. 1392. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 10 feuillets.

1114-1301. — Exemption par le Chapitre de Chartres de toute juridiction sur l'abbaye de Tiron (1114). — Confirmations par le Chapitre dudit privilège (1287 et 1301; *faux du XV^e siècle*).

H. 1393. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 sceaux.

1204. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, de toutes les donations et privilèges accordés à l'abbaye de Tiron par le Chapitre de Chartres (*faux du XV^e siècle*. — *Sceaux de Renaud, évêque de Chartres, et du Chapitre de Chartres*).

H. 1394. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1510. — Sentence d'Érard de la Marck, évêque de Chartres, reconnaissant à l'abbé de Tiron le droit d'occuper la première place dans les assemblées générales du clergé tenues à Chartres.

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 3.

² *Ibidem*, T. I, p. 6.

H. 1395. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1292. — Reconnaissance par Simon, évêque de Chartres, que les citations faites par lui à l'abbé de Tiron de comparaître à un synode ne peut préjudicier en rien aux droits de l'abbaye (*faux du XV^e siècle*).

H. 1396. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1201-1297. — Sentence de l'official de Chartres confirmant à l'abbé de Tiron le droit de présenter ses religieux directement à l'évêque et non à l'archidiacre : confirmation de ladite sentence par Henri le Noir, archidiacre de Chartres (1201 ; *faux du XV^e siècle*). — Reconnaissance par Gautier, évêque de Chartres, que l'archidiacre de Blois n'a aucun droit de visite et de procuration sur les terres de l'abbaye de Tiron (1229 ; *faux du XV^e siècle*). — Reconnaissance par l'archidiacre de Chartres qu'il n'a aucune juridiction sur les religieux et prieurs de l'abbaye de Tiron (1297 ; *faux du XV^e siècle*).

H. 1397. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1661. — Sentence maintenant les religieux de Tiron dans le droit de donner la communion pascale aux écoliers et pensionnaires qu'ils instruisent dans leur abbaye, de les enterrer, de faire le pain bénit et de porter les bâtons de confrérie dans la chapelle de Sainte-Anne située en la paroisse de Gardais.

H. 1398. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1670. — Certificat du don fait par l'abbaye de Josaphat à celle de Tiron d'un ossement du doigt de saint Théodore, ladite relique « mise dans un reliquaire » de bois en forme de feuillage entrelacé, soutenu de » deux anges de mesme. »

H. 1399. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1120-1752. — Sauvegarde du roi Louis le Gros pour l'abbaye de Tiron (1120 ; *faux du XV^e siècle*)¹. — Lettre du procureur-général Joly de Fleury au général de la Congrégation de Saint-Maur : « 15 mars 1752. » Oserais-je vous prier de me mander si vous auriez à » l'abbaye de Tiron quelqu'un d'assés habile pour lire » avec une grande attention un titre qui est dans les » archives de cette abbaye. C'est une chartre de Louys 6 » de l'année 1120 qui accorde à l'abbaye un privilège » pour le jugement de ses procès. » — Lettre de

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 46.

D. Trablaine, procureur général de la Congrégation de Saint-Maur, à D. Nadal, prieur de Tiron : « 17 mars 1752. » Le T. R. P. me charge de vous envoyer l'incluse de » M. le procureur-général, et vous prie de lui envoyer » l'original même par le carrosse si vous n'avez pas » chez vous un assez bon déchiffreur. » — Note de D. Nadal : « Le 26 mars 1752, envoyé à D. Trablaine » deux titres en parchemin de l'an 1120 du roy Louis VI » dit le Gros : l'un, 2^o *idus aprilis*, avec sceau enfermé » dans un cuir blanc, lequel pend à un tissu de soye » verte mêlée d'autres couleurs et or ; l'autre titre, » 4^o *nonas julias*, où il n'y a plus de sceau. »

H. 1400. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1461-1645. — Confirmations des privilèges de l'abbaye de Tiron par : Louis XI (1461), Louis XII (1498), François I^{er} (1515), Charles IX (1566), Henri III (1579), Louis XIV (1645).

H. 1401. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1138-1262. — Confirmation par Louis VII d'une terre donnée à l'abbaye par Anthelme de Groslay (1138) : vidimus de ladite confirmation par Louis IX (1262)¹. — Confirmation par Philippe Auguste du droit d'usage en la forêt de Melleray, *in silva de Meleriaco, ad hospitandum et arandum usuarium* (1190 ; *vidimus de 1402*).

H. 1402. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1451. — Lettres de Charles VII exemptant des droits de francs-fiefs et amortissements les biens de l'abbaye de Tiron en la comté du Maine.

H. 1403. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1470. — Lettres de Louis XI déclarant qu'en l'absence de l'évêque les religieux de Tiron ne doivent pas être soumis à la visite de son vicaire.

H. 1404. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1595-1610. — Lettres de Henri IV pour la visite des abbayes et prieurés de l'abbaye de Tiron². — Exemption par Henri IV du logement des gens d'armes pour l'abbaye de Tiron³.

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 247.

² *Ibidem*, T. II, p. 244.

³ *Ibidem*, T. II, p. 248.

H. 1405. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1121-1148. — Don par Thibaut IV, comte de Blois, de douze hommes à Chartres (1121; confirmé et scellé par le même Thibaut en 1138)¹. — Amortissement par Thibaut IV, comte de Blois, *Theobaldus, Blesensis, Dunensis et Carnotensis comes*, de tout ce que possède l'abbaye de Tiron dans ses domaines, et donation de 6 serviteurs à Chartres (1148; *faux du XV^e siècle*).

H. 1406. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 5 pièces, papier; 1 sceau.

1170-1195. — Confirmation par Thibaut V, comte de Blois, des exemptions accordées par ses prédécesseurs à l'abbaye de Tiron (1170; *faux du XV^e siècle*). — Donation par Thibaut V de six serviteurs et six boulangers en la ville de Chartres, et exemption de toutes coutumes pour les hommes de l'abbaye (1176; *faux du XV^e siècle; fragment de sceau de Thibaut V*). — Échange de revenus entre Thibaut V et les religieux de Tiron (1178)². — Confirmation par Adèle, comtesse de Blois, des privilèges accordés aux religieux de Tiron par son mari Thibaut V (1195; *faux du XV^e siècle*).

H. 1407. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 3 pièces, papier; 2 sceaux.

1193-1205. — Don par Louis, comte de Blois, d'un muid de blé de rente sur les moulins de Béville pour les hosties de la messe, *ad hostias missarum in ecclesia Tyronensi celebrandarum faciendas* (1193). — Confirmation par Louis, comte de Blois, du droit d'usage en la forêt de Blois, avec exemption de tous autres droits (1203; *faux du XV^e siècle*). — Exemptions par Louis, comte de Blois : de tout droit de ban de vin pour les hommes de l'abbaye à Chartres (1203; *faux du XV^e siècle*); — de tout droit de mouture pour les hommes de l'abbaye à Chartres (1204; *faux du XV^e siècle; sceau du comte de Blois*); — de tout droit de coutume pour les hommes de l'abbaye vendant à Chartres *panes, carnes, grana, vina, fructus, oleum, candelas et alios adipos et alias res et denariatas* (1205; *faux du XV^e siècle; sceau du comte de Blois*).

H. 1408. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1221-1764. — Donation par Isabelle, comtesse de Chartres, de 100 sous de rente sur la prévôté de Chartres (1221)³. — Mandements des gens des comptes du Roi pour faire payer aux religieux de Tiron 100 sous de rente sur la recette de Chartres (1430-1764).

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 64.

² *Ibidem*, T. II, p. 102.

³ *Ibidem*, T. II, p. 133.

H. 1409. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1272. — Exemption du droit de chasse par Jean de Châtillon, comte de Blois (*vidimus de 1447*)¹.

H. 1410. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1136-1313. — Amortissement par Rotrou II, comte du Perche, et par Guillaume Goët des possessions de l'abbaye de Tiron (1136; *faux du XV^e siècle*): confirmations dudit amortissement par : le roi Louis VI (1136; *faux du XV^e siècle*); Robert de Flandre, seigneur de Cassel, Nogent-le-Rotrou, Alluyes, Brou et Montmirail, (1313; *faux du XV^e siècle*). — Exemption par Rotrou II, comte du Perche, de toute coutume pour les hommes de l'abbaye de Tiron demeurant au comté de Louche, *in toto comitatu Perticensi* (1137; *faux du XV^e siècle*).

H. 1411. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1191. — Confirmation par Rotrou III, comte du Perche, du droit d'usage dans ses forêts, droit donné à l'abbaye par son père Rotrou, *ad domos suas faciendas, ad suum ardere, ad cursum porcorum suorum et pasturam pecorum suorum* (copie de 1708).

H. 1412. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1200-1206. — Confirmations par Geoffroy III, comte du Perche : de toutes les donations faites par son père et son aïeul (1200; *faux du XV^e siècle*); — des amortissements accordés à l'abbaye de Tiron par ses prédécesseurs (1206; *faux du XV^e siècle*). — Charte de Geoffroy III, comte du Perche, exemptant de toutes coutumes et exactions les hommes de l'abbaye à Réno, le Chêne, la Bruyère, Montchevreuil, Courgehout, Saint-Jouin, les Murgers, Nogent, la Bouchère et Mortagne, *homines de Reno, de Quercu, de Brueria, de Monte Capreoli, de Courgehout, de Sancto Jovino, de Murgeriis, de Nogento, de Boucheria, de Mauritania* (1205; *copie du XVII^e siècle*).

H. 1413. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1310-1494. — Mandements de Robert de Flandre (1310), Jeanne de Bretagne (1347), Yolande de Bar (1375) et Pierre, comte d'Alençon (1380), à leurs receveurs pour

¹ Cette chartre a été publiée dans le *Cartulaire de Tiron*, T. II, p. 187, d'après une copie trouvée aux Archives du château du Bouchet. M. Luc. Merlet avait cru devoir la classer parmi les pièces fabriquées au XV^e siècle; mais, d'après le *vidimus de 1447*, nous pensons qu'on peut la considérer comme authentique.

faire payer aux religieux de Tiron une rente de 41 livres 10 sous qu'ils ont à prendre sur la prévôté de Nogent-le-Rotrou. — Procédures contre le duc de Nemours, Marguerite et Charlotte d'Armagnac, ses sœurs, touchant ladite rente.

H. 1414. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1347-1415. — Amortissement par Jeanne de Bretagne, dame de Cassel, de 100 sous de rente sur les héritages de Macy le cordonnier, sis en la ville de Nogent-le-Rotrou (1347). — Lettres de Jeanne de Bretagne (1349) et de Jeanne, comtesse d'Alençon (1371), ordonnant à leurs officiers du comté du Perche de laisser jouir les religieux de Tiron de tous les droits à eux concédés par Rotrou, comte du Perche. — Commission de Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon, à son receveur du Perche d'avoir à payer à l'abbaye 50 livres de rente sur le comté du Perche (1415).

H. 1415. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1467-1486. — Confirmations par Jean, duc d'Alençon (1467), et par René, duc d'Alençon (1486) du droit d'usage et pâturage dans les forêts de Bellême, Réno et Champrond. — Confirmation par Charles de Guise, seigneur de Nogent-le-Rotrou, des biens que l'abbaye possède en ses domaines, « attendu la povvreté » de ladite abbaye et la ruyne complète dont elle est à « présent » (1472).

H. 1416. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1148-1159. — Amortissement des biens de l'abbaye, par Hugues, vicomte de Châteaudun, *Hugo, Castriduni vicecomes et Montis Dublelli dominus*, Sulpice, seigneur d'Amboise, *Sulpicius, Ambasia et Calidi Montis super Ligerim dominus*, Rahier, seigneur de Montigny, *Raherius, Montigniaci Wanelonis et Veteris Vici prope Escaldum Montem dominus*, Geoffroy Borrel, seigneur de Bury, *Gaufridus Borrelli, Buriaci et Asneriarum prope Ligerim dominus*, Thibaut IV, comte de Blois, *Theobaldus, Blesensis, Dunensis et Carnotensis comes* (1138; *faux du XV^e siècle; fragments de sceaux de Hugues de Châteaudun, Sulpice d'Amboise et Rahier de Montigny*). — Confirmation des biens de l'abbaye par Hugues, vicomte de Châteaudun, Sulpice, seigneur d'Amboise, Rahier de Montigny et Geoffroy Borrel (1159; *faux du XV^e siècle; sceaux de Hugues de Châteaudun et de Sulpice d'Amboise*); ratification de ladite confirmation par le roi Louis VII (1159; *faux du XV^e siècle*). — Exemption par Hugues, vicomte de Châteaudun, de tous droits de coutume pour les hommes de l'abbaye de Tiron (1159; *faux du XV^e siècle; fragment du sceau du vicomte de Châteaudun*).

H. 1417. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1128. — Amortissements par Guillaume, seigneur d'Illiers, *Willermus, de Illeto, de Bosco Rufini, de Curia Alani, de Brueria, de Alnayo, et de Langeyo dominus*, Guillaume, seigneur de Feuillet, *Willermus, de Foliato, Menone, Ferraria, Wadis et Gimagiis dominus*, Nivelon, seigneur de Meslay, *Nivelo, de Mellayo, Curvavilla, Wastina et Ysciiis dominus*, de tout ce que l'abbaye de Tiron possède en leurs domaines, et exemption de toutes coutumes (*faux du XV^e siècle; fragment de sceau du seigneur d'Illiers*).

H. 1418. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1130. — Dons par : Wimon, seigneur de Bullou, *Wymon, de Buloto, Marchesvilla in Pertico, Alna et Rabestan dominus*, du droit de pasnage et pâturage en toutes ses forêts; — Geoffroy, seigneur de Loigny, *Gaufridus, de Loigniaco, Magno Plesseyo, Bertoncellis, Colongis, Saliceyo, Regismalastro, Condeyo et Digneio dominus*, de l'usage dans tous les bois de son domaine, *pasturam glandum, pessonem et pasnagium*; — Rotrou, seigneur de Montfort, *Rotrocus, de Monteforti, Alliarri, Vibraya, Genis, Monte Galberti et Guillon in Goeto dominus*, de l'usage dans ses bois de Montfort et de Vibraye; — Nivelon de Meslay du droit d'usage et pâturage en ses forêts de la Gâtine, Courville et les Ys, avec exemption de tous autres droits (*faux du XV^e siècle*).

H. 1419. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1135-V. 1140. — Confirmations par : Arnaud de la Ferté de terres et d'un moulin donnés à l'abbaye (v. 1135)¹; — Henri, comte de Northumberland, d'exemption de droit pour un navire de l'abbaye (1140)².

H. 1420. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1157-1212. — Confirmation par Guillaume Goet de tout ce que l'abbaye possède en ses fiefs d'Alluyes, Montmirail, Brou, la Bazoche, Authon et le Saulce, et exemption de toutes coutumes (1157; *faux du XV^e siècle; fragment de sceau de Guillaume Gouet*). — Amortissement par Sulpice, seigneur d'Amboise, *Sulpicius, de Ambasia, Monte Richardi et Calido Monte super Ligerim dominus*, de tout ce que l'abbaye de Tiron possède en ses domaines (1159; *faux du XV^e siècle*). — Confirmations par : Richard, seigneur de Bullou, *Ricardus, de Bulloto, alias Rabastem*

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 234.

² *Ibidem*, T. II, p. 14.

et Monte Dulceti dominus, des privilèges accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye de Tiron (1176; *faux du XV^e siècle*); — Renaud, seigneur d'Alluyes, *Raginaldus, Alodie, Montis Mirabilis, Braioti, Basochie, Augustini et Salicis dominus*, des dons faits par ses prédécesseurs, et exemption de tous droits de coutumes pour l'abbaye (1203; *faux du XV^e siècle*.) — Abandon par Guillaume de Dangon, *Willermus, dictus de Dangone*, aux religieux de Tiron de toutes les pêcheries sur les rives de l'Avre, *super rippariam de Arva* (1212; *faux du XV^e siècle*.)

H. 1421. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1223-1231. — Amortissement par Geoffroy Borrel, seigneur de Bury, *Gaufridus Borelli, Buriaci et Asneriarum prope Ligerim dominus*, des terres que l'abbaye possède en ses domaines (1223; *faux du XV^e siècle*.) — Abandon par Geoffroy Borrel, seigneur de Bury, de toutes les coutumes qu'il exigeait au terroir de Volhard, *in territorio de Valle Liardi*, et permission aux religieux de construire un pont sur la Cisse pour aller à Saint-Secondin, *faciendi pontem super fluvium Cisse ad eundem a domo et pratis suis ad Sanctum Secondinum* (1223; *faux du XV^e siècle*.) — Confirmation par Yves de Vieuxpont, *Ivo de Veteri Ponte, de Curvavilla et de Wastina Puteorum dominus*, des amortissements accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye de Tiron (1231; *faux du XV^e siècle*.)

H. 1422. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1266-1448. — Vente par Bernard, seigneur de la Ferté-Bernard, de 10 livres de rente sur la prévôté de Nogent-le-Rotrou (1266)¹. — Confirmation par Foulques, seigneur de Courville, de l'amortissement donné à l'abbaye de Tiron par son prédécesseur, Nivelon de Meslay, *Nivelo de Mellayo, Curveville dominus* (1277; *faux du XV^e siècle*.) — Confirmation par Gazon de Loigny des droits de coutume que les religieux avaient « en ses » boais du Sausay, du Grant-Pleissiez, de Loigny, de » Bertoncelles, de Coulonges, de Rémalart et de » Coudray (1296). — Lettres de Guillaume Cousinot, maître des requêtes du roi d'Angleterre, mandant aux commis dudit roi de laisser jouir les religieux de Tiron des fruits des bénéfices qui sont en leur obéissance (1448).

H. 1423. (Registre.) — In-folio, papier, 276 feuillets².

1481-1559. — Chapitres généraux de l'abbaye de Tiron. — Sentence de l'abbé de Tiron condamnant Jean Larcher et Jean Bretereau, religieux de l'abbaye de la

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 181.

² Ce registre portait le nom de *Livre blanc* à cause de sa couverture en parchemin.

Pelice, à garder la prison dans le monastère de Tiron pour s'être battus jusqu'à effusion de sang (1484). — Permutation par Germain Imbert avec Jacques Agnès du prieuré de Crasville contre le prieuré de Saint-Julien de Vicval (6 fév. 1488). — Collation par l'abbé de Tiron du prieuré de Saint-Éloy de Contres, dépendant de l'abbaye de la Pelice, à Jean Bellenger (19 mai 1534). — Baux des métairies du Petit-Chêne ou le Chêne-Getry, paroisse d'Unverre, de la Draguinière, paroisse de Coudray-au-Perche; du moulin de la Croix, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon; de la métairie de Choudry, paroisse de Bréoncelles; de la métairie de Courmont, paroisse de Bretoncelles; du feu de Clémars, à Courmont; des métairies de Lèvreuille, du Vieux-Thiron ou de Sainte-Anne; du lieu de la Petite-Pipotte, paroisse de Marolles; du bordage de Beaubuisson, paroisse de Soizé; de la maison du Court-Bâton, à Chartres. — Procès-verbaux de visites : du prieuré des Châtaigniers (8 nov. 1485), du prieuré de Saint-Antoine dépendant de l'abbaye du Gué-de-Launay (9 nov. 1485), de l'abbaye du Gué-de-Launay (9 nov. 1485), de l'abbaye de la Pelice (9 nov. 1485), du prieuré de Cohardon (12 nov. 1485), du prieuré Saint-Michel-du-Tertre (12 nov. 1485), du prieuré de Louie (14 nov. 1485), du prieuré Saint-Léonard de la Roussière (14 nov. 1485), de l'abbaye du Joug-Dieu (14 déc. 1510), du prieuré de Crasville (26 avril 1528), du prieuré de Bacqueville (29 avril 1528), du prieuré Saint-Laurent de Ribœuf (30 avril 1528), du prieuré Saint-Blaise de Luy (1^{er} mai 1528), de l'abbaye de la Pelice (18 août 1534), du prieuré de la Tréhouidière (16 nov. 1559), de l'abbaye de Ferrières (2 juin 1517), de l'abbaye du Gué-de-Launay (23 juin 1517), de l'abbaye du Tronchet (13 nov. 1484)¹. — Serments prêtés à l'abbé de Tiron par : Jean Septsous, prieur de Louie (25 nov. 1481); Jean Rabinart, prieur de René (25 nov. 1481); Louis de Coustures, prieur de Raincy (18 mai 1482); Raoul de Larbent, prieur de la Madeleine-sur-Seine (28 mai 1482); Martin Archambault, prieur de Saint-Épaigne d'Ablis (1^{er} juin 1482); Michel Boulaye, prieur de la Madeleine de Bréval (2 juin 1482); Jean Rabinart, prieur de Saint-Sulpice-en-Pail (5 juin 1483); Alexandre de la Barge, infirmier, et Guillaume Chapuis, chambrier (6 juin 1483); Jean de Condé, curé de Saint-Germain-du-Val (29 août 1583); Jean Lebas, sacristain, et Antoine Guérin, prieur d'Écoman (24 déc. 1483); Guillaume de Buz, prieur de Saint-Blaise de Luy (28 déc. 1483); Jacques de Larbent, prieur de la Madeleine-sur-Seine, et Guillaume Chapuis, prieur de Montgon (8 mars 1484); Thomas, abbé d'Asnières (29 mai 1485); Louis de la Panse, abbé de Bois-Aubry (30 mai 1485); Bernard Cléret, prieur de Sept-Faux (31 mai 1465); Alexandre de la Barge, prieur de

¹ Ces procès-verbaux de visites ont été publiés dans le Tome II du *Cartulaire de Tiron*, p. 212 et suiv.

Saint-Ouen, et Philippe de Thère, prieur de Saint-Épagne d'Ablis (16 août 1485); Jean Rocacher, prieur de Sainte-Radegonde (15 juin 1487); Richard Pohaire, abbé de la Pelice (7 juin 1488); François de Meyse, prieur de Sainte-Radegonde (27 nov. 1488); Philippe de Thère, sacristain (28 nov. 1488); Antoine Garnier, prieur de Saint-Ouen (21 avril 1489); Jacques de la Fontaine, prieur de Saint-Laurent de Ribœuf (24 mai 1489); Louis, abbé d'Asnières (14 juin 1489); Renaud Musset, prieur de Saint-Georges de Cintry (17 juin 1489); Raoul Cruchet, curé de la Chapelle-Vicomtesse, et Jean de Bretignolles, prieur de Huest (23 nov. 1489); Denis Védie, prieur de Montgon (26 mars 1490); Thomas Brossart, chapelain de Saint-Médard de Viabon (12 avril 1490); Jean Lebas, prieur de Saint-Léonard de la Roussière (avril 1490); Pierre Guérin, infirmier (juillet 1491); Jacques de la Fontaine, chambrier (25 juillet 1491); Alexandre de la Barge, prieur de la Madeleine-sur-Seine, et Guillaume de Montboursier, prieur du Sépulcre (18 août 1491); Nicolas Leber, prieur de Reno (16 fév. 1492); Jean du Verger, prieur de Montgon, Guillaume Chapuis, prieur de la Chapelle-Vicomtesse, et Renaud Musset, prieur d'Oisème (29 nov. 1492); François de Meyse, prieur de la Madeleine-sur-Seine (28 mai 1494); François de Courtois, prieur de la Chapelle-Vicomtesse (30 août 1494); Étienne Meuron, prieur de la Madeleine de Breval (1^{er} sept. 1494); Louis de Combettes, infirmier (1494); Jean Lebas, prieur de Sainte-Radegonde, et Louis de la Pehier, prieur de Saint-Léonard de la Roussière (12 mai 1497); Guillaume de Gréaulme, prieur de Montgon (12 juill. 1497); Jean Lebas, prieur de Saint-Épagne d'Albi (26 mai 1498); Jean Florète, abbé du Joug-Dieu (20 avril 1519); Antoine Geoffroy, abbé du Joug-Dieu (14 juin 1522); Guillaume de Ravenel, prieur de la Trappe (5 juin 1521); Jean de Thères, prieur de Bacqueville (4 fév. 1522); Pierre de Thiville, prieur des Fouteaux (20 nov. 1528); René Macé, prieur de Saint-Barthélemy de Charencey (juin 1530); François Renoncet, infirmier (7 juill. 1531); Laurent de Thiville, prieur des Fouteaux (4 juin 1542); Renaud de Laubier, abbé d'Arcisses (17 août 1529); Jean de Maubois, prieur de Sept-Faux (30 juill. 1502); Michel Criquet, prieur de Saint-Laurent de Ribœuf, et Jean Lebreton, prieur de Saint-Léonard de la Roussière (11 juin 1514); Guillaume Gouffier, abbé du Gué-de-Launay (8 juin 1514); Christophe de Bloin, prieur du Theil-aux-Moines, et Jean de Montesson, prieur de Saint-Sulpice-en-Pail (4 juin 1515); André Prévost, abbé d'Asnières (18 mai 1516); Charles de Billy, abbé de Ferrières (22 oct. 1518); Charles Delestre, prieur de Saint-Léonard de la Roussière (20 mai 1524); Oger de Chambray, abbé du Joug-Dieu (27 nov. 1523); Jean de Morès, sacristain (mai 1526). — *Inhibitio universis et singulis religiosis ne habeant secum mulieres seu feminas nisi ipse sint etatis quinquaginta annorum vel eo circa* (1482). — *Abbas ordinavit ut unusquisque religiosus, cujuscumque status vel conditionis fuerit, faciat commemo-*

rationem de beato Bernardo, primo abbate hujus monasterii Thironensis (1483). — *Abbas inhibuit tenere infantes super fontes baptismales vel nominare illos, nec portare habitus aut gladios inhonestos, precipue in loco publico* (1484). — *Abbas inhibuit ne fratres religiosi gerant pileos et cultellos magnos, maxime in villis et locis publicis, ne frequentent tabernas et locos publicos, quodque non gerant habitus inhonestos quemadmodum longas caligas, bombicinia curta et alia similia* (1486). — *Abbas districte precepit omnibus et singulis habeant amodo portare seu vestire bombicinia curta, sed jacuetas prolixas et longas, et curtas caligas saltem non intertenentes, quoque minime habeant pileos nisi itinerando dumtaxat, adhuc capucio desuper buretum suum, quoque non deferant camisas lineas, quoque habeant fugere et evitare tabernas et loca publica, forum, nuptias et purificationes mulierum* (1494). — Ordonnance pour le luminaire dans l'abbaye de Tiron (1514). — Lettre de François 1^{er} donnant une place de religieux-lai en l'abbaye de Tiron à Roger Guérinet (9 sept. 1516)¹. — Notice de l'incendie de l'abbaye par Thomas de Montagu, comte de Salisbury (1428)². — Noms des abbés de Tiron: *Bernardus, primus abbas hujus monasterii sanctus, 1137 vel circa; Guillermus, qui dedit habitum monachalem sancto Adjutori, filio domini de Vernone, prout constat per foundationem prioratus Sancte Marie Magdalene supra Secanam, et ibidem dictus Adjutor sepelitur, miraculis clarus. Ipse Guillermus erexit abbatiam de Jugo-Dei, tempore Eugenii pape III; Hugo; Stephanus, circa 1177; Galtherius, circa annum Domini 1174; Symon; Johannes de Carnoto, abbas duodecimus, obiit 1290. Fecit construere capitulum et clausuram, et in eodem capitulo inhumatur; Robertus, 1307 presidebat; Henricus de Ortis, abbas decimus nonus, obiit 1354; Johannes, circa annum 1373 presidebat; Guillermus, circa annum 1384; Nicolaus, 1400; Petrus Tiersot, obiit 1414; Robertus, circa 1415; Yvo, 1426; Guillermus Grimault, obiit 1450; Leonetus Grimault, obiit circa 1480; Robertus, paululum prefuit et resignavit; Ludovicus de Crevant prefuit X vel XII annos, et etiam resignavit in favorem ejus nepotis, Ludovici etiam de Crevant.* — Reconnaissance par l'abbé du Tronchet de la suprématie de l'abbé de Tiron (7 juin 1371)³. — Bulle de Léon X confirmant la résignation de l'abbaye d'Asnières faite par Louis Prévost en faveur d'André Prévost (15 fév. 1515).

H. 1424. (Registre.) — In-4°, papier, 188 feuillets⁴.

1496-1550. — Chapitres généraux de l'abbaye de Tiron, *Acta capitulorum generalium incliti monasterii*

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 233.

² *Ibidem*, T. II, p. 209.

³ *Ibidem*, T. II, p. 204.

⁴ Ce registre s'appelait le *Livre vert*, à cause de sa couverture en basane verte.

Sanctissime Trinitatis de Tironio. — État des abbés, officiers et prieurs appelés aux chapitres généraux de l'abbaye de Tiron : *Abbas de Asneriis Bellay, Andegavensis diocesis* (fr. André Prévost, 1532-1548); *abbas de Ferrariis, Pictaviensis diocesis* (fr. Charles de Billy, 1532-1548); *abbas de Jugo Dei, Lugdunensis diocesis* (Oger de Chambray, 1532-1538, Jean du Pérat, 1544-1548); *abbas de Troncheto, Dolensis diocesis* (François de Laval, évêque de Dol, 1544-1546); *abbas de Bosco Alberici, Turo-nensis diocesis* (fr. Renaud de Saint-Julien, 1532-1548); *abbas de Vado Alneti, Cenomannensis diocesis* (René du Bellay, évêque du Mans, 1532-1542, N. Cordier, 1544-1546); *abbas de Arcissis, Carnotensis diocesis* (René de Laubier, 1532-1539, Pierre Disque, 1541-1546); *abbas de Pellissia, Cenomannensis diocesis* (Christophe Garault, 1534-1546); *abbas de Rathaburgo, Sancti Andree diocesis*; *abbas Beate Marie de Catmeis, Sancti David diocesis*; *abbas Sancte Crucis in Insula, Wintonensis diocesis*; *abbas Sancti Menenii, Macloviensis diocesis*; *abbas Sancti Dogmaelis, Walie comitatus*; *abbas de Selecherche, in Cumberlandia Scotie*; *abbas Mortui Maris, Rothomagensis diocesis. Camerarius* (fr. Guillaume des Guez, 1535, fr. Jean Quotier, 1537-1548); *sacrista* (fr. Jean de Morès, 1531-1548); *infirmarius* (fr. François Renoncet, 1532-1548). *Carnotensis diocesis* : *prior de Bouche-d'Aigre, decanus priorum* (Louis de Crevant, 1531-1548); *prior de Capella Vicecomitissa* (René Barault, 1532-1546); *prior de Castaneriis* (fr. Antoine de Troussebois, 1532-1538; fr. Robert de Troussebois, 1539-1548); *prior Sancti Bartholomei de Saint-Maurice* (René Macé, 1532-1548); *prior de Fostellis* (fr. Pierre de Thiville, 1529-1540, Laurent de Thiville, 1542-1548); *prior Sancti Espani d'Ableys* (fr. Jean de Montesson, 1534, Jean Lecomte, 1538, Raoul Lemercier, 1539-1548); *prior Sancti Eutropii de Monte Rionis prope Blesim* (Pierre Habert, 1532-1543; Raymond de Montdoucet, 1544-1548); *prior Magdalenes prope Breval* (fr. Gilles Grenaisie, 1532-1546); *prior Magdalenes de Oysesme* (N. Dudrac, doyen de Paris, 1532-1535, Hector de Gauville, 1537, N. Boucher, archidiacre de Chartres, 1542-1546); *prior d'Escoman, Cenomannensis diocesis* : *prior Magdalenes Montis Alerii* (fr. Guillaume des Guez, 1531-1548); *prior de Lodon* (Jean Beaufliz, 1531-1532, Martin la Poustoire, 1534-1541, Pierre la Poustoire, 1542-1543); *prior de Audita* (fr. René Musset, 1531-1532, fr. Roger Guyon, 1534-1540, Hector de Gauville, 1543-1544, fr. Guillaume des Guez, 1545-1548); *prior Sancti Michaelis du Tertre* (fr. N. Dampon, 1532, René des Escotaiz, 1535-1548); *prior de Bello Loco* (fr. Antoine Saince, 1531-1541, fr. Louis Lambert, 1542-1544, Charles de Bauche, 1545-1548); *prior Sancti Supplicii in Pallio* (fr. Jean de Montesson, 1538-1539); *prior de Cruce Vallis* (m^e Jean de Crevant, 1531-1535, Charles du Ronsard, 1538-1545, N. Thoreau, 1546-1548); *prior de Cohardon* (Jean Brehin, 1531-1541, Michel Regnart, chanoine du Mans, 1542-1548). *Rothomagensis diocesis* : *prior*

Sancti-Martini de Bacquevilla (Jean de Thères, 1531-1532, Jean Vymon, chanoine de Rouen, 1535-1548); *prior Sancti Martini de Craville la Rocquefort* (fr. Charles Renoncet, 1531-1532; Martin Bretel, chanoine de Rouen, 1534-1548); *prior de Risu Bovis supra mare* (Michel Bellenger, 1531-1548); *prior Sancti Silvestri de Clara*; *prior de la Tréhou-dière* (Robert de Lèvemont, 1532-1548); *prior Magdalenes supra Secanam* (fr. Hubert Anime, 1531-1535, Charles de Bauche, 1537, Georges Bruneau, 1538-1545, Jean de Castignolles, 1546-1548); *prior d'Orsemont* (fr. Antoine de Mornay, 1537-1548); *prior Sancti Blasii de Luy* (Alexandre de Barga, 1532-1534, Pierre des Estures, 1544-1548). *Ebroicensis diocesis* : *prior Sancti Martini de Houdrevilla* (fr. Charles Renoncet, 1534-1548); *prior Sancte Cecilie de Hues* (fr. Gabriel Haudierne, 1532, Hector de Gauville, 1534-1540, Jean Fortin, 1541-1548). *Baiocensis diocesis* : *prior de Monthargis* (fr. Jean Morise, 1531-1548). *Namnetensis diocesis* : *prior de Septem-Fagis. Andegavensis diocesis* : *prior de Fagulis. Sagiensis diocesis* : *prior Sancti Leonardi de la Roussière* (fr. Jean Bellenger, 1531-1548); *prior Magdalenes de Regno* (fr. Mathieu André, 1531-1548); *prior de Resneyo* (N. Herbelin, 1540-1548). *Parisiensis diocesis* : *prior Sancte Radegundis* (fr. Roland de Seurouer, 1531-1548); *prior de Rainssy*; *prior Sancti Audoeni de Ternan* (fr. Jean Disque, abbé de Saint-Jean de Morin, 1531-1540, Pierre Disque, 1541-1546); *prior de Jardinis* (Nicolas Thibault, abbé de Saint-Calais, 1539-1544, Jean Thibault, 1545-1546). *Aurelianensis diocesis* : *prior Sancti Georgii de Cintry* (m^e Robert Pouillet, 1531-1543, Jacques de Sazilly, 1544-1548); *prior Sancti Laurentii de Cultura* (fr. Hubert Pescheloche, 1531-1532; fr. Jean de Mornay, 1534-1548). *Turonensis diocesis* : *prior de Jarria prope Lochias* (Nicolas Bruneau, 1535-1538, Jacques Huault, 1539-1548). *Pictaviensis diocesis* : *prior de Rusayo* (fr. Roger Guyon, 1531-1532, fr. Hubert Pescheloche, 1534-1537; Léonard de Certieux, 1538-1548); *prior de Tilio Monachorum* (m^e Christophe de Bloin, 1531-1548); *prior de Montgon* (fr. Prudent de Poix, 1535-1548); *prior de la Trousaye* (fr. Gabriel d'Aloigny, 1542-1548). *Malleacensis diocesis* : *prior de la Trappe*, (fr. Guillaume de Ravenel, 1532-1548); *prior de Thironnetto* (fr. André Prévost, abbé d'Asnières, 1531-1548). *Meldensis diocesis* : *prior de Sepulcro d'Almaigne* (Jean Girard, 1531, Louis Millet, archidiacre de Meaux, puis abbé de Josaphat, 1532-1544, N. Corbie, 1545-1546). *Suessionensis diocesis* : *prior de Larable*; *prior de Ruto. Omnes non comparantes contumaces fuerunt reputati nisi infra mensem veniant purgaturi contumaciam; alioquin, mense elapso, ipsos et eorum quemlibet suspendit dictus abbas a divinis, et si in suspensione hujusmodi per quindecim dies tunc immediate sequentes animo, quod absit, indurato permanserint, ipsos excommunicavit et excommunicat, suspensosque et excommunicatos vult denunciari et publicari. — Anno 1533, nullum fuit celebratum capitulum eo quod pestis lues vigeat in burgo de Thironio et locis circumvicinis. — Baux : des métairies*

d'Angerville, paroisse de Prunay-le-Gillon, et de la Sinelière, paroisse de Bouffry; du moulin des Fouteaux; du lieu de Saint-Severin, près Cloyes; de la tannerie sur la rive de l'étang de Thiron¹; du lieu du Sablon, paroisse de Pierrefixte; du moulin à tan d'Yron; de la métairie du Petit-Gaufeuillu, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers; des dimes de Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts; du moulin et de l'étang de Clémars, paroisse de Courville; de la dime du Coudray-au-Perche; de la maison de la rue Saint-Antoine, à Paris; de la métairie de Luneray, du colombier Mégret, paroisse de Coulonges; des métairies de Villemafray, paroisse de Membrolles, et de Courmarceau, alias de Loudon, paroisse de Luceau; de deux moulins nouvellement bâtis près Saint-Jean-de-l'Hermitage, paroisse de Soizé; de la maison de la Hache, à Paris, *in vico des Nonnains de Yerre*. — Procès-verbaux de visites des monastères: du Gué-de-Launay (23 février 1497 et 21 octobre 1505); d'Arcisses (9 juill. 1497 et 5 nov. 1505); de la Pelice (3 février 1498). — Serments faits à l'abbé de Tiron par: Girard Coisson, prieur de Louie (1505), Philippe de Thères, sacristain (1511); René du Bellay, abbé du Gué-de-Launay (1532), Christophe Garault, abbé commendataire de la Pelice (1534), Pierre Disque, abbé d'Arcisses (1545). — Ordonné que « hores en avant ne soient baillées » aucunes terres à vies ny à long temps, ne aussi les » moulins, spécialement les prochains de la maison, » lesquelz se pouroient bailler à années seulement, qui » sera le grand profit de l'église » (1529). — *Colasius Gratesac, sutor, et Herrina, ejus uxor, se dederunt nostro monasterio, quos in donatos et conversos recepimus, et servient dicto monasterio in omnibus necessariis* (1529). — Nomination de Charles Ronceret, prieur de Crasville, comme vicaire général de l'abbé de Tiron (1530). — Accord avec Marie de Luxembourg, dame de Nogent-le-Rotrou, pour l'usage dans les bois de son domaine (1534). — Cession à François Ronceret, infirmier, pour y établir l'infirmerie, des maisons appelées *les Vieilles Salles*, sises entre le lieu capitulaire et le dortoir de l'abbaye, *causantibus guerrarum turbinibus que diu in hac patria vigerant collapsas* (1539). — *Anno Domini 1540, die 27 mensis augusti, frater Rogerius Guyon, presbiter et qui prioratum de Audita obtinebat, ab hac luce migravit et sepultus fuit in ecclesia dicti monasterii ante altare Sancti Johannis*. — Abandon par Pierre de Mignières, *Petrus de Myneriis*, à l'abbaye de Tiron du patronage de l'église de Boissy, au diocèse d'Évreux² (1279).

¹ Nous avons adopté pour le bourg de Thiron l'orthographe moderne, telle au reste qu'elle existait dès le XVI^e siècle: quant à l'abbaye elle-même, son nom s'est toujours écrit sans *h* depuis les temps les plus anciens jusqu'à la Révolution.

² A la copie de cette chartre, l'écrivain a joint le dessin du sceau de Pierre de Mignières, *de. . . . à une fasce de. . . . à 3 tourteaux de. . . 2 et 1*.

H. 1425. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

1659-1711. — Délibérations des sénéiers de l'abbaye de Tiron. — Autorisation au prieur de Tiron d'abattre des chênes et frênes pour bâtir un pressoir (1659). — Baux: des métairies de Marcheminier, paroisse des Murgers, de la Sauvagère, au-dessus du parc de Thiron, de la Contrie, paroisse de la Croix-du-Perche; des dimes de la Rebulière et de la Martinière, paroisse de Combres; du notariat de Combres, de Saint-Hilaire-des-Noyers, de Marolles, d'Argenvilliers; de la métairie de la Heulière, paroisse d'Happonvilliers; du lieu du Petit-Pelvoisin; des dimes de la Broudière, paroisse de Montigny-le-Chartif; du bordage de la Bretterie, paroisse de Brunelles; du moulin de l'Infirmerie, paroisse d'Authon; de l'étang des Murgers; du moulin des Aulnais; de la métairie de Fransaches, paroisse de Saint-Avit. — Permission à Jean Cavé d'abattre une maison qui tombe en ruines, à Médavy (1660). — Présent d'une pièce de vin à M^r Hubert, médecin du monastère, en considération de ses bons services (1660). — Accord avec le Chapitre de Chartres pour les droits curiaux sur les domestiques et familiers du monastère et sur la portion congrue du vicaire perpétuel de Gardais (1661). — Achat d'un ornement blanc complet pour servir aux fêtes de premier ordre (1661). — Marché pour la façon des vignes de Gourdez (1661). — Refus des gages au sergent bannier de l'abbaye parce qu'il manque d'assister à l'office de la grande messe et vêpres des fêtes solennelles (1661). — Nomination du sieur des Eschalats à la cure de Saint-Jean des Murgers (1661). — Refus de donner l'entrée dans les lieux réguliers à la comtesse de Nogent-le-Rotrou (1662). — Aliénation du fief de Luneray près Dieppe (1663). — Échange avec l'abbé de Tiron de terres à Prunay-le-Gillon contre la maison abbatiale où l'on veut établir le séminaire (1664). — Acceptation d'un don fait pour dorer, orner et enrichir la contretable de la chapelle Notre-Dame (1671). — Autorisation d'employer 200 livres pour faire faire un reliquaire afin d'y déposer la relique de saint Théodore donnée par l'abbaye de Josaphat (1671). — Construction d'une prison, et pavage le long de la nef de l'église en dehors (1673). — Incendie à la ferme de la Gaudaine (1673). — Achat d'un pavillon blanc pour le tabernacle (1673). — Construction d'un édifice pour mettre à couvert les charrettes et harnais de l'abbaye (1673). — Commission au cellérier de l'abbaye d'administrer le prieuré de la Jarrie, dont depuis longtemps on ne perçoit plus les fruits (1674). — Confection d'une boiserie à la Bibliothèque (1678). — Achat de tapisseries de haute lisse d'histoires pieuses pour l'église (1682). — Plantations d'arbres dans le bas jardin de l'abbaye (1682). — Réparation du cloître qui menaçait ruine (1683).

H. 1426. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1629-1780. — Ratification du concordat passé entre l'abbé et les religieux de Tiron (1629). — Projet de partage des biens et revenus de l'abbaye entre les religieux et l'abbé, suivant arrêt du Conseil du Roi du 6 août 1774. — État des biens et revenus dont les religieux requièrent la distraction : 1° Comme donations faites aux prieur et religieux exclusivement ; 2° Comme ayant été retirés des mains de ceux auxquels ils avaient été aliénés (1780).

H. 1427. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1234-1480. — Abandon par Guérin Chevreuil, sénéchal du Perche, d'un palefroi qu'il prétendait lui être dû à chaque nouvelle élection d'abbé (1234). — Attestation d'Étienne, archevêque d'Arles, que les abbés de Tiron étant tenus de visiter tous les ans le siège apostolique, Henri, abbé de ladite abbaye, a accompli cette visite par la personne d'Étienne Bedel, doyen de Nogent-le-Rotrou, son procureur (1350). — Assignation à l'abbé de Tiron d'avoir à comparaître au synode à Chartres (1480).

H. 1428. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1438-1462. — Sentence du concile de Bâle, maintenant Guillaume Grimault en possession de l'abbaye de Tiron (1438). — Lettres de Charles VII à son chancelier, lui mandant de donner entrée en son Conseil privé à Guillaume Grimault, abbé de Tiron (1440). — Lettres du prévôt de Paris exemptant Léonet Grimault, abbé de Tiron, étudiant en l'Université de Paris, de payer aucuns péages, tailles et coutumes (1459). — Sauvegarde pour Léonet Grimault, abbé de Tiron, étudiant en l'Université de Paris, l'exemptant de toutes taxes, passages, péages et autres impositions (1462).

H. 1429. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1680-1762. — Provisions de l'office de chambrier pour Louis de Bétholard après le décès de Louis de Beaulieu (1610). — Collation à Jean Lebreton de l'office de sacristain de l'abbaye de Tiron (1580). — Enregistrement des lettres de tonsure, certificats de bachelier et de maître ès-arts pour Charles-Gabriel le Proust, Pierre de Saint-Lambert, Nicolas Vassal, Nicolas Boullie, René-Jacques Pillard et Joachim-Louis le Proust, religieux de l'abbaye de Tiron (1756-1762).

H. 1430. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1626-1627. — Procès entre Louis de Bétholard, écuyer, seigneur de la Grange; chambrier de l'abbaye

de Tiron, et Blaise Hébert, receveur du domaine temporel de ladite abbaye, au sujet du logis abbatial de Tiron que ledit Hébert se refusait à habiter, ce qui pouvait porter préjudice à la conservation des titres du monastère et à l'entretien du bâtiment (1626). — Procès, en reddition de compte, à la requête de Louis de Bétholard, contre les héritiers de Blaise Hébert (1627).

H. 1431. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1263-1632. — Acte de confraternité entre l'abbaye de Tiron et celle de Saint-Florent de Saumur (1263)¹. — Don par Pierre de Flagiaco de tous ses biens meubles et immeubles pour être associé aux prières de l'abbaye (1330). — Lettres de provision d'une place de religieux lai pour Vincent Mercier, dit la Verdure, soldat au régiment des gardes (1632).

H. 1432. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1750. — État des aumônes que les religieux de Tiron font tous les vendredis depuis le 1^{er} janvier jusqu'au vendredi d'avant la Saint Jean-Baptiste.

H. 1433. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1709-1787. — État de réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye, « ayant été inondée par un » ouragan extraordinaire et par un débordement d'eaux » arrivé pendant le mois de juin depuis sept à huit ans, » si furieux que l'eau se trouva monter dans toute » l'estendue des lieux réguliers et de la basse-cour à la » hauteur de quatre à cinq pieds, et obligea de faire des » ouvertures dans les murs de la grande salle du » monastère et de la sacristie pour faire écouler les » eaux » (1709). — Devis de réparations à faire à la basse-cour de l'abbaye (1715). — État de réparations faites aux bâtiments de l'abbaye (1744). — Procès-verbal de l'incendie survenu dans l'abbaye de Tiron dans la nuit du 22 au 23 novembre 1785 (destruction des bâtiments donnant au couchant sur la basse-cour et du cloître : devis des réparations à faire montant à 55547 livres (1785) ; nouveau devis réduit à 32276 livres (1787).

H. 1434. (Rouleau.) — Parch., de 2^m50 de long sur 0^m12 de large.

V. 1250. — État des revenus de l'abbaye de Tiron².

H. 1435. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — État des biens acquis par l'abbaye de Tiron de l'année 1520 à l'année 1588.

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 177.

² *Ibidem*, T. II, p. 154.

H. 1436. (Cahier.) — In-4^o, papier, 10 feuillets.

V. 1550. — Sommaire des cens, rentes en deniers et grains et autres revenus tant de dime que de champart appartenant à la crosse abbatiale de l'abbaye de Tiron (4501 liv. 17 s.).

H. 1437. (Registre.) — In-folio, papier, 116 feuillets.

1640. — État du revenu de la crosse abbatiale. — Au terme du 1^{er} mars, en la paroisse de Thiron, cens 12 den., rente 41 liv. 10 s. et 3 milliers de tuiles. — Au terme de Pâques, en la paroisse de Gardais, cens 10 s. 10 den., rente 72 liv. 13 s. 1 den., chapons 16, poules 6. — Au terme de la Trinité d'été, à Thiron, un cierge de cire blanche de 2 livres, 40 s. de rente et 2 chapons; à Villevillon, cens et rente 11 liv. 11 s. 9 den.; à Gardais, cens 8 s. 5 den.; rente 14 liv. 10 s., chapons 6. — Au terme de la Saint Jean-Baptiste, à Condeau, rente 4 liv.; à Thiron, cens 2 s. 2 den., rente 12 liv. 17 s. 3 den., chapons 2; à Saint-Victor-de-Buthon, rente 17 liv.; à Frétigny, rente 6 liv., poules 2, poulets 6; à Mortagne, cens 2 den., rente 30 s.; à Saint-Cosme-de-Vair, rente 100 s.; à Saint-Jouin-de-Blavo, rente 18 liv. — Au terme de Saint Remy, à Thiron, cens 10 s. 10 den., rente 95 liv. 2 s., chapons 10, poules 9, fromages 6; à Saint-Hilaire-des-Noyers, cens 3 s. 1 den., rente 25 liv., chapons 2, poules 10, fromages 10, beurre 12 livres, charroi 1; à Combres, cens 4 s. 6 den., rente 21 liv. 15 s., chapons 4, poules 5, fromages 3, seigle 3 minots, avoine 3 minots; à Argenvilliers, cens 12 den., rente 9 liv., chapons 2; à Happonvilliers, cens 12 den.; à Brunelles, cens 4 s., rente 16 liv. 5 s., chapon 1; à Saint-Victor-de-Buthon, rente 30 s.; à Nogent-le-Rotrou, cens 8 den., rente 38 s.; à Condé, cens 2 s. 6 den., rente 11 liv.; à Montlandon, rente 30 s.; à la Gaudaine, cens 3 den., rente 40 s., poules 2; à Boissy-Maugis, cens 2 s. 10 den., rente 52 liv. 10 s., chapons 6, poulets 6, fromages 6; au Pin, cens 2 s. 6 den., rente 9 liv. 8 s.; à Coulimer, rente 20 s.; à Saint-Mars-de-Réno, rente 5 s.; à Coulonges, cens 8 den., rente 30 s., chapons 2, poules 2; à Courserault, cens 12 den.; à Courgeon, cens 12 den.; à la Mesnière, rente 40 s.; à Coudreceau, cens 12 den., rente 3 liv. 10 s., chapons 2, fromages 2, pots de terre, 36; à Frétigny, cens 10 den., rente 16 liv., chapons 2, charroi 1; à Beaumont-le-Chartif, rente 3 liv.; à Gardais, cens 8 den., rente 50 s.; à Sérigny, cens 18 den., rente 15 s.; à la Chapelle-Montligeon, cens 12 den., rente 3 liv. — Au terme de Saint Denis, à Saint-Denis-d'Authou, cens 2 s., rente 4 liv., chapons 2; à Argenvilliers rente 55 s.; à la Gaudaine, cens 2 s. 6 den., rente 10 liv., chapons 8, fromages 8, beurre 15 livres; à Mortagne, rente 27 liv. 10 s.; à Courgehoust, cens 15 den., rente 10 liv. 10 s.; à la Croix-du-Perche, cens 6 den., rente 12 liv.; à Gardais,

cens 22 den., rente 30 liv. 5 s. 3 den., chapons 8. — Au terme de Noël, à Thiron, cens 36 s. 7 den., rente 65 liv. 2 s. 2 den., chapons 22, poules 37, corvées 8; à Combres, cens 32 liv. 6 s., rente, 18 liv. 5 s. 6 den., poules 4; à Frétigny, cens 15 den. 6 s., rente 43 liv. 15 s., chapons 2, poules 6, charroi 1; à Brunelles, cens 5 s. 6 den., rente 161 liv. 15 s., chapons 10, poules 2, fromages 8, beurre 6 livres, charrois 2; à la Gaudaine, cens 18 s. 11 den., rente 68 liv. 5 s. 6 den., chapons 20, poules 31, fromages 34, beurre 84 livres, charrois 2; à Saint-Denis-d'Authou, cens 38 s. 10 den., rente 48 liv. 10 s., chapons 6, poules 2, fromages 6; à Saint-Victor-de-Buthon, cens 12 den., rente 100 s., chapons 4, fromages 6, charroi 1; à Happonvilliers, cens 15 s. 6 den., rente 5 s., chapons 6, fromages 4; à Coudreceau, cens 3 s. 1 den., rente 69 liv. 5 s. 2 den., chapons 16, poules 5, fromages 6, charroi 1; à la Croix-du-Perche, cens 12 den., rente 20 liv., chapons 2; à Coulonges, cens 3 s. 6 den., rente 136 liv. 5 s., chapons 2, poules 4; à Gardais, cens 13 s. 6 den., rente 70 liv. 12 s. 9 den., chapons 10, poules 14, fromages 20; à Condeau, rente 4 liv.; à Montigny-le-Chartif, cens 2 s. 6 den., rente 38 liv., chapons 2, poules 6, fromages 6, charroi 1, froment 4 minots, seigle 4 minots, avoine 12 minots; à Argenvilliers, cens 10 s. 6 den., rente 110 liv. 7 s., chapons 8, fromages 2, méteil 8 setiers, avoine 8 setiers; à Bretoncelles, cens 12 den., rente 27 liv. 15 s., chapons 2, charroi 1, froment 4 setiers, avoine 4 setiers; à Saint-Hilaire-des-Noyers, cens 10 liv. 10 den., rente 98 liv. 12 s. 6 den., chapons 14, poules 15, fromages 21, beurre 44 livres, charrois 3; à Marchéville, méteil 5 setiers; à Marolles, cens 12 den., rente 11 liv., poules 6, fromages 6, beurre 12 livres; à Saint-Jean-Pierre-Fixte, cens 6 den., rente 12 s. 6 den., poules 2; à Dorceau, cens 6 den., rente 50 s., poules 2, fromages 2; à Margon, cens 2 den., poule 1; à Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts, cens 2 s. 2 den., rente 52 liv. 10 s., chapons 14, fromages 8; à Montlandon, cens 10 den., rente 10 liv.; à Vichères, cens 6 den., rente 30 liv.; à Nonvilliers, cens 4 den.; à Brou, rente 7 liv. 13 s. 8 den.; à Condé, cens 3 s.; au Thieulin, cens 10 s., rente 35 liv.; à Champrond-en-Perchet, rente 15 s., poules 2, fromages 2; à Ceton, rente 30 s.; à Trizay-au-Perche, rente 15 s.; à Dangeau, rente 20 s.; à Mézières-au-Perche, rente 20 s., poule 1; à Dancé, rente 53 s. 6 den.; à Chassant, cens 2 s. 6 den., rente 40 s., chapons 2, poules 2, fromages 2.

H. 1438. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1573. — Sommaire des cens, rentes en deniers, grains, moissons et autres appartenant à l'abbaye de Tiron (revenu en deniers 2231 liv. 10 s.; plus 187 chapons et 235 poules; plus le revenu d'Yron formant la somme de 16 à 1800 livres plus le revenu des cens et rentes de la ville de Paris montant à 5000 livres).

H. 1439. (Registre.) — In-folio, papier, 92 feuillets.

1581. — Livre des revenus de l'abbaye de Tiron. — « La seigneurie de Beaumont-le-Chartif, tant pour l'obit » de deffunt Guillaume, vicomte de Chartres, sieur de » Beaumont, et pour l'obit de deffunte Jeanne d'Étoute- » ville, dame dudit lieu, que pour 60 sous de rente à » cause du Grand-Tercé, doibt 112 sous dont M. l'abbé » prend 3 livres et le couvent et secrétain 52 sous. »

H. 1440. (Registre.) — In-folio, papier, 382 pages.

1669. — État des biens et revenus de l'abbaye de Tiron. — *Paroisse de Saint-Denis-d'Authou*: le Tartre-Rouge, cens 12 den., rente 3 liv. 15 s., chapons 2; la Gadelière, cens 12 den., rente 20 liv., chapons 2; le Vérolet, cens 2 den., rente 2 liv. 15 s., poules 2, fromages 6; la Ferrerie, cens 12 den., rente 12 liv. 12 s., chapons 4, poules 2, fromages 2; la Haute-Bourgère, cens 4 den., rente 5 liv. 5 s.; la Tournasière, alias Villemaigre, cens 2 s. 11 den.; la Bouchelière, cens 5 s.; la Gaullerie, cens 5 s. 10 den., rente 5 liv.; la Tremerière, cens 5 s. 3 den.; le Petit-Baragan, cens 3 s. 8 den.; Bois-Macé, cens 10 s.; le Bouchage, cens 1 s. 5 den.; Mézeray, rente 5 s.; le Grand Baragan, cens 3 den., rente 20 liv., chapons 2, fromages 2, gâteau 1; le Parc, rente 15 liv.; la Poulleterie, alias l'Estre Blondeau, cens 2 den., rente 10 liv., poules 4, fromages 4; l'Infirmier, rente 20 liv., chapons 2 (à l'infirmier). — *Bretoncelles*: le Colombier Maigret, cens 12 den., rente 25 liv. 10 s., chapons 2, charroi 1; la Gavardièrre, rente 25 s.; les Courays ou la Malardièrre, rente 4 liv.; le moulin Douvette, rente 3 liv. 5 s. — *Béthouvilliers*: la Gilotière et Boisselière, cens 17 den., rente 7 liv. 10 s. 4 den., chapons 4, poules 4. — *Saint-Jouin-de-Blavo*: la Flotterie, cens et rente 18 liv.; la Bachellerie, rente 4 liv. 10 s.; la Binardièrre, rente 3 liv. — *Boissy-Maugis*: la Petite-Fleurière, cens 4 den., rente 4 liv. 10 s., poulets 6; Saint-Laurent-de-Crenne, cens 2 s. 6 den., rente 41 liv. 8 s., chapons 6, fromages 6. — *Brunelles*: la Gauchetièrre, cens 2 s. 5 den., rente 25 s., chapon 1; Grenoble, cens 12 den., rente 60 liv. chapons 2; le Grand-Morinet, cens 12 den., rente 25 liv., chapons 6, charroi 1; la Vigne, cens 12 den., rente 3 liv.; la Massonnière, cens et rente 25 liv. 5 s.; le moulin de Cerisière, cens 12 den., chapons 2; la Cerisière, cens et rente 50 liv.; la Petite-Saussaye et le Bois-Johan, cens 2 s. 6 den., rente 7 liv. 10 s., chapons 4; la Bouchardièrre, rente 25 s. — *Brou*: maison du Saint-Esprit, rente 7 liv. 10 s. 8 den. — *Saint-Victor-de-Buthon*: le moulin de Forges, rente 6 liv.; le moulin de la Croix, rente 6 liv. — *Ceton*: la Roussaye et la Mortraye, rente 3 liv.; la Haudonnière, rente 3 liv. 7 s. 8 den., chapon 1. — *Condé*: les prés Morin, cens 2 s.

6 den., rente 9 liv.; la Rapoullière, cens 12 den., rente 25 liv., chapons 4, charroi 1. — *Champrond-en-Perchet*: la Maréchallerie, rente 15 s., poules 2, fromages 2. — *La Chapelle-Montligeon*: les Vallées de Thiron, cens 12 den., rente 3 liv. — *Chassant*: la Turbardièrre ou Dourdainerie, cens 2 s. 6 den. — *Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts*: la Grande et Petite-Tour, cens 2 s., rente 17 liv. 10 s., chapons 8, fromages 8; le moulin des Forges, cens 2 den., rente 35 liv., chapons 6. — *Combres*: le pré du Pont, cens 12 den., rente 30 s., poule 1; Médavy, cens 12 den., rente 18 liv. 13 s., chapons 4, poules 4, fromages 4; la Bordènerie, cens 18 den.; l'étang et moulin de Combres, cens 1 s., rente 5 liv., poules 2; la Petite Davière, cens 1 s.; le pré de l'Épine, cens 6 den.; la Borderie, rente 20 s. — *Cormenon*: la Mallardièrre, cens 6 den., rente 5 liv. — *Coudreceau*: la Potterie, cens 12 den., rente 3 liv. 10 s., chapons 2, fromages 2, pôts de terre 36; le moulin de la Potterie, cens 2 den., rente 7 liv., chapons 2; les Goupillières, cens 12 den., rente 50 liv., chapons 6, poules 4. — *Coulonges*: la Petite Brulardièrre, cens 3 den., rente 5 s., poulets 2; la Hunaudièrre, cens 4 den., rente 15 s., chapons 2; la Papotière, rente 30 liv. — *Coursevaux*: la Massolière, cens 12 den. — *Coutretot*: les Groyes, rente 8 liv. — *La Croix-du-Perche*: la Conterie, cens 6 den., rente 12 liv.; la Picardièrre, cens 12 den., rente 20 liv., chapons 2. — *Dorceau*: le Plessis, cens 6 den., rente 50 s., poules 2, fromages 2. — *Frétigny*: la Touche Bouquet, cens 6 den., rente 6 liv., poules 2, poulets 6; le moulin Moreau, cens 12 den., rente 16 liv. 10 s., chapons 2, charrois 3; le Verger, cens 12 den., rente 35 liv. 10 s., poules 6, charroi 1; la Petite Touche, rente 5 liv. 10 s.; le moulin Picquelot, cens 12 den., rente 40 liv., chapons 4; la Moinerie, rente 14 liv.; le moulin aux Nobles, rente 2 liv. 15 s. — *Gardais*: la Grande Forêt, cens 2 s. 4 den., rente 22 liv. 17 s. 5 den., chapons 10, poules 6; la Petite Forêt, cens 5 s., rente 8 liv., chapons 4, poules 2; le moulin Trouvé, cens 2 s., rente 35 liv.; la Chenottièrre, cens 3 s. 6 den., rente 8 liv. 13 s., chapons 6; la Chalopinière, cens 12 den., rente 6 liv., chapons 2; le pré de Saint-Bernard, cens 12 den., rente 5 liv.; Pinoguet, cens 4 s., rente 13 liv. 4 s., chapons 3, poules 5; la métairie de Sainte-Anne, cens 2 s. 6 den., rente 83 liv., chapons 2; le moulin Ensoubz, cens 4 den., rente 24 liv., chapons 4; les Touches, cens 12 den., rente 10 liv., chapons 2; la Foucherie ou le Muid, cens 12 den., rente 5 liv.; les Gastines, cens 12 den., rente 10 liv., poules 6, fromages 6; la Palfoudière, cens 12 den., rente 9 liv., poules 6, fromages 6; les Bordeaux, cens 12 den., rente 13 liv. 15 s., chapons 6, fromages 6; la Bougarderie, cens 12 den., rente 12 liv., chapons 4; la Marchaudièrre, rente 2 liv. 5 s., chapons 2; les Bois aux Moines, cens 2 s. 6 den., rente 12 liv., chapons 2, beurre 12 livres; la Moretièrre, rente 2 liv., pourceau 1; la Haie Bretheau, cens 18 den., rente 5 liv. 16 s.; la Pommeraye, cens 2 den., rente 12 s.,

poules 2 ; le pré Richard, rente 4 liv. ; la Chambrie, cens 2 s. 6 den., rente 12 liv. (au chambrier) ; la Coudelée, cens 8 den., rente 7 liv. 4 s. — *Enclos du bourg de Thiron* : maison du Croissant, cens 6 den., chapons 2 ; maison de la Corne de Cerf, cens 2 den., rente 14 liv. 4 s. 8 den., chapons 2, corvée 1 ; clos de la Lavandrie, cens 3 den., rente 1 liv. 2 s. 6 den., poules 2 ; maison du Lion d'Or, cens 2 den., rente 10 s., chapons 2 ; maison de la Fleur de lis, cens 2 den., rente 1 liv., chapon 1 ; maison du Cheval-Blanc, cens 1 den. ; maison de l'Écu de France, cens 5 s. 8 den., rente 3 liv. 10 s., chapons 2 ; four à ban, cens 6 den., rente 10 s., chapons 2 ; maison de la Prévosté, cens 2 den., rente 15 s. (au chambrier) ; logis du Grand Portail, cens 2 den., rente 25 s., poules 2 ; autres maisons et jardins, cens 10 s. 4 den., rente 42 liv. 3 s., chapons 8, poules 8, corvées 5. — *La Gaudaine* : l'étang de Loron, cens 3 den., rente 2 liv., poules 2 ; les Eschemeaux, cens 2 s. 6 den., rente 10 liv., chapons 8, fromages 8, beurre 15 livres ; Loron, cens 12 den., rente 15 liv., chapons 6, poules 6, fromages 12, beurre 20 liv., charrois 4 ; la Poulardière, cens 12 den., rente 10 liv., poules 4, fromages 4 ; la Chesnaie, cens 4 s., rente 23 liv., poules 14, fromages 8, beurre 46 livres, chapons 2 ; le Châtelier, cens 12 den., rente 15 liv., chapons 8, fromages 8, beurre 15 livres. — *Grez* : Vaufergis, cens et rente 25 s. chapons 2. — *Happonvilliers* : les Pitières, cens 12 den., rente 4 liv. 5 s., poules 5 (au chambrier) ; la Séchetière, cens 12 den., rente 50 s., poules 4, fromages 4 ; le Petit Vau, cens 18 den., rente 7 liv., poules 6 ; la Heurlière, cens 12 s., chapons 2 ; le Petit-Potron, cens 12 den., rente 36 liv. 13 s. 4 den., poules 4, fromages 4. — *Argenvilliers* : la Groulière, rente 6 liv. 10 s. ; le Buron, cens 12 den., rente 14 liv., chapons 4, fromages 6, beurre salé 12 livres (au sacristain) ; la Bernardière, cens 4 den., rente 4 liv. 7 s. 6 den., chapons 4 ; le But aux Ormes, cens 12 den., chapons 2 ; Laubinière, rente 7 liv. (au sacristain) ; la Cartraie, rente 19 liv. (au sacristain) ; l'étang Véron, rente 10 liv. ; le Perruchay, rente 40 liv., beurre 15 livres ; Beaugard, rente 6 liv. ; le But aux Brulez, rente 4 liv. ; la Petite Chevalerie, rente 13 liv. 10 s. — *Saint-Hilaire-des-Noyers* : le Val, cens 12 den., rente 12 liv., poules 6, fromages 6, beurre 12 livres, charrois 3 ; le Petit-Gaufeillu, cens et rente 28 s. ; le Champ Cordier, cens 1 den., rente 2 liv. ; le Grand-Gaufeillu, cens 12 den., rente 25 liv., chapons 4, fromages 6, beurre 12 livres ; Lestebrée, cens 12 den., rente 10 liv. ; les Bordes, cens 12 den., rente 10 livres, poules 3, fromages 3, beurre 10 livres ; les Jusselinières, cens 12 den., rente 24 livres, poules 6, fromages 6 ; les Sauvagères, cens 6 den., rente 18 liv., chapons 6, poules 6, fromages 6, beurre 12 livres, charrois 4. — *Luigny* : le Hérisson, rente 9 liv. 7 s. 6 den. ; le Tonnelier, rente 6 liv. 13 s. 4 den. — *Marolles* : le Grand Bonneveau, cens et rentés 59 liv. 15 s. ; Rigny, rente 30 liv. 13 s. 4 den. ; la Grande Pissotte et la Pouletière, cens

2 s. 6 den., rente 12 liv. ; le Petit-Glatigny, cens 12 den., rente 25 s., poules 2 ; la Petite-Pichardière, cens 18 den., rente 8 liv., chapons 6, fromages 6 (au chambrier) ; les Houssettes, cens 2 den., rente 45 s., poules 2 (au chambrier). — *Masle* : le Pré Hubin ou parc de Thiron, cens 6 den., rente 12 s 6 den. (au sacristain) ; la Moinetterie, cens 12 den., rente 7 liv. 10 s., chapons 2, fromages 2. — *Miermaigne* : la Guignardière, rente 3 liv. ; l'Étanchau, rente 5 liv., chapons 2. — *Montigny-le-Chartif* : la Petite-Broudière, cens 12 den., rente 15 liv., poules 6, fromages 6 ; la Rebullière, cens 6 den., rente 3 liv., chapons 2, charroi 1 ; la Martinière, cens 12 den., rente 22 liv. 10 s. — *Montlardon* : cens 10 den., rente 10 liv. — *Nogent-le-Rotrou* : maison du Papegault, cens 2 den., rente 15 s. ; la Filandrière, cens 2 s., rente 20 s., fromages 4 (au sacristain). — *Nonvilliers* : la Touche, cens 4 den., rente 20 liv., chapons 4 ; Malatellée, cens 2 den., rente 5 liv. — *Le Pin* : la Brébionnière, rente 22 s. 6 den. ; la Bottellerie, cens 2 s. 6 den., rente 37 s. 6 den. — *Préaux* : la Galaisière, rente 33 liv. 6 s. — *Sérigny* : le Bois Feuzedin, cens 12 den., rente 15 s. — *Sainte-Céronne* : la Ragonnière, rente 10 s. 3 den. — *Soizé* : Montaimbœuf, rente 10 liv. ; la Guillonnière, rente 6 liv. — *Souance* : la Benisière-Fourde, rente 20 liv. — *Trizay-au-Perche* : Sainte-Mesme, cens 10 s., rente 44 liv. 10 s. — *Villevillon* : la Guinotière et la Regnardière, cens et rente 11 liv. 11 s. 10 den. — *Vichères* : la Hérisnière, cens 6 den., rente 32 livres. — *Unverre* : Souchay et le Gastelier, rente 33 liv. 6 s. ; la Fourrierie, rente 7 liv., chapons 2. — *Prieurés* : la Chapelle-Vicomtesse, rente 3 liv. 10 s., pension capitulaire 5 liv. ; la Jarrie, rente 20 s. ; Cohardon, rente 3 liv. ; la Madeleine de Beaulieu, rente 2 liv. ; la Madeleine d'Oisème, rente 4 liv. ; Saint-Espain d'Ablis, rente 3 liv. 2 s. 6 den. ; Saint-Barthélemy de Charencey, rente 4 liv. — *Abbaye d'Arcisses*, un cierge de cire blanche pesant 2 livres.

H. 1441. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1601-1721. — État du revenu des biens du petit couvent, 1477 liv. 15 s. 1 den. ; de la chambrière, 730 liv. 7 s. 1 den. ; de la sacristie, 485 liv. 3 s. 10 den. ; de l'infirmerie, 25 liv. 10 s. (XVII^e s.). — Bail des biens et revenus du petit couvent, moyennant 1150 livres (1601). — Compte de gestion laissé par D. Jean Birée, prieur de Tiron, à D. René Rigault, qui lui a succédé le 4 juillet 1721. « De 1718 à 1721, la communauté s'est libérée de » plus de 37000 livres de dettes et emprunts » (1721).

H. 1442. (Registre.) — In-folio, papier, 108 feuillets.

1610. — Papier de recette de l'abbaye de Tiron.

H. 1443. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1780. — Pièces à l'appui du compte de l'abbaye de Tiron (réparations aux bâtiments d'Yron, Choudry, Tironneau, Ribœuf, les Fouteaux, Montargis, la Feularde, à la salle de spectacle de l'abbaye, à la sacristie, à la cuisine, à la basse-cour).

H. 1444. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1780. — Pièces à l'appui du compte de l'abbaye de Tiron (gages des officiers et serviteurs; rentes viagères; rente due à l'abbé de Tiron).

H. 1445. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1780. — Pièces à l'appui du compte de l'abbaye de Tiron (impositions, taille; abonnements au Mercure de France et à la Gazette de Leyde; achat de vin, épiceries, avoine, huile, encens, etc.)

H. 1446. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1633-1646. — Déclarations passées à l'abbaye de Tiron par devant François Chauveau, notaire à Thiron. Parmi les déclarants : Louis Blondin, curé d'Happonvilliers; Abel de Beaufile, seigneur de Basmeville; Jacques Péan, sieur du Mesnil; Nicolas Lormeau, curé de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou; François de Saint-Paul, seigneur de la Haie-Guillerville; Louis de Chartres, seigneur de la Soublière; Jacques Robethon, seigneur de la Daynière, médecin; Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, etc.

H. 1447. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1609. — Censier de l'abbaye de Tiron. — Total des cens : 1581 liv. 6 s. 6 den., 156 chapons, 365 livres de beurre, 78 fromages, 4 livres de plumes, 79 setiers d'avoine, 32 charrois, 6 poules, 6 poinçons de cidre.

H. 1448. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1728-1731. — Journal de recette des cens et rentes de la mense conventuelle de l'abbaye de Tiron. — En 1728, 2481 liv. 7 s. 9 den.; en 1729, 3082 liv. 1 den.; en 1730, 3527 liv. 12 s. 6 den.; en 1731, 3086 liv. 2 s. 6 den., plus 7 poules, 15 chapons et 12 livres de beurre.

H. 1449. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1765-1781. — Correspondance des frères Louis Roberget, cellier, et N. Mirbeau, sous-cellier de Tiron, avec les hommes d'affaires de l'abbaye pour le

paiement des fermages dus par les tenanciers du monastère.

H. 1450. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1705. — Déclarations des rentes constituées au profit de l'abbaye depuis l'an 1600.

H. 1451. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1345-1639. — Reconnaissance par Nicolas de la Bruyère, seigneur de Boisruffin, qu'il doit à l'abbaye 45 setiers de blé pour les arrérages d'une rente assignée sur ses moulins du Loir (1345). — Cession par l'abbaye à Girard des Prés de 100 sous de rente à prendre sur Jean de Champeaux, archidiacre de Melun en l'église de Sens (1349). — Reconnaissance d'une rente de 66 liv. 13 s. 4 den. envers l'abbaye par les religieux de Saint-Martin de Sées (1639).

H. 1452. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 5 pièces, papier; 1 sceau.

1662-1768. — Constitutions de rentes par l'abbaye de Tiron en faveur de divers particuliers (*sceau de la Congrégation de Saint-Maur*, 1763).

H. 1453. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

1660-1664. — Procès des religieux de Tiron contre l'adjudicataire des droits de terceau du domaine de Chartres pour être payés de 112 pintes de vin qui leur sont dues. — État de ce qui est perçu sur le terceau de Chartres, qui se prend à Saint-Cheron, Luisant et le Coudray, par : les religieuses de Belhomert, 22 muids; les dames de l'Eau, 12 muids; le seigneur de Ver, 8 muids; la maladrerie de Saint-Lazare d'Étampes, 10 muids; le prieur de Sainte-Foi, 2 barils; l'abbaye de Tiron, 2 muids 2 poinçons; l'abbaye de Saint-Cheron, 2 muids; le crieur-juré, 2 barils.

H. 1454. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1423. — Mise en gage par les religieux de Tiron entre les mains de Louis d'Avaugour, seigneur de Boisruffin, pour un prêt par lui fait de 100 écus d'or, de « une crosse d'argent, dorée et esmaillée d'asur, au » crosseron de laquelle a une ymage de Notre-Dame et » la représentation d'un abbé, et 6 tasses d'argent, dont » 5 sont verrées d'or au bort. »

H. 1455. (Liasse.) — 34 pièces, parch.; 27 pièces, papier.

1556-1755. — Procédures pour le paiement de rentes constituées au profit de l'abbaye de Tiron.

H. 1456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1473. — Reconnaissance par le fermier du passage de la forêt de Bellême que les religieux de Tiron ont droit de faire pâturer leurs bestiaux en ladite forêt.

H. 1457. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 61 pièces, papier.

1666-1787. — Visites par les lieutenants des eaux-et-forêts de la maîtrise de Mortagne des bois taillis et des futaies de l'abbaye de Tiron (1666-1742). — Autorisation d'employer partie desdits bois aux ouvrages nécessaires pour rétablir les bâtiments de basse-cour renversés par le grand vent le 2 décembre 1711 (1715). — Arpentage des bois de l'abbaye (1743). — Adjudications des coupes de bois de l'abbaye (1666-1787).

H. 1458. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740. — Plan des bois de l'abbaye de Tiron.

H. 1459. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1677-1679. — Mémoire des terres et métairies aliénées par l'abbaye de Tiron, à la charge de cens et rentes.

H. 1460. (Cahier.) — In-4°, papier, 10 feuillets.

1631. — Rôle des tailles de la paroisse de Thiron.

H. 1461. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

1594-1749. — Acquêt par l'abbaye du lieu de la Cartraye, paroisse d'Argenvilliers (1594). — Baux de ladite métairie. — Déclarations des terres dépendantes des métairies de la Cartraye, la Mérie et la Fouquetière, paroisses d'Argenvilliers et de la Gaudaine.

H. 1462. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1583-1741. — Reconnaissances de 1 muid de seigle, 1 muid d'avoine et 6 chapons de rente sur les métairies de Baubigny, la Cointrie et le Perruchet, paroisse d'Argenvilliers (1583-1638). — Procédures contre les détenteurs des dites métairies pour le paiement d'une rente de 12 setiers de blé et 12 setiers d'avoine (1636-1741).

H. 1463. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 34 pièces, papier.

1544-1777. — Baux de la métairie du But-aux-Ormes, paroisse d'Argenvilliers. — Reconnaissances de

4 liv. de rente sur ladite métairie. — Saisie de ladite métairie sur Nicolas de Fesques, seigneur de l'Argenterie, qui la possède à bail emphytéotique et qui a détruit les arbres qui y existaient (1725).

H. 1464. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 26 pièces, papier.

1582-1640. — Procédures contre Nicolas et Étienne Brulé pour le paiement des cens dus sur la métairie du But-aux-Brulés, paroisse d'Argenvilliers.

H. 1465. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 31 pièces, papier.

1575-1742. — Reconnaissances de 13 liv. 10 s. de rente sur la métairie de la Chevallerie, paroisse d'Argenvilliers, ladite rente acquise sur Jean de Blosset, seigneur de Torcy, et Anne de Saint-Berthevin, son épouse (1575-1647). — Procès contre les détenteurs de la Chevallerie (la Chevallerie-aux-Pelards, 1687, François Pellard, marchand, alors fermier), pour le paiement des cens et rentes (1584-1742).

H. 1466. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 36 pièces, papier.

1667-1688. — Reconnaissances de 10 liv. de rente sur l'étang Véron, paroisse d'Argenvilliers (1676-1688). — Procès contre Jacques de Gallon, seigneur de Luigny, pour la jouissance de l'étang Véron, « auquel il y a » bondes, chaussée et rivages contenant 13 arpens ou » environ. »

H. 1667. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1651. — Constitution au profit de l'abbaye de Tiron de 8 liv. 16 s. de rente sur le lieu de la Groulière, paroisse d'Argenvilliers.

H. 1468. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1746-1782. — Baux des dîmes de la paroisse d'Argenvilliers.

H. 1469. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1166. — Don de la terre de la Frilouse, paroisse d'Arrou, par Mathieu de Langey. — Confirmation de la dite donation par Hugues, vicomte de Châteaudun¹.

H. 1470. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1622-1639. — Reconnaissances d'une rente de 26 liv. 13 s. 4 den. assise sur le lieu de la Buissonnière,

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 93.

paroisse d'Arrou (1622-1628). — Procédures contre François du Quesnoy, seigneur de la Grande-Haye, pour le paiement de ladite rente (1632-1639).

H. 1471. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

1636-1789. — Baux des dîmes de la paroisse d'Authon (1736-1789). — Procédures pour le paiement des dites dîmes (1636-1672).

H. 1472. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1554-1761. — Acquisition par l'abbaye de Tiron de 6 liv. 13 s. 4 den. de rente perpétuelle à prendre sur la terre des Bois-Verts, paroisse de Beauche (1554). — Reconnaissances de ladite rente (1598-1761). — Adjudication du revenu des seigneuries de la Mancelière et des Bois-Verts, obtenue par les religieux contre Antoinette de Nicolle, femme de Guillaume Poullard, faute du paiement des arrérages des cens et rentes à eux dus sur la seigneurie des Bois-Verts (1607).

H. 1473. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1320-1688. — Confirmation par Guillaume, vidame de Chartres, de 4 liv. 12 s. de rente sur la seigneurie de Beaumont, données à l'abbaye par Robert, seigneur de Beaumont (1320). — Mandement de Guillaume, vidame de Chartres, à son receveur de Beaumont, d'avoir à payer à l'abbaye les arrérages de ladite rente (1383). — Ratifications par Anne de Beaumont (1502), Jean de Blosset (1550), Charlotte de Cachefillet (1677), Charles de Rohan, prince de Guéméné (1688), de 4 liv. 12 s. de rente dues à l'abbaye sur la terre de Beaumont, « suivant donations faictes auxdits religieux par les » précédens seigneurs et dames dudit Beaumont, des » années 1244, 1245 et 1502. »

H. 1474. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 43 pièces, papier.

1603-1606. — Procès contre Louis de Montbron, seigneur de Fontaine-Chalandrey, comme héritier de Claude de Blosset, sa mère, pour une rente de 55 sous sur la terre de Brimont.

H. 1475. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 45 pièces, papier.

1542-1779. — Aveux rendus par les religieux de Tiron pour les terres et métairies de Monthuan et la Gillotière, paroisse de Béthonvilliers, aux seigneurs de Béthonvilliers (Charles Danceau, 1589; N. des Marais, 1617; M^{lle} des Marais, 1626; Jacques de Rohard, 1652-1675; Catherine de la Maurelière, veuve de Jacques Robethon (1728).

H. 1475 bis. (Liasse.) — 3 pièces, parch., 46 pièces, papier.

1573-1738. — Procédures contre les détenteurs du lieu de Monthuan, pour une rente de 7 liv. 10 s. 4 den., due à l'abbaye de Tiron sur les métairies de Monthuan, la Gillotière et la Boisselière.

H. 1476. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1459-1787. — Baux de la métairie de la Petite-Fleurière, « alias la Chapelière et surnommée aujourd'hui la Repasserie » (1774), paroisse de Boissy-Maugis.

H. 1477. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1710. — Plan des herbages de la Petite-Fleurière.

H. 1478. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 70 pièces, papier.

1632-1775. — Procédures contre les détenteurs de la métairie de la Flotière, paroisse de Boissy-Maugis, pour une rente de 50 s. assignée sur ladite métairie.

H. 1479. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1735. — Inventaire des papiers concernant le fief de Boscroger près Lire en Normandie (1587-1668).

H. 1480. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 pages.

1666-1670. — « Gage-plège du noble fief, terre et » seigneurie de Boscroger-en-Ouche. » — « Au gage-plège tenu dans le manoir près Vitteval le 30 septembre 1670, les vassaux ont nommé pour prévost la » personne d'Estienne Goujet, qui a accepté la charge et » duquel nous avons reçu le serment. »

H. 1481. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

1629-1779. — Déclarations rendues à l'abbaye de Tiron par les censitaires du Boscroger.

H. 1482. (Plan.) — 6 pièces, papier.

1657-1739. — Plans et arpentages de la seigneurie du Boscroger, dépendant de l'abbaye de Tiron.

H. 1483. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1477-1538. — Extrait des actes capitulaires de l'abbaye de Tiron concernant le fief du Boulay en la paroisse du Boscroger, *in parochia de Bosco Rogerii*.

H. 1484. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1488. — Bail d'un pré en la paroisse de Bourguérin par Denis Treffeau, dit Gatellier, seigneur de Droué.

H. 1485. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1597-1690. — Acquisition de 25 s. de rente perpétuelle sur la métairie de la Savardière, paroisse de Bretoncelles. — Déclarations de ladite rente. — Procédures au sujet du paiement de ladite rente.

H. 1486. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

1476-1672. — Acquêt du moulin de Douvette, paroisse de Bretoncelles (1475). — Reconnaissances de 3 liv. 5 s. de rente sur ledit moulin (1548-1672). — Procédures pour le paiement de ladite rente (1671).

H. 1487. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1407-1726. — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la terre des Courrays, paroisse de Bretoncelles (1512-1726). — Aveu rendu à Tuaud de Châteaubriant, seigneur de Bretoncelles, par Gauvain de Dampierre pour les terres de la Bretonnière, Challouay, la Montinière, la garenne de Malezais, le moulin des Aulnais, le bois des Boullays, etc. (1407).

H. 1487 bis. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 54 pièces, papier.

1710-1726. — Procédures contre Jacques de Nonant, seigneur de Bretoncelles, pour une rente due sur la métairie de la Brulardière, paroisse de Bretoncelles.

H. 1488. (Cahier.) — In-4°, papier, 69 feuillets.

1553. — Enquête contre Quentin Champion, curé de Bretoncelles, par laquelle il appert que les dîmes de Cumont, en la dite paroisse de Bretoncelles, appartiennent à l'abbaye de Tiron, qui autrefois avait une grange dimeresse audit lieu.

H. 1489. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1571-1692. — Contrat par lequel Gilles de Chartrain, seigneur de la Camusière, décharge sa métairie de la Camusière de 12 liv. de rente qu'elle devait à l'abbaye de Tiron, et donne en échange aux religieux 7 liv. 13 s. 4 den. de rente sur la maison où pend pour enseigne le Saint-Esprit, sise à Brou, devant les Halles, plus 55 s. sur la terre de la Grousière, paroisse d'Argenvilliers, plus 3 s. sur un arpent de pré proche le gué

de Combres (1571). — Procédures pour le paiement de la rente due sur la maison du Saint-Esprit (1654-1692).

H. 1490. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

1652-1786. — Baux de la métairie de Bois-le-Comte, paroisse de Brunelles (1742-1786). — Quittances de construction et de réparations faites à la dite métairie (1652-1704).

H. 1491. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1670. — Plan d'un petit bois taillis dépendant de la métairie du Bois-le-Comte.

H. 1492. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1700-1704. — Procès-verbal de visite de la métairie de la Massonnière, paroisse de Brunelles. — Quittances de réparations faites à la dite métairie.

H. 1493. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1746-1779. — Baux de la métairie des Lamberts, paroisse de Brunelles.

H. 1494. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1700-1704. — Marché pour la construction d'une maison manable au lieu de la Cerisière, paroisse de Brunelles. — Quittances de réparations faites au pressoir Lambert, à la Cerisière.

H. 1495. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1716-1777. — Rentrée en possession par l'abbaye de Tiron de la métairie de Grenoble, paroisse de Brunelles (1716). — Baux de ladite métairie (1744-1777).

H. 1496. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1674. — Arrêt du Parlement maintenant les religieux de Tiron en possession de la métairie des Minerais, paroisse de Brunelles.

H. 1497. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1787. — Reconnaissance de 5 s. de rente envers l'abbaye de Tiron sur le fief de Brai, paroisse de Brunelles.

H. 1498. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1538-1584. — Baux par le chambrier de l'abbaye de la métairie de la Burgondière, paroisse de la Burgondière (1538-1584). — Obligation par Jean Coullault, maître des grosses forges de Blévy, de 7 liv. 10 s. de rente envers le chambrier de l'abbaye pour les dîmes de la métairie de la Burgondière (1559).

H. 1499. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1462-1730. — Donation par Vincent Mondeguerre de tout ce qui lui appartenait « es mesures de Montrail » et de la Rousaye », paroisse de Ceton (1482). — Baux du lieu de la Rousaye, « la Rosais-Motterais, 1675. » (1565-1676). — Procédures au sujet du paiement de 3 liv. de rente sur la terre de la Rousaye (1462-1698).

H. 1500. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 23 pièces, papier.

1592-1674. — Baux de la métairie de la Haudonnière, paroisse de Ceton (1592-1621). — Procès contre Joseph Petitgars, seigneur de la Garenne, pour les arrérages d'une rente de 3 liv. 7 s. 6 den. due sur la métairie de la Haudonnière (1672-1674).

H. 1501. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 26 pièces, papier.

1608-1785. — Baux du pré de la Corne, paroisse de Champeaux (1608-1785). — Procès contre Claude de Pluviers, seigneur de Marolles, pour le paiement d'une rente de 36 liv. sur les prés de Longpré, paroisse de Champeaux (1635-1636).

H. 1502. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 21 pièces, papier.

1595-1789. — Baux de la terre dite les Vallées de Tiron, paroisse de la Chapelle-Montligeon (1780-1789). — Procédures contre les détenteurs des Vallées de Tiron pour le paiement des arrérages de 12 den. de cens et 3 liv. de rente (1595-1735).

H. 1503. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

1525-1620. — Procès-verbaux de visite de la maison du Court-Bâton, rue de la Croix-aux-Moines, paroisse de Saint-Saturnin, à Chartres (1525-1587). — Rapport sur les réparations à faire à la maison « vulgairement » appelée l'hostel et maison de Thiron, où pend pour « enseigne les Crossons, autrement appelez les Courtz- » Bastons » (1560). — Procès contre les détenteurs de la maison du Court-Bâton pour les réparations de ladite

maison (1557-1620). — Adjudication à Jérôme Troussard de la maison du Court-Bâton (1587).

H. 1504. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1525-1718. — Accord avec le Chapitre de Chartres pour les lods et ventes d'une maison, sise à Chartres, en la rue aux Anes (1525). — Reconnaissances de 45 s. de rente dus à l'abbaye de Tiron sur une maison « sise à » Chartres, rue des Bouchers, autrement appelée la rue « aux Asnes » (1535-1718).

H. 1505. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1481. — Acquêt par l'abbé de Tiron d'une maison, sise à Chartres, « en la rue de Muret, faisant le coing à » aler de ladite rue de Muret en la rue de Havedant. »

H. 1506. (Liasse.) — 45 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1596-1710. — Baux d'une maison aux Filles-Dieu, à Chartres, et de terres à Fresnay-le-Comte (1596-1654). — Procédures pour les rentes dues sur les dites terres (1654-1710).

H. 1507. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1606-1674. — Baux des biens de l'abbaye de Tiron aux environs de Chartres, « à Francourville, Prunay-le- » Gillon, Gallardon, Luçay, Saint-Remy-des-Bruyères, » Thivars, le Boullay-d'Achères, Villandon et Vaupar- » fondz. »

H. 1508. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1565-1570. — Papier des cens et rentes payables au jour de Saint Martin en la maison de Tiron, à Chartres, pour les biens avoisinant ladite ville.

H. 1509. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1498. — Abandon par François de Gratemesnil de 18 setiers de blé de rente sur plusieurs héritages à Champseru.

H. 1510. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 10 pièces, papier.

1557-1715. — Baux d'un lot de terre proche l'église Saint-Julien du Coudray, contenant 10 setiers, et d'une terre à la Guérinière, paroisse du Coudray, contenant 7 arpents.

H. 1511. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1647-1781. — Baux du pré Clémart, alias la Houille, à Courville, proche le moulin de Saint-Pierre, appartenant à l'office de sacristain.

H. 1512. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1720. — Bail de 6 setiers de terre à Fontenay-sur-Eure.

H. 1513. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1744-1782. — Baux des terres de Levreville, au terroir de Senneville, paroisse de Francourville.

H. 1514. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1121. — Don par Geoffroy et Goslein de Lèves de 4 charruées de terre près le Loir, d'un four à Lèves et d'un muid de blé de rente sur le moulin de Longsaulx¹.

H. 1515. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1771-1778. — Baux d'un pré en l'île de Chandres, paroisse de Lormaye.

H. 1516. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

1468-1779. — Baux de terres à Lucé et à Vauparfond (1473-1779). — Bail du clos appelé le clos de Tiron à Vauparfond (1468).

H. 1517. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

1514-1767. — Baux des terres des Fosses-Blanches, paroisse de Luisant (1514-1767). — Procès contre Anne Lemaire, veuve de Jacques des Essars, pour la jouissance de 6 setiers de terre aux Fosses-Blanches (1642-1643),

H. 1518. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1648-1788. — Baux de 6 setiers de terre au Champ de Bérou, paroisse de Luisant (1662-1788). — Procès contre Jean Ollivier, curé de Luisant, qui prétendait avoir droit de dimes sur lesdits 6 setiers (1648). — Arrêt du Grand Conseil condamnant le curé de Luisant à laisser jouir le chambrier de l'abbaye des dimes de Luisant (1671).

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 70.

H. 1519. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1577-1625. — Aliénation en faveur de Thomas Deschamps de 12 setiers de terre au Taillis, paroisse de Marchéville (1577). — Reconnaissance par les héritiers de Thomas Deschamps de ladite terre à l'abbaye de Tiron (1625).

H. 1520. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

1525-1779. — Baux de vignes à Gourdez, paroisse de Morancez (1525-1779). — Autorisation à Marie Lemaire, veuve de Gui du Temple, conseiller en l'élection de Chartres, de construire un mur entre sa propriété et les vignes des religieux de Tiron à Gourdez (1653).

H. 1521. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1644. — Sentence du lieutenant-général du bailliage de Chartres renvoyant les religieux de Saint-Père en possession de 12 quartiers de vigne à Gourdez, à eux contestés par les religieux de Tiron.

H. 1522. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — Plan d'arpentage du champ tier du Lapereau, terroir de Gourdez.

H. 1523. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1520-1680. — Déclarations à l'abbaye de Tiron par les détenteurs des terres de la Frèche-aux-Moines, paroisses de Morancez et du Coudray.

H. 1524. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

1581. — Déclarations à l'abbaye de Tiron par les détenteurs des terres de la Frèche-aux-Moines.

H. 1525. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1188-1783. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, du don fait par André Cholet, et Morhier de Nogent, *Andreas dictus Cholet et Moreherius de Noiomo*, de la chapelle de Saint-Rémy de Néron, *capellam Sancti Remigii prope Neiron*, et de 5 muids de terre (1188; *faux du XV^e siècle*). — Baux d'un arpent et demi de terre à Saint-Rémy-des-Bruyères, paroisse de Néron (1744-1783).

H. 1526. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1744-1786. — Baux des terres d'Angerville, paroisse de Prunay-le-Gillon.

H. 1527. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1209. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, du don de 7 setiers de blé et 7 setiers d'avoine à Blanville, paroisse de Saint-Luperc, par Hubert Mordant ¹.

H. 1528. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1370-1776. — Donation par Collette la Hallebique d'une maison sise au Vauguion, paroisse de Saint-Piat (1370). — Bail de ladite maison (1776).

H. 1529. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1195-1551. — Confirmation par Alix, comtesse de Blois, d'un accord pour le moulin de Crèveœur, paroisse de Saint-Prest, entre l'abbaye et Guillaume le Maréchal (1195) ². — Confirmation dudit accord par Louis, comte de Blois (1195). — Bail de prés à Saint-Prest et de la place du moulin de Crèveœur (1494). — Reconnaissance de 2 s. de cens dus au chambrier sur trois pièces de terre au terroir de la Bretonnerie, paroisse de Saint-Prest.

H. 1530. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1779. — Bail de 30 muids de terre, appelés les terres de Villandon, paroisse de Theuville.

H. 1531. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1744-1778. — Baux d'un arpent de pré, appelé le pré de Tiron, en la prairie de Vaucelles, paroisse de Thivars.

H. 1532. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1744-1778. — Baux de 3 arpents un quartier de pré, appelés le pré de Tiron, en la prairie de Villiers-le-Morhier.

H. 1533. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1495-1677. — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour le lieu de la Tourbardièrre, paroisse de Chassant, contenant 20 arpents (1495-1676). — Transaction avec Antoine le Boulleur, seigneur de la Calabrière, et Charlotte de la Loupe, sa femme, pour le lieu de la Tourbardièrre ou la Dourdoinerie (1677).

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 121.

² *Ibidem*, T. II, p. 115.

H. 1534. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1473. — Bail du lieu du Petit-Épinay, paroisse de Chassant.

H. 1535. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 24 pièces, papier.

1583-1617. — Procédures pour une rente de 25 s. sur un jardin « assis ès fausbours Saint-Vallérian de » Chasteaudun près le mont de Calvaire, auquel jardin » souloit avoir anciennement ung pressouer appellé le » pressouer Bardou. »

H. 1536. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1233. — Accord entre l'abbaye de Tiron et les hommes de Saint-Bandulph de Chavigny, *homines Sancti Bandulphi de Chavigneyo, Ebroicensis diocesis*, pour les dîmes de ladite paroisse (copie du XVII^e siècle).

H. 1537. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1525-1573. — Reconnaissances de 8 liv. de rente sur les métairies de la Rousselière et la Galaisière, paroisse de Cherré.

H. 1538. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1114. — Don par Renaud Percehaie de la terre de Romainville et de la Forêt et de l'église de Saint-Georges de Cloyes ¹.

H. 1539. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1666-1785. — Acquêt de la métairie des Ventes, paroisse de Combres, sur François Échard, sieur de Gourel, (1666). — Baux de ladite métairie (1744-1785). — Quittances de réparations faites à la métairie des Ventes (1668-1704).

H. 1540. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1546-1765. — Baux de la métairie de Médavy, paroisse de Combres.

H. 1541. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1663. — Saisie, à la requête des religieux de Tiron, des héritages sis aux lieux des Ventes et de Médavy, appartenant à André des Mazis, sieur de Sausseux, comme tuteur de Charlotte de Montaigu.

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 14.

H. 1542. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1704. — Quittances d'ouvriers pour la réfection de la chaussée de l'étang de Médavy.

H. 1543. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1746-1780. — Baux de la terre de la Martinière, paroisse de Combres.

H. 1544. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 23 pièces, papier.

1508-1773. — Mémoire de ce que les religieux de Tiron possèdent à la Rapoulière, paroisse de Condé. — Baux de la métairie de la Rapoulière (1508-1677). — Relevé des terres dépendantes de la métairie de la Rapoulière, appartenant aux religieux de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.

H. 1545. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 11 pièces, papier.

1562-1704. — Baux du pré Morin, paroisse de Condé (1562-1583). — Arpentage dudit pré. — Procédures pour la jouissance dudit pré (1651-1704).

H. 1546. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1666. — Extraits de divers censiers relatifs à la seigneurie de Villeray, paroisse de Condeau.

H. 1547. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1235. — Assignation par Aymery de Villeray, *Aymericus de Villereis*, de 8 liv. de rente sur ses terres de Villeray, des Orieux et de Vaupillon, *super terram suam de Villeriis, des Orieux et Vallepillonis* (copie de 1672).

H. 1548. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 30 pièces, papier.

1462-1718. — Procédures au sujet de ladite rente avec Jean de Husson, seigneur de Villeray (1462-1483), Odet de Riants, marquis de Villeray, et ses héritiers (1661-1718).

H. 1549. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 57 pièces, papier.

1687-1689. — Procès contre Louis-Urbain Lefebvre de Caumartin et autres créanciers d'Odet de Riantz et de Marguerite-Thérèse de Bautru, poursuivant la vente de la seigneurie de Villeray.

H. 1550. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1420-1784. — Baux du lieu de la Maillardière, paroisse de Cormenon (1420-1784). — Déclarations à l'abbaye pour ledit lieu et bordage (1572-1671). — Reconnaissance par Cyprienne Broissin, veuve de Michel Vaumont, sieur de la Mouchetière, de 100 s. de rente sur le lieu de la Maillardière (1598).

H. 1551. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 5 pièces, papier.

1676-1691. — Marchés pour des réparations à la ferme de la Grande-Vallée, paroisse de Coudreceau (1676-1683). — Ratification par les religieux de Tiron d'une constitution de 40 liv. de rente sur la métairie de la Grande-Vallée (1691).

H. 1552. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 29 pièces, papier.

1662-1790. — Baux de la métairie de la Conardière, paroisse de Coudreceau (1742-1790). — Procès contre les détenteurs des métairies de la Conardière et du Boille, paroisse de Coudreceau, pour les réparations à faire aux dites métairies. — Quittances desdites réparations (1662-1703).

H. 1553. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1264. — Don par Bernard, seigneur de la Ferté, de 16 liv. de rente et 3 s. de cens en la paroisse de Coulonges¹.

H. 1554. (Liasse.) — 26 pièces parch. ; 18 pièces, papier ; 2 sceaux.

1473-1789. — Baux de la métairie des Boulais, paroisse de Coulonges, contenant 60 arpents (1480-1789 ; *sceaux de Louis de Cravant, abbé de Tiron, et de l'abbaye*, 1503). — Quittances de réparations faites à ladite métairie (1655-1671). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour ladite métairie, redevable de 20 setiers de blé, 32 minots d'avoine, 5 minots de pois, 2 minots de fèves, 2 chapons et 2 poules de rente (1531-1614). — Baux d'un droit de dime, à Coulonges (1496-1535).

H. 1555. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1700. — Plan de la métairie des Boulais.

H. 1556. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1271. — Sentence du bailli de Nogent-le-Rotrou reconnaissant que les religieux de Tiron ont droit de

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 178.

prendre 6 setiers de blé sur le moulin de Coulonges, *super molendino de Colongüs.*

H. 1557. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1380-1635. — Baux du moulin de Coulonges et d'une maison y attenant.

H. 1558. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1460-1711. — Lettres du roi Charles VII obtenues par les religieux de Tiron contre les commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquêts, qui avaient saisi le revenu du moulin de Coulonges, sur le refus des religieux de bailler déclaration pour le revenu de leur abbaye (1460). — Procédures au sujet dudit moulin et de la justice de Coulonges avec le comte de Nonant, comte de Bretoncelles (1711). — Lettre de fr. Nicolas le Poitevin à dom Robert Marchand, assistant du supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur : « Thiron, 28 octobre » 1701. Il est vray que nous avons un notaire à » Coulonge; mais ce n'est point un office de nouvelle » création; c'est du droit de nostre chastellenie de » Tyron qui nous donne le pouvoir d'établir des notaires » où nous avons des sujets, pour leur épargner la peine » de venir à Tyron où ils seroient obligés de venir » lorsqu'ils auroient quelques actes à passer devant » notaire. Et je ne croy pas que M^r le comte de Nonant » voulust nous contester ce droit; mais il prétend que » nous en sommes déchus pour la paroisse de Coulonge » par une transaction que nous avons faite avec feu » messire Jacques d'Angennes, évesque de Bayeux, dont » il est héritier de la terre de Bretoncelle, qui luy donne » quelq. bien en la paroisse de Coulonge. »

H. 1559. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1361-1475. — Transaction par laquelle Robert Giffart, chevalier, s'engage à payer aux religieux de Tiron 2 setiers de blé et 8 s. de rente sur la métairie de la Barre de Montlandon, 4 s. sur le lieu de la Vignardièrre et le pré de Beaurepaire et 10 s. sur la métairie de Maurepas, paroisse de Coulonges (1361). — Ratification de ladite transaction par Pierre de Montdoucet et Agasse de Cléraunay, sa femme, se disant héritière de Robert Giffart (1475).

H. 1560. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1550. — Acquisition par l'abbaye de Tiron de 60 s. de rente à prendre sur un arpent de terre dépendant de la métairie de la Seurgollière, sur une pièce de terre nommée le bois de la Croix, paroisse de Saint-Denis-d'Authou, et sur un arpent de terre nommé les Marnières, paroisse de Coulonges.

H. 1561. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1611. — Bail à ferme du tabellionnage de Coulonges.

H. 1562. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1587-1601. — Sentence par laquelle les détenteurs de la métairie de Tiron, paroisse de Courgehout, sont déchargés de la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts, parce que ladite métairie est tenue en censive et non en fief de l'abbaye (1587). — Enquête faite à Mamers d'après laquelle les terres dépendantes de la paroisse de Courgehout sont accoutumées à payer la dime à la onzième gerbe à l'abbaye de Tiron (1601).

H. 1563. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 42 pièces, papier.

1641-1782. — Baux de la métairie de la Brière ou Petit-Tiron, paroisse de Courgehout (1641-1782). — Quittances de réparations faites à ladite métairie (1651-1693).

H. 1564. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1649-1654. — Procès contre Jean Poullard, sieur de la Serrière, et Geneviève Deshayes, sa femme, pour la rentrée en possession de la métairie de la Brière, à eux aliénée en 1610.

H. 1565. (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 54 pièces, papier.

1649-1658. — Procès contre les fermiers du lieu de la Brière, s'opposant à la rentrée en possession des religieux de Tiron.

H. 1566. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 23 pièces, papier.

1649-1713. — Rentrée en possession par les religieux de Tiron du lieu et métairie du Petit-Tiron, depuis la Brière, compris un petit clos près l'église de Courgehout.

H. 1567. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1744-1756. — Baux des dimes de Courgehout et de Montchevreuil.

H. 1568. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1682-1767. — Baux de la dime de Coursausel ou Bois-Sallé, paroisse de Courgehout.

H. 1569. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — Déclaration rendue par Charles-Irénée de Castel, abbé de Tiron, à Nicolas de Puisaye, seigneur de la Mesnière, pour les biens situés en la paroisse de Courgehoust relevant de la justice dudit seigneur.

H. 1570. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1687. — Procédures avec Jacques Courtin, curé de Courgehoust, pour le paiement de sa portion congrue.

H. 1571. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — Titre nouvel de 12 den. de cens dus à l'abbaye de Tiron sur la métairie de la Massotière, paroisse de Courserault.

H. 1572. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1240-1269. — Don par Guillaume de Tercé de 10 s. de rente sur la métairie de Coutretot (1240)¹. — Échange de rentes en blé et avoine entre Jean de Tercé et l'abbaye (1269; copie du XV^e siècle)².

H. 1573. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1470-1785. — Baux des grosses et menues dîmes de la Conterrie et de la Picardière, paroisse de la Croix-du-Perche.

H. 1574. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 7 pièces, papier

1667-1787. — Déclaration à l'abbaye de Tiron pour le lieu de la Houssaye ou la Chesnaye, paroisse de Dancé (1787). — Procédures au sujet de la possession d'un bordage sis à la Chesnaye (1667-1747).

H. 1575. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1787. — Bail des dîmes de Digny.

H. 1576. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 21 pièces, papier.

1559-1690. — Acquisition sur René de Lancey, sieur de Trémont, de 10 liv. de rente à prendre sur 18 arpents de terre sis au terroir de l'Estre-du-Bois, paroisse de Frazé (1559). — Procédures pour le paiement de ladite rente (1648-1690).

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 148.

² *Ibidem*, T. II, p. 185.

H. 1577. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1130-1277. — Don par Eudes des Vergers. *Odo de Virgultis*, et Guillaume, son parent, du pré des Chasseurs, *pratum Venatorum*, paroisse de Frétigny (v. 1130)¹. — Bail dudit pré par les religieux de Tiron (1277)².

H. 1578. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1415-1464. — Vente par Jean Aubert à N. Glatigny de toutes les terres qu'il possède en la paroisse de Frétigny (1415). — Donation des dites terres à l'abbaye de Tiron par Perrin Glatigny (1464).

H. 1579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1125-V. 1137. — Donations par : Guérin Chevreuil d'une pièce de terre à Brimont (v. 1125)³; — Guillaume de Feuillet d'une charruée de terre à Brimont (v. 1137)⁴; — Geoffroy de Somboon d'une charruée de terre à Brimont (v. 1130)⁵.

H. 1580. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1228-1567. — Donation par Guérin Chevreuil, *Guarinus Capreoli, Brimontis dominus et senescallus Perticensis*, d'un muid de froment de rente sur la seigneurie de Brimont (1228). — Reconnaissances de la dite rente par Alix, dame de Brimont (1287), Guérin Chevreuil (1289) et Pierre du Fay (1468), seigneurs de Brimont. — Sentence des requêtes du Palais condamnant les détenteurs des terres de Brimont à payer ledit muid de blé aux religieux de Tiron (1567).

H. 1581. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1228-1567. — Reconnaissance par Guérin Chevreuil, seigneur de Brimont, que les religieux de Tiron lui ont abandonné, moyennant une rente d'un muid de froment, la terre de Brimont, *principalem domum et principale dominium de Brimonte et medietatem stagnorum ipsius Brimontis* (1228). — Reconnaissances de la dite rente par : Guérin Chevreuil, *Guerinus dictus Chevreul, dominus Brimontis* (1284); Alix, dame de Brimont (1297); Charlotte de Fay, femme de Robert de Mathelon (1468). — Sentence des requêtes du palais condamnant les fermiers de Brimont à acquitter ladite rente. (*Compulsoire de 1644*).

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 42.

² *Ibidem*, T. II, p. 192.

³ *Ibidem*, T. I, p. 85.

⁴ *Ibidem*, T. I, p. 245. — Les noms des témoins ne sont pas les mêmes dans cette pièce que dans le Cartulaire.

⁵ *Ibidem*, T. I, p. 146.

H. 1582. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1125-1297. — Accord entre Guillaume de Feuillet, *Guillelmus de Foliato*, et Robert de Beaumont pour le partage de la terre de Brimont, *terram Brimondi* (1218). — Donations : par Guérin Chevreul, sénéchal du Perche, d'une charretée de bois chaque jour dans sa forêt de Brimont, *unam cadrigatam lignorum singulis diebus in nemore de Brimondo* (1209) ; par Guérin Chevreul d'une pièce de terre à Brimont (v. 1125)¹ ; — par Guillaume de Feuillet d'une charruée de terre à Brimont (v. 1137)² ; — par Geoffroy de Somboon d'une charruée de terre à Brimont (v. 1130)³ ; — par Guérin Chevreul, sénéchal du Perche, d'un muid de froment de rente sur sa seigneurie de Brimont (1228). — Reconnaissance de ladite rente par Guérin Chevreul, seigneur de Brimont (1289). — Reconnaissance d'Alix, dame de Brimont, de 2 s. parisis de rente en échange dudit muid de froment (1297 ; copie du XVI^e siècle).

H. 1583. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1228-1730. — Don par Guérin Chevreul, sénéchal du Perche, d'un muid de froment de rente sur la seigneurie de Brimont (1228). — Reconnaissances de la dite rente (1289-1730).

H. 1584. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 53 pièces, papier.

1480-1730. — Reconnaissances par les détenteurs de la métairie de Brimont d'un muid de blé de rente due à l'abbaye de Tiron sur ladite métairie (1480-1590). — Procédures pour le paiement de ladite rente (1660-1730).

H. 1584 bis. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1771-1774. — Correspondance entre fr. Louis Roberget, cellérier de l'abbaye de Tiron, et le premier président d'Aligre et Delorme, son procureur, au sujet de la rente due sur la terre de Brimont. — Lettre de M^r d'Aligre à dom Roberget : « Château de la Rivière, » 17 oct. 1771. Je désirerois terminer l'affaire concernant » Brimont. Je vous enverrai lundi au soir mon procureur- » fiscal avec mon notaire de Frétigny pour prendre avec » vous les mesures convenables. » — Lettre de dom Roberget au président d'Aligre : « Tiron, 19 oct. 1772. » Je n'ai jamais poursuivi personne *vivement* ; cette » expression est hors de place. J'ai demandé deux années » de la rente de Brimont, Bretèche et Duvette : je ne » puis vous marquer, Monseigneur, la date de l'exploit,

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 85.

² *Ibidem*, T. I, p. 245.

³ *Ibidem*, T. I, p. 146.

» mais la sentence qui en est intervenue est du 19 juin » 1770. Depuis ce tems, annuyé que les détempteurs » n'approchoient pas, j'ai obtenu une autre sentence » pour fixer le prix du grain en datte du 10 juin 1771. » J'ai fait saisir ; il y a eu un gardien plus de 40 jours, » et, annuyé de ne voir personne et mortifié des fraits, » j'ai pris le party d'envoyer l'huissier. » — Lettre de Delorme à dom Roberget : « 26 oct. 1772. Je m'apperçois » par votre lettre en datte du 19 de ce mois que tous les » Normants ne sont pas en Normandie, par le petit » subterfuge que vous vous servez. »

H. 1585. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1593. — Procès-verbal d'arpentage des terres des métairies de Duvette, la Bretèche et Brimont, paroisse de Frétigny.

H. 1586. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 104 pièces, papier.

1645-1772. — Procès contre les détenteurs du lieu de la Bretèche, pour une rente de 12 muids de grain sur ladite métairie.

H. 1587. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1202-1489. — Confirmation par Geoffroy de Beaumont d'une charretée de bois dans la forêt de Brimont (1202)¹. — Confirmation par Guillaume de Villeray, *Willelmus de Villereio*, de 5 s. de rente sur la censive de Brimont, *in censiva de Bertimont*, donnés par Guillaume de la Bruyère, *Willelmus de Bruereia* (1220). — Donation par Gervais de Fay de tout ce qu'il possédait en la seigneurie de Brimont, à la réserve pendant sa vie de la maison de Brimont (1489). — Quittance par Étienne Guillier, abbé de Tiron, au seigneur de Brimont de 10 s. de rente sur le manoir dudit Brimont (1384).

H. 1588. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1506. — Bail à perpétuité de terres dépendantes de la métairie de la Hutelière, paroisse de Frétigny, moyennant 3 s. de rente pour chaque arpent.

H. 1589. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1476-1490. — Accord entre les religieux de Tiron et Charles d'Estouteville, seigneur de Villebon, pour la métairie de la Princetière, paroisse de Frétigny (1476). — Ventes par : Louis d'Estouteville, seigneur de Frétigny, de 20 s. de rente sur la métairie des Ferrettes, paroisse de Frétigny (1489) ; — Charles d'Estouteville, seigneur

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 117.

de Villebon, de 105 s. de rente sur la métairie de la Bellonnière, paroisse de Frétigny (1490).

H. 1590. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1270-1295. — Confirmation par Jean de Beaumont « de la moitié de toutes les appartenances de la prévosté » de toute la paroisse de Frétigny et en la foire dudit lieu à la feste Saint-André, et ès coutumes de Girau-mont, et en la prévosté de Marolles, et en la prévosté de Saint-Victor (1270). — Reconnaissance du droit de foire de l'abbaye de Tiron dans le bourg de Frétigny (1395)¹.

H. 1591. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1208-1368. — Accord entre le maire de Gardais et les religieux de Tiron pour les droits de mairie au bourg de Thiron (1208)². — Reconnaissance que nul n'a le droit de bâtir près les murs du parc de Tiron (1368).

H. 1592. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1499-1639. — Baux de la métairie de Sainte-Anne, paroisse de Gardais (1499-1565). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la dite métairie redevable de 80 liv. et 2 chapons de rente (« la mestairie du Vieil-Thiron, » autrement dite la mestairie Sainte-Anne ») (1499-1611). — Sentence du bailli de Thiron condamnant les détenteurs de la métairie de Sainte-Anne à payer deux années d'arrérages de cens et rente (1639).

H. 1593. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

1498-1788. — Bail à Jean Coisneau de 6 arpents de terre près l'étang de Sainte-Anne, à la charge d'y faire bâtir une maison et une halle à faire sécher de la tuile (1498). — Remise entre les mains de l'abbé de Tiron de la métairie de la Tuilerie (*sign. autogr. de Phil. Desportes*, 1595). — Accord fait avec François Chauveau pour le rétablissement de la tuilerie, « ruinée et entièrement démolie » (1645). — Baux de la tuilerie de Sainte-Anne, avec la jouissance du tour de l'étang de Sainte-Anne, « moyennant 16 milliers de tuiles, 100 enfaisteaux, » et 100 nocets » (1652-1788). — Quittances de réparations faites à la tuilerie de Sainte-Anne (1656-1657).

H. 1594. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 29 pièces, papier.

1636-1657. — Sentence condamnant Louis Béquignon, fermier, à faire les réparations nécessaires au lieu de la Tannerie (bâtie en 1496 sur le bord de l'étang de Thiron).

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 206.

² *Ibidem*, T. II, p. 125.

H. 1595. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 24 pièces, papier.

1461-1775. — Baux de la métairie des Grandes et Petites Palfaudières, paroisse de Gardais, « les Palfaudières, » 1481 ; « les Grandes et Petites Palfaudières, » alias Pinoguet, » 1726 ; « la Parfautière, » 1744 (1461-1755). — Baux d'une maison sise au lieu de Pinoguet (1745-1775). — Procédures contre les détenteurs de la métairie des Palfaudières pour une rente de 9 livres, 6 poules et 6 fromages (1726-1749).

H. 1596. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1603. — Acquisition d'une pièce de terre appelée les Justices, paroisse de Gardais.

H. 1597. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1478-1603. — Bail de 12 arpents et demi de terre dépendants de la Coudelée, paroisse de Gardais (1542). — Sentence du présidial de Chartres condamnant les détenteurs de la métairie de la Coudelée à payer les arrérages de 12 s. de cens et 6 liv. de rente (1585). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la métairie de la Coudelée (1478-1603).

H. 1598. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1554-1604. — Procès entre le Chapitre de Chartres et les religieux de Tiron au sujet de la possession des dimes et champarts de la Coudelée et de l'Estre-Couay, paroisse de Gardais.

H. 1599. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 23 pièces, papier, 1 sceau.

1481-1713. — Baux des métairies de la Morlière et de la Haie-Breteau, paroisse de Gardais (1481-1713 : *sceau de la châtellenie de Thiron*, 1544). — Procédures contre les détenteurs de la métairie de la Morlière pour les arrérages d'une rente de 3 livres (1543-1600).

H. 1600. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1577-1728. — Donation par Christophe Lebreton, marchand, d'une maison sise à la Brosse, près le Bois-aux-Clercs, paroisse de Gardais (1577). — Procès contre les détenteurs de la métairie de la Brosse pour une rente de 20 s. due à la mense abbatiale (1724-1728).

H. 1601. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1651-1704. — Procès-verbal de visite de la métairie de la Brosse. — Quittances des réparations faites à la dite métairie.

H. 1602. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 16 pièces, papier, 1 sceau.

1528-1679. — Bail du pré de l'Épine, paroisse de Gardais (1528). — Aliénation du pré de l'Épine et d'une pièce de terre nommée la Motte, sise au-dessus du portail de l'abbaye de Tiron, moyennant 10 den. de cens et 15 liv. de rente (1569). — Arrêt du Grand Conseil condamnant Charlotte de La Loupe, femme d'Antoine le Boulleur, seigneur de la Calabrière, à déguerpir le pré de l'Épine (1678 ; *sceau de Louis XIV*).

H. 1603. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1731. — Procès-verbal des dégradations commises sur les métairies des Gâtines et des Palfaudières, paroisse de Gardais.

H. 1604. (Liasse.) — 24 pièces, parch. ; 20 pièces, papier.

1473-1777. — Baux du moulin de la Gâtine, paroisse de Gardais (1473-1777). — Procès-verbal de visite du moulin de la Gâtine : quittances de réparations faites audit moulin (1657-1672).

H. 1605. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1676-1710. — Quittances d'impositions pour les lieux de la Sauvagère et les Bordeaux, paroisse de Gardais, et Bonneveau, paroisse de Marolles.

H. 1606. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1496-1782. — Baux de la maison de la Corne-de-Cerf, à Thiron (1496-1782). — Constitution de 2 liv. 12 s. 6 den. de rente sur la maison de la Corne-de-Cerf (1573) : reconnaissance de ladite rente (1659).

H. 1607. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1651-1700. — Paiement d'arrérages de rente due sur une maison à Thiron (1651-1669). — Vente de ladite maison (1700).

H. 1608. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1588-1636. — Acquisition par François Tallois, marchand, de 2 arpents de terre dépendants de la pièce vulgairement appelée « la pièce d'au-dessus de l'estang » du Vieil-Tyron », tenus de l'abbaye à la charge de cens et rente (1588). — Bail par le chambrier d'une pièce de pré appelée la Couée de l'étang de Thiron (1636).

H. 1609. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1608-1648. — Baux des deux étangs de Thiron et de Sainte-Anne.

H. 1610. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1507-1542. — Sentence des requêtes du Parlement contre Gallois de Montmireau et Jean de la Vove, chanoines de Chartres, qui, « accompagnez de plusieurs gens » embastonnez d'arbalestes et autres bastons, » s'étaient emparés des vaches de l'abbaye de Tiron (1507). — Procédures contre les chanoines de Chartres, « qui ont » fait monopolle et assemblée de gens jusques au nombre de 50 ou 60 armez, qui sont partiz de la ville de » Chartres de nuyt, » pour surprendre les bestiaux des religieux de Tiron paissant dans les Bois-aux-Clercs, paroisse de Gardais (1508). — Renonciation par les religieux de Tiron « à tous droits d'usage et de servitude » qu'ils prétendoient leur appartenir au dedans des » Bois-aux-Clercs assis au-dessus du bourg de Thiron » (1542).

H. 1611. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1235-1466. — Confirmation par Guillaume de Tercé du don fait par Hugues de Tercé d'une pièce de bois-taillis (1235)¹. — Don par Jeanne et Marguerite de Tercé du manoir de Tercé et de la métairie du Chêne, en considération de la réception de leur frère Jean comme religieux en l'abbaye de Tiron (1360). — Reconnaissance par Jeanne et Marguerite de Tercé de 10 setiers de blé de rente dus à l'abbaye sur la métairie de Tercé, paroisse de la Gaudaine (1368). — Contestation avec Estoud d'Estouteville, seigneur de Beaumont-le-Chartif, pour des bois dépendants de la métairie de Tercé (1466).

H. 1612. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1400-1664. — Vente par Marguerite de Courtremblay, veuve de Louis Pasté, seigneur du Plessis-Pasté, d'un manoir appelé Loron, en la paroisse de la Gaudaine (1400). — Amortissement par Léon Chollet, seigneur de Bullou, de ce que l'abbaye de Tiron possède à la Gaudaine, la Chevallerie et Loron (1496). — Baux de la métairie de Loron (1487-1664).

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 142.

H. 1612 bis. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

1542-1606. — Procédures : contre Jacques de la Ferrière, seigneur de Bullou, qui avait fait saisir le lieu de Loron comme relevant de sa seigneurie de Launay (1576) ; — contre les détenteurs de la métairie de Loron pour le paiement d'une rente de 15 livres, 6 chapons, 12 fromages et 20 livres de beurre (1542-1606).

H. 1613. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1723-1778. — Baux de la métairie de l'Hôtel-aux-Marions, paroisse de la Gaudaine, contenant 120 arpents.

H. 1614. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1662-1772. — Baux de la métairie de la Béraudière, paroisse de la Gaudaine, contenant 125 arpents (1748-1772). — Quittances de réparations faites aux métairies de la Béraudière et de l'Hôtel-aux-Marions (1662-1681).

H. 1615. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1560-1594. — Procédures touchant le paiement des arrérages de 4 liv. de rente dues sur un arpent de terre sis au Goulet, paroisse de la Gaudaine.

H. 1616. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1475. — Saisie de la métairie du Boullay, paroisse de la Gaudaine, sur Mathry Richer, fermier dudit lieu (*sceau de Jean Martin, sergent du Roi à Chartres*).

H. 1617. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1555. — Vente par Louis de Grantmont, seigneur de la Grande-Haie, de 26 liv. 13 s. 4 den. de rente sur le lieu des Bidaudières, alias les Béruchères, paroisse du Gault-au-Perche.

H. 1618. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1525. — Reconnaissance de 12 s. 6 den. de rente sur le lieu des Thénerais, paroisse de Grandhoux.

H. 1619. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1502. — Attestation par plusieurs habitants de Grez et de Melleray que certaines terres de Vaufargis, paroisse de Grez, appartiennent à l'abbaye de Tiron.

H. 1620. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1377. — Vente par Robert du Châtelier des droits de fief à la Heulière et à la Bretonnière, paroisse d'Happonvilliers¹.

H. 1621. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1415-1711. — Baux de la métairie de la Heulière, « la mestairie de la Hurière » (1415-1711). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour ladite métairie (1620-1693).

H. 1622. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1764. — Plan de la Heulière et des bois Saint-Laurent.

H. 1623. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1500-1600. — Sentences des requêtes du Palais contre les gardes de la forêt de Champrond-en-Gâtine, condamnés à rendre des animaux appartenant au fermier de la Heulière, l'abbaye ayant droit d'usage dans ladite forêt (1500-1600). — Plainte contre les officiers du roi de Navarre qui ont abattu des bois sur la métairie de la Heulière (1580).

H. 1624. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1565. — Échange entre les religieux de Tiron et Jacques de Thiville, seigneur de la Rochevert, de la métairie de la Heulière et du pré Morin contre la seigneurie de la Panse, Prémehery et le Gasseau.

H. 1625. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1469-1783. — Baux de la métairie du Petit-Vau, paroisse d'Happonvilliers.

H. 1626. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740. — Plan de la prise du Petit-Vau.

H. 1627. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan d'une pièce de terre à Happonvilliers, sur le chemin d'Illiers à Blainville.

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 491.

H. 1628. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 25 pièces, papier.

1474-1781. — Baux de la métairie du Petit-Potron, paroisse d'Happonvilliers.

H. 1629. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 102 pièces, papier.

1670-1782. — Procédures contre les détenteurs des métairies du Petit-Vau et du Petit-Potron, pour les redevances dues sur les dites métairies.

H. 1630. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1465. — Bail à perpétuité par Gui le Baveux, seigneur de Garancières, de la métairie de la Forterie, paroisse d'Happonvilliers, moyennant 40 s. de rente, 2 s. et une poule de cens.

H. 1631. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1471-1728. — Bail de la métairie de la Seichetière, paroisse d'Happonvilliers (1471). — Déclaration à l'abbaye de Tiron pour ladite métairie (1609). — Procès contre les détenteurs de la métairie de la Seichetière pour le paiement de leurs redevances (1727-1728).

H. 1632. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

1582-1745. — Procès contre les détenteurs de la métairie des Pitières, paroisse d'Happonvilliers, pour le paiement des cens et rentes dus à l'abbaye.

H. 1633. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1721-1786. — Baux des grosses dîmes des Pitières, du Petit-Potron et de la Heulière.

H. 1634. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1721-1722. — Lettres du s^r Davoy, curé d'Happonvilliers à D. Tarillon, cellérier de l'abbaye, au sujet de la dîme de sa paroisse. « 17 aoust 1722. Les occupations » que chacun se donne pour cueillir les moissons » mettent de l'éloignement de payer ses debtes. Je vous » avois fait demander le temps de la foire de Saint- » Lubin, en cas que je receusse point d'argent jusques » à ce temps, mais vous n'avez point voulu m'accorder » cette grâce. J'ose pourtant me flatter qu'avec 1200 livres » de bénéfices que le Seigneur m'a donné vous ne ris- » quez pas vos 60 livres. »

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 1635. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 33 pièces, papier.

1564-1777. — Procès contre Pascal Duhamel (1564) et Pierre Delaunay (1574), curés de Saint-Jacques d'Illiers, pour obtenir le paiement de 12 setiers de blé de rente assignés sur la maladrerie de Saint-Barthélemy d'Illiers. — Reconnaissance de ladite rente (1777). — Arrêt de la Chambre royale condamnant le commandeur de Châteaudun à payer aux religieux de Tiron 12 setiers de blé de rente, conformément aux transactions passées entre l'abbaye de Tiron et les administrateurs de la maladrerie de Saint-Barthélemy d'Illiers en date de 1241 et 1263 (1685).

H. 1636. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1746-1752. — Procès contre Jean-Antoine Cellier, seigneur de l'Étang-Neuf, pour une rente de 6 liv. 16 s. 6 den. sur la terre de la Chauverie, paroisse de Luigny.

H. 1637. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1775-1784. — Baux des deux tiers des grosses dîmes de la paroisse de Luneray.

H. 1638. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1147. — Bail du moulin des Planches, paroisse de Margon, à Raoul, maréchal du comte Thibaut ¹.

H. 1639. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1482-1778. — Baux par le chambrier de la métairie de la Moineterie, paroisse de Masle, « autrefois » appelée Saint-Martin-de-Marnes » (1482-1778). — Arpentage de la dite métairie, contenant 9 arpents et demi (1550). — Procès avec Nicolas-François de Saint-Pol, seigneur de Masle, au sujet du paiement de 12 den. de cens et 7 liv. 10 s. de rente à prendre sur la métairie de la Moineterie (1778).

H. 1640. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760? — Plan de la métairie de la Moineterie.

H. 1641. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

V. 1170-1758. — Baux de la métairie de Bouvreau, paroisse de Marolles (vers 1170-1758) ². —

¹ *Cart. de Tiron*. T. II. p. 67.

² Un de ces baux, de l'année 1170 environ, a été publié dans le *Cartulaire de Tiron*, T. II, p. 111.

Reconnaisances de cens dus sur ladite métairie (1463-1657). — Vente de terres dépendantes de la dite métairie (1570-1572).

H. 1642. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 62 pièces, papier.

1778-1785. — Procédures contre Alexandre-Marie Berthelot, seigneur de Montgras, pour la terre de Bouvereau.

H. 1643. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1659. — Arrêt du Grand Conseil condamnant Jean Germond, président en l'élection de Mortagne, à supprimer un chemin qu'il avait pratiqué à travers les terres de la métairie de Bouvereau (*sceau de Louis XIV*).

H. 1644. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1562-1655. — Baux des prés de Grenoble, contenant 5 arpents, paroisse de Marolles.

H. 1645. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1559-1673. — Sentence condamnant Florentine de Dannemont, veuve de Jean de Cremainville, seigneur de la Pinelière, à payer 30 liv. 13 s. 4 den. de rente due sur la métairie de Rigny, paroisse de Marolles (1559). — Reconnaissance de la dite rente due au chambrier (1673).

H. 1645 bis. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

1727-1781. — Procédures: contre Michel Goussard, fermier de Rigny, pour le paiement de la rente affectée sur ladite métairie (1727-1733); — contre M^r de la Papotière pour délit de pêche dans la rivière de Marolles (1781). — Lettre de dom Roberget, cellérier de Tiron, au sieur Ballot, procureur à Bellême. « Tiron, 11 août 1781. » Je suis sollicité par M. l'abbé de Fontanges, grand-vicaire de Chartres, de sursoir toute procédure contre M^r de la Papotière. Je vous seray obligé de ne pas continuer si vous avés commencé. » Lettre au même du s^r Bisson, procureur-fiscal de l'abbaye: « Thiron, 1^{er} sept. 1781. Le R. P. cellérier de cette abbaye me charge de vous prier de poursuivre contre M. de la Papotière le plus vivement qu'il vous sera possible. » Vous serez sans doute surpris de cette lettre d'après celle que le R. P. cellérier vous a écrite lui-même pour vous prier de surseoir les poursuites; mais vous ne le serez plus en apprenant que M^r de la Papotière a encore envoyé cinq hommes dimanche dernier pêcher sur les droits de cette abbaye, contre la promesse qu'il avoit faite, et a par ce moyen rompu l'accord lui-même. »

H. 1646. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1691-1741. — Baux de la métairie du Petit-Glatigny, paroisse de Marolles (1698-1741). — Sentence du bailli de Thiron condamnant les détenteurs du Petit-Glatigny à payer 40 s. de cens et rente au chambrier (1691). — Saisie de 5 pieds d'arbres indument abattus par les détenteurs du Petit-Glatigny (1698).

H. 1647. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier

1549. — Procédures contre les détenteurs de la métairie de la Louvetière, paroisse de Marolles, pour le paiement des rentes dues sur ladite métairie à l'office de chambrier.

H. 1648. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1489. — Vente par Mathry Drouin à Martin Fergeul d'une maison nommée la Masure à l'Anglais, paroisse de Marolles, aux charges dues au prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou et à l'abbaye de Tiron.

H. 1649. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1549. — Acquêt par l'abbaye de 40 s. de rente sur le moulin Marion, près Houdangeau, paroisse de Marolles.

H. 1650. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Bail du droit de pêche en la rivière de Marolles, alias de la Cloche.

H. 1651. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1369. — Bail à perpétuité par Huet Bordin à Jean de Puisaye des terres de la Mesnière, moyennant 100 s. de rente dont 50 seront donnés aux religieux de Tiron.

H. 1652. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1206. — Vente par Guillaume de Méguillon de 3 den. de cens sur le pré de Valfresol, en la paroisse de la Mesnière¹.

H. 1653. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1547-1596. — Acquisition de terres dépendant de la métairie de la Mérotière, paroisse de Miermaigne (1547). — Reconnaissances de 3 liv. de rente sur la terre de la Guénardière, paroisse de Miermaigne (1592-1596).

¹ Cart. de Tiron, T. II, p. 122.

H. 1654. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1556-1706. — Reconnaissances : de 5 liv. et 2 chapons de rente sur un lieu « appelé l'Estanceau, » paroisse de Miermaigne (1556-1671); — de 6 liv. 16 s. 6 den. de rente sur le lieu de la Févrie, paroisse de Miermaigne (1706).

H. 1655. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1507-1776. — Baux de la métairie de la Petite-Broudière, paroisse de Montigny-le-Chartif (1589-1693). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la dite métairie, redevable de 12 den. de cens, 15 liv., 6 poules et 6 fromages de rente (1507-1776).

H. 1656. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

1589-1774. — Procédures contre les détenteurs de la métairie de la Petite-Broudière ou la Glanderie, pour les redevances dues sur la dite métairie.

H. 1657. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1502. — Vente de 30 s. de rente perpétuelle à prendre sur une terre sise en la Vallée Gougny, près Montigny-le-Chartif.

H. 1658. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1406. — Bail d'une maison, à Moriers.

H. 1659. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Mémoires des métairies, terres, dimes, prés, cens et rentes, appartenant aux religieux de Tiron aux environs de Mortagne: métairies de la Botellerie et de la Brébonnière, paroisse du Pin; la Petite-Fleurière et Saint-Laurent, paroisse de Boissy-Maugis; la Brière, paroisse de Courgehoust; la Baherie et la Vallée, paroisse de Saint-Jouin-de-Blavo; la Flotière et la Hauterie, paroisse de Saint-Julien-sur-Sarthe; la Ragonnière, paroisse de Sainte-Ceronne; la Massotière, paroisse de Courtivault; la Bretonnière, paroisse de Mortagne.

H. 1660. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1445-1693. — État des rentes dues à l'abbaye de Tiron aux environs de Mortagne (1500). — Bail à Bernard Costard, sieur de la Bourdonnière, des dimes,

cens et rentes de Mortagne, Bellême et paroisses voisines (1693). — Bail à Michel Crépot, marchand à Mortagne, d'une maison et jardin à Mortagne, derrière l'église de Toussaint (1445).

H. 1661. (Cahier.) — In-4^e, parchemin, 22 feuillets.

1742. — Terrier de la seigneurie des Murgers, comprenant les métairies du Petit et Grand Boullay, les Champarts, la Cocquerie, Crassard ou la Planche, les Davières, la Gâtine, l'Épinay, le Marcheminier, la Moitardière, la Grande Métairie, le Val-aux-Moines.

H. 1662. (Registre.) — In-folio, papier, 130 feuillets.

1761. — Terrier de la seigneurie des Murgers, comprenant les métairies du Val-aux-Moines, d'une contenance de 57 arpents, redevable de 10 liv., 2 poules et 2 fromages de rente; — la Planche, 77 arpents, 7 s. 8 den. de cens et 5 minots d'avoine de rente; — la Grande Métairie, 85 arpents, 12 den. de cens, 24 liv., 2 chapons et 2 fromages de rente; — la Moitardière, 113 arpents, 11 s. de cens; — la Cocquerie, 54 arpents, 3 s. 9 den. de cens et 6 minots d'avoine de rente; — le Petit-Boullay, 20 arpents, 5 s. de cens; — le Puits, 1 arpent, 2 s. 6 den. de cens; — le Grand-Boullay, 9 arpents, 2 s. 6 den. de cens; — l'Épinay, 68 arpents, 2 s. de cens; — la Gâtine, 35 arpents, 4 s. et 1 minot d'avoine de rente; — le Parc, 16 arpents, 18 den. de cens, 10 liv. et 2 chapons de rente; — les Champarts, 32 arpents, 5 s. de cens; 6 liv. 10 s., 6 poules et 6 fromages de rente.

H. 1663. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

1761. — Terrier de la seigneurie des Murgers (en très mauvais état.)

H. 1664. (Cahier.) — In-4^e, papier, 63 feuillets.

1617-1642. — Baux des terres de la seigneurie des Murgers.

H. 1665. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1554-1667. — Baux de la grande métairie des Murgers (1554-1631). — Déclarations pour ladite métairie à l'abbaye de Tiron (1630-1667).

H. 1666. (Liasse.) — 27 pièces, parch.; 34 pièces, papier.

1535-1783. — Baux de la métairie de Marcheminier, paroisse des Murgers (1535-1783). — Déclarations pour ladite métairie à l'abbaye de Tiron (1547-1612). — Quittances de réparations faites à la ferme de Marcheminier (1679-1729).

H. 1667. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1553-1635. — Baux de 4 arpents de terre, appelés la prise de Tarot Pinson, à Marcheminier (Jacques Pinson en était fermier en 1653).

H. 1668. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1666-1736. — Baux de la métairie de la Cocquerie, paroisse des Murgers.

H. 1669. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1496-1666. — Bail de la métairie du Val-aux-Moines, paroisse des Murgers (1666). — Déclarations pour ladite métairie à l'abbaye de Tiron (1496-1666).

H. 1670. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1635-1679. — Baux du pré appelé l'Étang des Murgers.

H. 1671. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 26 pièces, papier.

1605-1606. — Procès contre Pierre le Songeur, curé des Murgers, qui fait remplir par l'un de ses domestiques l'office de sacristain, de sorte que celui-ci néglige de sonner la cloche, et les habitants ne se rendent point à l'office divin.

H. 1672. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

1645-1778. — Baux de la métairie des Grandes Davières, paroisse de Combres (1646-1778). — Quittances de réparations faites à la métairie des Davières (1645-1657).

H. 1673. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1597-1783. — Baux de la métairie des Champarts, paroisse de Bretoncelles (1601-1782). — Déclarations pour la dite métairie à l'abbaye de Tiron (1597-1630). — Procédures contre les détenteurs de la métairie des Champarts pour le paiement des redevances (1781-1783).

H. 1674. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1549-1775. — Baux de seize arpents de terre, au Pas-Saint-Lomer (1571-1775). — Déclarations du lieu des Seize-Arpents à l'abbaye de Tiron (1549-1774).

H. 1675. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1752-1767. — Correspondance du sr Hubert, procureur des religieux, avec D. Roberget, cellérier de l'abbaye de Tiron, au sujet de l'administration de la seigneurie des Murgers.

H. 1676. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1786. — Déclaration à l'abbaye de Tiron pour une maison, à Nocé, près le moulin de la Fosse.

H. 1677. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1490-1546. — Sentence condamnant Jeanne Rouland, veuve de Jean du Bec, seigneur de Radray, à payer à l'abbaye de Tiron 1 setier de froment, 1 setier de méteil et 1 setier d'avoine de rente assignée sur la terre du Radray, paroisse de Nogent-le-Rotrou (1490). — Reconnaissances de ladite rente envers l'abbaye de Tiron par les religieux de la Couture du Mans (1502-1546).

H. 1678. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1481-1771. — Vente, par Jean de Verrières, de tout ce qui lui appartenait en la métairie de la Touche, paroisse de Nonvilliers (1481). — Baux de la métairie de la Touche, *medietariam de la Tousse vulgariter appellatam, in parrochia de Nonvillari*, contenant, avec les colombier et fossés, 24 setiers 5 minots de terre labourable, 1 arpent de bois et 1 arpent et demi de noue (1510-1771).

H. 1678 bis. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 18 pièces, papier.

1610-1646. — Procédures contre les détenteurs de la métairie de la Touche : pour le paiement des redevances (1610-1646) ; — pour les réparations à faire à la dite métairie (1621-1624).

H. 1679. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1371-1759. — Baux de la métairie du Petit-Plévoisin, paroisse de Nonvilliers, « le habergement et » mectairie de Plévoisin, avecques la place du coulombier, bier, courtiliz, vergiers, fossez, viviers, haies, bissons, » prez, noes, terres labourables et non labourables. »

H. 1679 bis. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1700? — Plan de la prise du Petit-Plévoisin.

H. 1680. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

1576-1594. — Procès contre les détenteurs de la métairie du Petit-Plévoisin pour le paiement de 6 den. de cens et 40 s. de rente dus à l'abbaye.

H. 1680 bis. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1499-1505. — Bail de 4 setiers de terre au terroir du Mesnil, paroisse de Nonvilliers (1499). — Reconnaissance par Georges Stur, seigneur des Forts, que la dime de la métairie « de Pleviers alias des Fors, » appartient à l'abbaye de Tiron.

H. 1681. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1479-1780. — Baux du lieu des Malattelées, paroisse de Nonvilliers, comprenant 10 arpents de terre labourable.

H. 1682. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1720? — Plan à vue de la prise des Malattelées.

H. 1683. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1710. — Plan d'une pièce de terre près la vallée de Malattelée.

H. 1684. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1764. — Correspondance entre le sr Bizard, notaire à Villebon et agent d'affaires de la marquise de Goesbriant, et D. Roberget, cellérier de l'abbaye de Tiron, au sujet de la terre des Malattelées, en laquelle est enclavée une pièce de terre que la marquise de Goesbriant prétend lui appartenir.

H. 1685. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 pages.

1677. — Mémoire des religieux de Tiron donnant l'état des maisons comprises dans la censive de Tiron à Paris.

H. 1686. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — État des propriétés de l'abbaye de Tiron à Paris : rue Saint-Antoine, vieille rue du Temple, rue du Roi de Sicile, rue Clocheperse, rue de Tiron, rue des Nonains d'Yerre, rue de Jouy, quai des Ormes, rue de la Mortellerie, rue du Figuier, rue des Fauconniers, rue Percée, quai de la place aux Veaux, quai de la Tournelle, rue des Bernardins.

H. 1687. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1677. — Plan de la censive de Tiron à Paris.

H. 1688. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1453-1719. — Reconnaissance par Pierre de Coulogne de 7 liv. de cens sur une maison rue Saint-Antoine faisant le coin de la rue de Tiron (1453). — Ventes et ensaisnements d'une maison rue Saint-Antoine faisant le coin oriental de la rue de Tiron (1629-1719).

H. 1689. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1733? — Plan des possessions de l'abbaye de Tiron en la rue Saint-Antoine.

H. 1690. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1239-1260. — Accords entre l'abbaye de Tiron et celle de Saint-Victor de Paris pour 3 den. de cens dus par les religieux de Saint-Victor (1239) ; — Henri le Flament pour une maison au fief du Chardonnet (1260) ; — l'évêque de Paris pour 3 quartiers de terre au Chardonnet (1260)¹.

H. 1691. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1236. — Accord pour les cens dus à l'abbaye de Tiron sur les maisons des rues de Tiron et du roi de Sicile².

H. 1692. (Plan.) — 9 pièces, papier.

1677? — Plan de l'hôtel seigneurial de Tiron et des maisons qui sont de sa dépendance, rue de Tiron, à Paris.

H. 1693. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680? — Plan de la censive de l'abbaye de Tiron dans les rues du Chantier, du Roi et des Barres.

H. 1694. (Plan.) — 11 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plan des maisons en la censive de l'abbaye de Tiron dans les rues de la Mortellerie et des Nonains d'Yerre.

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 147, 172 et 175.

² *Ibidem*, T. II, 145.

H. 1695. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1705-1759. — Titres de propriété de l'hôtel de Nesmond, autrefois hôtel de Montpensier, sur le quai de la Tournelle, faisant l'encoignure de la rue des Bernardins, à Paris : Contrat de mariage de Louis de Harcourt, comte de Sézane, et de Marie-Louise-Catherine de Nesmond (1705). — Vente de l'hôtel de Nesmond par François de Nesmond, évêque de Bayeux, à Marguerite de Beauharnais, veuve de Guillaume de Nesmond, seigneur de Coubron (1713). — Testament de Marguerite de Beauharnais (1725). — Transaction entre Marie-Marguerite Fortin de la Hoguette, femme de Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, et Marie-Louise-Catherine de Nesmond pour le partage de la succession de Marguerite de Beauharnais (1726). — Vente de l'hôtel de Nesmond : par Claude Lière de Harcourt, veuve de Gabriel-René, sire de Mailloc, à Catherine Blondy, femme de Goulot-Ferdinand de Schomberg, seigneur de Limbach (1730); — par Jean-Ferdinand-César de Schomberg à François-Nicolas Dumouriez du Périer (1759).

H. 1696. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1451-1785. — Baux de la métairie de Feularde, paroisse de Péronville, *medietariam de Faillarde, in parochia de Pessonvilla in Belsia*, 1476 ; « la mestairie de » la Feuillarde, » 1598.

H. 1697. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1501-1776. — Vente par l'abbaye de Tiron à Jean Dauray, baron de Serouville, des terres de Feularde, Ouchette et Tironneau, en la paroisse de Péronville (1639). — Baux : de la métairie de Tironneau (1746-1776); — de la métairie des Ouchettes (1501). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour le lieu des Ouchettes (1532-1535).

H. 1698. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1618-1622. — Sentence des requêtes du Palais portant main-levée de la saisie faite à la requête de l'abbaye de Tiron des fruits de la métairie de l'abbaye, à Péronville, appartenant aux religieuses de la Madeleine lès Orléans.

H. 1699. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1474-1691. — Bail de la terre de la Brébonnière, paroisse du Pin, à la condition d'y bâtir une maison (1474). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la terre de la Brébonnière, contenant 6 arpents.

H. 1700. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1584-1779. — Procédures pour obtenir le déguerpissement de la métairie de la Bouteillerie, paroisse du Pin (1680). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la dite métairie (1584-1779).

H. 1701. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1207-1770. — Abandon à l'abbaye de la dime perçue par Eudes des Essarts sur la grange de Choudry, paroisse de Pré-Nouvelon (1207)¹. — Bail de la métairie de Choudry.

H. 1702. (Liasse.) — 28 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

1385-1788. — Baux de la métairie de Fransaches, paroisse de Saint-Avit (1492-1788). — Déclaration de la dite métairie (1502). — Reconnaissances de cens dus sur la métairie de Fransaches (1385-1631).

H. 1703. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 21 pièces, papier.

1595-1598. — Procédures contre les détenteurs de la métairie de Fransaches pour obtenir le paiement des arrérages de 15 setiers de blé, 28 minots d'avoine, 2 chapons et 2 poules de rente.

H. 1704. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1402-1725. — Baux de la métairie de la Gadelière, paroisse de Saint-Denis-d'Authou, *medietariam des Gadelières, sitam in parochia d'Autou* (1402-1643). — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la dite métairie, contenant 85 arpents (1542-1565). — Procédures pour les arrérages de 12 den. de cens, 10 livres, 4 poules et 4 fromages de rente, dus sur la métairie de la Gadelière (1644-1725).

H. 1705. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1399-1566. — Reconnaissance par Jean, seigneur de Vaupillon, qu'il doit à l'abbaye de Tiron 2 setiers de blé de rente sur la métairie « du Mézeray lès Autou » (1399). — Remise à Pierre, seigneur de Vaupillon, des arrérages de 2 setiers de blé sur la ferme du Mézeray, paroisse de Saint-Denis-d'Authou, à cause des pertes que ledit sieur de Vaupillon avait éprouvées par les guerres et par la peste (1451). — Procédure pour le paiement de ladite rente de 2 setiers de blé (1565-1566).

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 124.

H. 1706. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1559-1656. — Vente par Jean Girouard aux religieux de Tiron de 6 liv. 13 s. 8 den. de rente à prendre sur 10 arpents de terre dépendants des métairies des Haubourgères et des Bazochères, paroisse de Saint-Denis-d'Authou (1559). — Reconnaissances de la dite rente (1585-1656).

H. 1707. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1741. — Bail de la moitié des dîmes et champarts de la seigneurie du Bouchage, paroisse de Saint-Denis-d'Authou.

H. 1708. (Cahier.) — In-4°, papier, 28 feuillets.

1652-1654. — Plaids de la seigneurie du Bouchage (saisies de terre et héritages faute de paiement de droits de cens et champarts ; nominations de tuteurs et émancipations de mineurs ; retraits lignagers).

H. 1709. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1659-1741. — Déclarations du lieu des Gaulleries, paroisse de Saint-Denis-d'Authou, contenant 49 arpents, redevable de 6 s. 10 deniers de cens envers les religieux de Tiron, à cause de la seigneurie du Bouchage qu'ils possèdent par moitié avec le Chapitre de Chartres.

H. 1710. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1641-1659. — Déclarations aux religieux de Tiron pour les terres de la Bouchelière et de la Trémelière, paroisse de Saint-Denis-d'Authou, dépendantes de leur seigneurie du Bouchage et chargées de 10 s. de cens.

H. 1711. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1607. — Bail de 2 arpents de terre dépendants du Bois-Brisard, paroisse de Saint-Denis-d'Authou.

H. 1712. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1484. — Inventaire des titres relatifs aux bois des Boulaiz « à présent nommez de la Forsonnière, » sis à Blainville, paroisse de Saint-Denis-d'Authou, pour servir au procès que les religieux de Tiron avaient au sujet de la possession des dits bois avec Jeanne de la Vove, dame de Blainville.

H. 1712 bis. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1743-1781. — Baux : de la métairie de l'Infirmerie, paroisse de Saint-Denis-d'Authou, consistant en maison, grange, étables, cour, mare et 20 arpents 33 perches de terre (1742-1781) ; — de la métairie du Grand-Baragan, susdite paroisse, consistant en maison manable, grange, étables, clos, cour, jardin, mare, prés, bois taillis et 60 arpents 17 perches de terre labourable (1743-1781).

H. 1713. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1737-1786. — Baux de la métairie de Dampierre, paroisse de Saint-Germain-lès-Alluyes.

H. 1714. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1661. — Plan et arpentage de la terre de Dampierre.

H. 1715. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1458-1467. — Vente par Gauvain de Dampierre à Jean Martin de la métairie des Friches, autrement appelée la Brouardière, tenue en fief du seigneur de Luigny, avec droit de chasse dans la garenne de Malezèzes (1458 ; *fragment du sceau de la juridiction du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou*). — Contrat par lequel Gauvain de Dampierre échange avec les religieux de Tiron les rentes qu'il possède sur les métairies de Malezèzes, les Friches, le Boulaiz, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers, contre le droit qu'ont les religieux sur le moulin Chesneau, paroisse de Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou (1467).

H. 1716. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1499. — Déclaration à l'abbaye de Tiron pour la métairie de Malezèzes, redevable de 7 liv. 10 s., 6 poules, 6 fromages et 6 livres de beurre.

H. 1717. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1467-1624. — Acquisition, moyennant 50 écus, de Henri de Fresnay, seigneur de la Forçonnerie, de ce qu'il possédait sur les terres et métairies de la Borde, la Roillardière, les Bruyères, la Poursanaigère, la Jousselinère et le moulin des Aulnais, sis paroisses de Saint-Hilaire-des-Noyers, Gardais et Saint-Denis-d'Authou (1467). — Baux de la métairie de la Borde, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers (1569-1624).

H. 1718. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1560-1569. — Baux de la métairie Boutier, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers.

H. 1719. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1725-1779. — Baux de la métairie de la Sauvagère et Robillardière, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers.

H. 1720. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 20 pièces, papier.

1542-1652. — Baux de la métairie de l'Estrebrée, vulgairement appelée « les Debrez », paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers, contenant 5 arpents (1542-1652). — Procès des religieux de Tiron contre Martin Boissel pour être renvoyés en possession « du lieu et mestairye » de l'Estrebrée, joignant les murailles et closture de « l'abbaye » (1598-1600).

H. 1721. (Liasse.) — 12 pièces, parch. 66 pièces, papier.

1643-1651. — Procédures contre Louis Lecomte, élu à Mortagne, pour la terre de l'Estrée.

1722. (Liasse.) — 27 pièces, parch., 20 pièces, papier.

1363-1786. — Baux de la métairie du Petit-Gaufeuillu, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers (1363-1786). — Marchés pour des réparations à la métairie du Petit-Gaufeuillu, et quittances desdites réparations (1649-1704).

H. 1723. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1569-1621. — Baux du lieu du Petit-Bois et d'une pièce de terre assise au-dessus de la fontaine de Saint-Bernard, près la tannerie, réunis au Petit-Gaufeuillu.

H. 1724. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 23 pièces, papier.

1501-1636. — Baux de la métairie du Grand-Gaufeuillu, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers (1501-1574). — Procès contre le fermier du Grand-Gaufeuillu pour le paiement d'une rente affectée sur la dite métairie (1574-1636).

H. 1725. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 31 pièces, papier.

1595-1780. — Baux de la terre des Jousnelinières, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers (1595-1778). — Procédures contre les fermiers des Jousnelinières et de Malezèzes pour le paiement de leurs fermages (1733-1780).

H. 1726. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1460. — Bail du lieu de la Brouardière, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers.

H. 1727. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

1535-1782. — Baux du moulin des Aulnais, paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers (1535-1782). — Quitances de réparations faites audit moulin (1668-1669).

H. 1728. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1464-1497. — Renonciation par Jacqueline, dame de Saint-Jouin-de-Blavo, à ses prétentions sur un hôtel sis à Saint-Jouin appartenant aux religieux de Tiron (1464). — Bail d'une maison sise près le cimetière de Saint-Jouin-de-Blavo (1497).

H. 1729. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

1474-1749. — Baux de la métairie de la Brébionnière et la Botellerie, paroisse de Saint-Jouin-de-Blavo.

H. 1730. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1564-1650. — Baux de la métairie de la Vallée, paroisse de Saint-Jouin-de-Blavo.

H. 1731. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1754-1764. — Baux des dîmes des paroisses de Saint-Jouin-de-Blavo et de Neuilly.

H. 1732. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1594-1785. — Déclarations à l'abbaye de Tiron pour la métairie de la Flottière, paroisse de Saint-Jouin-de-Blavo, redevable de 5 liv. et 2 chapons de rente.

H. 1733. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 21 pièces, papier.

1649-1682. — Procédures contre Rodolphe du Portail, seigneur de la Binardièrre, pour une rente de 6 liv. assignée sur la métairie de la Binardièrre, paroisse de Saint-Jouin-de-Blavo (1649-1671). — Transaction avec Rodolphe du Portail au sujet du plaçage d'un banc dans le chœur de l'église de Saint-Jouin-de-Blavo, dans la jouissance duquel ledit du Portail avait été troublé par feu M^{me} de la Popelinière (1682).

H. 1734. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1506-1609. — Baux d'un arpent et demi de terre dépendant de la métairie de Lesnardière, paroisse de Saint-Pierre-de-la-Bruyère, moyennant 5 s. de cens au sacristain de l'abbaye.

H. 1735. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1770. — Bail de 7 muids de terre, appelés les terres de Rillant de Coulmiez, paroisse de Saint-Sigismond.

H. 1736. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1743. — Bail des dîmes de la paroisse de Saint-Sulpice-de-Neuilly.

H. 1737. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1130. — Don de 2 s. de rente, en la paroisse de Saint-Sulpice-sur-Risle, par Guillaume de Fontenil ⁽¹⁾.

H. 1738. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1266. — Confirmation par Alix de Feuillet, *nobilis domina Alidis de Foilleto*, du don fait par Bernard, seigneur de la Ferté, des deux parts des deux métairies de Couraurain, en la paroisse de Saint-Victor-de-Buthon.

H. 1739. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 16 pièces, papier.

1536-1786. — Déclaration rendue par Jean d'Échalard, seigneur de la Bourdignière, de 16 minots de blé et 22 s. de rente dus à l'abbaye de Tiron sur la métairie de la Grande-Barre, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon (1536). — Reconnaissances de la dite rente par les détenteurs de la métairie (1536-1786).

H. 1740. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 67 pièces, papier.

1574-1775. — Procédures contre les détenteurs de la ferme de la Grande-Barre pour le paiement de la rente assignée sur ladite ferme.

H. 1741. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 1 sceau.

1474. — Bail de terres à la Petite-Barre, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon (*fragment du sceau de la châtelanie de Nogent-le-Rotrou*).

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 163.

H. 1742. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1550. — Ratification par les détenteurs de la métairie de Montrouset, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon, d'une rente de 26 minots de blé et 16 minots d'avoine due aux religieux de Tiron sur ladite métairie.

H. 1743. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1659-1704. — Marchés pour les réparations à faire au lieu de la Pajottière, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon. — Quittances pour les dites réparations.

H. 1744. (Liasse.) — 5 pièces, parch., 12 pièces, papier.

1454-1693. — Baux du moulin de la Croix, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon (1454-1461). — Déclaration de 6 liv. de rente dues à l'abbaye sur ledit moulin (1634). — Procédures pour le paiement de ladite rente (1692-1693).

H. 1745. (Liasse.) — 6 pièces, parch., 39 pièces, papier.

1679-1762. — Bail du moulin de Forges, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon (1762). — Procédures contre les héritiers d'Henri de Senneterre, duc de la Ferté, pour une rente de 6 liv. due sur le moulin de Forges (1679-1688).

H. 1746. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1490. — Procès contre Mathurin Martin qui percevait à Saint-Victor-de-Buthon certaines coutumes le jour de la foire Saint Gilles, au préjudice des religieux de Tiron, qui, de temps immémorial, « ont droict de prendre, cueillir, lever et percevoir, par chascun an, au lieu de Saint-Victor-de-Buthon, le jour Saint Gille et Saint Leu, le droict de coustumes sur tous et chacuns les marchans vendans et estallans denrées le dit jour » au dit lieu. »

H. 1747. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1600. — Inventaire fait par le bailli de Saint-Victor-de-Buthon des papiers trouvés après le décès de Hubert Javron et de Marie de la Clergerie, sa femme (1552-1600) : bail par Jean de Vendôme du lieu du Plessis, à la Chapelle-Fortin ; — partage entre Jacques de Hercé et Hubert Javron des biens de la succession de Thomas de Hercé (1590) ; — bail par Gaspard de Saint-Simon, seigneur de Mortimer, à Hubert Javron, du moulin de Vaurehard (1600).

H. 1748. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1208. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, de l'abandon de la dime de Sancheville fait par Guillaume de Louvilliers ¹.

H. 1749. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 36 pièces, papier.

1632-1652. — Testament d'Antoine Bigot, prêtre, sieur de Changatz, domicilié en l'abbaye de Tiron, léguant à ladite abbaye 746 livres et un pré à Sargé, « pour faire édifier sur le cœur de l'église de la dite abbaye un clocher ou dosme propre à mettre deux cloches » (1632). — Procès contre les héritiers d'Antoine Bigot pour le pré légué par celui-ci (1651-1652).

H. 1750. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1606-1696. — Baux de 3 quartiers de terre au pré de Mazai, paroisse de Saint-Cyr de Sargé.

H. 1751. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1476. — Bail des métairies de la Chesnaye et de la Ratinière, paroisse de Sérigny.

H. 1752. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1744-1790. — Baux de la métairie de la Moïse-Martin, paroisse de Tripleville.

H. 1753. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1761-1789. — Baux des terres de Sainte-Mesme, paroisse de Trizay-lès-Bonneval, contenant 4 setiers.

H. 1754. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1562. — Acquisition sur François de la Goupillière, seigneur du Gastelier, de la terre du Souchay, paroisse d'Unverre.

H. 1755. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 23 pièces, papier.

1669-1676. — Sentence du bailli de Chartres condamnant Marie d'Arlanges, veuve de Louis de Tascher, seigneur de Bélessart, à payer 33 liv. 6 s. 8 den. de rente à l'abbaye de Tiron sur le lieu du Gastelier, paroisse d'Unverre.

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 126.

H. 1756. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1665. — Bail du lieu de la Fourrière, paroisse d'Unverre.

H. 1757. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Bail de 75 setiers de terre au lieu dit Villandon, paroisse de Theuville.

H. 1758. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1478-1580. — Transaction entre les religieux de Tiron et Charles de Saint-Germain, curé de Saint-Éliph, par laquelle ledit curé consent à payer auxdits religieux 6 minots de blé et 6 minots d'avoine au lieu de 2 muids de grain que les religieux avaient droit de prendre sur les dimes du territoire de Vaupillon (1478). — Reconnaissance de 13 s. 4 den. de rente sur des terres à Vaupillon (1580).

H. 1759. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1563-1728. — Déclarations pour la métairie de la Hérissière, paroisse de Vichères, contenant 30 arpents, redevable de 6 den. de cens et de 30 liv. de rente à l'abbé de Tiron et 40 s. de rente aux religieux (1575-1605). — Baux de la dite métairie (1563-1728).

H. 1760. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1747-1777. — Baux des terres de Verrière et de la Pautonnière, paroisse de Villeboust.

H. 1761. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1787-1789. — Procès contre Jacques-Louis-Marie Fouchard du Bourg, prieur-curé de Villeboust, pour le paiement de sa portion congrue.

H. 1762. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1521. — Déclaration du revenu de la maladrerie de Saint-Lazare de Nogent-le-Rotrou.

ABBAYES DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE TIRON.

H. 1763. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1255. — Vidimus d'Alexandre IV d'une bulle d'Alexandre III confirmant à l'abbaye de Tiron la possession des abbayes de Calcho (Notre-Dame de Kelso),

de *Chameis*, (Sainte-Marie de Cathmeis), de *Vado Alneti* (le Gué-de-l'Aunay), de *Troncheto* (le Tronchet), de *Lucheio* (Saint-Michel de Bois-Aubry), de *Asneriis* (Notre-Dame d'Asnières), de *Jugo* (le Joug-Dieu) ¹.

ABBAYE NOTRE-DAME D'ARCISSES.

H. 1764. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1225-1299. — Érection de l'abbaye d'Arcisses par Guillaume, évêque de Châlons et comte du Perche (1225) ². — Reconnaissance par l'abbé d'Arcisses du droit de visite de l'abbé de Tiron en la dite abbaye d'Arcisses (1299) ³.

H. 1765. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1529. — Bail par l'abbé d'Arcisses de 4 arpents de pré « assis sur la rivière du Tail, en la paroisse de » Malle. »

ABBAYE SAINT-LAURENT DU GUÉ-DE-L'AUNAY.

H. 1766. (Liasse.) — 1 pièce, parch. : 1 sceau.

1375. — Lettres d'Yolande de Bar, dame de Cassel, confirmant l'accord fait par sa mère, Alix de Bretargne, avec les abbés du Gué-de-l'Aunay et d'Arcisses pour les dîmes dépendantes de ladite abbaye (*faux du XV^e siècle ; sceau de la prévôté de Paris*).

ABBAYE NOTRE-DAME DE LA PELICE.

H. 1767. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1249. — Don par Geoffroy, évêque de Sées, à l'abbaye de la Pelice de la quatrième partie des noales de Tréhan.

ABBAYE SAINT-MICHEL DE BOIS-AUBRY.

H. 1768. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1206. — Reconnaissance par Barthélemy, archevêque de Tours, que l'abbé de Tiron a tout droit de juridiction sur l'abbaye de Bois-Aubry, *super monasterium Luceziense (faux du XV^e siècle)*.

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 92.

² *Ibidem*, T. II, p. 134.

³ *Ibidem*, T. II, p. 201.

ABBAYE NOTRE-DAME DU TRONCHET.

H. 1769. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1256-1496. — Confirmation par Alexandre IV du don de l'église du Tronchet, par Alain, fils de Jourdain, sénéchal de Dol (1258) ¹. — Nomination par l'abbé de Tiron de Hugues de Mallezier comme abbé du Tronchet (1496).

ABBAYE NOTRE-DAME DU JOUG-DIEU.

H. 1770. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1118. — Fondation de l'abbaye du Joug-Dieu par Guichard, seigneur de Beaujeu (*faux du XV^e siècle*) ².

ABBAYE SAINTE-MARIE DE CATHMEIS.

H. 1771. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1120. — Confirmation de la fondation de l'abbaye de Cathmeis ³.

PRIEURÉS DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE TIRON

H. 1772. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1263. — Accord entre les religieux de Tiron et les prieurs de *Bucca Ugrie* (Bouche-d'Aigre), *Capella Vicecomitisse* (la Chapelle-Vicomtesse), *Fagulis* (les Fouteaux), *Sancto Andrea de Escalmento* (Saint-André d'Écoman), *Castaneis* (les Châtaigniers), *Yronio* (Yron), *Risu Bovis* (Ribœuf), *Tyronello* (Tironneau), pour les droits de visite dus par lesdits prieurés. — Confirmation par Mathieu, évêque de Chartres.

H. 1773. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1720. — État du revenu et des charges de tous les prieurés de l'abbaye de Tiron ⁴.

¹ Cette bulle a été par erreur attribuée à Alexandre III dans le *Cartulaire de Tiron*, T. II, p. 90.

² *Cart. de Tiron*, T. I, p. 30.

³ *Ibidem*, T. I, p. 49.

⁴ *Ibidem*, T. II, p. 250.

H. 1774. (Registre.) — In-folio, papier, 363 feuillets.

1693-1752. — « Liève déclarative, ou Papier de »
»*recepte de tout le revenu du domaine fieffé et non fieffé*
»*des prieurés de l'abbaye dont jouit la communauté.* »

H. 1775. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1721. — Compte général du revenu de la recette et
de la dépense des prieurés dépendants de l'abbaye
(Recette : 15318 liv. 13 s. 2 den. et 3 boisseaux de mou-
ture ; dépense : 6713 liv. 14 s. 9 den.).

H. 1776. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1722. — Compte général du revenu de la recette et
de la dépense des prieurés dépendants de l'abbaye
(Recette : 8190 liv. 3 s. ; dépense : 8719 liv. 2 den.).

H. 1777. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1723. — Compte général de la recette et dépense
des prieurés dépendants de l'abbaye de Tiron (Recette :
14299 liv. 4 s. 8 den. ; dépense : 6922 liv. 16 s. 2 den.).

H. 1778. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

1726. — Compte général de la recette et dépense
des prieurés dépendants de l'abbaye de Tiron (Recette :
10571 liv. 6 s. 2 den. ; dépense : 5256 liv. 10 s. 11 den.).

H. 1779. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — État du revenu et des charges des prieurés
dépendants de l'abbaye de Tiron : les Châtaigniers,
revenu 1787 liv. 12 s. 9 den., charges 420 liv. 17 s. 6 den. ;
Oisème, revenu 850 liv., charges 298 liv. 6 s. ; Saint-
Barthélemy de Charencey, revenu 580 liv., charges
110 liv. 17 s. 6 den. ; Pontneuf, revenu 850 liv., charges
276 liv. 17 s. 6 den. ; Saint-Michel-du-Tartre, revenu
335 liv., charges 160 liv. 6 s. ; Cohardon, revenu 220 liv.,
charges 73 liv. 4 s. ; Bouche-d'Aigre, revenu 1700 liv.,
charges 875 liv. 10 s. ; les Fouteaux, revenu 330 liv.,
charges 85 liv. 6 s. ; la Ronchère, revenu 120 liv. ;
charges 117 liv. ; la Madeleine de Réno, revenu 356 liv.,
charges 214 liv. ; Montargis, revenu 650 livres.

PRIEURÉ DE SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL DE BOUCHE-D'AIGRE

H. 1780. (Cahier.) — In-folio, papier, 69 pages.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré de
Bouche-d'Aigre (1120-1660).

H. 1781. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets ¹.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré de
Bouche-d'Aigre (1185-1731).

H. 1782. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Inventaire des ornements de la chapelle du
prieuré de Bouche-d'Aigre.

H. 1783. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1692. — Provisions du prieuré de Bouche-d'Aigre
pour François Sabin à la mort d'Antoine Tronson.

H. 1784. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 1 sceau.

1437-1451. — Procédures entre l'abbé de Tiron et
Philibert de la Pehier (1437) et Léonet Grimault (1447-
1451), prieurs de Bouche-d'Aigre, pour raison du droit
de procuration dû par le dit prieuré (*sceau du bailliage
de Chartres, 1437*).

H. 1785. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1458. — Transaction avec le Chapitre de Chartres
au sujet d'une rente de 7 liv. 10 s. que ledit Chapitre a
droit de prendre sur le prieuré de Bouche-d'Aigre.

H. 1786. (Cahier.) — In-folio, papier, 89 feuillets.

V. 1620. — Terrier du prieuré de Bouche-d'Aigre ².

H. 1787. (Cahier.) — In-folio, papier, 126 feuillets.

1537-1580. — Censier du prieuré de Bouche-
d'Aigre.

H. 1788. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

XVII^e siècle. — États des terres sujettes à cens
envers le prieur de Bouche-d'Aigre.

H. 1789. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1521. — Déclaration des droits du prieuré de
Bouche-d'Aigre.

¹ Les trois premiers feuillets manquent.

² On lit sur la couverture : « Ancien papier terrier non signé, qui
» ne peut servir que de mémoires. »

H. 1790. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 18 pièces, papier.

1472-1691. — Procédures pour établir que la justice du prieuré de Bouche-d'Aigre est exempte de la juridiction du bailli de Dunois.

H. 1791. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1717-1729. — Assises du bailliage du prieuré de Bouche-d'Aigre (nominations de tuteurs ; bail d'une maison « dans la vieille rue de Saint-Georges de Clois, » proche la prison »).

H. 1792. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1140 - V. 1183. — Donation par Renaud Percehaie au prieuré de Bouche-d'Aigre de terres à Chanteloup (v. 1140)¹. — Abandon par Nivelon de Meslay de toutes prétentions sur les moulins neufs de l'abbaye (v. 1183)².

H. 1793. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1185-1192. — Confirmation par Thibaut V, comte de Blois, du don fait par Philippe de Frouville, *Philippus de Frovilla*, au prieuré de Bouche-d'Aigre, *monachis de Ore Ogre*, de 3 setiers de blé sur le moulin Davau, *in molendino de Auval* (1185). — Confirmation par Adèle, comtesse de Blois, du don fait par Jean d'Ozoir, *Johannes de Auratorio*, au prieuré de Bouche-d'Aigre, *ecclesie de Ostio Ugrie*, de la dime de Niverville (1190). — Confirmation par Louis, comte de Blois, de 20 s. de rente sur le tonlieu de Chartres pour l'entretien d'une lampe devant la sainte hostie (1192)³.

H. 1794. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1190-1274. — Donation par Payen de Mondoubleau de la pêche de Saint-Calais (1190)⁴. — Accord entre l'abbaye de Tiron et le Chapitre de Chartres pour les terres de Jupeau, *super terris in territorio Jupuelli* (1223). — Don par Guillaume Routil, écuyer, de la dime de vin qu'il a au terroir de Cloyes lez Saint-Severin (1265). — Vente par Jeanne la Routelle à Guillaume de Fresnoi.

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 200.

² *Ibidem*, T. II, p. 107.

³ Cette pièce a été publiée dans le *Cartulaire de Tiron*, T. II, p. 112, d'après une copie conservée aux Archives du château du Bouchet. Le nom des témoins manque dans cette copie ; nous les rétablissons d'après l'original : *Symon de Pissiaco, Gaufridus de Bello Monte, Gaufridus Cotnet, Raginaldus marescallus, Hugo camerarius, Raginaldus de Milliaco*.

⁴ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 110.

prêtre, de « un herbergement qui est apelez le Closes, » assis entre la maison l'abé et le couvent de Tyron qui » est apelée Riboif » (1274).

H. 1795. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 5 pièces, papier.

1513-1532. — Autorisation donnée par le prieur de Bouche-d'Aigre de construire une maison au lieu des Moulins-Neufs, sur une pointe de terre « assise entre » les chemins allant de Moulins-Neufz à Saint-Claude- » de-Frementeau et le santier aux Asnes allant à la » Maison-Rouge » (1513). — Acquêt par Louis de Crevant, abbé de Tiron, de la terre de Beauvoir, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel. — Réponse à des accusations de mauvaise vie portées contre ledit abbé.

H. 1796. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1572-1742. — Baux des revenus du prieuré de Bouche-d'Aigre.

H. 1797. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Brouillon d'un plan d'une partie de Cloyes, relevant de M^r Thiroux à cause des Masures de Saint-Georges, de M^r Guillois à cause du fief de Rochevert, du comte de Sourches à cause de Beaumont-lès-Cloyes, et enfin du prieuré de Bouche-d'Aigre.

H. 1798. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1608-1773. — Bail de la métairie de Ribœuf, paroisse de Romilly-sur-Aigre (1773). — Baux d'une maison et de deux jardins à Moulinneuf (1608-1641).

H. 1799. (Liasse.) — 26 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1348-1705. — Acquêts par le prieuré de Bouche-d'Aigre sur divers particuliers de terres réunies à la métairie de Chanteloup, paroisse de Saint-Jean-Froidmentel (1524-1534). — Baux de la métairie de Chanteloup, *medietaria de Cantu Lupi alias de Bello Visu*, 1348 ; « la mestairie de Chantelou, anciennement dicte » Beauvoir, » 1367 (1348-1681). — Plainte de Léonet Grimault, prieur de Bouche-d'Aigre, contre le curé de Saint-Jean-Froidmentel et le prieur de Douy, qui avaient enlevé des gerbes de la métairie de Chanteloup (1455). — Procès de François Sabin, prieur de Bouche-d'Aigre, contre Charles Regnault, curé de Saint-Jean-Froidmentel, pour les dimes de Chanteloup (1705).

H. 1800. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1488-1698. — Baux de la métairie et des dimes de Villemafray, paroisse de Membrolles.

H. 1801. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1498-1664. — Baux de la ferme de la Moinerie, paroisse de Pré-Nouvelon (1498-1664). — État des réparations à faire à ladite ferme (1576).

H. 1802. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Déclaration des fermes de Bouche-d'Aigre, Villemafray et Chanteloup.

H. 1803. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1455-1788. — Baux : du moulin de Bouche-d'Aigre (1566-1588); — du moulin de Quincampoix, en la paroisse de Romilly-sur-Aigre (1455).

H. 1804. (Liasse.) — 26 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1482-1491. — Procès contre les détenteurs du moulin de Meuves près la Ferte-Villeneuve pour les redevances dues au prieuré.

H. 1805. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1610-1689. — Procès entre les prieurs de Bouche-d'Aigre (Anne Mangot, 1610; Antoine Tronson, 1689) et les fermiers du moulin à drap de Moulineuf pour les rentes dues sur ledit moulin.

H. 1806. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1690-1730. — Procès contre Jean de Pleurs et Jean-Nicolas de Pleurs, seigneurs de Romilly, pour la haute justice de Bouche-d'Aigre et les droits de rivière dans le Loir. — Lettres de D. J. Campion à D. de Venois, religieux de Saint-Lomer de Blois, au sujet du procès avec M^r de Pleurs: « Tyron, 6 décembre 1730. J'ay » longtemps cherché la pièce nécessaire sans la connoître, » mais enfin je l'ay trouvée. C'est une charte de Louis, » comte de Blois, confirmative d'une autre donnée par » Thibault, comte de Blois, et laquelle contient entièrement celle de Thibault. Vous y verrez qu'entre autres » donations, Thibault (et après lui Louis, son fils) donne » aux religieux de Thiron Bouche-d'Aigre avec ses » dépendances et la haute justice qu'il y possédoit, » requérant lesdits religieux de l'associer à leurs prières » et bonnes œuvres et de lui faire des anniversaires au » mois de janvier (ce qui se fait encore aujourd'hui.) » Vous y verrez au même article de Bouche-d'Aigre » qu'il exempte les religieux de tous droits et servitudes » séculières, et nommément du rachat et du dénombrement de fief, et qu'il ne se retient que la foi et

» hommage, obtuli eis et quittavi rachatum, feudi designationem, fidelitatem solummodo retinens. Si l'on » demande la confirmation des rois de France, nous les » avons toutes, excepté de Louis XV, mais, Dieu aidant, » nous l'aurons au premier jour, et c'est une affaire » sûre. »

H. 1807. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1418-1680. — Baux de la dime de Niverville, paroisse d'Ozoir-le-Breuil.

H. 1808. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1592-1768. — Adjudication des bois dépendants du prieuré de Bouche-d'Aigre.

H. 1809. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1592-1731. — Accord entre le prieuré de Bouche-d'Aigre et Henri de Fors, seigneur de Rougemont, pour la délimitation des bois du Verger (1582). — Procès-verbal de visite du bois du Verger, paroisse de Saint-Lubin de Cloyes (1731).

H. 1810. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1731. — Minute et copie du plan et arpentage des bois taillis du Verger.

H. 1811. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1650-1779. — Enquête contre les habitants du hameau des Terriers qui font pâturer leurs bestiaux dans les noues du Verger (1650). — Arrêt du Conseil d'État permettant à Jean Borelly, prieur de Bouche-d'Aigre, d'abattre dans les bois du Verger tous les baliveaux nécessaires pour les réparations du prieuré (1779).

H. 1812. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1536-1538. — Plainte contre les officiers du duc de Longueville qui troublent les religieux dans les droits qu'ils ont en la forêt de Marchenoir (1536-1538). — Mémoire concernant les droits de l'abbaye de Tiron en la forêt de Marchenoir.

H. 1813. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 19 pièces, papier.

1767-1768. — Procès, à la requête d'Antoine Malherbe, prieur de Bouche-d'Aigre, contre des individus qui ont mené leurs bestiaux et ont fagoté dans les bois du prieuré.

H. 1814. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775. — Lettre du marquis de la Chesnaye à D. Bourget, prieur de Tiron, relative à la chasse sur les terres du prieuré de Bouche-d'Aigre : « Château de » Rougemont, 22 juillet 1775. Vos prédécesseurs, prieurs » de Tyron, ont eu l'honnêteté d'accorder au comte de » Souches, pour lui, ses gardes et ses amis, la conser- » vation de la chasse qui dépend du prieuré de Bouche- » d'Aigre, comme ils avoient toujours eu la politesse de » l'accorder à MM. de Pleurres, seigneurs de Romilly » avant luy. Par votre lettre du 18 mars dernier à » M^r le comte de Souches, vous restreignez le » plaisir dont il avoit jouy à celuy seulement de sa » personne et de M^r son fils, qui cesse de l'être n'étant » chasseurs ny l'un ny l'autre, et n'en faisant consister » l'avantage que dans la satisfaction d'en donner à ses » amis. Il seroit plus honnête pour M^r le comte de » Souches de luy laisser la conservation de ce que » vous avez en fief dans cette partie qui est peu étendue » que d'employer inutilement votre garde à perdre son » temps dans la plaine de Bouche-d'Aigre, dont presque » la totalité est de la seigneurie de Beaumont-lez-Cloye, » tandis qu'il vous serviroit bien plus utilement à sur- » veiller vos bois du Verger qu'on pille pendant qu'il » est d'un autre côté. » — Permission donnée par Louis de Lhomme, prieur de Bouche-d'Aigre, au marquis de la Chesnaye, seigneur de Rougemont, de chasser sur les terres du prieuré.

H. 1815. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1692. — Aveu du prieuré de Bouche-d'Aigre rendu au Roi à cause de son comté de Blois.

H. 1816. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1583. — Aliénation d'une pièce de terre, appelée le Friche Saint-Séverin, « à la charge par l'adjudicataire » de dresser un perron au-dedans de la dite pièce, » auquel le prieur de Bouche-d'Aigre pourra recevoir » les cens dus au prieuré à cause de sa chapelle Saint- » Séverin. »

H. 1817. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1410-1477. — Procès entre le prieur de Bouche-d'Aigre et le Chapitre de Saint-André de Châteaudun pour la banalité du four de Bouche-d'Aigre.

H. 1818. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 13 pièces, papier.

1608. — Procès entre Anne Mangot, prieur de

Bouche-d'Aigre, et Simon-François de Rougemont, seigneur de Boisgarnier, pour une terre «*ès vieilles ventes* » de Rougemont, anciennement appelée le lieu des » Terriers. »

H. 1819. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1742. — Action intentée par Louis de Lhomme, prieur de Bouche-d'Aigre, contre Louis Triau, fermier général du prieuré, pour avoir désaisonné les terres dudit prieuré.

H. 1820. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1782. — Procès de Jean-Louis Soullié, prieur de Bouche-d'Aigre, contre le fermier du Petit-Bouville pour le paiement du fermage.

H. 1821. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1769. — Déclarations des biens de la cure de Saint-Georges de Cloyes.

PRIEURÉ SAINT-GILLES DES CHÂTAIGNIERS.

H. 1822. (Cahier.) — In-folio papier, 44 pages.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré des Châtaigniers (1130-1715).

H. 1823. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1790. — Inventaire des effets mobiliers étant dans la chapelle de Saint-Gilles des Châtaigniers.

H. 1824. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1640. — Information contre le S^r de Ciron, capitaine au régiment de cavalerie de M^r de Magalotti, qui a pillé la maison prieurale des Châtaigniers.

H. 1825. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1695-1757. — Déclaration des biens du prieuré des Châtaigniers.

H. 1826. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

V. 1117-V. 1142. — Fondation et dotation du prieuré des Châtaigniers (v. 1117)¹. — Donation par Gautier Payen, fils de Richer, de la terre de la Malaise, paroisse

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 24.

de Soizé (1130)¹. — Don par Lambert Bigot, de terres à la Ferrière et du fief de la Malaise (v. 1142)².

H. 1827. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1131-1613. — Abandon par l'église Saint-Julien du Mans au prieuré des Châtaigniers d'une terre et d'un pré à Saint-Bomert (1131). — Don par Renaud, seigneur d'Alluyes, *Raginaldus, de Alodia et Monte Mirabili dominus*, pour l'augmentation de la mense abbatiale, de 3 muids d'avoine qu'il percevait sur le prieuré des Châtaigniers, *super cella et administratione de Castaneis* (1203; faux du XV^e siècle.) — Reconnaissances par le prieur des Châtaigniers de 3 muids d'avoine dus comme pension capitulaire (1475-1613).

H. 1828. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1239. — Don par Geoffroy, seigneur de Villeray, *Gaufridus, miles, dominus de Villereio*, de 4 setiers de froment de rente sur sa métairie de Soizé ou de la Galaisière, *super sua medieria de Soize seu de Galoiseria*.

H. 1829. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 31 pièces, papier.

1637-1743. — Baux du revenu du prieuré des Châtaigniers (1637-1698). — Procédures contre les fermiers pour le paiement de leurs redevances (1710-1743).

H. 1830. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673. — Procès-verbal de visite du prieuré des Châtaigniers et de la chapelle nommée l'Ermitage de Saint-Jean, paroisse de Soizé.

H. 1831. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1656-1753. — Baux du lieu et métairie des Châtaigniers, paroisse de Soizé (Claude Léauté, prieur en 1745 ; Joseph Payen, prieur en 1753).

H. 1832. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1583-1779. — Baux des lieux de Saint-Jean-du-Houx et des Massonniers, paroisse de Soizé. — Baux du moulin de Saint-Jean-de-l'Ermitage ou Saint-Jean-du-Houx, *in ruinam lapsus per bella civilia et seditiones*, 1623 (1583-1623).

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 140.

² *Ibidem*, T. II, p. 80.

H. 1833. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1655-1679. — Baux du lieu des Baussonnières, paroisse de Soizé.

H. 1834. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1619-1737. — Baux du lieu des Gaudaisières ou de Laillet, paroisse de Soizé (1619-1649). — Reconnaissances de 17 liv. de rente sur le lieu des Gaudaisières (1655-1737).

H. 1835. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, ; 25 pièces, papier.

1779-1789. — Bail du bordage de la Borde, paroisse de Soizé (1782). — Lettre du S^r Blanchet, curé de Soizé, au sujet des dîmes des Gaudaisières, de Beaubuisson et de la Borde-Chasle : « 29 juillet 1779. Je n'ai d'autres » titres que mon clocher sur les menues et vertes dixmes » que je réclame ; j'espère que vous ne me les contesterez » pas. Je serois bien aise même de savoir si je n'aurois » pas droit à les percevoir sur toutes les terres dépen- » dantes de la chapelle, comme dixmes sacramentelles, » *si ita loqui fas est.* » — Mémoire des travaux faits au moulin Vieil et au bordage de la Borde (1788-1789).

H. 1836. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

1651-1777. — Baux du moulin Vieil, paroisse de Soizé (1651-1777). — Procès contre le fermier dudit moulin pour les réparations (1711-1723).

H. 1837. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1606. — Reconnaissance de 30 s. et 2 poules de rente sur le bordage du Bout-du-Bois ou de la Ruchèvre, paroisse de Soizé.

H. 1838. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1464-1485. — Accord entre Jean Boulard, seigneur de Soizé, et Perrine du Fay, sa femme, et Guillaume du Chesnay, prieur des Châtaigniers, pour le pré du Tartre, paroisse de Soizé (1464). — Procédures pour le dit pré avec Mathurin de Savignac, seigneur de la Guillerie (1485).

H. 1839. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1576-1662. — Transaction entre Pierre de Frotier, sieur de Baigneaux, prieur des Châtaigniers, et Gabrielle Beaudoux, veuve de Louis de Gallot, seigneur de Tilly, pour 24 arpents de terre, paroisse de Soizé (1662). —

Sentence du présidial de Chartres adjugeant au prieur des Châtaigniers les fruits de la métairie de la Verrerie, paroisse de Soizé (1576).

H. 1840. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1647. — Procédures pour le retrait du lieu de la Landerie, paroisse de Soizé.

H. 1841. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1659. — Aveu du bordage de la Maladrerie, paroisse de Soizé, relevant de la baronnie du Saulce.

H. 1842. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1479. — Partage de la seigneurie de Soizé entre les héritiers de Perrine du Fay.

H. 1843. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1481-1501. — Reconnaissances à Philibert Hazon, prieur des Châtaigniers, de 10 s. de rente sur le lieu de la Beusserie, paroisse d'Authon.

H. 1844. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 47 pièces, papier.

1589-1776. — Baux du lieu et des dîmes des Dragunières, paroisse de Coudray-au-Perche (1629-1776). — Déclarations au prieuré des Châtaigniers pour le lieu des Dragunières (1589-1651.)

H. 1845. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 57 pièces, papier.

1637-1727. — Procédures contre le curé de Coudray-au-Perche pour les dîmes de la métairie des Dragunières (1637-1639). — Abandon au curé de Coudray des dîmes des Dragunières et des Faries (1727).

H. 1846. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1579-1774. — Baux des Grandes et Petites Faries, paroisse de Coudray-au-Perche (1621-1727). — Reconnaissances pour les cens dus au prieuré des Châtaigniers sur les terres des Faries, la Rogerie, la Gigoulière, paroisses de Soizé et de Béthonvilliers (1579-1774).

H. 1847. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 18 pièces, papier.

1462-1777. — Baux du lieu de Théligny, paroisse d'Unverre.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 1848. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1579. — Déclaration de la métairie du Chêne-Courcol, paroisse d'Unverre, à Jean Auroulx, prieur des Châtaigniers.

H. 1849. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1680. — Enquête contre des individus qui ont chassé sur les terres du prieuré des Châtaigniers.

PRIEURÉ DE LA PÉPINIÈRE.

H. 1850. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1267. — Vente par Colin de Prémehery au prieuré de la Pépinière de terres et prés en la paroisse de la Bazoche-Gouet¹.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DU LOIR.

H. 1851. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1189-1297. — Don par Yves de Courville de toutes les dîmes qu'il avait à prendre sur les terres du Loir, *in terris de Ledo* (1189; *faux du XV^e siècle*). — Confirmation par Geoffroy de Lèves des dons faits par ses ancêtres à l'abbaye du Loir (1206)². — Reconnaissance par Gautier, évêque de Chartres, que tout ce que les religieux possèdent en leur seigneurie du Loir n'est aucunement sujet à l'évêque de Chartres (1224; *faux du XV^e siècle*). — Reconnaissance par « Aalis, dame de la Gas-tine en la paroisse des Puys, » que ses officiers n'ont aucun droit de juridiction « sur la maison dou Ler » (1297; *faux du XV^e siècle*).

H. 1852. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1260-1301. — Accord entre l'abbaye de Tiron et les hommes du Chapitre et de l'Aumône de Chartres pour l'usage dans les bois des Ulleiz près Brimont (1260)³. — Ordonnance du Chapitre de Chartres réglant les droits d'usage des habitants de la Troche et des Corvées dans les bois du prieuré du Loir et en particulier dans les bois des Ulleiz (1301).

¹ *Cartulaire de Tiron*, T. II, p. 184.

² *Idem*, T. II, p. 123.

³ *Idem*, T. II, p. 173.

H. 1853. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1474. — Mainlevée en faveur des religieux « de » l'empeschement et brandonnement » fait sur la bonde de l'étang du Loir par les officiers de Charles, Pierre, Louis et Françoise d'Estouteville, enfants et héritiers de feu Blanchet d'Estouteville, seigneur de la Gastine.

H. 1854. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 6 pièces, papier.

1582-1676. — Procédure relative au partage par moitié de la métairie du Loir entre l'abbaye de Tiron et le seigneur du Boistier (1582). — Aveux à l'abbaye de Tiron pour la moitié de la métairie du Loir, contenant 468 arpents 48 perches, paroisses des Corvées, Champ-rond-en-Gâtine et le Thieulin, par Françoise le Chevalier, veuve de Gilles de Fontenay, seigneur du Boistier (1609), Nicolas (1634) et Louis de Fontenay (1652), seigneurs du Boistier, Jean de Pleurs, seigneur de Romilly, mari de Marguerite de Fontenay, fille de Louis de Fontenay (1676).

H. 1855. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1594-1634. — Acquêts par Gilles de Fontenay, seigneur du Boistier, de terres dans les paroisses des Corvées et du Thieulin, dépendantes de l'abbaye du Loir et tenues à titre de cens et de rentes de l'abbaye de Tiron (1594-1596). — Mémoire des augmentations et améliorations faites par Nicolas de Fontenay sur les terres de la métairie du Loir (1634). — Procédures contre les seigneurs du Boistier pour obtenir le paiement de 5 s. de cens et 35 liv. de rente dus sur les terres de l'abbaye du Loir (1608-1634).

H. 1856. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1676-1706. — Transaction avec Jean de Pleurs, seigneur de Romilly, par laquelle les religieux lui accordent la jouissance de la terre de l'abbaye du Loir, sa vie durant (1683). — Retrait de la métairie de l'abbaye du Loir sur Marguerite de Fontenay, veuve de Jean de Pleurs (1706).

H. 1857. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1212. — Accord entre le curé du Thieulin, *Odoardum de Sancto Albano, rectorem parochialis ecclesie Sancti Eustachii de Tieslino*, et les religieux de Tiron pour les dîmes du prieuré du Loir (*faux du XV^e siècle*).

H. 1858. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

1541-1542. — Procédures contre les habitants des

Corvées prétendant avoir droit de coutume sur les terres de l'abbaye du Loir.

H. 1859. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1490-1778. — Baux des terres du prieuré du Loir, paroisses des Corvées, du Thieulin et de Champrond-en-Gâtine.

H. 1860. (Liasse.) — 17 pièces, parch.; 38 pièces, papier.

1633-1787. — Baux de la métairie de la Petite-Abbaye, paroisse du Thieulin (1633-1787). — Saisie de la dite métairie faute du paiement du fermage (1769). — Procès-verbal de visite de la dite métairie, 1779 (Lieux dits : Champ de la Chapelle, champ du Salut, pré de Chavanne, le bois de la Roblotte, champ de la Gâtine, le pré des Vallées, le pré de la Planche).

H. 1861. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1641-1724. — Quittances d'impositions payées pour le lieu de Ledo ou Abbaye du Loir, paroisse des Corvées.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME D'YRON.

H. 1862. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1665. — Terrier du prieuré d'Yron. — Possessions du prieuré : le Croc et Bellande, paroisse de Villeboust; la terre du Jueil, paroisse de Saint-Lubin de Cloyes; le moulin de la Rochette et celui de la Fosse, paroisse de Romilly-sur-Aigre; les grands moulins de Châteaudun; la métairie de la Mercerie, paroisse de la Chapelle-du-Noyer; la maison du Griffon, paroisse de Saint-Lubin de Châteaudun; la Fenouilletrie, paroisse de Saint-Georges de Cloyes; les métairies de Thironneau et de la Feularde, paroisse de Péronville; la Moïse-Martin, paroisse de Tripleville; les métairies de Choudry et de Chardonneau, paroisse de Pré-Nouvelon.

H. 1863. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1199. — Reconnaissance par Louis, comte de Blois, que ses hommes de Cloyes, de la Crotte et de Fresnay, *homines de Cloya, Crota et Fresneyo*, n'ont aucun droit sur une fontaine appartenant au prieuré d'Yron, *super dangeria et aditu fontis domus de Yronio* (*faux du XV^e siècle*.)

H. 1864. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1233-1269. — Accord entre l'abbaye de Tiron et Pierre de Trôo pour l'usage des bois de Puisaye (1233)¹. — Vente par Guillaume Rootel, écuyer, à Guillaume de Fresnay, prêtre, *Guillermo de Frenayo, presbitero*, de toutes les dîmes qu'il avait auprès de Cloyes, *juxta Cloyam* (1269).

H. 1865. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1260-1284. — Exemption par Guillaume, archevêque de Rouen, légat du Saint-Siège, pour les prieurés d'Yron et du Moulin-Neuf, de la dîme pour la Terre Sainte (1280). — Enquête constatant que le prieuré d'Yron est exempt de tout droit de procure (1284).

H. 1866. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1486. — Don par Thévenot Jarry, laboureur, « à la » chappelle de Notre-Dame d'Yron » de 10 s. de rente sur le lieu de la Picotière, paroisse de Saint-Lubin de Cloyes.

H. 1867. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1498-1770. — Baux du manoir seigneurial d'Yron et dépendances, paroisse de Saint-Georges de Cloyes.

H. 1868. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1453-1546. — Baux de maisons et jardins à Yron et de terres à la Chatonnière, la Renaudière, la Durandière et la Crotte.

H. 1869. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1393-1641. — Baux de vignes au val d'Yron.

H. 1870. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1497-1688. — Reconnaissances envers le prieur d'Yron : de 40 s. de rente sur un terrain à la Grimaudière, paroisse de Saint-Lubin de Cloyes (1497-1542); — de rentes constituées sur des vignes au clos de la Moinerie, terroir d'Yron (1657-1688).

H. 1871. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 24 pièces, papier.

1500-1725. — Baux d'un quartier de vigne, sis au clos d'Épiez, paroisse de Saint-Aignan de Châteaudun

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 139.

(1500-1725). — Procédures pour la jouissance de ladite vigne (1683-1684). — Reconnaissances de rentes affectées sur la dite vigne (1694-1725).

H. 1872. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1499-1530. — Baux « du moulin à bled d'Yron, « assis au-dessous de la chapelle dudit lieu. »

PRIEURÉ DE LA MADELEINE D'OISÈME.

H. 1873. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré d'Oisème (1203-1735).

H. 1874. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1697-1702. — État des calices, ornements et autres choses servant à la chapelle de la Madeleine d'Oisème.

H. 1875. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1536. — Bulle de Paul III confirmant les privilèges du prieuré d'Oisème.

H. 1876. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 7 pièces, papier.

1203-1775. — Don du prieuré d'Oisème, *prioratus de Oiselmo*, à Garnier, chapelain de Renaud, évêque de Chartres (1203). — Provisions du prieuré d'Oisème pour D. Étienne Nadal à la mort de Benoit la Taste (1741). — Certificat de résidence dans l'abbaye de Saint-Tibery, diocèse d'Agde, pour D. Pierre Nicolau, prieur d'Oisème (1775). — Accord avec le curé de Champhol pour la desserte du prieuré d'Oisème (1697-1705).

H. 1877. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1480. — Refus des fermiers du prieuré d'Oisème de comparaître devant le chancelier de Chartres parce qu'ils prétendent relever directement de l'abbé de Tiron.

H. 1878. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

1682. — État et déclarations des biens du prieuré d'Oisème par Claude de Mailly, prieur dudit lieu.

H. 1879. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1716. — État du revenu et de la dépense du prieuré d'Oisème (Revenu : 1476 liv. 7 s. 3 den.; dépense : 1593 liv. 13 s. 8 den.).

H. 1880. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1730-1742. — Déclaration des biens et revenus temporels du prieuré d'Oisème.

H. 1881. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 22 pièces, papier.

1602-1788. — Baux du revenu temporel du prieuré d'Oisème.

H. 1882. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1624-1743. — Baux : d'une maison et de prés à Oisème (1624-1714); — d'une terre tenant à la grande rue d'Oisème (1743).

H. 1883. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Plan d'une pièce de terre en pré, sise à Oisème, près la fontaine.

H. 1884. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 50 pièces, papier.

1483-1735. — Baux du moulin d'Oisème (1483-1694). — Procès, à la requête de Jacques Pinsonnat, prieur d'Oisème, contre le fermier du moulin d'Oisème pour les réparations dudit moulin (1701-1709). — Ordonnance du lieutenant général de Chartres autorisant la démolition du moulin d'Oisème (1735).

H. 1885. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1690. — Plan du moulin d'Oisème.

H. 1886. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 30 pièces, papier.

1715-1717. — Procès entre les directeurs du séminaire du Grand-Beaulieu et Jacques Pinsonnat, ancien prieur d'Oisème, pour le paiement des réparations faites au moulin d'Oisème.

H. 1887. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1271-1616. — Accord entre le chancelier de l'église de Chartres et l'abbaye de Tiron pour les dîmes dépendant du prieuré d'Oisème (1271)¹. — Sentence du bailli

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 185.

de Chartres adjugeant les dîmes de la paroisse de Gasville à Jacques Lebreton, sieur de Poméan, prieur d'Oisème, contre les prétentions d'Antoine Besson, curé de Gasville (1616).

H. 1888. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1633. — Lettres du bailli de Tiron donnant pouvoir à Jacques Lebreton de faire saisir les fermiers qui refusent de payer leurs cens et rentes. — Requêtes de Jacques Lebreton : pour obtenir le rétablissement de la justice du prieuré d'Oisème; — pour faire assigner devant le bailli de Tiron les fermiers d'Oisème qui accusaient le dit prieur d'avoir mis le feu à une maison pour se venger d'eux.

H. 1889. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1672-1717. — Adjudication des bois taillis du prieuré d'Oisème (1716). — Abandon par Claude de Mailly, prieur d'Oisème, aux habitants dudit lieu du droit de passage à travers le pré et la terre de la Minette (1672). — Autorisation au sieur Legresle de construire un moulin à Oisème : plan des terrains à lui cédés pour cette construction (1680).

PRIEURÉ DE SAINT-ÉPAIGNE D'ABLIS.

H. 1890. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1115-V. 1140. — Donation par Geoffroy de Praelles de l'église de Saint-Épaigne (v. 1115)¹. — Don par Raimbauld du Coudray d'un arpent de terre à Ablis (v. 1140)². — Don de terres à Ablis par Girard *Ensaielana* (v. 1120)³.

PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL DE LA CHAPELLE-VICOMTESSE.

H. 1891. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1209. — Confirmation par Hugues, vicomte de Châteaudun, *Hugo, Castriduni vicecomes et Montis Duplelli dominus*, du don fait par ses prédécesseurs de la chapelle Notre-Dame des Plains, depuis la Chapelle-Vicomtesse, *capellam de Planis que Vicecomitisse dicitur (faux du XV^e siècle)*.

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 19.

² *Ibidem*, T. II, p. 10.

³ *Ibidem*, T. I, p. 57.

PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS DES FOUTEAUX.

H. 1892. (Cahier.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré des Fouteaux (1159-1686).

H. 1893. (Registre.) — In-4^o, papier, 16 feuillets.

XVI^e siècle. — Cartulaire du prieuré des Fouteaux ¹.

H. 1894. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1576-1746. — Provisions du prieuré des Fouteaux : pour Gatien de Gaudeau à la mort d'Antoine des Personnes, 1576 ; — pour Jean-Baptiste Renouard par la démission d'Henri-Valentin du Raynier, 1690 ; — pour François Renouard par la démission de Jean-Baptiste Renouard, 1695 ; — pour Antoine Perrault par la démission de François Renouard, 1710 ; — pour François-Joseph Créty par la mort d'Antoine Perrault, 1746 (*sign. de Louis XV.*)

H. 1895. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1595-1614. — Quittances de 40 s. de rente dus par le prieur des Fouteaux pour sa pension capitulaire.

H. 1896. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1115-1159. — Don au prieuré des Fouteaux par Robert de Bullou de tout ce qu'il possédait sur un moulin à Bullou (1159) ². — Don par Agnès de Montigny de terres et de bois à Montigny-le-Gannelon (v. 1115) ³. — Fondation du prieuré des Fouteaux par Guérin Sans-Barbe (v. 1125) ⁴. — Accord entre l'abbaye de Tiron et

¹ Tous les titres copiés dans ce cartulaire ont été publiés par M. Lucien Merlet dans le *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, à l'exception de 4 pièces postérieures au XIII^e siècle, et dont voici l'analyse : 1^o Transaction entre l'abbé de Tiron et Jacotin de Renti, seigneur de Montigny-le-Gannelon, pour la juridiction des terres du prieuré des Fouteaux en la paroisse de Bouffry (1466). 2^o Congé donné au prieur des Fouteaux par Jacotin de Renti de faire lever la justice du prieuré au lieu et place où on l'exerçait autrefois en la châtellenie de Montigny (1479). 3^o Reconnaissance par « Philippe de la Bosse, seigneur de la Buleyre, » d'un muid de grain de rente dû au prieur des Fouteaux sur le moulin de la Buleyre (1337). 4^o Enquête constatant que le prieur des Fouteaux a droit de prendre toutes les dîmes tant grosses que menues en tout le terroir et appartenances des Fouteaux (1479).

² *Cart. de Tiron*, T. II, p. 85.

³ *Ibidem*, T. I, p. 22.

⁴ *Ibidem*, T. I, p. 87.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

celle de la Madeleine de Châteaudun pour l'église de Ruan (1133) ¹.

H. 1897. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1169-1582. — Don au prieuré des Fouteaux par Rahier, seigneur de Montigny, de la terre de la Queue-Gannelon (v. 1169) ². — Vente par Jacques des Personnes, seigneur de la Goispière, de 2 setiers de terre entre Ruan et Pont-Blossier.

H. 1898. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 43 pièces, papier.

1466-1743. — Baux du revenu temporel du prieuré des Fouteaux (1476-1743). — Procédures contre les fermiers pour le paiement de leurs redevances (1648-1705).

H. 1899. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1700-1705. — Lettres de Florentin Esnault, procureur-fiscal des Fouteaux, à François Renouard, archidiacre en l'église d'Orléans et prieur des Fouteaux, au sujet du paiement des fermages.

H. 1900. (Liasse.) — 22 pièces, parch. ; 22 pièces, papier.

1478-1788. — Baux des métairies de la Grande et Petite Sinellière, paroisse de Bouffry (1478-1788). — États de réparations à faire aux bâtiments des dites métairies (1643-1647).

H. 1901. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1492-1611. — Baux de la métairie de Liviers, paroisse de Bouffry, depuis réunie à la Grande Sinellière.

H. 1902. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1511-1740. — Baux du Grand et Petit Lallier, paroisse de Bouffry, « la mestairie appelée le Grand » Allier, » 1577 (1511-1631). — Reconnaissances de 30 s. de cens, 18 liv. 10 s. et 12 chapons de rente pour la terre du Grand et Petit-Lallier (1705-1740).

H. 1903. (Cahier.) — In-4^o, papier, 16 feuillets.

1743-1744. — Reconnaissances passées au prieur des Fouteaux par les détenteurs des terres du Grand et Petit Lallier. Parmi les déclarants : Nicolas-Armand de Boisguyon, seigneur de Chaussepot ; Marie Petit, veuve de Paul Regnard, employé dans les fermes du Roi ; Angélique de Bornière, veuve de François-César de Lardière, seigneur d'Andillou.

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 208.

² *Ibidem*, T. II, p. 96.

H. 1904. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1479-1770. — Bail des terres de la Moinerie, à Pressainville, paroisse de Varize (1770). — Enquête établissant que le lieu de la Boissière, paroisse de Saint-Lubin de Cloyes, dépend du prieuré des Fouteaux (1479).

H. 1905. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1585-1624. — Baux du moulin des Fouteaux.

H. 1906. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1615-1700. — Baux des dîmes du prieuré des Fouteaux.

H. 1907. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1632. — État des cens et rentes dus au prieuré des Fouteaux : 51 liv. 8 s., 14 poules, 17 chapons, 2 fromages, 3 setiers d'avoine, 2 corvées.

H. 1908. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1575-1767. — Reconnaissances au profit du prieuré des Fouteaux pour des cens et rentes : sur la métairie d'Eguilly, paroisse de Villeboust (1575); — sur des héritages en la paroisse de Bouffry (1580-1767).

H. 1909. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

1578-1583. — Aliénation par Pierre Doré, prieur des Fouteaux, en faveur de Léonard de Renti, seigneur de Droué, du moulin de la Bullière et du pré des Fouteaux entre Pont-Blossier et Ruan.

H. 1910. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1587-1643. — Cession à Antoinette de Grenet, veuve de Balthasar de Beaujoyeux, de la métairie de la Petite Sinellière, moyennant une rente de 61 écus 6 s. 8 den. (1587). — Reconnaissance de ladite rente (1643).

H. 1911. (Cahier.) — In-4°, papier, 6 feuillets.

1337-1686. — État des biens aliénés par le prieuré des Fouteaux (Ventes : du Grand et Petit Lallier (1514); du pré des Fouteaux (1564-1679); de la Grande Sinellière (1577-1686); de terres à la Bullière (1337-1603); de la Petite Sinellière (1483-1643).

H. 1912. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1750. — Projet de réunion de la seigneurie des Fouteaux à la terre de la Bullière appartenant à Gabriel-Jacques-Nicolas Gueau de Gravelle de Rouvray.

H. 1913. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1633. — Remise par Jacques de Lavardin, « en » faveur du plaisir que lui a fait le sieur Dufay, prieur des Fouteaux, » de toutes les dîmes et rentes que ledit prieur pouvait lui devoir pour le lieu de l'Estre du Pré-Larcy, paroisse de Bouffry.

H. 1914. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 24 pièces, papier.

1723-1724. — Procédures contre le curé de Bouffry pour les dîmes de la paroisse.

H. 1915. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1535. — Arrêt du Parlement maintenant le prieur des Fouteaux dans le droit d'établir un tabellion aux Fouteaux.

PRIEURÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY DU VIEUX-CHARENCEY.

H. 1916. (Cahier.) — In-folio, papier, 44 feuillets.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré du Vieux-Charencey (1202-1691).

H. 1917. (Registre.) — In-folio, papier, 145 feuillets.

1672-1722. — Terrier du prieuré du Vieux-Charencey, par devant Jean Beuselin, bailli de Saint-Barthélemy.

H. 1918. (Liasse.) — 82 pièces, parch.; 78 pièces, papier.

1391-1785. — Déclarations au prieuré de Charencey pour les prises de la Censive, la Berthauderie, le Marchais, Becquemont, la Mare au Garçon, la Chaumedru, la Bilheuderie, le Gontier, les Blochets, la Picotterie, la Mélinière, la Pierre de Marbre, sises en la paroisse de Saint-Maurice de Charencey. — Prieurs : Louis de la Pause (1460), Jean d'Offrainville (1497-1507), René Macé (1530-1545), Jacques de Montireau (1568), Jacques Lebreton (1602-1606), François Armenault (1610), Louis Lebreton (1610-1613), François Belot (1615-1623),

Bernard Aubert (1629-1636), Jean-Baptiste Maury (1637-1644), Pierre Anselin (1665-1687), François Lecomte (1691-1723), Louis Geslain (1735-1738), Pierre Moisson (1756), Gabriel Moisson (1777), Joseph-Louis Deraine (1785).

H. 1919. (Liasse.) — 50 pièces, parch. ; 39 pièces, papier.

1468-1776. — Déclarations au prieuré de Charencey pour les prises de la Bosmerie, les Ventes, la Griffonnerie, les Graviers, la Rongerie, les Giroudets, paroisse de Saint-Maurice de Charencey.

H. 1920. (Liasse.) — 29 pièces, parch. ; 56 pièces, papier.

1497-1738. — Déclarations au prieuré de Charencey pour la Petite et la Grande Jarrialle, le Saulx, les Mardelles, le Bois-Martel, le Jardin Persil, prises sises paroisse de Saint-Maurice et sujettes au moulin banal et au curage des biefs du moulin de Saint-Barthélemy.

H. 1921. (Liasse.) — 31 pièces, parch. ; 20 pièces, papier.

1497-1735. — Déclarations au prieuré de Charencey pour les prises de la Pierre-Grise, des Ardilliers, de la Bosmettrie et des Nouettes.

H. 1922. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1700. — Procès-verbal d'arpentage des terres dépendantes du prieuré de Saint-Barthélemy du Vieux-Charencey.

H. 1923. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan des terres relevant du prieuré de Charencey.

H. 1924. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1408-1709. — Bail du prieuré de Saint-Barthélemy du Vieux-Charencey (1769). — Fieffée par le prieur de Charencey de deux mesures assises en la ville de Saint-Maurice de Charencey (1408).

H. 1925. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1720-1738. — Sentence du bailli de Saint-Barthélemy condamnant Jean Genrot, commis au bureau de la poste d'Amiens, à payer 29 années d'arrérages de rentes pour des terres sises en la paroisse de Saint-Maurice.

H. 1926. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1756-1785. — Baux du moulin de Saint-Maurice de Charencey.

H. 1927. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1777. — Bail des grosses et menues dimes appartenant au prieuré de Saint-Barthélemy du Vieux-Charencey.

H. 1928. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1327-1342. — Sentences de l'official et de l'évêque du Mans déclarant que le prieur de Charencey doit payer au curé dudit lieu, *rectori de Charenceyo*, la somme de 10 liv. pour le droit qui lui est réservé de lever le tiers de la dime de la dite paroisse.

H. 1929. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1779. — Reconnaissance de 5 liv. de rente due par le curé de Saint-Cosme de Vair.

PRIEURÉ DE SAINT-EUTROPE DE MONTRION.

H. 1930. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1371. — Sentence de l'official de Chartres déclarant les prieurés de Montrion, de Molineuf et de Saint-Georges de Blémard, *Montisrionis, Molendini Novi et Sancti Georgii de Blimartio*, exempts de la juridiction de l'archidiacre de Blois (*faux du XV^e siècle.*)

H. 1931. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1176-1408. — Don par Thibaut V, comte de Blois, de l'usage dans les bois qui lui appartiennent (1176) : confirmations de la dite donation par Louis, comte de Blois (1203 et 1204). — Lettres de Jean de Châtillon, comte de Blois, aux gens de ses comptes pour qu'ils aient à laisser jouir les religieux de l'usage dans les bois du comte (1269). — Confirmation par Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, pour le prieuré de Montrion du droit d'usage dans la forêt de Ruissy (1408).

PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DES COUTURES.

H. 1932. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1510. — Serment d'obéissance prêté par Jean Langlois, prieur de Saint-Laurent des Coutures à Louis de Crevant, abbé de Tiron.

PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL-DU-TERTRE.

H. 1933. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1128. — Don par Gervais du Verzet, fils de Payen, d'une terre de 4 bovées pour construire une église en l'honneur de Saint-Michel ¹.

H. 1934. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1220-1266. — Accord entre André de Braetel et le prieur de Saint-Michel-du-Tertre pour un pré donné au dit prieuré par Philippe de Moye, *Philippus de Moera* (1220). — Confirmation par Philippe de Moye, *Philippus de Moyia*, du don fait par Hugues de Jac au prieuré de Saint-Michel-du-Tertre, *monachis Sancti Michaelis de Plana*, d'une terre et de prés au fief de Chancé (1232). — Don par Raoul la Vache, *Radulfus Vacce*, du clos de Tenellay, *clausum de Tenellaio* (1266).

PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ D'ÉCOMAN.

H. 1935. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1202. — Confirmation par Louis, comte de Blois, des dons de Thibaut IV, comte de Blois, au prieuré de Saint-André de la Forêt-Longue ².

H. 1936. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1385. — Bail de la métairie de Saint-André-le-Poirier, paroisse d'Écoman.

H. 1937. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

1766-1777. — Bail du grand étang d'Écoman (1777). — Procès contre Alexandre de Laage, seigneur d'Écoman, pour une rente de 30 liv. assignée sur le grand étang d'Écoman (1766-1767).

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 110.

² *Ibidem*, T. II, 116.

H. 1938. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1520-1774. — Sentence contre des individus qui avaient abattu des arbres de haute futaie dépendants du prieuré d'Écoman (1520). — Lettre du sieur Pelletier, avocat au Parlement, au prieur de Tiron au sujet de la chasse sur les terres du prieuré d'Écoman : « Écoman, » 1774. Votre abbaye est propriétaire de la terre de » Saint-André ; Mr Hocquart de Bésigny est propriétaire » de la terre d'Écoman qui se joint avec la vostre, et » vous avez même droit de chasse à la portée de fusil » du château. Cette chasse vous est absolument inutile » à cause de l'éloignement. Comme la dépeuplation de » votre chasse entraîne celle de Mr Hocquart et que » les braconniers en allant chasser coupent les haies, » je vous prierois donc de vouloir bien accorder la » conservation de votre chasse à Mr Hocquart qui y » mettroit un garde à ses dépens et qui feroit garder » vos bois. Ce garde auroit ordre de vous fournir de » gibier et à ceux que vous indiqueriez, et cela empê- » cheroit le braconnage. »

PRIEURÉ DE SAINT-ÉLOI DE COHARDON.

H. 1939. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré de Cohardon (1128-1740).

H. 1940. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 7 pièces, papier; 1 sceau.

1444-1738. — Provisions du prieuré de Cohardon : pour Briant le Corps sur la démission de Jean Laisné, 1461 ; — pour Charles Luché sur la démission de Claude Bagès, 1705 ; — pour Claude Vasseur, 1736 (*sign. de Louis XV; sceau de Philibert, abbé de Bois-Aubry*, 1461). — Lettres de committimus pour Guillaume du Chesnay, prieur de Cohardon, comme étudiant en l'Université de Paris (1444).

H. 1941. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 24 pièces, papier.

1698. — Saisie des fruits du prieuré de Cohardon sur Claude Bagès, prieur dudit lieu, faite par celui-ci d'entretenir de réparations nécessaires le dit prieuré.

H. 1942. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1600-1656. — Assignation au prieur de Cohardon d'avoir à payer un écu pour sa pension capitulaire (1600). — Quittances de ladite pension (1637-1656).

H. 1943. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Déclaration des biens du prieuré de Cohardon.

H. 1944. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

V. 1115-1226. — Fondation du prieuré de Cohardon par Guillaume de Champfleur (v. 1115)¹. — Accord avec le Chapitre du Mans pour le droit de visite dudit Chapitre dans les prieurés de l'abbaye de Tiron au diocèse du Mans (1226).

H. 1945. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 15 pièces, papier : 1 sceau.

1417-1783. — Baux des revenus du prieuré de Cohardon (1417-1783 : *sceau de la châtelainie de Fresmay-le-Vicomte*, 1454). — Procès-verbal de visite dudit prieuré (1700).

H. 1946. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1398-1501. — Reconnaissances de rentes dues au prieuré de Cohardon.

H. 1947. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier

1460-1719. — Procédures contre les religieux de Ferrières qui voulaient mettre empêchement à une procession des moines de Cohardon (1460). — Plainte du curé de Fyé contre le prieur de Cohardon, qui, le jour de la fête de saint Éloi, au préjudice dudit curé, a célébré la messe dans la chapelle du prieuré (1719).

H. 1948. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1258-1448. — Sentence de l'official du Mans déboutant les curés de Saint-Pierre de Fleix, *Sancti Petri de Fleyo*, et de Saint-Denis de Charsay, *Sancti Dionisii de Charseyo*, du droit qu'ils prétendaient avoir de lever la dime en leurs paroisses (1258 ; *sceau de l'officialité de l'archidiacre de Chartres au Perche*). — Reconnaissances par le curé de Fleix qu'il n'a aucun droit de dime sur les terres du prieuré de Cohardon (1448).

H. 1949. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 15 pièces, papier.

1676-1742. — Procès-verbaux de visites et adjudications des coupes des bois dépendants du prieuré.

¹ *Cart. de Tiron*, T. I, p. 20.

H. 1950. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1742. — Plan des bois dépendants des prieurés de Cohardon et de Sainl-Michel-du-Tertre.

PRIEURÉ DE LA MADELEINE DE RÉNO.

H. 1951. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1182. — Fondation du prieuré de la Madeleine de Réno par Richard de Vernon, *Richardus, de Vernonio, Turneyo et Gousletis dominus (faux du XV^e siècle.)*

H. 1952. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1136-1695. — Don par Rotrou, comte du Perche, au prieuré de Réno d'une grande somme de sel sur sa recette de Mortagne (1136 ; *faux du XV^e siècle.*) — Mandement de la comtesse d'Alençon à son receveur de Mortagne d'avoir à payer à l'abbaye de Tiron 70 francs d'or et 6 sommes de sel sur sa prévôté de Mortagne (1369). — Entérinement par le bailli de Chartres des lettres du roi Louis XI, confirmant aux religieux de Tiron le droit de prendre du sel sur les greniers de Bellême et de Mortagne : « Loys, par la grâce de Dieu, » roy de France..... Humble supplication de nos chers et » bien amez les religieux, abbé et couvent de l'abbaye » de Thiron avons receue, contenant que la dite abbaie, » qui est belle et notable, fut anciennement fondée par » M^{rs} saint Loys et autres nos prédécesseurs roys de » France, et par Retro, lors comte du Perche, à la » louenge de Dieu notre créateur et de M^{rs} saint » Bernard, qui fut premier abbé de ladite abbaie, lequel » esleut et choisit le lieu et la place où elle fut construite » et édifiée, pour ce qu'elle est assise en lieu solitaire » entre les bois, en pais désert et inhabité, en marays et » valée où ne croist ne vin ne blé, fors ung bien peu de » seigle et d'avoine ; et en icelle se tint avec ses disciples » qui estoient en nombre bien 300 ou environ, menans » vie religieuse et contemplative, en telle manière que » mon dit seigneur saint Loys et autres roys de France, » voyant la grant et singulière perfection qu'ilz » congnoient et aperceurent par vraye expérience et » leur manière de vivre, alèrent et firent aler en ladite » abbaie prendre la croisée à tous les seigneurs, barons, » chevaliers, nobles seigneurs et autres gens, qui lors » entreprenoient le véage d'aler en armes contre les » Sarrazins et persécuteurs de nostre sainte foy catho- » lique..... » (1477). — Ordonnances de paiement, et quittances pour une rente de 27 liv. 10 s. à prendre sur le domaine du comte du Perche au lieu d'une grande somme de sel (1601-1695).

H. 1953. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Requête d'Antoine-Joseph Delrue, prieur de Réno, contre les religieux de Tiron pour être mis en possession des revenus dudit prieuré.

H. 1954. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1746-1787. — Procès-verbal de visite des chapelles, bois, bâtiments et autres dépendances du prieuré de la Madeleine de Réno, et état des réparations y nécessaires (1787). — Mémoires des réparations faites au prieuré de Réno (1746-1787). — Lettres de D. Roberget, cellerier de Tiron, relative aux réparations du prieuré de Réno et à la pension due au sieur Doudeville, vicaire de Bon-Secours près Rouen (1786-1787).

H. 1955. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1742-1743. — Visite et arpentage des bois en réserve du prieuré de Réno (1742). — Demande de D. Louis Leseigneur, prieur de Réno, d'être autorisé à abattre les arbres sur le retour dans les bois du prieuré (1743).

PRIEURÉ DU MÉLERAY.

H. 1956. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1223. — Accord entre l'abbaye de Tiron et Nicolas de la Bruyère, seigneur de Bois-Ruffin, *Nicholaus de Brueria, dominus de Bosco-Ruphini*, pour les possessions du prieuré du Méleray, *super possessionibus que pertinere noscuntur ad pauperulam domum de Melereiis*.

H. 1957. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1423. — Vente à Louis d'Avaugour, seigneur de Bois-Ruffin, de la métairie du Méleray, près Bois-Ruffin.

H. 1958. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1445. — Plainte des religieux de Tiron contre Jean de Rouvray, seigneur de Bois-Ruffin, qui a fait prisonnier un religieux de ladite abbaye et qui a ravi la cloche de la chapelle du Méleray.

PRIEURÉ DE SAINT-ANTONIN DE MONTARGIS.

H. 1959. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e siècle. — Description du prieuré de Saint-Antonin de Montargis ¹.

H. 1960. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 29 pièces, papier.

1660-1778. — Procès entre Bernard Capperon et Étienne Pellault, prétendant à la jouissance du prieuré de Montargis, vacant par la mort de François de Belleau, dernier prieur commendataire (1660). — Prises de possession du prieuré de Montargis par Antoine-Joseph Pernety (1756) et Raimond-Charles Pernety (1778). — Certificats de résidence en l'abbaye de Pontlevoy de Louis Robin, prieur de Montargis (1741-1745).

H. 1961. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1683. — Sauvegarde du roi Louis XIV pour le prieuré de Montargis (*sign. du roi.*)

H. 1962. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 9 pièces, papier.

1149-v. 1150. — Donation par Hugues de Crève-cœur au prieuré de Montargis du lieu de Saint-Antonin (1149) ². — Confirmation par Philippe, évêque de Bayeux, de la fondation du prieuré de Montargis (v. 1150) ³.

H. 1963. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1158. — Donations : par Robert de Bais du lieu de Chantepie ; — par Guillaume Taillebosch de 2 acres de terre à Chantepie.

H. 1964. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1236-1243. — Don par Raoul de Victot de diverses rentes au prieuré de Montargis (1236) ⁴. — Abandon par Raoul de Victot au prieuré de Montargis d'une rente due par Simon Chantecler (1241) ⁵. — Vente par Simon Chantecler d'un acre de pré en la paroisse de Victot (1241). — Abandon par Raoul de Victot de tout ce qu'il pouvait posséder sur le tènement de Mathieu Galopin (1243) ⁶.

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 143, note 1.

² *Ibidem*, T. II, p. 70.

³ *Ibidem*, T. II, p. 75.

⁴ *Ibidem*, T. II, p. 142.

⁵ *Ibidem*, T. II, p. 149.

⁶ *Ibidem*, T. II, p. 150.

H. 1965. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1250-1287. — Vente au prieuré de Montargis par Robert et Raoul, fils d'Alix du Gué, d'une rente due par Robert Corbunois au Gué-Martin (1250)¹. — Don par Hugues de Grandmont d'une pièce de terre à Froidmont (1253)². — Don par Jean de Brucourt, seigneur de Crèveœur, de 5 liv. de rente sur le marché de Crèveœur (1287)³.

H. 1966. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1717-1763. — Déclaration à la Cour des Comptes par Jacques le Crés, prieur de Montargis, des revenus dudit prieuré (1717). — Mémoire sur les charges et revenus du prieuré de Montargis (1763).

H. 1967. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 22 pièces, papier.

1451-1790. — Baux des revenus du prieuré de Montargis.

H. 1968. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1700 ? — Plan du prieuré de Montargis et des terres avoisinantes.

H. 1969. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1689-1778. — Procès-verbal de visite de la chapelle et des bâtiments du prieuré de Montargis, à la requête de Raimond-Charles Pernety, prieur dudit lieu (1778). — Monitoire obtenu par le prieur de Montargis contre des malfaiteurs, qui, sous prétexte de chercher des trésors, ont dégradé les murailles de la chapelle jusqu'au-dessous des fondements (1689).

H. 1970. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1451. — Bail par le prieur de Montargis d'une pièce de terre appelée les Fermes de Fresnay en la paroisse de Cambremer, *in parrochia de Camera Hosmerii*.

H. 1971. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1500-1687. — Baux des prés de la paroisse d'Estrées (1500-1525). — Contestation entre Louis Larcher, ancien prieur de Montargis, et Olivier le Crés, nouveau prieur, ledit Larcher réclamant la jouissance des prés d'Estrées (1687).

¹ *Cart. de Tiron*, T. II, p. 153.

² *Ibidem*, T. II, p. 167.

³ *Ibidem*, T. II, p. 196.

H. 1972. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1650 ? — Plan du ruisseau traversant les prés d'Estrées appartenant au prieur de Montargis.

H. 1973. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 1 sceau.

1462-1548. — Baux par le prieur de Montargis de terres en la paroisse de Corbon (*fragment de sceau de Léonet Grimault, abbé de Tiron, 1462*).

H. 1974. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1555. — Transaction entre Philippe Vellon, prieur de Montargis, et Guillaume Godet, pour une pièce de terre appelée le Triangle, attenante au prieuré.

H. 1975. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 15 pièces, papier.

1685-1697. — Procès d'Olivier le Crés, prieur de Montargis, contre les habitants de Cambremer qui ont usurpé un chemin touchant au promenoir du prieuré (1685-1693). — Lettres du sieur Aubrée, procureur, à Olivier le Crés, trésorier de Saint-Jacques-de-l'Hopital à Paris et prieur de Montargis : « Rouen, 6 janvier 1697. J'ai » reçu la vostre, les coppies et les plans qui me fait » connoistre aisément la scituation de vostre prieuré et » tous les chemins. Je vois fort bien que ce n'est pas » un chemin public que vostre promenoir, mais une » usurpation qui vous est de conséquence d'empescher » qu'on y passe. »

H. 1976. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1685. — Plan des chemins avoisinant le prieuré de Montargis.

H. 1977. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1584-1682. — Procès, à la requête de Philippe Belon, prieur de Montargis, contre des individus qui ont arraché des arbres dans les bois du prieuré (1584). — Sentence du grand-maitre des eaux-et-forêts défendant de chasser sur les terres du prieuré de Montargis (1682).

H. 1978. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766. — Transaction entre le prieur de Montargis et le curé de l'Eaupartie pour la dime de la vavassorerie Goulafre, en ladite paroisse de l'Eaupartie.

H. 1979. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1111. — Aveu à l'évêque de Bayeux, à cause de sa baronnie de Cambremer, du fief de Crèvecœur par Louis de Thibouville, seigneur dudit lieu.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE JOSAPHAT.

H. 1980. (Registre.) — In-folio, papier, 58 feuillets¹.

XVIII^e siècle. — Inventaire des titres de l'abbaye de Josaphat : Soulaire (1366-1746) ; Poisvilliers (1432-1736) ; Thivars, domaine (v. 1130-1735), dîmes (1128-1742) ; Chartainvilliers (1454-1742) ; Orrouer, domaine (1163-1746), cens et rentes (1475-1717), dîmes (1152-1627) ; Pantainville, domaine (1133-1748), dîmes (1213-1690) ; Sours (1185-1737) ; Faverolles, domaine (1400-1711), dîmes (v. 1130-1536).

H. 1981. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1748. — Inventaire des titres concernant les domaines de l'abbaye trouvés après la mort de l'évêque de Saint-Malo, abbé de Josaphat : Maison abbatiale (1610-1714) ; seigneuries de Josaphat, Gorget, la Forte-Maison, la Ravaudière, Longsaulx, Ouarville et dépendances (1521-1746) ; seigneuries de Generville et Cinq-Ormes (1545-1747) ; terres de Senainville et de Chartainvilliers (1662-1722) ; la Tasse de Havelu près Houdan (1658-1729) ; terre du Bouchet à Roinville-sous-Dourdan (1662-1736) ; Tachainville, Goindreville, Barjouville et Montmireau (1663-1783) ; terres et dime de Borville à Serazereux (1538-1732) ; pré de Morancez (1630-1730) ; Berchères-la-Maingot (1332-1743) ; Poisvilliers (1404-1709) ; Mongerville à Santeuil (1630-1709) ; pré de Jouy (1669-1688) ; censive de Chartres et faubourgs (1578-1741) ; Saint-Arnoult-des-Bois (1412-1736) ; fief de Mondonville-Saint-Jean (1577-1735) ; fief d'Osmoy (1527-1620) ; fief du Châtaignier, paroisse du Thieulin (1464-1727) ; fief de Lambourray et censive de Jouy (1477-1727) ; fief de la Grange-aux-Moines (1575-1732) ; fief de Clévilliers (1691-1731) ; Formetot proche Pont-Audemer (1663-1687) ; chapelle de Génerville (1669-1736).

H. 1982. (Cahier.) — In-folio, papier, 12 feuillets.

XVII^e siècle. — Inventaire des titres concernant les rentes dues à l'abbaye de Josaphat : 6 liv. 13 s. 4 den.

¹ Incomplet.

sur une maison à Chartres, rue Saint-André (1537-1657) ; 35 s. sur une maison à Chartres, rue du Cœur-Royal (1558-1657) ; 5 liv. sur une maison à Chartres, rue de Muret, près la salle de Josaphat (1537-1653) ; 20 s. sur une maison à la Porte-Guillaume (1535-1656) ; 20 s. sur une maison à Fontaine-Bouillant (1481-1656) ; 45 s. sur un quartier et demi de terre à Saint-Prest (1493-1653) ; 40 s. sur 2 denrées de vigne à Saint-Prest (1642-1653) ; 20 s. sur un jardin à Saint-Prest (1489-1658) ; 52 s. sur un quartier de vigne à Ouarville (1475-1653) ; 20 s. sur un quartier de vigne à la Grappe (1632-1644) ; 16 s. sur un quartier de vigne aux larriz de Longsaulx (1532-1602) ; 20 s. sur 2 denrées de terre aux Grands-Vergers (1527-1532) ; 45 s. sur un quartier et demi de vigne à Chavannes (1564-1656) ; 10 s. 4 den. sur un jardin au clos Miscouart ou clos Milon (1525-1653) ; 12 s. 6 den. sur 2 maisons à Saint-Cheron (1656) ; 40 s. de rente et 3 den. de cens sur un quartier et demi de pré à Longsaulx (1597-1656) ; 7 s. 3 den. sur une maison près le cimetière de Josaphat (1564-1662) ; 25 s. sur une maison aux Graviers de Lèves (1530-1594) ; 6 liv. 5 s. sur le domaine de Chartres (1553-1587).

H. 1983. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

XVII^e siècle. — « Extrait des deux cartulaires *rouge* » et *blanc* et des Archives du monastère de Josaphat » (1117-1651). — Confirmation par le roi Louis VI des biens que Geoffroy, évêque de Chartres, et Goslein de Lèves, son frère, avaient donnés pour la fondation de l'abbaye (1117). — Bulle du pape Callixte II, confirmant les biens de l'abbaye (1119). — Fondation du prieuré de Limoron (1123). — Amortissement par le roi Louis VII des biens du prieuré de Limoron (1138). — Donation par Hugues Leroux de la chapelle de la Brosse (v. 1130). — Confirmation par le pape Innocent II, des biens de l'abbaye (1131). — Don de la chapelle de Davron par Geoffroy, évêque de Chartres (v. 1135). — Fondation du prieuré du Bouchet par Hugues du Bouchet, *de Busco* (v. 1140). — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, du don de la dime de Pantainville fait par Hervé d'Aiguillon, *Aculeus* (1144). — Accord entre les religieux de Josaphat et ceux de la Croix-Saint-Leufroy, pour la dime des terres du prieuré de Concervin (1145). — Abandon à Thibaut V, comte de Blois, des moulins des Déserts (1164). — Confirmation par le pape Eugène III des biens de l'abbaye (1147). — Amortissement de la dime de Chalo-Saint-Mars par le roi Philippe le Bel (1292). — Confirmation par Louis VII des bois de Saint-Arnoult donnés par Milon de Lèves (1168). — Donation d'une prébende en l'église de Saint-Maurice par Guillaume, archevêque de Sens (1173). — Accord avec Thibaut V, comte de Blois, pour la hauteur de l'eau des moulins de Lèves (1190). — Don par Eudes Leroux des dîmes de

Morsans (1190). — Accord entre le prieur de Saint-Georges de Mantes et celui de la Brosse pour une censive à Mantes (1217). — Actes de confraternité entre l'abbaye de Josaphat et : l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (1218) ; — l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy (1223) ; — l'abbaye de Saint-Pierre de Neaufle-le-Vieux (1240) ; — l'abbaye de la Trinité de Morigny (1272) ; — l'abbaye de Saint-Sauveur d'Évreux (1344). — Réunion par Mathieu, évêque de Chartres, des deux cures de la paroisse d'Ablis (1247). — Permission par Thomas de Bruyère aux religieux de Josaphat de clore leurs prés de murailles (1248). — Acquêt des moulins de Longsaulx par l'abbaye de Josaphat (1272) : amortissement des dits moulins, par Macé, vidame de Chartres (1272). — Don par Philippe de Valois du patronage de l'église de Fermetot (1331) ; confirmation par Charles, roi de Navarre (1360). — Donation à l'abbaye d'une prébende en la cathédrale de Chartres (1351). — Enquête au sujet du chef de saint Blaise, conservé dans le prieuré de la Brosse (1449). — Arrêt du Parlement pour la réforme de l'abbaye de Josaphat (1546). — Partage des biens de l'abbaye entre l'abbé et le couvent (1594). — Introduction des religieux de la Congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye de Josaphat (1640).

H. 1984. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

XVII^e siècle. — Table du Cartulaire *rouge* de l'abbaye de Josaphat. — Privilèges : de Geoffroy, évêque de Chartres (1120-1147) ; de Goslein, évêque de Chartres (1149-1155) ; de Robert, évêque de Chartres (1156-1164) ; de Renaud, évêque de Chartres (1187-1217) ; de Guillaume, archevêque de Sens (1170-1177) ; du Chapitre de Chartres (1137-1209) ; de divers seigneurs et évêques (1159-1217) ; de Gautier, évêque de Chartres (1220-1232) ; des rois de France (1117-1160) ; des comtes de Chartres (1138-1206) ; des officiaux, abbés, archidiacres, etc. (1224-1233).

H. 1985. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1705. — Pouillé de l'abbaye de Josaphat. — Cures de : Saint-Martin d'Orrouer, Saint-Arnoult-des-Bois, Saint-Hilaire de Thivars, Saint-Piat-sur-Eure, Notre-Dame de Gas, Saint-Pierre d'Ablis, Saint-Pierre de Denisy et chapelle de Sainte-Mesme, Chalo-Saint-Mars, Saint-Pierre de Longvilliers près Rochefort, Notre-Dame d'Andeville, Saint-Pierre d'Armenonville près Gallardon, Saint-Denis de Flins-Neuve-Église, Saint-Cloud de Flins près Meulan, Saint-Martin de Prunay-le-Temple, Saint-Martin-des-Champs et chapelle d'Elleville-en-Beauce, Saint-Cloud d'Osmoy, Saint-Ouen d'Aubergenville, Sainte-Geneviève de Feucherolles, Saint-Denis-du-Tartre près Longnes, Epône, Élencourt, Saint-Germain de Villemblain, Saint-Martin de Viabon, Saint-Ouen de Guiteancourt, Notre-Dame de Fermetot.

EURE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 1986. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1215. — Bulle d'Innocent III, confirmant les possessions de l'abbaye de Josaphat (*vidimus de l'official de Chartres de 1281.*)

H. 1987. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

V. 1130-1215. — Confirmations des biens de l'abbaye de Josaphat par les évêques de Chartres : Geoffroy (v. 1130), Goslein (1149), Renaud (1215).

H. 1988. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1464. — État des maisons et possessions de l'abbaye de Josaphat, « fondée en l'an MCXVII par nobles seigneurs messire Geufroy de Lèves, pour lors évêque de Chartres, et messire Geullain de Lèves, son frère, baron chevalier et seigneur de Lèves, par le consentement du roy de France, qui pour lors estoit nommé Loys, de son règne le IX^e. » — « Pour avoir congnoissance des réparacions, vray est que, du temps des Angloys et Navarrays, la dicte église fut abbatue, c'est assavoir le ceur, la tour où avoit une très belle lanterne par manière de closchier, et la chapelle Nostre-Dame, qui, depuis ces guerres darrenières passées, ont esté rédiffiées et réparées par M^e Michel, de présent abbé. Item de ces darnières guerres des Bourgoynons a esté arse la nef de la dicte église, le dortouer et le chapitre; desquieux le dict abbé a réparé le dict chapitre et une partie du dortouer. »

H. 1989. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1361. — Requête des religieux de Josaphat au pape Innocent VI à ce qu'il lui plaise unir une prébende de la cathédrale de Chartres à leur monastère. *Cum monasterium de Josaphat, ad instar illius ex quo gloriosa Virgo Maria ad etherum thalamum est assumpta fundatum, modicis redditibus a sua fundatione fuerit et sit dotatum, cumque etiam omnia edificia propter guerras subversa fuerint penitus et destructa, humiliter supplicamus quatinus grossos fructus unius prebende Carnotensis ecclesie unire et annectere dicto monasterio de Josaphat dignemini.*

H. 1990. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1594. — Partage des biens de l'abbaye entre Philippe Desportes, abbé de Josaphat, et les religieux dudit monastère. — Lot de l'abbé : la terre et seigneurie de Génerville avec les champarts de Cinq-Ormes ; la terre et seigneurie de Saint-Arnoult-des-Bois ; un muid de blé de rente dû par les religieux de Saint-Père sur la métairie de

Charveine; la terre, seigneurie et métairie de Gorget; la métairie de Tachainville; la terre et ferme du Bouchet près Dourdan; 4 setiers de blé de rente dus par les confrères du Grand-Beaulieu sur le moulin de Tomblaine; les dîmes de Mignières; la métairie de la Tasse de Havelu, près Houdan; la grande métairie de Chartainvilliers; les censives dues à l'abbaye en la ville et faubourgs de Chartres; la dime de Fermetot près Pont-Audemer; la maison abbatiale, avec le grand jardin, le pré Saint-Marc, le pré d'Entre les deux eaux, le jardin des Grandes Bergeries, le pressoir, les censives des courtilles de Longsaulx et la Forte-Maison, avec 100 sols de rente sur le domaine de Châteaudun, 60 sols de rente sur le moulin Charreau, 20 sols de rente sur le moulin de la Philippotière près Bouche-d'Aigre, avec la censive de Romilly-sur-Aigre; les terres de Berchères-la-Maingot; les terres et dîmes de Bourville près Sérézereux; les dîmes, champarts et censives de Mongerville; les terres de Barjouville et du Bois-de-Lèves; les dîmes de Poisvilliers; le pré de Morancez. — Lot des religieux: la ferme et métairie de Prunay-le-Gillon; la ferme et métairie de Sours; la ferme et métairie de Soulaire; le moulin et pré de Longsaulx; la ferme, métairie et censive de Faverolles, avec 30 livres de rente sur le moulin de Lambourray; la métairie et dîmes de Thivars; la petite métairie de Chartainvilliers; la dime de Morsans; la ferme et métairie de Mauseize; la terre de Poisvilliers; les dîmes d'Andreville et de Liconcy; la ferme et métairie d'Orrouer; les dîmes d'Ablis; les dîmes de la Grange-aux-Moines; les dîmes de Prunay-le-Temple; 30 livres 14 sols de rente sur le domaine de Chartres; les terres de Chastres sous Montlhéry; le pré de Saint-Benoit avec le pré de la Pointe; 60 sols de rente sur les deniers communs de la ville de Chartres; 100 sols de rente sur le sieur de la Grappe; 40 sols de rente sur le marché de Courville; le droit du gros d'une prébende de Saint-Maurice.

H. 1991. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1613-1638. — Concordats entre les religieux de Josaphat et les abbés: Jacques Gauldrion (1616), François de Loménie (1638). — État du revenu de l'abbé de Josaphat.

H. 1992. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1643-1715. — Accords entre l'abbé et les religieux de Josaphat: pour les réparations de l'église et du cloître (1665); — pour le diner des officiers de l'officialité de Chartres et pour le déjeuner des chantres et enfants de chœur (1643). — Cession aux religieux par Gabriel d'Orléans de Rothelin, abbé de Josaphat, de 15 quartiers de vigne devant le monastère, sur le chemin tendant de

Lèves à Gorget (1665). — Abandon par les religieux de Josaphat à l'abbé du dit lieu d'un terrain dans la cour commune d'entrée pour y construire des remises et écuries pour le logis abbatial (1715).

H. 1993. (Registre.) — In-folio, papier, 137 feuillets.

1749-1767. — Compte de recettes et dépenses rendu aux abbés de Josaphat par leurs receveurs.

H. 1994. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An V. — Décharge des titres de l'abbatiale et dépendances de Josaphat, par Alexandre Auger, acquéreur devant le district de Chartres.

H. 1995. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1665-1762. — État du revenu et des charges de la mense conventuelle de l'abbaye de Josaphat. — En 1665, revenu 3207 livres; charges 2518 liv. 13 s. — En 1757, revenu 6423 livres; charges 2075 liv. 6 s. 8 den. — « Dans le concordat, il n'est pas marqué combien il doit y avoir de religieux; mais à en juger par la modicité du revenu, il ne doit pas aller au-delà de 5, et on est aujourd'hui 7. C'est à cette occasion que de tems en tems, comme l'année précédente, la Congrégation donne des subsides à cette abbaye » (1757).

H. 1996. (Registre.) — In-folio, papier, 218 feuillets.

1682-1730. — « Liève déclarative de tout le bien » qui appartient aux religieux prieur et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat. — Terres de Pantainville, paroisse de Prunay-le-Gillon: 4 muids de froment, 3 muids de champart, 4 chapons; terres et métairie de la Cigogne, paroisse de Sours: 2 muids de froment, 2 muids de méteil, 4 setiers d'avoine, 2 chapons; terres de Thivars: 50 livres, 5 muids 6 setiers de méteil, 2 nombres de glu, 1 gâteau, 4 chapons; terres de Soulaire: 2 muids 6 setiers de méteil, 2 minots de pois; terres de Chartainvilliers: 22 setiers de méteil; terres de Poisvilliers: 2 setiers 2 minots de méteil, 2 minots d'avoine, 2 jours de harnais; moulin de Longsaulx: 9 muids de méteil, 2 chapons; terres et métairie d'Orrouer: 200 livres, 4 chapons, 1 corde de bois; métairie et seigneurie de Faverolles: 140 livres, 2 levreaux; dîmes d'Ablis: 300 livres; dîmes de la Grange Saint-Laurent ou Grange aux Moines, paroisse de Chalo-Saint-Mars, 75 livres; dîmes de Morsans, paroisse de Neuvy-en-Dunois, 60 livres; fief de Josaphat, paroisse de la Norville, près Chastres sous Montlhéry: 33 liv. 6 s. 8 den.; domaine de Chartres: 30 liv. 14 s.; terre de la Carlière, au Vau-de-Lèves: 3 liv. 10 s.; pré de la Pointe,

à Ouarville-sous-Lèves : 50 livres ; salle de Josaphat, à Chartres, rue de Muret près la porte Drouaise : 25 livres ; premier gros des canonicats de l'église collégiale de Saint-Maurice de Chartres, *mémoire* ; maison du Perron de Josaphat, à Chartres, rue Notre-Dame-de-la-Brèche : 30 sols de rente, 6 den. de cens ; maison, rue de Muret : 5 livres ; maisons proche et hors la porte Guillaume : 30 sols ; maison à Fontaine-Bouillant : 20 sols ; vignes au terroir de la Cabane, paroisse de Saint-Prest : 45 sols ; vignes à la Villette, 40 sols ; maison à Saint-Prest : 20 sols ; vignes au terroir des Bajottières, près Ouarville-sous-Lèves : 26 sols ; maisons à Ouarville : 11 liv. 19 s. 8 den. ; vignes à la Grappe : 20 sols ; vignes aux larris de Longsaulx : 16 sols ; bois à Longsaulx : 20 sols ; vignes à Chavannes : 13 liv. 8 s. 6 den. ; vignes à Miscouart : 10 s. 6 den. ; maisons à Saint-Cheron : 12 s. 6 den. ; pré à la Ravaudière : 40 s. de rente et 3 den. de cens ; maison de la Madeleine, à Lèves : 5 sols ; terres au Gravier de Lèves : 25 sols ; maison près le cimetière de Saint-Lazare : 6 s. 7 den. ; maison au Mousseau de Lèves : 3 sols ; maison près la porte Drouaise : 2 sols 3 den. ; vignes au clos Milon : 2 s. 9 den. ; maison du Cœur de Jésus, au haut de la rue de Muret : 8 sols ; prètrière du Vau-de-Lèves : 40 sols ; maison au Vau-de-Lèves : 50 sols ; maison au Bourgneuf, à Chartres : 4 liv. 13 s. 9 den. ; vignes au terroir des Loges, paroisse de Lèves : 4 livres ; terres du sacristain à Jouy : 10 livres ; clos du sacristain à Gorget : 4 s. 2 den. et 1 poule de rente et 6 den. de cens ; dîmes de Prunay-le-Temple : 150 livres. — « Ordre du repas qu'on doit le premier » dimanche du mois de may à MM. de l'officialité ou » court d'église de Chartres. »

H. 1997. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

1591-1766. — Baux des biens et revenus temporels de l'abbaye de Josaphat (1754-1766). — Requête de Jacques Regnier, fermier de l'abbaye, pour être élargi de la prison où il a été mis comme rebelle au Roi (1591).

H. 1998. (Registre.) — In-folio, papier, 155 feuillets.

1619. — Terrier de l'abbaye de Josaphat. — Réception de Jean Guillebert comme « greffier et principal » tabellion par toutes les terres et seigneuries de l'abbaye de Josaphat. — Lieux où sont situés les biens déclarés : Bouglainval, Cinq-Ormes, Génerville, Francourville, Sours, Thivars, Luisant, Senneville.

H. 1999. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1750? — Plan de la maison, jardins, prés, bois et vignes de l'abbaye de Josaphat, des censives des seigneuries de Gorget, la Forte-Maison, Longsaulx et Ouarville.

H. 2000. (Plan.) — 7 pièces, papier.

1774. — Plan des terres de la mense conventuelle de l'abbaye de Josaphat.

H. 2001. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bail des jardins de l'abbaye, « estans au » tour de la maison conventuelle et derrière l'église, » avec le petit pré qui est au bout du carré d'asperges, » à la réserve du parterre à fleurs proche la barrière de » la salle. »

H. 2002. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1156. — Confirmation par Robert, évêque de Chartres, de l'accord fait entre les religieux et Milon de Lèves pour la hauteur de l'eau de la rivière, *ita quod omnia molendinorum exclusoria justo modo adequarentur altitudini cujusdam magni ligni quod in capite calceate a parte vinearum quasi pro custode positum fuit.*

H. 2003. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1443-1511. — Accords avec Jean Pelletier, boulanger de Chartres (1443) et Jacqueline Desmoulin, veuve de Jean Nicole, procureur à Chartres (1511), pour une place de moulin, derrière le monastère, près la porte joignant à la cour.

H. 2004. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1574-1639. — Baux du pré Saint-Benoît dans l'enclos de l'abbaye, juxte les jardins et la chapelle de Saint-Benoît.

H. 2005. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1459-1788. — Acquêt par l'abbaye sur Jeanne, veuve de Jean Lardant, d'un quartier et demi de vigne, assis près ladite abbaye, au lieu dit des Plantes (1459). — Baux de ladite vigne (1610-1788). — Accord entre les religieux et les chapelains des Dix Autels pour le terceau dû sur ladite vigne (1782-1783). Lettre de M. Mercier, chanoine de Chartres, à dom Malitourne, cellerier de l'abbaye de Josaphat : « 6 nov. 1782. J'ay l'honneur de » vous adresser une copie de la transaction en forme de » reconnaissance faite par feu M. de Loménie, évêque » de Marseille et votre abbé, au profit de MM. les chapelains des Dix Autels. A cet acte je joins une consultation que ces MM. ont demandé à M. Horeau, avocat, » que vous connoissez. M. Horeau nous a démontré » que nous estions pleinement dans le droit de requérir » le terceau en nature : si cependant vous voulez vous

» rédimir de la servitude de voir choisir et enlever le
 » meilleur vin de votre crû, vous pouvez nous offrir une
 « autre évaluation. Vous nous trouverez très disposés
 » à prendre avec vous les arrangemens les plus doux,
 » mais en même tems les plus équitables pour nos suc-
 » cesseurs. Je m'attend bien que vous nous réponderez
 » que M. Horeau peut se tromper : sans diminuer son
 « mérite qui est grand et qui vous est connu, je conviens
 » de la possibilité ; mais en même temps je vous offre la
 » voye de l'arbitrage pour régler nos prétentions et les
 » arrangemens que nous pourons prendre. »

H. 2006. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1220. — Enquête sur une discussion entre Goslein, seigneur de Lèves, et les religieux de Josaphat au sujet d'une clôture mise par les religieux pour fermer un chemin qui conduisait au moulin de Lèves. — Témoins cités par le seigneur de Lèves : *Gaufridus Bolart, Raginaldus Gomer; Gaufridus Sarcel; Rogerius Blanche; Petrus Morant; Nicolaus, presbiter de Domna Maria; Petrus de Dinisiaco; Gaufridus de Moinvilla, serviens quondam defuncti Gaufridi domini Leugarum; Robinus, molendinarius domini Leugarum; Gervasius; Petrus, molendinarius; Robertus, furnerius; Martinus Malchauciez.* — Témoins cités par l'abbé et les religieux de Josaphat : *Petrus de Sancto Carauno, sacerdos et monachus; Gilo, presbiter et monachus; Christianus Brochart, serviens de Josaphat; Stephanus Eschalart, serviens de Josaphat; Orricus de Fonte, serviens de Josaphat; Richardus de Lamare; Gaufridus Brito; Galterius, quondam abbas de Josaphat; Haymo, prior de Chaloto; Lambertus, presbiter et monachus; Girardus, superior, monachus; Guimundus, sacrista, monachus; Guibertus, coquinarius, monachus; Theobaldus, monachus; Gilo de Muncello, monachus; Carannus, monachus; frater Rogerius, laicus serviens; Radulphus Lemor, monachus; Herveus, monerius, serviens; Guido, carpentarius, serviens; Bernardus, laicus; Hugo de Muncello, presbiter et monachus; Gaufridus, monachus; Willelmus, prior de Fontana Viridi; Hugo de Britiniaco, monachus; Rocelinus, molendinarius; Gilotus Chuart, quondam molendinarius; Willelmus, pelliparius; Raginaldus, prior de Cornolio; Goslenus, prior de Daveron; Mathelinus, monachus; Richardus de Pertico; Ugo le talemelier; Radulphus, cognomine Amicus; Radulphus le talemelier.*

H. 2007. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1510-1787. — Acquêt sur Louis de la Vove, seigneur de Hanches, d'une maison et dépendances, jardin et bois, sis à Lèves, appelé le champ des Oiseaux (1540). — Baux dudit lieu (1610-1787).

H. 2008. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1201-1216. — Assignation par Geoffroy, seigneur

de Lèves, sur ses cens de Lèves, de 20 sous de rente donnés par Milon le jeune du Bois-de-Lèves, *Milo juvenis de Nemore* (1201). — Confirmation de la dite assignation par Goslein, seigneur de Lèves, fils de Geoffroy (1216).

H. 2009. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

V. 1750. — Inventaire des titres concernant 40 sols de rente dus sur le château de Lèves (1201-1721). — Assignation par Geoffroy, seigneur de Lèves, de 20 sous de rente sur les cens de Lèves (1201. Voir H. 2008). — Don par ledit Geoffroy d'autres 20 s. de rente sur les cens du château de Lèves (1212). — Confirmation par Goslein des dons de son père Geoffroy (1216. Voir H. 2008). — Vente du château de Lèves au Chapitre de Chartres par Jean de Nesle, sieur d'Offemont, et Ade de Mailly, sa femme (1365). — Procédures contre les chanoines de Chartres pour le paiement des dits 40 s. de rente (1481-1497).

H. 2010. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1481-1758. — Reconnaissances par le Chapitre de Notre-Dame de Chartres de 40 sols de rente dus à l'abbaye sur le château de Lèves.

H. 2011. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1525-1759. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des maisons et jardins sises en la paroisse de Lèves, en la Grande Cour, aux Grands-Vergers et au clos Miscouart.

H. 2012. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1612-1765. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des vignes sises au terroir des Loges, près le Mousseau, paroisse de Lèves.

H. 2013. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1224. — Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, de l'abandon fait par les religieux de Josaphat, moyennant 3 den. de cens, à deux hommes de Lèves, *duobus hominibus de Leugis*, Geoffroy Lefevre et Gervais Jolivet, d'une terre entre les murs du monastère et les maisons des dits hommes pour agrandir leur habitation, *ad eorumdem domos dilatandas.*

H. 2014. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 4 pièces, papier; 1 sseau.

1597-1772. — Reconnaissances de 40 sols de rente dus par les Minimes de Chartres sur un quartier et demi de pré à la Ravaudière, paroisse de Lèves (*sceau du couvent des Minimes*, 1700).

H. 2015. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1748. — Bail d'un quartier et demi de vigne à la Croix Ridon, paroisse de Lèves.

H. 2016. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1530-1776. — Reconnaissances de 25 s. de rente dus à l'abbaye sur 6 minots et demi de terre, autrefois en habitation, sis aux Graviers de Lèves.

H. 2017. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1653-1669. — Acquêts par Christin Gravelle, receveur général des décimes du diocèse de Chartres, de divers héritages au Vau-de-Lèves (1653-1662). — Vente desdits héritages par Christin Gravelle à Pierre du Castarel, sieur du Tréel (1669).

H. 2018. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1611-1766. — Reconnaissances de 50 sols de rente dus à l'abbaye sur une maison et jardin au Vau-de-Lèves.

H. 2019. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1451-1740. — Donation par Florent Boutroue, marguillier clere en la cathédrale de Chartres, d'une maison, cour, jardin et vigne, au lieu dit le Bout du Vau, au village du Mousseau de Lèves (1730). — Anciens titres de propriété de la dite maison (1451-1681).

H. 2020. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1525-1764. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des maisons et vignes au Mousseau, paroisse de Lèves.

H. 2021. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1220-1227. — Confirmation par Hugues de Meslay, *Hugo de Mellato*, d'un muid de blé sur le gagnage du Bois de Lèves, *in gagnagio de Nemore Leugarum*, donné par Milon de Lèves, père de son épouse Mabile, *Milo de Leugis, pater karissime conjugis sue Mabilie, vicedomine Carnotensis* (1220). — Donation par le même chevalier d'un demi-muid de blé sur le gagnage de Lèves, au moment de son départ pour la croisade des Albigeois, *profecturus contra Albigenes* (1227).

H. 2022. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1554-1788. — Baux de 4 setiers 2 boisseaux de terre, au Bois de Lèves, champniers du Moulin-à-vent et du Clos-Guérin.

H. 2023. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1737. — Arpentage des terres de l'abbaye de Josaphat au Bois-de-Lèves.

H. 2024. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1564-1778. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des vignes, aux ouches de Chavannes, champnier de la Perrotière.

H. 2025. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1755. — Plan des vignes de la Perrotière, à Chavannes.

H. 2026. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1583. — Aliénation par l'abbaye de Josaphat en faveur de Jean Bellouis, procureur au bailliage de Chartres, d'une pièce de pré près Fontaine-Bouillant.

H. 2027. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1481-1763. — Reconnaissances d'une rente de 20 sous due à l'abbaye sur une maison et jardin, à Fontaine-Bouillant, paroisse de Champhol¹.

H. 2028. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1539-1552. — Baux d'un quartier et demi d'héritage en bois, appelé les Grands-Vergers, près Longsaulx.

H. 2029. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1594. — Échange entre l'abbaye et Guillaume de Baigneaux, conseiller du Roi à Chartres, de prés, aux courtilles de Longsaulx, joignant le moulin du dit Longsaulx.

¹ L'emplacement de ladite maison et jardin « entièrement démolis, » fut acquis en 1716 sur Pierre Laillet, sieur de Bois-Courtin, par les religieux de Saint-Père, qui transférèrent la rente due à l'abbaye de Josaphat sur les bois et terres qu'ils possédaient en la paroisse de Champhol.

H. 2030. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

An IV. — Décharge par Jean-Noël Mauzaize, meunier au moulin le Comte, des titres de propriété du moulin de Longsaulx.

H. 2031. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1521-1778. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des vignes et des bois, au terroir des larris de Longsaulx.

H. 2032. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1237-1254. — Confirmation par Geoffroy de Meslay, *Gaufridus de Merlaio*, du don de 4 s. 8 den. de cens sur les prés de Longsaulx, *in pratis apud Longum Saltum*, fait par sa sœur Marguerite, dame de Tachainville, *Margareta, domina de Tachenvilla* (1237: sceau de Geoffroy de Meslay). — Confirmations de la vente de 44 s. 8 den. de cens sur les prés de Longsaulx faite par Hugues de Meslay, les dites confirmations faites par Catherine, femme dudit Hugues, et Geoffroy de Meslay, son frère (1254).

H. 2033. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1247-1254. — Vente par Hugues de Meslay, *Hugo de Melleio*, de 44 s. 8 den. de cens sur les prés de Longsaulx (1254) : Confirmations par Geoffroy de Meslay (Voir H. 2032) et par Mathieu, vidame de Chartres, neveu de Hugues de Meslay (1254). — Confirmation par Étienne de Corseraut de 4 setiers de blé de rente donnés par Ameline, sa mère, et Eustachie, mère de la dite Ameline, sur le moulin de Chaume, à Chartres, *in molendino quod vocatur Chetelme, Carnoti, apud pontem magnum* (1247). (Voir H. 2053). — Confirmation par Mathieu, évêque de Chartres, de la vente faite par Robert de Rutz, *Robertus de Rues*, et Mathilde, sa femme, de 12 den. de cens sur la grange de Borville, *in granchia sita apud Boarvillam, in parrochia de Cereszereues* (1249).

H. 2034. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1479-1569. — Déclarations de cens dus par les détenteurs des grandes courtilles de Longsaulx.

H. 2035. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1760. — Aveu rendu à l'abbaye de Josaphat par Pierre-François de Maissat, seigneur de Levéville, pour les censives de Gorget et de Longsaulx.

H. 2036. (Liasse.) — 21 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1467-1755. — Baux : d'une maison et jardin et d'une pièce de terre, appelée la Courtille, à Ouarville-sous-Lèves (1633-1755); — d'un demi-arpent de vigne, au dit lieu (1467-1562); — du pré de la Pointe, à Ouarville (1512-1682).

H. 2037. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1525-1778. — Reconnaissances envers l'abbaye de Josaphat de 10 s. 6 den. de rente sur 4 denrées de vigne, au clos Miscouart, paroisse de Lèves.

H. 2038. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1749-1765. — Plantation de bornes à Lèves pour séparer la censive et dîme de l'abbaye de celle du Chapitre de Chartres (1749). — Accord avec Pierre-François de Maissat, seigneur de Levéville, pour un fossé commun audit seigneur et aux religieux de Josaphat à la Grappe (1765).

H. 2039. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1632-1671. — Reconnaissances de 20 s. de rente dus à l'abbaye sur un quartier de vigne au terroir de la Grappe, paroisse de Lèves.

H. 2040. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1145. — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, du don fait par Guérin de Painchat, *Garinus de Penchat*, et Adélaïde, sa femme, de 6 arpents de terre; — et de la vente par Étienne Genchard, *Stephanus Genchardus*, et Hildeburge, sa femme, d'une certaine terre, *quamdam terram*.

H. 2041. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1197-1234. — Concession à vie par les religieux de Josaphat à Raoul de Beauvoir, chanoine de Chartres, du vivier de Painchat¹ et ses appartenances, *viverium apud Penchat cum pertinentiis et commoditatibus suis* (1197). — Accord avec Robert Coque pour la pêche du vivier de Painchat, *super piscaria cujusdam vivarii apud Painchat, juxta domum lavandariam monachorum* (1234).

¹ Suivant une note mise au dos de la pièce, le vivier de Painchat était près de la fontaine de la Grappe : *De vicaria lavandarie apud Poinchat, prope fontem de la Grappe*.

H. 2042. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1170-V. 1173. — Exemption par Guillaume, vidame de Chartres, de toute coutume, *ab omni exactiva consuetudine*, pour le four des moines de Josaphat, qui est près la porte Drouaise, *juxta portam Drocensem* (v. 1170). — Don par Guillaume, archevêque de Sens, du droit de tonlieu qu'il avait sur le four de Josaphat à la porte Drouaise (v. 1173).

H. 2043. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1160. — Don par Pierre du Coin-du-Mur, *Petrus de Cuneo Muri*, d'une maison entre la grange de l'Évêque et un pré lui appartenant, *domum inter granchiam episcopi et pratum ipsius*.

H. 2044. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1217-1225. — Confirmation par Goslein, seigneur de Lèves, de l'abandon fait par Évrard de Pisseloup, *Ebrardus de Pisselupo*, du don que Guérin, son parent, avait fait à l'abbaye de Josaphat (1217). — Don par Bérenger de Champhol, prêtre, *Berengarius de Campo Fauni, sacerdos*, de toutes les maisons qu'il avait à Saint-André, *omnes domos suas quas habebat apud Sanctum Andream*, et d'une terre à Gâtelles, *apud Gastallas* (1225).

H. 2045. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1588-1640. — Donation par Marie Piet, veuve de Jean Larsonneur, de deux maisons, l'une à Chartres rue Saint-André, l'autre à Lèves (1617) : anciens titres de propriété des dites maisons (1588-1614). — Procédures contre les héritiers de Marie Piet pour la délivrance de ladite donation (1619-1640).

H. 2046. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 8 pièces, papier.

1600-1785. — Baux d'une maison, rue Saint-André, à Chartres, « rue Notre-Dame-de-la-Brèche », 1725¹.

H. 2047. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1664-1781. — Baux d'une maison, sise à Chartres, rue Muret, près la porte Drouaise, dite *la Salle de Josaphat*.

¹ Le bail de 1600 est fait par Simonne Desportes, veuve de Jacques Regnier, fermier général du revenu temporel de l'abbaye de Josaphat. Simonne Desportes, sœur du poète Philippe Desportes, alors abbé de Josaphat, était la mère du poète satirique, Mathurin Regnier.

H. 2048. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1656. — Plans de la maison du Perron et de la Salle de Josaphat.

H. 2049. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1625-1754. — Reconnaissances de 3 liv. de rente et 12 den. de cens dus à l'abbaye sur la maison du Perron de Josaphat, rue Notre-Dame-de-la-Brèche.

H. 2050. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1404-1776. — Reconnaissances de 4 liv. 14 s. 4 den. de rente et 6 s. 8 den. de cens dus à l'abbaye sur une maison, rue de Muret, près la salle de Josaphat.

H. 2051. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1665. — Procès-verbal de visite de la maison de Josaphat, rue de Muret, par dom Fabien Buteux, prieur de Josaphat. « J'ay descendu dans la cave de la Salle de » Josaphat. Il n'i a qu'une grande cave qui est soubz le » jardin des religieux : la grande descente de la cave » est du costé du Péron de Josaphat et donne dans la » cour, laquelle estoit la basse-cour où estoit l'escurye » et par où on apportoit les provisions et on descendoit » le vin dans la cave. Il y a encor une descente au bout » de la cave vers la Salle de Josaphat, par où de la » souspente on alloit tirer le vin journallement. »

H. 2052. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1363-1764. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des maisons, à Chartres, rue du Cœur-Royal ou de Notre-Dame-de-la-Brèche et rue de Muret.

H. 2053. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1232. — Confirmation par Étienne de Corseraus, *Stephanus de Corseraux*, du don fait par Ameline, sa mère, et Eustachie, mère de ladite Ameline, de 4 setiers de blé sur le moulin du Grand Pont, *in molendino de Magno-Ponte*, à Chartres¹.

¹ Dans un vidimus de 1277, que nous avons analysé (H 2033), la confirmation d'Étienne de Corseraus est intégralement reproduite, sauf dans la désignation du moulin qui, comme nous l'avons dit, est appelé *molendinum Chetelme, apud Pontem Magnum*.

H. 2054. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1493-1755. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des maisons, sises à Chartres, rue de la Porte-Guillaume et du Bourgneuf.

H. 2055. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1453-1778. — Reconnaissances de 12 s. 6 den. de rente dus à l'abbaye sur deux maisons, sises à Saint-Cheron-lés-Chartres.

H. 2056. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan de bâtiments sis à Saint-Cheron, chargés de 12 s. 6 den. de rente envers l'abbaye de Josaphat.

H. 2057. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1172. — Confirmation par Guillaume, archevêque de Sens, des dons faits : par Girard de Levéville, *Girardus de Levesvilla*, de 24 sous de cens près l'église de Saint-Maurice ; — par Philippe de Chavernay, *Philippus de Chavernaio*, de 3 setiers de blé sur sa grange de Chavernay ; — par Hugues de Chavernay d'un setier de blé et un d'avoine sur la dîme de Longueraye, *de decima terre de Longa Reia*, et de 4 deniers de cens au Bois-Saint-Martin.

H. 2058. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1218-1251. — Abandon par Marie, veuve de Mainier d'Ardelles, *Maria, relicta defuncti Menerii, militis de Ardeles*, du droit de douaire qu'elle pouvait prétendre sur un pré, sis à Jouy, le long de la rivière d'Eure, *in quodam prato secus Auduram sito*, donné par le dit Mainier (1218) : Confirmation du don de Mainier d'Ardelles par Simon de Gazeran (1219). — Don de prés à Jouy par Garnier Broutin et Agnès Richegros, sa femme (1231) : confirmation de la dite donation par Renaud de Houx ; *Raginardus de Husso* (1231).

H. 2059. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1765 ? — Plan de la prairie de Jouy.

H. 2060. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1464-1787. — Baux d'un lot de terre, dit le lot de la Sacristie, paroisse de Jouy, comprenant 16 setiers 3 minots 14 perches 13 pieds.

H. 2061. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1759. — Plan de 3 pièces de terre formant le lot de la Sacristie.

H. 2062. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

1577-1737. — Baux de 2 arpents 1 quartier de pré, appelé le pré de Bouville, en la prairie de Jouy.

H. 2063. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

1366-1775. — Acquêt sur Jean Marchant d'une maison à Soulaire (1366). — Donation par Jeanne, femme de Jacques le Cordier, d'une métairie, vignes et terres « à Soulaire » (1389). — Baux de la métairie de Soulaire, contenant 64 setiers de terre (1420-1775).

H. 2064. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1565-1788. — Baux du moulin et de la ferme de Lambourray, paroisse de Jouy (1565-1777). — Accord avec Agathe-Élisabeth de Meaussé de la Rainville pour la ferme de Lambourray (1768) : Partage entre Louis de Meaussé, seigneur de Villebeton, époux de Marie-Agathe Lenoir de Jouy, et Pierre-Auguste Lenoir, seigneur de Jouy (1738). — Procès entre l'abbaye de Josaphat et Pierre-Auguste Lenoir pour le moulin de Lambourray (1788).

H. 2065. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1765 ? — Plan du moulin de Lambourray.

H. 2066. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1474-1788. — Baux de la ferme et métairie de Gorget, paroisse de Saint-Prest¹.

H. 2067. (Registre.) — In-folio, papier, 116 feuillets.

1619-1625. — Terrier de la seigneurie de Gorget, par-devant Jean Guillebert, notaire royal à Chartres. — Parmi les déclarants : Guillaume Neveu, procureur au bailliage de Chartres ; Antoine Régnier, élu à Chartres ; Pierre Compagnon, receveur du taillon ; Hubert Guyot, greffier de Loens ; Françoise le Rebours, veuve de René de Saintes ; Charles Chaline, élu à Chartres ; Michel

¹ D'après le dernier bail, cette ferme comprenait 17 muids 1 minot 5 perches et demi de terre labourable, une garenne contenant 38 setiers 1 minot et demi de landes et bruyères, un pâtis contenant 3 arpents 3 quartiers, 6 quartiers et un quart en nature de pré, un bois taillis de 27 perches.

Gaucher, seigneur de Fessanvilliers; Barbe Havardin, femme de Pierre Besnard, avocat à Chartres; Jeanne Symon, veuve de Guillaume de Baigneaux, seigneur de Chaunay.

H. 2068. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1588-1766. — Reconnaissances de 2 liv. 5 s. de rente due à l'abbaye sur un minot de vigne à Gorget.

H. 2069. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1400. — Quittance par les religieux de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou d'une rente de 46 sols à eux due par l'abbaye de Josaphat « pour certains héritages assis à Gorget et ou terrouer d'environ. »

H. 2070. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan de la censive de Gorget.

H. 2071. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1220. — Confirmation par Guillaume de Toreio d'un échange fait entre les religieux de Josaphat et Jean de Culeto, de terres à Saint-Prest, *versum Sanctum Priscum*, contre d'autres terres à Hotain, *subtus Hotain*.

H. 2072. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1224-1228. — Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, de l'abandon fait par Évrard de Levéville, *Ebrardus de Levesvilla*, à l'abbaye de Josaphat de tous les cens qu'il possédait à Champhol, Painchat, la Ferté d'Alix, Gastelles et les Tables, *apud Champfou, apud Penchat, apud Firmitatem Aales, apud Gastale et apud Tabulas* (1224). — Don par Évrard de Levéville de 3 setiers d'avoine et une poule qu'il percevait sur certaines terres entre Saint-Prest et Painchat, *de quibusdam terris inter Sanctum Priscum et Penchat, in riparia constitutis*, et confirmation par le même Évrard de 5 sous de cens à Gastelles données par sa tante Aaline¹ (1228).

H. 2073. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1493-1783. — Reconnaissances de rentes dues à l'abbaye sur des maisons et vignes à Saint-Prest.

¹ Cette même Aaline, tante d'Évrard, est appelée *Naalina* dans la chartre de 1228. Cette forme syncopée de *domina Aalina*, très commune dans le Midi de la France, ne se rencontre jamais, ou du moins très rarement, dans le Nord; ce qui ferait penser qu'Aaline était d'origine méridionale.

H. 2074. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1338. — Vente par Gilet du Mesnil, écuyer, et Isabelle, sa femme, à l'abbaye de Josaphat de 5 s. de cens sur des prés, en la paroisse de Saint-Prest.

H. 2075. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1248. — Confirmation par Thomas, seigneur de Bruyères et de Lèves, *Thomas, miles, dominus Brueria-rum et Leugarum*, du don fait par son père, Goslein de Lèves, d'une vigne, au terroir de Flarville, *in territorio de Felarvilla*, et permission aux moines de Josaphat d'enclore leurs prés de murs de pierre, pourvu que la dite clôture ne puisse nuire à l'eau des moulins de Lèves.

H. 2076. — (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1491. — Vente par Michel Honnart, vigneron, d'un demi-minot de terre, à Gasville, « à Gaiville. »

H. 2077. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 1 sceau.

1288-1293. — Donation par Mathieu d'Aubigny, seigneur de Muret, *Matheus de Albignaco, dominus de Mureto*, de 2 muids et demi de terre au terroir de Barjouville, entre Tachainville et l'Orme Huet, *in territorio de Berjovilla, inter villam de Tachainvilla et ulmum dictum Huet* (1288 : *sceau de l'officialité de Chartres*). — Confirmations de la dite donation par Helland Morhier, *Hellandus dictus Morehier, armiger* (1290), et par Renaud d'Ouarville, dit Cochelin, *Raginaldus de Oirrevilla, dictus Cochelin, miles* (1293).

H. 2078. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin : 1 sceau.

1408-1755. — Baux de terres à Barjouville et à Corancez (*sceau de la châtellenie de Chartres*, 1430).

H. 2079. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin : 1 sceau.

1399-1537. — Baux de maisons et de terres, en la paroisse de Saint-Laumer de Luisant, provenant de l'héritage de Jean David, abbé de Josaphat (*sceau de la châtellenie de Chartres*, 1399).

H. 2080. (Liasse.) — 18 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1402-1747. — Baux de terres à Tachainville, paroisse de Thivars.

H. 2081. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1140. — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, du don fait par Gaston de Vichères, *Gatho de Vicheriis*, et Hodiérne, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient à Thivars, *apud Thevas*.

H. 2082. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1403-1776. — Baux de la métairie de Thivars, comprenant 8 muids 7 setiers 7 perches et demi de terres labourables, plus 2 arpents 19 perches de pré.

H. 2083. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784 ? — Plan de 84 arpents de terre, à Thivars.

H. 2084. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1702-1766. — Baux de terres et de prés, à Goin-dreville, paroisse de Thivars.

H. 2085. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750 ? — Plan des terres de Thivars, dépendant de la mense abbatiale de Josaphat.

H. 2086. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan du domaine de l'abbaye de Josaphat, à Thivars.

H. 2087. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1494-1788. — Baux de 3 arpents de pré, en la prairie de Haussepied, derrière le moulin de Morancez.

H. 2088. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1409. — Donation par Jeanne, veuve de Pierre le Potier, bourgeois de Chartres, de 20 s. de rente sur une maison et verger à Voisin, « paroisse de Morencées. »

H. 2089. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1511-1766. — Vente par Mathurin Bediou d'une pièce de terre contenant 11 minots, « au terrotier de » Pierre Vallée, en la paroisse de Corensées, juxte le » chemin de la Gohette, tendant de Corensées à Chamblé » (1511). — Baux de la dite terre (1540-1766).

H. 2090. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1559-1787. — Baux d'un lot de terre de 10 muids 8 setiers 2 minots, champ-tier de Pantainville, paroisse de Prunay-le-Gillon.

H. 2091. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1774. — Plan des terres appartenant à l'abbaye de Josaphat dans les terroirs et seigneuries de Prunay-le-Gillon et de Crossay.

H. 2092. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1213. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, du don fait par Agnès, veuve de Guillaume du Chesnay, *Agnès, relicta defuncti Willermi, militis de Chesneio*, d'un muid de blé de rente sur sa terre du Chesnay.

H. 2093. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1219. — Confirmation par Barthélemy, doyen de Chartres, du don fait par Gaston de Saulnières, *Gatho de Salneriis*, de 3 s. 2 den. de cens sur une terre à Brétigny, *in territorio de Britigni*.

H. 2094. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1445-1521. — Baux de la « mestairie de Brétigny, » assise à Gorget, avec le dangier de l'hostel, court et » jardins dudit hostel. »

H. 2095. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1600-1684. — Déclarations passées à l'abbaye de Josaphat pour sa seigneurie de Génerville, paroisse de Sours.

H. 2096. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1750-1751. — Déclarations faites à l'abbé de Josaphat pour les terres de Génerville. Champ-tiers : le Clos au Sage, Fouille-Pourceau, la Ruelle du Tripot, la Mare des Cours ou Grands Vergers, le Moulin de Cinq-Ormes, le Puits Roulet, la Justice, la Pierre Bure, la Croix de Génerville, la Grosse Pierre, les Trois Marnières, le Chemin du péage. — Parmi les déclarants : Jean-Antoine Carpentier, seigneur de Senneville ; Étienne-François Juteau, officier à Saint-Domingue ; Nicolas Lesage, curé de Saint-Hilaire de Chartres ; François de la Flèche, chanoine de Chartres ; Catherine-Françoise Lubriat,

veuve de Michel Boileau, avocat en Parlement; René-David Bardet, chirurgien-juré à Chartres; Charles-Joseph de Sully, seigneur de Theuvy; François Millochau, receveur de la seigneurie du Bois-Saint-Martin; Guillaume-Louis Marie, notaire à Chartres.

H. 2097. (Registre.) — In-folio, papier, 84 feuillets.

1619-1622. — Terrier de la seigneurie de Gênerville, par-devant Jean Guillebert, notaire royal à Chartres. — Parmi les déclarants: Marie Noël, veuve de Mathurin Moreau, élu à Chartres; Jacques de Thères, procureur au siège présidial de Chartres; Charles de Saint-Cheron, seigneur dudit lieu; Jean Guillard, notaire royal à Sours; Michel de Ganeau, élu à Chartres; Jean Davignon, grenetier au grenier-à-sel de Chartres; Jacques Gueau, lieutenant en la maréchaussée; Geneviève Poussebotte, veuve de Michel Arondeau, élu à Chartres; Mathurine Deleau, veuve de Marin Sablon; Pierre Compagnon, receveur des tailles; Anne Grenet, veuve de Louis Lemaire, conseiller du Roi au bailliage de Chartres.

H. 2098. (Cahier.) — In-folio, papier, 104 pages.

1750-1756. — Déclarations passées au terrier de l'abbaye de Josaphat pour le canton du Noyer-de-Mauge ou de la Butte, terroir de Gênerville¹.

H. 2099. (Cahier.) — In-folio, papier, 13 feuillets.

1654. — Censier de la seigneurie de Gênerville par Nicolas Guillard, notaire royal à Sours.

H. 2100. (Registre.) — In-folio, papier, 228 pages.

1728. — « Papier censier de la seigneurie de Gênerville, dressé par Médard Gaudelot sur le plan de la seigneurie. » (« Tous les héritages montent à 92 muids » 7 setiers, dont 414 setiers 69 perches doivent le champart. Le total des cens est de 15 liv. 1 s. 10 den. ».)

H. 2101. (Registre.) — In-folio, papier, 180 pages.

1728. — « Plan de l'abbaye royale de Nostre-Dame de Josaphat. » — « Abrégé de la chronologie successive, historique et blasonnée en partie de tous les seigneurs abbés. » — « Plan par feuilles de la seigneurie de Gênerville, par Médard Gaudelot, écrivain juré, arithméticien et expert vérificateur d'écritures, demeurant

¹ Ces déclarations furent produites dans un procès contre le sieur Petey, pour prouver que le champart de l'abbaye n'était point un champart foncier, c'est-à-dire prescriptible, mais seigneurial, c'est-à-dire imprescriptible.

» à Chartres. » — « Plan de l'église, bâtiments, jardins, vignes, prez et bois, le tout enclos et appartenant à l'abbaye royale de Nostre-Dame de Josaphat, icelle abbaye située à environ 1200 toises de la ville de Chartres en Beausse, à compter depuis la première porte du monastère jusqu'à la porte Drouaise, en suivant le chemin par le faubourg de Bourgneuf » (p. 3 à 6). — Abrégé de l'histoire de l'abbaye royale de Nostre-Dame de Josaphat (p. 7 à 10). — Liste des abbés avec les principaux événements arrivés sous chacun d'eux (p. 11 à 34): Girard en 1119; Gilbert vers 1152; Sanctio vers 1185; Vernerius vers 1200; Galterius vers 1203; Guarinus vers 1209; Garnerius vers 1230; Radulphus vers 1270; Herveus vers 1280; Odo; Anselme; Goslenus; Guillelmus; Étienne; Jean I; Thomas vers 1332; Gervais; Martin; Jean II; Guillaume vers 1390; Jacques vers 1406; Pierre I vers 1412; Gilles en 1420; Pierre II vers 1422; Jean III en 1427, résigne en 1437; Michel de Bonnemain en 1443; Jean Nepveu (armoiries) en 1472, premier abbé commendataire, évêque de Senlis en 1496; Jean Pignard en 1499; André Montain, religieux de l'abbaye, en 1502; Jacques de Terrail (armoiries), religieux de l'abbaye, en 1523, évêque de Glaudivès; Louis de Charny (armoiries), en 1525; Gervais Vuain, docteur et professeur royal, ambassadeur vers les princes de la Haute-Allemagne, en 1540; François de Boulières en 1556; Edme-François de Saint-Julien vers 1572; René de Birague, chancelier de France, en 1578; Philippe Desportes en 1582; Antoine de Loménie (armoiries), conseiller et secrétaire du Roi, en 1610, résigne en 1612; N. Gaudrion en 1612; François de Loménie (armoiries), en 1622, évêque de Marseille en 1636; Henri d'Orléans de Rothelin (armoiries), en 1642, dém. en 1651; Gabriel d'Orléans de Rothelin (armoiries), en 1651; Jean-Charles de Taillefert de Barrière (armoiries), en 1714. — « Plan de toute la seigneurie de Gênerville, paroisse de Sours, située à 2 heures orientales de la ville de Chartres » (48 plans, p. 36 à 137).

H. 2102. (Liasse.) — 12 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1531-1788. — Baux de 52 setiers de terre à Théleville et à Berchères-la-Maingot.

H. 2103. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1332. — Amortissement par « Philippe, roy de Navarre, conte d'Evreux, d'Engoulesme, de Mortaingne et de Longueville, » du don fait par Pierre du Coudray, chevalier, oncle de Marguerite, femme dudit Philippe, « de toutes les terres, rentes et possessions que ledit chevalier et Jacqueline, sa fame, avoient en la ville de Berchères-la-Maingote. »

H. 2104. (Registre.) — In-folio, papier, 131 feuillets.

1619-1621. — Terrier de Berchères-la-Maingot, par-devant Jean Guillebert, notaire royal à Chartres. — Lettres de terrier en faveur de Jacques Gaudrion, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Josaphat et prieur de Moisy (1618). — Parmi les déclarants : les gagers de Saint-André de Chartres ; Claude de Montescot, notaire et secrétaire du Roi ; Marie Quedarne, veuve de René Mesnager, procureur en Parlement ; les gagers de Sainte-Foi de Chartres ; Anne Duhan, veuve de Philippe Greslet, docteur en médecine ; Pierre Rossard, receveur ordinaire du domaine de Chartres ; les gagers de Bouglainval.

H. 2105. (Registre.) — In-4°, papier, 190 pages.

1748-1751. — Terrier de Berchères-la-Maingot et de Bouglainval, par devant Julien-Sébastien Coubré, tabellion de la juridiction temporelle de l'abbaye de Josaphat, pour Jean-Joseph Fogasse de la Bastie d'Entrechaux, abbé de Josaphat. — Parmi les déclarants : Louis-François des Ligneris, seigneur d'Hauville ; François Davignon, receveur des tailles ; Jacques-François du Temple, sieur de Montafilant ; François Létendu, chanoine de Chartres ; Charles-Alexandre Samson, lieutenant particulier à Chartres ; Noël-Edme Prévost, officier de la Reine ; Marguerite-Catherine Fallou de la Charmoye, femme de Louis Guiard, lieutenant-général du marquisat de Maintenon ; Toussaint-Éloi Brochard, prévôt général de la connétablie de France ; Louis-Philippe Gueau de Fontenay, élu à Chartres.

H. 2106. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740? — Plan des terres du domaine de l'abbaye de Josaphat, à Berchères-la-Maingot.

H. 2107. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1749. — Plan de la censive des religieux de Josaphat, à Berchères-la-Maingot.

H. 2108. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan de la censive et des dîmes de l'abbaye de Josaphat, à Berchères-la-Maingot et à Bouglainval.

H. 2109. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1760? — Plans de la sente du Tremble au Marchais-Lambert, du Poirier-Rond et de la Fontaine-des-Carreaux, paroisse de Berchères-la-Maingot.

H. 2110. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1486-1512. — Acquêts par Gervais Tigrin, « presbtre, chappelain, desservant l'église parroischial » de Poisviller, » de terres en ladite paroisse de Poisvilliers (1486-1501). — Donation des dites terres par Gervais Tigrin à l'abbaye de Josaphat (1512).

H. 2111. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1613-1754. — Baux des terres de Poisvilliers, comprenant 13 setiers et 1 mine.

H. 2112. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1612-1789. — Aveux pour un arpent et demi de terre, au terroir de Poisvilliers, aux seigneurs de la Salle de Poisvilliers (Claude de Harville, 1626 ; Pierre Monnerot, 1659 ; Anne de Harville, duchesse d'Orval, 1673 ; Florent Boutet de Guignonville, 1711 ; Henri de Briqueville, marquis de la Luzerne, 1738 ; Mathieu-François Gouttard, 1789).

H. 2113. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1209. — Vente par Thierry du Boullay, *Terricus de Boollai*, à Renaud de Muntiri, *Renoldo de Muntiri*, et Hodeburge d'Etampes, *Hodeborgi de Estampis*, sa femme, de 25 arpents de terre entre Amilly et Mondonville, *inter Amiletum et Mundunvillam* ; ladite vente confirmée par Hugues du Boullay, seigneur féodal.

H. 2114. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1226. — Don par Raimbaud Craton, chanoine de Chartres, d'un arpent de terre à Chantereine, *apud Cantamranam, juxta viam que ducit a domo Galterii de la Ronce versus domum domini Odonis de Alona*. — Confirmation de ladite donation par Gohier d'Aunay, *Goherius de Alneto*, et Saturnine, sa femme, nièce dudit Raimbaud Craton.

H. 2115. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1724. — Plan du champart de Cinq-Ormes, paroisse d'Houville.

H. 2116. (Registre.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

1751. — « Extrait des titres qui se trouvent dans le » chartriès de l'abbaye royale de Notre-Dame de » Josaphat lès Chartres sur la terre et seigneurie de » Saint-Arnoult-des-Bois. » — Domaine (1167-1750) ;

cens, champart et droits seigneuriaux (1400-1618); exercice de la haute, moyenne et basse justice (1322-1556); dîmes (1117-1594); baux des dîmes (1474-1588).

H. 2117. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1216-1271. — Confirmation par Guillaume de Vieuxpont, *Guillermus de Veteri Ponte*, de la vente de 2 s. de cens sur la dime de la paroisse de Saint-Arnoult-des-Bois, *de decima in parrochia Sancti Arnulfi juxta Curvamvillam*, ladite vente faite par Renaud, maire du Tronchay, *Raginaldus, major de Truncheto* (1218). — Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, de la vente d'une terre à Saint-Arnoult, faite par Philippe d'Ozée, *Philippus de Hosia*, (1222): accord pour la dite terre entre les religieux de Josaphat et Renaud, maire du Tronchay (1225). — Confirmation par Hugues, doyen de Chartres, du don fait par Jean Platel, clerc, de deux arpents de terre à Saint-Arnoult, *in valle Arnulfi*, et d'un demi-arpent de pré à Painchat, *apud Penchat* (1224). — Don par Nicolas de l'Eau, *Nicholaus de Aqua*, et Agnès, sa femme, de 2 sous de cens à Saint-Arnoult-des-Bois, *apud Sanctum Arnulphum in Pertico* (1271).

H. 2118. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1647. — Aveu et dénombrement rendu à Henri d'Orléans de Rothelin, abbé de Josaphat, pour la seigneurie de Saint-Arnoult-des-Bois, par Joachim de Raimbert, seigneur dudit lieu.

H. 2119. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

1681. — Aveu et dénombrement rendu à Gabriel d'Orléans de Rothelin, abbé de Josaphat, pour la seigneurie de Saint-Arnoult-des-Bois, par Jeanne-Angélique et Marguerite de Raimbert, dames dudit lieu.

H. 2120. (Cahier.) — In-4°, parchemin, 48 feuillets.

1725. — Aveu et dénombrement rendu à Jean-Charles de Taillefert de Barrière, abbé de Josaphat, pour la seigneurie de Saint-Arnoult-des-Bois, par Marthe du Bois-des-Cours, veuve de Claude du Tillier, sieur de la Chapelle, dame dudit Saint-Arnoult.

H. 2121. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 15 pièces, papier.

1742-1774. — Procédures des abbés de Josaphat contre Jacques-Henri de Durcet, seigneur de Saint-Arnoult-des-Bois, pour rentrer en possession de ladite seigneurie de Saint-Arnoult, aliénée en 1619.

H. 2122. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 29 pièces, papier.

1746-1740. — Confirmation par Mathieu, évêque de Chartres, d'un accord entre les religieux de Josaphat et Jean, curé de Saint-Arnoult-des-Bois, *rector ecclesie Sancti Arnulphi in Pertico*, pour les dîmes des noales de la dite paroisse, *super decimis novalium factorum et faciendorum infra fines parrochie dicte ecclesie Sancti Arnulphi* (1248). — Accords avec l'abbaye de Saint-Père: pour les dîmes des noales du territoire des Lonbos, paroisse de Saint-Arnoult, *de territorio quod vulgariter nominatur les Lonbos, infra metas parrochie Sancti-Arnulfi*, pour lesquelles dîmes l'abbaye de Saint-Père constitue un muid de blé de rente au profit des religieux de Josaphat (1261); — pour la dime *in territoriis des Charmais et du Rousset, in parrochia Sancti Arnulphi de Nemoribus, juxta jardinos villagii de Gouainville* (1469). — Reconnaissances par les religieux de Saint-Père d'un muid de blé de rente dû à l'abbaye de Josaphat (1670-1740).

H. 2123. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan de la seigneurie de la Touche-Crossay, paroisse de Fruncé.

H. 2124. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 1 sceau.

1225-1301. — Ventes : par Guillaume Labori, *Guillermus cognomento Labori, du Mes*, et Alix, sa femme, d'une terre à Orrouer, près le chemin de Chartres, *terram in territorio de Oratorio, prope cheminum Carnotensem* (1225); — par Raoul du Châtelier, *Radulfus de Chasteliers*, et Hodierne, sa femme, d'une terre, au même terroir (1225: *sceau de l'official du Chapitre de Chartres*). — Confirmation par Philippe d'Orrouer, *Philippus de Oratorio, armiger*, de la vente faite par un certain Raoul, *Radulphus dictus Desuper pontem de Nogento Rotroudi*, et Jeanne, sa femme, d'un muid de terre, au terroir d'Orrouer, *in territorio de Oratorio, juxta viam per quam itur du Mes apud Curvamvillam* (1301).

H. 2125. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1462-1773. — Baux et arpentages de 110 arpents 11 perches de terre, paroisses d'Orrouer et d'Oillé.

H. 2126. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740? — Plan de la seigneurie d'Orrouer.

H. 2127. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan et arpentage de 10 muids 7 setiers de terre, paroisse d'Orrouer.

H. 2128. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1617-1745. — Reconnaissances de 43 s. de rente dus à l'abbaye de Josaphat sur 2 setiers de terre, à Orrouer.

H. 2129. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1219-1224. — Abandons : par Robert de Saint-Germain et Mathilde, sa femme, de 4 sous de cens que leur devaient les religieux de Josaphat pour un bois en la paroisse d'Orrouer, *pro nemore quodam in parrochia de Ororio sito* (1219); — par Ives et Robert de Douville, de Douvilla, de 3 deniers de cens dus par les religieux sur une terre à Orrouer, *pro quadam terra apud Ororium sita* (1224). — Accord avec Ives de Douville et Robert, son oncle, pour une pelice et une somme de vin et de sarments qu'ils réclamaient sur les terres de Douville, *super quadam pellicia et una summa vini et racemorum, que, sicut dicebant, abbas et monachi super terris apud Douvillam eis solvere tenebantur* (1224).

H. 2130. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1225. — Don par Raoul de Saulnières, doyen de Brou, *Radulfus de Salneriis, decanus de Braioto*, de terres et de maisons à Hardessé, à Orlu, à Cogné, à Afflainville, à Poncé, à Chartres et à Lucé, *terram apud Hardece, in parrochia de Orleio, quinque modiorum ; apud Orleium, terram quatuor modiorum; apud Coigneium, terram decem et octo sextariorum; apud Afflainvillam, octo sextaria; apud Ponceium, terram unius modii ; Carnoti, apud Valeiam, quamdam domum petrinam; apud Luceium, quatuor arpenta terre, et domum quamdam apud Sanctum Mauricium.* — Bail par l'abbaye audit Raoul, sa vie durant, des terres et maisons par lui données.

H. 2131. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1750. — Plan des terres à cens et champart, sises paroisse d'Ollé, relevant de la seigneurie d'Hardessé.

H. 2132. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1466. — Donation par Colin Sorel, marchand bourgeois de Chartres, de 4 setiers de terre, au terroir des Alleuz, paroisse de Saint-Luperce, « paroisse de Saint-Liperce-sur-Eure ».

H. 2133. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1250. — Abandon par Nicolas de l'Eau, *Nicholaus de Aqua*, de la moitié des dîmes du Champ-Gilot, paroisse de Saint-Germain-le-Gaillard, *medietatem decimarum crescentium in campo Giloti dicti le Camus, sito in parrochia Sancti Germani juxta Curvamvillam.*

H. 2134. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1488. — Bail par Jean de Mervilliers, écuyer, à Jean Grenet de 18 arpents de terre à Orvilliers.

H. 2135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1283. — Amortissement par Gaucher de Rochefort, seigneur du Puiset, et vicomte de Chartres, d'un hébergement au Bois-de-Mivoie, *quoddam herbergamentum situm apud Boscum Medie Vie*, vendu par Guillaume du Mesnil, *Guillermus de Mesnilio*, à Maurice des Moulins, clerc.

H. 2136. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1718-1785. — Baux d'une maison et de terres, à Chartainvilliers.

H. 2137. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1755. — Plan des terres dépendant de l'abbaye de Josaphat, à Chartainvilliers.

H. 2138. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 3 pièces, papier.

1664-1756. — Reconnaissances de 40 s. de rente dus à l'abbaye sur une maison, à Chartainvilliers.

H. 2139. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1460-1770. — Acquêts par Philippe le Bouvier, moine de Josaphat, de terres à Chartainvilliers (1460-1468). — Baux de la métairie du Bouvier, depuis dite la métairie de Chartainvilliers, comprenant 4 muids 8 setiers 3 minots de terre labourable, paroisse de Chartainvilliers, et 5 minots et demi de pré, dit le pré de Bouville, en la prairie de Marotte, à Jouy (1518-1770).

H. 2140. (Liasse.) — 16 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1537-1766. — Baux de la métairie de Senainville, paroisse de Chartainvilliers, comprenant 137 setiers de terre labourable.

H. 2141. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1774. — Plan et arpentage de 77 setiers 3 minots 1 perche de terre labourable, sis à Chartainvilliers et à Jouy.

H. 2142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1401-1420. — Acquisitions par Gilles, abbé de Josaphat, d'un pré et d'une aulnaie, à Yermenonville.

H. 2143. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1573-1788. — Baux de 5 muids de terre à Moraise, paroisse de Louville-la-Chenard.

H. 2144. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1710 ? — Plan des terres de Moraise, inféodées pour 159 ans le 22 février 1577, les dites terres comprenant 12 muids setier mine et 12 boisseaux.

H. 2145. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1736. — Plan des terres du fief et seigneurie de Moraise, situées sur Louville-la-Chenard, mais longeant Ouarville.

H. 2146. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750 ? — Plan de la terre et seigneurie de Moraise.

H. 2147. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

XVIII^e siècle. — Extraits des titres de la seigneurie de Faverolles, paroisse de Baudreville (v. 1140-1747). — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, des dîmes données par Tancrede à l'abbaye (v. 1140). — Baux de la ferme et dîme de Faverolles (1518-1586). — Marché avec Étienne Potin et Jacques Poignard, maçons, pour les réparations de la métairie de Faverolles (1610). — Aliénation de la terre de Faverolles à Jean de Gaudrion, seigneur de Chaillon (1617). — Procédures contre Alexandre-Gilles Baron, seigneur de Châtenay, pour rentrer en possession de la métairie de Faverolles (1688-1706). — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Faverolles à l'abbaye de Josaphat, par Louis Lefèvre de Caumartin, marquis de Cailly, et Marguerite Baron de Cottainville, son épouse (1711).

H. 2148. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1539-1786. — Baux de la métairie de Faverolles, consistant en 23 muids 8 setiers 3 minots 2 perches de

terre, sans bâtiments, plus le droit de grosses, menues et vertes dîmes sur ladite terre.

H. 2149. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

XVI^e siècle. — Vente par Macé, vidame de Chartres, *Matheus, vicedominus Carnotensis*, de 10 livres de rente sur l'argenterie de Châteaudun, *in argentaria de Castriduno* (1291). — Amortissement par Jeanne, comtesse de Blois, des 10 liv. de rente vendues par Macé, vidame de Chartres (1291). — Confirmation dudit amortissement par ledit vidame de Chartres (1291). — Mandements de Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois (1346), de Louis, duc d'Orléans (1400), de Charles, duc d'Orléans (1414), à leurs trésoriers-généraux d'avoir à payer aux religieux de Josaphat les arrérages de ladite rente. — Cédule de Pierre Régnier, trésorier général de Charles d'Orléans, pour le paiement de ladite rente (1415).

H. 2150. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

1627. — Vente par Macé, vidame de Chartres, de 10 livres de rente sur l'argenterie de Châteaudun (1291). — Amortissement de la dite rente par Jeanne, comtesse de Blois (1291). — Confirmation dudit amortissement par le vidame de Chartres (1291). — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à son trésorier général d'avoir à payer les arrérages de la dite rente (1414). — Cédule de Pierre Régnier pour le paiement de ladite rente (1415).

H. 2151. (Liasse.) — 14 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1414-1628. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à son trésorier général, d'avoir à payer aux religieux de Josaphat les arrérages d'une rente de 10 livres sur l'argenterie de Châteaudun (1414). — Cédule de Pierre Régnier, trésorier général du duc d'Orléans, pour le paiement de ladite rente (1415). — Procédures contre Catherine de Gonzague de Clèves, duchesse de Longueville, pour le paiement de ladite rente (1605-1628.)

H. 2152. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1151-1219. — Confirmation par Goslein, évêque de Chartres, de l'abandon de la dîme d'Andevilla, *de Andevilla*, fait par Philippe l'Insensé, *Philippus agnomnatus Demens* (1151). — Accord entre les religieux de Josaphat et les frères du Bois-Saint-Martin, pour la moitié de la dîme d'Andevilla, *medietatem majoris decime per totam parrochiam de Andevilla* (1219).

H. 2153. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1595. — Accord entre l'abbaye de Josaphat et le

chapitre de Saint-Sauveur de Blois, pour la délimitation des dîmes de Morsans et de Neuvy-en-Dunois.

H. 2154. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1362. — Reconnaissance par « Jehan Guincestre, » escuier, filx à la feu méresse de Cluvillier, » de 6 setiers de blé de rente dus à l'abbaye de Josaphat sur 4 muids de terre à Theuivy, au fief Bernier.

H. 2155. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1478-1480. — Legs par Jean Sorel, chanoine de Chartres, de toutes les terres qu'il possédait à Borville, « à Bourville » (1480). — Quittance de rachat par Florent des Feugerais, seigneur de Vacheresses-les-Basses, pour 13 arpents de terre acquis par Jean Sorel à Borville (1478).

H. 2156. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1200-1788. — Prise à bail par Raoul de Beauvoir, chanoine de Chartres, de tout ce que l'abbaye de Josaphat, *conventus Sancte Marie de Josafas*, possédait à Borville, *apud Boarvillam* (1200). — Baux de 17 arpents de terre, terroir de Borville, paroisse de Serazereux (1478-1788).

H. 2157. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1249. — Confirmations par Guillaume de Rufin, *Guillemus de Rufino*, Aimery Morhier, *Hemericus dictus Morehier*, et Mathieu, évêque de Chartres, de la vente faite par Robert de Rutz, *Robertus de Rues*, et Mathilde, sa femme, de 12 den. de cens à Borville, *apud Boarvillam*, *in parrochia de Ceresereus*.

H. 2158. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1748. — Plan des dîmes de Borville.

H. 2159. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1248. — Don par Robert Pelu, *Robertus Pelu de Avelu*, à Michel et Pierre de Boursières, *de Borseriis*, d'un hébergement à Havelu, *quoddam herbergamentum situm apud Avelu*.

H. 2160. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1444-1788. — Baux de la métairie des Tasses, paroisse d'Havelu, comprenant 180 arpents.

H. 2161. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1729-1752. — Reconnaissances de 2 chapons de rente et 7 den. de cens dus à l'abbaye de Josaphat sur une maison, à Havelu.

H. 2162. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1667. — Testament d'Hélène Brebier, femme de Michel Godefroy, léguant 14 setiers de terre au terroir d'Ablis.

H. 2163. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1685-1775. — Baux de terres à Ablis.

H. 2164. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1576-1693. — Reconnaissances de 33 liv. 6 s. 8 den. de rente due à l'abbaye sur un pré, en la prairie de la Bretonnière, près Chastres sous Montlhéry.

H. 2165. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1334-1785. — Baux de la dime de la paroisse de Fourmetot, près Pont-Audemer et de 10 acres de terre, audit lieu.

H. 2166. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 sceau.

1720. — Délibération capitulaire autorisant le prieur de Josaphat à emprunter une somme de 3000 livres (*sceau de l'abbaye*.)

PRIEURÉS DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT.

H. 2167. (Registre.) — In-folio, papier, 586 pages.

1752. — Inventaire des titres et papiers des prieurés dépendant de l'abbaye de Josaphat. — *Prieuré de Saint-Blaise de la Brosse*, paroisse de Neauflette : Plans des terres dépendant du prieuré de la Brosse (4 plans, p. 11 à 17); relevé des dits plans (p. 18 à 22); dîmes, paroisse de Neauflette (6 plans, p. 24 à 29); inventaire des titres de 1140 env. à 1745 (p. 31 à 103). Prieurs : Hugues, v. 1180; Barthélemy, v. 1204; Jean Pasté, en 1399; Pierre Primault, en 1429; Jean Pepin, en 1459 et 1471; Thomas Rivot, en 1472 et 1485; Simon Robin, en 1495 et 1499; Pierre Desmares, en 1503 et 1520; Louis de Tanguelles, en 1529; Pierre Desmares le jeune, en 1541 et 1548; Louis de Murallier, en 1596; Jean de Buron, en

1625 et 1630 ; Pierre Canto, en 1648 ; Jacques Bazille, en 1660 et 1668 ; Louis du Tillet, en 1674 ; Guillaume-Nicolas de Paris, en 1698 ; Claude Gagné, en 1712 ; Pierre Potrel, en 1718 et 1719 ; Charles de Pontavice, en 1728 et 1737 ; Nicolas-Robert Boniface, en 1745 et 1781 ; Adrien-Louis Touzart, en 1789. — *Prieuré de Saint-Blaise*, autrefois de la Sainte-Trinité, de la Cornouillère, paroisse d'Us : Plans des terres dépendant du prieuré (4 plans, p. 108 à 111) ; inventaire des titres de 1170 à 1750 (p. 112 à 201). Prieurs : Renaud, en 1220 ; Jacques de Châteauneuf, en 1398 ; Jean Chopin, en 1458, dém. en 1463 ; Robert Legros, en 1463 ; Jean Langlois, en 1495 ; Pierre de Champrelle, en 1501 ; Jean David, en 1510 et 1512 ; Adrien Coursier, en 1515 ; Mathurin Bediou, résigne en 1519 ; Pierre d'Estrepoix, en 1519 ; Jean le Bossu, en 1540 ; Robert d'Abot, en 1581 ; Jean Baudry, en 1588 ; Pierre Baudry, en 1600 et 1621 ; Armand Lemaitre, en 1638 et 1658 ; Julien Nermant, en 1665 et 1670 ; Claude Belot, en 1673 et 1702 ; Jean-François le Turquier, en 1714 et 1741 ; André Brion, en 1745 et 1768 ; Pierre Mignot, en 1782. — *Prieuré de Chalo-Saint-Mars* : inventaire des titres de 1120 à 1725 (p. 205 à 282) ; copie du privilège accordé par le roi Philippe I^{er} en 1085 à Eudes Lemaire (p. 281). Prieurs : Aymon, en 1220 ; Philippe Chareau, en 1432 et 1433 ; Jean Ligier, en 1478 et 1487 ; François Levasseur, en 1490 et 1516 ; Pierre d'Estrepoix, en 1522 et 1550 ; Charles de Ganeau, en 1650 ; François Chauveau, en 1659 ; François Salomon, en 1664 et 1666 ; Thomas-Honoré de Franciny, en 1679 ; Antoine Marchand, en 1693 et 1712 ; Nicolas le Barbier, en 1724 et 1751. — *Prieuré de Saint-Laurent de Conservant*, paroisse du Breuil : inventaire des titres de 1141 à 1741 (p. 285 à 307). Prieurs : Sanction, en 1164 ; Gilles Foucher, en 1404-1405 ; Jean Beaune, en 1449 ; Jean Chopin, en 1460 ; Jean de la Haye, en 1461 et 1483 ; Denis de la Fontaine, en 1517 ; Jean-Baptiste Navarre, en 1718 et 1741. — *Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Davron*, paroisse de Feucherolles : inventaire des titres de 1140 à 1749 (p. 309 à 347). Prieurs : Raoul, v. 1204 ; Goslein, en 1220 ; Noël le Poissonnier, en 1402 ; Thomas Rivot, en 1468 et 1485 ; Guillaume Claustre, en 1502 ; Jean Fourier, en 1508 ; Louis Séguier, en 1518 et 1521 ; Marin de la Tour, en 1556 ; François Chevalier, en 1624 ; Jacques Jarrier, en 1626 ; Isaac Lepage, en 1657 ; Claude Tourlorge, en 1660 ; Charles-Benigne Hervé, évêque de Gap, résigne en 1697 ; Robert-Antoine Malitourne, en 1760 et 1789. — *Prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Buc*, paroisse de Neaufle-le-Châtel : inventaire des titres de 1152 à 1464 (p. 349 à 355). — *Prieuré de Notre-Dame-de-Pitié d'Osmoy*, près Orgerus : inventaire des titres de 1151 à 1751 (p. 357 à 375). Prieurs : Théodore Lavoyne, en 1605 ; Claude Périer, en 1620 et 1650 ; Nicolas Heury, en 1667 ; Philippe Charpentier, en 1690 ; Claude Havard, en 1702 ; Jean-Louis Scellier, en 1709 et 1721 ; Antoine Bryois, en 1736 et 1738 ; Louis-Charles-Ambroise Carnac, en 1740 et 1781 ;

Nicolas-François Fessier, en 1789. — *Prieuré de Saint-Robert*, autrefois de la Trinité, de Fossard, paroisse de Moulicent : inventaire des titres de 1210 à 1624 (p. 377 à 398). Prieurs : Gautier, en 1214 ; Vincent Pasquier, en 1489 et 1497 ; Jean Guinebaut, en 1506 et 1507 ; Jean Goury, en 1528 ; Edme de Thères, en 1530 ; Michel Viole, en 1560 ; Pierre de Vasconcelles, en 1580 ; Laurent Lecomte, en 1582 et 1583 ; André Foucault, en 1584 et 1601 ; Jacque Gautier, en 1614 ; Nicolas Debaste, en 1618 ; Thomas Harie, en 1619 ; Robert-Antoine Malitourne, en 1758 et 1789. — *Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Limoron*, paroisse de Villamblain : inventaire des titres de 1138 à 1745 (p. 400 à 410.) Prieurs : Jean Lubin, en 1411 ; Jean Lecoq, dém. en 1481 ; François Levasseur, en 1481, mort en 1493 ; Robert N., en 1493 ; Etienne Dieuxy, en 1500 ; N. Jalland, en 1711 et 1720 ; N. Cazeau, en 1743 et 1745. — *Prieuré de Saint-Laurent de Moineaux*, paroisse de Gas : inventaire des titres de 1206 à 1750 (p. 412 à 541) ; plans des terres de Longorme (3 plans, p. 513 à 515) ; relevé des dits plans (p. 516 à 518). Prieurs : Pierre Farineau, en 1415 ; Jean Fouré, en 1508 ; François de Brillhac, en 1508 et 1515 ; Jean du Loyer, en 1530 et 1532 ; Antoine Boyer, en 1535 et 1549 ; Miles Nicole, en 1564 et 1566 ; Étienne de Cremeur, en 1607 ; Charles de Cremeur, en 1630 et 1654 ; Jean Édeline, en 1657 et 1670 ; Arthur Dauriac, en 1672 et 1679 ; Jean Lesueur, en 1679 et 1704 ; Alexandre Vincent, en 1713 ; Pierre Privé, en 1720 et 1742 ; Jean Jamin, en 1746 et 1750 ; Jean Boyer, en 1765. — *Prieuré de Saint-Blaise de Pontgallet*, paroisse de la Bazoche-Gouet : inventaire des titres de 1490 à 1745 (p. 543 à 553). Prieurs : Vincent Pasquier, en 1590 ; Jean de la Lande, en 1542 ; Hervé Viole, en 1554 et 1556 ; Adrien Fouré, en 1585 et 1594 ; Abel Desportes, en 1612 ; N. Aiglehoux, en 1631 ; Nicolas Boudeville, en 1657 ; Jacques Hervieu, en 1722 et 1738 ; Michel Guillemin, en 1745 et 1779. — *Prieuré de Saint-Marc de Verdois*, paroisse de Verdes : inventaire des titres de 1208 à 1740 (p. 555 à 566). Prieurs : Guillaume, en 1220 ; Jean le Bègue, en 1482 et 1483 ; Michel Maigret, en 1491, mort en 1524 ; Nicolas le Jumentier, en 1524 et 1533 ; N. Fortier, en 1632 ; Pierre de Loménie, en 1634 et 1638 ; N. Millet, en 1714 et 1740. — Règles prescrites aux religieux qui possèdent des prieurés, 1719 (p. 567) : — Liste des abbés de Josaphat (p. 582) : Girard, en 1117 ; Gilbert, en 1164 et 1168 ; Sancio, en 1190 ; Girard II, en 1217 ; Garin, en 1219 ; Hervé, en 1283 ; Thomas, en 1329 ; Guillaume, en 1395 ; Gilles de Sailly, en 1420 ; Michel Bonnevent, en 1441 et 1471 ; Jean Neveu, abbé de la Victoire, grand-aumônier du Roi, en 1477 et 1496 ; Jean Pinard, en 1499 et 1502 ; André de Montany, en 1506 et 1521 ; Jacques de Terrail, en 1522 et 1530 ; Louis de Charny, évêque de Glandèves, aumônier du duc d'Orléans, en 1535 et 1541 ; Gervais Wain, aumônier et ambassadeur du Roi, en 1545 et 1554 ; François de Boulliers, en 1555 et 1568 ; Edme de Saint-Jullien, en 1572 ; François de Birague, chancelier de

France, en 1577 et 1578 ; Philippe Desportes, abbé de Tiron, secrétaire de la chambre du Roi, en 1582, mort en octobre 1606 ; Antoine de Léoménie, en 1610 ; Jacques de Gaudrion, aumônier ordinaire du Roi, en 1611 et 1619 ; François de Léoménie, évêque de Marseille, en 1622 et 1638 ; Henri d'Orléans de Rothelin, en 1642 et 1648 ; Gabriel d'Orléans de Rothelin, en 1661 et 1709 ; Jean-Charles de Tailfer de Barrières, en 1714 et 1729 ; Jean-Joseph Fogasse de la Bastie d'Entrechaux, évêque de Saint-Malo, en 1730 ; Louis-Honoré Maxime de Sabran, en 1767 ; François-Joseph de Salignac de la Motte-Fénelon, en 1788.

PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DE MOINEAUX.

H. 2168. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1343-1512. — Lettres du roi Louis XII confirmant à l'abbaye de Josaphat un arpent de vigne à Armenonville-les-Gâtineaux, « à Remenonville-soubz-Gallardon » (1502). — Ventes au prieuré de Moineaux : de vignes à la Perrière, au terroir de Moineaux (1343) ; — de 2 pièces d'aulnaies, « ès aulnoys de Houx » (1420).

H. 2169. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1683-1698. — Déclarations des terres dépendantes du prieuré de Saint-Laurent de Moineaux.

H. 2170. (Cahier.) — In-4°, papier, 16 feuillets.

1683-1684. — Déclaration par-devant Michel Guéard, tabellion à Houx, de la terre et seigneurie de Moineaux, pour Jean Lesueur, prieur dudit lieu (Total des cens : 4 liv. 7 sous).

H. 2171. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1537-1784. — Baux de la ferme de Moineaux, comprenant 100 setiers de terre labourable, un demi-arpent de vigne, 8 arpents et demi de pré, le tout paroisses de Gas, Houx et Armenonville ; plus, le droit de pressoir à vin banal, le droit de pêche dans le canal du lieu, le droit de chasse sur toute la seigneurie, le droit de menues dimes au village de Moineaux, les grosses et menues dimes des paroisses de Gas et de Marolles, à partager avec le curé de Gas.

H. 2172. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1750 ? — Plan et arpentage des terres du domaine du prieuré de Moineaux.

H. 2173. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1774. — Plan des terres appartenant au prieuré de Moineaux.

H. 2174. (Registre.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

1774. — Sommier du plan du prieuré de Moineaux.

H. 2175. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1624. — Terrier du prieuré de Moineaux, par-devant Louis Gastineau, tabellion à Armenonville.

H. 2176. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

1624-1626. — Terrier du prieuré de Moineaux par-devant Louis Gastineau, tabellion à Armenonville.

H. 2177. (Cahier.) — In-folio, papier, 105 feuillets.

1641. — Terrier du prieuré de Moineaux, par-devant Pierre Cheron, tabellion à Gas (Charles de Cremeur, prieur). — Parmi les déclarants : Louis Védie, tisserand en toile à Moineaux ; Jean Poussard, vigneron à Houx ; Thomas le Perchet, cabaretier à Yermenonville ; Florent Lemaire, greffier au siège présidial de Chartres ; Étienne Tulloue, laboureur à Moineaux. « — Lettre du S^r Lenoir « au seigneur Cheron, notaire pour M^r de Cremeur à » Moineaux. 29 juing 1641. Mon fermier m'est venu » voir qui m'a dit que désiriez que l'on baillast par » déclaration les héritages qui tiennent de M^r de Cremeur » à cause de son prieuré de Moyneaux ; ce que j'ay fait » quatre ou cinq ans y a par devant Louis Gastineau. » Je ne refuse point de rechef à les bailler, mais il n'est » à propos de si souvent travailler les subjets. »

H. 2178. (Registre.) — In-folio, papier, 69 feuillets.

1641. — Double du précédent.

H. 2179. (Registre.) — In-4°, papier, 44 feuillets.

1734-1736. — Terrier du prieuré de Moineaux, par-devant Louis Gourfallon, greffier du bailliage de Villiers (Pierre Privé, prieur). — « Toutes les vignes » payent au prieuré à raison de 3 pintes au poinçon. »

H. 2180. (Registre.) — In-4°, papier, 35 feuillets.

1734-1736. — Double du précédent.

H. 2181. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1760-1764. — Terrier de la seigneurie de Moineaux, par-devant Sébastien Champion, notaire royal à Chartres. — Parmi les déclarants : Louis Bruant, marchand drapier à Chartres; Jean Bidard, couvreur en chaume à Moineaux; Pierre Boudan, vigneron à Boigneville; François Cochard, sabotier à Yermenonville; Garnier de Marigny, maire de la ville de Chartres.

H. 2182. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1711-1713. — Déclarations passées à la seigneurie du prieuré de Moineaux.

H. 2183. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1508-1694. — Bail des dîmes grosses et menues, de la paroisse de Gas (1508). — Procès entre le prieur de Moineaux et les curés de Gas pour le paiement du gros dû aux chanoines de Saint-André de Chartres (1659-1694).

H. 2184. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1311-1355. — Don par Jeanne, dame de Gallardon, de 20 s. de rente sur les cens de Gallardon au prieuré de Moineaux, « à l'oustel du prieuré de Moineaux-lès-Boigneville (1311) ». — Sentence du bailli de Gallardon confirmant au prieuré de Moineaux 100 s. de rente à prendre sur la prévôté de Marly, « de Mally, » à Gallardon (1355).

PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE DE PONTGALLET.

H. 2185. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1490-1773. — Baux des terres dépendantes du prieuré de Saint-Blaise de Pontgallet, paroisse de la Bazoches-Gouet.

H. 2186. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1774. — Plan des terres du prieuré de Pontgallet, se composant de 3 arpents 26 perches de pré, 7 arpents 50 perches de terre labourable, 15 arpents de bois et friches.

PRIEURÉ DE SAINT-MARC DE VERDOIS.

H. 2187. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1208-1214. — Accord entre Geoffroy de Lèves et Foulques, curé de Verdes, *Fulco, persona ecclesie de Verda*, pour le droit parroissial du prieuré de Verdois, *super jure parrochiali de Fonte Verdois* (1208). — Confirmation par Robert de Frouville, *Robertus de Frouvilla, miles, cognomine Philipus*, du don de la dîme de Frouville, fait par Thibaut de Verdois et Théophanie, sa femme (1214).

H. 2188. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 4 pièces, papier.

1524-1719. — Provisions par l'abbé de Josaphat du prieuré de Verdois, *prioratus Sancti Marci de Fonte Viridi*: pour Nicolas le Jumentier (1524); — pour N. Fortier (1632). — Procès-verbal de visite du prieuré de Verdois (1719). — Lettre de N. Millet, prieur de Verdois, à dom Garnier, prieur de Josaphat: « Paris, 1^{er} juin 1719. On m'a envoyé l'extrait de votre procès-verbal de visite. Je sçay que la chapelle a besoin d'ornements, c'est bien mon dessein de la faire accomoder dans peu; mais depuis quatre ans que j'ay ce bénéfice, le petit revenu a esté employé en réparations. L'année dernière, j'y ay encor dépensé 50 écus, et il m'en coûte déjà plus de 1200 livres, tant du mien que de la rente de la ferme. Il y a 40 ans et plus que la petite maison priorale est tombée. »

H. 2189. (Liasse.) — 32 pièces, parch.; 4 pièces, papier; 1 sceau.

1462-1638. — Baux de la métairie de Verdois, en la paroisse de Saint-Lubin de Verdes (1462-1638). — Procès avec Jean de Prunelé, seigneur de Lézainville, pour des terres dépendantes de la métairie de Verdois. (1490; *sceau du bailliage de Chartres.*) — Lettres du roi Louis XII condamnant Jean Coutanceau, fermier de la métairie de Verdois à faire les réparations nécessaires à ladite métairie, « à présent en ruyne et décadance et non valloir » (1506).

PRIEURÉ DE LA MADELEINE DE LIMORON.

H. 2190. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1481-1720. — Provisions par l'abbé de Josaphat du prieuré de Limoron, *prioratus beate Marie Magdalene de Lymorum, infra fines parrochie de Villa in Blado*, pour: François Levasseur (1481); — Étienne Dieuxy (1500). —

Procès-verbal de visite du prieuré de Limoron (1719). — Lettre de dom Jalland, prieur de Limoron, à dom Garnier, prieur de Josaphat : « Linas, 20 janvier 1720. J'ay été » accablé de réparation jusqu'à présent, et j'en ait bien » encore pour 100 pistoles pour rendre le bénéfice en » bon état. Je peu dire, non pas que je l'ay rétablie, » mais que je l'ay rebâtie entièrement, puisque j'ay » tout fait faire à neuf, à l'exception de la chapelle et » de la grange que je n'ait fait que réparer. Il y a environ » neuf ans que j'ay le bénéfice; je n'en ait retiré, les » décimes et les fondations et les charges payées, que » 200 livres, et j'ay pour près de 3000 livres de dépan- » ces. »

H. 2191. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1163. — Confirmation par Robert, évêque de Chartres, d'un accord entre les religieux de Josaphat et Renaud de la Fontaine, *Raginaldus de Fonte*, pour une terre à Limoron, *quandam terram in Belsia Dunensi secus Lymoiron*.

H. 2192. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1411. — Bail par Jean Lubin, prieur de Limoron, « de la prieuré de Lymoiron, avecques tous les prouffitz, » revenues et esmolumens appartenant au dit prieuré. »

H. 2193. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1413. — Remise par l'abbesse de Saint-Avit d'un tiers de la rente de 3 muids de grain que le prieuré de Limoron devait à la dite abbaye, « pour ce que le dit » prieuré estoit tourné en grant ruyne et que par la » guerre qui a eu cours puis naguère, on ne puet avoir » labouré ne fait labourer au dit prieuré. »

H. 2194. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1743-1745. — Négociations pour la réunion du prieuré de Limoron à la mense conventuelle. — Lettre de dom Cadier à dom Jacques Viot, prieur de Josaphat : « 1744. M^r Cazeau, prêtre du diocèse de Rieux, prieur de » Sainte-Marie-Madeleine de Limoron, paroisse de Saint- » Germain de Villamblain au-delà de Varize, diocèse » de Blois, ayant fait proposer de nous remettre ce » bénéfice sous pension, je me suis transporté sur les » lieux pour m'instruire par moy-même du revenu et » des charges du dit bénéfice, et j'ay remarqué ce qui » suit : Les bâtimens consistent en une chapelle bâtie » en pierres, couverte en tuilles, lambrissée de planches » de sapin qui tiennent lieu d'une ancienne voûte dont » on remarque les naissances : elle a environ 6 toises » de long sur 3 de large..... »

PRIEURÉ DE SAINT-ROBERT DE FOSSARD.

H. 2195. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

XVII^e siècle. — Cartulaire du prieuré de Fossard (v. 1150-1619). — Don par Gohier de Lanneray de 2 setiers de blé de rente à Ermenonville (v. 1150). — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, du don de la terre de la Jarrerrie fait par Hugues de Corseraut (v. 1190). — Confirmation par Hugues de Fréteval, vidame de Chartres, du don du fief de Boissy fait par André de Rambouillet (1210). — Reconnaissance par Nicolas, abbé de Saint-Vincent-aux-Bois, de 2 setiers de blé de rente dus au prieur de Fossard sur la dime de Dampierre (1213). — Confirmation par Girard de Boissy à l'abbaye de Josaphat de la maison de la Sainte-Trinité de Fossard (1214). — Autorisation par Girard de Boissy aux religieux de Fossard de construire une chaussée pour l'agrandissement de leur étang (1214). — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, du prieuré de Fossard à l'abbaye de Josaphat (1215). — Abandon par Pierre de la Rivière aux religieux de Fossard du droit de pêche dans leur étang (1223). — Confirmation par Pierre de Bellanvilliers de ce que les religieux de Fossard possèdent à la Jarrerrie (1224). — Don par Guillaume de Réveillon de 20 s. de rente sur la métairie de Font-Raimbaud (1259). — Don par Hugues, seigneur de Corseraut de la dime de Corbon (1287). — Accord entre le prieur de Fossard et Jean le Baudrès, curé de Corbon, pour les dîmes de la dite paroisse (1450). — Bail du lieu de la Jarrerrie (1478). — Accord avec le curé de Moulicent pour le partage des offrandes faites à la chapelle de Fossard (1490). — Bail des dîmes de Corbon (1506). — Collations du prieuré de Fossard à : Laurent Lecomte (1582); — André Foucault (1584). — Bail de la métairie de la Moinerie (1588.)

H. 2196. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1590-1789. — Baux de la métairie de la Jarrerrie, autrement de Saint-Robert de Fossard, paroisse de Moulicent, consistant en 37 arpents 21 perches de terre labourable, 5 arpents 38 perches en pâture, 4 arpents de bois taillis, 3 arpents 19 perches de pré, 19 arpents 6 perches de bruyères et joncs marins.

H. 2197. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1558. — Contestation entre le prieur de Fossard et le curé de Moulicent pour la dime des terres dépendantes du prieuré.

PRIEURÉ DE LA MADELEINE DE DAVRON.

H. 2198. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1789. — Bail du domaine du prieuré de Davron, paroisse de Feucherolles, consistant en bâtiments, jardins, clos, pâtures, étang et terres labourables, moulin à eau, grosses, menues et vertes dîmes.

H. 2199. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1697-1760. — Refus des religieux de Josaphat de laisser unir le prieuré de Davron à la maison de Clermont des Jésuites à Paris (1697). — État des terres du prieuré de Davron adjugées à Robert-Antoine Malitourne, religieux de Josaphat, contre les Pères Jésuites du collège Louis-le-Grand (1760).

PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS DU BOUCHET.

H. 2200. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1153-1271. — Confirmation par Gosleïn, évêque de Chartres, du don fait par Hugues du Bouchet, *Hugo de Buscho*, de ce qu'il possédait en fief du seigneur de Neaufle, *de feudo Nidelfensis domini, videlicet terram in qua capella Beati Johannis sita est, et cimiterium, et vineam, et ortum seu virgultum* (1153). — Confirmation par Guillaume, archevêque de Sens, de la terre du Bouchet, *terram de Boscheto*, donnée à l'abbaye par Isabelle de Dourdan, *Ysabel de Dordan* (1174). — Donation par Pierre de Beauvoir, *Petrus de Bello Videre juxta Dordanum*, de 24 arpents de terre et 6 muids de vin, à Dourdan (1271).

H. 2201. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1482. — Vente par Marion, veuve de Jean Tortevoye, à Georges Hellain, seigneur de Villeras, « du manoir, » mesures, cours et jardins, appelé le Bouchet, » paroisse de Roinville-sous-Dourdan.

H. 2202. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1477-1788. — Baux de la terre du Bouchet, comprenant 1 arpent 80 perches en mesure, 9 arpents 16 perches en friches et rochers, 48 arpents en labour.

H. 2203. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770? — Plan de la ferme du Bouchet.

H. 2204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1223. — Don par Simon du Val-Bernard, *Symon de Valle-Bernardi*, au prieuré de Saint-Thomas du Bouchet, *domui Sancti Thome de Boscheto*, de 3 sous de rente sur ses cens du Mesnil.

PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE DE LA BROSSÉ.

H. 2205. (Cahier.) — In-folio papier, 38 feuillets.

XVII^e siècle. — Cartulaire du prieuré de la Brosse (1123-1548). — Fondation du prieuré de la Brosse par Hugues Leroux (v. 1123). — Remise au prieur de la Brosse du droit de péage sur son vin (v. 1130). — Bail à Robert Costar de la vigne de Mauléol, moyennant 5 sous de cens (v. 1180). — Main levée au prieur de la Brosse par le seigneur de Bréval des terres et animaux saisis par lui (1470). — Accord entre l'abbé de Josaphat d'une part et Hervé de Malassis et Gautier de Mauny de l'autre pour la terre du Ménil-Corbon (v. 1150). — Confirmation par Guyer Mauvoisin du don fait par Raoul Mauvoisin d'une maison à Mantes (v. 1190). — Confirmation par le roi Louis VI des terres de la Brosse et de Havelu (1123). — Bail des pâtures et herbages du prieuré de la Brosse (1461.) — Sentence du prévôt de Bréval délimitant les possessions du prieuré de la Brosse et celles de la seigneurie de Bréval (1472). — Baux : des dîmes de la Folie-Pannier, « entre le chemin qui mène de Bréval à » Mantes et le prieuré de la Brosse » (1476) ; — de la moitié des dîmes de Beaulieu, paroisse de Neauflette (1409) ; — de trois arpents de terre, à Saint-Blaise de la Brosse (1520) ; — de l'hôtel du prieuré, des terres labourables, jardins et lieux en dépendant (1408). — Accord avec Jacques Moulin, curé de Neauflette, pour un arpent et demi de terre à Beaulieu (1459). — Sentence du prévôt de Paris maintenant le prieur de la Brosse en possession des dîmes de Beaulieu (1477). — Bail d'une maison à Mantes, dites la Petite-Maison, sur le marché au Blé (1399). — Reconnaissance de 6 livres de rente sur ladite maison (1429). — Délimitation des dîmes de la cure de Neauflette et du prieuré de la Brosse (1524).

H. 2206. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1123. — Amortissement par le roi Louis VI de l'aleu de la Brosse, *quoddam allodium Brucia Ramburgis nuncupatum*, et des aleux de Havelu, *alodia de Havelu*.

H. 2207. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1762-1789. — Baux de la métairie de la Brosse, paroisse de Neauflette, consistant en 31 arpents 93 perches de terre labourable, 4 arpents 16 perches de bois taillis, 88 perches de pré.

H. 2208. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1745-1773. — Reconnaissances de 5 livres de rente dues au prieur de la Brosse sur une maison, à Mantes, au Marché au blé, où pendait pour enseigne le Pélican.

PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DE CONSERVANT.

H. 2209. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Laurent de Conservant, paroisse du Breuil (1141-1517).

H. 2210. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1165. — Bulle du pape Alexandre III confirmant les possessions du prieuré de Conservant, *prioratus Sancti Laurentii de Cornu Cervino*.

H. 2211. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 5 pièces, papier, 1 sceau.

1462-1723. — Lettres de privilège accordées à Jean de la Haye, prieur « de Saint-Laurent de Corcervin, » étudiant en l'Université d'Orléans (1462; *scel aux contrats de la prévôté d'Orléans*). — Procès-verbaux de visite du prieuré de Conservant (1718-1723).

H. 2212. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1141 - v. 1240. — Charte en faveur du prieuré de Conservant (1141)¹. — Donations : par Hugues, archevêque de Rouen, au prieuré de Conservant de l'église et de la dime du Breuil, *de Bruelio* (v. 1145); — par Simon de Montsurs, *Symon, dominus Montis Securi*, et Galeran du Breuil, *Galerannus de Brolio*, d'une terre, *que fuit Tiboudi de Guitrencort, de Fonte cognominati* (1225). — Testament de Galeran du Breuil, *de Brueill*, en faveur du prieuré de Conservant (v. 1240).

¹ Il ne reste de cette pièce, d'une très belle écriture, que la fin de quelques lignes et la date. Il nous paraît certain qu'elle était émanée de l'archevêque de Rouen : on lit encore les signatures de 3 archidiaques, Geoffroy, Osmond et Robert.

H. 2213. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1740. — Compulsoire d'une charte de Louis le Gros de janvier 1118, confirmant les biens du prieuré de Conservant. — Lettre à ce sujet de Barlingues, procureur, à l'abbé de Josaphat : « Du fort de Meulan, » 5 janvier 1740. J'ay arrivé à Sailly avant l'huissier qui » devoit faire le compulsoir. Comme je connois assez » particulièrement le curé de Sailly, je luy ai demandé » qui estoit la pièce que l'on devoit venir compulser chez » luy. Il m'a dit que la pièce dont est question est une » copie qu'il avoit tirée et écrite de sa main sur du » papier commun sur une autre copie aussy en papier » commun, qui est entre les mains du nommé Louis » Jeanne, qui est fermier à Sailly, qui la luy a communiqué parce que ledit sieur curé de Sailly est en » procès contre le sieur prieur de Saint-Laurent, pour » raison de 4 arpents de terre qui dépendent du dit » prieuré, qui sont scitués sur le terroir de Sailly, et que » le prieur prétend estre exempts de dixme, fondé sur » ce beau titre. »

H. 2214. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1461-1518. — Enquête pour établir les droits du prieur de Conservant sur 80 arpents de bois situés près l'hôtel du prieuré (1461). — Baux des biens du prieuré de Conservant (1462-1518).

H. 2215. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1160-1352. — Baux : de 3 mesures à Léville, *apud Lesvillam*, moyennant 15 sous et 1 setier d'avoine de rente au prieuré de Conservant, *ecclesie Beati Laurentii de Corcervin* (1160); — d'une place à Aubergenville, *apud Obergevillam*, moyennant 3 sous de cens au prieuré de Conservant, *apud Cornu Cervinum monachis Sancti Laurentii* (v. 1190). — Donations : par Robert, archevêque de Rouen, au prieuré de Conservant, *ecclesie Sancti Laurentii de Curia Cervina*, des dîmes des terres cultivées par les religieux (1220); — par Gaston des Essarts, *Gatho de Essartis*, de 3 setiers de blé de rente (1226); — par Simon de Montsurs d'un setier de blé de rente sur sa grange de Montsurs, *in grangia de Monte Securo* (1237); — par l'abbaye de Josaphat au prieuré de Sailly, *de Sailliaco*, dépendant de l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, d'une maison à Sailly, moyennant 4 sous de cens au prieuré de Conservant (1370).

H. 2216. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

V. 1165-1484. — Bulle d'Alexandre III confirmant un accord entre le prieur de Conservant et Hélinand, curé de Saint-Hilaire de Nonciennes, *de Locellis*, pour la

dime de ladite paroisse (v. 1165). — Accords entre le prieuré de Conservant et : les habitants de Flins, de *Felins*, pour la dime de la dite paroisse (1220) ; — le curé de Saint-Nicolas de Meulan pour la moitié des dîmes de Beaucarrel et de Fourchenois (1404) ; — les habitants de Guitrencourt pour les dîmes de la paroisse (1484). — Bail par le prieur de Conservant des dîmes d'Aubergenville (1405).

H. 2217. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1741. — Lettre de fr. N. Mirbeau, prieur de Lessai, à dom Étienne Nadal, prieur de Josaphat, au sujet du projet de réunion du prieuré de Conservant à la mense conventuelle : « Lessai, 29 août 1741. J'ay l'honneur de » vous écrire pour vous informer que vostre prieur de » Saint-Laurent¹ a fait le voyage de Lessai. Je l'ay bien » reçu et bien traité, mais je n'ay rien pu conclure » avec luy. Voicy son portrait : c'est un homme âgé de » 56 ans, grand, visage couperosé, et non sans raison, » car il n'a pas espargné la vendange de Normandie, » c'est-à-dire qu'il a beaucoup bu. S'il a eu de l'esprit » autrefois, il me paroît à présent abruti, usé ; ses excez » de boire luy ont attiré une attaque d'apoplexie, et il » luy est commandé par les médecins de vivre de régime » et surtout de ne point boire. Il ne m'a pas paru estre » docile et soumis aux ordres de la médecine : ainsi, du » côté de son individu, vous pourriez espérer avec » fondement de n'avoir pas un pensionnaire éternel. Je » vous ay dit qu'il est abruti et bête, c'est une raison » qui empêche qu'on puisse aisément traiter avec luy, » car il a des préjugés qu'il est presque impossible de » détruire. Son conseil luy a fait entendre qu'il avoit » affaire aux moines qui ne cherchoient qu'à le » tromper, qui luy feroient mille chicanes, et qu'après » toutes les mesures prises, il auroit toujours lieu de » craindre. »

PRIEURÉ DE CHALO-SAINTE-MARS.

H. 2218. (Cahier.) — In-folio, papier, 8 feuillets.

1664. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Médard de Chalo-Saint-Mars (1144-1534).

H. 2219. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1232-1261. — Abandon par Guillaume Mainier, châtelain d'Étampes, *Guillermus Menerii, castellanus*

¹ Jean-Baptiste Navarre, sieur de Bacqueville, curé de Notre-Dame d'Allonne près Briquebec.

Stampensis, d'une grange appelée la Grange-aux-Moines, à Chalo-Saint-Mars, *granchiam que appellatur Granchia monachorum, desuper Chalotum* (1222). — Confirmation du don de 2 arpents de terre au Tronchay, *apud Tronchetum*, fait par Héloïse, veuve de Richard Lecointe : par Gui, seigneur d'Auneau, *Guido, dominus Alneoli, miles* (1260) ; — par Guillaume Lecointe, chevalier (1261).

H. 2220. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1506-1777. — Baux du prieuré de Chalo-Saint-Mars, consistant en maison, granges et bâtiments, cour, jardin, prés, aulnaies, terres labourables et la moitié des grosses dîmes des paroisses de Saint-Mars et de Boutervilliers (1506-1777). — Déclaration du revenu temporel de la cure de Chalo-Saint-Mars (1693).

H. 2221. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan des terres du prieuré de Chalo-Saint-Mars.

H. 2222. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 30 pièces, papier.

1390-1760. — Baux de la métairie de la Grange-aux-Moines ou Grange-Saint-Laurent, paroisse de Chalo-Saint-Mars, « un hébergement à Chalo-Saint-Mars » appelé la grange de Josaphat, 1390. (1390-1760). — Acte de foi et hommage rendu à l'abbaye de Josaphat pour la métairie de la Grange-aux-Moines par Claude-Henri de Vigny, seigneur du Tronchet (1732).

H. 2223. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1271. — Don par Jean, seigneur de Boutervilliers, *Johannes, dominus de Boterviller, miles*, au prieuré de Chalo-Saint-Mars de 18 setiers de blé de rente sur le champart de Boutervilliers et de 2 muids de vin sur son clos d'Étampes, *in clauso suo de Stampis*.

H. 2224. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1156-1341. — Confirmation par Robert, évêque de Chartres, de la dime de Centignonville, *de Centignumvilla*, cédée par Ansold de Chalo, *Ansoldus, filius Johannis de Chalou* (1156). — Cession par le couvent de Clairefontaine de la dime que possédait le dit couvent en la paroisse de Chalo-Saint-Mars, *infra parrochiam ecclesie Sancti Medardi de Chaloto* (1233). — Don par Jean de Boutervilliers, seigneur de Ériaus, et Agnès de Frainville, sa femme, des dîmes de la paroisse « de Chalo » Saint-Marz, appelées les dîmes de Saint-Yon » (1341).

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ D'OSMOY.

H. 2225. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1556-1790. — Baux de 40 arpents 30 perches de terre, paroisse d'Osmoy, avec une place où se tiennent les assemblées le jour de la fête du prieuré d'Osmoy.

H. 2226. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1620-1621. — Actes de foi et hommage pour les terres du prieuré d'Osmoy, rendus à Anne de la Forêt, seigneur dudit Osmoy.

PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE DE LA CORNOUILLÈRE.

H. 2227. (Registre.) — In-folio, papier, 29 feuillets.

1629. — Cartulaire du prieuré de la Cornouillère (1170-1519). — Accord entre le prieur de la Cornouillère, de *Corneleya*, et Renaud, curé d'Us, pour les dîmes de la paroisse d'Us (1237). — Confirmation par Guillaume le Tyais au prieur de la Cornouillère, *priori de Cornelio*, de 16 setiers de blé de rente sur le moulin de Neucourt (1237). — Abandon par Rotrou, archevêque de Rouen, au prieuré de la Cornouillère, *domui que nominatur Cornelia*, des dîmes de Perchay, d'Us et de Santeuil (1170). — Don par Eustache de Montchevreuil de 20 boisseaux de méteil sur la grange de Perchay (1246). — Partage des dîmes de Gozangré entre le prieuré de Gozangré et celui de la Cornouillère, de *Corneleia* (1181). — Don par Guillaume de *Triagnello* de 2 setiers de blé sur le moulin de Perchay (1236). — Reconnaissance par Nicole Daigneau, curé de Brignencourt, qu'il doit 2 setiers de blé de rente au prieuré de la Cornouillère, « de la » Cornouilleraie, » sur les terres dépendant de sa cure (1515). — Confirmation par Eustache, seigneur de Perchay, de tout ce que le prieuré de la Cornouillère possède en la dite paroisse de Perchay (1218). — Bail d'une maison et jardin à Vigny (1477). — Provisions du prieuré de la Cornouillère pour Pierre d'Estrepoix (1519). — Sentence du bailli de Chartres adjugeant au prieur de la Cornouillère, « de la Cornillaye, » les dîmes de Santeuil et de Valguérin-le-Français (1421). — Reconnaissance de 15 setiers de blé dus au prieur de la Cornouillère sur le moulin de Vallières (1453). — Accord entre le prieur de la Cornouillère, « de Cornilloie près

» de Ponthoise, » et Jean de Beaufay, seigneur de Dampont, pour 3 muids de blé dus sur le moulin de Dampont (1459). — Baux du prieuré de la Cornouillère (1512 et 1513).

H. 2228. (Liasse.) — 20 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1581-1788. — Baux de la ferme de la Cornouillère, paroisse d'Us, consistant en plusieurs corps de logis, étables, granges, terres labourables, prés, saussaies, bois taillis et aulnaies, avec la dîme du Perchay.

H. 2229. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1601-1763. — Baux de 3 arpents 1 quartier de terre labourable aux terroirs de Cormeille et de Bréançon, lieu dit la terre du Cornouillet.

H. 2230. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1651-1778. — Baux du droit de dîme au terroir du Beslay, avec 6 arpents de terre labourable au lieu dit la Fosse Goullée.

H. 2231. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1612-1684. — Baux de 4 arpents et demi de terre au terroir du Perchay, 11 arpents au terroir de Théméricourt, 7 arpents au terroir d'Avernes, 6 arpents et demi au terroir de Gozangré et 4 arpents au terroir de Commercy.

H. 2232. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1655-1782. — Déclarations pour des terres sises à Avernes aux seigneurs : d'Avernes (René Guillemin, 1686 ; Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg (1782) ; — de Théméricourt (Léonard d'Abot, 1655 ; Marie de Bourneuf, veuve de Christophe Lecesne, 1685).

H. 2233. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1494. — Accord entre le prieur de la Cornouillère et Nicolas Paillart, curé du Perchay, pour les grandes dîmes des paroisses du Perchay et de Santeuil.

ABBAYE DE MARMOUTIER.

H. 2234. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1190. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, à l'abbaye de Marmoutier de toutes les églises et prieurés qu'elle possède dans son diocèse ¹: *Prioratum Sancti Egidii de Medunta, cum parrochiali ecclesia de Vere; prioratum de Basenvilla, cum parrochiali ecclesia et capella ejusdem loci; prioratam de Guarenchiis; ecclesiam de Bacuncellis, cum capella de Orgericis; ecclesiam de Flexenvilla; ecclesiam de Boenvilla; ecclesiam de Tacoigneis; ecclesiam Sancti Martini de Bertoldi Curia, cum capella Beate Marie Magdelene de castro; ecclesiam de Vervilla; ecclesiam de Castaneto; capellam Beate Marie de sede monachorum de Mistenon; ecclesiam Sancti Leodegarii de Houvilla; ecclesiam Sancti Gervasii de Petris de Mistenon; ecclesiam Sancti Cirici de Orre, cum capellis de Pratis et de Proemont; prioratum Sancti Thome Sparnonensis, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci; ecclesiam Sancti Petri, ecclesiam Sancti Johannis, que sunt in eodem castro; ecclesiam Sancti Germani de Hermeriaco; ecclesiam Sancti Germani de Gaserinto, cum capella Sancti Petri de castro et cum capella Sancti Nicolai; ecclesiam Sancti Leobini de Ramboleto, cum capella de castro; prioratum Sancti Martini de Valle Carnotensi; parrochiale ecclesiam Sancti Launomari; ecclesiam Sancti Juliani de Codreto; ecclesiam de Gillenvilla; ecclesiam de Boenceio; ecclesiam de Fresneio; ecclesiam de Villa Nova; ecclesiam de Orleio; ecclesiam de Cruce Perticensi; ecclesiam de Chaascent; ecclesiam Sancti Victoris Perticensis; capellam de Bello Loco; prioratum de Chonia, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci; ecclesiam Sancti Marini; ecclesiam de Pruneto; ecclesiam de Faverili; prioratum de Merleio; ecclesiam Sancti Nicolai ubi manent monachi; ecclesiam Sancti Stephani de la Gastine; ecclesiam de Soors; ecclesiam de Lupiniaco; capellam monachorum de Nantunvilla; ecclesiam Sancti Martini de Veteri Vico; ecclesiam de Maseriis; ecclesiam Sancti Aviti; prioratum Castridunensem, cum capella in qua manent monachi et cum parrochiali ecclesia Sancti Johannis de Cathena; prioratum de Dangeolo, cum parrochiali ecclesia Sancti Georgii ejusdem ville et cum capella de castro; prioratum de Calviniaco, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci et cum capella Sancti Jodoici; prioratum Sancti Hilarii, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci et cum ecclesia Sancti Pelerini; prioratum Sancti Egidii de Montigniaco, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci et capella de castro; prioratum de Moreiis, cum parrochiali ecclesia Sancte Marie de*

¹ Cette copie de la charte de Renaud de Mouçon fut produite en 1555 dans un procès qu'avait le prieur de Saint-Martin de Chamars contre le curé de Saint-Jean-de-la-Chaine.

Moreiis et capella Sancti Cirici; ecclesiam de Lestonio; ecclesiam de Villeael; ecclesiam de Maves; prioratum Sancte Gemme, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci; ecclesiam de Buxeio; capellam Willelmi; ecclesiam de Naveil, cum capella Sancti Medardi Vindocinensis ubi manent monachi; prioratum de Villa Berfoldi, in qua manent monachi; capellam de Ponte Igeolo; ecclesiam de Merolles; ecclesiam de Averdon; ecclesiam de Rondon; ecclesiam Sancti Victoris, que sita est inter vineas Blesenses; prioratum de Fracta Valle, cum ecclesia Sancti Nicolai et capella de castro; ecclesiam Sancti Leobini; ecclesiam Sancti Victoris; ecclesiam Sancti Hilarii; prioratum de Lanceio, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci; ecclesiam de Nucario; ecclesiam de Cuchereio; ecclesiam de Pereio, cum prioratu ejusdem loci; prioratum de Cambonio, cum parrochiali ecclesia Sancti Juliani ejusdem loci; capellam Sancti Nicolai de Bureio; ecclesiam Sancti Secundini; prioratum de Auri Casa, cum parrochiali ecclesia ejusdem ville; prioratum de Chozeio, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci; prioratum de Merlan, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci; prioratum de Nova Villa, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci; prioratum de Sentario, cum parrochiali ecclesia ejusdem loci.

H. 2235. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1526-1737. — Lettres de Jean de la Rochefoucauld, « abbé de Mairemostier en Touraine, » déclarant fixer à Létuain le siège de toute sa juridiction (1564). — Ordonnance de l'abbé de Marmoutier portant qu'à l'avenir les plaids de la prévôté de Létuain se tiendront tous les samedis (1553). — Procédures contre les officiers de la justice d'Étampes (1526-1534) et ceux de Gouillons (1737), qui ont instrumenté à Létuain. — Informations faites par-devant le bailli de Létuain (1676-1678).

H. 2236. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1128-1135. — Donation à l'abbaye de Marmoutier par Thibaut IV, comte de Chartres, à la prière de sa mère Adèle, de l'église de Saint-Martin-au-Val ¹, *aecclesiam et prebendas Sancti Martini de Valle in suburbio Carnotensi. Quam mutationem clericalis ordinis in monasticum ordinem debere fieri, cogente canonum auctoritate, Ivo, Carnotensis aecclesie tunc venerabilis episcopus, asserebat, dicens se ab antecessoribus accepisse aecclesiam illam antiquitus monasterium extitisse; habet autem, ut ipse dicebat, canonica auctoritas ea loca que aliquando fuerunt monasteria ulterius non licere fieri habitacula*

¹ Le comte Thibaut investit l'abbé de Marmoutier par un livre et les cordes des cloches, *per quendam librum et per cordas signorum.*

secularia (1128). — Confirmation de la dite donation par Henri, fils aîné du comte Thibaut ¹ (1135).

H. 2237. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1080. — Donation à l'abbaye de Marmoutier par Giroie, seigneur de Courville, *Girogius, in Carnotensi territorio castri possessor quod Curva Villa vocatur*, de l'église de Saint-Nicolas de Courville, *ecclesiam ab Ivone suo genitore in honorem sancti Nicholai constructam* ². — Confirmation de la dite donation par Geoffroy, évêque de Chartres ³.

H. 2238. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1226. — Abandon par Élisabeth, comtesse de Saint-Paul, *Elysaabeth, comitissa Sancti Pauli*, à l'abbaye de Marmoutier de la maison d'Oé, *domum de Oes*, que l'abbaye avait donnée à bail à elle et à Gaucher, son mari, et don de tout ce qu'elle possédait à Neung, *apud villam de Neun*.

H. 2239. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1025. — Don par Bernard de Bullou, *Bernardus Busloensis*, à l'abbaye de Marmoutier, *Ebrardo abbati atque senioribus Majoris Monasteriensibus*, d'une terre, qu'il tenait de son épouse Guiburge, *inter montem Medium et montem Burgensium, in pago Turonico, in villa quam vocant Macerias, in loco ubi duo rivuli simul junguntur, quorum unus venit per villam que nuncupatur Scorciacus; alius venit ex altera parte montis per villam que vocatur Bengia*.

¹ L'abbaye de Marmoutier conserva le prieuré de Saint-Martin-au-Val jusqu'en 1663, mais en unit les revenus à la mense conventuelle de Bonne-Nouvelle d'Orléans, prieuré qui lui avait été donné en 1149, par Manassès, évêque d'Orléans. En 1663, le chancelier Séguier acheta l'église et le couvent de Saint-Martin pour la communauté des frères Capucins de Saint-Lubin-des-Vignes. — On trouve, aux Archives du Loiret, dans le fonds du prieuré de Bonne-Nouvelle d'Orléans, devenu abbaye au XVII^e siècle, un certain nombre de pièces anciennes concernant Saint-Martin-au-Val, et, aux Archives d'Eure-et-Loir, dans le fonds des Capucins, des titres modernes intéressant la même église.

² En 1128, lorsque l'abbaye de Marmoutier reçut en don l'église canoniale de Saint-Martin-au-Val, elle abandonna le prieuré de Courville au monastère de Saint-Jean-en-Vallée, pour tenir lieu à cette abbaye du droit qu'elle avait de percevoir les annuités des prébendes de Saint-Martin vacantes par la mort des titulaires. Un certain nombre de titres du prieuré de Courville se trouvent aux Archives d'Eure-et-Loir, dans le fonds de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée.

La donation de Giroie a été publiée par Mabile, dans le *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, p. 127, d'après le ms. latin 5441 ². Le texte est généralement bon, sauf deux ou trois grossières erreurs; mais la ponctuation est si défectueuse que la charte est inintelligible. — La pièce originale porte en tête un G entouré d'entrelacs et accompagné de notes tironiennes: au dos, est un double cercle, en noir et en vermillon, dans lequel on lit: *Preceptum de ecclesia Sancti Nicholai de Curvavilla*.

³ Cette pièce a été publiée dans le *Cartulaire dunois*, p. 129, d'après une copie de la collection Moreau.

H. 2240. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1455-1605. — Accord avec l'abbé de Marmoutier pour le droit de rachat du fief « du Plessis-Mellé, en la » paroisse de Carbaye, » ledit rachat dû à la mort de Henri de Rignac, seigneur du Plessis-Mellé, par Jeanne de Chevigné, sa veuve (1455). — Saisie de la métairie de Logerie, paroisse de Parçay, sur Jean Breteau, fermier, faute du paiement de son fermage (1605).

H. 2241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1050. — Don à l'abbaye de Marmoutier d'un canonicat en l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, par Girard, trésorier de ladite église, *Girardus, Sancti Hylarii edituus*, et les autres chanoines ¹.

H. 2242. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1180. — Confirmation par Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, du don fait par Hervé de la Pipière, *Herveus de Piperia*, à l'abbaye de Marmoutier de tous les droits qu'il avait sur l'église de Saint-Maurice d'Angers.

H. 2243. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1160. — Don par Richard, évêque de Coutances, à Alain de Poireux, *Alano de Piris*, de tout droit sur les laines apportées au marché de Saint-Lô, *lanarios ad forum Sancti Laudi redeuntes, habendos in quacumque suarum domuum voluerit*.

H. 2244. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1095. — Don par Hardouin le Déshérité, cuisinier du comte Étienne, *Harduinus Desredatus, coquus comitis Stephani*, à l'abbaye de Marmoutier, de tout ce qu'il possédait à Épernay, *apud castrum Sparnaicum*.

H. 2245. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin: 1 sceau.

1339-1341. — Procédures entre l'abbaye de Marmoutier et Jean Besille, écuyer, pour une rente de 13 liv. 10 s. due à Jean de Saint-Martin, seigneur de Rocheux (*sceau de l'officialité de Tours*).

H. 2246. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin: 2 sceaux.

1501-1597. — Vente par Isaac Fillette à André Rapicault, prieur de Notre-Dame de Torcé près Bonnetable, de « une pièce de terre appelée le Champ d'Abas,

¹ La moitié de l'acte environ est déchirée.

» au dessoubz des moulins d'Espaillart » (1571-1573). — Baux des terres appartenant au prieuré de Torcé (1501-1587 : *sceaux de la cour de Montfort-le-Rotrou*, 1562, et de la cour royale du Maine, 1587).

H. 2247. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1571-1592. — Reconnaissances envers le prieur de Torcé : de 18 boisseaux de blé de rente sur le moulin et étang de Beuray (1571) ; — de 6 charges de grain de rente sur les dimes de la cure de Bonnétable (1591). — Procès avec Marin de Vanssay, seigneur de la Barre, pour le moulin de Charruau, à Torcé (1592).

H. 2248. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1573. — Sentence de la sénéchaussée du Maine condamnant le prieur de Torcé à payer 100 sous pour le soulagement des pauvres de Bonnétable.

H. 2249. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1374. — Quittance donnée par G. Barbeau, receveur de l'archevêque de Tours, à Hugues de la Barde, prieur de Lartoire, *Hugoni de Barda, custodi manerii seu prioratus de Loratorio*, de 3 sous à lui imposés pour la taxe ordonnée par le Saint-Siège.

H. 2250. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1219. — Accord avec Gosleïn de Blo, seigneur de Champigny, *Joslenus de Blo, dominus Campiniaci*, pour un droit de procure qu'il réclamait dans le prieuré de Tavant, *super quadam procuratione quam asserebat deberi tribus servientibus suis in prioratu de Tavento*.

H. 2251. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1543. — Extrait d'un aveu rendu au duc de Bretagne, à cause de sa comté de Nantes, par Alain Lescaff, prieur de Sainte-Croix de Nantes, pour les héritages et revenus du dit prieuré.

PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN DE BOISSY-MAUGIS.

H. 2252. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1225-1254. — Abandon par Guillaume, seigneur de Feuillet, *Guillermus, dominus Foliati*, d'un droit de procure qu'il réclamait dans le prieuré de Boissy, *in prioratu de Boise* : confirmation dudit abandon par l'abbé de Saint-Julien et Richard, chanoine de Tours (1225). — Amortissement par Guillaume, seigneur de Feuillet,

Guillermus, dominus Foyleti, de tout ce que l'abbaye de Marmoutier possédait dans son domaine, à condition que l'abbé dudit monastère entretiendrait 2 moines au prieuré de Boissy, *quod in prioratu de Boysseio, Carnotensis diocesis, ponerent et haberent duos monachos qui ibidem Deo deservirent pro animabus predecessorum suorum qui dictum prioratum fundaverant* (1253). — Vente par Jean Guiter et Jeanne, sa femme, au prieuré de Boissy de toute la dime qu'ils possédaient en la paroisse de Boissy-Maugis, *in parrochia de Buxeo* (1254).

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE BRÉTENCOURT.

H. 2253. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1080. — Don à l'abbaye de Marmoutier par Gui, comte de Rochefort, *Guido de Ruppe Forti, comes et dominus de Berthodi Curia*, et Alix, sa femme, de l'église de Brétencourt, *ecclesiam Bertildis Curie in honorem beati Martini constructam*, et approbation de cette donation par les moines de Saint-Maur-des-Fossés.

H. 2254. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1090. — Donation à l'abbaye de Marmoutier par Gautier d'Aunay, *Gaulterius de Alneio*, et Mélissende, sa femme, de la ville de Vierville, *totum corpus ville que dicitur Verisvilla* : confirmations de ce don par Arnaud, fils d'Alberède, *Ernaldus filius Alberede* ; Hardouin Tête-de-Fer, *Harduinus Caput Ferri*, frère de Mélissende ; Hugues, fils de Guerry, et sa mère Héliissende ; Guillaume, fils de Bernoald d'Étampes ; Hugues de Gallardon. — Dons : par Godescald, fils d'Ulric, *Godescallus, filius Hulrici, de Vervilla*, et Éremburge, sa femme, de la dime de 6 hôtes qu'ils possédaient à Vierville ; — par Amaury le Roux d'Ablis, *Amalricus Rufus de Ableis*, de deux hostises audit Vierville ; — par Hardouin Tête-de-Fer et Hersende, sa mère, de 4 familles de colliberts à Denonville, *quatuor familias collibertorum de Danonisvilla* ; — par Renaud, fils de Tétulf, de la terre de Lomlu, *terram que Lomlu vocatur* ; — par Geoffroy de l'Eau, *Godefredus de Aqua*, d'une charruée de terre et de trois hostises à Vierville.

H. 2255. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1202-1220. — Abandon par Jean d'Auneau, *Johannes de Alneolo*, et Marsilie de Denonville, *Marsilia de Danunvilla*, sa femme, au prieuré de Brétencourt de tout droit de procure sur la grange de Vierville, *in grangia de Vervilla* : confirmation dudit abandon par Gui, seigneur d'Auneau, frère dudit Jean (1202). — Bail

par Gui de Pierre-Buffière, prieur de Bretencourt, de « ung lieu scitué à Vierville, nommé le lieu seigneurial » et prieuré dudit Vierville » (1520).

H. 2256. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1110-1176. — Don par Gui, fils de Giroard, aux religieux de Bretencourt, *monachis apud castrum Bertildis Curie degentibus*, de ce qu'il possédait *in quadrante cujusdam villulæ Pireti nomine et quadrantem alterius quæ Auvilla vocatur* (v. 1110). — Accord entre les religieux de Bretencourt, *monachi de Bertotcurte*, et les chanoines de Saint-Marcel de Paris pour la terre d'Auvilliers, *super quadam terra que Auviliers nuncupatur* : confirmation dudit accord par Guillaume, archevêque de Sens (1176).

H. 2257. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1274-1293. — Vente par Gui de Brouville, écuyer, à Jean de Blois, prieur de Bretencourt, *Johanni de Blesis, priori Sancti Martini de Berthodicura*, de 2 muids de terre, au terroir de Brouville, *in territorio de Beroudivilla* (1274) : confirmations et amortissements par Béatrix d'Orgerus, *domicella Beatris des Orgerus* (1274) ; Thibaut de Voise, *Theobaldus de Voisia, armiger* (1274) ; Jean de Denisy, *Johannes de Dynisiaco, miles* (1274) ; Eudes de Mévoisins, *Odo miles de Mevoisin* (1275) ; « Jehan de » Monfort, quens de Squilache » (1282) ; « Guillaume de » Vayse, escuier » (1293).

H. 2258. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1239-1295. — Donation par Philippe de Montfort à Guillaume de la Chapelle, *Guillermo de Capella*, de 35 arpents de terre, au bois de Ribout, *in nemore de Ribout*, à condition que le dit Guillaume servira le fils aîné de Philippe de Montfort pendant 7 ans, *tenebitur assistere primogenito filio dicti Philippi et servire a Pascha primo instanti usque ad septem annos, nec a dicto filio usque ad dictum terminum aliquatenus separare* (1239). — Don par Jean de Montfort, comte de Squillace, *Johannes de Monte Forti, comes de Aquillèche*, au prieuré de Bretencourt de terres en gast près Ribout et Brouville, *terras inaratas et gastas juxta Ribout et territorium de Beroudivilla* (1273) : confirmation de ladite donation par Jean d'Auneau, seigneur de Denisy, et Isabelle, sa femme¹ (1274). — Vente par Guiard de Raignon et Mahaut, sa femme, au prieuré de Bretencourt, de 40 arpents de bois à Ribout, *in bosco vocato Ribout* (1286). — Amortissements : par Jean de Montfort, comte

¹ Plusieurs chartes du prieuré de Bretencourt sont devenues en partie illisibles, à cause de la noix de galle imprudemment employée pour faire revivre l'écriture.

de Squillace, *comes de Asquillèches*, de 20 arpents de bois à Ribout, *in nemore de Ribout, contigua vie qua graditur apud Sanctum Arnulphum* (1274) ; — par Béatrix, comtesse de Dreux, *Beatrix, comitissa Drocarum et Montisfortis*, du manoir de Ribout, *quoddam manerium quod vocatur manerium de Ribout* (1295).

H. 2259. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1293-1482. — Vente par Perrin de la Roche au prieuré de Bretencourt « de tout le droit, le poueir, la » seigneurie, la propriété et la possession que il avoit » en trois muiz de terre semeure sise ou terrouer de » Parey » (1293). — Don par Thevenin Hardouin à Guillaume de la Mérie, prieur de Bretencourt, « du » quart de la mérie de Parey » (1414). — Baux de la dite mairie (1409-1482).

H. 2260. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1403-1531. — Don de 2 mesures « à Brethencourt » par Robert Cretté, secrétaire de la reine de France (1403). — Vente par Guillaume Gillart d'un arpent de terre à Corbereuse (1414). — Baux : de maisons à Bretencourt (1414-1482) ; — de « ung moulin à Blé, avec le sault du dit » moulin, situé au lieu du Gué d'Orge, » paroisse de Bretencourt (1486-1531).

H. 2261. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1090 - V. 1160. — Confirmation par Simon, comte d'Évreux, *Simon, comes Ebroiennsis*, d'un accord fait entre Aimery Sans-Nappes, *Haimericus Sine Napa*, et Geoffroy de Balae, prieur de Bretencourt, *Godefredus de Balae, prior de Bertolcor*, pour un moulin sis en la censive du prieuré et acheté par le dit Aimery (v. 1090). — Confirmation par Simon, comte de Rochefort, *Symon, Rupifortensis dominus*, de l'abandon fait par Aimery Sans-Nappes, *Hemericus Sannapis*, à Amaury, prieur de Bretencourt, de 4 muids de blé sur la grange des moines à Bretencourt, *in granchia monachorum apud Bertaucort*, qui avaient été donnés à son père pour la renonciation à la jouissance du moulin de Bretencourt (v. 1160).

H. 2262. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1180-1230. — Abandon par Aimery, fils de Philippe Chenard, *Haimericus Phillipi Charnardi*, à Simon, prieur de Bretencourt, de 6 setiers de blé de rente sur la dime de Hattonville, *in decima de Hatonville* (v. 1180). — Don par Mathilde de Praelles, *Matillis de Praela*, de 10 setiers de blé et 10 setiers d'avoine de rente sur sa dime de Corbereuse, *in decima quam habet apud*

Curberosam (1189). — Reconnaissance par Marguerite, abbesse de Port-Royal, que ledit monastère doit 2 setiers de blé de rente sur la dime de *Meshoudebot* (1230).

H. 2263. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1223-1323. — Accord fait par Gui de Montfort entre Michel Gorloin, *Michael Gorloini*, et les moines de Bretencourt pour un hôte du prieuré, *de medietate cujusdam hospitis, Johannis Baucendi nomine*, donné aux dits religieux par Hugues, curé de Saint-Arnoul (1223). — Confirmation par Guillaume d'Auneau d'un accord fait entre le prieur de Bretencourt, *prior de Bertiscuria*, et Alexandre de Longchène, *Alexander de Longa Quercu*, qui prétendait avoir droit de soumettre à la taille les hommes de Paray, *jus faciendi talliam et taxandi ad voluntatem suam super homines de Pareio* (1235). — Procès contre Pierre Mannier, *Petrus Mannerii*, citoyen romain, réclamant devant le chancelier de Paris, en vertu de prétendues lettres apostoliques, une somme à lui due par le prieuré de Bretencourt (1244). — Accord pour la justice de Bretencourt avec Aliénor de Montfort, comtesse de Vendôme, *Alienordis de Monteforti, comitissa Vindocinensis et domina de Bertoudicuria* (1323).

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE CHAMARS.

H. 2264. (Registre.) — In-folio, papier, 65 feuillets.

1538. — Inventaire des chartes et titres du prieuré de Saint-Martin de Chamars, fait à la requête de Jean Phelippeaux, prieur dudit prieuré. — « Tiltres de la fondation (v. 1035-1534); enseignemens et registres de la justice (1466-1531); domaine et censifve (1364-1535); Cholet et Entre-deux-Eaux (1340-1537); la boucherie (1469); indemnité et accords des dixmes (1499-1526); la Tricquetière, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chesne (1526); la porte Chartraine, paroisse de Saint-Vallérien de Châteaudun (1443-1522); Borville, paroisse de Lux-en-Dunois (1533); Chastenay, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chesne (1523); les Broces, paroisse de Saint-Lubin d'Ésigny (1143-1535); les Champs aux Picars, paroisse de Châtillon (1511-1535); le Journay, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chesne (1455-1515); Crespainville (1451); la Malassize, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chesne (1509-1531). »

H. 2265. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1765. — Inventaire sommaire des titres concernant le prieuré de Saint-Martin de Chamars, qui sont au chartrier de l'abbaye de Marmoutier. — Baux à ferme

(1523-1748); — Domaines et droits de justice (1294-1759)¹; — Baux à rente (1443-1751); — Dimes (1425-1715); — Contrats de vente, échanges (1340-1621).

H. 2266. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1035-1084. — Confirmation par le comte Eudes (II) du don fait par son père, le comte Eudes (I), de l'aleu de Chamars, *alodum de Cammarcio*, à l'abbaye de Marmoutier (v. 1035)². — Don par Algrin, cleric, de l'église de Saint-Aubin de Chamars, *ecclesiam Sancti Albini de Camartio* (1084)³.

H. 2267. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1114. — Confirmation par Thibaut (IV), comte de Blois, fils du comte Étienne, des privilèges du prieuré de Saint-Martin de Chamars⁴.

H. 2268. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1120-1125. — Don par Helvise *legis docta* et son fils Robert de l'église de Saint-Jean-de-la-Chaine, *ecclesiam Beati Johannis de Camartio que dicitur de Alba Via* (v. 1120)⁵. — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, du don d'Helvise et de Robert, de la moitié de l'église de Nottonville, de l'église de Chuisnes, de celles du Favril et de Prunay (v. 1120)⁶. — Don par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, de 4 arpents de terre au cimetière de Saint-Jean-de-la-Chaine, *in cimiterio Beati Johannis qui dicitur de Alba Via* (1125)⁷.

H. 2269. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

V. 995 - V. 1095. — Concession par l'abbaye de Marmoutier : à deux de ses fidèles, Gisbald et Gui, *Gisbaldus et Wido*, d'une terre dans l'aleu de Chamars pour y construire une maison, *de terra que pertinet ad alodum qui vocatur Caimarcus partem aliquam ad ædificandum* (v. 995)⁸; — au prévôt Gislebert, *Gisleberto preposito*, de

¹ En tête de cet article se trouve la mention suivante : « Donations » au prieuré de Chamars et autres anciens titres latins concernant le » même prieuré, dont la plupart sont sans date. »

² *Cart. dunois*, p. 5.

³ *Ibidem*, p. 46.

⁴ *Ibidem*, p. 84.

⁵ *Ibidem*, p. 158.

⁶ *Ibidem*, p. 159. Nous croyons devoir rétablir une partie du préambule de cette pièce que Mabile a remplacée par un etc. parce qu'en cet endroit le parchemin est un peu usé. . . . *et maxime locis illis vel ecclesiis in quibus certius constat religionem ordinem abundantius fervere. Idcirco ego, Gaufridus. . .*

⁷ *Cart. dunois*, p. 169. Cette pièce est transcrite sur la notice originale à la suite de la donation d'Helvise.

⁸ *Cart. dunois*, p. 7.

4 arpents de vigne à Chamars, *in alodo Camarciaco* (1004)¹; — à Guérin, prévôt de Châteaudun, *Guarino, preposito Dunensi*, de 40 arpents de terre en l'aleu de Chamars, *ex alodo Camartio, in pago Dunensi sito, super fluvium Liddum*, (v. 1020, *regnante Roberto rege*)²; — à Hérivée, *Heriveo, viro strenuo*, de 30 arpents de terre, en l'aleu de Chamars, *ad alodum Camarciacum* (v. 1020); — à Évrard, *quidam homo nomine Ebrardus*, de 7 arpents et demi de terre, en l'aleu de Chamars, *in alodo Chamartiaco* (v. 1020)³; — à Ilbert, fils de Milon, *Ilbertus, Milonis filius*, d'une terre et d'un verger à Chamars, *apud Chamarcum* (1095)⁴.

H. 2270. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

V. 1048-1070. — Abandon par Robert de Ville-neuil, gendre de Lancelin de Beaugency, *Rotbertus de Villenolio, gener Lancelini*, et Agnès, sa femme, de tout ce qui appartenait à Ohelme, serf de Chamars, *de rebus Ohelmi, servi de Chamartio* (1070)⁵. — Abandon par Foucher, fils de Nivelon, *Fulcherius, honoratus quidam, filius Nivelonis*, de 3 arpents de vigne et d'une maison au bourg de Chamars, *in vico Camartio*, autrefois donnés à Marmoutier par un chevalier de Châteaudun, nommé Geoffroy, *miles quidam Castriduni, nomine Gausfredus* (v. 1048)⁶. — Cession par Foucher d'une partie du bourg de Chamars, *partem quandam vici Camarius*, dont son père Nivelon s'était injustement emparé, *injuste ac violenter occupaverat* (v. 1048).

¹ En publiant cette pièce dans le *Cartulaire dunois*, p. 4, Mabile annonce qu'il donne cette copie d'après l'original conservé aux Archives d'Eure-et-Loir. Nous ne pouvons croire qu'il se soit servi de l'original, car, si le fond est le même, l'orthographe est fréquemment dissemblable, particulièrement dans les noms des témoins.

² *Cart. dunois*, p. 19. — Cette charte est en forme de chirographe: la devise est la suivante: *Data est hec notitia apud Maj. Monst., II id. januarii*. Cette devise est d'autant plus curieuse que M^r Giry (*Manuel de diplomatique*, p. 510) dit n'avoir jamais rencontré de chirographe antérieur au règne de Henri I^{er}.

³ *Cart. dunois*, p. 47.

⁴ *Ibidem*, p. 66.

⁵ *Ibidem*, p. 16. — *Liber de Servis*, app. 28.

⁶ *Cart. dunois*, p. 10. — Il existe de cette charte un second original, dont le texte diffère en certains endroits. Le donateur primitif est appelé *quidam caballarius, nomine Gausfredus de Castro duno*. A la fin de l'acte, avant l'énumération des témoins, on lit ce qui suit: *Spondit quoque Fulcherius quod guerpitionem quam faciebat burgi nostri Tetbaldum comitem et comitissam Bertam faceret auctorizare, fratresque suos Girardum et Nivelonem cognomento Paganum eadem guerpitioni annuere. Acta sunt hec primitus in capitulo nostro, presidente nobis domno abbate Alberto, ubi etiam tunc idem Fulcherius benefacti nostri participationem accepit, partemque illam burgi primo quidem nobis guerpivit; post autem, sicut supradictum est, dum solus ipse viveret, tenendam recepit; domum quoque predictam et vineas similiter primo guerpiens, post, in sua sueque tantum supranominate conjugis vita, tenendos accipiens.*

H. 2271. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

V. 1050-V. 1120. — Don par Renaud de Châteaudun d'un clos de vigne au bourg de Chamars, *quendam vinearum clausum quem in burgo Camartiaco nomine, prope Sancti Martini habebat domum* (v. 1050)¹. — Déguerpissement par Bernard de la Ferté, *Bernardus de Fertate*, d'une partie du bourg et des vignes de Chamars, *burgum qui est inter domum Hugonis, Ebrardi filii, et domum Gisleberti Bannarii, et vineas que sunt juxta Chamarcum in loco qui dicitur Montiniacus*, le tout donné à Marmoutier par Foucher, fils de Nivelon (v. 1084)². — Don par Hugues (III), vicomte de Châteaudun, du rouage de l'aleu de Gilduin, *rotaticum de alodio Gilduini* (1110)³. — Accord avec les héritiers de Raimbaud Craton pour une maison de pierre que ledit Craton avait achetée à Chamars, *unam domum lapideam cum platea in Chamarco* (v. 1120). — Abandon par Berlay, neveu de Guillaume, *Berlatus, nepos Guillelmi*, de tout ce qu'il prétendait sur les vignes et le four de Chamars, *de vineis quæ sunt Erbraiam et de furno qui est in burgo Camartio* (v. 1070)⁴. — Déguerpissement par le prévôt Arnould, *Ernaldus prepositus*, de ses prétentions sur le four de Chamars, *in furno de Camartio* (v. 1075)⁵.

H. 2272. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1035-1246. — Accord avec Geoffroi (II), vicomte de Châteaudun, pour les coutumes qu'il prétendait lui appartenir au faubourg de Chamars, *ut nullas in suburbio possessionis Sancti Martini que Campus Martis vocatur acciperet ultra consuetudinem* (v. 1035)⁶. — Confirmation dudit accord par Hugues (II), fils de Geoffroi (v. 1038)⁷. — Confirmation par Geoffroi (IV), vicomte de Châteaudun, et Clémence, sa femme, en leur nom et au nom de Maurice, seigneur de Craon, *Mauricii, domini de Credonio*, de tout ce qui avait été donné à l'abbaye de Marmoutier par Guillaume des Roches et Marguerite, dame de Sablé, *Guillermus de Rupibus et Margareta, domina de Sabolio*, père et mère de ladite Clémence (1246).

¹ *Cart. dunois*, p. 3.

² *Ibidem*, p. 67. La plupart des noms sont défigurés.

³ *Ibidem*, p. 155.

⁴ *Ibidem*, p. 8.

⁵ *Ibidem*, p. 43.

⁶ Mabile a publié deux fois cette charte (*Cart. dunois*, p. 1 et p. 44). L'original, en double exemplaire, offre les deux parties du chirographe primitif, dont la devise est: *Noticia conventionis vicecomitis et monachorum Sancti Martini*.

⁷ *Cart. dunois*, p. 2.

H. 2273. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1131. — Reconnaissance par Thibaut (IV), comte de Blois, que les hommes du bourg de Chamars, *homines de Chamarcio*, doivent le suivre à l'armée et en expédition, et que s'il a à réparer un château ils doivent le clore de pieux et de bâtons, mais qu'ils ne doivent rien de plus¹. — Confirmation par Thibaut (IV), comte de Blois, de la liberté que son prédécesseur, Eudes, comte de Champagne, a donné aux religieux de Chamars².

H. 2274. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1216-1525. — Don par Gilles Milon, chanoine de Saint-Martin de Tours, à l'abbaye de Marmoutier de tout ce qu'il possédait en la censive des moines de Chamars et d'une roche en la Tannerie de Châteaudun, *quandam rocham cum doliis, cupis et vasis aliis in Tanageria Castriduni* (1241). — Bail par les religieux de Marmoutier à Pierre Bardelle, *Petro de Bardella*, d'une vigne à Châteaudun, appelée la vigne Gontart, *vineam apud Castrumduni, que appellatur vineam Gontart* (1216). — Don par Étienne, fils de Thibaut Bordin, à Gilles Milon, chanoine de Saint-Martin de Tours, et à Lambert le Doyen de la quatrième partie d'une maison et d'une grange et de deux arpents de vigne à Monrchet, *apud Monrchet* (1233)³. — Accord avec le Chapitre de Saint-André de Châteaudun pour les vignes que possède le dit Chapitre à Châteaudun (1273). — Testament de Macé Desprez léguant au prieuré de Chamars un quartier de vigne, « ou clout de Guydouyer, en la paroisse de Saint-Jean-de-la-Chesne » (1525).

H. 2275. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

V. 1070-1733. — Mise en gage par Ursion, seigneur de Fréteval, *Ursio, dominus Fracte Vallis*, de la rivière de Châteaudun, *aquam suam Castriduni*, pour mille sous angevins (1177)⁴. — Accord avec Girogie, femme d'Henri de Beaugency, *Girogia, uxor Hainrici de Balgentiaco*, pour le moulin de Cholet, *pro molendino de Cholet qui est in Mortua Aqua apud Charmartium* (v. 1070)⁵. — Vente par Isabeau, femme de Laurent Pichereau, à Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, de « ung haberge » ment appelé Cholet, assis en la paroisse de Saint-Jehan de la Cheaume » (1340). — Abandon par Geoffroi

¹ *Cart. dunois*, p. 170.

² *Ibidem*, p. 171.

³ *Ibidem*, p. 228.

⁴ *Ibidem*, p. 176.

⁵ *Ibidem*, p. 72.

de Saint-Avit au vicomte de Châteaudun de ce qu'il pouvait prétendre « en Cholet, en la censive au prieur de » Chemarz » (1341). — Baux du moulin de Cholet, « ung » moulin à blé séant en la paroisse de Saint-Jean-de-la- » Cheisne sur un braz du Loir nommé Chollet, » 1459 (1456-1733). — Bail d'un verger près le moulin de Cholet, *unum virgultum juxta molendinum de Cholet* (1415).

H. 2276. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1200-1232. — Accord avec Robert de Morteuves, *Robertus de Mortua Aqua*, pour la jouissance d'un pré abandonné au dit Robert, moyennant une aumône de 9 sous, dont 12 deniers seront affectés à la réédification du pont de Chamars, *ad reedificationem pontis de Chamars* (1200)¹. — Don par Raoul Godé, chevalier, du droit de faucher et curer la rivière de Morteuves, *de ripa in ripam falcare et curare per totam aquam que gallice vocatur Morte Eue* (1221). — Sentence arbitrale entre le prieuré de Chamars et les Templiers de la Boissière, *fratres milicie Templi de Buzeria juxta Castridunum*, pour le droit de faucher et curer la rivière de Morteuves, *quandam aquam que appellatur Mortua Aqua* (1231)². — Confirmation de ladite sentence par l'abbé et le prieur de Sainte-Geneviève, délégués du Saint-Siège (1232)³.

H. 2277. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1201-1732. — Sentence arbitrale condamnant les religieuses de Saint-Avit à détruire une chaussée faite par elles sur un bras du Loir, *in quadam beria que a flumine Ido egreditur* (1202)⁴. — Accord par lequel les religieuses de Chamars permettent aux religieuses de Saint-Avit, *propter ingruentem inediam*, de ne détruire que les deux tiers de la dite chaussée (1202). — Lettres du roi Charles VII défendant aux religieuses de Saint-Avit « ne mettre ne faire chaussées à l'entrée du bras d'euve » appelé Roidebairre pour faire aler l'euve de la grant » rivière du Loir à leurs moulins » (1436). — Baux du pré et de la rivière de la Roide-Boille, « une pièce de » pré avec la rivière et chaussée, appelé le pré et rivière » de la Roide-Boire⁵ (1551-1732).

H. 2278. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1045-1430. — Abandon par les religieuses de Saint-Avit d'une rente de 20 sous qu'elles réclamaient sur la maison du prieuré de Chamars, *in domo Sancti*

¹ *Cart. dunois*, p. 192. Le texte donné par le Cartulaire renferme de nombreuses erreurs.

² *Cart. dunois*, p. 224.

³ *Ibidem*, p. 227.

⁴ *Ibidem*, p. 193. Copie incorrecte.

⁵ Le vrai nom est évidemment Roide-Boire, du latin *beria*.

Martini de Chamarcio apud Castridunum : Confirmation du dit abandon par Mathieu des Champs, évêque de Chartres (1255). — Sentence condamnant Adémar, *Ade-marus, miles de Castroduo*, à payer 8 deniers de cens pour les maisons qu'il possède dans la censive de Saint-Martin, *domos illas quas in terra Sancti Martini habebat* (v. 1045)¹. — Accord entre l'abbaye de Marmoutier et le prieuré de Chamars pour une censive à Châteaudun (1430).

H. 2279. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1233-1425. — Sentence de l'official de Tours adjugeant à l'abbaye de Marmoutier les menues dimes du plessis de la Pointe à Châteaudun, *in plessiaco de Poincta* (1233). — Accords : avec Marguerite, fille de Hugues de Beauvilliers, pour la dime de terres et de vignes, *in clauso Sancti Martini, in clauso de Gontart, in Abreyo et in custodia de ante Journeyum et retro de Monteracheti* (1329); — avec Jean de Tillières « pour la moitié de la » grant disme appelée la disme de Chemars, en la paroisse de Saint-Jehan-de-la-Chesne » (1425).

H. 2280. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1050-1295. — Amortissement par « Hues de » Chastelyon, conte de Blois et sire d'Avesnes, » de 2 arpents de vigne « que l'on appelle le Clousiau, » et d'un demi-arpent « assis ou clous que l'on appelle Rigauist, » achetés par les religieux de Chamars (1295). — Don par Foulques, prêtre, *presbiter quidam, Fulco nomine*, d'un arpent et un quartier de vigne à Contermont, *in pago Dunense, apud Curtum Montem, in loco quem Montem Fusignardum appellant, juxta villam que vocatur Castellum Huferici* (v. 1050)². — Accord avec Hamelin de Langey, *Hamelinus de Lengiaco*, pour des vignes à Châtenay, *in Dunensi, apud Castanedium* (1068)³. — Don par Rotrou, fils de Renaud Brisard, *Rotrocius, filius Rainaldi Brisardi*, de la moitié d'une terre qu'il possédait *ad Montem Burzal*, et de la rivière de l'Ozanne, *aquam que vocatur Osanna* (v. 1079) : Confirmation de la dite donation par Hugues (III), vicomte de Châteaudun (v. 1083)⁴. — Don par « Girart de Colemainville, escuier, et Phe » lippe, » sa femme, d'un muid de méteil de rente sur leur grange de Cormainville (1294).

¹ *Cart. dunois*, p. 13.

² *Ibidem*, p. 12.

³ *Ibidem*, p. 11. Mabile a daté par erreur cette charte de 1066.

⁴ *Ibidem*, p. 131. Les deux enfants du vicomte de Châteaudun consentent à la confirmation de leur père : le second n'était pas encore baptisé; aussi la charte l'appelle-t-elle *Paganus, quia nondum erat christianus*. N'est-ce pas là l'origine de ce nom de Payen, si commun aux XII^e et XIII^e siècles?

H. 2281. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1039-v. 1070. — Vente par Aubry, Aimery, Frotbert, Aucher et Robert, fils de Guntard, *Albericus, Haimericus, Frotbertus, Anscherius, Rotbertus, hi quinque fratres, filii Guntardi*, d'une charruée de terre qu'ils possédaient à Boessé, *in Boceiis, de casamento episcopi Aurelianensis* (1039)¹. — Vente par Hamelin, neveu de Geoffroy de Rochecorbon, *Hamelinus, nepos Gauzfridi de Rupibus Curvis*, de la terre d'Ablainville, *terram quæ vocatur Arblainvilla* (v. 1040)². — Abandon par Hugues, frère de Milon, *Hugo frater Milonis*, du consentement de Robert de Villeneuve, *Rotbertus de Villanotio*, d'une viguerie qu'il avait à Ablainville, *vicariam apud quandam villam Sancti Martini in Dunensi, Arblanum nomine* (v. 1070)³.

H. 2282. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1125-1745. — Bail de la mairie de Chamars, *majoram de Camarcio*, à Hubert de *Chelchiaco*, sergent de l'abbaye de Marmoutier (1125)⁴. — Baux « de tous les fruits, » profits, revenus et esmolument des dépendans du prieuré » de Saint-Martin de Chamars, tant cens, rentes, prez, » grains, maisons, terres labourables et non labourables, » terrages, avenages, bois taillis, garenne, rivières, » moulin à eau de Cholet et autres appartenances et dépendances dudit prieuré » (1540-1745).

H. 2282 bis. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan géométrique d'une pièce de bruyère, appelée les Bruyères de Saint-Martin, contenant 9 arpents 94 perches.

H. 2283. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 36 pièces, papier.

1739-1769. — Procès-verbaux de réparations faites à la maison prieurale de Saint-Martin de Chamars et aux bâtimens en dépendans.

H. 2284. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1530-1733. — Recette des vinages dus au prieuré (1530). — Bail du droit de boucherie dépendant du prieuré (1733).

¹ *Cart. dunois*, p. 93.

² *Ibidem*, p. 45.

³ *Ibidem*, p. 116. On lit au dos de l'original : *Notitia de remissione vicarie Arblainville ab Hugone, vicecomite, facta*.

⁴ *Cart. dunois*, p. 169.

H. 2285. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1396-1736. — Baux : d'une place de maison à Chamars, *in terra de Chemars* (1396) ; — du jardin appelé « les Poullies, » à Châteaudun, « ouquel a certain nombre et quantité de noyers et autres arbres et treilles » (1514) ; — de 3 mines de terre au terroir du Gué-Richard (1514) ; — des prés dépendant du prieuré (1549-1736).

H. 2286. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1739-1756. — Contestation avec le procureur-fiscal de Châteaudun demandant la démolition d'une maison qui menace ruine, au faubourg de Saint-Jean-de-la-Chaine, dans l'île dépendante du prieuré.

H. 2287. (Liasse.) — 51 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1514-1781. — Reconnaissances de cens et rentes dus au prieuré sur des terres et vignes à Châteaudun.

H. 2288. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1523-1734. — Baux de la métairie de la Maison-Vieille, à Châtenay, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chaine, « consistant en maison manable, écurie, bergerie, étable, grange et la quantité de 22 septiers de terre et un arpent de pré. »

H. 2289. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1410-1616. — Baux de la métairie d'Abré, « vulgairement appelée la mestairie de Saint-Martin, paroisse de Saint-Jehan-de-la-Chesne, contenant 9 muys 2 septiers de terre, tant en Asbré que Guey-Richard, » Entre-deux-Eaues, Chollet et la Cousture » (1544-1616). — Procès-verbal de visite de la métairie du Journay, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chaine (1410).

H. 2290. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1411-1713. — Baux des métairies de la Bretonnerie et de la Mallecoterie, à Crépainville, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chaine.

H. 2291. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 34 pièces, papier.

1769-1771. — Procès contre Jacques Prévost, vigneron, qui prétendait que la maison et les terres qu'il possédait à Crépainville étaient exemptes de tout droit de cens envers le prieuré de Saint-Martin de Chamars.

H. 2292. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1732-1770. — Procédures pour les cens et champarts, dus par les détenteurs des terres de la Mallecoterie, à Crépainville.

H. 2293. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1422-1739. — Baux de vignes aux clos Gidouin et des Douces-Amies, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chaine.

H. 2294. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 14 feuillets.

1658-1690. — Déclarations faites au prieuré de Chamars pour les héritages sis paroisse de Saint-Jean-de-la-Chaine : maisons rue d'Abré, rue de Guillebourdin, grande rue Saint-Jean, rue des Arcis, rue du Temple, rue du Pont Bourgeois ; vignes au clos Gidouin, de Chaillot, Macheclou, la Choquetière, le Gué-Richard, la Malassise.

H. 2295. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1484-1660. — Baux par le secrétaire de l'abbaye de Marmoutier d'un lot de terre entre les villages de Harville, paroisse de Civry, et de Chantelais, paroisse de Conie.

H. 2296. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 30 pièces, papier.

1723-1752. — Requête par le prieur de Saint-Martin de Chamars afin d'avoir paiement de 12000 livres dues pour les bois pris audit prieuré pour la reconstruction de la ville de Châteaudun.

H. 2297. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1747. — Plainte contre les échevins de Châteaudun qui ont logé dans la maison prieurale de Saint-Martin de Chamars des cavaliers du régiment de Royal-Cravate, compagnie de Paillot. — Lettre de dom Noël Legoux : « Marmoutier, 1^{er} déc. 1747. MM. les maire et échevins » de la ville de Châteaudun se sont avisez de prendre » pour caserne d'une compagnie du régiment Royal-Cravate le prieuré de Saint-Martin de Chamars, sous » le prétexte qu'il n'étoit point habité, l'ancien fermier » venant de le quitter, et le nouveau ne l'habitant point » encor, attendu que les réparations locatives n'étoient » point encor en état. La maison prieurale dudit prieuré, » scitué sous le château de Châteaudun, maison où j'ay » fait faire depuis peu toutes les réparations, va devenir » au pillage d'une compagnie entière, et comme tous les » ans il ne manque point de cavalerie à Châteaudun, ils

» ne manqueront pas de s'y faire caserner : si ces cavaliers s'y maintiennent, nous voilà obligés de chercher gîte à l'auberge. »

H. 2298. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1533-1557. — Baux aux curés de Saint-Jean-de-la-Chaine des deux tiers des oblations faites en ladite église, oblations que le prieur de Chamars avait droit de prendre « aux jours de jeudy absolu, vendredy, vigille et jour de Pasques, vigille de Penthecoste, vigille et jour de la Nativité de M^r saint Jehan-Baptiste, vigille et jour de Toussaint et vigille et jour de Noël. »

H. 2299. (Cahier.) — In-4^o, papier, 76 feuillets.

1778-1780. — Registre du greffe de la justice de Saint-Martin de Chamars. — Plainte de Léon-Marguerite Leclerc, baron de Juigné, contre les sieurs François Collin et Jacques Pie, carriers, qui ont brisé dans la carrière des blocs de pierre lui appartenant (f^o 9). — Procès, à la requête de N. Ratemodon, prieur de Saint-Valérien de Châteaudun, contre Françoise Audonneau, veuve de Toussaint-Joseph Lemoine, fermier général dudit prieuré, pour la reddition des comptes (f^o 13). — Demande en séparation de biens par Françoise Marais contre Denis-Jacques Antoine, soldat au régiment de Médoc infanterie (f^o 16). — Enquête contre le sieur François Deniau, marchand de vaches, pour coups portés à sa femme (f^o 32). — Procès entre Jérôme-Thomas Perrault, curé de Douy, et N. Girard, charpentier, pour des bois de charpente livrés audit curé (f^o 39). — Plainte contre Marie-Madeleine Marchand, cuisinière, pour avoir *bataillé* des pommes de *toutemuses* dans un clos à la croix Rousseau (f^o 56).

H. 2300. (Cahier.) — In-4^o, papier, 30 feuillets.

1788-1789. — Registre du greffe de la justice de Saint-Martin de Chamars. — Sentence condamnant Charles Lamy, charpentier, à payer 18 liv. 10 s. pour une corde de souches (f^o 1). — Condamnations contre divers pour délits dans les bois du prieuré (f^o 3). — Plainte contre François Peigné, maréchal, dont le chien a mordu à la jambe Louis Guérin, commissionnaire à Châteaudun (f^o 6). — Demande de Charles Guerty, ancien prieur de Saint-Martin de Chamars, pour être payé des cens dus au prieuré sur les maisons et dépendances de la plus grande partie de la rue Chartraine, sur la gauche, partant de la place Royale en allant à Chartres (f^o 9).

H. 2301. (Cahier.) — In-4^o, papier, 8 feuillets.

1789-1790. — Registre du greffe de la justice de

Saint-Martin de Chamars. — Sentence condamnant Antoine Pie, jardinier, à payer à Louis Nourry, cabaretier, 9 liv. 4 s. pour 15 pintes de vin et une pinte de cidre, à lui vendues « pour gouverner sa femme pendant ses couches » (f^o 4). — Demande de Charles Guerty, ancien prieur de Saint-Martin de Chamars, pour être payé des lods et ventes dus sur une maison et grange situées faubourg de Saint-Jean, et sur un *gats* de cerisiers au clos de Pommousse (f^o 5).

PRIEURÉ DE SAINTE-MARIE DE CHAUVIGNY.

H. 2302. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

V. 1120-V.1170. — Don par Barthélemy de Vendôme au prieuré de Fontaine-Gihard, de *Fonte Gihardi*, de 4 charruées de terre au Perche, au lieu appelé Chauvigny, *in Perticho, in loco qui Calviniacus vocatur*, et de toutes les choses nécessaires pour bâtir et entretenir la maison prieurale (v. 1120). — Transfert à l'abbaye de Marmoutier du don fait par Barthélemy de Vendôme, et établissement d'un prieuré à Chauvigny (v. 1145)¹. — Sentence arbitrale rendue par Guillaume de Passavant, évêque du Mans, entre les religieux de Marmoutier et Barthélemy, doyen de Tours, au sujet de divers héritages sis à Chauvigny, *super quibusdam possessionibus que sunt apud Calviniacum, in pago Carnotensi*, lesdits héritages autrefois donnés à l'église de Fontaine-Gihard, *ecclesie Fontis-Gihardi* (v. 1170).

H. 2303. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1146-1237. — Confirmation par Geoffroy, évêque de Chartres, du don fait par Girard et sa femme Hildegarde, *Giraldus et Hildegardis uxor ejus*, de tout ce qu'ils possédaient au bois du Perche, *in boscho Perticensis tam in herbis quam in lignis et in ceteris omnibus, exceptis apibus* (v. 1146). — Amortissement par Robert de l'Isle, vicomte de Blois, *Robertus de Insula, Blesensis vicecomes*, de ce que les religieux de Chauvigny, *monachi de Calviniano*, possédaient à Pesou, *apud PISOIUM* (v. 1165). — Don par Ursion de Meslay, seigneur de Fréteval, au prieur de Chauvigny, *priori de Chauvigniaco*, de l'étang de Moulinet, *stagnum de Molineto*, et d'un pré y attenante (1216). — Accord avec Geoffroy de l'Isle pour des arbres plantés sur le fossé des vignes des religieux à Pesou, *juxta vineas de Pesoto* (1237).

¹ *Cart. dunois*, p. 173.

H. 2304. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1173-1220. — Abandon par Ansold le forestier, *Ansodus folestarius*, des droits qu'il réclamait sur la terre du prieuré, *servantiam et monacatum quod reclamabat in terra monacorum de Calvigaco* (1173). — Accord avec Ansold Bozane, *Ansodus Bozane*¹, pour les droits qu'il prétendait sur la prévôté de Chauvigny, *super prefectura de Calviniaco* (1187). — Sentence arbitrale de Gautier, évêque de Chartres, sur un différend entre l'abbaye de Marmoutier et Étienne, curé de Chauvigny, pour l'augmentation du bénéfice dudit curé (1220).

PRIEURÉ DE SAINT-JOUDRY².

H. 2305. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1155-1215. — Don par Gosbert du Bouchet et Adelaïde, sa femme, *Gosbertus de Boscheto, una cum conjuge sua Adelardi*, au prieuré de Saint-Joudry, *monachis Majoris Monasterii in parochia Sancti Gildericus Deo militantibus*, de la terre du bois de Vendôme, *terram bosci Vendocinensis* (1155). — Confirmation par Robert, évêque de Chartres, à l'abbaye de Marmoutier, des églises de Saint-Joudry et de Chauvigny, *ecclesias Sancti Gildericus et Calviniaci et eorum altaria*, et du don fait par Gosbert du Bouchet (v. 1160). — Confirmation par Geoffroy (V), vicomte de Châteaudun, du don fait par Gosbert de Preuilley, *Gosbertus de Pruleiaco*³, son aïeul, et Adelaïde, sa femme (1215)⁴. — Don par Hugues, vicomte de Châteaudun, de la terre du bois de Vendôme entre Romilly et Chauvigny, *terram nemoris Vendocinensis inter Romilliacum et Calviniacum* (v. 1170)⁵.

H. 2306. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin⁶.

1229. — Abandon par Geoffroy (VI), vicomte de Châteaudun, au prieur de Saint-Joudry, *priori de Sancto*

¹ Ansold Bozane est le même qu'Ansold le forestier : son fils Adam apparaît dans les deux chartes.

² Le prieuré de Saint-Joudry fut réuni au XIV^e siècle au prieuré de Chauvigny.

³ Le même que Gosbert du Bouchet.

⁴ *Cart. dunois*, p. 206.

⁵ Il existe 3 originaux de cette pièce. Deux sont les parties d'un même chirographe, avec la devise *cirographum*; la troisième est la moitié d'un autre chirographe, portant pour devise A B C D E F G H I K L M N O.

⁶ Le tiers environ de cette chartre a été rongé par l'humidité.

Gilderico, de tous les droits qu'il percevait sur les marchands qui se rendaient à la foire de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

PRIEURÉ DE SAINT-GERVAIS DE CHUISNES.

H. 2307. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

V. 1045-V.1140. — Don par Guillaume, prêtre, *Guillelmus presbiter*, à l'abbaye de Marmoutier de l'église de Chuisnes, *in pago Carnoteno, in loco qui dicitur Choïna, ecclesiam in memoria sanctorum martirum Gervasii et Protasii, quam ipse construxit, et circa eam habitationes monachorum conversationi habiles* (v. 1045)¹. — Confirmations : par Gilduin de Breteuil et Hardouin, son fils, vicomte de Chartres, *Gelduinus de Bretulio et filius ejus Harduinus, vicecomes Carnotensis*, du don de l'église de Chuisnes à l'abbaye de Marmoutier (v. 1048)²; — par Évrard, vicomte de Chartres, de l'église de Marolles, de l'aleu de Morteuves et de l'église de Chuisnes, *ecclesiam de Mairolis, alodum Mortue Aque et ecclesiam Sancti Gervasii de Choïna* (v. 1050)³; — par Geoffroy, évêque de Chartres, de l'église de Chuisnes, qui auparavant était une abbaye, de celles du Favril et de Prunay, *obedientiam Chonie que ante abbatia fuerat, ecclesiam de Faverillo et ecclesiam Pruneti* (v. 1140).

H. 2303. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1055-1066. — Don par Ives de Courville, *Ivo de Curvavilla*, du moulin de Tranchesac, le jour de la dédicace de l'église de Chuisnes par l'évêque Agobert, *in dedicatione ecclesie Cheonii a donno Aiverto facta, tunc temporis Carnotensis ecclesie episcopo* (v. 1055)⁴. — Don par Aimery, fils de Gontier, *Haimericus, filius Gunterii*, d'une terre à Chuisnes avec 7 hôtes qui l'habitent, *quandam terram apud Choinam cum VII hospitibus in ea habitantibus* (1066).

H. 2309. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1080-1329. — Don au prieuré de Chuisnes par Hardouin Tête-de-Fer, *miles quidam nomine Harduinus, cognomine Caput Ferreum, de castello Curveville*, de 23 deniers de cens sur l'église de Saint-Marin, *de basilica*

^{1 2 3} Ces trois pièces ont été publiées par Mabille, dans le *Cartulaire dunois*, p. 96, 101 et 111, d'après l'*Histoire manuscrite de Marmoutier* de dom Martène. La chartre d'Évrard surtout renferme de nombreuses incorrections.

⁴ *Cart. dunois*, p. 100; d'après une copie assez défectueuse de dom Martène. On lit au dos de l'original : *Notitia de dedicatione ecclesie Cheonii*.

Sancti Marini (v. 1080)¹. — Confirmation par Geoffroi, évêque de Chartres, du don fait par Hugues, vicomte du Puiset, Hugo, *vicecomes de Puteolo*, et Ermensinde, veuve d'Ives de Courville, *Ermensendis, uxor quondam Ivonis Cotella de Curvavilla*, de tout ce qu'ils possédaient en l'église de Saint-Marin de Chuisnes, *in ecclesia Sancti Marini martyris in vico Choinensi sita* (v. 1128)². — Acte de réunion par Mathieu des Champs, évêque de Chartres, des deux églises de Saint-Gervais et de Saint-Marin de Chuisnes, *de Chuinia* (1253). — Accord fait avec Jean, curé de Saint-Marin, pour les offrandes faites en la dite église et en la chapelle de Saint-Santin, *in ecclesia Sancti Marini de Chuynia et in capella Sancti Santini, sita in dicta parrochia, juxta dictam ecclesiam* (1328) : confirmation du dit accord par Jean du Plessis-Pasté, évêque de Chartres (1329).

H. 2310. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1185-1239. — Confirmation par Ives de Vieuxpont du droit d'usage dans sa forêt de Courville, *mortuum boschum ad calfagium suum et ad panem suum coquendum et vivum boschum ad domos suas faciendas et officinas construendas et reficiendas, apud Choniam tantum, et pastum porcis suis* (1185). — Abandon par Ives de Vieuxpont, seigneur de Courville, *Ivo de Veteri-Ponte, dominus Curveville*, du péage qu'il percevait sur les hommes de Chuisnes, *pedagium quod ab hominibus Chonie illi reddebatur, quod homines ejusdem ville exitum vocabant* (1190). — Accord, devant le bailli du Roi à Verneuil, entre le prieur de Chuisnes et Ives de Vieuxpont, seigneur de Courville, et Isabelle, sa femme, pour des terres au Favril et un hébergement aux Arcis, *super quibusdam terris circa monasterium de Faveriliaco, quasi in rotonditate sitis, et super quodam hebergamento in villa que dicitur les Arsiz* (1239).

H. 2311. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1196-1260. — Abandon par Geoffroy, comte du Perche, d'un droit de procure qu'il percevait sur les hommes de la ville de Chuisnes, *procuracionem unam quam homines ville que Chonia dicitur annuatim reddere consueverant* (1196). — Sentence arbitrale entre le prieur de Chuisnes et les habitants de Prétonville, *homines de Portumvilla*, pour un droit de procure réclamé par le prieur (1212). — Accord avec Ives de l'Eau, *Ivo, filius defuncti Roberti de Aqua*, pour la délimitation de ses terres d'avec celles du prieuré de Chuisnes (1258). — Accord avec Thomas et Jean, bouchers, *Thomas et Johannes, carnifices,*

¹ La formule d'investiture est assez curieuse : *Harduinus petiit et accepit a domno Tetbaldo priore cultellum ejus, ut eum loco doni Deo offerret; sed tamen lignum quoddam postea pro eo obtulit.*

² *Cart. dunois*, p. 170.

cives Carnotenses, pour une terre, un bois et une notte situés au Bois-Durand, *cujusdam terre, nemoris et noe que sita sunt apud nemus quod dicitur Nemus Durandi*, les dits héritages indument aliénés par Geoffroy de l'Isle, autrefois prieur de Chuisnes (1260).

H. 2312. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1543-1598. — Baux du revenu temporel du prieuré de Chuisnes.

H. 2313. (Liasse.) — 30 pièces, parch.; 7 pièces, papier : 1 sceau.

1257-1786. — Baux : à Pierre de Friaize, *Petro de Friesia*, de certaines brousses et terres appartenant au prieuré de Chuisnes, *quasdam brocias et quasdam terras pro parte cultas et pro parte incultas spectantes ad prioratum de Choenia* (1257); — d'un arpent de vigne, dit la borde de Chuisnes, au clos Saint-Lubin à Chartres (1544); — d'une place de maison, au Charmoy-sous-Courville, *unam plateam domus seu mazura sita ad locum nuncupatum le Chermay sur Corville* (1415); — de terres et maisons en la paroisse de Chuisnes (1456-1786; sceau de la Châtellenie de Chartres, 1456).

H. 2314. (Liasse.) — 15 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1466-1599. — Baux : de terres au Favril et des grosses et menues dîmes de la paroisse (1466-1514); — de la métairie d'Angerville-les-Malades, paroisse de Prunay-le-Gillon (1524-1599).

H. 2315. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1162-1255. — Sentence de Robert, évêque de Chartres, confirmant au prieuré de Chuisnes le droit qu'il possédait en l'église de Prunay-le-Gillon, *jus suum in ecclesia de Pruneto*, contre les prétentions de Jean, curé du dit Prunay (1162). — Confirmations : par Renaud, évêque de Chartres, du don fait par Hubert et Vincent, clercs, d'une partie de la dime de Saint-Germain, *partem decime Sancti Germani* (1183); — par Évrard de Levéville, *Evrardus de Levesvilla*, de l'abandon fait par Hugues Panier, *Hugo Panerius*, du tiers de la dime de Grognauld, *tercie partis tocius decime de Grunneax*, donné au prieuré de Chuisnes par Ives, son aïeul (1222). — Cession par Miles, chefcier, et Mathieu, sous-doyen de Chartres, au prieuré de Chuisnes d'une dime qu'ils avaient achetée en la paroisse de Prunay-le-Gillon, *decimam quandam in parrochia de Pruneio-Gilonis* (1238). — Confirmations : par Huet de Moinville, *Huetus de Moenvilla*, de la vente faite au prieuré de Chuisnes par Étienne le charpentier, d'une grosse dime en la paroisse de Prunay-le-Gillon,

quamdam decimam grossam in parrochia de Pruneto-Gilonis (1240); — par Mathieu des Champs, évêque de Chartres, d'un accord entre le prieuré de Chuisnes et Pierre, curé de Friaize, pour la dime de certaines terres à Friaize, *super decimas quarumdam terrarum existentium infra metas parrochie de Friesia* (1255).

H. 2316. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1338-1473. — Accord avec « Robert, syre de » Viezpont et de Corbeville » pour la justice et les autres droits du prieuré de Chuisnes (1338). — Plainte contre Michel de Champrond, bailli de Courville, qui a fait conduire aux prisons de Chartres un nommé Étienne Fraslon, justiciable du prieuré (1473). — Confession par devant le bailli de Chuisnes par Étienne Fraslon, charpentier, du meurtre commis par lui sur la personne de sa femme, et condamnation du dit Fraslon « à estre » traîné trois tours autour du gibet de la seigneurie de » Courville, et, ce fait, à y estre pendu et estranglé » (1473).

H. 2317. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1574. — Sentence des requêtes du Palais condamnant le prieur de Chuisnes à payer à l'abbaye de Marmoutier 10 livres pour la table abbatiale, plus 16 liv. 9 s. au principal boursier du collège de Marmoutier en l'Université de Paris.

H. 2318. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1519. — Bulle de Léon X portant provisions de la cure de Prunay-le-Gillon pour Michel Pigeart sur la résignation de Jean Poart. — Prise de possession de la dite cure par Michel Pigeart.

H. 2319. (Registre.) — In-folio, papier, 82 feuillets.

1620. — « Estat des vassaux qui ont rendu adveu à » messire Jacques des Ligneriz, chevalier, seigneur de » Fontaines et de la seigneurie et chastellenie de » Chuisnes, à cause de sa dicte seigneurie de Chuisnes. »

PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS D'ÉPERNON.

H. 2320. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1052-1249. — Don par Amaury de Montfort, *Amalricus miles*, à l'abbaye de Marmoutier, des églises d'Ormoys, de Prouais, d'Hermeray, de Gazeran et de

Rambouillet (1052); *vidimus* de 1323)¹. — Confirmation par Ives, évêque de Chartres, et Gautier, archidiacre, du don fait par Payen, chanoine de Chartres, de ce qu'il possédait en l'église de Hanches, *in ecclesia de Hanchis*, et de la chapelle de Houdrepoint, *capellam de Hildulphi Ponte* (1114)². — Confirmation par Mathieu des Champs, évêque de Chartres, de l'abandon fait par le prieur d'Épernon au curé de Hanches de 40 s. de rente qu'il lui devait sur la cure de Hanches, en échange des services que ledit curé rend au prieuré (1249)³.

H. 2321. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1140-1239. — Don par Louis VII au prieuré d'Épernon du droit d'usage dans la forêt Yveline, *in silva quæ Equiligna vocatur*⁴. — Abandon par le prieur d'Épernon du droit d'usage dans la forêt Yveline, *in foresta que Aquilina vocatur*, à Amaury, comte de Montfort, qui donne en retour 170 arpents dans son bois de Champgaudin, *nemoris de Campo-Gaudein* (1239)⁵. — Reconnaissance par Simon, comte de Leicester, *Symon, comes Leicestrie, dominus Montisfortis*, que l'aide à lui prêtée par les hommes d'Épernon pour la clôture du château du dit Épernon, *ad ejusdem castri claustram*, a été tout libérale et volontaire (1209)⁶.

H. 2322. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1210-1221. — Ventes : par Galeran de l'Étang, *Galeranus de Stanno*, de trois quartiers de vignes au vignoble de Saint-Thomas, *in cultura vinearum Sancti Thome* (1220); — par Ligier, fils d'Ogier du Bois-Saint-Thomas, de 3 sextérées de terre à Potain, *apud Potinum* (1221)⁷. — Don par Guillaume Estelou de toute la terre de Potain (1221)⁸. — Don par Simon de Villeneuve à Guérin Foriart, *Garino Foriart*, de 6 arpents de terre aux Brosses de Villeneuve, *sex agripenna terre des Broces de Villa Nova* (1210)⁹. — Confirmation par Simon de Villeneuve des acquêts faits par Simon le Fournier,

¹ *Cart. d'Épernon* par MM. Moutié et de Dion, p. 1. — Les textes publiés par MM. Moutié et de Dion sont en général assez corrects; malheureusement, toutes les pièces qui ont servi à M. Moutié pour cette publication, sont devenues presque illisibles par l'usage immodéré des bains de noix de gale auxquels il les a soumises.

² *Cart. d'Épernon*, p. 7. — Les noms des témoins sont altérés: de plus, la note jointe à cette pièce par M. Moutié est inexacte; le renvoi indiqué par des croix est bien du même temps que la charte elle-même.

³ *Cart. d'Épernon*, p. 54.

⁴ *Ibidem*, p. 10.

⁵ *Ibidem*, p. 37.

⁶ *Ibidem*, p. 19.

⁷ *Ibidem*, p. 27.

⁸ *Ibidem*, p. 28.

⁹ *Ibidem*, p. 22.

Symon dictus furnerius, sur Galeran de l'Étang et Guérin Foriart (1221) ¹. — Vente par Simon le fournier au prieuré d'Épernon de la terre des Brosses de Villeneuve (1221) ². — Don par Simon de Villeneuve de 12 deniers de cens qu'il percevait sur la terre des Brosses de Villeneuve (1221) ³. : confirmation de la dite donation par Amaury de la Queue, *Amauricus de Cauda*, frère du dit Simon (1221) ⁴.

H. 2323. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1345. — Vente par Gillette, veuve de Guillaume Geuffrin, à Jacques Boileau, clerc, de « une grange » avecques une place séant devant icelle grange, à » Ramboillet ⁵ »; donation de la dite grange par Jacques Boileau au prieuré d'Épernon ⁶.

H. 2324. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1209-1463. — Confirmation par Simon, comte de Leicester et seigneur de Montfort, d'un accord entre les religieux d'Épernon, *monachos Parlonenses*, et Mathieu de Paimpol, *Matheus de Pampool*, pour un pré à la queue de l'étang des moines, *super quodam prato in cauda cujusdam stagni eorumdem monachorum* (1209) ⁷. — Don par Guyot Berruyer, d'un arpent de pré, « tenant à la » rivière appelée le Baingnoer aux moines d'Épernon » (1344) ⁸. — Accord avec Robert de Garennes, seigneur de Changy, pour « trois quartiers de pré ou environ » assis à Saint-Martin-de-Nigelles, au lieu nommé » Nigelles » (1463) ⁹. — Confirmation par Dreux, chevalier, de Raiseux, *Drocho, miles de Resieux*, d'un accord entre le prieur d'Épernon et Jean de Nigelles, *Johannes de Nigeriis*, pour certains prés à Hermeray et au Coudray, *de Hermerai et apud Coudrai* (1231) ¹⁰. — Don par Dreux de Raiseux de 6 deniers de cent sur un pré près la grange d'Hermeray, *juxta granchiam de Hermereio* (1236) ¹¹.

H. 2325. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1243-1278. — Accords : avec Yves Espérel pour une maison en la censive du prieuré (1243) ¹² ; — avec

¹ *Cart. d'Épernon*, p. 30.

² *Ibidem*, p. 29.

³ *Ibidem*, p. 30.

⁴ *Ibidem*, p. 31.

⁵ *Ibidem*, p. 35.

⁶ *Ibidem*, p. 92.

⁷ *Ibidem*, p. 20.

⁸ *Ibidem*, p. 94.

⁹ *Ibidem*, p. 106.

¹⁰ *Ibidem*, p. 35.

¹¹ *Ibidem*, p. 36.

¹² *Ibidem*, p. 40.

Ferrand, fils du roi d'Espagne, et Laure de Montfort, sa femme, *Ferrandus, illustris regis Hispanie filius, heres Pontivi et dominus Sparnonensis, et domina Loura de Monteforti, ejus uxor*, pour la censive d'une maison sise au bourg Saint-Thomas, près la porte du château d'Épernon (1261) ¹ ; — avec Pierre du Bois pour un mur construit par les religieux « ou fonz de l'esve qui joint aux ères » de Guestreuse » (1278) ². — Don par Aimery de Gas, *Hemicus de Gaiis*, de 12 deniers de cens sur une pièce de terre au bourg de Saint-Thomas (1248) ³. — Reconnaissances : par Aubert Chaous et Agnès, sa femme, que la maison où ils demeurent à Épernon, *in castro Sparnonensi*, est de la censive du prieuré (1256) ⁴ ; — par Marguerite, veuve de Robert le Rouillé, *Margarita, relicta Roberti le Rooillé*, qu'elle tient à cens du prieuré d'Épernon un certain héritage à Maingournois, *quandam aream sitam apud Megornas* (1255) ⁵.

H. 2326. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1555-1669. — Baux des terres et des revenus temporels du prieuré de Saint-Thomas d'Épernon.

H. 2327. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1720? — Plan de la seigneurie du prieuré d'Épernon, avec relevés en regard.

H. 2328. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1376. — Reconnaissance par Ebles du Puy, évêque de Chartres, que le prieuré d'Épernon est exempt de sa juridiction ordinaire ⁶.

H. 2329. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1210-1537. — Bail à Michel le jeune de Prouais, *Michaeli juveni de Protheiis*, de 2 aires à Prouais, *duas areolas apud Protheias* (1210) ⁷. — Baux de maisons et de jardins à Épernon, Ormoy et Prouais (1450-1537 : 2 sceaux de la châtellenie d'Épernon, 1537).

H. 2330. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

V. 1180-1465. — Reconnaissance par Eve, abbesse d'Yerre, *Eva, dicta abbatissa de Edera*, d'un demi-muid de blé dû pour la dime du moulin de Chauffours à

¹ *Cart. d'Épernon*, p. 65.

² *Ibidem*, p. 72.

³ *Ibidem*, p. 49.

⁴ *Ibidem*, p. 59.

⁵ *Ibidem*, p. 58.

⁶ *Ibidem*, p. 99.

⁷ *Ibidem*, p. 23.

Gazeran, *molendini de Chaufor quod situm est apud Gazeran* (v. 1180) ¹. — Accord entre Amaury de Maintenon, *Amaricus de Mestemon*, et les hommes du prieuré de Maingournois, *de Megornas*, au sujet d'un biez fait par ledit Amaury, *super quodam becio ab stanno dicti Amarici usque ad aquam que Eure noncupatur* (1223) ². — Confirmation par Simon, comte de Leicester et seigneur de Montfort, d'un accord entre le prieuré et S. de Raiseux, S., *militem de Reisels*, pour l'eau du moulin de Saincourt, *super ductu aque molendini de Seincort* (1209) ³. — Reconnaissance par Robert, comte de Dreux, et Béatrix, sa femme, que les religieux d'Épernon peuvent amener au moulin de Saincourt, *ad molendinum de Seincort*, sans payer aucune redevance, les blés qu'ils reçoivent à la charmoie, à l'Épinay, au Passoir et à la Boissière, *apud Charmaiam et apud Spinctum et apud Passoier et apud Buxeriam* (1268) ⁴. — Baux : « d'une place assise à Dyonval, » près de Saint-Piat, sur la rivière d'Eure, en laquelle a » eu autrefois moulin » (1404) ⁵; du moulin « de Cadic » près d'Espéron » (1455-1460) ⁶. — Accord avec Louis de Crussol, seigneur de Marly à Gallardon, pour le moulin de Dionval (1465) ⁷.

H. 2331. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1461-1500. — Bail par Clément de Saint-Lomer, prieur d'Épernon, « d'un lieu appelé Curé près de « Grantchamp et de la Haulteville » (1461) ⁸. — Déclaration au prieuré d'Épernon par N. de Courcy de Bellême pour la métairie de Curé (1500).

H. 2332. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin : 1 sceau.

V. 1204-1339. — Don par Renaud, évêque de Chartres, à l'église d'Hermeray, *ecclesie de Hermeraio*, du bois de Gole, avec les dîmes des noales dudit lieu (1208) ⁹. — Sentence arbitrale entre les religieux d'Épernon et Simon, curé d'Hermeray, pour les dîmes des noales du bois de Gole, *super decimis novalium nemoris de Gola* (1210) ¹⁰. — Don par Renaud, évêque de Chartres, au prieuré d'Épernon de toutes les dîmes des noales de Gole, des Roches et des paroisses de Gazeran et de Rambouillet, *in territorio de Gola et in territorio de Rochis*

¹ *Cart. d'Épernon*, p. 12.

² *Ibidem*, p. 31.

³ *Ibidem*, p. 21.

⁴ *Ibidem*, p. 70.

⁵ *Ibidem*, p. 99.

⁶ *Ibidem*, p. 101 et 102.

⁷ *Ibidem*, p. 107.

⁸ *Ibidem*, p. 103.

⁹ *Ibidem*, p. 17.

¹⁰ *Ibidem*, p. 25.

et in parrochiis de Gaseren et de Rambolletto (1211) ¹. — Accord entre les religieux de Saint-Magloire de Paris et le prieur d'Épernon, *priorem de Espernone*, pour les dîmes des noales de la paroisse d'Hermeray, *in parrochia de Hermeroy* (1223) ². — Confirmation par Thibaut, abbé de Coulombs, d'un accord intervenu entre le prieur d'Épernon et un bourgeois de Nogent surnommé Juglet, pour la dime d'une terre située près de Lormaye, *juxta Ulmetum* (v. 1204) ³. — Accord avec l'abbaye de Coulombs pour les menues dîmes des animaux étant dans la grange des moines de Coulombs à Rozay, en la paroisse de Prouais, *super minutis decimis propriorum animalium in granchia de Roseto que sita est in parrochia de Proueis* (v. 1210) ⁴. — Don par Renaud, évêque de Chartres, à A., curé de Grandchamp, *A. presbitero de Cureto*, des dîmes des noales de la paroisse (1217) ⁵. — Don par Gautier de Renancourt, *Galterus de Renecort*, au prieuré d'Épernon et à l'église de Grand-champ, *ecclesie de Cureio*, de la dime d'une terre près le chemin qui délimite la dime de Grand-champ, *juxta viam que dividit decimariam de Cureio* (1226) ⁶. — Don par Renaud, maire de Guiperreux, *major de Vado-Petroso*, et Alix, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient dans les menues dîmes de Guiperreux et dans la grange des lépreux d'Épernon, appelée la Pifaudière (1247) ⁷. — Confirmation par Philippe Poignart, *Philippus dictus Poignart, miles*, et Agnès, sa femme, de la vente faite par Renaud, son maire de Guiperreux, *majorum suum de Vado-Petroso*, des menues dîmes de Guiperreux (1264; *fragment de sceau de la cour de l'archidiacre de Chartres*) ⁸. — Don par Guillaume de Mévoisins et Jeanne la Blanche, sa tante, de « la dime de Grongneul, « autrement de Saint-Prest » (1334) ⁹. — Don par Ingelger, seigneur d'Amboise, « Enjorger, seigneur » d'Emboize et de Chevreuse », de « la disme à la Blanche, » assise ou terrouer de Savonnières joste Espéron » (1338) ¹⁰; confirmation de la dite donation par « Pierre » le Biguot, escuier, et damoysèle Personnelle de Chadon, » sa femme » (1339) ¹¹.

H. 2333. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1249-1475. — Sentence arbitrale entre le prieur d'Épernon et Gautier, curé de Mittainville, *Galterum*,

¹ *Cart. d'Épernon*, p. 26.

² *Ibidem*, p. 32.

³⁻⁴ *Ibidem*, p. 24.

⁵ *Ibidem*, p. 27.

⁶ *Ibidem*, p. 33.

⁷ *Ibidem*, p. 48.

⁸ *Ibidem*, p. 67.

⁹ *Ibidem*, p. 88. — D'après une note mise au dos de la chartre originale, cette dime est la même que la dime à la Blanche, dont il est question dans la pièce suivante.

¹⁰ *Ibidem*, p. 90.

¹¹ *Ibidem*, p. 91.

personam de Mitainvilla, pour les dîmes de terres en la paroisse de Mittainville, près le Marchais Giroust, *in parrochia de Mitainvilla, juxta Marchesium Giroust, prope chimum qui dicitur chiminus Vaccarum* (1249) ¹ : confirmation de la dite sentence par Mathieu des Champs, évêque de Chartres (1249). — Accord avec Guillaume de Houx, *Guillermus de Housso*, pour les dîmes des terres du prieuré (1270) ². — Bail à Jean d'Angennes, seigneur de Rambouillet, « des grosses dismes appartenant au » prieur d'Espéronn és paroisses et terrouers de Ram- » boillet et Gasezen » (1475) ³.

H. 2334. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680 : — Plan du champart de Fosseuil, paroisse d'Épernon, comprenant les champniers de la Roche au Cublanc, Fosseuil, les Vallières, les Hièbles, le Puits de pot.

H. 2335. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 1 sceau.

1287-1460. — Reconnaissances : par « Guy de » Sandreville, chevalier, » d'un hébergement qu'il tient à cens du prieur d'Épernon, « à Ourmoy » (1287) ⁴ ; — par Étienne Cochon de 3 setiers de blé dus pour les arrérages d'un demi-muid de blé de rente « sur un habergement » assis à Grongneul, » légué au prieur d'Épernon par Crépin Lemaire (1460) ⁵. — Acquêts par divers de terres en la censive du prieuré d'Épernon (1349-1367 : *sceau de la châteltenie d'Épernon*, 1350).

H. 2336. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1261-1327. — Accord avec Ferrand, fils du roi d'Espagne, et Laure de Montfort, sa femme, *Ferrandus, illustris regis Hispanie filius, heres Pontivi et dominus Spernonis ac miles, et domina Loura de Monteforti, ejusdem Spernonis domina, ejus uxor*, pour la haute et la basse justice d'Épernon (1261) ⁶ : confirmation dudit accord par Robert, comte de Dreux, *Robertus, comes de Drocis et Montisfortis*, et Béatrix, sa femme (1265) ⁷. — Lettres de Philippe le Bel, roi de France, déclarant que les causes d'Épernon doivent ressortir au comté de Montfort (1304) ⁸. — Lettres de Marie, reine de France, renvoyant devant

¹ *Cart. d'Épernon*, p. 56.

² *Ibidem*, p. 71.

³ *Ibidem*, p. 109.

⁴ *Ibidem*, p. 74.

⁵ *Ibidem*, p. 103.

⁶ *Ibidem*, p. 60. — Dans l'U initial de la chartre originale, sont figurés les deux écussons de Ponthieu et de Montfort.

⁷ *Cart. d'Épernon*, p. 67.

⁸ *Ibidem*, p. 79.

le bailli de Mantes les causes de la ville d'Épernon (1313) ¹. — Accord avec « Yende de Meullenc, comtesse » d'Aubemalle, dame d'Espéronn, et Jehan de Pontiu. « son fils, » pour la justice de la ville d'Épernon (1327) ².

H. 2337. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1245-1248. — Accord avec la veuve d'Arnoul Boulart, *relicta Arnulphi, quondam dicti Boulart, de Spernone*, pour le droit de forage du vin qu'elle devait sur la boisson par elle vendue en sa maison devant l'Aumône d'Épernon, *ante domum Elemosine de Spernone* (1245) ³. — Procès entre le prieuré de Hautes-Bruyères et celui d'Épernon pour le droit de minage que la prieure de Hautes-Bruyères réclamait aux jours de foire de la Saint-André à Épernon (1246) ⁴ : autorisation donnée par l'abbesse de Fontevault à la prieure de Hautes-Bruyères de nommer des arbitres pour terminer le différend (1248) ⁵ ; sentence arbitrale donnant gain de cause au prieuré d'Épernon (1248) ⁶.

H. 2338. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1190-1267. — Don par Simon de Montfort au prieuré d'Épernon d'une foire à la Saint Léger dans le bourg de Saint-Thomas, *feriam unam habendam singulis annis in festo Sancti Ligerii in burgo Sancti Thome* (1203) ⁷ : confirmation par Jean, comte de Montfort (1248) ⁸. — Accord avec Henri de Grand-Pré, seigneur de Livry, et Laure de Montfort, sa femme, *Henricus de Grandi Prato, miles, dominus de Lyvriaco, et Laura de Monteforti, ejus uxor, domina de Sparnone*, pour la translation de la foire de la Saint-André du bourg de Saint-Thomas d'Épernon dans le château (1267) ⁹. — Accensement par Simon de Montfort des étaux d'Épernon aux bourgeois de la même ville (v. 1190) ¹⁰. — Mandement de Simon de Montfort à ses prévôts d'Épernon et de Bardelles, *prepositis suis Sparnonensibus et de Barzella*, pour qu'ils aient à faire payer aux religieux d'Épernon les droits qui leur sont dus sur les étaux des marchands (v. 1200) ¹¹.

¹ *Cart. d'Épernon*, p. 75.

² *Ibidem*, p. 85.

³ *Ibidem*, p. 41.

⁴ *Ibidem*, p. 42.

⁵ *Ibidem*, p. 52.

⁶ *Ibidem*, p. 53.

⁷ *Ibidem*, p. 14. — Les noms des témoins ont été mal transcrits par les éditeurs.

⁸ Nous n'avons de cette chartre qu'un vidimus de mars 1253. La pièce vidimée est datée de 1258, ce qui est évidemment une erreur.

⁹ *Cart. d'Épernon*, p. 68.

¹⁰ *Ibidem*, p. 16.

¹¹ *Ibidem*, p. 15.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE MAINTENON.

H. 2339. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e Siècle. — Inventaire des titres du prieuré de Notre-Dame de Maintenon ¹.

H. 2340. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1087. — V. 1105. — Don par Aimery de Villeray, *Haimericus de Villareto*, à l'abbaye de Marmoutier de l'église de Saint-Piat, *aeccliam Sancti Piat, in pago Carnotano sitam, et totum atrium ejusdem aeccliae* (1087). — Don par Mainier, fils de Germond, et Elisabeth sa femme, *Mainerius, filius Germundi, filii Avesgoti, et Elisabeth, uxor sua*, de l'église de Notre-Dame de Maintenon, *aeccliam Sanctæ Mariæ de Mestenone, quæ est intra muros ejusdem castri, cum terra ad faciendas officinas monachorum et ad facienda viridia et ortos eorum* (v. 1105)².

H. 2341. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

V. 1160-1260. — Don par Guillaume de Maintenon de 5 sous de rente à l'église de Notre-Dame de Maintenon, *ecclesie Beate Mariæ, in Mestenone constructe, pro anima Aalis, sue prioris conjugis* (v. 1160)³. — Confirmation par Amaury, seigneur de Maintenon, *Amauricus, miles, dominus de Mestenone*, de 10 sous de rente sur la prévôté d'Yvry, *in prepositura de Yvreio*, donnés par sa mère Agnès (1210)⁴. — Don par Amaury, seigneur de Maintenon, *Almaricus, dominus de Metenon*, et Émeline, sa femme, d'un pré près l'église de Saint-Pierre de Maintenon, *pratium situm parum ultra ecclesiam Beati Petri de Metenon* (1237)⁵. — Don par Amaury, seigneur de Maintenon, de la rivière depuis son château jusqu'au pont de la Bretèche, *aquam fluentem a loco juxta domum suam fortem ubi aque diversas moventur in partes usque ad pontem de Breteschia* (1210)⁶. — Accord avec Amaury, seigneur de Maintenon, *Amauricus, miles, dominus de Mentenone*, pour le cours de l'eau qui passe entre le pré et les jardins du prieuré, *super aque decursu inter pratium et ortos monachorum* (1212)⁷. — Don par Hugues de Maintenon, *Hugo de Meintenone, miles, filius defuncti Almarriçi*, du cours d'eau entre les prés et les jardins

¹ Cet inventaire ne donne qu'une analyse incomplète des titres, sans indiquer d'ailleurs la date d'aucun d'eux.

² *Cart. de Maintenon*, par MM. Moutié et de Dion, p. 137.

³ *Ibidem*, p. 139.

⁴ *Ibidem*, p. 141.

⁵ *Ibidem*, p. 155.

⁶ *Ibidem*, p. 142.

⁷ *Ibidem*, p. 143.

du prieuré, *totam aquam, cum fundo ejusdem aque, defluentem a rivulo sive becio existente inter prata monachorum et prata canonicorum ecclesie Beate Mariæ Carnotensis, inter prata sive ortos dictorum monachorum* (1259)¹. — Confirmation par Jean de Maintenon, *Johannes, dictus de Metenone, armiger, filius defuncti Almaurici*, du don fait par son père de 5 setiers de blé de rente sur le moulin d'Épernon, *in molendino quod fait dicti Almaurici, sito apud Sparnonem* (1260)².

H. 2342. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1222-1258. — Confirmation par Simon de Marolles, *Simon de Maieroliis, miles*, du don fait par son père Simon de 2 setiers de blé sur son champart de Marolles (1222)³. — Échange entre le prieuré et Jean de Marolles, *Johannes de Maeroliis, miles*, de 2 sous de rente sur une maison près l'hébergement dudit chevalier, contre deux douzains de vin sur le pressoir de l'Isle, *duas dozenas vini in pressorio de Insula* (1248)⁴. — Don par Jean de Marolles en dot à sa fille Agnès, en la mariant à Hugues, seigneur de Maintenon, de ce qu'il possédait dans les moulins du Gué auprès de Pierres, *in molendinis de Vado versus Petras*, à la charge de payer 2 setiers de blé de rente au prieur de Maintenon (1248)⁵. — Accord avec Guillaume Mauvoisin, Agnès sa femme et Marguerite veuve de Robert le Rouillé, *Guillelmus, dictus Malus Vicinus, miles, Agnes ejus uxor, et Margarita, relicta Roberti le Rouillé, soror dicte Agnetis*, pour un droit de mouture que les religieux de Maintenon prétendaient avoir sur les moulins de Maintenon, *in molendinis de Meinthenon* (1258). — Accords avec Jean Mainier, *Johannes Mennier, sororius Petri Alberici* : au sujet de pieux qu'il a fait placer dans la rivière pour soutenir le pont qui vulgairement s'appelle *pons Petri Alberici* (1252)⁶; — au sujet de la pêche d'un étang acheté par le dit Jean Mainier de Hugues de Maintenon, entre Maintenon et Houdrepont, *inter Methenon et Houderpont* (1253).

H. 2343. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1225-1248. — Quittances : par Simon, seigneur de Rochefort, *Symon, dominus Rupis Fortis et Puisati*, de 200 livres à lui dues par l'abbaye de Marmoutier (1225)⁷; — par Gautier, curé de Néron, exécuteur du testament d'Isavie, dame de Néron, *Galterus, presbiter de Nerone*,

¹ *Cart. de Maintenon*, p. 177.

² *Ibidem*, p. 179.

³ *Ibidem*, p. 145.

⁴ *Ibidem*, p. 166.

⁵ *Ibidem*, p. 164.

⁶ *Ibidem*, p. 171.

⁷ *Ibidem*, p. 153. — Le texte donné par MM. Moutié et de Dion est absolument incorrect.

exequutor testamenti defuncte Ysavię, quondam domine de Nerone, de 7 livres dues par le prieur de Maintenon (1247) ¹; — par Thibaud Chaillou de 6 sous par lui prêtés au prieur de Maintenon (1247) ². — Confirmation par Jean du Bois, *Johannes de Boscho, miles*, et Euphémie, sa femme, de la vente d'une maison à Houville faite au prieuré de Maintenon par Robert Brulart (1247) ³: quittance de 55 sous dus pour l'achat de la dite maison (1247) ⁴. — Confirmation par le prieur de Maintenon de la vente faite par Pierre Voisine et Marie, sa femme, à l'église de Houville, *de Houvilla*, d'une place contigue au cimetière de la dite église (1248) ⁵.

H. 2344. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1258-1680. — Accord avec Jean, fils d'Abraham de Maintenon, pour une sergenterie que ledit Jean prétendait posséder à Houville (1254) ⁶. — Baux : de terres à Houville (1491-1557); — d'une pièce de terre en bois et buissons appelée le Buisson aux Moines, à Maintenon (1521); — de la pêche de la rivière d'Eure au dessous du moulin de Bourray, paroisse de Vacheresses-les-Basses (1680).

H. 2345. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1245-1256. — Accord avec Robin, fils de Robert de Grogneul, *Robinum, filium Roberti de Groignol*, pour 2 setiers de blé que le prieur de Maintenon disait avoir droit de percevoir à Pierres, *apud Petras*, du don de Nicolas Galeran (1245) ⁷. — Échange entre le prieur de Maintenon et Aimery de Grogneul, *Hemericus de Grongnolio, armiger*, et Jeanne, sa femme, des 2 setiers de blé dus au prieuré à Pierres contre une pièce de terre, à Pierres, appelée la Pointe (1256) ⁸: confirmation dudit échange par Guillaume Grognet, *Guillelmus dictus Gronniet, miles* (1256) ⁹.

H. 2346. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1225-1789. — Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, d'un accord entre le prieur de Maintenon et Simon, curé d'Ouerre, *Symon, persona ecclesie de Horreia*, pour la dime des noales de la dite paroisse (1225) ¹⁰.

¹ *Cart. de Maintenon*, p. 159.

² *Ibidem*, p. 162.

³ *Ibidem*, p. 160.

⁴ *Ibidem*, p. 161.

⁵ *Ibidem*, p. 166.

⁶ *Ibidem*, p. 173.

⁷ *Ibidem*, p. 158.

⁸ *Ibidem*, p. 176.

⁹ *Ibidem*, p. 175.

¹⁰ *Ibidem*, p. 152.

— Bail des grosses et menues dimes de la paroisse d'Ouerre (1789). — Accord avec le curé de Saint-Pierre de Maintenon pour les menues dimes de Iaines et d'agneaux du village de Sauny, *omnes minutas decimas lanarum et agriculorum ejusdam ville que dicitur Sougni, juxta Meintenonem site* (1248) ¹. — Sentence arbitrale entre le curé de Houville, *presbiterum de Houvilla*, et le prieur de Maintenon pour les dimes des laines de la paroisse de Houville (1248) ². — Vente aux clercs du chœur de Notre-Dame de Chartres de la moitié d'une dime appelée Moulu, *que dicitur decima de Morlu*, en la paroisse de Pierres, par Guérin du Péage-Robertcourt, Robin Cossart de Boutigny et Jacquet des Prés, *Guarinus dictus de Pedagio de Roberticuria, Robinus Cossart de Botegni et Jaquetus de Pratis* (1243) ³: confirmation de la dite vente par Jean du Bois, Jean de Vacheresses et Simon de Changé (1243) ⁴. — Retrait féodal de la dite dime par le prieur de Maintenon sur les clercs du chœur de Notre-Dame (1249) ⁵. — Déclaration par le curé de Pierres qu'il renonce à faire le retrait de la dite dime (1249) ⁶. — Quitances par les clercs du chœur de 120 livres à eux dues pour le retrait féodal de la dime de Moulu, *pro retractatione decimarum de Moullu* (1250) ⁷.

H. 2347. (Liasse.) — 5 pièces, parch. : 1 sceau.

1224-1248. — Accord entre l'abbaye de Coulombs et le prieuré de Maintenon, d'une part, et Thibaut d'Artie, *Theobaldus de Artia* ⁸, *miles*, pour la justice de Pré, paroisse de Coulombs, *super justicia de Pratis* (1224) ⁹: confirmation dudit accord par Amaury de Prémont, *Amauricus de Probato Monte, miles*, (1224) ¹⁰. — Accord avec Simon de Marolles, *Symon de Macrolis, miles*, pour la haute justice sur les hommes du prieuré à Pierres (1236) ¹¹. — Accord avec Chrétien Chevrel, prévôt de Maintenon, au sujet des redevances qu'il réclamait du prieuré (1248; *fragment de sceau de l'officialité de Chartres*) ¹².

H. 2348. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

V. 1173-1252. — Confirmation par Guillaume,

¹ *Cart. de Maintenon*, p. 163.

² *Ibidem*, p. 167.

³ *Ibidem*, p. 157.

⁴ *Ibidem*, p. 158.

⁵ *Ibidem*, p. 168.

⁶ *Ibidem*, p. 169.

⁷ *Ibidem*, p. 171.

⁸ Dans le sceau qui était appendu à cette chartre et dont Gaignières nous a conservé le dessin *Teobaldus de Artia* est appelé *Theobaldus de Boconviler*.

⁹ *Cart. de Maintenon*, p. 148.

¹⁰ *Ibidem*, p. 149.

¹¹ *Ibidem*, p. 153. L'accord de Simon de Marolles est approuvé par Agnès, sa fille, femme d'Adam, seigneur de Gallardon.

¹² *Cart. de Maintenon*, p. 162.

archevêque de Sens, d'un accord entre les religieux de Maintenon et Oger, curé de Saint-Pierre de Maintenon, pour les droits paroissiaux de la nouvelle ville du Parc *super parrochagio nove ville de Parco* (v. 1173)¹. — Accords avec l'abbaye de Coulombs (1249) et avec Pierre, curé de Charpont, *Petrus, persona Sancti Hyllarii de Seherpont* (1252), pour les dîmes des terres labourables sises entre Charpont et Prémont, *super decimis terrarum arabilium sitarum inter Seherpont et Provemont, juxta nemus de Provemont*.

H. 2340. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1531-1531. — Fondation de la collégiale de Saint-Nicolas de Maintenon par Jean Cottereau, baron de Maintenon.

PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS DE MESLAY-LE-VIDAME.

H. 2350. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1092. — Vente par Foucher de Meslay, alors enfant, *Fulcherio infante de Merlaico*, d'une charruée de terre à Mauvoisin, *apud locum qui dicitur Malus Vicinus*².

H. 2351. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 12 pièces, papier.

1361-1719. — État du revenu du prieuré de Meslay-le-Vidame (1361). — Déclaration des terres et héritages dépendant dudit prieuré « es paroisse de Mellay, de » Saint-Etienne du Gaut, de Saint-Jehan de Villeau, de » Saint-Lucan de Luigny en Dugnois, de Saint-Jehan » de Sours et de Rouvray-Saint-Flourentin » (1526- » 1719).

H. 2352. (Liasse.) — 44 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

1527-1770. — Baux par le chambrier de l'abbaye de Marmoutier du revenu temporel du prieuré de Meslay-le-Vidame, consistant « tant en un logis manable assis » audit Meslay, qu'en terres labourables, dixmes, » champarts, droits seigneuriaux et généralement tout » ce qui dépend du domaine dudit prieuré. »

H. 2353. (Liasse.) — 11 pièces, parch.; 39 pièces, papier.

1464-1701. — Baux : de la métairie « appelée la » mestairie du lieu Saint-Nicollas de Meslay, » contenant » maison manable, granche, coulombier ou vollières,

¹ *Cart. de Maintenon*, p. 140.

² *Cart. dunois*, p. 135.

» estables, court, chappelle, vignes, terres labourables et 6 muids de terre au terroir de la Fosse à l'Asne » (1464-1681); — de la métairie des Moineries et d'un lot de terre à Brouville, paroisse de Saint-Denis-de Cernelles (1553-1618); — de 11 setiers de terre à Sours et des grosses dîmes de Chandres (1478-1701); — de la métairie d'Auvilliers, paroisse d'Andeville, comprenant 49 arpens de terre labourable (1526-1665).

H. 2354. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1566-1730. — Ventes par le prieuré de Meslay-le-Vidame : à Jean Basin, procureur du Roi en la prévôté de Blois, d'une maison sise à Blois, en la rue des Papegaux (1576); — à Charles-Léon Cornuel, seigneur de Villepion, du fief, seigneurie et justice de Loigny en Beauce (1683); — à Jean Rouillé, comte de Meslay, « d'une maison qui » est à présent en ruine et quelques autres bastimens de » bousilage qui ne subsistent plus, avecq une petite » chappelle où on ne dit plus la messe, estant en très » mauvaise réparation et sans ornemens » (1690); — au même, de 7 muids de terre plantés d'arbres, enclavés dans le domaine du dit comte de Meslay (1730).

H. 2355. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1582-1586. — Sentence des requêtes du Palais condamnant le fermier du prieuré de Meslay-le-Vidame à démolir un colombier qu'il avait édifié sur pilotis « sur » la voirie en chemin public de Meslay. »

H. 2356. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1400-1402. — Union du prieuré de Meslay-le-Vidame à la chambrière de Marmoutier.

PRIEURÉ DE SAINT-GILLES DE MONTIGNY-LE-GANNELON

H. 2357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1750. — Inventaire des titres du prieuré de Montigny-le-Gannelon (v. 1135-1521).

H. 2358. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1135. — Don par Eudes de Montigny, *Odo de Montiniaco*, et Agnès, sa femme, d'un verger près le château de Montigny, et promesse par eux d'édifier une

église en pierre au lieu de la chapelle en bois qui sert aux religieux ¹.

H. 2359. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1180-1218. — Échanges entre le prieuré de Montigny : et Gautier le Moine d'un arpent et demi de vigne contre un pré appartenant audit Gautier, *cum monachi Majoris Monasterii apud Montiniacum manentes prata non haberent unde sufficienter sibi fenum colligerent, quidam homo nomine Galterius Monachus pratum quoddam quod habebat eis pro uno arpent et dimidio vinearum excambiavit* (v. 1180) ²; — et Rahier, seigneur de Montigny, de vignes situées à Montigny, *quarundam vinearum in Montiniaco* (v. 1185) ³. — Confirmation par Rahier, seigneur de Montigny, des dons faits par son père Eudes et sa mère Agnès (1184) ⁴. — Don par Robert Touchard, *Robertus Toschart*, d'un demi-arpent de vigne à Saint-Hilaire, *dimidium arpentum vinee site apud Sanctum Hylarium, in loco qui dicitur la Boterele* (1217) : confirmation de ladite donation par Renaud Payen, *Raginaldus Pagani, miles* (1218).

H. 2360. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1486-1521. — Baux de maisons et de terres à Montigny-le-Gannelon et à Marchenoir.

H. 2361. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1251-1258. — Procès entre les religieux de Montigny et Isabelle, femme de Jean de Montigny, *Johannis de Montinneio*, pour un prêt de 94 livres et 7 sous fait à Hervé de Beauvoir, *Herveo de Bello Visu, armigero*, dont la dite Isabelle est héritière.

H. 2362. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1484. — Contestation entre le prieur de Montigny et celui de Saint-Hilaire-sur-Yerre touchant certaines

¹ Mabille, dans le *Cart. Dunois*, p. 174, a publié cette pièce qu'il date par erreur de 1175. Il a négligé de reproduire la fin de l'acte, ajoutée après coup, mais à une époque contemporaine, par un scribe peu versé dans la langue latine : *Tali vero condicione hoc donum fuit cum cessum ut monachi Sancti Martini Majoris Monasterii homines de castello Muntiniachi infra burgum justa situm non reciperent nec annonam nec vinum eorum, et si monachi vel homines istius burgi vinum suum in hanno domini vendere voluerint quemadmodum et alii obola prebuerint. Et monachus quidam ad minus et presbiter hic maneat, et puteus. A la suite de ces quelques lignes sont les croix d'Eudes, d'Agnès, de Rahier et d'Eudes : *signum Odonis; signum Agnetis; signum Raherii; signum Odonis.**

² *Cart. dunois*, p. 181. — Nous publions le commencement de cette chartre parce que Mabille l'a transcrite d'une façon inintelligible.

³ Cette pièce est un chirographe dont la devise est : *Cyrographum inter Beatum Martinum et dominum Raherium.*

⁴ *Cart. dunois*, p. 181.

» dixmes en certains héritages situés près la petite forest » de Montigny, devant le lieu de la Guischinginière. »

H. 2363. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1212-1300. — Confirmation par Renaud, évêque de Chartres, d'un accord fait entre les religieux de Montigny, *monachos Sancti Egidii de Montiniaco*, et Hubert, curé de Saint-Gilles de Montigny, pour les offrandes faites en ladite église de Saint-Gilles (1212) ¹. — Accord entre les religieux de Montigny et Roland, curé de Saint-Sauveur de Montigny, *Rolandum, personam ecclesie Sancti Salvatoris de Montegniaco*, pour le partage des revenus de la dite église et des offrandes qui y sont faites (1212) ²; confirmation dudit accord par le chapitre de Marmoutier (1213). — Réunion des deux églises paroissiales de Saint-Sauveur et de Saint-Gilles de Montigny, *de Montigniaco juxta Cloiam* (1300) : confirmation par Jean, évêque de Chartres (1300) ³.

H. 2364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1303. — Permission par l'abbé de Marmoutier à Jean Pourpié, curé de Montigny, *rector ecclesie de Montigniaco Guenelonis*, de joindre à la maison presbytérale de Montigny, une place par lui acquise derrière ladite maison.

H. 2365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1521-1522. — Vente par Michel Marsenge, curé d'Autheuil, à Macé le Veillard, curé de Montigny, d'une maison et jardin au Fournil, paroisse de Montigny (1521) : quittance par Antoinette de la Rochette, dame du Fournil en partie, des gauds et ventes dus pour ledit acquêt (1522).

PRIEURÉ DE NOTTONVILLE

H. 2366. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

XVIII^e Siècle. — « Inventaire des titres et papiers de » la seigneurie de Nottonville et de ses annexes, » dépendant de la manse abbatiale de l'abbaye royale » de Marmoutiers lès Tours, unie à l'archevêché de » Tours ». — Baux à ferme (1350-1722); domaine et justice (1294-1724); baux à perpétuité (1318-1674); dimes, champs, terrages et avenages (1288-1734); déclarations (1326-1736).

¹ *Cart. dunois*, p. 205.

² *Ibidem*, p. 203.

³ *Ibidem*, p. 250.

H. 2367. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1073-V. 1074. — Don par Évrard, vicomte de Chartres, à l'abbaye de Marmoutier de ce qu'il possédait à Nottonville, *in villa que Nantulfi nuncupatur, que in Dunensi territorio consistit*, et de l'église d'Averdon, *ecclesiam quandam que apud Averdonum sita est* ¹ (1073) : confirmation de ce don par Thibaut III, comte de Chartres (v. 1074) ².

H. 2368. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

V. 1116-1222. — Don par Gaston de Brou, *Guasto de Braiolo*, de tout ce qu'il percevait en l'église de Nottonville, *hoc quod accipiebat in altari de Nantulfi villa, id est panem et candelas et denarios* (v. 1116). — Abandon par Miles, comte de Bar-sur-Seine, d'un hébergement que son aïeul Évrard avait construit dans le prieuré de Nottonville, *in prioratu de Nantovilla* (1219) ³. — Confirmation par Guillaume, archevêque de Sens, du don par Jean de Méréville, *Johannes de Merevilla*, d'une maison qu'il possédait à Nottonville (1173). — Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, et par Geoffroy, archidiacre de Dunois, du bail fait par l'abbaye de Marmoutier à Thomas, clerc de Saint-Cyr d'Étampes, *Thome, clerico de Sancto Ciriaco Stampensi*, de la terre de Réclainville et d'une vigne au Bois de Nottonville, *terram de Reclenvilla et vineam apud Boscum de Nantovilla sitam*, données par défunt Jean de Méréville, jadis chanoine d'Orléans (1222).

H. 2369. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

V. 1116-1225. — Vente par Gaston de Brou, *Gastho de Braiolio*, à l'abbaye de Marmoutier d'une boquée de terre à Nottonville, *terram unì bovi sufficientem quam habebat apud villam Nantulfi, ante portam domus monasterii* et de cinq arpents de vigne (v. 1116) ⁴. — Confirmation par Jean de Salisbury, évêque de Chartres, d'un accord entre l'abbaye de Marmoutier et Gautier le Veau, *Galterium Vitulum*, pour des maisons et des vignes achetées par ledit Gautier au Bois de Nottonville, *apud Nemus Nantoville* (1178) ⁵. — Don par Simon de Rochefort, *Simon, dominus Rupis Fortis et Puisiaci*, de tout ce qu'il possédait au Bois

¹ *Cart. dunois*, p. 38. Mabillon, *Annales Bénédict.* V. 629. *Acta SS. Bened.*, saec. IV., part. 1, p. 761.

² *Cart. dunois*, p. 37. *Annales Bénédict.* V. 630. *Acta SS. Bened. ibid.*, p. 762. — Dans la pièce originale, au-dessous des deux croix tracées de la main de Thibaut et d'Étienne on a ajouté *Tetbaldus, Stephanus*.

³ *Cart. dunois*, p. 212.

⁴ *Ibidem*, p. 156.

⁵ *Ibidem*, p. 179.

de Nottonville, *in nemore Beati Martini de Nantumvilla, sive in calfagio, sive in guarena* (1225) ¹.

H. 2370. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 5 pièces, papier : 1 sceau.

1213-1269. — Don par Guillaume de Denonville, *Guillelmus de Danunvilla, miles*, de tout ce qu'il possédait en la paroisse de Nottonville, *quicquid juris habebat in aquis, molendinis, piscariis et terris existentibus in parochia de Nantumvilla* (1243; fragment du sceau de Guillaume de Denonville) ² : semblable donation par Geoffroy de Denonville, *Gaufridus de Danonvilla* (1243). — Abandon par Isabelle de Levesville et Aimery Chenart, son fils, *Ysabellam de Levesvilla, viduam, et Hemericum Chenart, armigerum, filium dicte domine*, de 3 muids de terre et une grange à Réclainville, *in territorio de Reclenvilla, in parochia de Nantovilla* (1269) ³.

H. 2371. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 6 pièces, papier : 1 sceau.

1087-1481. — Don par Aimery de Villeray, *Haimericus de Villareto*, à l'abbaye de Marmoutier de l'église de Saint-Piat, *ecclesiam Sancti Piatì et totum atrium ejusdem ecclesie* (1087). — Ventes : par Pierre Lefaire de tout ce qu'il possédait au Bois de Nottonville (1470) ; — par Jean Bourdineau, écuyer, maire de Saint-Pellerin, « de la mayrie de Saint-Pélerin » (1479) ; — par Étienne de la Praslière, « Estienne de la Praslière » et Jeanne de Mervilliers, sa femme, de « la metairie de « Nonsauvaige, paroisse de Saint-Avy-la-Guespière » (1481 : sceau de la châtellenie de Chartres).

H. 2372. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1490. — Déclaration des biens et revenus du prieuré de Nottonville.

H. 2373. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 38 pièces, papier.

1513-1775. — Baux de la terre et seigneurie de Nottonville (1513-1775). — Procès-verbal de visite du lieu seigneurial de Nottonville et état des réparations à y faire (1731). — Requête des fermiers du prieuré de Nottonville pour être déchargés d'une partie de leur fermage à cause de la grêle survenue le 16 juillet 1735.

¹ *Cart. dunois*, p. 220. — Comme on peut s'en apercevoir par les courts extraits que nous donnons en latin, les textes donnés par Mabille sont généralement incorrects, surtout en ce qui concerne les noms propres.

² *Cart. dunois*, p. 230.

³ *Ibidem*, p. 241.

H. 2374. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1732. — Plan de la terre et seigneurie de Nottonville, comprenant Nottonville, la Chenardière, Vallières, le Bois, la Natrie, Pontault, l'Ormeteau, la Brosse.

H. 2375. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1696. — Plan de la ferme de Nottonville.

H. 2376. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 10 pièces, papier.

1390-1722. — Baux : de terres au Bois-de-Nottonville (1390-1676); — de 2 mesures et 2 jardins sis « à » Pontaulx » (1468-1623); — du moulin à vent de Nottonville (1458-1674): procès-verbal de visite dudit moulin (1722).

H. 2377. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1770. — Plan de 4 pièces de terre à Nottonville, appartenant au prieuré dudit lieu.

H. 2378. (Liasse.) — 21 pièce, parch.; 6 pièce, papier.

1480-1660. — Baux de la métairie de Non-Sauvage (1532-1581); procès-verbal de visite de ladite métairie (1574); prise de possession de ladite métairie par Louis de Hallot, seigneur de Serez (1660). — Vente de 7 livres de rente sur la métairie de Non-Sauvage par Guyonne de la Praslière, femme de Guillaume de Marescot, à Louis d'Illiers, seigneur de Fumesson (1482). — Baux : de maisons et de terres à Mézières-au-Perche, appelées la mairie de Marmoutier (1480-1513); — d'un lot de terre entre les villages d'Herville et de Châtelais (1481).

H. 2379. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 5 pièces, papier.

1486-1654. — Baux : de la terre et métairie de Marolles (1612); — de terres et maisons à Villiers-Saint-Orien (1486-1495). — Vente à Denis de Riants de Villeray, baron de la Brosse, d'un pré appelé le Chambodet, paroisse de Villiers-Saint-Orien (1654).

H. 2380. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 29 pièces, papier : 1 sceau

1479-1629. — Baux : de la terre de la Moinerie, assise à Réclainville (1519); — de la métairie de Saint-Pellerin (1479-1629: *Scel aux contracts de la châtellenie de Chartres*, 1478).

H. 2381. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1224-1230. — Don par Jodouin Trousseau, *Jodoinus*

Trosel, et Alix, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient dans le moulin de Nottonville et dans les rivières de Nottonville et de Chambon, *in aquis et molendino de Nantonvilla et in aquis de Chambon* (1224): confirmation de ladite donation par Pierre de Bullou (1224)¹ et par Jean d'Écrosnes et Alix sa femme, *Johannes, miles de Scronis, et Adelicia, ejus uxor* (1225)². — Nomination d'arbitres pour terminer un différend entre Pierre de Bullou et les religieux de Marmoutier, au sujet du moulin de Nottonville, *super molendino de Nantonvilla super Coniam sito* (1229)³: sentence desdits arbitres (1230).

H. 2382. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1095-1448. — Accords entre les religieux de Marmoutier et Eudes le Deshérité, *Odo Desredatus*: pour la construction d'un moulin sur la Conie, *in aqua que dicitur Connia* (1095)⁴; — pour l'établissement d'un second moulin et d'une écluse, près le moulin déjà construit, *in aqua que dicitur Coneia* (1119)⁵. — Accord avec Geoffroy de Lanneray, *Gaufredus de Laneriaco*, pour les moulins de Vallières, *super duos molendinos qui siti sunt apud Valeriam, in aqua que Conneia vulgariter nuncupatur*, construits à frais communs par les religieux de Marmoutier et par Eudes le Deshérité (1225)⁶. — Approbation par Geoffroy de Lanneray, *Gaufridus de Lanneriaco*, et Julienne, sa femme, de l'abandon fait par leur fils, Hugues, du droit qu'il avait de prendre du bois dans le bois de Nottonville, *in nemore de Nantonvilla*, pour l'entretien des moulins de Vallières, *molendinorum de Valeriis* (1232)⁷: confirmation dudit abandon par Simon de Rochefort, *Symon de Rupeforti, dominus Puisati et vicecomes Carnotensis* (1233)⁸. — Confirmation par le roi Charles VII des moulins de Vallières au prieuré de Nottonville contre les prétentions de Jean de Frouville et d'Alardine la Deshéritée, sa femme, *Johannem de Frouville, scutiferum, et domicellam Alardinam la Desrée, ejus uxorem, dominam loci de Valières* (1448).

H. 2383. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1514-1690. — Baux : « des rivières, près, marais et » aulnaies dépendant de l'abbaye de Nottonville, qui » sont situés depuis le bout de la chaussée de Vallière

¹ *Cart. dunois*, p. 220.

² *Ibidem*, p. 245. — Mabile a daté cette pièce de 1295, et n'a donné au reste qu'un texte fort défectueux.

³ *Cart. dunois*, p. 221.

⁴ *Ibidem*, p. 136.

⁵ *Ibidem*, p. 161.

⁶ *Ibidem*, p. 215.

⁷ *Ibidem*, p. 229.

⁸ *Ibidem*, p. 228.

» jusqu'aux rivières de Varise » (1514-1690); — « de la
» pesche de la rivière d'Heure au dessous de la ferme du
» Haut-Bourré, paroisse de Vacheresse » (1680).

H. 2384. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1687-1708. — Procédures contre de Vassé, seigneur de Vallières, pour le droit de pêche en la rivière de la Conie.

H. 2385. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 22 pièces, papier.

1083-1720. — Accord avec Eudes le Deshérité, *Odo cognomine Desreatus*, pour le bois que ses hommes coupaient dans le bois du prieuré de Nottonville, *in bosco monacorum Sancti Martini, prope villam que appellatur Nantoliacum* (1083)¹. — Adjudications des coupes du bois du prieuré de Nottonville (1658-1720; *sign. de Louis XIV*). — Procès-verbaux de visites des dits bois (1638-1645). — Nomination de Jean Colliot comme garde des bois de Nottonville (1647; *sign. d'Amador-Jean-Baptiste de Wignerod, abbé de Marmoutier*).

H. 2386. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1402-1660. — Acquêts par divers de terres et maisons à Nottonville, Saint-Pellerin et Saint-Avit, en la censive du prieuré.

H. 2387. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1582-1776. — Aliénations: de la seigneurie de Hombières en faveur de Jacques de Varenne, seigneur de Rozelles (1582); — de la justice haute, moyenne et basse de Saint-Avit et de la prééminence en l'église dudit lieu (1587); — des seigneuries de Villeau, Tilleau et autres fiefs, en faveur de Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle, marquis de Reverseaux (1776).

H. 2388. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1773-1774. — Procès contre l'abbé de Bonneval pour un muid de méteil de rente dû au prieuré de Nottonville sur la grange champarteresse de Cormainville.

H. 2389. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

V. 1110-1294. — Don par Gaston de Brou, *Gastho de Braiolo*, de la dime de la terre d'Eudes le Diable, *de terra Odonis Diaboli* (v. 1110). — Accord avec Gaston de Brou, *Gastho de Braiaco*, pour la dime des vignes de Nottonville, *omnium vinearum Nantulfi Ville* (1116)². —

¹ *Cart. dunois*, p. 48.

² *Ibidem*, p. 242.

Don par Étienne de Corserauz, *Stephanus de Corseraullis, miles*, et Lucie, sa femme, au prieuré de Chuisnes, *prioratui de Chuena*, d'un demi-muid de blé de rente sur leur dime du Bois de Nottonville, *in decima de Bosco de Nantosvilla* (1239). — Don par Lucie, veuve d'Étienne de Corserauz, *Lucia, relicta Stephani de Corseraut*, de la cinquième partie, et vente des quatre autres parties, des dimes qu'elle possédait en la paroisse du Bois de Nottonville, *in parrochia de Bosco de Nantonvilla* (1271)¹: confirmation de la dite donation et de la dite vente par Philippe d'Aunay, *Philippus de Alneto, armiger* (1271)². — Don par « Girard de Colemainville, escuier, et damoiselle Phelippe » sa femme, d'un muid de méteil de rente sur leur grange de Cormainville, « laquelle est appelée communément la » grange aux Chevaliers » (1294).

H. 2390. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1543-1714. — Baux des grosses et menues dimes de la paroisse de Nottonville (1543-1722). — Procès-verbal de délimitation des dimes des paroisses de Nottonville et de Varize (1744).

H. 2391. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 3 pièces, papier.

1490-1621. — Sentence arbitrale rendue par Jean d'Argouges, chanoine de Tours, entre les religieux de Marmoutier et Robert Fromentin, curé de Mézières, *rectorem ecclesie parochialis de Maceriis sive Mazeriis, Carnotensis diocesis*, pour les dimes de ladite paroisse (1490). — Accord avec le Chapitre de Notre-Dame de Chartres pour le partage des dimes de la paroisse de Mézières-au Perche (1621).

H. 2392. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 12 pièces, papier; 1 sceau.

1448-1772. — Baux des grosses dimes de la paroisse de Saint-Pellerin (1629-1674). — Accords avec les curés de Saint-Pellerin pour les dimes de la paroisse (1493-1772). — Procédures contre les seigneurs de Courtalain pour les dimes, avenages et autres droits seigneuriaux de la paroisse de Saint-Pellerin (1448-1483; *sceau du bailliage de Chartres*, 1448). — Plantation de bornes pour délimiter les dimes des paroisses de Châtillon et de Saint-Pellerin (1483).

H. 2393. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 7 pièces, papier.

1639-1675. — Baux des grosses dimes: de la paroisse « de Saint-Avy-les-Guespieres près Illiers » (1656-1675); — de la paroisse de Vieuvicq (1639-1643).

¹ *Cart. dunois*, p. 86.

² *Ibidem*, p. 243.

H. 2394. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 22 pièces, papier.

1350-1776. — Baux des grosses dîmes : de Dangeau (1674-1676) ; — de Sonville, paroisse de Dangeau (1350-1684). — Accords avec le curé de Dangeau pour les dîmes de la paroisse (1723-1776).

H. 2395. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 20 pièces, papier.

1402-1723. — Baux des grosses dîmes de la Brosse (1402-1674). — Procès avec les seigneurs de la Brosse pour les dîmes dudit lieu (1711-1723). — Lettre de Louis de Riantz, baron de la Brosse, à M. de Fortia, conseiller au Parlement : « La Brosse, 9 mai 1723. A l'égard des » dixmes que j'ai moitié par moitié avec M. l'abbé de » Marmoustiers, j'en ai montré les titres au frère René, » qui dans ce temps là se mesloit des affaires de Mar- » moustiers, et il me répondit qu'il n'y avoit nulle » difficulté, et qu'il ne sçavoit pas comment on pouvoit » me les disputer. Il est plein de vie, et il peut encore » vous en rendre témoignage. »

H. 2396. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1750? — Relevé des terres tenues à cens et champart en la paroisse de Mézières-au-Perche, dépendant de la seigneurie du Bois de Nottonville, réunie à l'archevêché de Tours.

H. 2397. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 9 pièces, papier.

1676-1722. — Procès contre Pierre Cheron, fermier du droit de champart de Mézières, pour le paiement de son fermage (1676-1678). — Bail des champarts et avenages de Hombières (1722).

H. 2398. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1526. — Commutation en droit de censif du droit de champart que Guillaume Bernard, seigneur de Bois-Pléchar, percevait à Meuves, *in loco de Mesves ou Perche*.

H. 2399. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1482-1526. — Bail de la prévôté du prieuré de Nottonville (1482). — Sentence du prévôt de Nottonville condamnant Jean Guimard « à estre pendu et estranglé » aux fourches patibulaires de Nottonville, pour raison » des excès, violences et rapt par luy commis en la » personne de Jehanne Boullay » (1526).

H. 2400. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1444. — Acte de foi et hommage rendu au prieur de Nottonville pour l'Aleu-Bellouis par Michel de Rouvres, seigneur de Montireau.

H. 2401. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1319. — Délibération du chapitre de Marmoutier abandonnant à l'abbé dudit lieu, pour l'aider à soutenir les charges de sa dignité abbatiale, les prieurés de Nottonville et de Saint-Laurent-en-Gâtine, *prioratus de nemore Nontonville et de Sancto Laurentio in Gastina*.

H. 2402. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1256-1746. — Démission entre les mains de l'évêque de Chartres de la cure de Nottonville par Geoffroy, curé dudit lieu (1256). — Investiture de la cure de Nottonville pour Adam de Vais par Renaud, sous-chantre de l'église de Chartres (1266)¹. — Provisions pour Alexandre Blanchard de la chapellenie de Saint-Jacques en l'église de Nottonville, *capellaniam perpetuam ad altare Sancti Jacobi in ecclesia parochiali Sancti Petri de Nottonvilla fundatam* (1469). — Accord avec le curé de Nottonville pour le paiement de son gros (1645). — Quittances des curés de Nottonville pour leur gros (1643-1745). — Arrêt du Grand Conseil ordonnant qu'un tableau enlevé par le curé de Nottonville du retable du maître-autel de l'église y sera replacé aux frais du dit curé (1720). — Quittances des curés de Saint-Pellerin et de Mézières pour leur gros (1740-1746).

H. 2403. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1496. — Accord avec Étienne de Lucienne, seigneur de Bazoches-en-Dunois, pour un chemin traversant les terres dudit seigneur.

H. 2404. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1623. — Bail de la métairie de Pontault par François d'Aligre, seigneur de la Brosse.

PRIEURÉ DE LÉTHUIN².

H. 2405. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1155. — Lettres de garde-gardienne du roi Louis VII pour la ville de Léthuin, *villa que dicitur Stonium propria Majoris Monasterii*.

¹ *Cart. dunois*, p. 239. — Le texte donné par Mabile est incompréhensible.

² Le prieuré de Léthuin fut réuni au XVI^e siècle à celui de Nottonville.

H. 2406. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

V. 1090-1250. — Don par Baudry Tuault, *Baldricus cognomento Tuellus*, de 8 arpents de terre à Léthuin, *apud Leston* (v. 1090). — Donation par Albert, fils d'Anseau *Albertus, Anseli filius*, de tout ce qu'il possédait à Noir-Épinay, *quicquid in Nigro Spineto habebat in corpore ville et deforis juxta villam* (v. 1120). — Confirmation par Simon, comte de Leicester, de l'accord fait entre le prieur de Léthuin et Guillaume de Denonville, *Willelmum militem de Danovilla*, pour les dimes de Noir-Épinay (1209). — Don par Geoffroy Chesnel, *Gaufridus Cheinel, armiger*, et Héloïse, sa femme, de la cinquième partie de ce qu'ils possédaient à Léthuin, et vente de quatre autres parties (1244) : confirmation de la dite donation et de la dite vente par Gui, seigneur d'Auneau (1244). — Don par Geoffroy, abbé de Marmoutier, à Richer, prêtre, d'un muid de blé et un muid d'avoine de rente sur la grange dimeresse de Léthuin, *in granchia decimali de Lestonio*, en reconnaissance du don d'une maison et d'une grange fait par ledit Richer (1250). — Accord avec Girard de Chartres, *Girardus de Carnoto, miles*, pour un droit de gîte qu'il prétendait avoir à Léthuin, *hospitium et comestationem unam in domo que dicitur de Estolio* (1221).

H. 2407. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1480-1767. — Baux de la terre et seigneurie de Léthuin, consistant « en bastiments, 5 muids 4 septiers » de terre labourable par saison, dixmes, champarts, » avenages, cens, rentes, lots et ventes » (1480-1767). — Procès-verbal de visite de la métairie de Léthuin (1693).

H. 2408. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740? — Plan de la seigneurie du prieuré de Léthuin.

H. 2409. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1674-1771. — Déclarations de cens et rentes dus à la seigneurie de Léthuin sur des terres audit lieu (1674). — Reconnaissance de 3 muids d'avoine de rentes dus par le prieuré de Léthuin au domaine de Janville (1771).

H. 2410. (Cahier.) — In-4°, papier, 28 feuillets.

1480-1487. — Recette des avenages et poules dus à l'abbé de Marmoutier « à cause du lieu et dépendances de Lestun en Beaulce », ladite recette faite par frère Gilles Lateste, garde de la maison du Bois-de-Nottonville.

ECRE-ET-LOIR, SÉRIE H.

H. 2411. (Cahier.) — In-folio, papier, 31 feuillets.

1487. — Recette des avenages, pains et poules dus pour la seigneurie de Léthuin (287 minots d'avoine, 26 pains et 26 poules).

H. 2412. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1487-1518. — Accord avec l'abbaye de Morigny, *conventus de Moriniaco secus Stampas*, pour les dimes des paroisses de Maisons et de Léthuin (1518). — Déclaration du circuit des dimes de Léthuin (1487).

H. 2413. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1210-1230. — Don par Guillaume d'Auneau, *Willelmus de Aneolo*, du champart qu'il avait à Léthuin, *campipartem quam habebat in territorio de Lestuem, in quadam parte territorii ejusdem ville que vocatur terra Duorum Campipartium* (1210) : confirmation de ladite donation par Gui, seigneur d'Auneau, frère dudit Guillaume (1210). — Accord avec Anjorsan de Beauvilliers, *domina Anjorsan de Beauviler*, au sujet des amendes des champarts, *super emenda campipartagii*, qu'elle réclamait sur certaines terres à Léthuin, *in quibusdam terris sitis apud Lestuen in Belsia* (1230).

H. 2414. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1247. — Accord avec Gui, seigneur d'Auneau, pour la haute justice de Léthuin, *super alta justicia de villa de Leustonio et ejusdem ville territorio*.

H. 2415. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1560-1773. — Provisions de la cure de Léthuin à Jean Bachelet sur la résignation de Jacques Estienne (1653; *sign. de Jacques Lescot, évêque de Chartres*). — Quittances des curés de Léthuin pour leur gros (1746-1773). — Vente par François Guesdon, curé de Léthuin, à François de Morainville, seigneur de Congerville, d'une maison à Vierville (1560).

PRIEURÉ DE VILLEAU¹.

H. 2416. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

V. 1080. — Don par Gui, fils de Roscelin, au prieuré de Villeau, *monachis Majoris Monasterii in pago Carnotensi*

¹ Le prieuré de Villeau fut réuni au XIV^e siècle au prieuré de Nottonville.

apud villam Viledellum nuncupatam Deo famulantibus, d'une terre attenante de trois côtés à l'église dudit Villeau, terram a tribus partibus ecclesie ipsius ville contiguam.

H. 2417. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1225. — Abandon par Simon, seigneur de Rochefort, *Simon, dominus Rupis Fortis et Pusiaci*, du droit de procure qu'il prétendait avoir dans le prieuré de Villeau, *in prioratu de Vilael*, et donation de toute la haute justice au territoire de Villeau¹: confirmation de cette donation par Hugues, frère de Simon de Rochefort². — Accord avec Hélissende, comtesse de Bar-sur-Seine, au sujet d'un droit de procure qu'elle réclamait à Villeau, *super domum monachorum de Vilael*, et de la haute justice du Bois de Nottonville³.

H. 2418. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1096-1272. — Don par Richard Chair-d'Anc et Geoffroy Guérin, *Richardus Caro Asini et Gauffridus Guarini*, d'une hostise à Teilleau, *hospitajium apud quandam villam que Tiliellus dicitur in Carnotensi pago* (1096)⁴. — Accord avec Ursion, seigneur de Fréteval, pour la haute justice de Teilleau, *super alta justicia territorii de Tellael, siti infra fines parrochie de Villael* (1231)⁵. — Confirmation par Ursion, seigneur de Fréteval, de l'accord fait entre l'abbaye de Marmoutier et Simon de Villeau et Robin de Morgues, *Simonem de Viloes et Robinum de Morgues, armigeros*, pour le champart de Teilleau (1231). — Vente par Guérin de Teilleau et Héloïse, sa femme, de tout le champart qu'ils avaient à Teilleau, *apud Teillau, in parrochia de Vileau* (1272).

H. 2419. (Liasse.) — 10 pièces, parch.; 27 pièces, papier.

V. 1130-1775. — Cession par Eudes, abbé de Marmoutier, à Gui, chanoine de Chartres, fils de Brient, d'une terre à Villeau, *terram ad obedientiam de Vileel pertinentem* (v. 1130). — Baux de la terre et seigneurie de Villeau, consistant « en bâtiments, 6 muids de terre » labourable par saison, 3 à 4 arpens de pâture et bois, » broussailles, grosses et menues dixmes, champarts, » avenages, cens, rentes, lods et ventes » (1564-1775). — Procès contre le fermier de la métairie de Villeau pour le paiement de ses redevances (1768-1770). Lettre du sieur Gamas, bailli de Nottonville: « Bonneval, 14 » février 1770. Les bois de la ferme de Villeau appartenant à M^e l'archevêque de Tours n'étant fermés d'aucuns

¹ *Cart. dunois*, p. 219.

² *Ibidem*, p. 197. — Mabille a, par erreur, daté cette chartre de 1205.

³ *Ibidem*, p. 217.

⁴ *Ibidem*, p. 141.

⁵ *Ibidem*, p. 223.

» fossez, il est impossible à la fermière d'empêcher non » seulement le peuple d'en couper et d'en emporter » journellement, mais encore d'y conduire leurs vaches » et leurs troupeaux; ce qui y cause le plus grand » dommage. »

H. 2420. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

1465-1577. — Baux de la métairie de Bessay, *unam medietariam sitam ad locum de Bessay, in parrochia de Villeau, prope Vovas, in Carnotensi.*

H. 2421. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan et arpentage de 93 setiers de terre labourable, à 80 perches pour setier, sis à Bessay, paroisse de Villeau.

H. 2422. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1521-1757. — Baux d'un lot de terre labourable contenant 3 muids ou environ, au terroir de Marolles, paroisse de Rouvray-Saint-Florentin.

H. 2422 bis (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 13 pièces, papier.

1730-1731. — Procédures contre divers pour le paiement des grosses et menues dimes de Villeau et de Bisseau.

PRIEURÉ DE SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE.

H. 2423. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1695. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre¹.

H. 2424. (Registre.) — In-4^o, papier, 234 pages.

V. 1720. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre (v. 1042-1667). (Fondation du prieuré; maisons et moulin à Saint-Hilaire; four à ban; pressoir banal; droit de pêche; droit de justice à Saint-Hilaire; lieux et métairies de Mersante, des Perches, de Maingourd, de l'Estrille, de Chaumanteau, de Chauvigny, de Villoseau, de Romainville, du Puits d'Abas et du Puits d'Ahaut, des Fourniers, des Oiseleurs; dimes à la Proustière, le

¹ Très incomplet et complètement insuffisant comme analyse.

Pellerin, Moullard, Montigny-le-Gannelon, Ancize, Baronville). — Copie de la charte de fondation du prieuré par Gannelon, trésorier de Saint-Martin (v. 1042). — Accord entre le prieur et Nivelon d'Orfin pour la pêche du moulin près le pont de Saint-Hilaire (1218).

H. 2425. (Cahier.) — In-folio, papier, 320 feuillets.

V. 1740. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1723) : baux (1491-1692); domaine (v. 1042-1687)¹; dîmes (1208-1687); droit de justice (1220-1714). — Copies de baux emphythéotiques (1474-1621). — Recettes des droits seigneuriaux (1685-1735). — Assignations et sentences au profit du prieuré (1699-1735). — Saisie de la métairie de la Proustière, paroisse de Montigny-le-Gannelon, sur Marie-Anne Lefebvre, femme de Jacques de Monceaux, marquis de la Bruyère (1732).

H. 2426. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1723. — Inventaire des titres et papiers du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre².

H. 2427. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1685. — Provisions du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre pour Pierre Chevillard sur la résignation de Jacques de Mailly (*cachet et sign. de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres*).

H. 2428. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — Compte de la recette et de la dépense du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre. Recette : 460 livres; dépense : 460 livres.

H. 2429. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 4 pièces, papier; 1 sceau.

V. 1042-V. 1110. — Don à l'abbaye de Marmoutier par Gannelon, trésorier de Saint-Martin, *Guanilo, thesaurarius Sancti Martini*, de l'église de Saint-Hilaire-sur-Yerre, *ecclesiam quandam, juxta Montiniacum castrum sitam, in honore sancti Hilarii constructam* (v. 1042 : *sceau plaqué du roi Henri I^{er}*)³. — Don par Gannelon du presbytère de Saint-Hilaire et de la chapelle de Saint-Sauveur,

¹ En tête de cet article est la note suivante : « Plusieurs titres en latin sans date et la plupart non signés, qui ne peuvent être de grande utilité ».

² C'est la copie de la première partie du numéro précédent.

³ *Cart. dunois*, p. 22; *Liber de servis*, app. n° 8. — Les noms des témoins sont reproduits d'une façon fort incorrecte dans le Cartulaire dunois. Il faut lire Ursion, vicomte de Melun, au lieu de Hugues; Thibaut de Montmorency au lieu d'Hubald, etc.

Sancti Hilarii presbiteratum et capellam Sancti Salvatoris (v. 1060)⁴. — Cession par Guiburge, femme de Robert le Petit, *Guibergus, uxor Roberti Parvi*, de la sixième portion de l'église de Saint-Hilaire (v. 1110). — Restitution par Gannelon de Montigny, neveu de Gannelon le trésorier, à l'abbaye de Marmoutier d'un serf nommé André, fils de Guérin (v. 1070)⁵. — Don par Gannelon de Montigny du droit de pasnage dans tous ses bois (v. 1074).

H. 2430. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1038-V. 1055. — Don par Rahier, fils de Rahier de Chartres, *Ratherius, Ratherii Carnotensis filius*, d'un aleu à Mersante, *in pago Dunensi unum alodem in loco qui appellatur Mater Senta* (v. 1038)⁶. — Confirmation par Adélaïde, sœur de Rahier, femme de Renaud d'Epieds, *Rainaldi cognomento de Spieris*, du don, fait par Rahier, de terres à Saint-Pellerin, Mersante et Homblières, *fundum qui vocatur Sanctus Peregrinus situm in territorio Dunensi, alium qui nuncupatur Mater Semita vel Mater Sentium, multe quippe semper ibi sentes proprio quodam obtentu et naturali situ densescunt, in pago itidem Dunensi consistentem, alium in Carnotensi Humblerias vocitatum* (v. 1055)⁷.

H. 2431. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1080-V. 1170. — Don par Rosceline, femme de Geoffroy Freslaveine, *Roscelina, uxor Gaufredi cognomento Freslavena*, de la moitié de l'aleu de Chatigny, *medietatem alodii de Cattiniaco* (v. 1080)⁸; confirmation par Dreux Freslaveine des dons faits par ses prédécesseurs (1084)⁶. — Accord avec Hugues III, vicomte de Châteaudun, pour l'aleu de Chatigny, *alodium de Castiniaco* (1097)⁷. — Don par Gautier Rabel et Robert, neveu d'Anscher, *Gaulterius Rabel et Rotbertus nepos Anscherii*, d'une terre et d'un morceau de pré, *terram quandam apud Puteum Fracte Teste et quoddam frustrum prati apud vadum de Curcellis* (v. 1096)⁸. — Accord avec Étienne, maire de Chatigny, *Stephanus, major de Castineto*, pour la détermination des droits de la mairie de Chatigny (v. 1170).

⁴ *Cart. dunois*, p. 107. — Mabile a supprimé tout le commencement de cette charte et la plus grande partie des noms des témoins. Dans l'original, les premiers mots de l'acte servent de devise au chirographe : *In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Cum in hoc salo; puis le texte continue: vite tanta perversitatis immoderatio exsur-* *rexerit.....*

⁵ *Cart. dunois*, p. 31; *Liber de servis*, app. n° 20.

⁶ *Cart. dunois*, p. 92.

⁷ *Ibidem*, p. 109.

⁸ *Ibidem*, p. 35.

⁶ *Ibidem*, p. 132.

⁷ *Ibidem*, p. 146.

⁸ *Ibidem*, p. 54.

H. 2432. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1070-V. 1180. — Accord avec Eudes Bourreau, *Odo Borrellus*, pour la terre de Mézières, *terram de Mace-riis* (v. 1070)¹. — Don par Eudes de Bessay, *Odo de Bus-sello*, aux moines de Mézières, *monachis de Maceriis*, de l'usage dans son bois de Saumery et de Longueau, *in bosco suo de Salmerico et de Lata Aqua* (1079)². — Don par Payen d'Ermenonville, *Paganus de Hermenonvilla*, au prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre, *monachis conversantibus apud Sanctum Hilarium desuper Erram*, de la terre qu'il possédait à Saint-Pellerin, *apud Sanctum Peregrinum* (v. 1100). — Confirmation par Guérin et Achard, fils de Nivelon fils de Guérin, de Villeberfol, Sermaise et du ruisseau de la Ville-aux-Clercs, *Villa Belfodii et Sarmesias Magnas et Sarmesias Parvas et aquam de Villa Presbiteri* (1106)³. — Accord avec Raimond, fils de Guillaume Partage-Proie, *Raimundus, filius Guillermi Partiens in Predam*, pour une terre sur le bord de l'Yerre, *quandam terram super ripam Hedere, quepasqua de Sancto Ilario vocabatur* (v. 1180).

H. 2433. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1200. — Donation par Jean de Montigny de 100 livres pour construire une chapelle en l'honneur de Saint-Sauveur, près de l'église de Saint-Hilaire-sur-Yerre, *ad edificandum unam cappellam, prope ecclesiam et domum prioris Sancti Hilarii super Hesdram, sub invocatione et nomine Sanctis Salvatoris*, et assignation pour la dotation de la dite chapelle du moulin de Béchereau avec 10 arpents de terre et des grosses dîmes de la Proustière, la Brimaudière et Moulhard, *molendinum de Becherel cum decem arpentis bone terre, et grossas decimas super loca que dicuntur la Proustière, Brimaudière et Mollehart*. — Etat des services que doit faire le chapelain de Saint-Sauveur, *hec sunt sacrificia que facere debet cappellanus cappelle Sancti Salvatoris*.

H. 2434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1220-V. 1250. — Don par l'abbaye de Marmoutier à Pierre, curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre, *magistro Petro, presbitero Sancti Hilarii super Hirram*, d'une maison à Saint-Hilaire près la grange des moines et d'un quartier de vigne appelé la Hugotière, *que vocatur Hugoteria* (1220). — Sentence d'excommunication contre Geoffroy de la Rivière, *de Riveria*, qui avait usurpé les biens du prieuré⁴.

¹ *Cart. dunois*, p. 32.

² *Ibidem*, p. 40.

³ *Ibidem*, p. 152.

⁴ Cet acte est rongé en partie.

H. 2435. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1592-1738. — Baux du revenu temporel de Saint-Hilaire-sur-Yerre, consistant « en maison prieurale, » grange, étables et autres bastimens, le moulin de » Béchereau, les métairies de Herculet et de Baronville, » dixmes, terrages, rentes en bled et avoine, cens, » rentes, droits et émolumens de fief, prez, pastures et » bois taillis. »

H. 2436. (Plan.) — 4 pièces, papier.

V. 1753. — Plan de la seigneurie de Saint-Hilaire-sur-Yerre : 1° Saint-Hilaire, Béchereau, la Viseterie, Gâtebuche, le Croc, Vilaine ; — 2° Perthouville, Montauban, le Châtaignier, Reculet, métairie de Saint-Denis, la Rousselière ; — 3° le Puits, Mersante ; — 4° Poilau-court, le Rouillis, l'Étrille, Chaudmenteau, Baronville.

H. 2437. (Registre.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

1753. — Relevé par ordre alphabétique de la 4^e partie du plan de la seigneurie du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 2438. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1469-1729. — Baux : de la ferme du bourg, consistant « en maison logée et jardins et en la quantité » de 16 setiers de terre labourable par saison » (1469-1729) ; — du four à ban de Saint-Hilaire (1488-1652). — Sentence condamnant Oudin Bourreau, maréchal, à faire démolir « un four pour cuire le pain » qu'il avait construit à Saint-Hilaire (1532).

H. 2439. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1630. — Inventaire des titres de la métairie du Rouillis, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1555-1626).

H. 2440. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1472-1700. — Vente au prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre par Olivier Gillebert, curé de Douy, de tout ce qui lui appartenait « es mestaieries appellées le » Rouelleis et Basonville, en la paroisse de Saint- » Hillaire » (1472). — Baux de la métairie du Rouillis, consistant « en maison, étables, granges, cours, jar- » dins et 6 muidz de terre labourable » (1475-1700).

H. 2441. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1469-1694. — Baux : de la métairie de Baronville, consistant « en maison à demeurer, four, étables,

» granges, toits à porcs, cour, jardins, chennevière et
 » environ 48 arpens de terre labourable » (1474-1688);
 — de 10 setiers de terre à Mersante (1469-1652); — du
 lieu et métairie de l'Étrille, consistant « en maison à
 » demeurer, grange, estables et autres bastimens, avec
 » 90 arpens de terre tant labourables que non labour-
 » rables, prez, noues et herbages » (1687-1694).

H. 2442. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1720? — Plan des villages de Mersante, le Châtaignier, Montauban, le Puits, Reculet.

H. 2443. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1408-1729. — Baux : de la métairie de Reculet, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1465-1729); — d'une place et d'une pièce de pré à Saint-Pellerin (1408); — des pâturages entre les rives de l'Yerre et les Gâts de Fresnay. *inter ripam Hederæ et aggeres qui dicuntur les Gasts de Fresnay* (1496).

H. 2444. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1777. — Plan de la seigneurie de Juvrainville, paroisse de Villampuy.

H. 2445. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Procès-verbal de visite des réparations faites aux métairies de Saint-Hilaire, de Reculet et de Baronville et au moulin de Béchereau.

H. 2446. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1192-1227. — Accords : avec Geoffroy de la Rivière, *Gaufredus de Riparia*, pour le moulin de Béchereau, *de molendino de Boscherelli* (1192); — avec Hugues (III), seigneur de Montigny, et Mathilde, sa mère, pour les coutumes que réclamait ledit seigneur dans les prés de Praères, *in pratibus sitis apud Praeres*, dans le pressurage et la garenne des vignes de Saint-Hilaire et dans le moulin de Béchereau, *in molendino de Becherel* (1227) ¹.

H. 2447. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 9 pièces, papier.

1426-1729. — Baux du moulin de Béchereau, (1531-1729). — Autorisation au meunier de Béchereau d'aller « chasser et quester bled et autres grains » dans

¹ *Cart. dunois*, p. 218.

les paroisses dépendantes du prieuré de Saint-Hilaire (1426). — Sentence condamnant Jean Duchesne à démolir un moulin qu'il a construit sur la rivière d'Yerre, au-dessus du moulin de Béchereau (1475).

H. 2448. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1218-1644. — Accord avec Nivelon d'Orfin, *Nevelo de Orfino, miles*, pour la pêche du moulin près le pont de Saint-Hilaire, *super possessione piscature molendini justa pontem Sancti Hilarii* (1218). — Baux de la pêche de la rivière d'Yerre depuis le pont de la Porte jusqu'au moulin de Béchereau, *omnem piscationem quæ est super utramque ripam Hæsdreæ, incipiendo a ponte qui dicitur de Porta usque ad molendinum quod dicitur de Becherel* (1480-1516). — Transaction entre le prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre et celui de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou pour la pêche de la rivière d'Yerre (1648).

H. 2449. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1060. — V. 1100. — Vente par Oger le Fèvre, *Othgerius faber*, d'un moulin sur le ruisseau d'Yron, *unum quod in aqua Ironis habebat molendinum* (v. 1060) ¹. — Accord avec Hamelin, seigneur de Montigny, *Hamelinus, dominus Montiniaci castri, filius Fulcherii filii Nivelonis*, qui voulait contraindre les hommes de Mersante et de Baronville, *homines Majoris Monasterii de Matre Semita et de Basonis Villa*, à aller moudre à son moulin (v. 1100) ².

H. 2450. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

V. 1160-1226. — Accord avec Hardouin Frances, prévôt de Montigny, *Harduinus Frances, prepositus Muntiniaci* pour des droits qu'il prétendait sur les hommes du prieuré de Saint-Hilaire (v. 1160) ³. — Exemptions : par Jean, seigneur de Montigny, *Johannes, dominus Muntiniaci*, de toute corvée pour les hommes du prieuré demeurant à Mersante, *qui sunt de ballia de Meresente* (1208) ⁴; — par Eudes Bourreau, seigneur de Courtalain, *Odo Borrelli, dominus Cortelani*, pour les hommes du prieuré demeurant à Saint-Pellerin, *in villa Sancti Peregrini manentes que est juxta Cortelanum*, de toutes tailles et autres coutumes, *ab omni tallia, ablatione, equitatione, roga coacta, impruncto* ⁵, *charreio, bienno, corveia, exercitu, equitatu, tyrociniis et exactione omnimoda* (1219) ⁶ :

¹ *Cart. dunois*, p. 20.

² *Ibidem*, p. 53.

³ *Ibidem*, p. 184.

⁴ *Ibidem*, p. 199.

⁵ Cette forme *impruncto* est expliquée par la charte de confirmation de Jean de Montigny qui porte, *emprunio equorum, quadrigarum et alterius modi*.

⁶ *Cart. dunois*, p. 211. La date est *MCCXVIII, mense martio*, et non *MCCXVII*.

confirmation de ladite exemption par Jean, seigneur de Montigny, *Johannes Montigniaci dominus*¹. — Sentence arbitrale entre le prieur de Saint-Hilaire et Renaud d'Ouarville, *Raginaldum militem de Orrevilla*, et Berthe, sa femme, fille d'Eudes Bourreau, qui prétendaient contraindre les hommes de Saint-Pellerin à pressurer leur vendange, *pressorare accinum vinearum suarum*, au pressoir que ledit Renaud possédait à Courtalain, *apud Curiam-Alani* (1208) : confirmations de la dite sentence par Eudes Bourreau (1209)² et par Jean, seigneur de Montigny (1209)³. — Sentence arbitrale condamnant Renaud d'Ouarville, *Raginaldus de Oreville*, à renoncer au droit de péage qu'il exigeait des hommes de Mersante et de Chatigny, *homines de Merescet et de Chateingne*, au passage de Reinel, *in conductu de Reinel* (1226).

H. 2451. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1200-1201. — Abandon par Jean, seigneur de Montigny, *Johannes, Montiniaci dominus et Veteris Vici*, de tout droit de procure sur le prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre⁴ : confirmations dudit abandon par Louis, comte de Blois⁵, et par Renaud de Mouçon, évêque de Chartres (1200)⁶. — Don par Geoffroy, abbé de Marmoutier, du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre à Herbert qui, pour le rachat du droit de procure, a donné à Jean de Montigny 100 livres et 3 coupes d'argent (1201)⁷.

H. 2452. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1198. — V. 1260. — Don par les hommes de Saint-Hilaire, *homines de territorio et dominatu Sancti Hilarii*, de 15 livres à Jean, seigneur de Montigny, pour la réparation de son château, *ad reparationem castri Montigniaci* (1198)⁸. — Accord avec Eudes Bourreau, seigneur de Courtalain, au sujet de la subvention qu'il réclamait des hommes de Saint-Pellerin pour la croisade, *occasione crucis quam acceperat* (1217)⁹. — Sentence infligeant une pénitence à Eudes Bourreau, seigneur de Courtalain, *Odonem Borrelli, militem, dominum Curie-Alani*, pour l'emprisonnement d'un homme pris en la censive des moines de Saint-Hilaire, *quod in processionem Majoris Monasterii, die dominica, nudus in camisia, subsequetur, virgas in manibus deferendo, ibidem disciplinam a priore humiliter recepturus* (v. 1260.)

¹ *Cart. dunois*, p. 202.

² *Ibidem*, p. 201.

³ *Ibidem*, p. 201.

⁴ *Ibidem*, p. 191.

⁵ *Ibidem*, p. 191.

⁶ *Ibidem*, p. 192.

⁷ *Ibidem*, p. 194.

⁸ *Ibidem*, p. 190.

⁹ *Ibidem*, p. 211.

H. 2453. (Liasse.) — 13 pièces, parch.; 18 pièces, papier.

1489-1691. — Reconnaissances envers le prieuré de Saint-Hilaire de rentes sur des terres : à Chaumanteau, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1489-1625) ; — au Puits d'Abas, même paroisse (1621-1667) ; — à Mersante (1608-1629) ; — à Villoseau, paroisse de Langey (1621-1691) ; — à Poilgirout, paroisse de Ruan (1621).

H. 2454. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1185-1202. — Bail par le prieur de Saint-Hilaire à Gauthier d'Échelles, *Galterio de Chelis*, des dîmes de Villepelée, *decimas de Villa Pilata* (v. 1187.)¹. — Accord avec Ives de Courtalain, *Ivonem de Curia Alensis*, pour la dime du Fay, paroisse de Saint-Pellerin, *propter unam decimam de Fago, que est in parrochia Sancti Peregrini de Plano* (1185)². — Confirmation par Louis, comte de Blois, du don fait par Eudes de Cormeray, *Odo de Cormeriaci, miles*, de 3 setiers de blé et 3 setiers d'avoine sur sa grange de Chaussepot, *in grangia sua de Chaussepot*, et de la menue dime de la paroisse de Saint-Pellerin (1282)³.

H. 2455. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750 ? — Plan d'une partie de la dime du prieuré de Saint-Hilaire.

H. 2456. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

V. 1180. — V. 1208. — Transaction avec le prieur de Montigny-le-Gannelon par laquelle le prieur de Saint-Hilaire est reconnu possesseur des dîmes des vignes et des terres, *que sunt a magna via que ducit Montiniaco usque ad semitarium de Cohuel* (v. 1180)⁴. — Accord avec Jean, seigneur de Montigny pour les dîmes des noales de ses forêts, *super decimis omnium novalium que facta sunt vel fient in foresta Montiniaci et in omnibus aliis nemoribus que sita sunt in parochiis Montiniaci et Sancti Hylarii* (v. 1208)⁵.

H. 2457. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 32 pièces, papier.

1709-1717. — Procès entre Pierre Chevillard, prieur de Saint-Hilaire-sur-Yerre, et Adam-Joseph Nepveu, curé dudit lieu, pour les dîmes de la paroisse.

¹ *Cart. dunois*, p. 186.

² *Ibidem*, p. 183. Le texte du Cartulaire est particulièrement incorrect.

³ *Ibidem*, p. 196.

⁴ *Ibidem*, p. 178.

⁵ *Ibidem*, p. 198.

H. 2458. (Cahier.) — In-folio, papier, 62 feuillets.

1621. — Terrier du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre (René Saman, prieur.) — Lieux déclarés : le Puits d'Abas, le Puits d'Ahaut, Villoseau, les Huberts, les Perches, les Gasnons, les Fourniers, les Oiseleurs, les Duris, Reculet.

H. 2459. (Registre.) — In-folio, papier, 474 pages.

1692-1737. — Terrier du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre (Pierre-Chevillard et Jean-Baptiste Mousant, prieurs.) — Parmi les déclarants : Jacques Bullois, marchand à Douy ; Jean Choiseau, procureur au siège de Bullou ; Mathurin Fredureau, grenetier au grenier à sel de Montoire ; la fabrique de Douy ; Pierre Chaillou, marchand à Langey ; Guillaume Couppé, curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre ; Gilles-François Breton, curé de Saint-Denis-les-Ponts ; François Breton, procureur du Roi au grenier à sel de Châteaudun.

H. 2460. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1575-1577. — Edit du roi Henri III ordonnant la levée sur le Clergé d'un subside d'un million de francs, « pour mettre sus une forte et puissante armée et icelle » composer, outre les princes, seigneurs, nostre noblesse, » gendarmerie et infanterie françoise, d'un bon et grand » nombre de reistres et Suisses » (1575). — Aliénation de la terre des Rouillis par le prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1577).

H. 2461. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1479-1489. — Déclarations censuelles passées au prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 2462. (Registre.) — In-4°, papier, 504 pages.

1608-1736. — Déclarations censuelles passées au prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre. — Parmi les déclarants : Balthazar Perche, procureur à Châteaudun (1621) ; Yvon Prégent, chef du gobelet de la Reine (1628) ; les gagiers de Saint-Hilaire-sur-Yerre ; Jean Gorteau, officier de Monsieur frère du Roi (1688) ; Louis Dufay, lieutenant de la châtellenie de Courtalain (1688) ; Léon Tiercelin, huissier royal au bailliage de Blois (1697) ; Marie Germon, veuve de Guillaume du Vaucel, seigneur de Vaucardel (1718).

H. 2463. (Registre.) — In-4°, papier, 538 pages.

1621-1782. — Reconnaissances censuelles passées à la censive du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre. — Plan du bourg de Saint-Hilaire.

H. 2464. (Registre.) — In-4°, papier, 301 pages.

1475-1781. — Déclarations pour les droits de terrage appartenant au prieur de Saint-Hilaire sur les lieux de Mersante, le Puits, Baronville et Chaudmanteau.

H. 2465. (Registre.) — In-4° papier, 462 pages.

1629-1782. — Déclarations censuelles passées à la seigneurie de Chatigny. — Procédures contre les détenteurs des terres de la Proustière, la Rousselière et la Pluetterie, réunie à la Rousselière. — Lettre de Henriette Fallou, femme de Claude Bellier, sieur du Chesnay, à M^r Bignon, avocat à Châteaudun. « Chartres, 9 avril » 1758. Il est vray que le 7 may 1749 la terre de la » Proustière et autres biens m'ont été ajugés aux » Requestes du Palais, et qu'en conséquence mon frère » alla quelque tems après à Châteaudun et paya les » lods et ventes dus aux seigneurs pour raison de cette » acquisition, et nommément au seigneur de Montigny. » J'ai toujours cru que cet objet n'avoit point d'autre » seigneur que M^{me} de Fienne ; mais je vois bien main- » tenant que j'étois dans l'erreur : ainsi, ayés agréable » de m'instruire en m'envoyant un état exact de ce qui » vous concerne, après quoy je vous satisferay aussi » tôt. »

H. 2466. (Registre.) — In-4°, papier, 444 pages.

1621-1781. — Recueil des titres concernant un droit de cens et rente en argent, grain, pain et volailles, dû au prieuré de Saint-Hilaire et appelé la tenue des Huberts.

H. 2467. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782. — Reconnaissances pour la tenue des Huberts. — Lettre de M^r Legrand, archiviste de l'abbaye de Marmoutier, à M. Vraix, commissaire au terrier du prieuré de Saint-Hilaire. : « Marmoutier, 18 juin 1782. Nous » avons ici la grosse en deux rolles de parchemin du » 4 mai 1621 devant Pionnier, notaire à Montigny, de » la reconnaissance ou titre nouvel soufert par les pos- » sesseurs du lieu des Huberts et des Postronnières, » contenant 7 muids en 13 pièces, paroisse de Saint- » Hilaire, sur le devoir de 4 s. 6 den. de cens payable » sans solidité, 4 septiers et mine d'avoine payable par » la voye solidaire, 3 pains et 3 poules. »

H. 2468. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 102 pièces, papier.

1621-1782. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour des maisons, jardins et autres héritages à Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 2469. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 77 pièces, papier.

1492-1782. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour la tenue des Gasnons¹, contenant 6 muids 1 setier, 4 boisseaux de terre, au village de Mersante (1482-1782). — Procédures contre les détenteurs de la tenue des Gasnons pour le paiement de leurs redevances (1529-1699). — Assemblée des habitants de Saint-Georges de Cloyes consentant à ce que les terres des Gasnons soient chargées du droit de terrage, au lieu de la rente de 18 setiers de méteil, 18 setiers d'avoine, 3 pains et 3 poules qu'elles payaient au prieur de Saint-Hilaire (1698.)

H. 2470. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 60 pièces, papier.

1621-1782. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie des Perches, consistant en 8 setiers 5 boisseaux de terre, au village de Mersante (1621-1782). — Procédures contre René Oudineau, curé de Saint-Pellerin, pour un droit d'avenage de 3 mines d'avoine, 1 pain et 1 poule, dû par lui sur la dite métairie (1702-1705).

H. 2471. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1692-1782. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour des terres situées aux terroirs de Chaudmanteau et de Baronville, dépendantes de la censive de Mersante.

H. 2472. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1426-1781. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour la tenue des Maingourds², contenant 41 setiers de terre, au village de Baronville.

H. 2473. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 29 pièces, papier.

1474-1782. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie des Gaudrys³, anciennement la Maison-Rouge, consistant en 4 muids de terre situés à Baronville.

H. 2474. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1621-1780. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie du Puits-d'Abas, consistant en maison manable, four, grange, étable, écurie et

¹ Robin Gasnon était fermier en 1492.

² Colin Maingourd était fermier en 1421.

³ Jean Gaudry était fermier en 1474.

bergerie, cour et jardin, avec 19 setiers de terre labourable et pâtures, au village du Puits, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 2475. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 82 pièces, papier.

1621-1782. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie du Puits d'Ahaut, consistant en maison manable, four, grange, batterie, écurie, étable et bergerie, cour, jardin, pâtures et 8 muids de terre, au village du Puits (1621-1782.) — Procédures contre Louis du Raynier, seigneur de Droué, pour les redevances dues sur ladite métairie (1682-1688).

H. 2476. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 38 pièces, papier.

1486-1781. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre pour le lieu et métairie des Fourniers¹, consistant en bâtiments et dépendances, cours, jardin, terres labourables et noues, le tout contenant 30 setiers 3 boisseaux de terre, situés au village de Poilgiroux, paroisse de Ruan.

H. 2477. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1621-1781. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie des Pillois, consistant en 22 setiers 6 boisseaux de terre, au village de Poilgiroux.

H. 2478. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 25 pièces, papier.

1621-1781. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie des Oiseleurs², consistant en 6 setiers de terre, au village de Poilgiroux.

H. 2479. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1608-1781. — Déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie des Duris, sis au village de Poilgiroux, consistant en bâtiments et dépendances, cours, jardins, ouches, terre en labour et pâtures, le tout contenant 28 arpents 1 minot.

H. 2480. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

1634-1638. — Acquêts faits par divers particuliers de maisons, terres et jardins en la censive du prieuré de Saint-Hilaire.

¹ Thibaut Fournier était fermier en 1486.

² Jean Loiseleur était fermier en 1621.

H. 2481. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1250-1478. — Enquête sur une contestation mue entre le prieur de Saint-Hilaire et Renaud Payen pour la propriété d'une terre que ledit Renaud avait plantée en vigne (v. 1250). — Abandon par Jean Gieu d'un demi-arpent de vigne qu'il avait pris à cens à Béchereau (1478).

H. 2482. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1478. — Transaction entre Gilles Lateste, prieur de Saint-Hilaire, et Jacques de Renti, seigneur de Montigny, pour les droits réclamés par ledit prieur, « c'est à sçavoir, » justice moienne et basse sur tous les hommes estagers » de Saint-Hillaire, Basonville, Chastigny, Recullet; » Mersante, le Puis et Poilgiroux; droit de possonner » et pasnager tous les pourceaux de la métairie de Saint-Hillaire en tous les bois dudit seigneur de Montigny; » la dixme des oisons que ledit seigneur de Montigny » prendra en la dite chastelenie. »

H. 2483. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1610-1685. — Accords du prieur de Saint-Hilaire avec les religieux de Marmoutier pour les droits de table abbatiale dus par ledit prieur.

H. 2484. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1260. — Plainte portée par les religieux de Marmoutier à l'archevêque de Sens et à son official contre Simon, chapelain du prieuré de Saint-Hilaire, *Symon capellanus monachorum Sancti Hylarii*, pour le scandale qu'il cause, *propter scandalum contencionum et jurgiorum dicti capellani*.

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DU SENTIER¹.

H. 2485. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1602. — État de tout le revenu du prieuré du Sentier, dressé par G. Lunoy, chambrier de Marmoutier.

H. 2486. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 2 pièces, papier.

1059. — Don par Geoffroi [Martel], comte d'Anjou,

¹ Le prieuré du Sentier fut réuni à l'office de chambrier de Marmoutier dans le courant du XV^e siècle.

Gaufridus, comitatus Andegavensis naturalis heres, à l'abbaye de Marmoutier d'une terre au pays vendômois, *terram quandam in pago Vindocinensi, in valle quadam que fontem habet quem solent vocitare Ventalem, et alterum qui nuncupatur fons de Fago et Glandesse fluviole donare videtur initium*¹.

H. 2487. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

V. 1065. — V. 1100. — Accord avec Magnelin, fils d'Adam de Vendôme, *Magnelinum filium Ade de Vindocino*, pour les droits qu'il prétendait avoir appartenus à son père, *in tota terra de Manso Aldevini, necnon et in quarterio capelle de Semitario* (v. 1065)². — Confirmation par Constant, fils de Mainard de la Ferrière, *Constantius, filius Mainardi de Ferraria*, de la vente faite par son père d'une terre au Sentier, *apud Semitarium* (v. 1065)³. — Accord avec Hildebert, forestier de la Ferrière, *Hildebertus, forestarius de Ferraria*, pour le forestage du mort bois entre le Sentier et Fonvent, *forestagium de mortuo bosco inter Semitarium et Fontem Ventalem* (v. 1065). — Confirmation par Hubert, fils de Robert de Marray, *Hubertus, filius Rotberti de Marreio*, de la vente faite par son père de la terre de Fonvent, *terram de Fonte Ventali* (1068)⁴. — Accord avec Aimery de Chorrionio pour les droits qu'il prétendait sur la terre du Sentier, *in terra de Semitario* (v. 1090). — Reconnaissance par Rahier et Geoffroy, fils d'Ives, forestier du comte de Vendôme, qu'ils n'ont pas le droit de faire paître les troupeaux de Saint-Laurent⁵ sur la terre du Sentier (v. 1100).

H. 2488. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1321-1553. — Confirmation par Simonne, veuve d'Aufroy Rose, *Symona, relicta defuncti Aufredi Rose, alias dicti de Majori Monasterio, quondam servientis domini regis*, du legs fait par ledit défunt de 6 setiers de grain de rente sur l'hébergement de la Vallecserie, en la

¹ M. de Trémault a publié cette pièce dans le *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, p. 183. Nous ne savons pourquoi il l'a datée de 1055; la date est cependant clairement indiquée dans la charte: *Hec omnia Francorum rex Henricus firmavit, eo videlicet anno quo filium suum fecit regem ordinari Philipum, paucis ante illam ordinationem diebus, tunc scilicet quando obsidebat castrum Theodemerense nuncupatum, in pago Carnoteno noviter a quodam Gaszone constructum*.

² *Cart. vendômois*, p. 74.

³ *Ibidem*, p. 70.

⁴ *Ibidem*, p. 124.

⁵ L'abbaye de Marmoutier avait un prieuré à Saint-Laurent-en-Gastine, aujourd'hui commune du canton de Châteaurenault. Comme nous l'avons vu (H. 2401), ce prieuré fut abandonné en 1319 à l'abbé de Marmoutier, en même temps que celui de Nottonville, pour l'aider à soutenir les charges de sa dignité abbatiale.

paroisse du Sentier, *super quodam herbergamento noncupato herbergamentum de la Vallecerie, in parrochia de Semitario* (1321). — Accord avec Jacques de Bures pour 2 pièces de terre près la forêt de Château-Renaud (1553).

H. 2489. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1524-1741. — Baux du fief, terre et seigneurie du Sentier, consistant « en une métairie située au bourg » du Santier appelée la Court, cens, rentes, terrages, » lods et ventes, proffits et esmolumens de fief, terres » labourables et non labourables, prez, pastureaux, bois » taillis, hayes et buissons et droit de pesche. »

H. 2490. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 2 pièces, papier.

1546-1726. — Baux: de 9 arpents de terre appelés les Terres Franches, situés à l'Estre de la Hersonnière, paroisse du Sentier (1551-1726); — de 5 arpents 1 quartier de terre, en la paroisse d'Authon, près la métairie de la Barillière (1546); — de 12 boisselées de terre au Grand-Rouchoux (1619).

H. 2491. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1063-1670. — Vente par Michel Bardet et Pétronille sa femme, de tout ce qu'ils possédaient dans le moulin du Sentier, *in molendino de Semitario* (1250). — Complainte contre « le mestre et garde de la messon des » Esses, [paroisse de Villavard], appartenant à l'ospital » de Saint-Jehan de Jérusalem, » qui avait rompu les chaussées du moulin et de l'étang du Sentier (1338). — Vente par Robert, mari de la fille de Guinemer de Monthodon, *Robertus qui habebat uxorem filiam Guinemari de Monte Hudonis*¹, de 3 parties du moulin dudit Guinemer (1062). — Bail du moulin de Guinemert, paroisse d'Authon (1670).

H. 2492. (Liasse.) — 64 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1389-1725. — Déclarations rendues à la seigneurie du Sentier pour les lieux de la Thibaudière, la Girardièrre, la Brosse-Guérin et la Brosse-Blondeau, la Brosse-Mallard ou la Jardinière, la Hersonnière, la Caillère, paroisse du Sentier; la Milletière, paroisse d'Authon; le Theil, paroisse de Monthodon; les moulins Guinemert et de la Barillière, paroisse d'Authon.

¹ Dans une autre notice de cette vente, ce même Guinemer est appelé *Guinemar* de Monte Hildulfi. *Mons Hildulfi* était le nom ancien de Monthodon.

H. 2493. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1732. — État des rentes dues à la seigneurie du Sentier (39 liv. 10 s. 6 den. en argent, 19 chapons, 23 poules, 12 setiers 6 boisseaux de froment, 21 setiers 6 boisseaux de seigle).

H. 2494. (Cahier.) — In-folio papier, 68 feuillets.

1774. — Cueilleret de la seigneurie du Sentier (2204 arpents 52 chainées de terre). — Lettre du sieur Legrand, feudiste de M^{me} de Bernart de Courmesnil, abbesse d'Étival, au feudiste de l'abbaye de Marmoutier: « 10 » octobre 1774. Nous sommes sur le point de faire tenir » les assises de la seigneurie du Sentier: votre abbaye » y possède des biens à cause de la réunion qui y a été » faite du prieuré du Boullay, c'est pourquoi je vous » prie de rendre à cette seigneurie une nouvelle déclara- » tion féodale. »

H. 2495. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 7 pièces, papier.

1575-1723. — Aliénation des bois dépendants du prieuré du Sentier (1575-1624). — Acquêt par les chanoines de Saint-Sauveur de l'Étoile des métairies de la Brosserie et de la Rabasterie, paroisse d'Authon, en la censive du Sentier (1715-1723).

H. 2496. (Liasse.) — 2 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1768-1780. — Requête de Claude-Michel de Réméon, seigneur de Mocquet, pour l'inféodation des terres qu'il possède à Bergette, paroisse d'Authon. Lettre de M^r de Réméon à dom de Sageon, cellérier de Marmoutier: « 2 octobre 1768. Je me suis déterminé à vous faire cette » proposition pour le désagrément de voir une bande » de paisans chasser autour de ma maison, qui m'abî- » ment mes bleds, vignes et hayes journellement, les » temps deffendus ne les arrêtant point, Si vous fésiés » garder votre fief, je ne vous le proposerois pas, mais » vous ne le faites point garder, ce qui me donne lieu » de penser que vous serés plus aise que j'en devienne » le conservateur d'une partie que de sçavoir qu'elle est » exposée à l'avidité de toutes sortes de braconniers. » — Acte de foi et hommage rendu par Claude-Michel de Réméon, seigneur du Sentier pour le fief de Bergette (1780).

H. 2497. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1668. — Bail du greffe de la châtellenie du Sentier.

H. 2498. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1509. — Procédures contre Jean Renaudin pour la propriété d'un demi-arpent de bois sur le chemin de Château-Renaud au Boulay.

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE VIEUVICQ.

H. 2499. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1650. — Inventaire des titres du prieuré de Vieuvicq et de celui de Dangeau, son annexe (1180-1528).

H. 2500. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

V. 1050. — V. 1090. — Abandon par Uncbald, fils de Geoffroy de Vierzon, *Uncbaldum, clericum, filium Gausfredi de Virsonio*, des prétentions qu'il avait sur les aleux de Vieuvicq donnés par son père, *super alodiis Veteris Vici* (1061)¹. — Donation par Bernard, fils d'Aubry, de l'aleu de Poireux à Vieuvicq, *alodum de Piris apud Veterem Vicum* (v. 1070)². — Accord avec Herbert de Torçay, *Herbertus de Torciaco*, pour un fief à Vieuvicq, *fevum quem tenebat de Gausfredo de Axia, ex alodiis que fuerunt Huncbaldi de Virsone, in confinio pagorum Carnotensis atque Dunensis* (v. 1070). — Donation par Eudes le Chenu, *Odo cognomine Canutus*, d'une terre à Vieuvicq, *terram suam quam de femina sua Hildvisa habebat* (v. 1090). — Accord entre les religieux de Marmoutier et les chanoines de Notre-Dame de Chartres pour les aleux de Vieuvicq, *alodia ville que appellatur Vetus Vicus* (v. 1050)³.

H. 2501. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

V. 1061. — V. 1080. — Abandon par Foulques de Cour-Léonard, *Fulco de Curte Leonardi*, Gontier fils de Béraud, *Gunterius filius Beraldi* et Gosleïn le Normand, *Gauscelinus Nortmannus*, de la moitié de l'église de Vieuvicq, *medietatem ecclesie Veteris Vici* (v. 1061)⁴. — Déguerpissement par Mathieu, fils de Hugues, fils d'Albald, *Matheus, filius Hugonis, filii Albaldi* de ce qu'il réclamait dans les aleux d'Uncbald de Vierzon, *ex alodiis*

¹ *Cart. dunois*, p. 118.

² *Ibidem*, p. 97.

³ *Ibidem*, p. 105.

⁴ *Ibidem*, p. 106. — Cette chartre a été publiée par Mabille d'après une copie très défectueuse, transcrite par dom Martène dans son *Histoire de Marmoutier*.

quae possedit Unbaldus de Virsone, hoc est dimidium ecclesie de Maceriis, terram quoque de Maceriis et de Cramisio et de Carcoo et de Monte Rahardi et de Estelerio et de Buxeria (v. 1070)¹. — Vente par Guérin de Crémisay, *Guarinus de Cramisiaco, filius Gausberti*, d'une censive entre Couriens et Éguilly, *terram censivam inter Curvam Lunam et Aguliacum* (v. 1080).

H. 2502. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1180-1202. — Confirmations : par Jean [de Salisbury], évêque de Chartres, d'un accord entre le prieuré de Vieuvicq et Eudes le Roux, *Odonem Ruffum*, pour le bois du Tellier, *de boscho de Stellario* (1180)²; — par Renaud de Montmirail, de l'abandon fait par Jean le Roux, seigneur de la Moutonnaire, *Johannes Rufus, miles, dominus Mittonarie*, de tous les droits qu'il prétendait sur la maison du Tellier, *in domo monachorum de Veteri Vico Lesticensi* (1202)³.

H. 2503. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770 ? — Plan, figure et description du village du Tellier, « de Lestellier, qui est un fief et seigneurie du » prieur de Vieuvy. »

H. 2504. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1198-1251. — Bail par les religieux de Marmoutier du prieuré de Vieuvicq, *domum de Veteri Vico*, à Hugues, curé de Saint-Denis, *Hugoni, presbitero Sancti Dionisii*, et à Gautier, son pupille, *Galterio, nutrito ipsius* (1198). — Remise par Renaud de Denonville, chanoine de Chartres, *Raginaldus de Damunvilla, canonicus Carnotensis*, à l'abbaye de Marmoutier du prieuré de Vieuvicq qui lui avait été donné à ferme (1251).

H. 2505. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1290. — Vente au prieur de Vieuvicq par Thibaut de Rilli, seigneur de Frazé, « Thybaut de Rilly, seigneur » de Froisé, escuier, » de « tout le moutonnaige que » icelui escuier, avoit sur les houstes audit prieur. »

H. 2506. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1629-1731. — Baux du revenu du prieuré de Vieuvicq, consistant en maison, grange, écurie, bergeries, jardin et autres aisances et appartenances,

¹ *Cart. dunois*, p. 113.

² *Ibidem*, p. 179.

³ *Ibidem*, p. 195.

champart, dîmes, terres labourables, bois taillis, pâtures, étang et prés, avec les droits seigneuriaux tant en grains, blé, avoine que deniers.

H. 2507. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1740 ? — Plan de la seigneurie du prieuré de Vieuvicq.

H. 2508. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1740 ? — Relevé du plan de la seigneurie du prieuré de Vieuvicq.

H. 2509. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1710 ? — Plan d'un lot de terre appartenant au prieuré de Vieuvicq, en la paroisse du Gault-en-Beauce.

H. 2510. (Registre.) — In-folio, parchemin, 103 feuillets.

1627. — Terrier du prieuré et châtellenie de Vieuvicq, fait par Renaud Berland, notaire royal à Illiers, pour François Hommain, écolier étudiant en l'Université d'Orléans, prieur de Vieuvicq. — Noms des terroirs : Ruhéault, la Boudardièrre, le Bois Normand, le Tellier, la Certellerie, Ricourt, le Petit Tansonville, la Cheronnière, la Prière, le Bois des Noues, le moulin à vent de Pousset, l'étang du prieuré autrement dit le Muid de l'étang.

H. 2511. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1398-1703. — Reconnaissances au prieuré de Vieuvicq pour des terres sises à Vieuvicq, Ruhéault, Dangeau, la Boudardièrre, Beaulieu, chargées de cens envers le dit prieuré.

H. 2512. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1447. — Accords entre les prieurs de Vieuvicq et de Nottonville pour les dîmes, terrages, champart des paroisses de Vieuvicq, Dangeau, Mézières, Saint-Avit et du lieu de l'Aleu-Bellouis, *occasione decimarum, terragiorum seu campipartitorum in parrochiis de Veteri Vico, de Dangeolio, de Maceriis, de Santo Avito ac in loco de Alodio Belloys.*

H. 2513. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1580-1608. — Procès contre les détenteurs du Muid de l'étang près Vieuvicq pour une rente de 33 s. due au prieuré.

PRIEURÉ DE SAINT-GEORGES DE DANGEAU ¹.

H. 2514. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1064. — V. 1120. — Don par Herlebald de Dangeau, *Herlebaldus de Domniolo*, de la moitié de l'église de Dangeau (1064) ²; confirmation de la dite donation par Eudes, frère de Herlebald (v. 1070.) ³. — Reconnaissance par Gervais de Fresnay, *Gervasius de Fraxineto*, qu'il possède une terre à Fresnay en la censive des moines de Dangeau, *de monachis Dangolii*, et qu'il doit pour cette terre un cens annuel de 4 setiers de méteil, *III sextaria mistauli boni et adprobatu testimonio panificorum de Danjolio* (v. 1120).

H. 2515. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1500-1741. — Baux de la métairie « de la Boute-rouyère » paroisse de Dangeau.

H. 2516. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1714. — Relevé du plan de la seigneurie du prieuré de Dangeau.

H. 2517. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750 ? — Plan de la métairie de la Touche-Saint-Martin, paroisse de Dangeau.

H. 2518. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1764. — Plan du fief de Bronville, paroisse du Gault-en-Beauce, — de Villars et les ouches de Plancheville, — l'Épinay-Fossard, — Vieuvicq, — le Plessis-Loisville, — Dangeau, — les Bordes-Tréfin.

H. 2519. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

V. 1069-1280. — Notice de la donation faite par Girard Bruneau, *Girardus Brunellus*, de la moitié de la terre de Sonville, *dimidiam partem terre de Seonvilla*, et vente par lui de l'autre moitié (v. 1069) ⁴. — Don par

¹ Le prieuré de Dangeau, quelquefois désigné sous le nom de prieuré de Sonville, dans des pièces du XVIII^e siècle, fut réuni au prieuré de Vieuvicq dès le XVI^e siècle.

² La formule d'investiture est assez curieuse : *Odo ecclesiam ipsam per cordam signi tradidit, monachusque suscipiens cordam traxit, et signum intonuit, quod parecchia omnis audivit et vidit.*

³ *Cart. dunois*, p. 26.

⁴ *Ibidem*, p. 121.

Girard Bruneau, *Giraldus cognomento Brunellus*, de toute sa terre de Sonville, *totam terram suam de Seonvilla* (1071)¹; déguerpissement par Hilgot, *Hilgodus*, fils de Girard Bruneau, de ce qu'il prétendait sur la terre de Sonville (v. 1072)². — Confirmation par Guillaume Gouet, *Guillelmus Goius*, de la donation de la terre de Sonville, *terram de Seonvilla*, faite par Girard Bruneau et de l'église de Dangeau, *ecclesiam de Dongiolo*, faite par Herlebald (1071)³. — Ventes : par Perrot Bouteroce, *Perrotus dictus Bouteroce*, et Julienne sa femme, à Jean Maugars d'un demi-muid de terre à Sonville, *apud Sonvillam* (1267; *sceau de l'official de l'archidiacre de Dunois*); — par Jean Maugars, *Johannes dictus Maugarz de Castriduno*, et Héloïse, sa femme, à l'abbaye de Marmoutier de 6 setiers de terre en la censive du prieuré de Dangeau (1280); — par Renaud Guiard, *Raginardus dictus Guiart*, et Agnès sa femme, bourgeois d'Illiers, au prieuré de Dangeau d'un muid de terre et un hébergement à Sonville, *apud Sunvillam* (1277); — par Guillaume de Sonville, *Guillelmus de Sonvilla*, et Béatrix sa femme, au prieur de Vivoin, *priori de Vivonio*, d'un hébergement et de 16 setiers à Sonville (1280).

H. 2520. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1318-1731. — Baux de la terre et seigneurie de Sonville, paroisse de Dangeau, consistant en maison, estrises, granges, étables, cours, jardins, 72 setiers de terre labourable et un arpent de pré assis sur la rivière d'Ozanne.

H. 2521. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770 ? — Plan du fief du prieuré de Sonville.

H. 2522. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1554-1744. — Actes de foi et hommage pour la seigneurie de Sonville aux seigneurs de Dangeau (Louis de Courcillon, 1554; Philippe de Courcillon, 1717; Charles-Philippe d'Albert de Luynes, 1744).

H. 2523. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1217-1222. — Accords : avec Guillaume de Mésaudon, *Guillelmus de Mesaudon*, pour les réparations du moulin de Mésaudon (1217); — avec l'Aumône de

¹ Cette charte a été publiée par Mabille dans le *Cart. dunois*, p. 124, mais d'une façon absolument incorrecte.

² Cette pièce qui, dans l'original, se trouve à la suite de la charte de Girard Bruneau, n'a pas été publiée dans le *Cart. dunois*.

³ *Cart. dunois*, p. 42.

Châteaudun pour le droit qu'a le prieur de Dangeau d'obliger les hommes de Bougeâtre, *homines manentes in terra de Bouatre*, à venir moudre au moulin de Mésaudon (1222).

H. 2524. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1255-1260. — Don par Guillaume Piquois, *Guillelmus dictus Piquois armiger*, de toutes les dîmes qu'il possédait dans la paroisse de Dangeau, *in parrochia de Danjolio, Carnotensis diocesis* (1255)¹. — Confirmations de la dite donation par Agathe, femme de Guillaume Piquois (1255)²; — par Roscelin de Membrolles, *Roscelinus de Membrerolles, miles* (1255)³; — par Roscelin de Bardillères, *Roscelinus de Bardilleres, miles* (1255)⁴; — par Simon de Lanneray, *Simon de Lannere, miles* (1255)⁵; — par Hugues de Meung, *Hugo de Meduno, armiger* (1255)⁶; — par Mathilde de Forges, femme d'André du Fresne, *Matildis de Forgis, uxor Andree de Fraxino, militis*, fille de Simon Piquois (1257)⁷; — par Gilles de Sully, *Egidius de Soliaco, armiger*, et Mathilde, sa femme (1257)⁸; — par Gervais de Meung, seigneur de Dangeau, *Gervasius de Magduno, armiger, dominus de Dangeolio* (1260); — par Thibaut, Jean, Guillaume et Asceline, enfants de Jean de Meung, *Johannis de Mauduno, militis* (1260)⁹.

H. 2525. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

V. 1160-1269. — Confirmation par Jean [de Salisbury], évêque de Chartres, d'un accord avec Galerann d'Aunay, *Galerannus de Alneto*, gendre de Salon de Pithiviers, *Salonis de Peviers*, pour la quatrième partie de la dime de Bougeâtre, *quartam partem decime de villa que vocatur Burgeastrum* (v. 1180)¹⁰. — Confirmation par Eudes Brumel et Henri de Brétigny, *Odo Brumel et Henricus de Bretegne, milites, fratres*, du don fait par leur frère, Geoffroy de Brétigny, de la dime de Brétigny, *decimam de Bretegne, sitam in parrochia de Dangolio* (1269)¹¹.

¹ *Cart. dunois*, p. 233.

² *Ibidem*, p. 234 (Extraits.)

³ *Ibidem*, p. 235 (Extraits.)

⁴ *Ibidem*, p. 235 (Extraits.)

⁵ *Ibidem*, p. 234 (Extraits.)

⁶ *Ibidem*, p. 235 (Extraits.)

⁷ *Ibidem*, p. 236 (Extraits.)

⁸ *Ibidem*, p. 236 (Extraits.)

⁹ *Ibidem*, p. 237 (Extrait.)

¹⁰ Mabille (*Cart. dunois*, p. 248) a attribué cette charte à Jean de Garlande et l'a datée de 1298 à 1300. Le texte est d'ailleurs absolument incorrect.

¹¹ *Cart. dunois*, p. 242.

H. 2526. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1264-1268. — Bail par l'abbaye de Marmoutier à Geoffroi ¹, curé de Dangeau, *Gaufrido, rectori ecclesie de Donjolio*, de toutes les dîmes que la dite abbaye possédait en la paroisse de Dangeau (1264). — Don par Geoffroy Bruneau, curé de Dangeau, *Gaufridus Brunelli, rector ecclesie de Dangolio*, de toutes les grosses dîmes de blé, d'avoine et de fruits qu'il possédait en la paroisse de Dangeau (1268) ². — Accord pour les dites dîmes avec Mathilde, dame de Dangeau, *Matildis, domina de Dangeolo pro parte* (1268) ³.

PRIEURÉ DE VILLERVAUT.

H. 2527. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1281. — Vente par Henri du Pin, *Henricus de Pignu*, à l'abbaye de Marmoutier, de la métairie de Villervaut, *medietariam cum herbergamento, grangia, terris et aliis rebus in parrochia de Verde, archidiaconatus Dunensis, apud locum qui dicitur Villier Levaut*.

H. 2528. (Liasse.) — 13 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1470-1667. — Baux de la métairie « de Villervaut, » autrement nommée la Moinerie, non logée, concistant » en 77 septiers 1 boisseau et demy de terre labourable.»

H. 2529. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1671. — Plan de la métairie de Villervaut.

H. 2530. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1432-1700. — Remise, à cause du malheur des guerres, par les religieux de Saint-Laumer de Blois d'une rente de 13 setiers de méteil qui leur était due sur la métairie de Villervaut, *super quamdam medietariam, vulgariter nuncupatam Villervaut, in parrochia de Verda in Dunensi* (1432). — Abandon aux religieux de Saint-Laumer de Blois de la métairie « appelée la Moinerie, » size à Villervaut » (1700).

¹ Ce Geoffroy, appelé dans une charte postérieure Geoffroy Bruneau, nous semble le même que Geoffroy de Brétigny, dont il est parlé dans la liasse précédente.

² *Cart. dunois*, p. 240.

³ *Ibidem*, p. 246.

H. 2531. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1480. — Acte de foi et hommage à Jacques de Renti, « seigneur de Montigny-le-Ganeron, » pour une maison à Villervaut.

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-AU-VAL ¹.

H. 2532. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1710. — Compte de la recette et de la dépense du prieuré de Saint-Martin-au-Val, rendu par Claude Libour, receveur dudit prieuré (Dépense : 3501 liv. 14 s.).

H. 2533. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Bail par les religieux de Bonne-Nouvelle d'Orléans de la maison prieurale de Saint-Martin-au-Val.

H. 2534. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1405-1680. — Sentence du bailliage de Chartres défendant de conduire des bestiaux dans le pré de la Foire ² avant la fête de la Madeleine (1405). — Requête des bouchers de Chartres pour que le prieur de Saint-Martin-au-Val soit tenu d'abattre un mur qui fermait le pré de la Foire (1603). — Plainte par le prieur de Saint-Martin-au-Val contre les bouchers de Chartres qui mènent leurs bestiaux dans le pré de la Foire avant que l'herbe soit coupée (1606). — Arrêt du Parlement portant qu'on ne pourra faire paître les bestiaux dans le pré de la Foire avant le 22 juillet (1644). — Arpentage des prés de la Foire et du Long-Boyau (1680).

H. 2535. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1680. — Plan des prés de la Foire et de Long-Boyau : le premier contenant 12 arpents 90 perches, à raison de 100 perches pour arpent, 20 pieds pour perche et 13 pouces moins 4 lignes pour pied ; le second contenant 7 arpents 38 perches, à la même mesure.

¹ Le prieuré de Saint-Martin-au-Val, d'abord abbaye, fut donné en 1128 à l'abbaye de Marmoutier par le comte de Chartres, Thibaut IV. Les religieux de Marmoutier unirent ce prieuré à la mense conventuelle de leur prieuré de Bonne-Nouvelle d'Orléans, dans le fonds duquel, aux Archives départementales du Loiret, se trouvent la plupart des titres de Saint-Martin-au-Val.

² Aujourd'hui appelé le pré aux Bœufs.

H. 2536. (Cahier.) — In-folio, papier, 88 feuillets.

1647-1661. — Censier de Luisant, pour les religieux de Saint-Martin-au-Val. — Parmi les censitaires : Claude Bance, apothicaire ; François Janvier, élu, Jean Couard, prévôt de Chartres ; Claude Estienne, marchand drapier ; Claude Villars, sergent royal ; Vincent Sablon, élu ; Geneviève Langlois, femme du sieur du Laurens, vicomte de Châteauneuf ; Étienne Héry, avocat ; Claude Milsot, orfèvre ; Jacques Gaucher, sieur des Planches ; Joachim de Collard, sieur de la Salle ; Jean-Baptiste Lefebvre, chanoine ; Louis Patin, docteur en médecine ; Pierre Rédillot, avocat au bailliage ; Lubin Germont, curé de Saint-André ; Jean Halligre, huissier en l'élection, etc.

H. 2537. (Cahier.) — In-folio, papier, 92 feuillets.

1682. — Censier de Luisant par devant Claude Libour, notaire à Chartres.

H. 2538. (Cahier.) — In-folio, papier, 56 feuillets.

1682. — État des censives appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val dans les paroisses de Saint-Brice, Luisant et le Coudray. — Paroisse de Luisant : clos Aubouin ou de la Vove ; clos de la Mère-au-Proust ; clos à la Poustoise ou clos Guérin ; clos Regnard ou de la Croix Blanche ; clos des Grandes Diorées ou de la Fontaine au Bassin ; clos de Friche-Salé ; clos des Alouettes ; clos de Saint-Laumer ; clos de la Borde Coffin ou du Vivier ; clos de Farchet ; clos de Boudart (22 arpents) ; clos Chaloureau (37 arpents) ; clos de Vaussevin (2 arpents 44 perches) ; petit clos de Vaussevin (1 arpent 48 perches) ; clos des Fontaines (2 arpents 16 perches), clos des Grandes Ribouches (3 arpents) ; clos des Petites Ribouches (2 arpents) ; clos des Plantes (2 arpents) ; clos des Forettes (2 arpents et demi) ; clos de l'Écorchoir (4 setiers) ; clos de Chereau, (4 muids) ; clos du Petit Chereau (5 setiers) ; clos de la Sente fleurie (6 setiers) ; clos des Hauts Buissons (3 muids) ; clos des terres de la Marnière de Vauparfonds (2 muids) ; clos de Bourgeoise (18 setiers) ; clos de Vaugibot et le petit Champ-Dieu (6 setiers) ; clos de l'Orme de dessous (6 setiers) ; clos de l'Orme Huet (1 muid) ; clos des Bois du Vau de Luisant (5 setiers) ; clos des Trois Fontaines (8 setiers) ; clos Raquette (5 setiers). — Paroisse de Saint-Brice : clos Salmon ou des Cheminées (15 arpents) ; clos des Bordes (7 arpents et demi) ; clos des Larris (8 arpents) ; clos des Comtesses (5 arpents) ; clos de Gallichet (5 arpents et demi) ; clos Cochon et Binoche (4 arpents 3 perches) ; clos des Barbons (8 arpents). — Paroisse du Coudray : clos des Lavandières (9 arpents) ; clos du

Moulin le Comte (5 arpents) ; clos de Rougemont (4 setiers) ; clos du Perron ou du Cassoir (8 arpents et demi) ; clos des Oiseaux (1 quartier) ; clos des Grandes Plantes (51 perches) ; clos du Grand Pont ; clos des Cerisiers (53 perches).

H. 2539. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

1682. — Dénombrement de la censive de Luisant appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val, fourni au terrier du duché de Chartres.

H. 2540. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1681. — État des maisons assises à Luisant étant en la censive du prieuré de Saint-Martin-au-Val.

H. 2541. (Plan.) — 4 pièces, papier.

V. 1730. — Plan de la seigneurie de Saint-Martin-au-Val en la paroisse de Luisant.

H. 2542. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Plan des prés de Saint-Brice et de Luisant.

H. 2543. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Plan des champarts appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val en la paroisse de Corancez.

H. 2544. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1631-1696. — Acquisition par les religieux de Bonne-Nouvelle de deux jardins et d'une petite cour à Ormoy, paroisse de Dammarie (1696). — Anciens titres de propriété des dits jardins (1631-1638).

H. 2545. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1696. — Plan des bâtiments de la métairie d'Ormoy et des jardins acquis par les religieux de Bonne-Nouvelle.

H. 2546. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

V. 1684. — Plan des champarts appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val au lieu d'Ormoy.

H. 2547. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Brouillon du plan des champarts d'Ormoy.

H. 2548. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Plan des champarts d'Ormoy.

H. 2549. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1684. — Plan de la seigneurie, des dîmes et champarts du Grand-Maindreville, paroisse de Fontenay-sur-Eure, appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val. Le champart à la 9^e gerbe ; la dîme à raison de 2 gerbes par setier de terre en blé et 1 gerbe par setier de terre en mars : à la mesure de 15 pouces pour pied, 20 pieds pour perche, 80 perches pour setier, 12 setiers pour mine.

H. 2550. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Petit plan du Grand-Maindreville.

H. 2551. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1684. — Plan par champartier des dîmes appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val en la paroisse de Gellainville.

H. 2552. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Plan général des parcelles de terre devant la dîme à Saint-Martin-au-Val en la paroisse de Gellainville.

H. 2553. (Plan.) — 2 pièces, papier.

V. 1730. — Plan d'une partie des dîmes de Saint-Martin-au-Val en la paroisse de Gellainville.

H. 2554. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1780. — Plan des dîmes partagées entre le Chapitre de Notre-Dame de Chartres et le prieuré de Saint-Martin-au-Val, au village de Bonville, paroisse de Gellainville.

H. 2555. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1689. — Plan de la paroisse de Fresnay-le-Comte relevant en champart et dîme du prieuré de Saint-Martin-au-Val ; — à la mesure de 12 pouces pour pied, 22 pieds pour perche, 100 perches pour setier, 12 setiers pour mine.

H. 2556. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Brouillon du plan des dîmes du prieuré de Saint-Martin-au-Val, en la paroisse de Fresnay-le-Comte.

H. 2557. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Plan des dîmes et champarts du prieuré de Saint-Martin-au-Val, en la paroisse de Fresnay-le-Comte.

H. 2558. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1684. — Plan du champart appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val, en la paroisse de Saint-Loup.

H. 2559. (Plan.) — 2 pièces, papier.

V. 1730. — Plan du champart appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val, en la paroisse de Villeneuve-Saint-Nicolas.

H. 2560. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1462-1680. — Baux à cens, rente et champart des terres appartenant au prieuré de Saint-Martin-au-Val en la paroisse de Villeneuve-Saint-Nicolas.

H. 2561. (Cahier.) — In-folio, papier, 86 feuillets.

1627. — Terrier de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Nicolas, par-devant Michel Hacquin, notaire à Chartres. — Parmi les déclarants : Joachime Olivier, veuve de Michel Aubouin, sergent royal à Chartres ; Barbe Havardin, veuve de Pierre Besnard, avocat au bailliage de Chartres ; Paul Duval, élu à Chartres ; Cardin Guéau, receveur du taillon en l'élection de Chartres ; Daniel de Cosne, seigneur de Chavernay, et Elisabeth de Chavernay, veuve de Jacques de Cosne ; Lubin Genet, prévôt de Villequoy, etc.

H. 2562. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1605. — Censier de Villeneuve-Saint-Nicolas par-devant Georges Marquis, tabellion au dit Villeneuve.

H. 2563. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

1627. — Censier de Villeneuve-Saint-Nicolas par-devant Michel Hacquin, notaire à Chartres.

H. 2564. (Cahier.) — In-4^o, papier, 16 feuillets.

1606-1608. — État des cens reçus au lieu de Villeneuve-Saint-Nicolas par Claude Bouvart, receveur de la dite seigneurie.

H. 2565. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1609-1611. — État des cens reçus au lieu de Villeneuve-Saint-Nicolas.

H. 2566. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1612-1641. — État des cens reçus au lieu de Villeneuve-Saint-Nicolas.

H. 2567. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1658-1665. — État des cens reçus au lieu de Villeneuve-Saint-Nicolas par Mathry Coullombe, receveur de ladite seigneurie.

H. 2568. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1686. — Acte de foi et hommage rendu pour des terres à Loigny par Mamert de Dynan, sieur de Butainville, aux religieux de Bonne-Nouvelle à cause de leur seigneurie de la Motte-Chavernay, en la paroisse de Bazoches-en-Dunois.

PRIEURÉ DE SAINT-JULIEN DE DOUY¹.

H. 2569. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

1595-1768. — Baux des prés appartenant au prieuré de Saint-Julien en la paroisse de Douy (prieurs : François Fleury, 1594-1597 ; Pierre Fleury, 1604-1629 ; Nicolas Fouquet, 1635 ; Basile Fouquet, 1639-1655).

H. 2570. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1594-1756. — Baux de la rivière appartenant au prieuré de Douy depuis le pont de Saint-Sauveur jusqu'à la vieille bonde et au petit gué.

H. 2571. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 21 pièces, papier.

1597-1775. — Baux de la métairie des Truines, paroisse d'Authueil, consistant en maison manable, écurie, étable à vaches, grange, bergerie, poulailler cour et jardin, pâtures, garennes, herbages et 27 à 28 setiers de terre (1597-1775). — Requête des religieux de Bonne-Nouvelle pour être déchargés des taxes imposées sur la métairie des Truines pour le ban et arrière-ban.

H. 2572. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1665-1695. — Acquêt par les religieux de Bonne-Nouvelle d'une maison sise à Douy près le pont de Saint-Sauveur (1665). — Baux de ladite maison.

¹ Le prieuré de Saint-Julien de Douy, d'abord dépendant de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, fut réuni en 1663 à la mense conventuelle du prieuré de Bonne-Nouvelle d'Orléans.

H. 2573. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — Arrêt du Grand Conseil déboutant Macé Lemoine, curé de Douy, d'une demande de 30 livres par an par lui faite aux religieux de Bonne-Nouvelle pour la desserte de la chapelle de Saint-Julien de Douy.

ABBAYE DE SAINT-CALAIS.

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE ET SAINT-ANDRÉ D'AUTHON.

H. 2574. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1697-1703. — Procès-verbaux de visite du prieuré d'Authon par Gilles Chenille et Louis Maguen, prieurs de l'abbaye de Saint-Calais.

H. 2575. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1718-1775. — Baux : du revenu du prieuré d'Authon (1757-1775) ; — des terres et pâtures de la Belle-Oreillère, paroisse de Miermaigne (1737-1740) ; — de la métairie de la Grange, paroisse de Béthonvilliers (1718-1742.)

H. 2576. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1750. — Plan de la ville d'Authon et des biens du prieuré audit lieu.

H. 2577. (Liasse.) — 17 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1558-1778. — Baux des terres des Landes et du pré de l'Étang-aux-Moines, paroisse d'Authon (1675-1742). — Déclarations pour le pré de l'Étang-aux-Moines.

H. 2578. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1569-1773. — Baux : du moulin de Longueraye, paroisse de Béthonvilliers (1569-1773) ; — de la dime de Charbonnières (1737-1742).

H. 2579. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1732. — Reconnaissance par Charles de Belenoe,

prieur d'Authon, à Charles-Nicolas Leclerc de Lesseville, baron d'Authon, pour les biens du prieuré¹.

H. 2580. (Cahier.) — In-folio, papier, 33 feuillets.

1623. — Terrier du prieuré d'Authon par Jean Sureau et Jean Chappet, notaires à Authon (Antoine Brugière, prieur). — Parmi les déclarants : Robert de la Chassigne et Augustin Quetin, marchands tanneurs ; François Jolly, maréchal ; Jean Soriau, boucher ; Vincent Duport, chapelier ; Paul des Fontaines, mercier, etc.

H. 2581. (Cahier.) — In-4°, papier, 34 feuillets.

1742-1743. — Déclarations passées à Pierre-Benoît Laurent, prieur d'Authon. — Parmi les déclarants : Louis de Fouchais, sieur de la Foucherie, curé d'Authon ; Jean-Étienne Boisseau, sieur des Lignièrès, et Louise de Létang, sa femme ; Jean-Amiard, sieur du Vallois, marchand tanneur, et Charlotte-Louise Boys, sa femme ; Catherine Souchay, veuve de Louis de Cremainville, seigneur de Champs ; N. de Boisguyon et Marie-Madeleine Chandru, sa femme ; Marie-Adélaïde de Merbouton, abbesse des Clairès ; Charles-Jacquet de Robethon, correcteur en la Chambre des Comptes à Paris ; Joseph Gillot, président au grenier à sel d'Authon, etc.

H. 2582. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 6 feuillets.

1643. — Censier du prieuré d'Authon (total des cens : 4 liv. 9 s. 2 den. ob.).

H. 2583. (Cahier.) — In-4°, papier, 8 feuillets.

1643. — Double du précédent.

H. 2584. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1609-1779. — Déclarations au prieuré d'Authon : pour une maison et terres assises à Authon, « en la rue » de la Juifverie, autrement appelée la rue du Prieuré » ou rue Basse, juxte la rue tendant de la dite rue » de la Juifverie à la fontaine » (1609-1778) ; — pour un jardin en la rue du Cimetière d'Authon (1742-1779) ; — pour une maison, dite la Huetterie, en la rue qui va du pont de Saint-Lubin au pont de Charbonnières (1623-1764).

¹ On lit en note : « C'est le seul acte que le seigneur d'Authon » puisse produire, mais qui ne peut luy faire un titre valable. Le » sieur de Belenoe étoit un homme de la plus grande simplicité : il » étoit alors en pension chez le notaire du seigneur d'Authon ; on lui » aura fait signer cet acte par finesse et surprise sans lui en avoir » peut-être mesme donné connoissance. »

H. 2585. (Liasse.) — 42 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1555-1779. — Déclarations au prieuré d'Authon : pour une maison, dite de la Croix de fer, en la rue descendant de l'ancienne croix Boissée au pont des Bordes (1604-1755) ; — pour une maison et jardin, au carrefour de la Butte, autrefois de la Croix Blanche (1555-1743) ; — pour une maison et jardin, en la rue allant de la Mare du bourg au pont de Charbonnières (1571-1778) ; — pour le logis de la Tour, près le pont de Saint-Lubin, juxte la rue tendant dudit pont aux halles d'Authon (1609-1742).

H. 2586. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1609-1784. — Déclarations au prieuré d'Authon : pour le lieu du Petit Châtellier, paroisse d'Authon (1610-1784) ; — pour les terres de la Moisantière, paroisse d'Authon (1610-1784) ; — pour le lieu de la Chesnaye, paroisse d'Authon (1609-1778).

H. 2587. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1760. — Inventaire pour Charles de la Mare, prieur d'Authon, contre Louis Souchay, sieur de Gandelion, fils de Louis Souchay, sieur de Moray, et de Marie Testard, comme héritier de son grand-père Daniel Souchay, sieur de Boisambeau, et de dame Marie des Fontaines, sa grand'mère, pour la jouissance du lieu de la Chesnaye.

H. 2588. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1580-1742. — Déclarations au prieuré d'Authon : pour le pré de la Fontaine, paroisse d'Authon (1580-1618) ; — pour le pré des Planches, paroisse de Coudray-au-Perche, joignant le chemin de Coudray à la croix Saint-Marc (1624-1742).

H. 2589. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1717. — Procès entre Charles de Belenoe, prieur d'Authon, et Étienne de la Charmelle, vicaire perpétuel d'Authon, pour les grosses dîmes de la paroisse.

H. 2590. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 67 pièces, papier.

1731-1733. — Procès entre Charles de Belenoe, prieur d'Authon, et René Lemarié, curé de Charbonnières, pour les dîmes de la dite paroisse de Charbonnières.

H. 2591. (Cahier.) — In-4°, papier, 62 pages.

1690-1725. — Registre du greffe du prieuré d'Authon (Charles de Bellenoë, prieur; Marin Duchesne, bailli). — Sentences contre les détenteurs de maisons, terres et prés tenus à cens du prieuré, pour le paiement des droits féodaux, — Opposition par les habitants voisins du prieuré à ce qu'il soit fait des réparations à la couverture dudit prieuré, les dites réparations ne pouvant se faire sans nuire à leurs propriétés (1701).

ABBAYE DE SAINT-LAUMER DE BLOIS.

PRIEURÉ DE SAINT-ANGE.

H. 2592. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1771. — Bail par Hugues de May de Trémont, baron prieur de Saint-Ange, d'un demi-arpent de terre au bas du prieuré de Saint-Ange.

H. 2593. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1762. — Plan de la dime du Cheminet-Saint-Ange, indivise entre le prieuré de Saint-Ange et le Grand-Séminaire de Chartres.

PRIEURÉ DE SAINT-GILLES-DU-TERTRE DE CHATEAUDUN.

H. 2594. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1652-1783. — Baux de 3 setiers de terre, paroisse de la Chapelle-du-Noyer, et des dîmes de la Varenne et de la Rabelière, en ladite paroisse, par Henri Faucheux (1688-1695), François de Menou (1705-1723), Antoine de Meaux de Vallières (1732), Anne-François-Hyacinthe de Monginot (1745), prieurs de Saint-Gilles-du-Tertre. — Bail de la dime de Villampuy par Raimond Leblanc, prieur de Saint-Gilles (1783).

ABBAYE DE SAINT-MESMIN DE MICY.

PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS DE MOLITARD.

H. 2595. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 1 pièce, papier.

1783. — Bail par Claude Robin, prieur de Molitard, du domaine dudit prieuré.

H. 2596. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1778-1779. — Baux par Claude Robin: de 3 minots de pré sur la rivière de Conie et d'un droit de pêche en ladite rivière; — de 5 setiers de terre à Dancy; — d'un lot de terre appelé Saint-Thomas, paroisse de Saint-Maur; — d'un muid de terre appelé le muid de Saint-Thomas, paroisse de Bazoches-en-Dunois; — de 6 muids de terre, paroisse de Sainte-Christine, « dite présentement Villiers-Saint-Orien. »

H. 2597. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750? — Plan de la terre de Feuvarville, paroisse de Villiers-Saint-Orien.

ABBAYE DE CLUNY.

PRIEURÉ DE SAINT-DENIS DE NOGENT-LE-ROTROU (1).

H. 2598. (Cahier.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

1788. — Inventaire des titres et papiers du prieuré-doyenné de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (2)

¹ L'église de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou fut fondée en 1031 par Geoffroi II, vicomte de Châteaudun; mais ce seigneur, assassiné vers 1038 comme il sortait de l'église de Notre-Dame de Chartres, n'eut pas le temps de terminer l'œuvre qu'il avait entreprise. Son fils Rotrou II, encore très jeune, *satis adhuc juvenculus*, acheva ce que son père avait commencé, et, lorsque la basilique fut construite, il s'adressa à l'abbé de Saint-Père, Landry, pour faire de l'église un monastère régulier, *ab abbate Landrico*, dit Rotrou dans sa chartre de confirmation, *de suis monachis duos vel tres ut eligeret, petii, qui loco a patre meo cepto autentico ritu deservirent. Missi itaque monachi, ut rogaveram, partem rerum illarum quam pater meus ecclesie donaverat, usibus monachorum tradere decrevi*. Cette donation à l'abbaye de Saint-Père eut lieu vers 1060. Rotrou mourut en 1079, léguant au prieuré de Saint-Denis tout l'or, l'argent, le vin et le blé qu'il possédait: mais Béatrix, la femme du nouveau comte, Geoffroi III, qui avait dans son château de Nogent l'or et l'argent du défunt, ne voulut donner au prieuré qu'un calice d'or. De là grande protestation des religieux; réclamations un peu aigres de leur procureur; colère de la comtesse qui retira aux moines chartains le bénéfice que Rotrou leur avait donné et qui appela en leur place des religieux de Cluny. L'abbaye de Saint-Père ne se laissa pas déposséder sans de nombreuses plaintes: condamnée aux conciles de Meaux en 1081 et d'Autun en 1094, elle ne renonça définitivement à ses prétentions qu'en 1124, moyennant l'abandon de l'église de Brou et de ses dépendances que lui fit l'abbaye de Cluny.

² Cet inventaire est très sommaire, et ne fait mention dans chaque dossier que des titres les plus récents.

H. 2599. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1788. — Double du précédent.

H. 2600. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1788. — Double des deux précédentes. — *A la fin* : Supplique des religieux de Saint-Denis au Roi pour demander l'augmentation de leurs pensions (1788).

H. 2601. (Registre.) — In-folio, papier, 64 feuillets.

XV^e siècle. — Cartulaire du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (1031-1240) ¹.

H. 2602. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1031-1078. — Fondation par Geoffroi II, vicomte de Châteaudun, du prieuré de Saint-Denis (1031) ² : confirmation par Rotrou II, comte de Mortagne (1078). ³

H. 2603. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1201 ⁴. — Accord avec le chapitre de Toussaint de Mortagne par lequel ledit chapitre constitue une prébende dans l'église de Toussaint en faveur du prieur de Saint-Denis ⁵.

¹ Ce cartulaire a été publié intégralement par M. l'abbé Métais dans ses *Archives du diocèse de Chartres*. Le texte est en général assez correct ; malheureusement un grand nombre de noms propres sont défigurés.

² *Cart. de Saint-Denis*, par M. Métais, p. 13.

³ *Ibidem*, p. 19. — La charte de confirmation de Rotrou a été publiée par M. Alexandre Bruel dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, T. IV, p. 633, d'après une copie conservée à la Bibliothèque nationale. Cette copie est beaucoup plus complète que celle des Archives d'Eure-et-Loir et que l'acte reproduit dans le Cartulaire de Saint-Denis. En faisant ces dernières copies, les religieux de Cluny firent disparaître de la pièce originale tout ce qui avait rapport à la donation faite primitivement à l'abbaye de Saint-Père. Ils ont négligé la date : *Actum est hoc Carnotis publice, III idus januarii, in camera comitisse, juxta portam Cinerosam*, et ont également omis à dessein la souscription finale : *Hanc cartam scripsit Paulus, edituus et notarius Sancti Petri Carnotensis*. Il est ici question du moine Paul, auteur du Cartulaire de Saint-Père.

⁴ M. l'abbé Métais, en publiant cette charte (*Cart. de Saint-Denis*, p. 210), l'a datée de 1203. La copie que nous inventorions porte : *Datum apud Mauritaniam, anno ab incarnatione M^o CC^o, mense martio*.

⁵ Le chapitre de Toussaint de Mortagne, ayant entrepris de construire une grande église dans une des paroisses dépendantes du prieuré de Saint-Denis, les prieur et religieux s'opposèrent à cette construction : le différend se termina par le concordat de 1201, aux termes duquel le prieur de Saint-Denis et ses successeurs furent faits chanoines nés de l'église de Toussaint, avec une pension de 40 sous de rente affectée à la prébende.

H. 2604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1536. — Sentence de l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, condamnant le curé de Notre-Dame de Nogent à payer 20 sous par an au prieur de Saint-Denis et 40 livres de cire et 8 livres d'argent au sacristain dudit prieuré.

H. 2605. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1549-1720. — Baux du revenu temporel du prieuré de Saint-Denis ¹.

H. 2606. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1690. — Déclaration générale du revenu temporel du prieuré de Saint-Denis (cens et rentes : 550 liv. 1 den. ob. en argent, 94 chapons et denier, 12 minots de méteil, 12 minots d'orge et 734 minots d'avoine).

H. 2607. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1520-1658. — Déclarations du revenu temporel du prieuré de Saint-Denis.

H. 2608. (Registre.) — In-4^o, papier, 72 feuillets.

1731. — Procès-verbal de visite générale des terres du prieuré de Saint-Denis.

H. 2609. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1400-1716. — Baux par le prieuré de Saint-Denis de maisons à Nogent-le-Rotrou, rues Saint-Laurent et de la Bretonnerie.

¹ Nous croyons intéressant de donner les noms des prieurs de Saint-Denis. Sans nous préoccuper des listes un peu fantaisistes de prieurs publiées avant nous, nous n'avons voulu citer que les noms et les dates que nous avons rencontrés dans les actes par nous analysés. Hubert, 1165 ; Yves, 1166 ; Julien Hauville, 1454 ; Gilles, 1460-1487 ; Pierre Gouffier, dit de Boisy, 1504 ; Jean de Bony, président des enquêtes au Parlement de Paris, 1523 ; Claude de Hémard, évêque de Mâcon, 1525-1539 ; Claude de Brihac, grand-archidiacre de Tours, 1544 ; Claude de Ronsard, archidiacre de Laval, 1546-1549 ; Jean Juvéval des Ursins, évêque de Tréguier, 1558-1566 ; Nicolas de Thou, seigneur de Villebon, grand-archidiacre de Paris, 1567 ; André Frémot, archevêque de Bourges, 1621 ; Jacques de Neufchêzes, évêque de Châlon-sur-Saône, 1624 ; Benigne de Neufchêzes, abbé de Saint-Savin de Ferrières, 1658 ; Yves Mullot, prieur de Saint-Lucien de Beauvais, 1659-1661 ; Nicolas Colbert, évêque de Luçon, 1668-1682 ; Louis Colbert, abbé de Bonport, 1683-1690 ; Vincent-François des Mœrets, évêque de Saint-Malo, 1706-1739 ; Denis-Auguste de Polignac, colonel du régiment de Brie-infanterie, 1746-1759 ; Pierre-Alexandre de Langlade, vicaire-général de Rouen, 1762-1788.

H. 2610. (Liasse.) — 8 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

1573-1677. — Baux du moulin à blé banal de la seigneurie de Saint-Denis, étant dans l'enclos du prieuré (1669-1677.) — Sentences contre des particuliers qui n'ont pas fait moudre leurs grains au moulin banal de Saint-Denis (1573-1675).

H. 2611. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1669-1706. — Baux : du droit de rivière et de pêche appartenant au prieuré de Saint-Denis en la rivière d'Huisne (1669-1677) ; du droit de chasse dans toute l'étendue de la seigneurie de Saint-Denis (1706).

H. 2612. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1559. — Plainte contre Julien Quatranvault qui avait converti le moulin à tan du Pont-de-Bois en moulin à blé.

H. 2613. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1609-1694. — Baux par le prieuré de Saint-Denis des dîmes : de Mortagne (1694) ; de Berdhuis et d'Unverre (1609-1677).

H. 2614. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 50 pages¹.

1682. — Terrier du prieuré de Saint-Denis. — Parmi les déclarants : François Bordel, sieur du Plessis, et Marie Travers, sa femme ; Charlotte-Élisabeth de Fiennes, abbesse des Clairets ; Marie-Anne-Angélique de la Guérinière, dame de Frétigny ; René Lescuyer, seigneur de la Papotière ; Louis Pillais, sieur des Bordes, et Marguerite Chauveau, sa femme ; Pierre Guernier, prêtre, sieur de la Motte, etc.

H. 2615. (Cahier.) — In-4^e, papier, 20 feuillets.

1755-1757. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour les maisons sises à Chartres en la censive du prieuré. — Parmi les déclarants : Jeanne-Catherine Guiard de Sainte-Joie, veuve de Charles-Denis Chaline, seigneur de Chambon ; Louis-Henri-Horeau, procureur au bailliage ; François Letellier, imprimeur et libraire ; Jean-Jacques Compagnon, vicaire de Saint-Martin-le-Viandier ; Pierre Hoyau, marchand papetier ; Claude-René Romier, avocat au Parlement ; Pierre-Antoine Coeffé, curé de Landelles, etc.

¹ Très incomplet.

H. 2616. (Liasse.) — 27 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1447-1788. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour des maisons et jardins sis à Nogent-le-Rotrou, en la paroisse de Saint-Laurent (rues Saint-Lazare, des Poupardières, des Tanneurs, du Four à ban, du Portail Saint-Denis).

H. 2617. (Liasse.) — 24 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

1528-1788. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour des maisons et jardins, sis à Nogent-le-Rotrou, rue Saint-Laurent (maisons de la Pie, du Pavillon).

H. 2618. (Liasse.) — 7 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1546-1766. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour des maisons et jardins, sis à Nogent-le-Rotrou, en la paroisse de Notre-Dame (place des Halles, rue Malafre, rue Dorée).

H. 2619. (Liasse.) — 25 pièces, parch. ; 35 pièces, papier.

1491-1788. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour des maisons et jardins, sis à Nogent-le-Rotrou, en la paroisse de Saint-Hilaire (près l'église Saint-Hilaire, rue de la Bretonnerie, rue aux Corps).

H. 2620. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1482-1788. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour des maisons et terres, à la Croix-Comtesse, paroisse de Saint-Hilaire.

H. 2621. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1498-1766. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour les tenues des Prémards, de la Mulardière, de la Guillemotière, de la Messasselle et pour le pré des Augers, paroisse de Saint-Hilaire.

H. 2622. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 15 pièces, papier.

1544-1765. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour la métairie du Chêne et les lieux de la Gaudonnière, le Cormier, la Sablonnière, la Menoudière, le Crotoy, la Petite Mallerie, la Contrie, la Gaujardière et la Besnardière, paroisse de Saint-Hilaire.

H. 2623. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 8 pièces, papier.

1460-1764. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour le moulin du Pont-de-Bois, pour les masures de la Baillolière, la Fillonnière, la Pipelière, la Hanouidière, paroisse de Champrond-en-Perchet.

H. 2624. (Liasse.) — 23 pièces, parch.; 27 pièces, papier.

1552-1778. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour les Closages, paroisse de Verrières; les Ormeteaux, paroisse de Loisail; la Raimbourdière, la Mortelière et la Surcinière, paroisse de Saint-Victor-de-Buthon; la Bouchère et le Chaillouay, paroisse de Saint-Denis-d'Authou; les Grandes et Petites Landes, paroisse de Bellou.

H. 2625. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 5 pièces, papier.

1485-1719. — Déclarations au prieuré de Saint-Denis pour le lieu des Bordes, paroisse de Bretoncelles.

H. 2626. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 12 pièces, papier.

1459-1785. — Reconnaissances envers le prieuré de Saint-Denis d'une rente de 45 livres sur le moulin des Bourguinières, paroisse de Condé.

H. 2627. (Cahier.) — In-folio, papier, 58 feuillets.

1558-1578. — Censier du prieuré de Saint-Denis (Total des cens : 46 liv. 9 s. 10 den.). — Parmi les censitaires : Florent Hubert, bailli de Nogent-le-Rotrou; Pierre Durand, bailli de Saint-Denis; Louis de Dampierre, écuyer; Rémy Dupont, prêtre; Jean d'Amilly, écuyer; Florent Lemercier, curé de Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou; René Lescuyer, seigneur de la Papetière; Jean Cousin et Jean Dugué, prieurs du Saint-Sépulcre de Châteaudun; Guillaume de Thiville, prieur de Céton; François Delangle, prieur du Pontneuf; Gabriel de Vaillant, prieur de Saint-Ulphace.

H. 2628. (Cahier.) — In-folio, papier, 14 feuillets.

1681. — Mémoire des censives et champarts appartenant au prieuré de Saint-Denis sur maisons et autres héritages au pays chartrain. A Chartres (rue des Trois-Maillets ou de la Vieille-Poulaillerie, des Changes, Percheronne, de la Rôtisserie; faubourg porte Châtelet); à Gorget, à Lèves, au Mousseau, à Saint-Prest, à la Forte-Maison.

H. 2629. (Cahier.) — In-folio, papier, 52 feuillets.

1680. — Aveu et dénombrement au Roi à cause du comté du Perche par Louis Colbert, prieur de Saint-Denis, par ledit prieuré, « fondé anciennement dès l'an » née 1030 par nobles et puissans seigneurs Geoffroy, » vicomte de Chasteaudun, et Rotrou 1^{er} du nom, son » fils, vicomte dudit Chasteaudun et de Mortagne. » — État des bénéfices à la collation du prieur : prieurés du Saint-Sépulcre de Châteaudun, de Saint-Lubin de Flacey, de Saint-Pierre d'Happonvilliers, de Saint-Sauveur de Champrond-en-Gâtine, de Saint-Pierre de Ceton, de Notre-Dame du Pontneuf, de Saint-Ulphace; chapelles de la Madeleine de Ferrières, paroisse de Brunelles, de Saint-Barthélemy en l'église de Saint-Martin d'Unverre, de la Madeleine et de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Pierre de Mauves; cures de Notre-Dame, de Saint-Hilaire et de Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou, de Notre-Dame de Margon, de Champrond-en-Gâtine, de Saint-Lubin de Coudreceau, de Saint-Hilaire-des-Noyers, de Saint-Martin de Brunelles, de Saint-Aubin de Champ-rond-en-Perchet, de Saint-Jean-Pierrefixte, de Saint-Pierre-d'Happonvilliers, de Saint-Martin d'Unverre, de Saint-Anastase de Nonvilliers, de Saint-Lubin de Flacey, de Membrolles-en-Dunois, de Saint-Pierre de Boisvilette, d'Ouzouer-le-Doyen, d'Ozoir-le-Breuil, de Saint-Pierre de Ceton, de Saint-Pierre du Pontneuf, de Saint-Ulphace, de Saint-Pierre de la Bruyère, de Saint-Martin de Berdhuis, de Saint-Ouen de Verrières, de Saint-Pater de Bellou, de Saint-Michel de Bubertré, de Saint-Hilaire de Comblot, de Saint-Pierre-de-Mauves, de Saint-Martin de Loisail, de Saint-Germain de Loisé, de Notre-Dame de Mortagne, de Saint-Jean et Saint-Malo de Mortagne, de Saint-Ouen de Theval, de Saint-Projet de Villiers, de Feings, de Lignerolles, de Notre-Dame de Buré, de Saint-Martin de Gemages.

H. 2630. (Cahier.) — In-folio, papier, 56 pages.

1680. — Double du précédent.

H. 2631. (Cahier.) — In-4^e, papier, 24 feuillets.

1694. — Extrait de l'aveu rendu au Roi pour le prieuré de Saint-Denis.

H. 2632. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 14 pièces, papier.

1567-1680. — Lettres de provision de l'office du greffe et tabellionné de Saint-Denis pour Richard Jamet, sieur de la Croix (1567). — Lettres patentes de Louis XIV octroyant à Nicolas Nicolas l'office de notaire

royal et garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Denis (1669). — Supplique de Louis Colbert, prieur de Saint-Denis, pour être maintenu dans le droit de nommer le notaire de Saint-Denis (1677-1680). Lettre à ce sujet du sieur Huberson, greffier de Saint-Denis : « Nogent, 27 décembre 1677. L'on m'a signifié un arrest » du Conseil concernant la suppression des notaires de » la province de Normandie et l'établissement de nou- » veaux en vertu d'un édit du mois de juillet dernier, et » l'on m'a fait deffense et à tous les autres notaires de » ce lieu de faire aucune fonction de nos charges : ce » qui est une pure entreprise et une extension que l'on » a voulu faire, parce que cet édit et cet arrest ne sont » que pour la province de Normandie et pour ce qui » dépend du Parlement de Rouen. Or est-il que nous » ne sommes point de ce Parlement, mais bien de celui » de Paris; que nous avons une coustume particulière » et différente de celle de Normandie, et de laquelle » Normandie nous ne dépendons aucunement sinon de » la Cour des Aides pour les tailles seulement. »

H. 2633. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

1601-1614. — Collation des cures faite par le prieur de Saint-Denis. — Prises de possession : de la prévôté de Saint-Denis par Jacques Ozan (22 mai 1601); — de la cure de la Gaudaine par Michel Gabois (30 sept. 1601); — de la cure de Trizay par Jean Leroux (15 juin 1602); — de l'église de Coudreceau par Jean de Benoist (25 mars 1605); — de la cure de Saint-Denis-d'Authou par Rémy Mesnager (16 avril 1606); — de la cure des Étilleux par Jean Véron (20 mars 1612); — de la cure de Béthonvilliers par Nicolas Lormeau (17 février 1614). — Résignations : de la cure du Plessis-Dorin, *Plesseii-Aurati* par Nicolas Formy en faveur de Maurice de Courcelles (7 avril 1601); — de la cure de Condé par Gilles de Mersent en faveur de Martin Guérin (11 juin 1601); — de la cure de Rémalart par Gabriel Belin (13 juin 1601); — du prieuré de Donnemarie-au-Perche par Toussaint Fillon en faveur de Germain Peuvret (6 oct. 1601); — du prieuré de Saint-Ulphace par Roland Cordier en faveur de Marin Gallibourg (16 oct. 1604); — de la cure de Roupéroux, *de Vico Petroso*, par Martin Brière en faveur de Julien Hain (27 oct. 1608); — de la cure de Souancé par Louis Vaslin en faveur de Jean Patereau (30 déc. 1612); — de la cure du Coudray, *de Coudretio*, par Michel Bigot, en faveur de Jean Belinet (15 oct. 1613).

H. 2633 bis. (Liasse.) — 3 pièces, papier¹.

1745-1746. — Procès entre le prieuré de Saint-Denis et le Chapitre de Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou

¹ Ces pièces ont été données aux Archives d'Eure-et-Loir par M. l'abbé Métais.

pour la prééminence dans les cérémonies publiques et pour le droit de commencer les prières des Quarante heures.

H. 2634. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1689. — Procès-verbal de la chevauchée faite par le prévôt de Saint-Denis pour la publication de la foire de la Saint-Denis.

H. 2635. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1560. — Acte de notoriété constatant que « tous » marchands bourgeois du lieu et terres de Saint-Denis » sont exempts de tous péages, travers et impositions » par tout le pais et comté du Perche, mesmes en la » baronnerye de Champrond en la Gastine. »

H. 2636. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1666. — Requête de Jean Girard au prieur de Saint-Denis pour obtentr licence d'exercer l'état de potier de terre dont son père avait été gratifié par ledit prieur.

H. 2637. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1723. — Etat des pièces trouvées au Trésor du prieuré de Saint-Denis concernant les manufactures de Nogent-le-Rotrou (1513-1692).

H. 2638. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1613-1691. — Statuts des manufactures de Nogent-le-Rotrou (1669-1671). — Nominations de maîtres jurés pour les dites manufactures (1613-1691).

H. 2639. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1670-1690. — Cahiers d'inscription des sergers-étamineurs de Nogent-le-Rotrou.

H. 2640. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1672-1674. — États des pièces d'étamine, serge et tésou marquées au Bureau de Saint-Denis (Du 18 septembre 1673 au 18 avril 1674, 1994 pièces).

H. 2641. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1671-1672. — État de la recette faite au Bureau de Saint-Denis pour la marque des étamines (Du 31 août 1671 au 27 mars 1672, 88 liv. 9 s. Dépense : 26 liv. 8 s. pour plomb employé pour marquer les dites étamines).

H. 2642. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1671-1674. — Registres de visites chez les sergers-étamineurs par les maîtres jurés des manufactures.

H. 2643. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1671-1691. — Plaids des manufactures de fil et laine de Nogent-le-Rotrou. (Amende contre Jean Thierry, marchand étamineur, pour avoir fait marquer à Paris des étamines fabriquées à Nogent. — Saisies de marchandises qui n'ont pas la largeur portée par les statuts. — Sentence du bailli de Saint-Denis ordonnant de construire un Bureau « pour marquer, rapporter les » anciennes marques et en prendre de nouvelles. » — Plainte contre Pierre Lavie, étamineur, pour avoir débouché des ouvriers de ses confrères.)

H. 2644. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1513. — Assemblée de communauté des habitants de la paroisse de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou pour établir une taxe de 240 livres destinée à rembourser les dettes dont ils sont chargés,

H. 2645. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1692. — Plainte d'Antoine-Jacques Gouin, sieur de la Raspillère, contre Urbain Collet, curé de Notre-Dame de Nogent, « qui a rompu une oratoire appartenant au » dit de la Raspillère, située entre les deux piliers qui » sont vis à vis le maître-autel de l'église de Notre- » Dame du côté de l'Évangile, qui font la séparation » d'entre le sanctuaire et la nef de ladite église, qui est » vis à vis l'autel Sainte-Barbe. »

PRIEURÉ DU SAINT-SÉPULCRE DE CHATEAUDUN ¹.

H. 2646. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1560. — « Répertoire des titres du prieuré du Saint-Sépulcre qui sont « dans le Trésor de l'abbaye de Saint- » Denis de Nogent » (1165-1560) ².

¹ Le prieuré du Saint-Sépulcre de Châteaudun dépendait du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.

² On trouve dans cet inventaire l'analyse d'une pièce que nous n'avons pas rencontrée ailleurs : « Charte commençant par ces mots : » *Ego Robertus, Dei gratia, Carnotensis episcopus, notum esse volo* » *presentibus et futuris Dei fidelibus quod cum ecclesia Sancti Valeriani* » *et ecclesia Sancti Sepulcri de Castriduno adversus sese invicem de* » *parrochianis et jure parrochiali suo diu litigate fuissent,...* et finis- » sant par ces mots : *Hoc factum est in capitulo Sancte Marie de* » *Castriduno, anno ab incarnatione Domini M^o C^o LX^o III^o, XVI* » *Kalendas martii. Servantibus hoc sit pax. Amen.*

H. 2647. (Cahier.) — In-4^o, papier, 32 feuillets.

1560. — Double du précédent.

H. 2648. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets ¹.

V. 1580. — Inventaire des titres du prieuré du Saint-Sépulcre (1380-1574).

H. 2649. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1610-1731. — États des titres concernant le prieuré du Saint-Sépulcre conservés au Trésor de Saint-Denis de Nogent.

H. 2650. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1166. — Confirmation par Thibaut IV, comte de Blois, du don de l'église du Saint-Sépulcre, *ecclesiam Sancti Sepulchri de Castriduno*, fait au prieuré de Saint-Denis par Hugues, vicomte de Châteaudun ² (copie de 1749). — Confirmation par Guillaume, élu de Chartres, d'un accord passé entre le prieur de Saint-Denis et Hugues, vicomte de Châteaudun, au sujet des coutumes du bourg du Saint-Sépulcre ³ (copie de 1776).

H. 2651. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1356. — Cession par Jeanne, femme de feu Jean le Mignon, à Jean Bercil, prieur de Champrond, de tout ce qu'elle possède à la Sablonnière, pour demeurer quitte des cens dus pour le lieu de Beaurepaire.

H. 2652. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1385. — Accord entre le prieur du Saint-Sépulcre et Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, pour un dîner dû au vicomte le jour de la Saint-André, « le » dit disner prins sur le bouch dudit Saint-Sépulcre. »

H. 2653. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1765-1781. — Quittances de la rente de 10 livres, appelée *droit de manger*, due par le prieur du Saint-Sépulcre au comté de Dunois.

¹ Incomplet.

² Le prieuré du Saint-Sépulcre appartenait depuis longtemps au prieuré de Saint-Denis. Dans sa charte de confirmation de 1078, Rotrou rapporte que son père Geoffroi permit la fondation à Châteaudun de l'église du Saint-Sépulcre et son union au prieuré de Saint-Denis. *In burgo Dunensis castri, in honore et remembrance domini nostri Jesu Christi Sancti Sepulchri ecclesiam permisit fundari, eo tenore ut basilice Sancti Dionisii ipsa ecclesia Sancti subiaceret Sepulchri.*

³ *Cart. de Saint-Denis de Nogent*, p. 44.

H. 2654. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1666-1775. — États des revenus du prieuré du Saint-Sépulcre.

H. 2655. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1765-1766. — État de la recette et dépense en argent et en grains des revenus appartenant au prieur du Saint-Sépulcre, par Alexandre Audonneau, receveur dudit prieuré. Recette : 391 liv. 19 s. 2 den. en argent, 106 setiers de froment, 40 setiers de méteil, 3 setiers d'orge, 53 setiers d'avoine.

H. 2656. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

1766-1767. — État de la recette et dépense des revenus appartenant au prieur du Saint-Sépulcre, par Alexandre Audonneau. Recette : 650 livres ; dépense ; 526 liv. 15 s.

H. 2657. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 5 pièces, papier.

1568-1764. — Baux du temporel du prieuré du Saint-Sépulcre, consistant en bâtiments, terres labourables, prés, noues, rivières, dîmes en grains et argent et en la perception des cens et rentes foncières en grains et argent et tous autres droits ¹.

H. 2658. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 6 pièces, papier.

1646-1779. — Baux de la maison prieurale du Saint-Sépulcre.

H. 2659. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1703. — Marché de Charles-Louis-Auguste le Tonnelier de Breteuil, prieur du Saint-Sépulcre, avec Louis Mallard, maçon, pour, « à la place du chœur de l'ancienne église du prieuré tombée en ruine, faire et » édifier une chapelle qui aura 40 pieds de longueur » dans œuvre et 18 pieds de largeur, pour quoy seront » faits des murs de 14 pieds de hauteur en acordement » avec le rond-point de ladite ancienne église qui s'est » conservé ».

¹ Voici la liste des prieurs du Saint-Sépulcre, telle que nous avons pu la reconstituer d'après les pièces que nous avons eues entre les mains : Jean de la Bretonnière, 1379-1393 ; Robert de la Bretonnière, 1397 ; Guillaume de Malaise, 1402-1424 ; Jean Dubois, 1424 ; Guillaume de Graçay, 1427-1432 ; Jean Coullon, 1432-1439 ; Laumer de Lange-lerie, 1452-1456 ; Jean Cousin, 1466-1489 ; Jean Cottereau, 1497-1535 ; Jean Cousin, 1536-1554 ; Jean Dugué, 1563-1596 ; Martin Moullé, 1605-1620 ; Claude Bardet, 1645-1648 ; Charles Bourgeois, 1662-1672 ; Charles-Louis-Auguste le Tonnelier de Breteuil, 1702-1715 ; François Lemonnier, 1725 ; Louis de Villalon, 1730-1731 ; Nicolas Pichard, 1732-1750 ; Henri-Alexandre Charlier, 1753-1779.

H. 2660. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1439-1557. — Baux du droit de rouage appartenant au prieuré du Saint-Sépulcre en la ville de Château-dun (1526-1557). — Sentence du bailli du Saint-Sépulcre justifiant le droit de four banal appartenant au prieuré sur le bourg du Saint-Sépulcre (1429).

H. 2661. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1274. — Bornage des terres de Gatebuche et de Viviers, entre Geoffroi Godé, seigneur de Viviers, et le prieur du Saint-Sépulcre, « et est devisé que l'eu et li » leus où un molin soloit estre est au prieur du Saint-Sépulcre, au droit d'une grant espine qui est delez » iceluy leu ».

H. 2662. (Liasse.) — 21 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

1439-1774. — Baux de la métairie de Gatebuche, consistant en 4 corps de logis, écurie, étable à vaches, toits à porcs, bergerie, grange, poulailler, cour, jardin, terres labourables et non labourables appelées les terres du Bois-Saint-Denis, la Maillonnerie, Reculet et la Boiteuse, le tout situé paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1439-1774). — Arpentages de la métairie de Gatebuche (1621-1771). — Baux de la métairie de la Boiteuse (1497-1588).

H. 2663. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1771. — Plan de la métairie de Gatebuche.

H. 2664. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1481. — Acquêt par le prieur du Saint-Sépulcre de 50 s. de rente sur le moulin de Gatebuche.

H. 2665. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1652-1766. — Baux de la métairie de Boucharville, paroisse de Donnemain, contenant 109 setiers et mine de terre. — Arpentages de la dite métairie.

H. 2666. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1529-1640. — Baux de la métairie du Bois-Saint-Denis, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 2667. (Liasse.) — 15 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1454-1646. — Baux des dîmes : de la paroisse d'Ozoir-le-Breuil (1454-1591) ; — de la paroisse de Membrolles (1535-1646).

H. 2668. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1543-1692. — Acquêts et échanges par divers particuliers de maisons et terres à Châteaudun (rues Corneille, Chartraine, Foucault, de la Juiverie, de la Foulerie, ruelle au Loup), à Saint-Hilaire-sur-Yerre, Gironville et Boucharville, en la censive du Saint-Sépulcre.

H. 2669. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 1 pièce, papier.

1476-1610. — Reconnaissances de cens et rentes dus au prieuré du Saint-Sépulcre sur le lieu des Sablonnières, paroisse de Saint-Valérien (1476-1610); aux terroirs de la Bruyère et de Champrôti, paroisse de Donnemain (1497-1574).

H. 2670. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1517-1762. — Mémoires des terres et maisons étant en la censive du Saint-Sépulcre.

H. 2671. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 45 pièces, papier.

1524-1767. — Reconnaissances au prieuré du Saint-Sépulcre pour la maison du Pavillon, rue Chartraine; pour des jardins, rue de la Foulerie; pour le fourneau à chaux, en ladite rue; pour une maison, rue Chartraine, attenant le jardin du prieuré.

H. 2672. (Liasse.) — 16 pièces, parch.; 44 pièces, papier.

1456-1767. — Reconnaissances au prieuré du Saint-Sépulcre pour une vigne, au clos Constantin, près le Bourgneuf; pour des jardins, aux Vieux-Fossés; pour une cave, appelée la cave des filles de joie, faisant le coin de la descente à aller du Saint-Sépulcre à l'abreuvoir aux chevaux; pour les dimes de Nibouville.

H. 2673. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1454-1616. — Reconnaissances pour un droit de terrage à la douzième gerbe dû au prieuré du Saint-Sépulcre sur plusieurs terres à Reculet, paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

H. 2674. (Cahier.) — In-4°, papier, 50 feuillets.

1653-1657. — Terrier du prieuré du Saint-Sépulcre par devant Charles Marché, substitut juré au notariat de Châteaudun.

H. 2675. (Cahier.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

1653-1657. — Double du précédent.

H. 2676. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 feuillets.

1662. — « Terrier faisant mention des maisons, » rentes en deniers, chappons, poules et poulets deubs » chacun an, au jour Saint-Rémy, au prieuré du Saint-Sépulcre par les mestayers et debteurs des lieux et » mestayries tenues dudit prieuré à Chasteaudun. »

H. 2677. (Cahier.) — In-folio, papier, 36 feuillets.

1715-1718. — Terrier du prieuré du Saint-Sépulcre par devant Michel Houdebert et Pierre Périgault, notaires à Châteaudun. — Parmi les déclarants : Philippe Geslain, officier du prince de Condé, et Jeanne-Marguerite Rossard, sa femme; Michel-Nicolas Tartarin, prêtre, sacristain de l'église Saint-Valérien; Nicolas Sarradin, marchand couverturier; Nicolas Papion, marchand; Claude Demanchin, maître apothicaire, et Marie de Fontaine-Marie, sa femme; Jacques Civert, commissaire des tailles; Martin Madaire, vicaire perpétuel de Saint-André.

H. 2678. (Cahier.) — In-folio, papier, 30 feuillets.

1732. — Terrier du prieuré du Saint-Sépulcre. — Parmi les déclarants : Nicolas-Joseph Cellier, curé de Saint-Médard; Marie Lemaire, veuve de Michel Bigot, orfèvre; Pierre Tardif, maître chirurgien.

H. 2679. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

1655. — Censier du prieuré du Saint-Sépulcre (rues de la Foulerie, Cerclaise, de la Panserie, de la Juiverie, Chartraine, Foucault, Mirecon, de la Bretonnière, du Saumon, de l'Éguillerie; clos de la Croix-Marais, de Godereau, de Bellelaine, des Sablonnières, de Constantin, de la Croix Noire.

H. 2680. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 pages¹.

1680. — Censier du prieuré du Saint-Sépulcre.

H. 2681. (Cahier.) — In-folio, papier, 64 pages.

1680. — Censier du prieuré du Saint-Sépulcre. — Parmi les censitaires : Jean Houdouin, maître chirurgien;

¹ Incomplet.

Martin Bérail, peintre ; René Rossignol, greffier de la maréchaussée ; Louis Pilvois, procureur en l'élection ; les RR. PP. Cordeliers ; le chapitre de Saint-André ; Daniel Monneron, élu ; Edme Leveil, curé de Saint-Valérien ; Hector du Plessis, seigneur de Saint-Hilaire.

H. 2682. (Cahier.) — In-4°, papier, 10 feuillets.

1655-1657. — Recette d'un droit appelé *le droit de manger* dû au prieur du Saint-Sépulcre sur des maisons sises à Châteaudun, rues Cerclaise, de la Panserie, Chartraine, de la Juiverie (maisons de la Gouttière, de la Cloche, de la Fleur-de-lis, de la Croix-Noire, de l'Image Saint-Pierre, de l'Image Saint-Christophe, du Cheval-Rouge, de la Licorne, de l'Image Sainte-Catherine, du Saumon, du Pavillon, de la Hersé, de la Rose).

H. 2683. (Cahier.) — In-32, papier, 28 feuillets.

XVII^e s. — État des biens aliénés par le prieuré du Saint-Sépulcre (1436-1588).

H. 2684. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1518-1535. — Procès entre Jean Cottereau, prieur du Saint-Sépulcre, et Jacques de Renty, seigneur de Montigny, pour la dime des Sablonnières, paroisse de Montigny-le-Gannelon.

H. 2685. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 8 pièces, papier.

1733. — Procédures entre Nicolas Pichard, prieur du Saint-Sépulcre, et Jean-Antoine Coyau pour un emplacement rue du Bélaïr, à Châteaudun.

H. 2686. (Liasse.) — 18 pièces, parch. ; 51 pièces, papier.

1632-1750. — Procès entre Nicolas Pichard, prieur du Saint-Sépulcre, et Jean-François de Berment, seigneur de la Martinière, pour la jouissance de 6 setiers de terre plantés en vigne au clos d'Épiez, paroisse de la Chapelle-du-Noyer (1732-1750). — Arrêt du Grand Conseil adjugeant ladite terre au prieur du Saint-Sépulcre (1748).

H. 2687. (Liasse.) — 38 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1748-1761. — Procès entre Henri-Alexandre Charlier, prieur du Saint-Sépulcre, et Jean-François de Berment, seigneur de la Martinière, pour la jouissance

de 6 setiers de terre en vigne au clos d'Épiez¹. (*Cachet et sign. de Dominique de la Rochefoucauld, archevêque d'Alby, abbé chef de tout l'ordre de Cluny.*)

H. 2688. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1393-1519. — Sentences du bailli de Dunois reconnaissant la haute justice du prieuré du Saint-Sépulcre à Gatebuche et au Bois-Saint-Denis (1393-1519). — Requête des officiers du comté de Dunois au prieur du Saint-Sépulcre pour exécuter Jean Martin, trompette, condamné à être pendu pour homicide (1631).

H. 2689. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1776. — Inventaire des meubles et papiers des

¹ Par l'arrêt du Grand Conseil de l'année 1748 analysé à la cote précédente, le prieur du Saint-Sépulcre avait été envoyé en possession des vignes d'Épiez, mais à la condition de rembourser aux détenteurs les frais par eux faits pour la plantation de ces vignes. Or ces frais étaient si considérables et le revenu si minime que le sieur Charlier préféra abandonner la propriété de cette terre. Une transaction intervint en 1761, qui remit toutes choses dans l'état où elles étaient avant l'arrêt de 1748. Une lettre du sieur de Berment du 12 mars 1753 donne des détails assez curieux sur ce qu'il en coûtait alors pour établir un vignoble. « Les terres d'Épiez, dit M^r de Berment, avant la baille de » 1722 estant en nature de terre labourable et ayant esté dès la mesme » année, conformément aux clauses et conditions, plantées en vignes, » fumées, revêtues d'échalas et entretenues de façons et culture, cela » n'a pu se faire qu'à très grands frais, et la preuve de cecy est bien » claire puisque un septier ou arpent de terre labourable qui vaut » communément dans le pays depuis 50 livres jusqu'à 200, suivant » qu'il est bon ou mauvais, ne vaut pas moins de 1000 à 1200 livres » en nature de vigne lorsqu'il est franc et de bon rapport, et ce n'est » pas toujours la meilleure terre qui réussit la mieux, témoin celle en » question qui, propre à rapporter du grain, a fort mal tourné depuis » qu'elle est en vigne et lassé la patience de plusieurs vigneronns qui » les ont arrachées jusqu'à trois fois depuis trente ans pour voir si le » changement de plan y feroit quelque chose, sans en pouvoir venir à » bout. Au reste voici ce qu'il en couste pour mettre un arpent de » terre en vigne.

» Il faut ordinairement 24 milliers de plan ou environ, moitié che- » velu et moitié crossette, sçavoir 12 milliers de chevelu qui couste » ordinairement, soit du pays, soit étranger, 10 livres le millier, soit » 120 livres, et la crossette à 3 livres le millier, fait . . . 36 liv. » A l'égard du plan, lorsqu'on ne veut point entrer dans le détail » des journées, soit pour ouvrir des fosses ou des réaux, soit pour » planter, on marchande l'ouvrage à forfait, et le prix commun est de » 100 s. ou 6 livres par chaque millier, ce qui revient à peu près aux » journées à 10 sous, et en prenant le moindre prix qui est de 100 s. » cela fait pour les 24 milliers 120 liv. » Quand au fumier, il arrive souvent que, pour éviter les détails, on » fait marché à forfait avec des gens pour faire généralement, c'est-à- » dire fournir, voiturer et enterrer les fumiers, le tout comme il faut » et sujet a visite. Le prix commun est de 60 livres par quartier, ce » qui fait par chaque arpent. 240 liv. » Plus en échalas, qu'on appelle icy charniers, on compte ordinaire- » ment pour garnir un arpent de vigne à neuf 24 milliers ou environ, » c'est-à-dire autant qu'il y a de pieds ou cepes de vigne, lesquels » 24 milliers, à raison de 12 livres le millier rendu à la vigne, » reviennent à 288 liv. » Total de la première dépense, pour un arpent 804 livres, lesquelles » répétées 6 fois font pour les 6 setiers ou arpents 4824 livres aux- » quelles adjoutées, tant pour les fossés que pour le plan de hayes » vives, 176 livres, pour faire un compte rond. Total . 5000 livres.»

communautés : des boulangers de Châteaudun (16 maîtres) ; — des serruriers (12 maîtres ; statuts du duc de Longueville de 1508) ; — des tisserands (statuts du duc de Longueville, du 15 octobre 1535) ; — des menuisiers et tonneliers (les tonneliers seuls établis en communauté ; les menuisiers associées à la confrérie de Sainte-Anne dans la chapelle du Champdè) ; — des bouchers (confrérie de Saint-Gatien à l'Hôtel-Dieu).

H. 2690. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1530-1749. — Statuts des francs-bouchers de Châteaudun donnés par le duc de Longueville (1530) ; Lettres patentes de Louis XIV confirmant les dits statuts (1676). — Plainte des frères de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun contre les francs bouchers qui font célébrer la fête de Saint-Gatien en d'autres églises qu'en celle de l'Hôtel-Dieu (1749).

H. 2691. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 6 pièces, papier.

1699-1765. — Réceptions de maîtres bouchers (1699-1737). — Election de Joseph Guérineau comme maître de la communauté des bouchers (1761). — Réception de Pierre Jonquet comme inspecteur et contrôleur des bouchers de Châteaudun (1748). — Union de l'office d'inspecteur-contrôleur à la communauté des francs-bouchers (1765).

H. 2692. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 23 pièces, papier.

1657-1774. — Baux de 7 arpents de pré appartenant à la communauté des bouchers, en la prairie de la Vicomté (1657-1774). — Actes de foi et hommage rendus au comte de Dunois pour les prés appartenant à la communauté des bouchers (1657-1740).

H. 2693. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1731-1763. — Procès entre le prieur du Saint-Sépulcre et la communauté des francs-bouchers pour les cens dus au prieuré sur les prés de la Vicomté.

H. 2694. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, ; 2 pièces, papier.

1757-1772. — Baux par la communauté des bouchers d'un terrain à eux donné pour remplacer celui où était construite la boucherie, détruite par l'incendie de 1723.

H. 2695. (Cahier.) — In-4°, papier, 8 feuillets.

1742-1743. — Comptes de la recette et dépense de la communauté des francs-bouchers, rendus par Jacques

Jonquet, maître de la dite communauté. — En 1742, recette : 112 liv. 16 s. 6 den. ; dépense 271 liv. 5 s. En 1743, recette : 87 liv. 1 s. 6 den. ; dépense : 148 liv. 1 s.

H. 2696. (Cahier.) — In-4°, papier, 12 feuillets.

1744-1749. — Comptes de la recette et dépense de la communauté des francs-bouchers, rendus par Jacques Jonquet, maître de ladite communauté. — En 1744, recette : 40 liv. ; dépense : 171 liv. 3 s. (pour les agneaux offerts aux officiers du bailliage, 25 liv.) En 1745, recette : 40 liv. ; dépense : 228 liv. 14 s. En 1746, recette : 40 liv. ; dépense : 75 liv. 2 s. En 1747, recette : 40 liv. ; dépense : 72 liv. 6 den. En 1748, recette : 36 liv. 5 s. ; dépense : 93 liv. 10 s. En 1749, recette : 106 liv. 6 s. 3 den. ; dépense : 188 liv. 6 den.

H. 2697. (Cahier.) — In-4°, papier, 10 feuillets.

1750-1753. — Comptes de la recette et dépense de la communauté des francs-bouchers, rendus par Pierre Jonquet, maître de ladite communauté. — En 1750, recette : 140 liv, 15 s. 3 den. ; dépense : 203 liv. 18 s. En 1751, recette : 133 liv. 17 s. ; dépense : 177 liv. 10 s. 9 den. En 1752, recette : 160 liv. 4 s. ; dépense : 148 liv. 19 s. 9 den. En 1753, recette : 226 liv. 11 s. ; dépense : 196 liv. 2 s. 6 den. — Adjudication des étaux de la boucherie de Châteaudun.

H. 2698. (Cahier.) — In-4°, papier, 16 feuillets.

1756-1759. — Comptes de la recette et dépense de la communauté des francs-bouchers, rendus par Pierre Jonquet, maître de la dite communauté. — En 1756, recette : 135 liv. 16 s. ; dépense : 248 liv. 9 s. 6 den. En 1757, recette : 162 liv. ; dépense : 354 liv. 18 s. 6 den. En 1758, recette : 456 liv. ; dépense : 472 liv. 13 s. 6 den. En 1759, recette : 428 liv. 18 s. ; dépense : 235 liv. 5 s. 6 den.

H. 2699. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

1765-1775. — Comptes de la recette et dépense de la communauté des francs-bouchers, rendus par Joseph Guérineau, maître de ladite communauté. — En 1765, recette : 530 liv. ; dépense : 291 liv. 8 s. 6 den. En 1766, recette : 469 liv. ; dépense : 252 liv. 18 s. En 1767, recette 460 liv. ; dépense : 194 liv. 19 s. En 1768, recette : 521 liv. 12 s. ; dépense : 234 liv. 8 s. En 1769, recette : 486 liv. ; dépense : 76 liv. 19 s. 6 den. En 1770, recette : 440 liv. ; dépense : 203 liv. 11 s. En 1771, recette : 440 liv. ; dépense : 479 liv. 6 s. En 1772, recette : 440 liv. ; dépense : 366 liv. En 1773, recette : 611 liv. 15 s. 6 den. ; dépense :

521 liv. 2 s. En 1774, recette : 1395 liv. 2 s. 6 den. ; dépense : 1420 liv. 6 s. 6 den. En 1775, recette : 420 liv. ; dépense : 431 liv.

H. 2700. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1694-1696. — Quittances des sommes imposées pour la taille sur la communauté des francs-bouchers de Châteaudun.

H. 2701. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 2 pièces, papier.

1737-1764. — Plainte des bouchers de Châteaudun contre les charcutiers de la dite ville, qui vendent de la viande sans être pourvus de maîtrise (1737). — Arrêt du Parlement permettant aux charcutiers de Châteaudun de se servir des statuts des charcutiers d'Orléans (1764).

H. 2702. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 sceau.

1723-1776. — Sentence du bailli de Dunois confirmant aux Cordeliers de Châteaudun leur droit de coutume sur les boulangers, pannetiers et autres débitants de pain à Châteaudun (1723). — Certificat de Jean-Louis Douheret, gardien des Cordeliers de Châteaudun, que l'on célèbre dans l'église des Cordeliers l'anniversaire de Guillaume de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard, et de Marguerite de Flandre, sa femme, pour lequel ledit Guillaume de Craon et Pierre de Craon, son fils, ont donné aux dits Cordeliers la perception du droit de coutume de pain sur tous maîtres boulangers, pannetiers et autres débitants de pain en la ville de Châteaudun (1776 ; *sceau du couvent des Cordeliers*).

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE D'HAPPOUVILLIERS¹.

H. 2703. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1105. — Donation par Geoffroi de Somboono de l'église d'Happonvilliers, *ecclesiam Sancti Petri Harponvillarii*, au prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou² ; confirmation par Rotrou, comte du Perche³. (*copie de 1744*).

H. 2704. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1631-1741. — Procès-verbaux de visite du prieuré d'Happonvilliers.

¹ Le prieuré d'Happonvilliers dépendait du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.

² *Cart. de Saint-Denis*, p. 131.

³ *Ibidem*, p. 174.

H. 2705. (Cahier.) — In-16, papier, 10 feuillets.

1430. — « État des mesures, cens, rentes et seigneuries d'Happonvilliers, appartenant aux doien et couvent de Saint-Denis. »

H. 2706. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

1789. — État des biens du prieuré d'Happonvilliers : seigneurie de la Grande-Peuve (52 arpents), la Chasseloyère et la Rousselière, Glatigny, la Poussinière, (70 arpents), les Grandes Gaudronnières (100 arpents), la Prière ou l'Étang, la Mulonnière (16 arpents 1 minot), le pré Goupy (1 arpent et demi), la Gelineière ou la Raintinière, la Pointe au Porcher, le Verger Gras, la Tréhotière, les Bois au prieur, le presbytère d'Happonvilliers, la maison du Plat d'étain, l'hôtellerie de Saint-Pierre, la Chaussetière, l'auberge de la Croix-Blanche, la Championnière, la Petite-Brière, paroisse de Montigny.

H. 2707. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 19 pièces, papier.

1708-1783. — Baux du revenu du prieuré d'Happonvilliers¹.

H. 2708. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 19 pièces, papier.

1472-1657. — Baux par le prieuré d'Happonvilliers de maisons assises au bourg d'Happonvilliers.

H. 2709. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

1460-1763. — Baux de la métairie des Petites et Grandes Gaudronnières.

H. 2710. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan de la prise des Grandes Gaudronnières, paroisse d'Happonvilliers.

H. 2711. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 21 pièces, papier.

1453-1747. — Baux de la mesure du Chemin ou la Poussinière², paroisse d'Happonvilliers.

¹ Prieurs d'Happonvilliers : Pierre Châtillon, 1386 ; Philippe de Boisguyon, 1476-1489 ; Guillaume de la Renaudière, 1499 ; Julien Oudineau, 1554 ; Gilles Enjubault, 1629 ; Isaac Lesage, 1631 ; Louis Girard, 1699-1708 ; Antoine de Meaux de Vallières, 1715-1726 ; Denis de Belloy de Morangis, 1732 ; Charles-Marie Suin de la Tibergerie, 1739-1778.

² Jean Poussin en était détenteur en 1453.

H. 2712. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 44 pièces, papier.

1392-1687. — Baux des terres de la Gélinière (1499), de la Rousselière (1392-1476), de la Mulonnière (1402-1475), de la Moinerie (1479), de la Tréhotière (1465-1475), de Chassegré (1488-1687) et du moulin de Chénevotte (1489).

H. 2713. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 84 pièces, papier.

1386-1774. — Déclarations au prieuré d'Happonvilliers pour les Grandes et Petites Gaudronnières; la Mulonnière, la Trehotière, la Sablinière, la Moinerie, la Poussinière, la Gélinière, le Gué Chénevotte et le pré du Béquet.

H. 2714. (Cahier.) — In-4°, papier, 26 feuillets.

1686-1687. — Terrier du prieuré d'Happonvilliers par devant François Mesnager, notaire à Happonvilliers. — Parmi les déclarants: Louis Contet, seigneur de Madreville; Jean Avenier, prieur-curé de la Saucelle; Louis de Villette, avocat au Parlement; François de Marescot, seigneur des Fretons; Simonne Charmois, veuve de Michel Malenfant, maître chirurgien.

H. 2715. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1778. — Plainte de Marie-Claude Suin de la Tibergerie, prieur d'Happonvilliers, contre le nommé Soyer, ancien notaire d'Happonvilliers, qui refuse de remettre à Étienne Tardiveau, nommé pour lui succéder, les minutes du notariat d'Happonvilliers.

H. 2716. — (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1767. — Procès-verbal de plantation d'un poteau de justice au bourg d'Happonvilliers, « sur lequel est une » plaque de fer blanc portant peintes les armes de feu » M^r de Belloy de Morangis, cy-devant prieur et seigneur fondateur de la paroisse ».

H. 2717. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 2 pièces, papier.

1773-1774. — Assemblées de communauté des habitants d'Happonvilliers, décidant la construction de 3 autels dont 2 collatéraux, avec l'établissement d'une boiserie destinée à séparer les autels paroissiaux de l'autel réservé au prieur. — Protestation du prieur d'Happonvilliers contre cette décision, « attendu que, » par cette nouvelle construction, l'autel du prieuré qui, » de temps immémorial, est situé au rond-point de l'église, sera totalement masqué et ne sera plus

» regardé comme le principal autel de l'église » (1774). — Plan de l'église d'Happonvilliers avant sa reconstruction (1773).

H. 2718. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 1 pièce, papier.

1656-1727. — Projet d'accord entre le prieur et les habitants d'Happonvilliers au sujet du presbytère (1727). — Reconnaissance au prieur d'Happonvilliers par le curé dudit lieu pour le presbytère (1656).

H. 2719. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1642-1710. — Testaments de Louis Blondeau (1642) et d'Alexandre Loiseau (1710), curés d'Happonvilliers, léguant chacun 400 livres à la fabrique dudit lieu.

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DU PONTNEUF¹.

H. 2720. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1665. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Pierre du Pontneuf, sis en la paroisse de Beaumont-le-Vicomte.

H. 2721. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

V. 1789. — Mémoire des ornements de la chapelle du prieuré du Pontneuf.

H. 2722. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1550. — Bulle du pape Jules III permettant à François Delangle, clerc du diocèse du Mans², d'acquérir tous bénéfices de l'ordre de Saint Benoît et de Saint-Augustin, de Cluny, de Cîteaux, de Prémontré, de Gramont ou de Fontevrault.

H. 2723. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1520. — Lettres de François I^{er} confirmant à Alexandre Delangle, prieur du Pontneuf, la jouissance de 4 liv. 19 s. de rente et 12 den. de cens sur la métairie de Launay, paroisse de Beaumont-le-Vicomte.

¹ Les titres aujourd'hui existant du prieuré du Pontneuf sont arrivés aux Archives d'Eure-et-Loir dans le fonds du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou : cependant, dès le milieu du XVIII^e siècle, le prieuré du Pontneuf avait été réuni à l'abbaye de Tiron.

² Depuis prieur du Pontneuf.

H. 2724. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1740. — Déclaration de Claude Vasseur, prieur du Pontneuf et de Cohardon, qu'il a transféré son domicile de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne en l'abbaye de Saint-Martin d'Auchy lès Aumale (*cachet d'Étienne Patry, lieutenant-général au bailliage de Neufchâtel-en-Bray*).

H. 2725. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722. — Procès-verbal de visite du prieuré du Pontneuf par Louis-Étienne Levassor, visiteur de l'ordre de Cluny en la province de France.

H. 2726. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1606-1722. — Quittances de 10 livres dues par le prieuré du Pontneuf au prieuré de Saint-Denis de Nogent pour pension capitulaire. — Demande du receveur de l'abbé de Cluny réclamant 10 livres au prieur du Pontneuf pour la table abbatiale. Lettre à ce sujet du R. P. J. Birée à dom Jean Chufflet, procureur à Thiron : « 10 aoust 1722. Le prieuré du Pontneuf, quoyque de l'ordre de Cluny, ne doit point le droit de table abbatiale : n'y ayant que les prieurés conventuels ou en chef obligés à ce droit, le prieuré du Pontneuf en est effectivement exempt en tant que Pontneuf n'est qu'une filiation du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou dont il relève et auquel il fait une rente de pareille somme de 10 livres ».

H. 2727. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1666-1683. — États des terres et rentes dépendant du prieuré du Pontneuf.

H. 2728. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1452-1604. — Acquêts par les prieurs du Pontneuf de terres et de rentes dans les paroisses de Beaumont-le-Vicomte, Moitron et Juillé.

H. 2729. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 12 pièces, papier.

1607-1785. — Baux du revenu temporel du prieuré du Pontneuf¹.

¹ Prieurs du Pontneuf : Jean Dubois, 1424 ; Guillaume de Malaises, 1424 ; Guillaume Gibierge, 1452 ; Jean Belot, 1459-1482 ; Alexandre Delangle, 1520-1547 ; François Delangle, 1565 ; Gervais Boillouvrier, 1606 ; Balthasar Vincent, 1607 ; Balthasar de Cordes, 1618-1622 ; André Michelet, 1629 ; Bénigne Jacotot, 1632-1634 ; Claude Mandat, 1651-1654 ; Alexandre Mandat, 1665-1667 ; Galiot Mandat, 1670-1714 ; René de Vallée, 1721-1730 ; Claude Vasseur, 1738-1777 ; Charles-Michel Baudiguer, 1781-1785.

H. 2730. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1535-1743. — Reconnaissances envers les prieurs du Pontneuf pour 100 s. de rente et 4 den. de cens dus sur les moulins à blé et à drap du Pontneuf. — Lettre du comte de Fautoas au procureur de l'abbaye de Tiron : « 13 aoust 1743. J'eus l'honneur de vous écrire sur sujet de quelques contestations à l'occasion de mes moulins du Pontneuf. Comme ses moulins sont à votre porte et de la ville de Beaumont et que tous les sugés de votre fief doive y venir moudre leurs bleds et même votre fermier général du prieuré, qui est un beau droit, j'ay pancé que vous serié bien aise de les ageté. Si les chemins du Mans à Alençon se font par Beaumont, comme on m'a assuré que Mr l'intendant de Tours les avoit fait tracé, ces moulins oront du travail, les maisons ogmenteront dans la ville ».

H. 2731. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1478-1730. — Aveux rendus à la vicomté de Beaumont pour le prieuré du Pontneuf.

H. 2732. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

V. 1720. — Aveu au duc d'Alençon à cause de sa vicomté de Beaumont pour le prieuré du Pontneuf, « dépendant du prieuré conventuel de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou ».

H. 2733. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 20 pièces, papier.

1614-1770. — Procédures contre divers censitaires du prieuré du Pontneuf pour le paiement de leurs redevances.

H. 2734. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1481. — Bail par Guillaume de Grosset, prieur de Saint-Étienne de Falaise près Beaumont-le-Vicomte, d'une pièce de pré en la paroisse de Juillé, joignant aux écluses des moulins du Pontneuf.

PRIEURÉ DE LA MADÉLEINÉ DU PETIT-BEAULIEU¹.

H. 2735. (Liasse.) — 10 pièces, parch. ; 13 pièces, papier.

1617-1765. — Baux des terres appartenant au prieuré du Petit-Beaulieu au champrier des Madeleines

¹ Le prieuré du Petit-Beaulieu, fondé en 1094, relevait du prieuré de la Charité-sur-Loire, qui lui-même était un membre de l'abbaye de Cluny.

à Saint-Cheron, à Gellainville, Saint-Loup et Theuville (1617-1689)¹. — Bail emphytéotique pour 159 ans des bâtiments et de l'enclos du Petit-Beaulieu (1765).

H. 2736. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Plan des terres dépendant du Petit-Beaulieu à Saint-Cheron, aux Sablons, au clos Russon et au champ Mauguin.

H. 2737. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1770. — Plan général des terres appartenant au Petit-Beaulieu en la paroisse du Coudray.

H. 2738. (Plan.) — 7 pièces, papier.

V. 1750. — Brouillons du plan des terres dépendant du Petit-Beaulieu au Petit Clos, à Chevillon, au clos des Pommiers, au Petit-Beaulieu, à la Croix de Chaussant, à Launay.

H. 2739. (Plan.) — 6 pièces, papier.

V. 1750. — Plans des terres dépendant du Petit-Beaulieu aux clos des Fourées et des Pommiers, à Champchatou, à la Croix de Chaussant, ou la Borde, à Launay, à la Pointe Chalopin, au Gord, à Chevillon, au clos Brette et au clos Russon.

H. 2740. (Plan.) — 7 pièces, papier.

V. 1780. — Brouillons du plan des terres appartenant au Petit-Beaulieu en la paroisse du Coudray : champniers du Grand Sentier, du Cassoir et du Grand Bernay, clos Paris, villages du Coudray et des Chaises.

H. 2741. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

V. 1780. — Plans des clos appartenant au Petit-Beaulieu en la paroisse du Coudray : les Fourées, les Pommiers, la Croix de Chaussant ou la Borde, le Gahouer, Launay, Foilarde, les Chaises, la rue Bonneau à Launay, le Petit Clos, le clos Russon ou des Sablons, les Grands Bernay, Brette ou champnier de Chevillon.

H. 2742. (Plan.) — 3 pièces, papier.

V. 1780. — Brouillons du plan des censives du

¹ Prieurs du Petit-Beaulieu : Barthélemy Chevrot, 1393 ; Jean Forget, archidiacre de Pinserais, 1549-1556 ; Jacques Basdoux, 1635-1640 ; Étienne Basdoux, 1655 ; Jean Édeline, 1662-1674 ; Jean Estienne, 1674 ; Michel Martin, 1678 ; Hugues-Humbert Hullot, 1712-1727 ; Antide Capon, 1735-1739 ; Nicolas-Charles-Claude d'Orglandes de Briouze, 1743-1771.

prieuré de la Madeleine du Petit-Beaulieu en la paroisse du Coudray : champnier de Cherreau, chemin des Chaises au Coudray.

H. 2743. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1780. — Brouillon du plan du Petit Clos en la paroisse du Coudray.

H. 2744. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1730. — Plan du village des Chaises et des environs.

H. 2745. (Plan.) — 2 pièces papier.

V. 1770. — Brouillons du plan du territoire dépendant du Petit-Beaulieu sur le chemin de Morancez.

H. 2746. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1625. — Déclarations passées au prieuré du Petit-Beaulieu par devant Jean Bouvart, notaire royal à Chartres, pour les maisons et prés situés en la prairie de Launay ou Saint-Martin-au-Val et au clos Cochin.

H. 2747. (Registre.) — In-folio, papier, 128 feuillets.

1625-1635. — Terrier du prieuré de la Madeleine du Petit-Beaulieu par devant Jacques Bouvart. — Parmi les déclarants : Pierre Cottereau, imprimeur du Roi ; Lubin Peigné, maître libraire et imprimeur ; Jacques Delaunay, curé de Boinville-le-Gaillard ; Claude Dubois, élu ; Denis Delorme, seigneur de Craches ; sœur Geneviève de Saint-Bernard, prieure des Carmélites de Chartres ; Pierre Germond, docteur en médecine ; Jean Couart, prévôt de Chartres ; Étienne Symon, seigneur de Villiers-le-Comte ; Isabelle Dalessio, veuve de Gilles Lebeau, seigneur de Monteligeon ; Pierre Dutemple, procureur au bailliage de Chartres ; Olivier le Pellerin, seigneur de Saint-Loup.

H. 2748. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 9 pièces, papier.

1393-1753. — Amortissement par le prieur du Petit-Beaulieu des maisons canoniales qui sont en la censive dudit couvent (1393) : confirmation dudit amortissement par Bernard, prieur de la Charité-sur-Loire (1394). — Déclarations par le Chapitre de Notre-Dame de Chartres au prieuré du Petit-Beaulieu pour les maisons et héritages tenus par lui à cens dudit prieuré : 2 maisons rue Muret, 1 rue des Trois-Flacons, 10, rue des Vasseleurs, le lieu de Loens rue du Cheval Bardé, le pré de l'Encensoir et 5 autres quartiers de pré en la prairie de Launay (1555-1753).

H. 2749. (Plan.) — 2 pièces, papier.

V. 1753. — Plan de la censive du Petit-Beaulieu à Chartres, entre la rue de Beauvais et la rue Muret.

H. 2750. (Plan.) — 2 pièces, papier.

V. 1765. — Plans de la censive du Petit-Beaulieu à Chartres, en la rue Gloriette et la rue du Bourg, une partie des rues des Écuyers et aux Juifs, avec le tertre du Pied-Plat et la ruelle aux Couarts.

H. 2751. (Cahier.) — In-folio, papier, 18 feuillets.

1727-1730. — Censier du prieuré du Petit-Beaulieu, « les cens payables le jour Saint-Martin d'hiver, en la » maison ancienne dudit prieuré, scize rue du Bourg, » paroisse Saint-André de Chartres. »

H. 2752. (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets.

1752-1761. — Censier du prieuré du Petit-Beaulieu par devant Levée, notaire à Chartres. — Parmi les censitaires : Jean-Claude Sochon, premier président à Chartres ; Claude Fournier, médecin ; Mathurin Lambert, jardinier ; Laurent Lebeau, chanoine ; Jean-Louis Delaunay, sieur d'Aubervilliers ; Élisabeth Lambert, veuve de Jean Lécureau de Messalain, receveur du grenier à sel ; Michel-Augustin Bureau d'Ormoy, procureur au bailliage ; Jean-Pierre de Bury, seigneur de la Pommeraye ; Pierre-François de Maissat, seigneur de Levéville ; Louis Ollivier, contrôleur au grenier à sel ; Claude-Alexandre Hureau de Sénarmont.

H. 2753. (Cahier.) — In-folio, papier, 16 feuillets.

1665-1673. — Recette du terceau dû au prieuré du Petit-Beaulieu.

H. 2754. (Cahier.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

1721-1726. — État par champniers du terceau dû au prieuré du Petit-Beaulieu. — Noms et contenance des champniers : la Borde ou Croix de Chaussant, 50 perches un quart ; Cherreau et les Ruelles, 1 arpent 92 perches ; Chevillon, 2 arpents 97 perches et demie ; clos Brette, 68 perches 5 pieds ; clos des Fourées, 72 perches ; Couppé, 30 perches un tiers ; Foilardé, 89 perches 2 tiers ; Petit-Clos, 1 arpent 43 perches 3 quarts.

H. 2755. (Liasse.) — 12 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1727-1781. — Titres nouveaux de rente dus au prieuré du Petit-Beaulieu ; 35 liv. sur un jardin au Petit-Beaulieu (1743-1781) ; — 18 liv. sur 3 quartiers de vigne

au champnier des Madeleines à Saint-Cheron (1727-1781) ; — 24 liv. 10 s. sur 4 maisons à Saint-Cheron (1727-1781) ; — 6 liv. sur 2 quartiers de vigne à Saint-Cheron (1727-1781).

H. 2756. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1723-1727. — Procès du prieur du Petit-Beaulieu contre René Cochin et Pierre Renou, vigneron, pour le paiement du droit de terceau sur des vignes sises à Saint-Cheron.

H. 2757. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1725-1727. — Procès du prieur du Petit-Beaulieu contre Jean Courtois, fermier de la confrérie du Saint-Sacrement du Coudray, pour un quartier de vigne au champnier de Foilarde, terroir du Petit-Beaulieu. — Plan de ladite vigne.

H. 2758. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1756-1761. — Procès entre le prieur du Petit-Beaulieu et Pierre Blin, vigneron, pour un quartier et demi de vigne, au champnier de Foilarde.

PRIEURÉ DE ROINVILLE-SOUS-AUNEAU¹.

H. 2759. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786. — Bail par Hilaire-Augustin-Marie de la Croix de Vaubrun, prieur de Roinville, de la métairie et ferme seigneuriale de Roinville, consistant en maison manable, granges, écuries, bergeries, cour et jardin, avec la quantité de 11 muids de terre labourable, 2 arpents de pré et 2 moulins à eau et à vent.

ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL.

PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL DE GOHORY.

H. 2760. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 9 pièces, papier.

1628-1755. — Déclaration au prieuré de Gohory pour des terres sises au Saussay, la Borde et les Yverts, paroisse de Gohory.

¹ Le prieuré de Roinville-sous-Auneau dépendait du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, qui lui-même était membre de l'abbaye de Cluny.

ABBAYE DE BOURGUEIL.

PRIEURÉ DE SAINT-ÉTIENNE D'ÉPEAUTROLLES.

H. 2761. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1647-1789. — Baux du revenu temporel du prieuré d'Épeautrolles¹ (1647-1789). — Arpentage du lot de terre dépendant du prieuré d'Épeautrolles : « les passages, » court, jardin où estoient autrefois les bastimens de la » ferme deppendans du prieuré de Peautrolles, desquels » bastimens il ne reste qu'un fournil, le surplus ayant » esté incendié en 1722, et la quantité de 48 septiers ou » environ de terre labourable » (1780).

H. 2762. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

1713-1748. — Contestation entre le prieur d'Épeautrolles et l'abbé de Bourgueil au sujet de la foi et hommage réclamé par ledit abbé pour les terres du prieuré.

H. 2763. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1621-1654. — Baux des terres, rentes et droits dépendant de la chapelle Notre-Dame des Essarts, annexe du prieuré d'Épeautrolles.

ABBAYE DU BEC-HELLOUIN.

H. 2764. (Cahier.) — In-folio, papier, 10 feuillets.

XV^e s. — Inventaire des titres de la trésorerie du Bec-Hellouin².

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE ROUVRES³.

H. 2765. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Bail par Denis-Philippe Guérillot, prieur de Rouvres, du moulin à eau de Rouvres et du pré de dessous l'étang.

¹ Noms des prieurs : Georges Dey, 1621 ; Michel Poncet, 1647 ; Léonard le Féron, 1654 ; Philippe le Féron, 1672 ; Henri-François Boutet de Guignonville, 1713-1740 ; Michel-Martin Évrard, 1748 ; François Delorme, 1748-1763 ; Pierre-Claude Morize, 1772-1789.

² Cet inventaire est fort incomplet : aucune des pièces qui y sont analysées n'est datée.

³ Le prieuré de Rouvres dépendait de l'abbaye du Bec-Hellouin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME D'IVRY.

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE DREUX.

H. 2766. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 3 pièces, papier.

1783-1789. — Baux : des droits et revenu temporel du prieuré de Saint-Martin de Dreux (1783-1789) ; — du tiers de toutes les dîmes de la Chaussée-d'Ivry et de Nantilly (1785).

H. 2767. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1750. — Plan des champniers de Luray et de Saint-Martin, paroisse de Luray.

H. 2768. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1750. — Plan des champniers de la Vallée-Monmousset et de la Croix des Cinq chemins, paroisse de Marville-Moutier-Brûlé.

H. 2769. (Plan.) — 1 pièce, papier.

V. 1750. — Plan du champnier des Gigneaux, paroisse de Marville-Moutier-Brûlé.

ABBAYE DE L'AUMONE¹.

H. 2770. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e Siècle. — Inventaire des titres concernant la maison appartenant à l'abbaye de l'Aumône en la ville de la Ferté-Villeneuil (1200-1479).

H. 2771. (Liasse.) — 11 pièces, parch. ; 1 pièce, papier.

1186-1782. — Confirmation par Thibaut V, comte de Blois, de l'abandon fait à l'abbaye de l'Aumône par Hugues de la Ferté, *Hugo de Firmitate* de tous les droits qu'il possédait sur une maison à la Ferté-Villeneuil (1186). — Confirmation par Louis, comte de Blois, du don fait par Jean Normant à l'abbaye de l'Aumône d'une maison à la Ferté-Villeneuil, *domum quamdam in burgo de Firmitate* (1200). — Baux d'une

¹ L'abbaye de l'Aumône, dite aussi abbaye du Petit-Cîteaux, fut fondée vers 1120 par Thibaut IV, comte de Blois, dans la forêt de Marchenoir, en la paroisse de la Colombe, aujourd'hui commune du canton d'Ouzouer-le-Marché, arrondissement de Blois.

maison et jardin, sis à la Ferté-Villeneuve, tenant à la grande rue qui va de Châteaudun à Blois, proche la halle de la Ferté (1603-1782).

H. 2772. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1761. — Plan figuré d'une maison et ses dépendances, sise à la Ferté-Villeneuve, appartenant à l'abbaye de l'Aumône.

H. 2773. (Liasse.) — 3 pièces, parch.; 11 pièces, papier.

1761. — Procès entre l'abbaye de l'Aumône et Jean Bullois, marchand, pour la maison appartenant à l'abbaye à la Ferté-Villeneuve.

H. 2774. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin: 1 sceau

1216-1255. — Confirmation par Thibaut VI, comte de Blois, de la vente faite par Hervé de Voisins, *Herveus de Vezinis, miles*, de tout ce qu'il possédait dans le moulin de Chastres, *in molendino de Chatrex*¹ (1216): confirmation par Foulques de Voisins (1226). — Vente par Henri du Plessis, seigneur de Mailly, *Henricus de Plessiaco, de Mailli miles*, de l'eau qu'il possédait entre le moulin de Chastres et celui de Bellay, *inter molendinum de Chastres et molendinum quod vocatur molendinum novum de Bellaio* (1241). — Mise en gage par Jean Beliot et Chrétienne, sa femme, entre les mains de l'abbé de l'Aumône d'une vigne qu'ils possédaient près le moulin de Chastres, *juxta molendinum de Chastes*, (1253). — Accord entre l'abbaye de l'Aumône et les frères de la Maison-Dieu de la Ferté-Villeneuve, *fratres Elemosine Villenolii*², pour la dime des vignes sises derrière le moulin de Chastres (1255: *sceau d'Étienne, curé de Saint-Georges de Cloyes*).

H. 2775. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin: 1 sceau.

1535-1784. — Baux « du moulin à mouldre bled » appelé le moulin Rouge, situé sur la rivière d'Aigre, » en la paroisse de Charray » (*Sceau du comté de Dunois*, 1535).

H. 2776. (Liasse.) — 7 pièces, parch.; 6 pièces, papier.

1619-1787. — Baux de 12 setiers de terre et d'un pré appelé le pré Pont-Pierre, sis à Saint-Calais, paroisse de Romilly-sur-Aigre.

¹ Aujourd'hui le moulin Rouge.

² On lit au dos: « Il est ici question de la maladrerie de Saint-Laurent de la Ferté-Villeneuve ou de quelques sortes de moines qui servoient et administroient les lépreux. »

H. 2777. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1192-1784. — Confirmation par Louis, comte de Blois, du don fait par Pierre de Péronville, *Petrus de Spesonvilla*, aux lépreux de la Ferté-Villeneuve, *leprosis de Firmitate Villenolii*, de la terre de Roncevaux, *terram suam de Roncevalis* (1192). — Baux par l'abbaye de l'Aumône de la métairie de Roncevaux, paroisse de Péronville, « la mestairie nommée Roynsevaux, située en » la paroisse de Pezonville » (1471-1784).

H. 2778. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Bail de la métairie de la Couvertière, paroisse de Chauvigny.

H. 2779. (Liasse.) — 6 pièces, parch.; 4 pièces, papier.

1256-1773. — Confirmation par Guillaume de Morville, *de Mohervilla*, du don fait à l'abbaye de l'Aumône par Étienne Bovet, d'une partie des dimes de Pareau, de Villandry et de la Rainville, *de decimis de Pareau, de Villa Andree et de la Renville* (1256). — Accord entre Pierre Leroux, seigneur de la Rainville, *Petrus dictus Rufus, de la Renville miles*, et l'abbaye de l'Aumône, pour un muid de blé de rente sur la grange de la Rainville (1257). — Échange entre le prieuré de Saint-Gilles-du-Tertre de Châteaudun et l'abbaye de l'Aumône des dimes du territoire de la Ville-l'Evêque, *in territorio de Villa Episcopi*, contre les dimes de Pareau, de Villandry et de la Rainville (1276). — Titres nouveaux d'une rente de 8 setiers de froment et de 4 setiers d'avoine due à l'abbaye de l'Aumône sur la terre de la Rainville, paroisse de Villampuy (1558-1773).

H. 2780. (Liasse.) — 8 pièces, parch.; 3 pièces, papier.

1660-1786. — Baux: de la dime appartenant à l'abbaye de l'Aumône en la paroisse de Dangeau (1772-1786); — de la moitié des grosses dimes de Châtillon et de la maison du Pavillon (1660-1783).

H. 2781. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — Plan de la maison du Pavillon, paroisse de Châtillon.

H. 2782. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1787. — Procès contre Jean Renouard, fermier du pré Pont-Pierre, pour le paiement des redevances dues à l'abbaye.

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE LA FERTÉ-VILLENEUIL¹.

H. 2783. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — État des titres du prieuré de la Ferté-Villeneuil remis au fermier dudit prieuré (1452-1756).

H. 2784. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 3 pièces, papier ; 1 sceau.

1739-1788. — Baux du domaine du prieuré de la Ferté-Villeneuil, « consistant en maison manable, clos, » jardin et pré, grosse dime de la paroisse de Saint-Pierre de la Ferté, 120 arpens ou environ de terre » labourable, au terroir de la Vallée, 68 arpens ou environ en la paroisse du Mée, une rente foncière d'un » muid de grain sur le moulin Rouge et sur celui » d'Anvau » (1745-1788 : *sceau du consulat de France à Rome*, 1768). — Bail de la maison prieurale de Saint-Pierre de la Ferté-Villeneuil (1739).

H. 2785. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1735-1743. — Baux : de la métairie de la Vallée et de 12 muids de terre, au terroir d'Harbouville, paroisse d'Ouzouer-le Doyen (1736) ; — de 68 arpents de terre labourable en la paroisse du Mée (1735-1743).

H. 2786. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 4 pièces, papier.

1736-1789. — Reconnaissances au prieuré de la Ferté-Villeneuil : pour 9 setiers de blé de rente sur le moulin Rouge, paroisse de Charray (1752-1776) ; — pour une rente de 3 setiers de blé sur le moulin d'Anvau, paroisse de Charray (1736-1789).¹ Le prieuré de Saint-Pierre de la Ferté-Villeneuil dépendait de l'abbaye de l'Aumône.

H. 2787. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan visuel du moulin Rouge et de ses dépendances.ABBAYE DU BREUIL-BENOÎT¹.

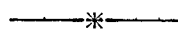
H. 2788. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Bail par Denis de Puyguilhem de Larboust, abbé du Breuil-Benoît du droit de pêche en la rivière d'Eure appartenant à ladite abbaye et d'une maison, paroisse de Montreuil.

H. 2789. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1788-1790. — Convention entre le duc de Penthièvre et les religieux du Breuil-Benoît pour le droit de chasse sur le fief de Moulincourt, paroisse d'Abondant. — Lettre du s^r Nuguet, procureur-fiscal d'Anet au prieur du Breuil-Benoît : « Anet, 29 avril 1790. Le Conseil de » S. A. S. vient de m'ordonner de terminer avec » vous la résiliation de l'acte par lequel vous avés » concédé à Monseigneur la conservation de la chasse » sur votre fief de Moulincourt, et il ajoute que » si vous refusés de vous y prêter il faut que je vous » fasse signifier que, le droit exclusif de la chasse » étant supprimé par les décrets de l'assemblée nationale » et le public ayant détruit tout le gibier, S. A. S. n'en » tend plus exécuter le traité qu'elle avait fait avec vous » à ce sujet. »¹ L'abbaye du Breuil-Benoît, de la filiation de Clairvaux, était située dans la paroisse de Marcilly-sur-Eure, aujourd'hui commune du canton de Saint-André, arrondissement d'Évreux.

TABLE



ABBAYE DE SAINT-PÈRE-EN-VALLÉE (930-1789). H. 1 à 603.	1		
PRIEURÉ D'ABONVILLE (1060-1789). H. 346 à 353	48	PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DU-PÉAN (1523-1778). H. 579 à 594.	74
PRIEURÉ D'ARMENTIÈRES (970-1660). H. 354 à 385	49	PRIEURÉ DE SAINT-PATERNE D'ORLÉANS (v. 1780). H. 595.	75
PRIEURÉ DE BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE (1258-1788). H. 386 à 392.	52	PRIEURÉ DE SENONCHES (1526-1776). H. 596 à 599	76
PRIEURÉ DE BREZOLLES (1039-1788). H. 393-435	52	PRIEURÉ DE TOURNOISIS (1764-1790). H. 600 à 604	76
PRIEURÉ DE SAINT-ROMAIN DE BROU (1730-1789). H. 436 à 440.	58	PRIEURÉ DE TRÉON (1596-1776). H. 602 à 603	76
PRIEURÉ DE CHANDÉ (v. 1780). H. 441	59	ABBAYE DE SAINT-FLORENTIN-DE-BONNE-VAL (857-1789). H. 604 à 1260	76
PRIEURÉ DE LA CHAUSSÉE-D'IVRY (1568-1783). H. 442 à 443	59	PRIEURÉ D'ALLUYES (1202-1785). H. 988 à 998	112
PRIEURÉ DE CHESNEBRUN (1242-1777). H. 444 à 447	59	PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS D'AÛNEAU (v. 1100-1702). H. 999 à 1063.	114
PRIEURÉ DE GERMIGNONVILLE (1126-1790). H. 448 à 479	59	PRIEURÉ DE BAIGNOLET (1520-1787). H. 1004 à 1007.	115
PRIEURÉ DE GROSLU (1202-1776). H. 480 à 489	62	PRIEURÉ DE SAINT-CHERON DE BOUVILLE (1489-1733). H. 1008 à 1009.	116
PRIEURÉ DU HAM (1272-1777). H. 490 à 491	63	PRIEURÉ DE CHALAUTRE-LA-PETITE (1233-1775). H. 1010 à 1018	116
PRIEURÉ DE JUZIERS (978-1789). H. 492 à 526.	63	PRIEURÉ DE SAINT-VINCENT DE CHARTRES (1760). H. 1019	117
PRIEURÉ DE LIANCOURT (v. 1780). H. 527	68	PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE DE CHATEAUDUN (v. 1190-1781). H. 1020 à 1036	117
PRIEURÉ DE NIDS (v. 1777-1790). H. 528 à 529	68	PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS DE CHATEAUNEUF (1363-1789). H. 1037 à 1044.	118
PRIEURÉ DE PLANCHES (v. 1060-1776). H. 530 à 546	68	PRIEURÉ DE CORMAINVILLE (1141-1741). H. 1045 à 1051.	119
PRIEURÉ DE LA PUISAYE (v. 1776). H. 547	71	PRIEURÉ DE COURBEHAYE (1230-1781). H. 1052 à 1060.	120
PRIEURÉ DE RÉVEILLON (1776). H. 548	71	PRIEURÉ DE LA GAHAUDIÈRE (1670-1773). H. 1061 à 1062.	121
PRIEURÉ DE SAINT-GEORGES-SOUS-MOTELLE (v. 1776). H. 549.	71		
PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN-LÈS-ALLUYES (1202-1773). H. 550 à 551.	71		
PRIEURÉ DE SAINT-LUBIN-DE-CHATEAUDUN (v. 1022-1783). H. 552 à 569.	72		
PRIEURÉ DE SAINT-LUBIN-DES-VIGNES (v. 1060-1786). H. 570 à 578.	73		

PRIEURÉ DE GALLARDON (1118-1773). H. 1063 à 1087.	121	ABBAYE DE NOTRE-DAME DU JOUG-DIEU (1118). H. 1770	195
PRIEURÉ DE GIVAIS (1398-1784). H. 1088 à 1105	124	ABBAYE DE SAINTE-MARIE DE CATHMEIS (1120). H. 1771	195
PRIEURÉ DE LORRÉ-LE-BOCAGE (v. 1130-1786). H. 1106 à 1117	126	PRIEURÉ DE BOUCHE-D'AIGRE (v. 1140-1790). H. 1780 à 1821	196
PRIEURÉ DE MAGNY (1529-1787). H. 1118 à 1136	127	PRIEURÉ DE SAINT-GILLES DES CHATAIGNIERS (v. 1117-1790). H. 1822 à 1849	199
PRIEURÉ DE MÉRÉVILLE (v. 1130-1750). H. 1137 à 1150.	129	PRIEURÉ DE LA PÉPINIÈRE (1267). H. 1850	201
PRIEURÉ DE MOISY (1783-1789). H. 1151	130	PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DU LOIR (1189-1787). H. 1851 à 1861	201
PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ DE PATAY (1207-1210). H. 1152	130	PRIEURÉ DE NOTRE-DAME D'YRON (1199-1770). H. 1862 à 1872	202
PRIEURÉ DE POIREUX (1227-1251). H. 1153 à 1154.	131	PRIEURÉ DE LA MADELEINE D'OISÈME (1203-1788). H. 1873-1889	203
PRIEURÉ DE ROUVRAY-SAINTE-FLORENTIN (1377-1722). H. 1155 à 1156.	131	PRIEURÉ DE SAINT-EPAIGNE D'ABLIS (v. 1115-1140). H. 1890	204
PRIEURÉ DE SAINT-CALAIS (1437-1780). H. 1157 à 1163.	131	PRIEURÉ DE LA CHAPELLE-VICOMTESSE (1209). H. 1891.	204
PRIEURÉ DE SAINT-SAUVEUR-LÈS-BRAY (939-1788). H. 1166 à 1224.	132	PRIEURÉ DES FOUTEAUX (v. 1115-1788). H. 1892 à 1915.	205
PRIEURÉ DE SAUMERAY (v. 1160-1786). H. 1223 à 1230.	138	PRIEURÉ DU VIEUX-CHARENCEY (1327-1785). H. 1916 à 1929	206
PRIEURÉ DE SERGINES (1586-1787). H. 1231 à 1236	139	PRIEURÉ DE SAINT-EUTROPE DE MONTRION (1176-1408). H. 1930 à 1931	207
PRIEURÉ DE SOUPPES (1567-1787). H. 1237 à 1241.	139	PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DES COUTURES (1510). H. 1932	208
PRIEURÉ DE THIMERT (v. 1210-1789). H. 1242 à 1258.	140	PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL-DU-TERTRE (1128-1266). H. 1933 à 1934.	208
CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE DE FRÉCOT (1573). H. 1259	142	PRIEURÉ DE SAINT-ANDRÉ D'ECOMAN (1202-1785). H. 1935 à 1938.	208
ABBAYE DE NOTRE-DAME DE COULOMBS (1028-1789). H. 1261 à 1370	142	PRIEURÉ DE SAINT-ELOI DE COHARDON (v. 1115-1783). H. 1939 à 1950	208
PRIEURÉ DE VILLEMEUX (1224-1779). H. 1347 à 1357.	155	PRIEURÉ DE RÉNO (1136-1787). H. 1951 à 1955	209
PRIEURÉ DE GERMAINVILLE (1625-1789). H. 1358 à 1360.	155	PRIEURÉ DU MÉLERAY (1223-1445). H. 1956 à 1958	210
PRIEURÉ DE SAINT-LÉONARD DE DREUX (1374-1789). H. 1361 à 1365.	156	PRIEURÉ DE SAINT-ANTONIN DE MONTARGIS (1149-1790). H. 1959 à 1979.	210
PRIEURÉ DE SAINT-JEAN DE HOUDAN (1733-1784). H. 1366	156	ABBAYE DE NOTRE-DAME DE JOSAPHAT (1107-1789). H. 1980 à 2233	212
PRIEURÉ DE LA MADELEINE DE MANTES (1735-1761). H. 1367	156	PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT DE MOINEAUX (1311-1784). H. 2168 à 2184.	230
PRIEURÉ DE MEULAN (1640-1776). H. 1368 à 1369.	157	PRIEURÉ DE PONTGALLET (1490-1779). H. 2185 à 2186.	231
PRIEURÉ DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (1606-1747). H. 1370	157	PRIEURÉ DE SAINT-MARC DE VERDOIS (1208-1719). H. 2187 à 2189.	231
ABBAYE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE TIRON (1110-1790). H. 1371 à 1979	157	PRIEURÉ DE LIMORON (1162-1745). H. 2190 à 2194.	231
ABBAYE DE NOTRE-DAME D'ARCISSÉS (1225-1529). H. 1764 à 1765	195	PRIEURÉ DE SAINT-ROBERT DE FOSSARD (1558-1789). H. 2195 à 2197.	232
ABBAYE DE SAINT-LAURENT DU GUÉ-DE-L'AUNAY (1375). H. 1766.	195	PRIEURÉ DE DAVRON (1697-1789). H. 2198 à 2199.	233
ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA PELICE (1249) H. 1767	195	PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS DU BOUCHET (1153-1788). H. 2200 à 2204.	233
ABBAYE DE SAINT-MICHEL DE BOIS-AUBRY (1206). H. 1768	195	PRIEURÉ DE LA BROUSSE (1123-1789). H. 2205 à 2208	233
ABBAYE DE NOTRE-DAME DU TRONCHET (1258-1496). H. 1769	195	PRIEURÉ DE CONSERVANT (1141-1741). H. 2209 à 2217.	234

PRIEURÉ DE CHALO-SAINTE-MARS (1156-1777). H. 2218 à 2224	235	ABBAYE DE SAINT-LAUMÈRE DE BLOIS (1652- 1783). H. 2592 à 2594	279
PRIEURÉ D'OSMOY (1556-1790). H. 2225 à 2226 . .	236	PRIEURÉ DE SAINT-ANGE (1762-1771). H. 2592 à 2593	279
PRIEURÉ DE LA CORNOUILLÈRE (1494-1788). H. 2227 à 2233.	236	PRIEURÉ DE SAINT-GILLES DE CHATEAUDUN (1652- 1783). H. 2594	279
ABBAYE DE MARMOUTIER (v. 995-1790). H. 2234 à 2373	237	ABBAYE DE SAINT-MESMIN DE MICY (v. 1750- 1783). H. 2595 à 2597	279
PRIEURÉ DE BOISSY-MAUGIS (1225-1254). H. 2232	239	PRIEURÉ DE MOLITARD (v. 1750-1783). H. 2595 à 2597	279
PRIEURÉ DE BRÉTENCOURT (v. 1080-1531). H. 2253 à 2263.	239	ABBAYE DE CLUNY (1031-1789). H. 2598 à 2759	279
PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE CHAMARS (v. 995- 1789). H. 2264 à 2301	241	PRIEURÉ DE SAINT-DENIS DE NOGENT-LE-ROTRON (1031-1788). H. 2598 à 2645	279
PRIEURÉ DE CHAUVIGNY (v. 1120-1237). H. 2302 à 2304.	246	PRIEURÉ DU SAINT-SÉPULCRE DE CHATEAUDUN (1166-1781). H. 2646 à 2702	284
PRIEURÉ DE SAINT-JOUDRY (1155-1229). H. 2305 à 2306.	247	PRIEURÉ D'HAPPONVILLIERS (v. 1105-1789). H. 2703 à 2719	289
PRIEURÉ DE CHUISNES (v. 1045-1786). H. 2307 à 2319	247	PRIEURÉ DU PONTNEUF (1452-1789). H. 2720 à 2734.	290
PRIEURÉ DE SAINT-THOMAS D'ÉPERNON (1052-1720). H. 2320 à 2338.	249	PRIEURÉ DU PETIT-BEAULIEU (1393-1781). H. 2735 à 2738.	291
PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE MAINTENON (1087- 1789). H. 2339 à 2349	253	PRIEURÉ DE ROINVILLE-SOUS-AUNEAU (1786). H. 2759.	293
PRIEURÉ DE MESLAY-LE-VIDAME (1092-1770). H. 2350 à 2356	255	ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL (1628- 1755). H. 2760	293
PRIEURÉ DE MONTIGNY-LE-GANNELOU (v. 1135- 1757). H. 2357 à 2365.	255	PRIEURÉ DE GOHORY (1628-1755). H. 2760	293
PRIEURÉ DE NOTTONVILLE (1073-1776). H. 2366 à 2404.	256	ABBAYE DE BOURGUEIL (1621-1789). H. 2761 à 2763.	294
PRIEURÉ DE LÉTHUIN (v. 1090-1773). H. 2405 à 2415.	260	PRIEURÉ D'ÉPEAUTROLLES (1621-1789). H. 2761 à 2763.	294
PRIEURÉ DE VILLEAU (v. 1080-1775). H. 2416 à 2422.	261	ABBAYE DU BEC-HELLOUIN (v. 1450-1784). H. 2764 à 2765.	294
PRIEURÉ DE SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE (v. 1038- 1782). H. 2423 à 2484.	262	PRIEURÉ DE ROUVRES (1784). H. 2765	294
PRIEURÉ DU SENTIER (1059-1780). H. 2485 à 2498	269	ABBAYE DE NOTRE-DAME D'IVRY (v. 1750- 1789). H. 2766 à 2769.	294
PRIEURÉ DE VIEUVICQ (v. 1050-1770). H. 2499 à 2513.	271	PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE DREUX (v. 1750- 1789). H. 2766 à 2769.	294
PRIEURÉ DE DANGEAU (1064-1770). H. 2514 à 2526.	272	ABBAYE DE L'AUMONE (1186-1789). H. 2770 à 2787.	294
PRIEURÉ DE VILLERVAUT (1281-1700). H. 2527 à 2531.	274	PRIEURÉ DE LA FERTÉ-VILLENEUIL (1735-1789). H. 2783 à 2787.	296
PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-AU-VAL (1405-1789). H. 2532 à 2568.	274	ABBAYE DU BREUIL-BENOIT (1784-1790). H. 2788 à 2789.	296
PRIEURÉ DE SAINT-JULIEN DE DOUY (1595-1775). H. 2569 à 2573	277		
ABBAYE DE SAINT-CALAIS (1535-1784). H. 2574 à 2591	277		
PRIEURÉ D'AUTHON (1535-1784). H. 2574 à 2591 .	277		